UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 01307797 9

LES

ÉTRANGERS EN FRANCE

SOUS L'ANCIEN RÉGIME

M237Ge

J. MATHOREZ

HISTOIRE DE LA FORMATION DE LA POPULATION FRANÇAISE

LES ÉTRANGERS EN FRANCE SOUS L'ANCIEN RÉGIME

TOME SECOND

LES ALLEMANDS, LES HOLLANDAIS, LES SCANDINAVES

171166
12/5/22

PARIS
LIBRAIRIE ANCIENNE ÉDOUARD CHAMPION, ÉDITEUR
5, QUAI MALAQUAIS, 5

1921

UNIVERSITY OF VIRGINIA LIBRARY

INTRODUCTION

I

Ce volume est consacré à retracer la manière dont les populations germaniques se sont implantées en France pendant les derniers siècles de l'ancien régime. J'ai recueilli des faits très nombreux relatifs à la pénétration des Allemands, Autrichiens, Suisses alémaniques, Hollandais ou Scandinaves au sein de la famille française. Je ne me flatte cependant point d'avoir consulté tous les documents concernant le sujet que j'aborde. Il est pour ainsi dire inépuisable ; pour lui donner toute son ampleur, il eut été nécessaire de fouiller et les dépôts d'archives départementales ou municipales et les registres des paroisses et les minutes de notaires et les monographies locales sans parler des généalogies précieusement conservées dans les familles. Plusieurs existences ne suffiraient pas à réunir et colliger une telle masse de pièces et d'actes ; dans une étude aussi générale que celle que j'ai tentée, les érudits me pardonneront de faire à l'impressionnisme une large part.

En supposant connus tous les documents qui les concernent, on dénombrerait encore assez aisément les Orientaux qui se sont agrégés à la population française. Leur appoint a été relativement faible. Il serait au contraire chimérique d'essayer d'entreprendre le décompte le plus approximatif des éléments de population germanique qui se sont établis sur le sol français du XIIIe siècle jusqu'à la Révolution. Durant ce long espace de temps, chaque année, des forains, venus du Nord ou de l'Est, ont passé nos frontières. Les uns, après un séjour de durée

variable sont rentrés dans leur pays ; d'autres, fort nombreux, sont demeurés en France et y ont fait souche après y avoir fondé leur foyer.

II

Quelle influence ont exercé en France ces cohortes de Germaniques, pacifiques envahisseurs ? Il est indéniable que ces étrangers ont fourni à notre pays de multiples unités de population ; mais l'apport du sang allemand, hollandais ou scandinave n'a eu aucune action sensible sur notre race celte et latine. Les indices ethniques des Français n'ont pas été modifiés depuis le XIIIe siècle par l'intrusion constante de ces forains. L'influence de ces alluvions étrangères a été nulle au point de vue psychologique. Tel était le Gaulois du temps de César, tel était le Français sous le règne de Louis XIV. Mêmes qualités, mêmes défauts. Le réalisme qui caractérise les peuples germaniques n'a pas pénétré les masses de la nation et n'a influé en rien sur les populations des centres urbains où les colonies allemande et hollandaise étaient spécialement importantes. A cela rien de surprenant. Allemands et Hollandais se sont assimilés avec promptitude. Ceux qui se fixèrent en France épousèrent des régnicoles et par suite d'un habitat prolongé perdirent rapidement contact avec leur pays d'origine.

Hollandais et Allemands ont surtout été poussés vers notre pays par l'âpre désir du gain. Les Hollandais étaient des négociants et des courtiers de premier ordre ; ils possédaient une organisation de beaucoup supérieure à celle des autres peuples de l'Europe et trop à l'étroit dans leur pays, leurs enfants émigraient vers des régions où il leur était loisible de réaliser des bénéfices. Seules les carrières du négoce les attiraient. En émigrant en France les Allemands avaient des buts plus divers mais quels qu'ils fussent, ils étaient toujours intéressés. Soldats, ils étaient en quête d'une proie ; princes, ils sollicitaient des pensions, artisans, ils passaient en France avec l'espoir de toucher des salaires élevés. Producteurs, ils cherchaient à supplanter nos

nationaux en appliquant des méthodes nouvelles ; en cela, ils réussissaient souvent. Le tempérament réaliste des Allemands les poussait à améliorer les conditions matérielles de l'existence, aussi tournaient-ils surtout leur intelligence vers les industries pratiques et la production à bas prix. On ne saurait nier qu'au point de vue industriel, les Allemands ont parfois été pour nous des initiateurs.

Ils ont introduit et propagé en France l'imprimerie ; ils nous ont enseigné l'art de mieux tirer parti des mines de fer et de charbon ; dans les industries métallurgiques, ils ont importé des procédés nouveaux. Les Hollandais nous ont appris à dessécher les marais, à améliorer la navigabilité de nos fleuves. Reconnaissant dans ces domaines la supériorité des Allemands et des Hollandais, Henri IV et Colbert peuplèrent la France de ces étrangers. Leur influence sur nos méthodes de production est certaine ; elle n'a cependant pas été aussi profonde qu'elle aurait pu l'être. En effet, plus intéressés par le choc des idées et les discussions politiques ou religieuses, que par les questions commerciales, maritimes, financières ou industrielles, nos pères assistaient quelque peu indifférents aux progrès réalisés par les manufacturiers et les négociants étrangers. Jusqu'au milieu du XVIIIe siècle, ils considéraient comme minces besognes et indignes d'eux de s'adonner à l'étude des méthodes étrangères. Ils attendaient tout de la protection du roi ; si la prospérité du commerce venait à faillir dans le royaume, ils maugréaient bien quelque temps contre l'emprise des étrangers mais ne cherchaient pas à suivre les méthodes qui les enrichissaient à leur détriment parfois.

Notre propre tempérament a souvent tué les initiatives de ministres clairvoyants qui avaient introduit dans le pays des étrangers commissionnés pour être les éducateurs du peuple français. L'influence économique des Allemands et des Hollandais s'est trouvée limitée par là même.

III

Au point de vue moral, l'action des étrangers du Nord et de l'Est sur la France a-t-elle été beaucoup plus profonde ? S'il est indispensable de rappeler que Lefèvre d'Étaples, dès l'année 1508, dans son *Commentaire sur les Psaumes*, dès l'année 1512, dans son *Commentaire sur saint Paul*, soutenait déjà quelques-unes des thèses que Martin Luther devait afficher aux portes d'une église saxonne, ce n'est pas ici le lieu de rechercher quelles ont pu être les origines françaises des doctrines luthériennes. Qu'il suffise de constater que la réforme française est fille de la réforme allemande mais qu'en franchissant les frontières, cette grande révolution religieuse s'est pliée aux exigences de notre tempérament national.

Quelles que soient les doctrines auxquelles Luther a fait des emprunts, quelqu'aient été les modifications subies par la réforme qu'il a consacrée, il n'en demeure pas moins certain que sous le rapport religieux, les Allemands ont exercé une influence en France. Les idées de Luther trouvèrent, pour germer facilement, un terrain préparé par les humanistes mais il convient de noter la part qu'ont eue les étrangers établis en France dans la diffusion des doctrines nouvelles. Il est indéniable que la présence dans le royaume de groupements d'origine germanique a contribué à la diffusion de la Réforme. Commerçants, imprimeurs, ouvriers, étudiants, pédagogues, lansquenets résidant ou circulant en notre pays ont été d'actifs agents de propagation luthérienne.

C'est vers 1520 que le protestantisme gagne Paris. L'Université, en 1521, laisse imprimer et circuler la réponse de Mélanchton aux théologiens de Paris ; en 1524, Noël Beda dénonce le grand nombre d'étudiants favorables à Luther. Les étudiants allemands et hollandais qui sont légion à Paris, à Orléans et à Montpellier constituent de petites colonies enthousiastes ; parmi eux on suit les affaires d'Allemagne ; ce petit monde lit Erasme et correspond avec Zwingle. Dans les grandes villes

marchandes, et celles-ci ont toujours joué un rôle prédestiné dans l'histoire religieuse du monde, les commerçants d'origine germanique sont nombreux ; ils apportent d'Allemagne pamphlets, livres, almanachs de propagande et les répandent à profusion dans le public. A Lyon, cité cosmopolite qui regorge de commerçants, d'imprimeurs, d'artisans, de banquiers, la doctrine nouvelle est rapidement propagée par des moines de Wittemberg, amis de Luther et Jean Vaugris, neveu de Conrad Resch est peut-être le premier des adhérents de la Réforme. Les imprimeurs lyonnais qui sont en correspondance avec leurs confrères d'Allemagne éditent et rééditent des brochures et des petits livrets dans lesquels sont exposés les principes religieux de Luther. Peu à peu, les différentes couches de la société furent gagnées à ses vues ; à Lyon notamment dans les classes ouvrières d'origine germanique le protestantisme recruta de nombreux adhérents [1].

La cour de François Ier est pleine d'officiers allemands ; des princes, des barons allemands sèment et propagent les idées de Luther. Dans d'autres milieux, lansquenets et reîtres, logés chez l'habitant sèment la doctrine du réformateur ; ces gens sans aveu convertissent peut-être brutalement ceux qui ne partagent pas leur manière de penser car leurs arguments théologiques ne sont pas toujours très décisifs. Plus convaincants que les leurs furent sans doute ceux des pédagogues qui parcoururent la France aux XVIe et XVIIe siècles, y furent appelés comme professeurs dans les Universités, les académies protestantes ou comme précepteurs dans les familles françaises.

Dans le monde moral, la part d'influence des Germaniques doit être circonscrite au domaine religieux ; au point de vue artistique ou intellectuel, Allemands, Hollandais ou Scandinaves n'ont exercé en France qu'une faible emprise.

Lorsqu'on a mis en relief l'influence que les artistes néerlandais ont eue sur les nôtres au XIVe siècle en répandant dans nos

1. Sur ces points on peut consulter les belles études de M. Imbart de la Tour sur *les Origines de la Réforme* et notamment le tome III. Paris, 1914. — Voir également, Henri Hauser, *Etudes sur la Réforme française*. Paris, 1909.

ateliers le goût du naturalisme, quand on a noté l'engouement passager qui, au début du XVIIe siècle, valut aux peintres, aux graveurs, aux ébénistes et aux intellectuels hollandais des succès sans lendemain, on a promptement épuisé l'histoire de l'influence néerlandaise en France. L'inspiration artistique allemande proprement dite n'a jamais influé sur nos conceptions. Au XVIIIe siècle, toutefois, les Allemands essayèrent de procéder à ce que l'on a justement appelé « le lancement de la littérature allemande ». Les Français, par une sorte d'aberration politique firent fête aux intellectuels d'outre-Rhin au moment même où Frédéric II essayait de constituer un empire puissant établi sur des bases militaires solidement établies. Malgré leurs efforts, les littérateurs allemands ne parvinrent pas à créer autre chose qu'un mouvement de curiosité autour de leurs œuvres ; ils ne réussirent pas à nous imposer leur culture et leurs idées. Dans les lettres françaises on ne remarque pas une influence germanique analogue à celle qu'eurent sur nous les Italiens ou les Espagnols. Trois siècles de culture latine ne pouvaient être effacés en quelques lustres par ce groupe de philosophes et littérateurs allemands fixés en France et qui étaient, eux-mêmes, tout imprégnés de cette tradition française à laquelle ils cherchaient à se soustraire.

Sans vouloir faire preuve d'un nationalisme aveugle, il importe de dire nettement que du XIIIe siècle à l'orée des temps contemporains, la civilisation française n'a dû que fort peu de chose aux civilisations germaniques. Les milliers et les milliers d'étrangers que l'Empire, la Hollande et la Scandinavie ont déversés sur la France ont été assimilés sans résistance. Ceux qui n'ont fait que passer ont été, à leur retour dans leur patrie, les propagateurs fervents d'une culture qui les avait séduits ; ils ont été les agents dévoués de l'expansion de l'influence française à l'étranger.

Et de quel éclat a brillé notre civilisation hors de nos frontières ! Des philosophes et des historiens l'ont dit, les uns avec amertume, comme Leibnitz, les autres avec bonne foi et en s'inspirant des documents les plus probants. M. L. Raynaud, avec force détails, a montré comment, à toute époque, la

civilisation française avait pénétré l'allemande [1]. Les historiens et les philologues hollandais se sont plu à redire la part que la France avait prise dans le développement de leur pays. En 1846, J. Koenen publiait une longue histoire de l'influence française en Hollande [2] ; plus près de nous, J. Salverda de Grave, en une série de conférences faites à Paris, notait la manière dont la langue hollandaise s'était enrichie de vocables français [3]. Récemment encore, K. J. Riemens consacrait à l'enseignement du français en Hollande du XVIe au XIXe siècle une étude substantielle et riche de faits précis [4]. Les pays du Nord, Suède et Danemark soumis tout d'abord à l'influence allemande se sont peu à peu rapprochés de nous. C'est à la France qu'ils ont demandé des professeurs, des artistes et des savants. Les judicieux travaux de M. P. Lespinasse ont excellemment montré le rôle de la France dans les pays scandinaves [5].

En attirant dans le royaume des étrangers nombreux, le gouvernement monarchique a rendu service au pays. Ceux qu'il a retenus ont été des éléments d'activité et ont constitué un surcroît de population souvent utile. Les forains qui n'accomplissaient dans le royaume qu'un séjour d'études ou de plaisir ont souvent été les meilleurs auxiliaires de notre diplomatie et leur rôle comme pionniers de notre influence à l'extérieur mériterait d'être mis en valeur. Ils étaient généralement les premiers adhérents de ces partis français que nos ambassadeurs constituaient dans les cours auprès desquelles ils étaient accrédités ; ils propageaient notre langue, nos arts et de par le monde essaimaient nos idées et nos mœurs.

1. L. Reynaud, *L'Influence française en Allemagne*. Paris, 1914.
2. H. J. Kœnen, *Geschiedenis van de vestiging en den invloed der Fransche vluchtelingen in Nederland*. Leyde, 1846.
3. J. Salverda de Grave, *L'influence de la langue française en Hollande d'après les mots empruntés*. Paris, 1913.
4. K. J. Riemens, *Esquisse historique de l'enseignement du français en Hollande du XVIe au XIXe siècle*. Leyde, 1919.
5. P. Lespinasse, *L'Art français et la Suède*. Paris, 1913.

PREMIÈRE PARTIE

LES ALLEMANDS EN FRANCE

CHAPITRE PREMIER

L'INFILTRATION ALLEMANDE EN FRANCE AVANT LE XVIe SIÈCLE

I. L'ordre teutonique ; Artistes et artisans allemands. — II. Voyageurs et pélerins. — III. Naissance des premières colonies de marchands ; avantages concédés aux Hanséates.

I

L'institution de l'Ordre Teutonique remonte au temps de la troisième croisade mais c'est seulement de l'époque de la cinquième, en 1218 et 1219, que datent les plus anciennes donations de biens, sis sur territoire français, effectuées à cet ordre. Les propriétés dont il fut doté étaient principalement situées dans quatre régions : à Beauvoir, au diocèse de Troyes ; à Orbec, au diocèse de Nevers ; à Vaudeville et Saint-Michel-de-l'Hermitage, localités relevant des évêchés de Toul et de Chartres. A la tête des établissements français de l'Ordre Teutonique était un commandeur. Le plus souvent, il était Allemand. Des quatre commanderies, celle de Beauvoir, la plus importante, fut dirigée par Jacques de Mayence, Jean de Brandebourg, Jean de Francfort, Jean de Cologne. Le dernier commandeur d'Orbec, Nicolas de Sampfer ou de Sommevoire, comme le désignent les textes français, devint dignitaire de l'Ordre, en 1491, bien qu'il fut marié. Comme l'exploitation des terres possédées en France par l'Ordre Teutonique était devenue onéreuse par suite de leur éloignement, Nicolas de Sampfer fut chargé de procéder à leur liquidation [1].

1. H. d'Arbois de Jubainville, *L'Ordre teutonique en France*. Paris, 1874. Extrait du tome XXXII de la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*.

On ne saurait affirmer que les commandeurs de l'Ordre aient introduit en France quelques-uns de leurs compatriotes chargés de les seconder dans la gestion de leurs domaines ; le fait est cependant probable. Les Allemands devaient amener avec eux secrétaires et domestiques puisque les Français eux-mêmes tiraient des terres impériales des subalternes. Vers 1357, un ami de Pétrarque, Philippe de Vitri, évêque de Paris, avait deux Allemands dans sa domesticité et dès le début du xve siècle, des valets allemands étaient employés par des bourgeois de Bordeaux [1].

Les Journaux du trésor de Charles IV le Bel et de Philippe VI relatent assez fréquemment les noms d'Allemands employés par ces souverains [2]. Conrard d'Allemagne est valet de courses de Charles IV [3], Erard est qualifié de conseiller et trésorier du même prince [4]. Parmi les militaires, Gauthier est sergent des armées [5], Hannequin sergent du guet [6], Olric est sergent d'armes [7]. Pierre d'Allemagne figure encore comme clerc à la Chambre des enquêtes de Charles IV [8]. Les mandements du roi Charles V [9] révèlent également la présence de fonctionnaires allemands attachés à ses services. Les Girard, Gauthier, Pierre, Jean, Olric Lallemant ou d'Allemagne n'ont guère laissé de souvenirs. Leur nom n'a été tiré de l'oubli par de savants érudits qu'en raison des émoluments qu'ils ont perçus à divers titres.

La reine Ysabeau de Bavière introduisit en France quelques compatriotes. Des artistes et des orfèvres allemands travaillèrent pour elle ; parmi les plus célèbres, on cite Haincelin qui habitait Paris en 1403 et Hermann Wynrich von Wesel [10]. La cour de Charles VI comportait des écuyers, des che-

1. A. Leroux, *La colonie germanique de Bordeaux*. Bordeaux, 1918, t. I, p. 2.
2. J. Viard, *Les Journaux du trésor de Charles IV le Bel*. Paris, 1917. Collection des documents inédits. — J. Viard, *Les Journaux de Philippe VI de Valois*. Paris, 1901, même collection.
3. J. Viard, ... *Charles IV*..., notice 824.
4. Id. *Ibid.*, notices 7729, 1641.
5. Id. *Ibid.*, notice 3052.
6. Id. *Ibid.*, notice 3838.
7. Id. *Ibid.*, notice 3992.
8. Id. *Ibid.*, notice 8482.
9. L. Delisle, *Mandements et actes divers de Charles V*. Paris, 1874. Coll. des Documents inédits.
10. A. Girodie, *Martin Schongauer*. Paris, 1911.

vaucheurs allemands ; la reine avait près d'elle des dames d'honneur originaires d'outre-Rhin. Emelaye de Nostemberg, épouse de Charles de Soicourt, fut mariée par ses soins ; Ysabeau lui ayant promis une dot de dix mille écus ne put s'acquitter de sa promesse : pour lui faire prendre patience, elle lui accorda 500 livres à prendre sur les biens du chancelier Nicolas d'Orgemont, lorsque, disgrâcié, il fut privé de sa fortune [1].

Louis XI est servi par des pages natifs d'Allemagne. « Pour avoir esté nourri page du roi Louis XI et depuis, homme d'armes des ordonnances » Jean, dit le page, obtint de Charles VIII des lettres de naturalité au mois de janvier 1488. Cet officier avait nom Jean Schulenberg. Il s'établit en terre française et acquit le domaine de Mont-de-Jeux, à peu de distance de Sedan. Lorsqu'il fut implanté dans le royaume, il attira son frère Alolph dont le petit-fils devint maréchal de France au temps de Louis XIII [2]. Louis XI emploie des Allemands : Hauffe, Huifforly, Willem Widerstein, Michel Waller, « du pays d'Almaigne », reçurent, en juillet 1480, 20 l. tournois pour services rendus [3]. Charles de France, duc de Berry compte parmi ses écuyers Richard Ahamer, allemand auquel, en 1470 il donne la seigneurie de Monségur [4].

Dans son duché de Bretagne, Jean V accueillait les Allemands ; il recherchait l'alliance des Hanséates, le concours des mineurs, il s'attachait des artistes originaires de l'Empire : Hans Witzinger, dit Hans Witz ou Lesaige était établi à Nantes en 1402 ; il y demeura dix ans et décora une partie de la cathédrale. Ayant quitté Nantes en 1412, il repartit pour Constance puis revint en France avec son fils Conrad [5]. Tous deux s'attachèrent au service de Philippe le Bon. A la cour de Bretagne, la duchesse avait une demoiselle d'honneur Helle d'Allemagne, à qui, en 1405, elle fit donner par Jean V soixante-dix écus d'or [6].

1. L. Mirot, *Le chancelier Nicolas d'Orgemont*. Paris, 1913, p. 223.
2. Lettre de naturalité du 10 janvier 1488.
3. Douët d'Arcq, *Comptes de l'Hôtel du Roi*, édition de la *Société de l'Histoire de France*. Paris, 1865, p. 377.
4. H. Stein, *Charles de France, frère de Louis XI*. Paris, 1921, p. 34.
5. Abbé Brune, *Dictionnaire des Artistes de la Franche-Comté*. Paris, 1912. V° C°.
6. R. Blanchard, *Lettres et mandements de Jean V*. Édition des Bibliophiles bretons. Acte n° 164.

Durant que Charles le Mauvais occupait une partie de la Normandie, il utilisa les services de Coppequin l'Allemand et de Jehan d'Almaigne, marchand de Caen, à qui il achetait soieries et étoffes [1]. Les comptes des ducs de Bourgogne relatent les noms de quelques peintres, enlumineurs et fauconniers allemands. Jean, duc de Berry, attire à sa cour des artistes de tous pays. A Bourges, sur la paroisse Notre-Dame-de-Fourchaud, vivaient des peintres allemands ; parmi eux figure Pol de Limbourg, « natif d'Allemagne », qui habitait devant l'église Notre-Dame [2].

La cour du roi René comptait plusieurs Allemands. Le contrôleur de ses finances, Balthazar Hirtenbrauss eut maintes fois l'occasion de mandater des dépenses au profit de ses compatriotes [3]. Pour construire et entretenir les poêles des châteaux de Saumur, d'Angers et des Ponts-de-Cé, un ingénieur, Jacques Dezabern, percevait des appointements mensuels [4]. Au xve siècle, c'était une habitude de faire venir d'Allemagne des artisans chargés de construire ces hauts poêles que l'on utilisait contre le froid. Cette coutume se maintint au xvie siècle ; en 1545, François Ier fit construire à Fontainebleau un pavillon pour le logement des reines-mères. On le dénomma « pavillon des poêles » à cause des cheminées d'Allemagne que le roi y avait fait placer.

Les seigneurs achetaient des soieries aux Italiens ; des Allemands, ils acquéraient fourrures et pelleteries. Quelques articles des comptes du roi René marquent qu'il suivait les usages de son temps. Au xve siècle, écuyers, acheteurs de chevaux, dresseurs d'oiseaux de proie, palefreniers et charrons étaient fréquemment d'origine allemande. Erard l'Alemant était oiseleur du roi René, l'Alman soignait ses chevaux : pour lui Hannus de Merinch achetait des montures, des Allemands non dénommés dans les comptes construisaient des chariots destinés au

1. E. Izarn, *Le compte des recettes et dépenses du roi de Navarre en France*. Paris, 1885, p. 199.
2. Girard de Villesaison, *Notes sur la demeure à Bourges et la femme de Pol de Limbourg*, dans *Mémoires de la Soc. des Antiquaires du Centre* ; XVe vol. 1887-8, p. 109-113.
3. Abbé Arnaud d'Agnel, *Les comptes du Roi René*. V° c°.
4. Id., *Ibid.* V° c°.

transport des bagages du roi. A sa cour, des Allemands « faiseurs de laeuz » touchaient des subsides pour leur habillement et les distractions qu'ils donnaient au souverain, d'autres, comme Hippolyte de Housenau, recevaient des aumônes à titre de poète.

Des ébénistes allemands travaillaient déjà en France au xve siècle : Guilbert, menuisier, « compaignon almant », contribua à la construction des orgues de l'église Saint-Germain d'Argentan [1]. A Lyon Alabram est verrier, Abraham de Limaigne s'adonne à la peinture.

Dans l'entourage de Charles d'Orléans, à Blois, vécurent sans doute des Allemands. Quand, à quarante-six ans, lourd de corps et las d'esprit, le duc avait épousé Marie, fille d'Adolf de Clèves, cette jeune fille, cette enfant, même, puisqu'elle ne comptait pas quinze ans lors de son mariage, amena avec elle quelques écuyers et dames d'honneur. Sa cour était nombreuse ; élevée chez son oncle Philippe le Bon, elle avait connu chez lui le luxe qui régnait dans la maison des ducs de Bourgogne et avait importé à Blois les habitudes de son enfance [2]. Les habitants du duché de Clèves, pays pauvre et marécageux, où l'on s'adonnait surtout à l'élevage du bétail, se réjouissaient de l'accession des filles de leurs souverains à de hautes situations en France ; c'était pour eux une occasion de venir s'y fixer et d'y obtenir des situations lucratives.

Les alliances des ducs de Clèves avec des familles françaises [3], la naturalisation de ces princes ont valu à la France quelques éléments de population germanique qui se fixèrent à Blois, à Paris et dans le Nivernais.

Outre les Allemands ayant vécu dans l'entourage des princes, il convient de rappeler l'existence de fonctionnaires spéciaux dénommés *notaires impériaux* et *monnoyers du serment de l'Empire*. Ils jouissaient en France de privilèges que François Ier renouvela pour la dernière fois en 1528. Que représentaient

1. Arch. dép. de l'Orne, H 3590.
2. P. Champion, *Vie de Charles d'Orléans*. Paris, 1911, pp. 513 et suiv. Le mariage de Charles d'Orléans et de Marie de Clèves eut lieu en 1440.
3. Saint Simon, *Mémoires*, édition des Grands Écrivains, première partie, *Généalogies des ducs et pairs de France*.

exactement ces fonctionnaires parfois revêtus de la triple délégation du roi, du pape et de l'empereur, on l'ignore encore à peu près. Etaient-ils tous d'origine française ou bien étaient-ils choisis parmi des sujets allemands, ce sont là questions auxquelles les érudits n'ont encore pu répondre [1].

II

Au moyen âge, les relations entre les peuples se sont nouées par des unions matrimoniales, des traités d'alliance, des conventions commerciales mais les croisades et les pélerinages à l'étranger ont également contribué à faire naître entre eux des liens étroits. Que de Français, que de Flamands et de Bretons, que de Polonais aussi, ont quatre siècles durant, franchi les Pyrénées pour se rendre à Saint-Jacques de Compostelle ! Ces pieux voyages ont développé le trafic des Espagnols avec la France, la Bretagne et la Flandre ; souvent, les pélerins cheminaient en commerçant, ils emportaient des pacotilles qu'ils vendaient dans la Péninsule et en rapportaient des marchandises qu'ils écoulaient à leur retour.

Des relations analogues à celles de la France et de l'Espagne ont pu naître entre la Normandie et l'Allemagne. Pendant plus de cent cinquante ans les Allemands ont fréquenté comme pélerins le Mont Saint-Michel : ils y venaient de tous les points de l'Empire, de Worms, de Mayence, de Spire, de Cologne, de Bâle ou de Schlestadt.

Bien qu'il y eut des hommes, des prélats et des femmes, parmi les pélerins, c'étaient surtout des enfants qui, le plus souvent, accomplissaient le voyage du Mont Saint-Michel ; ils se groupaient au départ dans quelque ville d'Allemagne, puis à pied, s'en venaient en Normandie par troupes de plusieurs milliers de personnes. Les vieilles chroniques allemandes notent avec soin ces mouvements pérégrins ; les plus anciens semblent

1. P. Viollet, *Le Roi et ses ministres*. Paris, 1912, p. 150.

remonter au premier tiers du XIVe siècle et les derniers pélerinages par grandes compagnies paraissent avoir été effectués vers 1465 [1].

De leurs voyages les « pueri Sancti Michaëlis » rapportaient des souvenirs matériels, tels que plombs ou coquillages ; ils revenaient aussi, la tête pleine de contes, de légendes et de récits. A leur retour en Allemagne, ils narraient les miracles auxquels ils avaient assisté et fondaient ainsi ces traditions populaires dont Uhland a tiré parti dans son poëme sur le *Miracle du Péril* ou de *La Croix des Grèves* [2].

D'Allemagne en Normandie, la route est longue ; tous les pélerins qui ont entrepris le pieux voyage sont-ils rentrés dans leur pays ? quelques-uns, las d'avoir effectué un pénible voyage ne sont-ils pas demeurés en France ? d'autres, voyant les bénéfices qu'il était possible de réaliser en hébergeant les pélerins venus au mont Saint-Michel en nombre si considérable que parfois la nourriture leur manquait, ne se seraient-ils pas établis dans l'Avranchin comme hôteliers ou marchands de ces menus souvenirs que l'on retrouve dans tous les lieux de pélerinage ? on ne le sait mais on le peut supposer car l'âpre désir du gain est aussi inhérent à la race germanique que son habitude de courir le monde est prononcée.

La coutume de venir en pélerinage au mont Saint-Michel ne se perdit pas en Allemagne après le XVe siècle mais on n'assista plus à des mouvements de pélerins aussi importants que dans les temps anciens ; le culte des saints s'amoindrit en Allemagne par suite de la diffusion du protestantisme. Après la disparition des pélerinages d'enfants, les Allemands viennent bien visiter la célèbre abbaye mais à titre individuel ; au XVIIIe siècle, quand il y réside, Jean Frédéric Karq, baron de Déhambourg, prieur commendataire de l'abbaye, les reçoit avec affabilité. Ancien doyen de Munich, conseiller de l'électeur de Bavière, chancelier de l'électeur de Cologne, cet abbé avait,

1. Ét. Dupont, *Les Pélerinages d'enfants allemands au mont Saint-Michel*. Paris, 1907.

2. E. de Beaurepaire, Introd. à l'édition du *Roman du mont Saint-Michel par Guillaume de Saint-Pair*, donnée par F. Michel. 1856.

en 1703, obtenu la commende du Mont Saint-Michel. Malheureusement, ce prieur, satisfait des 25.000 livres que lui valait l'abbaye ne réparait point le célèbre édifice. Sous son administration maladroite, il tombait en ruines : aussi après la mort de Jean Frédéric Karq, ses héritiers furent obligés de reconnaître que le prieur avait omis d'effectuer les réparations essentielles et versèrent aux moines 20.000 livres, à titre de dommages-intérêts [1].

III

A dater du règne de Louis XI prennent naissance en France les premières colonies allemandes. Diverses raisons d'un caractère général favorisent l'éclosion de ces groupements qui se développent par la suite des siècles. Les privilèges accordés aux Hanséates depuis le XVe siècle jusqu'à la fin du XVIIIe, les alliances politiques et militaires de François Ier, de Henri II, de Richelieu et de Mazarin avec les princes luthériens de l'Allemagne, les rapports politiques et économiques de Louis XIV avec la Bavière et le Brandebourg, nos relations avec la Saxe, au XVIIIe siècle déterminèrent de nombreux habitants de l'Allemagne à passer dans un royaume où généralement ils étaient volontiers accueillis. Sans écrire une histoire des rapports de la France avec les principautés allemandes, on rappellera les plus saillants des événements qui contribuèrent à attirer en France les habitants d'outre-Rhin.

Les Hanséates de la vieille Prusse et de la Livonie s'aventurèrent les premiers à venir caboter sur les côtes de France ; leurs navires arrivaient en escadres et dans nos ports, les Hanséates, ces Phéniciens du XVe siècle, apportaient l'ambre de la Baltique, des peaux, des harengs, des instruments de fer. De très bonne heure ces navigateurs allemands avaient noué avec la France des relations commerciales suivies et au XVe siècle les villes hanséatiques effectuaient avec elle un trafic impor-

1. Brin, Germain et Corroyer, *Le mont Saint-Michel*. Paris, 1880, p. 28.

tant [1]. Des facteurs allemands s'étaient déjà installés dans les villes sises sur les bords de l'Océan, de la Manche et de la Méditerranée ; ils avaient mission d'écouler les importations et de centraliser dans leurs magasins des marchandises de retour : toiles, vins et sels. En Bretagne, les courtiers allemands étaient suffisamment nombreux pour que des hôteliers de leur pays aient eu intérêt à s'y établir ; on en rencontre notamment à Nantes [2]. Les navires de la Hanse fréquentaient des havres sans grande importance comme Bourgneuf et Pornic, c'est assez dire qu'ils abordaient dans des ports où le trafic était prospère [3]. Le négoce que les Bretons effectuaient avec les Hanséates était si considérable qu'au cours de l'année 1432, le duc Jean V, craignant entre ses sujets et les Allemands une rupture provoquée par quelques pillages de navires, s'empressa d'étouffer les germes de la discorde. Par lettres données à Vannes, le 8 janvier 1433, il déclarait : « Jehan... desiranz attraire touz bons marchands à venir fréquenter marchandement en nos pays spécialement ceux des villes et pays de la Hanse d'Allemagne... consideranz les grands proufitz que nous et tout le bien public de nostre pays pouvons avoir par le fréquentement des ditz Allemands... donnons et octroyons par ces présentes sauvegardes à tous [4] ».

Tandis que les ducs de Bretagne s'efforçaient de maintenir la bonne harmonie entre leurs sujets et les Allemands, le roi Charles VII essayait de contracter avec les riches et puissantes villes hanséatiques une alliance politique mais comme il ne voulait signer avec elles qu'à la condition de les voir abandonner l'alliance anglaise il ne réussit pas dans ses entreprises. Son successeur Louis XI, reprit avec la Hanse les pourparlers interrompus et en 1463 il autorisait les Hanséates à résider librement dans les ports français. Au cours de la période de guerres

1. Il n'y a pas lieu de donner ici la bibliographie des travaux parus sur l'histoire des relations commerciales de la France avec la Hanse. Celle-ci a été dressée par Otto Held dans son étude : *Die Hanse und Frankreich von der Mitte des 15 Iarunderts bis zum Regierungsantritt Karls VIII*. Gœttingue, 1912.

2. Arch. mun. de Nantes, série CC, *passim*.

3. R. Blanchard, *Cartulaire des Sires de Rais*. Poitiers 1898-9. Introduction, p. XXVI.

4. A. de la Borderie, *Histoire de Bretagne*. Rennes, 1906, t. IV, p. 267 et s. — R. Blanchard, *Lettres et mandements de Jean V*, édition citée.

qui marquèrent les années 1471 et 1472, les Allemands combattirent la France et la Bretagne ; leur commerce avec nos ports se ralentit, mais, dès le début de 1473, le duc de Bretagne accordait aux Hanséates des lettres de sauf-conduit qui furent prorogées en 1477. Louis XI, par une ordonnance du 15 août 1473 octroyait aux habitants des villes hanséatiques la liberté absolue de commercer en France ; dix ans plus tard, il renouvelait leurs privilèges et le duc de Bretagne signait avec les Allemands un traité d'alliance et de paix définitive.

De toutes parts, sous le couvert des privilèges qui leur étaient accordés, des négociants hanséates s'installent dans les villes françaises. En Provence, ils fondent des sociétés ; au port de Bouc [1], ils créent la grande et la petite compagnies des Allemands. A Bordeaux, les Osterlins, c'est-à-dire les Hanséates de Lubeck, de Hambourg et de Brême font confirmer en 1464 les privilèges qu'ils avaient obtenus de Charles VII [2]. Dans divers ports, à La Rochelle, à Cherbourg, les Hanséates fondent des groupements qui se développent après la signature de l'Édit de Nantes. De même que les Hollandais surent tirer parti des avantages commerciaux qu'on leur concéda, les Allemands profitèrent de ceux que leur avait octroyés Louis XI. Maintes fois, au cours de siècles, ils obtinrent le renouvellement des prérogatives que ce roi leur avait accordés en 1473 ; ils défendirent pied à pied leurs privilèges : exemptions de taxes et de droit d'aubaine. L'un de leurs compatriotes était-il imposé à tort ou ses biens, après son décès, étaient-ils appréhendés par les gens du roi, aussitôt les Hanséates s'adressaient au souverain ou aux parlements pour obtenir le rapport de la mesure qu'ils jugeaient vexatoire ; ils invoquaient ordonnances, lettres-patentes et arrêts rendus en leur faveur. Comme les forains originaires de plusieurs autres nations, les négociants allemands jouissaient d'avantages marqués leur permettant de trafiquer à des conditions au moins aussi favorables que celles dont se pouvaient prévaloir les naturels du pays.

1. Arch. dép. des Bouches-du-Rhône, B 1642 et B 1650, années 1469-1476.
2. A. Leroux, *Bordeaux et la Hanse teutonique au XVe siècle*, dans *Revue hist. de Bordeaux*, 1910.

Si nous ne connaissions la longue série des lettres-patentes signées en leur faveur depuis le règne de Louis XI jusqu'à la Révolution, une seule décision rendue par Louis XIV au mois de juillet 1649 nous révélerait les diverses ordonnances rendues en faveur des Hanséates depuis le xve siècle jusqu'à cette époque [1]. Il est dit dans ce document « mais d'autant que parmy les troubles de ces longues et sanglantes guerres, les marchands dessusditz des villes impériales n'ont sceu bien et deument jouir des franchises comme par le passé, ains ont esté arrestez, emprisonnez et contraintz par les receveurs et fermiers, principallement à l'instance des partisans d'en payer nouvelles impositions nommément les répréciations pour l'entrée et la sortie, l'impôt du tiers, surtout nouvelles subventions et autres droitz nouveaux comme aussi la nouvelle imposition établie depuis dix ou douze années dans les villes d'Auxonne, Saint-Jean-de-l'Ausne, Tournon, Belleguarde, Chalons, Mascon et autres, sur la rivière de Saône ; considérans qu'à Rouen, plaincte a esté faite à M. de Servien ministre plénipotentiaire... de ce que les marchands allemands ne jouissent pas des privilèges qu'ils ont obtenus jadis ; considérans donc l'affection que nous portons à la Nation germanique et particulièrement aux villes libres et impériales, voulons que leur soient confirmez tous les privilèges à eux accordés depuis l'année 1515. »

Ce document énumère la longue suite des faveurs octroyées aux Hanséates depuis François Ier. Le 1er mars 1515, il est donné aux marchands allemands trafiquant en France liberté de commerce et exemptions de nouveaux subsides. Au mois d'août 1542, le roi confirme cette ordonnance et l'année suivante exempte d'impositions foraines les habitants originaires des villes impériales. Henri II, François II, Charles IX, par divers actes, maintes fois confirmés, prennent des dispositions favorables aux Allemands. Charles IX leur donne la permission de tester et de disposer de leurs biens, il les autorise à porter les armes et le 3 septembre 1578, Henri III leur donne « lettres-patentes en formes de chartres portantes confirmations de leurs

1. Arch. des Affaires étrangères : *Petites principautés*. Reg. 62 *passim*.

privilèges cy devant octroyés et amplification d'iceux, à tenir maisons en tous lieux de France avec exemption nouvelle de loger gens de guerre et de toutes cottisations ou daces nouvelles. » Henri IV, Louis XIII et Louis XIV confirment ces prérogatives et si l'on n'en tient compte les Hanséates savent rappeler aux autorités locales qu'elles ont agi à tort en les imposant ou en imposant leurs biens. Les difficultés entre fermiers des impôts et forains privilégiés étaient constantes sous l'ancien régime ; pour éviter les paiements des taxes et impositions, les étrangers arguaient des privilèges « accordés à ceux de leur nation » : ils constituaient parfois des castes spéciales trafiquant librement sans être astreints aux charges pesant sur les Français. Hollandais et Allemands connaissaient très exactement leurs droits et les faisaient fréquemment valoir. L'ordonnance de Louis XIV dont j'ai cité un extrait a été rendue à la suite des réclamations des Allemands établis en Bourgogne et en Normandie ; au mois de février 1736, les héritiers de Schouler, natif de Nuremberg, et habitant Paris, s'insurgent contre la saisie de ses biens [1] ; cinq négociants de Lyon protestent en 1774 parce qu'ils ont été portés sur les rôles de la capitation. Les arrêts rendus en matière fiscale ou au sujet du droit d'aubaine sont fréquents aux XVIIe et XVIIIe siècles ; quelques-uns constituent des décisions de principe et sont fréquemment invoqués. Certaines requêtes forment de véritables volumes dans lesquels sont rappelés tout au long les nombreux privilèges octroyés aux Allemands [2] ; plus on approche de la fin du XVIIIe siècle, plus la longueur des requêtes s'accroît car pour obtenir gain de cause, les négociants s'appuient sur la série indéfinie des dispositions rendues en leur faveur.

Louis XIV, en effet, n'a pas été le dernier souverain à s'intéresser au sort des marchands allemands fixés en France : ses successeurs ont agi comme l'avaient fait le grand roi et ses prédécesseurs. Louis XVI, notamment, exempta définitivement

1. Sur tous ces points, cf. Arch. des Aff. étrangères : *Petites principautés*. Reg. 62.

2. *Extrait des lettres-patentes des rois de France en faveur des habitants des villes libres*, chez François Barbier. Lyon, 1698.

du droit d'aubaine tous les habitants des villes libres trafiquant en France. Il clôturait ainsi les procès pendants entre le fisc et les héritiers des marchands allemands décédés avant d'avoir obtenu leurs lettres de naturalité.

Les représentants des villes hanséatiques défendaient les prérogatives de leurs commettants ; lors des signatures des traités de paix, ils intervenaient pour leur faire accorder des faveurs nouvelles ou leur faire confirmer les privilèges anciens. Parfois les villes libres adressaient au roi des mémoires collectifs dans le but d'obtenir des avantages. En 1663, Augsbourg, Francfort, Ulm, Nuremberg rappellent qu'au cours des dernières guerres, elles ont fourni des hommes, de l'argent qui leur est encore dû et ont observé une exacte neutralité : on doit leur en savoir gré et en conséquence il faut leur accorder des privilèges économiques. En 1714, elles réclament l'absolue liberté du commerce et on la leur accorde. Lors de la signature du traité de Bade, elles font stipuler par l'article 34 que « tous et un chacun de part et d'autre et nommément les citoyens et habitants des villes impériales et hanséatiques jouiront par mer et par terre de la plus entière sûreté » et qu'ils seront exempts d'impôts. L'article 17 du traité de Vienne renferme les mêmes clauses et stipulations.

Lorsqu'en 1774, Louis XVI accorda aux villes libres l'exemption totale du droit d'aubaine il omit de mentionner dans les lettres-patentes la ville de Reutlingen. Le Cammerer et le Sénat de Ratisbonne lui écrivirent une fort belle lettre de remerciements mais firent remarquer au souverain son omission. Louis XVI fit droit à leur réclamation.

Cette longue suite de conventions, de traités et de pactes conclus entre la France et les villes hanséatiques depuis le règne de Louis XI jusqu'à la fin de l'ancien régime exerça une influence sur la pénétration des Allemands en France. Des raisons politiques amenèrent aussi les souverains français à octroyer à des Bavarois, des Wurtembergeois, des Saxons ou des Brandebourgeois des privilèges à peu près semblables à ceux qu'ils avaient stipulés en faveur des Hanséates. On aura l'occasion de les rappeler à diverses reprises. Jouissant en France de la liberté

du commerce, considérés comme régnicoles et pouvant aisément obtenir la naturalisation, les sujets de l'empereur s'infiltraient dans le royaume. Dès la fin du XVe siècle beaucoup s'établissent en France et vers le milieu du XVIIe siècle, ils forment dans les villes de l'intérieur et dans les cités maritimes des colonies qui deviennent aussi prospères et riches que celles constituées par les Hollandais.

CHAPITRE II

I Les étudiants allemands à Paris, Orléans, Angers, Montpellier, du XIIIe au XVIIIe siècle. — II. Les pédagogues. — III. Les voyageurs.

I

Un véritable monde de jeunes hommes allemands, nobles ou bourgeois, laïques et ecclésiastiques ont, pendant plus de cinq siècles, fréquenté les écoles et universités françaises. Celle de Paris a notamment possédé une nation germanique extrêmement importante. Dans un ouvrage sur les étudiants étrangers qui suivirent les leçons des écoles de la capitale, Alexandre Budinszky a dressé une liste des Allemands qu'il a rencontrés au cours de ses recherches [1] ; cette liste qui s'arrête au milieu du XVIe siècle ne comporte pas moins de quarante-huit pages de noms et elle est fort incomplète. En effet, depuis l'apparition de son ouvrage a été publié l'*Auctarium* [2] de la nation anglaise (allemande) de l'Université de Paris et si l'on compare les deux travaux, on constate que les étudiants d'origine germanique furent encore beaucoup plus nombreux à Paris que ne le laissait supposer Budinszky.

Du XIIe au XVIIe siècle, nobles et bourgeois allemands ou autrichiens envoyèrent leurs enfants en France ; ils passaient à Paris plusieurs années, les uns s'adonnant aux lettres ou à la philosophie, les autres à la médecine ou à la théologie. Tout

1. A. Budinszky, *Die Universität Paris und die Fremden an derselber im Mittelalter*. Berlin, 1876. Cf. notamment *Verzeichniss der hervorragenderen fremden Lehrer und Schülar*, pp. 115-163.

2. P. Denifle et E. Chatelain, *Auctarium Chartularii Universitatis Parisiensis. Liser procuratorum Nationis Anglicanæ (Alemanniæ)*. Paris, 1897.

d'abord agrégés à la nation anglaise, les Allemands, au XIVe siècle, absorbèrent les éléments anciens de ce groupement et constituèrent la nation allemande de l'Université de Paris ; rapidement, elle devint la plus importante des corporations étrangères. L'affluence des étudiants allemands vers Paris et les autres universités françaises fut même dénoncée par quelques auteurs d'outre-Rhin comme l'une des causes de la corruption de la langue allemande ; ils estimaient qu'à leur retour dans leur patrie, les jeunes hommes qui avaient séjourné en France introduisaient dans leur idiome trop de vocables français.

Dès le règne de Philippe-Auguste les étudiants allemands étaient nombreux à Paris. Le roi les protégeait. En l'année 1200, un jeune Allemand ayant envoyé chercher du vin par son domestique, ce dernier fut maltraité. Ses compatriotes vinrent à son secours, une bagarre s'en suivit et cinq Allemands furent tués. Le roi craignant de voir les étrangers déserter Paris condamna à une forte peine Thomas, prévôt de Paris, qui s'était mis à la tête des assaillants [1]. On ne sait si, dès cette époque, les Allemands possédaient un collège à Paris. Les historiens qui se sont occupés de la question ignorent exactement en quelle année leur premier collège fut créé et ils n'ont pas pu jusqu'ici en déterminer l'emplacement. D'après les uns, il aurait été situé rue du Mûrier près de la place Maubert, d'autres le placent rue Saint-Jacques [2]. Il est très probable que le collège des Allemands qui existait encore en 1603 ne fut guère fondé avant le milieu du XIVe siècle. Jusqu'aux environs de l'année 1350, les jeunes étudiants d'outre-Rhin étaient disséminés dans les collèges de la capitale.

Vers cette époque, la Nation allemande, ayant absorbé la nation anglaise, prit une véritable prépondérance dans le cortège des nations étrangères. Elle se montra spécialement remuante. L'abbé de Saint-Germain-des-Prés, Jean de Précy, pour mettre fin à des différends qu'il avait avec les écoliers et l'Université au sujet du droit de présentation aux deux cures de Saint-André-des-Arcs et de Saint-Côme et Saint-Damien céda ce droit à la

1. Dulaure, *Histoire de Paris*. Paris, 1823, t. II, p. 343
2. A. Budinszky, *op. cit.*, p. 66 et note 1.

Faculté des Arts. La Nation d'Allemagne usa la première du droit de présentation à la cure de Saint-Damien et, en 1361, fit nommer à cette cure un de ses membres, Albert de Saxe, professeur de philosophie. Elle profita de cette nomination pour prendre dans la paroisse une situation de faveur ; elle obtint pour son procureur le premier rang aux offices et aux processions, se fit accorder la jouissance d'un banc spécial près du maître-autel et demanda pour ses membres le droit de sépulture dans l'église.

La Nation allemande conserva ces prérogatives honorifiques jusqu'au milieu du XVIIe siècle. Au mois de janvier 1669, une rixe ayant eu lieu entre les « nationaires » allemands et les marguilliers au cours d'une procession, ces derniers se pourvurent en justice « pour se plaindre de la dite entreprise et du trouble qui leur est fait par les dits écoliers allemands ». La Cour statua sur la requête des marguilliers et abolit les privilèges jusqu'alors possédés par les Allemands [1].

Des étudiants germaniques qui passèrent par les écoles parisiennes on ne saurait mentionner les noms ; beaucoup n'ont laissé aucune réputation, ils sont perdus dans la masse de ces milliers de jeunes hommes qui, leurs études achevées, se livrent aux occupations normales d'une existence sans gloire. Toutefois on peut, à titre d'exemples, citer quelques-uns parmi les plus notoires : Heinrich von Hessen qui, pendant vingt ans, de 1363 à 1383, enseigna la théologie à Paris après y avoir pris ses grades ; Jean Reuchlin qui passa à Paris après avoir étudié à Poitiers et à Orléans ; Conrad Gessner, ancien élève de l'Université de Bourges et de Paris. Au XVIe siècle, Ludwig Baër professa à Paris pendant dix ans, Antoine Fugger, Jean Paul Zangmeister, Andreas Wildholz, Jérôme Fischer, Jacob Sturm prirent leurs grades en Sorbonne.

L'un des meilleurs collaborateurs des frères du Bellay fut un Allemand : Jean Philipson né en 1506 à Sleide, dans l'Eitel ; du lieu de sa naissance il tira son surnom de Jean Sleidan sous lequel il est surtout connu. Après avoir pris sa licence ès-arts

1. E. Raunié, *Epitaphier du Vieux Paris*. Paris, 1899, t. III, p. 151.

à Paris, il s'attacha à Jean du Bellay auprès de qui son compatriote Jean Sturm l'avait introduit. A diverses reprises, il fut envoyé en mission près des princes allemands. Jean Sleidan est également connu par la publication d'un abrégé des *Chroniques de Froissart.*

Pendant tout le XVIe siècle, les étudiants allemands fréquentèrent nos écoles. Un étudiant luthérien, originaire du Tyrol, Luc Geizkofler, qui séjourna à Paris au moment de la Saint-Barthélémy a laissé une fort curieuse relation de son passage en France [1]. Lorsqu'il quitta Strasbourg où il avait suivi des cours à l'Université, Luc Geizkofler chevaucha vers la capitale en compagnie de vingt-six gentilshommes de Misnie ou de Silésie ; ils venaient grossir encore la colonie des étudiants allemands de Paris qui, d'après notre auteur, comptait alors plus de quinze cents jeunes hommes. La majeure partie de ces étudiants logeaient chez l'habitant ; certains vivaient chez des libraires d'origine allemande, chez Wechel notamment qui traitait ses compatriotes pour un prix dérisoire. Les cours de Ramus, des jurisconsultes Charpentier et Pierre Suger attiraient principalement ces étudiants.

Les temps étaient troublés. Les fêtes du mariage du roi de Navarre avaient amené à Paris force huguenots français et une foule d'étrangers ; les partisans des Guise apprêtaient leurs arquebuses pour occire les amis du Béarnais et l'amiral de Coligny était frappé d'une balle à la main droite.

Le 24 août 1572, les massacres de la Saint-Barthélemy commençaient. Luc Geizkofler, par mesure de prudence, s'était avec quelques amis réfugié chez Blandis, prêtre catholique. C'est de cet asile qu'il assista aux événements qui eurent leur répercussion sur l'importante colonie allemande de Paris.

Dès les premiers jours du mois de juillet 1572, des étudiants allemands avaient quitté Paris pour Bourges et Orléans, « s'étant aperçus qu'il y avoit du peril dans l'air » mais, confiants dans l'apparente amitié de Charles IX et du Béarnais, la majeure partie d'entre eux était demeurés à Paris ; ils prirent part aux

1. *Mémoires de Luc Geizkofler, tyrolien* (1550-1620), traduits par E. Fick. Genève, 1892, chap. v et suivants.

fêtes données par la cour à l'occasion du mariage du roi de Navarre et lorsque Coligny fut blessé, ils lui portèrent leurs amicales condoléances.

Ces manifestations des protestants allemands ne leur valurent certes pas les sympathies de Charles IX et des Guises ; ils devinrent suspects aux ultramontains. Volontiers, lors du massacre de la Saint-Barthélemy, leurs partisans en eussent dépêché quelques-uns. Au vrai, huit à dix furent victimes de leur propre imprudence, ils s'étaient aventurés dans les faubourgs de Paris ; les autres, se donnant comme Bavarois ou Autrichiens catholiques, furent épargnés ; ils trouvèrent d'ailleurs un protecteur dans la personne de la reine. Lorsque la reine Elisabeth apprit de la bouche de son chapelain, Hermann de Manz, les massacres de protestants, elle appréhenda que la catastrophe n'atteignit les Allemands et les Autrichiens, ses compatriotes. Elle demanda audience à Charles IX, son époux et se jetant en larmes à ses pieds, le supplia d'arrêter les effusions de sang. Sans même lui répondre, le roi aurait dit à un officier : « Faites relever la déesse germanique et reconduisez-la dans ses appartements ». L'intervention de la reine eut pourtant un résultat ; le roi fit proclamer à son de trompe sur les places publiques et à l'Université de ne tuer aucun Allemand ni étranger sous peine de vie. Nonobstant ces assurances nombre d'étudiants étrangers gagnèrent la province ou se retirèrent dans leur pays. Durant quelques années, la colonie germanique décrut mais advenant le XVIIe siècle, jeunes hommes accompagnés de leurs gouverneurs et précepteurs revinrent en foule à Paris ; ils y venaient apprendre non seulement les sciences et les lettres mais encore étudier nos manières. Leibnitz se désolait en constatant que les jeunes Allemands importaient à leur retour chez eux des mœurs très différentes de celles de leur patrie.

Ce n'était pas seulement la capitale du royaume qui attirait d'Allemagne des jeunes hommes. Chacune de nos villes universitaires comptait un groupe d'étudiants originaires des pays d'Empire. Nulle université française, sauf peut-être celle de Paris, ne put se vanter de posséder une nation germanique aussi importante que la faculté d'Orléans. Elle comportait

des Hollandais, des Scandinaves, des Hongrois et des Polonais, mais de tous les étudiants étrangers, les Allemands étaient les plus nombreux. Un motif spécial attirait ces jeunes hommes à Orléans ; cette ville était la seule où l'on enseignait le droit romain.

Jamais les souverains français n'avaient autorisé l'étude des *Pandectes* et des *Codes Justinien* et *Théodosien* à Paris ; ils étaient intéressés à cette défense par des motifs politiques, ne voulant pas fortifier par des arguments historiques et juridiques les prétentions de domination universelle des sujets du Saint-Empire. D'accord avec la Papauté, le roi de France avait cependant autorisé la création d'une chaire de droit romain à Orléans. Dès le XIVe siècle, les étudiants étrangers y accouraient en foule pour assister aux leçons de maîtres dont la réputation était établie dans l'Europe entière. Les professeurs de l'université d'Orléans passaient en effet pour faire des leçons plus vivantes et plus pratiques que celles des docteurs de Bologne [1]. Outre cette considération, les familles allemandes préféraient pour leurs enfants le séjour d'Orléans à celui de Bologne ; les distances à parcourir étant moins considérables. Par ailleurs, la réputation du bien parler et du bien dire d'Orléans était grande. Les guides des voyageurs étrangers en France célèbrent tous la pureté du langage français parlé dans la vallée de la Loire. Just Zinzerling — Josse Sincerus — écrivait : « Quand tu auras salué Paris, il faudra t'en éloigner pour chercher une ville où l'on parle un français plus correct... cette ville ce sera Blois ou Orléans ; Orléans surtout... Ses habitants s'ont d'une extrême politesse envers les Allemands et leur offrent libéralement de leur vin généreux » [2].

Tant de motifs d'attraction conduisaient les étrangers à Orléans. Dès le XVe siècle, les Allemands y furent particulièrement nombreux, Johann Reuchlin y suivit des cours. Les étudiants germaniques étaient dotés de privilèges exceptionnels ; ils avaient droit de porter rapière et poignard, d'aller et venir

1. Marcel Fournier, *La Nation allemande à Orléans au XIVe siècle*. Paris, 1888.
2. Thalès Bernard, *Voyage dans la Vieille France par Jodocus Sincerus*. Lyon, 1859, p. 59.

durant la nuit entière. Avaient-ils quelques difficultés ils en appelaient directement au Parlement de Paris. Au XVIe siècle, ils jouissaient du privilège d'exterritorialité ; en cas de conflit entre la France et l'Empire, ordre était donné de ne pas les troubler dans leurs études, de ne pas les arrêter ou de les mettre à rançon. Les étudiants de la nation germanique célébraient à Orléans leurs fêtes coutumières. Le jour de l'Épiphanie et l'anniversaire de la fête de Saint Jean Népomucène étaient pour eux l'occasion d'agapes et de beuveries.

La nation germanique possédait ses officiers propres, procurateurs, assesseurs, receveurs et bedeaux. Tous les trois mois, un messager assermenté portait en Allemagne les lettres et les paquets, il rapportait les missives familiales, les subsides et les provisions. A son retour, il avait droit d'exciper de sa qualité et de celle de ses mandants pour obtenir l'exonération des charges fiscales pesant sur les importations dans ce royaume.

Rue de Bourgogne, les Allemands possédaient une maison où était leur bibliothèque « composée de beaucoup de bons livres qu'ils mettent à la disposition de ceux des écoliers qui s'y sont fait inscrire ».

La nation germanique d'Orléans était déjà prospère au XVe siècle, elle le fut surtout à partir de François Ier. Ce roi s'intéressait particulièrement à elle ; sans doute, la protection qu'il lui accordait était-elle dictée par des motifs politiques. Eternel candidat au trône impérial, il espérait probablement se gagner des partisans en se montrant courtois vis-à-vis des Allemands. Non content de confirmer la nation germanique dans ses anciens privilèges, François Ier prit sous sa sauvegarde spéciale les étudiants allemands qui se querellaient avec les bourgeois de la ville ; en 1538, au moment de la réduction du nombre des groupements d'étudiants étrangers à Orléans, il autorisa la nation germanique à absorber les nations écossaise et normande ; en 1545, il essaya d'imposer à l'Université un procureur général natif d'Allemagne.

Pendant le XVIe siècle, près de deux cents étudiants vivaient annuellement à Orléans, répartis dans les familles bourgeoises ou hébergés par le propriétaire de l'hôtel du *Saumon*.

Si l'on en croit les récits de Johannes de Botzheim, qui étudiait à Orléans avec son frère en 1572, la Saint-Barthélemy jeta du trouble dans la colonie allemande de l'Université. Peplitz, Geiger, Metzler, Rhelinger, l'Autrichien Birckeimer, le comte de Hohenlohe et son précepteur Wolfang Spelt furent rançonnés et pillés par la populace ameutée. Quelques-uns des huguenots d'outre-Rhin qui n'arborèrent pas à leurs chapeaux la cocarde blanche furent menacés de malemort. Jean Mertzenich fut même assassiné. Tout ce petit monde, à juste titre affolé, racheta sa vie à prix d'argent ; effrayés de la tournure que prenaient les événements, quelques étudiants gagnèrent Paris que d'autres abandonnaient. Mais, après trois jours de massacres et de pillages, l'ordre se rétablit peu à peu et si elle fut momentanément atteinte, la nation allemande se retrouva bientôt au complet [1].

Chaque année l'Empire envoyait à Orléans de nouveaux étudiants. Lorsque Felix Platter y passa en 1549, le nombre des Allemands immatriculés à l'Université le frappa : « ce qu'il faut principalement remarquer à propos de l'Université, écrit-il, c'est le nombre considérable d'étudiants allemands, tant princes, comtes et nobles qui la fréquentent. Ils sont en général de deux à trois cents » [2]. L'année même où Thomas Platter vint à Orléans, Henri IV, visitant la ville, demanda au chef de la nation combien elle comptait d'Allemands ; il affirma qu'ils étaient environ cent trente [3].

Les Allemands vinrent encore nombreux à Orléans au XVIIe siècle ; toutefois vers 1670, ils se raréfièrent ; quatre ans après cette date, dans un discours prononcé devant le grand roi, l'avocat Girault indiquait que les étudiants d'outre-Rhin étaient réduits à un petit nombre de gentilshommes [4].

Mieux que tout autre témoignage, les registres d'immatriculation des écoliers allemands conservés aux archives du Loiret

1. C. Read, *La Saint Barthélémy à Orléans racontée par J. W. de Botzheim, étudiant allemand*, dans *Bulletin de la Société d'histoire du protestantisme*. T. XXI, p. 345.
2. P. de Felice, *Un étudiant balois à Orléans en* 1599. Orléans, 1899, p. 13.
3. E. Bimbenet, *Chronique historique extraite des registres des Ecoliers allemands*. Orléans, 1875, p. 79.
4. Arch. dép. du Loiret, D 237, f° 14.

nous renseignent sur la nation germanique d'Orléans. On possède, depuis l'année 1444, les livres des procurateurs et ceux des receveurs depuis 1508. Les noms les plus connus de l'histoire d'Allemagne y sont inscrits ; ceux des Bismark, des Hohenlohe et des Bulow voisinent avec ceux de gentilshommes dont les appellations nous sont moins familières. De Silésie, de Prusse, de Saxe, chaque année arrivent de nouveaux étudiants ; en 1557 c'est le Silésien Abraham de Bock qui est procurateur ; au XVIIe siècle, Vienne envoie Michel Zollikofer, la Bavière Georges Paut de Haittenkeim, la Saxe, Henri Derenstein ; des villes libres, de Hambourg, notamment, les représentants sont particulièrement nombreux. Qu'ils soient tenus par des Bavarois, des Westphaliens ou des Prussiens comme Fabien Stosser ou Cléophas Pernecker les registres des procurateurs, des assesseurs ou des receveurs sont des plus curieux : on y saisit au vif les menus incidents de la gent écolâtre, leurs querelles entre eux, avec les autres nations ou leurs disputes avec les bourgeois de la ville qu'ils épouvantent avec leurs longues rapières, car seuls, les étudiants allemands sont autorisés à sortir en armes. Aux recettes de la nation figurent les droits d'immatriculation, les droits d'entrée, aux dépenses les achats faits pour célébrer les fêtes des Trois-Rois, les aumônes consenties à de pauvres hères revenant de Turquie, volés par les brigands, ou retour de pélerinage à Saint-Jacques-de-Compostelle. On note avec soin les acquisitions de livres, les achats d'hypocras destiné aux régals des notables allemands qui passent à Orléans.

Sur les fonds de la nation sont prélevées les sommes suffisantes pour rémunérer les gazetiers de Paris qui sont tenus d'adresser chaque semaine les nouvelles d'Allemagne. Au XVIIe siècle Epstein, nouvelliste, habitant le faubourg Saint-Germain est tenu d'envoyer hebdomadairement des messages mais il est irrégulier dans ses envois et apprend aux étudiants des nouvelles qu'ils connaissent depuis huit jours quand elles leur parviennent. On lui adresse de sévères réprimandes [1].

Une véritable colonie allemande se constitue à Orléans.

1. Arch. dép. du Loiret, D 235 f° 22 et D 236 f° 7.

Tailleurs d'habits, taverniers, libraires se fixent dans l'Orléanais, ils contribuent à grossir le contingent de population germanique vivant sur les rives de la Loire. Au demeurant, les Allemands sont-ils en France à Orléans ou bien sur terre d'Empire ? La question fait sourire ; elle se pose cependant au regard de quelques-uns d'entre eux.

Ayant achevé leur journée d'études, la majeure partie des jeunes hommes venus d'outre-Rhin se divertissaient comme l'on fait à vingt ans ; quelques autres, mégalomanes, prétendaient par de savants traités, démontrer les droits de l'empereur sur la ville d'Orléans et rattacher au Saint-Empire l'université orléanaise. Ils s'excusaient ainsi, à leurs propres yeux, de venir en France quérir la science du droit.

Adolphe Eickholz, de Cologne, arrivé à Orléans en 1516, était l'année suivante procurateur de la nation germanique. Dédaignant les plaisirs ordinaires de ses compatriotes, il s'ingénia à composer un *Index librorum nationis* dans lequel il exprima ses idées sur la France et l'Allemagne [1]. Se fondant sur une charte donnée en octobre 1367, par Hugues, évêque d'Orléans, d'après laquelle, au temps d'Aurelius, fondateur d'Orléans, Virgile inaugura l'université, Eickholz tire cette conclusion : Aurelius a fondé Orléans et son université ; or les Allemands possèdent l'empereur, héritier direct des empereurs romains, donc la ville d'Orléans et son université sont allemandes [2].

Développant les prémisses posées dans ce premier syllogisme, le pangermaniste Eickholz conclut que la France entière n'est qu'une dépendance des domaines de l'Empereur puis, avec l'habituelle superbe germanique, il trace de ses compatriotes un portrait idéal qu'il oppose à celui des Français qu'il dénigre.

Les idées d'Eickholz, curieuses à plus d'un titre, n'étaient point celles de la généralité de ses compatriotes vivant à Orléans. Tout en conservant pour leur patrie une affection bien natu-

1. J. Mathorez, *Un étudiant pangermaniste à Orléans en* 1517, extrait du *Bulletin du Bibliophile*, 1913.

2. J. Soyer, dans *La Légende de la fondation d'Orléans par l'Empereur Aurélien*, a démontré la fausseté de cette allégation.

relle, ils gardaient à la France une part de leurs sympathies.

Orléans n'était pas la seule ville de la vallée de la Loire où ils se complaisaient. Bourges, Angers et Saumur eurent aussi leurs colonies d'étudiants allemands.

La nation germanique de Bourges était si florissante qu'elle engloba tous les forains fréquentant les cours de la faculté de droit, la seule qui ait eu de l'éclat, surtout à l'époque de l'enseignement de Cujas. Dans la cité de Jacques Cœur les Allemands ont laissé des souvenirs : le *Jardin des Allemands* jouxtait la rivière de l'Yévrette et la rue des Trois-Pucelles ; une maison de la ville était connue sous le nom de *Maison des Allemands* [1]. Au témoignage de Félix Platter les étudiants d'origine germanique étaient fort nombreux vers 1550. Herman Louis, fils du comte Palatin, Nicolas Judex son précepteur, Jérôme Reiching d'Augsbourg qui se noyèrent tous trois dans un même accident en 1554 ; Olevianus qui devint un célèbre prédicateur à l'école de théologie de Heidelberg et Nicolas Gisner, futur chirurgien d'un prince allemand, assistèrent impuissants à cette triple noyade dont l'annonce émut tous les étudiants germaniques résidant en France.

Lorsque Thomas Platter quitta Bourges le 20 juillet 1599, il écrit : « Je quittai Bourges avec Louis Jacques de Dantzig. Nous partîmes en voiture et plusieurs écoliers allemands nous accompagnèrent jusqu'à l'heure du dîner » [2].

Les étudiants vont et viennent ; ils passent une ou plusieurs années dans une ville puis ayant pris leurs grades, ils rentrent généralement dans leur pays. Ils ont cependant sur la constitution de la population une influence indirecte. Leur présence attire dans les villes d'université des commerçants, fournisseurs attitrés de cette clientèle sans cesse renouvelée. Les noms de ces marchands ne sont généralement pas connus car ils ont peu marqué dans l'histoire locale. Petits boutiquiers ou négociants sans envergure, ils ont rarement atteint à la fortune, ne sont pas devenus propriétaires notoires et leur famille, rapidement francisée, ne se distingue pas des familles autochtones.

1. Arch. dép. du Cher. Série D passim et E 2329.
2. P. de Felice, *op. cit.*, p. 8.

Pour que l'attention ait été attirée sur ces forains, il faut qu'une circonstance fortuite les ait sortis de l'oubli comme cela advint pour une famille de Bourges, celle de Jean l'Allemant dont la touchante intimité inspira à Marot quelques vers charmants [1] :

Qui veut scavoir grans accors différens
Les plus nouveaux qu'on veît entre parens.
Longtemps y a vienne en cest oratoire
Des Allemands lire la courte histoire.
Jean l'Allemand et Marie Petit
Deux autres Jeans en mariage acquirent
Qui en commun en ce logis vesquirent
Et ces Jeans, deux Jeannes espousèrent
Qui dix enfans sur la terre posèrent.

L'Université d'Angers reçut également beaucoup d'Allemands, toutefois, ils n'y furent jamais assez nombreux pour y constituer une nation séparée ; en l'année 1600, ils sollicitèrent bien du roi le privilège de former une nation allemande mais leur demande n'aboutit pas et ils demeurèrent confondus dans la nation française qui englobait les étudiants d'origine étrangère.

Le souvenir des étudiants allemands a été conservé à Angers. En effet, pour prendre leurs ébats, les jeunes hommes venus d'outre-Rhin se réunissaient sur un vaste emplacement compris entre les portes Saint-Aubin et Saint-Michel ; ce terrain de jeux, acquis par un de leurs compatriotes avait été offert à l'université d'Angers et en souvenir de l'origine de cette donation, l'emplacement conserva le nom de la *Prée aux Allemands*.

Si l'université d'Angers était fréquentée par les étudiants de l'Empire, une autre institution les y attirait également ; c'était l'*Académie d'équitation*. Les origines de cette fondation sont obscures, il est probable que l'Académie fut créée par des Italiens du nom de Zanioli à la fin du XVIe siècle. Quoi qu'il en soit, l'école d'équitation d'Angers existait au XVIIe siècle et sa réputation était déjà suffisante pour y attirer des élèves de tous les pays de l'Europe. Bruneau de Tartifume, ancien historien d'Angers, a laissé une liste des jeunes hommes qui, pendant trente-cinq ans, pratiquèrent l'art de l'équitation à Angers.

1. Clément Marot, *Œuvres*, édition Lenglet-Dufresnoy. 1731, t. III, p. 249. *Complaincte des Allemans de Bourges récitée par la Déesse Mémoire.*

Cet état s'étend des années 1601 à 1635 et son examen dénote que la grande majorité des élèves étrangers étaient Allemands.

L'Académie subit au cours du XVIIe siècle diverses transformations. Il lui advint le même sort qu'à beaucoup d'institutions privées subventionnées, elle devint une Académie d'État dans laquelle on ne fut plus admis qu'après une autorisation royale. Les brevets d'admission furent dispensés aussi bien à des étrangers qu'à des nationaux. Les jeunes nobles, admis à suivre les cours de l'école, venaient seuls ou avec leur suite, gouverneurs et domestiques. Ils s'établissaient à Angers pour plusieurs années ; parfois même y ayant pris femme, ils y demeuraient définitivement. On ne connait pas exactement la liste des élèves qui furent académistes entre les années 1635 et 1755. Depuis cette dernière date, au contraire, on possède les noms de tous les élèves de l'institution pendant plusieurs années ; quelques actes de la vie civile des écuyers d'Angers permettent de se rendre compte du cosmopolitisme de l'école antérieurement à l'année 1755.

De nombreux Allemands sont signalés dans les actes. Le 15 janvier 1685, Hermann Otto Tecklenborg, originaire de Westphalie, épouse Pauline Baranger ; à l'acte de mariage signent plusieurs Allemands [1]. Trois ans plus tard, Jean-Louis Stael, de Munster, épouse Marie Baranger ; au pied de l'acte de mariage se lisent encore des noms de jeunes Allemands [2]. Marie Baranger continua de vivre à Angers car cinq ans après son mariage, elle figure comme marraine dans un acte de baptême [3].

Pour les périodes s'étendant entre 1755 et 1761 puis 1769 et 1790, on possède les listes des élèves de l'institution. Sur 334 Académistes, quelques-uns seulement sont d'origine germanique ; à la fin du XVIIIe siècle, les Allemands étaient moins nombreux que par le passé [4].

1. Arch. dép. de Maine-et-Loire. Acte du 15 janvier 1685, G 33-34.
2. Ibid. Acte du 27 novembre 1688. Parmi les témoins figurent : Baron de Guennich, Guillaume de Neuremberg, Hermann de Tecklenborg, Christophe de Thuraimb, comte de Konigstein, comte d'Herberstein, etc.
3. Ibid. Acte du 16 avril 1693.
4. O. Raguenet de Saint-Albin, *Livres des Pensionnaires et des externes de l'Académie d'équitation d'Angers* (1755-1790), dans *Revue de l'Anjou*, mars et avril 1914, p. 161.

Angers ne fut pas, au XVIIe siècle notamment, l'unique centre intellectuel de l'Anjou. Saumur possédait aussi une Académie où les protestants venaient achever leurs études. Cette académie avait été fondée, au mois de mars 1593, par Duplessis-Mornay et rapidement cette institution s'était développée. Grâce à cette fondation, il s'était créé à Saumur un foyer intense de vie provinciale animé par une affluence extraordinaire d'écoliers venus de tous les coins de l'Europe et à leur suite des négociants exerçant les industries qui vivent des études libérales, du luxe et de la jeunesse. Les étrangers protestants originaires d'Allemagne étaient particulièrement nombreux à Saumur ; on en trouve une preuve dans un document fort curieux [1].

Sous le règne de Louis XIII, l'Académie tenait ses assises rue Saint-Jean et les jeunes gens qui la fréquentaient se réunissaient pour apprendre la danse chez un sieur Le Puy. Ce dernier pour conserver le souvenir de la clientèle qui l'honorait de ses faveurs, possédait un *Liber amicorum* sur lequel ses élèves avaient coutume d'apposer leur signature, de dessiner leurs armoiries ou d'inscrire d'ingénieuses pensées. Entre les années 1625 et 1642 on relève sur cet album 118 signatures et 67 blasons de fils de familles originaires d'outre-Rhin. Les noms de Jean Rudolf de Graffenberg, de Hermann Vincke, de Charles de Golstein voisinent avec ceux de Harouber Philipp de Schwerin et de Christof de Winterfeld.

Des préoccupations de ces étudiants les maximes inscrites sur le registre de Le Puy donnent quelques échantillons ; ils chantent le jeu, les femmes et le vin.

Rudolph, baron de Graffenbeck, écrit :

Qui bien mange, fiante et dort
Fait un pied de nez à la mort.

« C'est une belle chose que le vin », note Eberhard Keck et Schetto Ianmize estime que :

L'honneur, les femmes et l'amour
Le rendront content quelque jour.

1. A. Joubert, *Les étudiants allemands de l'Académie protestante de Saumur et leur maître de danse* (1625-1642), dans *Revue de l'Anjou*, mars et avril 1889, p. 158.

Les signatures du comte de Bentheim, de Frédéric de Winterfeld, de Crassat de Wolfbergaen, de Philippe de Schwerin et de maints autres Allemands dénotent l'estime qu'ils avaient pour leur maître à ballet et la danse elle-même. Avant M. Jourdain ils pensaient « que la danse est une science à laquelle on ne peut faire assez d'honneur ».

Toute cité française possédant université ou collège comporte une colonie d'étudiants germaniques. Vers Montpellier se dirigent ceux qu'attirent les études médicales. Chacun sait de quelle notoriété jouit l'Université de médecine de cette ville sous l'ancien régime. En l'année 1220, le pape Honorius III lui donna ses statuts : Conrad, évêque de Porto et Sainte-Ruffine, ancien abbé de Clairvaux et de Cîteaux avait été envoyé dans le Midi de la France comme légat et à ce titre chargé de résoudre diverses questions relatives aux Albigeois. Cet Allemand, fils du comte de Seinen reçut également mission de réformer l'enseignement médical à Montpellier [1]. Dès le XIIIe siècle, à la suite de la réorganisation de l'Université, se dirigèrent vers le Midi de la France quelques-uns de ses compatriotes désireux d'étudier les doctrines d'Avicenne et des thérapeutes grecs et arabes qu'on enseignait à Montpellier. Mais, moins heureuse que l'Université d'Orléans, celle de Montpellier ne posséde pas de documents historiques antérieurs à l'an 1503 et ce n'est guère avant 1526 qu'apparaissent sur les registres de la « sainte et vénérable cohorte médicale » quelques immatriculations d'Allemands.

Toutefois on sait qu'antérieurement à cette date des étudiants natifs d'outre-Rhin, après avoir commencé leurs études médicales à Paris les allaient achever à Montpellier. Henri de Os, de Westphalie, y vient en 1350, Nicolas Schnele poursuit ses études dans le Languedoc en 1362 ; Hermann de Braklis, du diocèse de Paderborn est à Montpellier en 1401 ; il demande à ceux de sa nation qui sont restés à Paris de lui adresser des certificats « attestant qu'il a été bon et fidèle écolier de la faculté de médecine de Paris et en a suivi les cours tant ordinaires

1. A. Germain, *L'Ecole de médecine de Montpellier ; ses origines ; sa constitution.* Montpellier, 1880.

qu'extraordinaires »[1]. Jacques Ram, admis par les jurats de Bordeaux à exercer la médecine dans leur ville en 1441 est ancien élève de Montpellier[2]. Alban Thorer, célèbre médecin allemand, mort en 1550, durant son séjour à Montpellier, découvrit dans la bibliothèque de Maguelone le manuscrit d'Apicius[3].

Aux XVIe et XVIIe siècles le nombre des Allemands qui suivent les leçons des maîtres de cette ville est considérable. Les relations de voyage des deux frères Platter en donnent une preuve formelle. Dans le premier tiers du XVIe siècle vivait à Bâle Thomas Platter qui, de simple chevrier, réussit par son travail à devenir *gymnasiarcus* de la ville et a laissé un nom parmi les pédagogues de la Renaissance. En 1536 il avait eu un fils, Félix Platter. Ayant résolu de lui épargner les épreuves qu'il avait connues, il l'envoya à la fin de 1552 à Montpellier. Ce jeune étudiant, qui devait devenir une des gloires de son pays, séjourna en Languedoc pendant cinq ans. Il y étudia la médecine. Son père s'étant remarié à soixante-treize ans eut six enfants de sa seconde femme et Thomas Platter, enfant de son second lit, ayant trouvé en son frère Félix un protecteur dévoué, suivit la même carrière que son ainé. Lui aussi séjourna à Montpellier de 1595 à 1599. Les deux frères nous ont laissé leurs souvenirs écrits à quarante ans d'intervalle et qui constituent sur l'existence des Allemands à Montpellier un document des plus précieux[4]. Ils font connaître une foule d'étudiants de langue allemande qu'ils ont fréquentés durant leur séjour. Félix a été lié d'amitié avec Jacques Baldenberg de Saint-Gall, les frères Stibare, parents de l'évêque de Wurtzbourg, Georges Fischer leur précepteur, Michel Hoffmann, de Hall. Il a conversé avec Pierre Lotich, l'humaniste, celui-là même qui, bien que poursuivi par l'Inquisition pour avoir mangé de la viande pendant le carême, ne conserva aucune rancune à la France puisque dans une élégie *Ad Montem-*

1. Wickersheimer, *Les Etudiants de la nation anglaise (allemande) de Paris*, dans *Bulletin de la Société d'histoire de la médecine*, année 1913, p. 285.
2. A. Leroux, *La Colonie germanique de Bordeaux*. T. I, p. 2.
3. A. Germain, *La Renaissance à Montpellier*. p. 3.
4. *Félix et Thomas Platter à Montpellier* (1552-1557)-(1595-1599). Édition des Bibliophiles de Montpellier. 1892.

Pessulanum, il vante le climat et les beautés naturelles du pays.

En général les étudiants allemands arrivaient à Montpellier par Chambéry et Lyon ; beaucoup, ainsi que Félix Platter, appartenaient à des familles modestes et descendaient chez un habitant de la ville qui envoyait ses enfants en Allemagne ou en Suisse allemande pour y étudier la langue et suivre des cours. Les parents peu fortunés pratiquaient les échanges d'enfants. D'autres étrangers étaient pris en pension dans des familles de Montpellier. M. Salomon, également appelé M. d'Assas, hébergeait nombre d'Allemands en 1553. Ces jeunes hommes travaillaient en général fort assidûment ; ils suivaient les cours des maîtres réputés, disputaient entre eux et se livraient à l'anatomie. Platter raconte que pour se procurer des sujets à étudier, ils allaient, la nuit, lui et ses compagnons, dérober des cadavres dans les cimetières de Montpellier.

Les fêtes amenaient des divertissements ; ceux des Allemands variaient peu. Ils dansaient et s'enivraient. Félix Platter, qui était sobre, comprenait mal que Jérôme Betz ou Israël Nubelspach fussent continuellement ivres. Cette fâcheuse habitude de ses compatriotes le choquait. « Je n'ai jamais vu d'homme ivre à Montpellier à l'exception des Allemands », note l'étudiant. Parfois on prenait des congés et la gent écolière allait en bande à Avignon et à Marseille. Félix Platter accomplit ce voyage avec treize autres Allemands. Des amis rentrent-ils en Allemagne, on les reconduit généralement jusqu'à Chambéry. Valerinaus et Bartholomæus, deux docteurs prussiens repartent dans leur patrie ; Platter, suivant un usage établi, les accompagne en Savoie.

Il advient que des étudiants allemands se marient à Montpellier et s'installent en France. Henri Rihener après avoir convolé en Languedoc se fixa à Salers en Auvergne ; son frère l'y rejoignit plus tard.

Lorsque Thomas Platter vint à Montpellier les mœurs n'avaient pas changé ; la colonie allemande était aussi compacte que par le passé. Pour les étudiants germaniques malades on construisit même une salle spéciale dans le nouvel Hôtel-Dieu que l'on édifia en 1599. Ils fournirent pour cet édifice une importante

contribution. Le nombre des Allemands ne diminue pas au XVIIe siècle. De la Prusse, du Palatinat, des villes hanséatiques viennent chaque année des étudiants ; les uns sont seuls, d'autres accompagnés de leurs précepteurs. Jean Faber, Josse Lucius, de Heidelberg sont immatriculés en 1600 et 1602. Jean Schabe, Jean Stobe, Prussiens, Georges Hetzmanseder, de Ratisbonne, Adam Rubach, Louis Henrich, Nicolas Schultz, de Stettin prennent leurs grades à Montpellier au cours du premier tiers du XVIIe siècle [1].

Par la publication à Nuremberg, en 1625, de son *Historia Monspeliensis*, Etienne Strobelberger contribua encore à répandre en Allemagne le haut renom de la faculté languedocienne ; les étudiants allemands y sont très nombreux au XVIIIe siècle ; d'ailleurs les docteurs de Berlin sont en relations suivies avec les maîtres de Montpellier : en 1730, ils sollicitent leurs avis sur l'opportunité de l'opération du trépan.

La continence n'est pas vertu allemande ; les étudiants qui passaient en France plusieurs années n'avaient pas des mœurs très chastes et n'étaient pas toujours réservés à l'égard des filles de leurs hôtes. A bien examiner les registres des universités on relèverait sans doute des mentions analogues à celle que j'ai notée dans les archives de la nation allemande d'Orléans. En 1603, il est interdit aux étudiants de loger chez la femme Salhas « qui a fait arrêter Georges Voll qui a eu des relations avec sa fille » [2]. Des étudiants avaient des maîtresses ; Thomas Platter parle fréquemment de la sienne. Aussi bien peut-on penser que des relations de tous ces jeunes hommes avec les « Catherine la dentellière » des siècles passés, naquirent des enfants dont les pères se soucièrent assez peu.

Dans ses souvenirs de voyage Félix Platter raconte que les Allemands laissaient courir le dicton suivant sur les universités françaises : « Accipimus pecuniam et mittimus stultos in Germaniam ». Nous prenons l'argent des Allemands et les renvoyons ignares en Allemagne [3]. Si ce dire était exact on comprendrait mal

1. A. Germain, *Les Pélerins de la science à Montpellier*. Montpellier, 1879.
2. Arch. dép. du Loiret, D 217, f° 43.
3. F. Platter, *op. cit.*, p. 137.

l'empressement avec lequel, de toutes les parties de l'Empire, par cohortes pressées, les Allemands venaient s'instruire dans le pays qu'ils semblaient mépriser. Pendant plus de quatre siècles ils ont été les plus nombreux de tous les étrangers ayant profité de notre hospitalité et s'ils étaient repartis aussi ignorants qu'ils étaient arrivés on ne concevrait point que tant et tant de générations d'Allemands aient tenu à passer la frontière et à visiter la France.

II

Les universités de Paris et des grandes villes s'honoraient en accordant aux étrangers le droit d'enseigner. Volontiers elles recrutaient des maîtres parmi les notables forains qui s'étaient distingués au cours de leurs études ou avaient acquis de la réputation en dehors du royaume. Budinszky a noté dans son ouvrage les principaux scolastiques d'origine allemande ayant, comme Albert de Saxe, donné des leçons à Paris. Comme ils appartenaient à peu près tous au clergé, je ne rappellerai pas leurs noms. A dater de la Renaissance, les professeurs étrangers, Écossais, Italiens ou Allemands sont au contraire des savants appartenant au monde laïque et de ceux-ci quelques-uns se sont fixés en France. Tantôt ces étrangers demeuraient à poste fixe, parfois, au contraire, ils allaient et venaient, donnant dans une ville une série de leçons et dans une autre une série de conférences.

Lorsqu'on sait avec quelle ardeur les Allemands de toutes les époques se sont occupés des questions de pédagogie et ont embrassé la carrière de l'enseignement, on n'est pas surpris d'en rencontrer en France comme professeurs ou pédagogues. Au XVIe siècle la soif d'apprendre est telle que l'on s'adresse à tous hommes qualifiés pour enseigner; or l'Allemagne savante a compté des humanistes distingués. A Paris, Jean Sturm professa sous le règne de François Ier; Melchior Volmar Rufus, qui fut le maître de Calvin et de Théodore de Bèze enseigna à Orléans et à Bourges avant de retourner à Tubingue, où Théo-

dore de Bèze alla le visiter. Au collège de Guyenne des professeurs itinérants donnaient des leçons et la présence de régents allemands a été maintes fois signalée dans les histoires des différents collèges de France.

A la fin du XVIe siècle plusieurs Allemands étaient professeurs aux écoles de Nîmes. Thomas Platter note les noms de Chrétien Pistorius de Heidelberg et de Rulman.

Depuis le milieu du règne de François Ier, ce fut chez les Français une mode de confier l'éducation des enfants à des précepteurs étrangers. Les Écossais furent souvent choisis pour tenir l'emploi de pédagogues, des Allemands aussi. Le père de Montaigne avait confié la première éducation de l'auteur des *Essais* à trois Allemands. « Mon père, dit Montaigne, me donna en charge à un Allemand qui depuis est mort fameux médecin en France... Cettuy-cy qu'il avoit fait venir expres et qui estoit bien chièrement gagé m'avoit continuellement entre les bras. Il en eut aussi avec luy deux autres moindres en scavoir pour me suivre et soulager le premier »[1]. De ces Allemands un seul nous est connu : Horstanus qui fut professeur au collège de Guyenne sous la direction de Gélida en 1547.

Des réformés français introduisirent aussi dans leur famille des professeurs allemands. Georges Henichau, de Neiss, en Silésie, éduqua les enfants de l'amiral de Coligny[2]. Cette mode se maintint encore au XVIIe siècle ; en 1607 Oswald Schwend[3] était professeur dans la famille parisienne des Lecocq ; il laissa un *Album Amicorum* très précieux pour l'histoire de la colonie allemande de Paris au temps de Henri IV.

Le célèbre théologien Tilenus, Silésien de naissance, déclare dans l'un de ses ouvrages qu'il est devenu Français en titre comme il l'avait été de cœur depuis trente ans. Il fait allusion aux lettres de naturalité que lui avait octroyées Henri IV. Tilenus était venu jeune à Paris ; il fut précepteur du jeune Laroche Posay qui devint évêque de Poitiers, puis de M. de Laval. Tout en instruisant les autres, il se préparait par de sa-

1. Montaigne, *Essais*, éd. Courbet. T. V, p. XVII.
2. *Mémoires de Geizkofler*, p. 51.
3. F. Brunot, *Histoire de la langue française*. Paris, 1917, t. V, p. 295.

vantes études à son futur ministère de théologien ; une controverse qu'il soutint en 1547 contre Davy du Perron, évêque d'Évreux, attira sur lui l'attention et il fut choisi par le duc de Bouillon comme professeur pour l'Académie qu'il se proposait de fonder à Sedan. En attendant qu'elle ouvrît ses portes, il enseigna au collège et eut comme élève le fils aîné du duc, Frédéric-Maurice. Après quelques années d'enseignement à Sedan, Tilenus fut chassé de l'Académie à raison de ses opinions religieuses ; ayant embrassé la doctrine d'Arminius qu'il avait primitivement combattue, il eut avec les protestants des démêlés qu'il serait trop complexe de rapporter [1]. Tilenus voyagea puis revint finir ses jours à Paris où il mourut en 1663. Sa femme, une demoiselle Delaage, fut, à sa mort, chargée d'exécuter ses dernières volontés : Tilenus laissait la majeure partie de sa fortune à divers Arminiens et sa bibliothèque à un pasteur protestant qui, comme lui, avait été professeur à l'Académie de Sedan.

Parfois, des Allemands peu fortunés acceptaient des préceptorats. Le célèbre érudit, Frédéric Spanheim, n'ayant pu, faute d'argent, demeurer à Genève pour y poursuivre ses études entra, en 1621, comme précepteur chez le baron de Vitrolles, gouverneur d'Embrun. Quand il le quitta, ce fut pour se rendre à Genève, en passant par Paris qu'il souhaitait visiter [2].

Le fameux Saumaise eut comme maître Polycarpe Sengebert, professeur à l'Université d'Angers en 1625. Les enfants du marquis de Maillé étaient éduqués par Jean d'Hamencourt, natif de Trèves [3].

La mode des précepteurs allemands se perpétua au XVIIe siècle, notamment dans les familles réformées. Ils ne furent pas sans importer en France quelques-unes des méthodes pédagogiques d'outre-Rhin ; les doctrines de Comenius sur l'éducation des enfants furent fréquemment appliquées dans le royaume. Son

1. P. Mellon, *L'Académie de Sedan*. Paris, 1913, p. 95 et s. — J. Pannier, *L'Eglise réformée de Paris sous Henri IV*. Paris, 1911, p. 72, 80.

2. Archinard, *La famille Spanheim*, dans *Bulletin de la Société d'Histoire du protestantisme français*, T. IX, p. 96.

3. Arch. dép. de Maine-et-Loire, Série E. Sup. Paroisse de Vernantes, (arrondissement de Baugé), Acte de décès du 15 janvier 1701.

ouvrage *La Porte des Langues*, qui parut en 1631, eut une grande vogue. Les principes d'enseignement qu'il préconisait furent adoptés par les fondateurs des petites écoles de Port-Royal et Lancelot s'inspira des méthodes de Comenius quand il composa son fameux *Jardin des Racines grecques*.

III

Les voyages forment la jeunesse dit un vieux proverbe et les Allemands ont toujours mis en application cet ancien dicton. Ils aimaient courir le monde ; l'historien allemand Janssen parle dans ses œuvres du « currendi libido » de ses compatriotes et en France, où les amenait fréquemment le goût des déplacements, leurs habitudes étaient bien connues. On considérait « que les Allemands avaient l'habitude de gaspiller leur argent en promenades ». Enfants se rendant au Mont Saint-Michel, pélerins de Saint-Jacques, étudiants allant à Bourges, Montpellier ou Angers accomplissaient un tour de France et visitaient notre pays. Des voyageurs d'âge mûr affluèrent aussi dans le royaume et d'entre eux, bon nombre ont laissé des souvenirs, des relations de voyage et des guides pratiques. En général, les Germaniques effectuaient en France des séjours prolongés ; ils y dépensaient plusieurs mois, parfois même plusieurs années ; ils s'attardaient à Paris et ne s'en éloignaient qu'à regret. « Avoir vu les villes d'Italie, d'Allemagne, des autres royaumes ce n'est rien ; ce qui frappe surtout, c'est quand un homme annonce qu'il a été à Paris », écrit un Allemand et presque tous pensent comme lui.

Au XVIe siècle, Paris était pour les Allemands un centre d'attraction ; quand ils avaient suffisamment admiré la capitale les voyageurs venus de Saxe, de Bavière, de Bâle ou de Zurich, se rendaient dans les provinces ou dans les stations thermales. Aux Eaux-Bonnes, le président de Thou rencontra un Allemand dont la capacité d'absorption le frappa ; il buvait cinquante verres d'eau sans reprendre haleine.

Par politique ambitieuse François Ier les reçoit volontiers : c'est à sa cour un passage continuel de seigneurs, d'envoyés, qu'il traite gracieusement. Albert de Brandebourg lui envoie Ulrich de Hutten en 1517 pour nouer des relations avec son très cher ami le roi de France.

En France, sous les Valois, les Allemands sont courtoisement accueillis. François Ier et Henri II leur marquent de la sympathie ; la reine Elisabeth, épouse de Charles IX, protestante de tendances, catholique par naissance et nécessité politique se montre favorable aux sujets de l'empereur qui visitent la France. De toutes les parties de l'Allemagne nous arrivent des voyageurs. Ils viennent par groupes, parcourent la France à cheval, s'arrêtent à Marseille, Toulouse, Poitiers ; ils stationnent dans les cités importantes ; déjà quelques-uns d'entre eux rédigent d'intéressantes relations de leurs voyages. Les dissensions religieuses les intéressent. Eustachius de Knobelsdorf, jeune Allemand catholique de passage à Paris en 1542, raconte les exécutions de réformés [1].

En compagnie d'Allemands, Félix Platter de Bâle accomplit un véritable tour de France après avoir achevé ses études à Montpellier ; il consigne par écrit les souvenirs qu'il a recueillis. Luc Geizkofler qui vécut à Paris en 1572, chiffre à plus de quinze cents le nombre des étudiants et voyageurs allemands se trouvant dans la capitale au temps de la Saint-Barthélemy. Il en désigne nommément quelques-uns. Les guerres civiles éclatent, les voyageurs allemands se raréfient mais dès la pacification du royaume ils réapparaissent en foule. Thomas Platter, le frère de Félix, séjourne dans le Languedoc pendant quatre ans. En compagnie de compatriotes issus de la Suisse alémanique ou des autres pays d'Empire, il visite Montpellier, Avignon, Marseille, Toulouse ; il se rend aux foires de Beaucaire, à Cette, à Aigues-Mortes et termine sa randonnée dans le Midi par un séjour à Bordeaux. Comme son frère l'avait fait quarante ans avant lui, il relate, en des pages curieuses, les observations qu'il a faites au cours de son périple en France.

1. *Bulletin de la Société d'histoire du protestantisme*, t. VI, p. 420.

À partir de l'avènement de Henri IV, le nombre des voyageurs allemands se multiplie ; ils visitent aisément la France car ils disposent de relations de voyages, de guides, d'itinéraires rédigés par des compatriotes soucieux de leur indiquer les curiosités naturelles et de leur donner des indications pratiques sur la manière de circuler dans le pays. Ils n'ignorent pas que l'auberge de Bourges où ils seront le mieux accueillis est celle du *Bœuf couronné* et qu'il leur faut descendre à Orléans à l'*Hostel du Lansquenet Allemand.* Pour avoir leurs aises à Marseille, ils demanderont l'hospitalité à un Hollandais qui loge des Allemands et des Nurembergeois ; il ne tient pas auberge mais pension sans enseigne.

Avec son *Itinéraire,* Paul Hentzner ouvre l'un des premiers, la série de ces manuels du tourisme. Ce précepteur d'un jeune Silésien voyagea en Europe pendant quatre ans et séjourna en France en 1598. Il consigna les principales observations que lui inspirèrent ses voyages. Si cet *Itinéraire* est intéressant déjà, il est cependant beaucoup moins complet que celui de Just Zinzerling.

Just Zinzerling, également connu sous le nom de Josse Sincerus, parcourut la France au début du XVIIe siècle. Il y séjourna deux années et laissa, à l'usage des voyageurs un guide très curieux et abondamment fourni en renseignements pratiques. Dans ses récits, il indique à ses compatriotes les villes où il convient de séjourner pour apprendre le français. Il leur conseille de se fixer sur les rives de la Loire. Non seulement la langue y est correcte mais le vin y est excellent. Chemin faisant, il informe les Allemands qu'à Tours, à l'auberge des *Trois-Rois,* ils trouveront bon gîte et table abondante. La maîtresse de l'hôtel est pleine d'attention pour les voyageurs d'outre-Rhin ; on l'a même baptisée la « Mère des Allemands ». A Saumur, le « charme du lieu et le bon marché de la vie attirent beaucoup d'Allemands». C'est à la *Cloche perse* qu'il convient de descendre à Poitiers ; l'auberge est située en face de la maison de M. David Lussant, pharmacien, excellent homme et fort aimable pour les Allemands dont il parle la langue.

Les récits de Josse Sincerus dénotent le désir que ses compa-

triotes avaient de connaître notre pays ; ils marquent l'intérêt qu'ils prenaient à savoir ce qui se passait en France et permettent de se rendre compte du prestige dont elle jouissait en Allemagne [1].

Les Allemands fourmillent à Paris et en France au XVIIe siècle. Oswald Schwend est précepteur, en 1607, dans la famille parisienne des Lecocq. Il possède un *Album Amicorum* sur lequel on relève de fort nombreuses signatures apposées par ses compatriotes allemands. Advenant au pouvoir, Richelieu reprend les traditions de François Ier, de Henri II et de Henri IV ; il se rapproche des puissances protestantes et en protège les sujets. En 1626, il accorde aux luthériens résidant à Paris le libre exercice de leur culte dans la chapelle de l'ambassade de Suède. Le premier pasteur de cette église, Jonas Hambraeus, demandait aux fidèles de verser une cotisation pour l'entretien de la chapelle et sollicitait d'eux l'apposition de leur signature sur un registre monté par ses soins. Les feuillets de ce document sont émaillés de signatures de princes allemands ; par centaines on y lit les noms des représentants des familles souveraines, de jeunes seigneurs ou de bourgeois qui, accompagnés de leurs précepteurs visitent Paris et la France. Roderic, comte de Wurtemberg, est mentionné l'un des premiers sur le registre ainsi que Frédéric, landgrave de Hesse. Ce dernier appartient à cette nombreuse famille dont plusieurs membres furent des alliés de la France, amis de Turenne ou apparentés aux La Trémoille. Des 3.580 noms de voyageurs ou résidents qui ont fréquenté la chapelle luthérienne de 1626 à 1685, date à laquelle se clôt le registre ouvert par Hambraeus, la plupart sont natifs des pays allemands. Les Hohenlohe, seigneurs de Franconie y sont plusieurs fois mentionnés ; il en est de même des Bismark ; les noms de von der Goltz voisinent avec ceux de von Polentz, ceux de von Binau jouxtent ceux des Junius Hillebrandt.

Chaque année l'Empire déverse sur la France une foule de visiteurs qui consignent par écrit leurs observations. Avant de prendre en mains le gouvernement de ses États en 1650, Guil-

1. F. Brunot, *Histoire de la Langue française*, t. V, p. 295.

laume VI le Juste, landgrave de Hesse [1], vient en France avec son précepteur Jacob von Hoff ; il y passe deux années, de 1646 à 1648 et au jour le jour compose son *Franzosischer Reise Beschreibung*. Après un court séjour à Paris, il se rend à Essonne, Fontainebleau, Nemours, Briare, Moulins puis arrive à Lyon où il rencontre des compatriotes, Rheling, Froben et d'Herwarth. Nîmes, Montpellier, La Rochelle ne le retiennent que peu de jours mais à Saumur il s'arrête plusieurs semaines ; avec ses camarades allemands qui étudient à l'Académie, il court les prêches et les sermons ; pour lui c'est un moyen d'apprendre la langue française. Enfin le 10 août 1647 il part pour Paris où il jouit de la vie des hauts seigneurs ; il est émerveillé de l'existence agréable qu'on mène dans la capitale et note, par des traits souvent enfantins, les faits qui lui semblent les plus dignes d'être conservés dans sa mémoire [2]. Plus philosophiques sont les observations qu'Abraham Goelnitz recueille et livre au public sous le titre d'*Ulysses belgico-gallicus*. Au cours de leurs randonnées, les Allemands paient parfois un tribut d'hommages à nos grands hommes ; ils se détournent de leur route pour visiter des villes auxquelles se rattache un souvenir historique ; Limbert, en 1690, s'écarte de sa route pour se rendre à Richelieu, en Touraine.

Inconnus ou notoires, les Allemands se plaisent en France au XVIIe siècle. Ils viennent à Paris pour les motifs les plus variés. Après le meurtre de Monaldeschi, on fait comprendre à Christine de Suède que l'on ne souhaite pas la voir à Paris. Dans un moment de dépit elle s'écrie : « Quoy ! l'on souffrira bien à Paris plus de deux mille Allemands, et l'on fera difficulté d'y recevoir une ancienne alliée ! » [3] Tous ces étrangers viennent en France pour compléter leur éducation ou s'amuser. En 1657, le duc de Simmern est logé à l'*Académie* du sieur Arnolfini. « La moindre fréquentation avec ce jeune seigneur est la meilleure pour ceux qui veulent profiter, puisque outre qu'il est fort

1. Guillaume VI de Hesse, né en 1629, mort en 1663.
2. Ch. Schmidt, *Le Voyage d'un prince allemand en France de* 1646 *à* 1648, dans *Bulletin de la Société d'histoire du protestantisme*. Année 1899, p. 215.
3. P. Faugère et L. Marillier, *Journal du Voyage de deux jeunes Hollandais à Paris*. Paris, 1899, p. 368.

adonné au vin et qu'il se saoule souvent, il aime tellement le jeu qu'il y passe des nuits entières. Il veut passer pour simple comte, mais il est trop connu des Allemands qui se rendent en foule dans cette *Académie* et qui croiraient lui faire grand tort en ne le traitant pas d'Altesse. Le train qu'il a n'est pas excessif mais assez joli, consistant en un gouverneur, un gentilhomme, deux pages, un valet de chambre et deux laquais »[1]. S'il existe à Paris des groupes de jeunes hommes vivant comme ce duc sur lequel des voyageurs Hollandais nous ont conservé ces pittoresques détails, d'autres observent nos mœurs, apprennent notre langue, suivent des leçons sous la conduite de leurs gouverneurs, circulent à travers nos provinces. Ils ne seraient pas Allemands si, tout en s'instruisant, ils ne comparaient nos crûs et lutinaient les belles. Par son manque d'application et son amour des distractions, Philippe Guillaume de Boinebourg désolera Leibnitz lorsque le philosophe s'occupera de diriger l'éducation du jeune homme lors de son séjour à Paris.

C'est au printemps de l'année 1672 que Leibnitz arriva à Paris ; il y devait passer quatre années consécutives, interrompant seulement son séjour par quelques courts voyages. Le philosophe venait en France dans l'espoir de détourner vers l'Égypte les armées que Louis XIV se proposait de jeter sur la Hollande, il y venait aussi avec l'espoir de connaître de grands personnages et des hommes remarquables, déclarant qu'on n'en trouvait nulle part autant qu'à Paris. Durant son séjour dans la capitale Leibnitz connut toutes les sommités du monde savant ; dès son arrivée il se lia avec le célèbre physicien Christian Huyghens que Colbert avait attiré en France depuis 1666. A Paris, sous la direction de Huyghens, en profitant des recherches de Pascal et en perfectionnant l'analyse de Descartes, Leibnitz découvrit le calcul infinitésimal, découverte qui révolutionna les sciences mathémathiques. A Paris, également, Leibnitz fit exécuter une machine à calculer plus complète que celle inventée par Pascal[2].

1. P. Faugère, *op. cit.*, pp. 327-8.
2. L. Davillé, *Le séjour de Leibnitz à Paris* (1672-1676), dans *Revue des Etudes historiques*, janvier-février 1912, p. 1.

Esprit encyclopédique Leibnitz s'intéressa en France à toutes les branches de l'activité intellectuelle : il s'occupa de mathématiques, d'histoire, de politique, d'économie sociale ; la fréquentation des hommes remarquables que rencontrait le philosophe produisait dans son esprit un fourmillement d'idées nouvelles et son séjour en France lui fut à cet égard éminemment profitable. Leibnitz conserva toujours un vif souvenir des quatre années qu'il passa à Paris, « cette capitale du monde savant aussi bien que du monde galant ». Les Allemands eux-mêmes reconnaissent le profit que Leibnitz tira des quatre années qu'il dépensa à Paris. Kuno Fischer, historien de la philosophie, écrit : « C'est à Paris qu'il est devenu un mathématicien de premier ordre ; et, dans l'état où étaient alors les choses, il n'aurait pu, en Allemagne, atteindre cette hauteur. »

Leibnitz était profondément Allemand ; nul ne saurait lui reprocher ses tendances patriotiques ; mais alors que de son séjour en France il avait reçu un avancement intellectuel que ne peuvent nier ses biographes, il se montra souvent gallophobe convaincu. Il reproche à ses compatriotes de se mettre à l'école de la France, critique vivement l'éducation et l'enseignement que reçoivent les jeunes gens à Paris ; leurs mœurs sont relachées, leurs études vides et trop peu élevées. Leibnitz se désole de l'influence française sur les Allemands. Il écrit : « Après la paix de Munster et celle des Pyrénées, la puissance et la langue française l'emportèrent. La France se vantait d'être le siège de toute l'élégance. Nos jeunes gens, surtout notre jeune noblesse, qui n'avaient jamais connu leur patrie et admiraient tout chez les Français, non contents de la rendre méprisable auprès des étrangers les aidaient à la décrier et prenaient du dégoût pour leur langue et pour leurs propres mœurs qu'ils ignoraient ; ils eurent bien de la peine à déposer cette aversion après être parvenus à l'âge de la maturité et du jugement. Plusieurs de ces jeunes gens... étant ensuite arrivés aux dignités et aux emplois, gouvernèrent l'Allemagne pendant un assez long espace d'années et s'ils ne la rendirent pas tributaire de la puissance française, il ne s'en fallut pas de beaucoup ; ils la soumirent du

moins presque entièrement à la langue, aux mœurs et aux modes de cette nation[1]. »

La méchante humeur de Leibnitz et ses doléances ne détournèrent pas les Allemands du désir de voyager ou résider en France. Plus nombreux que jamais ils y vinrent aux XVIIe et XVIIIe siècles. En 1688, la guerre est déclarée à l'Autriche ; on choisit des otages parmi les principaux seigneurs autrichiens vivant à Paris. En quelques jours on envoie à la Bastille les comtes Hubert et Charles d'Althann, le comte de Sering, les barons Hoffmann, de Mansfeld, de Morac, François Deyn, Eckersberg, les comtes de Nostiz et de Ruembourg. Nonobstant les ennuis qu'ils peuvent éprouver en cas de guerre, Allemands et Autrichiens continuent à circuler en France et à faire l'éloge de Paris. J. C. Nemeitz, conseiller du prince Waldeck, fait deux voyages à Paris, il y séjourne deux ans et en 1716 publie *Le Séjour de Paris, c'est-à-dire Instructions fidèles pour les voyageurs de condition.* Dans son ouvrage assez lu pour qu'on en donne à Leyde une nouvelle édition en 1727, Nemeitz écrit : « Un homme de condition fera bien à mon avis de s'arrêter à Paris un an pour le moins. Ceux qui ont du temps et du bien peuvent s'arrêter en ce beau lieu un peu plus qu'à l'ordinaire. Je suis persuadé qu'en tel endroit du monde qu'ils vivent, ils donneront la préférence à Paris[2]. »

Les *Instructions* de Nemeitz constituent un véritable guide de l'étranger. Il mentionne les meilleurs hôtels et pensions, indique les monuments, la manière de les visiter, la façon de pénétrer dans les palais royaux, de se défendre contre les filous. Etes-vous malade, vous devez vous adresser à M. Grossen, de la confession d'Augsbourg, à son défaut faites appeler M. Helvétius. L'œuvre de Nemeitz est remplie de conseils pratiques auxquels le voyageur joint des réflexions personnelles sur la manière de se conduire dans le monde parisien.

Daniel Hoffman vit avec les savants et les médecins. Il

1. Leibnitz, *Œuvres complètes.* Genève, 1786, t. VI, p. 16-17.
2. J. C. Nemeitz, *Séjour de Paris, c'est-à-dire Instruction fidèle pour les Voyageurs de condition...* Leyde, 1727. — M. A. Franklin a donné une traduction de ce guide sous le titre *La Vie privée d'autrefois ; La Vie de Paris sous la Régence.* Paris, 1897.

publie à Francfort ses *Annotationes medicæ*. Sturm édite les souvenirs d'un voyage accompli en 1719. Jean Georges Keyssler, de Thurnau, accompagne en France les jeunes comtes de Giech; avec eux il visite le pays et s'acquitte si bien de sa tâche qu'en 1716, M. de Bernstorf, premier ministre du roi d'Angleterre Georges Ier en son électorat de Hanovre, le charge de l'éducation de ses fils ; avec eux de 1729 à 1731, il accomplit une randonnée à travers l'Europe et revient en France. Il note ses impressions en de longues lettres qu'il livre à la publicité en 1740 [1].

L'Autrichien de Hartig, les Allemands Volkmann, Jean Willebrandt, d'Altona, Henri Storch, Friedrich Schulz publient tour à tour leurs descriptions, lettres et impressions sur Paris et les provinces. Études, plaisirs, affaires, les Allemands choisissent tous les prétextes pour venir en France. Les uns circulent seuls, d'autres sont accompagnés de précepteurs ; c'est en cette qualité que Grimm arrive en France. Les rapports des inspecteurs de police, les chroniques qui, au jour le jour, notent les scandales de Paris, fourmillent de renseignements relatifs aux Allemands qui courent les coulisses des théâtres ou fréquentent les mauvais lieux. Léopold Frédéric, prince d'Anhalt, est l'amant de Mademoiselle Martiny ; le comte de Bentheim, de Francfort, qui vit à l'hôtel de Modène, entretient Mademoiselle Dervieu. Mademoiselle Amédée, de l'Opéra, accorde ses faveurs au baron de Pretenback, originaire de Saxe. Il passe avec sa maîtresse plusieurs années. Au Palais-Royal, bourgeois et nobles allemands accordent aux filles des régals d'argent et de vin de Champagne.

Pour avoir une idée du nombre d'Allemands qui fréquentent Paris au XVIIIe siècle, il n'est besoin d'interroger des documents variés. Il suffit de lire le *Journal* du graveur George Wille. « L'honnête logis, l'aimable école d'art, la bonne franc-maçonnerie allemande que le numéro 29 du quai des Grands-Augustins. Plaisante maison, la maison de M. Wille ! L'hospitalier marteau soulevé quarante-trois ans par l'Allemagne et le Danemark et la Russie ! » écrivent les frères de Goncourt. Au vrai, la demeure

1. Ch. Pfister, *Description de Lunéville, de Nancy et de la Cour de Lorraine en* 1731, dans *Bulletin de la Société philomatique vosgienne*. 1909-1910, p. 6.

de Wille est le rendez-vous des Allemands qui passent à Paris, rendent visite à l'artiste, viennent voir ses œuvres et converser avec lui. Le prince d'Anhalt-Dessau, l'inspecteur des musées Brinckmann, Schnop, marchand d'estampes, Kennel, libraire de Dresde, Hartmann, joaillier de Munich, des seigneurs, des marchands peuvent se rencontrer chez Wille avec la foule des peintres, littérateurs, graveurs, musiciens, ébénistes allemands dont Paris foisonne. A certains jours, on dresse la table et les choucroutes préparées par Madame Wille ou apportées d'Allemagne par des amis sont arrosées de bière mousseuse ou de ces jolis vins pétillants récoltés sur les plateaux mosellans. Nul Allemand de marque ne séjourne à Paris sans franchir le seuil de l'atelier de Wille ; c'est par centaines que se comptent les Allemands dont le graveur note avec complaisance les visites amicales. Les princes et princesses d'outre-Rhin sont constamment à Paris. Charles-Frédéric de Bade assiste avec sa famille aux séances de l'Académie de peinture. Sa femme, Caroline-Louise, vit sur les bords de la Seine ; elle achète des œuvres d'art, attire des artistes à Carlsruhe ; lorsqu'elle ne peut visiter le Salon de peinture, elle s'en fait décrire les plus beaux morceaux par son ami Dupont de Nemours [1].

A Ferney, Voltaire offre l'hospitalité aux sujets de Frédéric et des Électeurs.

Trudaine, Greuze, Helvétius, le banquier Baur qui se flatte de recevoir à sa table les têtes couronnées, accueillent à Paris les notabilités allemandes. Le duc de Brunswick se rend incognito chez Diderot lors de son séjour à Paris [2]. Grimm et Rousseau rencontrent chez le baron de Thun le joyeux Klupfel, précepteur du baron. Tandis qu'il habite avec Thérèse à l'*Hôtel du Languedoc*, Jean-Jacques, Grimm et Klupfel deviennent bons compagnons ; les « fines et folles polissonneries » de l'Allemand égayent leurs repas ; ensemble ils partagent la même maîtresse que Thérèse, un peu bête, a surnommé la « Papesse Jeanne » [3].

1. Karl Obser, *Lettres de Du Pont de Nemours à la margrave Caroline Louise de Bade*. Paris, 1909.
2. *Correspondance de Diderot, Grimm...*, édition Tourneux, t. VII, p. 295.
3. *Ibid.*, t. XVI, p. 506.

Il n'est de véritable gloire sans la consécration de la société de Paris. De Vienne, arrive M. de Kempell, inventeur d'un automate qui joue seul aux échecs [1] ; Berlin, Munich, les grandes et petites villes d'Allemagne déversent chaque semaine un flot de visiteurs désireux de connaître la France ou de faire apprécier leurs talents variés.

Les événements de 1789 n'arrêteront pas le flot des voyageurs allemands en France ; beaucoup viendront encore pour faire sur place des enquêtes personnelles sur l'état des esprits à Paris et dans les villes importantes. Le musicien Reichardt passe à Lyon et à Paris l'année 1792, fréquente les clubs ; il y retrouve quelques compatriotes [2]. Au printemps de 1793, les Prussiens et les Autrichiens reprennent l'offensive contre la France révolutionnaire ; des Mayençais et des Rhénans compromis s'enfuient à Paris. Le plus illustre d'entre eux, le naturaliste Georges Forster, qui avait accompagné Cook dans son voyage autour du monde, les réunit en une société politique qui suit les séances rue de la Jussienne. D'autres patriotes allemands émigrés à Paris se joignent à eux : Cotta le fils du grand libraire de Stuttgart, Dorsch et Hoffmann qui s'étaient disputé la direction du club de Mayence pendant l'occupation française.

Ainsi pendant cinq siècles, étudiants et voyageurs allemands ont passé le Rhin pour étudier en France. De cette foule d'hommes jeunes, quelques-uns sont demeurés définitivement dans le royaume ; d'autres sans doute n'ont fait que passer mais il est à supposer qu'ils ont laissé parmi nous des descendants illégitimes et ont ainsi contribué à accroître la population du pays.

1. *Ibid.*, t. XIII, p. 354.
2. A. Laquiante, *Un Prussien en France en* 1792, *Lettres intimes de Reichardt.* Paris, 1912.

CHAPITRE III

I. Imprimeurs et libraires allemands. — II. François Ier et l'Allemagne. — III. Banquiers allemands de Lyon.

I

Au XVIe siècle une découverte nouvelle prend naissance en Allemagne et les initiés à l'invention de Gutenberg se répandent à travers l'Europe civilisée pour fonder des imprimeries et faire connaître aux peuples l'art de propager aisément la pensée humaine. En France, typographes, graveurs sur bois, fondeurs de caractères, libraires d'origine allemande seront spécialement nombreux pendant plus d'un siècle et demi ; ils fonderont de véritables dynasties dont les descendants s'assimileront à la population autochtone.

Attirés tout d'abord par les deux grands centres intellectuels et commerciaux : Paris et Lyon, les imprimeurs allemands essaiment ensuite dans d'autres cités importantes puis vers des villes peu considérables. Presque toujours ils s'allient, sinon dès la première, du moins dès la seconde génération, à des familles françaises et demeurent dans la région qu'ils ont adoptée comme patrie d'élection.

Le premier typographe allemand dont on rencontre le nom en France est Waldvogel. Il avait sans doute travaillé avec Gutenberg et lui avait ravi une partie de ses secrets. C'est à Avignon qu'on le trouve en 1444 ; il y grave des caractères mobiles, construit une presse et imprime. Les documents publiés sur cet imprimeur jadis inconnu et qui ont reculé de près de trente ans la date de l'apparition de l'imprimerie en France ne sont malheureusement pas suffisamment explicites pour per-

mettre d'affirmer qu'il fit des élèves et l'on ignore quelles ont pu être les impressions qu'il a effectuées [1].

C'est seulement en 1466 que l'on vit venir à Paris Jean Fust, associé de Gutenberg : il y séjourna deux ans pour y vendre ses livres puis, ayant confié le soin de la vente à Hermann de Stadborn, il rentra en Allemagne en 1468. Deux ans après, à la demande de Johann Heglin, prieur en Sorbonne, s'installaient à Paris l'Alsacien Michel Friburger et les Allemands Ulrich Gering et Martin Krantz. Les trois associés montèrent leurs presses en Sorbonne mais en 1472, ils déménageaient et s'intallaient au *Soleil d'or*, rue Saint-Jacques. En 1477, Friburger et Krantz disparaissent, Gering demeure seul pendant trente mois puis s'associe avec Georges Wolff et Berthold Renbolt. Naturalisé en 1475, Gering vécut jusqu'en l'année 1510 ; par testament il légua ses biens à la Sorbonne et au collège Montaigu.

Dès la fin du xve siècle d'autres imprimeurs allemands se fixent à Paris. Jean Hygman imprime en Sorbonne en 1484 ; cinq ans plus tard, il transporte ses presses rue Saint-Jean-de-Beauvais puis s'associe avec le Hollandais Wolfang Hopyl. Hygman s'était marié en France ; sa veuve Guyonne Viart devint en 1501 la femme d'Henri Étienne. De son mariage Hygman avait eu deux enfants : Geneviève qui s'allia à un typographe et Damien qui fut libraire juré à Paris en 1523.

Parmi les premiers imprimeurs allemands établis à Paris figure Thomas Kees, de Wesel ; ses presses étaient situées rue des Carmes. Hans de Coblentz exerça la profession de typographe entre les années 1495 et 1509 ; il demeurait rue de la Harpe, à l'enseigne de l'*Asne rayé*. Cette adresse se trouve mentionnée sur un opuscule imprimé en 1499 pour Thielman Kerver ; elle rappelle le succès considérable que le peuple de Paris avait fait à un zèbre qui avait été, pour la première fois, exhibé à la foire Saint-Germain [2].

1. Abbé Requin, *L'imprimerie à Avignon en* 1444. Paris, 1890.
2. Sur tous ces points cf. Claudin, *Histoire des origines de l'Imprimerie en France.* — Ph. Renouard, *Documents sur les imprimeurs, libraires, cartiers, graveurs... ayant exercé à Paris de* 1450 *à* 1600, dans *Mémoires de la Société d'histoire de Paris.* — Lepreux, *Gallia typographica.* — Voir aussi les travaux parus dans la *Revue des Bibliothèques*, le *Bulletin du Bibliophile et du Bibliothécaire*, etc...

De bonne heure Lyon compta aussi un cercle d'imprimeurs et de libraires originaires d'outre-Rhin. De 1478 à 1504, travaille à Lyon Jehan Siber, connu sous le nom de Jean l'Allemant ; dans les premiers temps de son installation il fut associé à Martin Husz, natif de Botwar en Wurtemberg, que le chapitre de Lyon chargea, en 1499, d'imprimer le *Missel* de son église. Jean Neumeister, natif de Mayence se fixa à Lyon puis, après avoir été fonder une imprimerie à Albi, revint à Lyon où il fut successivement connu sous les noms de Jean d'Albi et de Jean Arby. Marc Reinhard, associé de Pistoris, le fameux Schabler, Sixte Glocken Giesser, dit Campanaire, Jean Fabre ou le Farsan, Jacques de Heremberch, associé de Michel Topié comptent parmi les premiers typographes allemands implantés à Lyon. Gaspard Hortuin, « impresseur de livres, allemant », épouse à Lyon la fille de Claude Perret, pelletier ; il était associé avec Pierre Schenck. Jean Fyrober avait pris avec lui François Fradin. Jean Klein, parfois appelé Hans Schwab, exerçait à Lyon la profession d'imprimeur ; il avait épousé la veuve du célèbre Jean Trechsel dont les deux enfants mâles, Melchior et Gaspard continuèrent à diriger la maison paternelle tandis que la belle Julie, leur sœur, épousait le fameux Josse Bade.

Cyriaque Hochberg, connu aussi sous le nom de Gobert, était un remarquable libraire si l'on en croit la dénomination de « Bibliopolarum optimus » figurant sur le collophon de l'*Eneide* imprimé par Saccon, en 1517. Nicolas Wolff ou Nicolas Lupi, originaire de Brunswick était fondeur de caractères. Je ne saurai insister sur tous les Aleman, Lallemand ou L'Allemant dont le président Baudrier a relevé la présence à Lyon dans sa remarquable *Bibliographie lyonnaise* ; ils sont si nombreux qu'il est préférable d'étudier leur rôle en parcourant cette œuvre fort complète [1].

Les imprimeurs lyonnais avaient formé des élèves qui essaimèrent dans le Midi de la France. Jean Neumeister établit des presses à Albi ; Michel Svieler, d'Ulm, associé de Jean Walthar, imprimeur souabe, passa un contrat avec les Jurats de Bor-

1. Président Baudrier, *Bibliographie lyonnaise*, 10 vol. passim.

deaux en 1486 pour la fondation d'une imprimerie mais cette convention n'eut pas de suite [1]. En 1517 Jean Maurus originaire de Constance, en Souabe, appelé par l'évêque de Bazas, Amanieu d'Albret, ouvrit une imprimerie à la Réole [2]. Jean Teutonicus importa l'imprimerie à Toulouse [3]. Le fameux Schabler possédait à Nantes une succursale de sa maison et il la visitait de temps à autre.

Bien que le nombre des imprimeurs allemands ait peut-être été moins considérable à Paris qu'à Lyon, l'art typographique s'y développa rapidement. Gering avait initié quelques compatriotes à la découverte de Gutenberg : parmi eux figurent Kaiser, connu sous le nom de Cœsaris, Jean Stoll, Pierre Schœffer, Conrad Hannequis, Jean Higman. Tous exerçèrent leur art sous les règnes de Louis XII et de François Ier. Dès les débuts de l'introduction de l'imprimerie en France, Louis XI avait favorisé l'établissement des typographes étrangers dans le royaume. Hermann Stathoen, dépositaire des impressions de Schœffer et d'Hannequis, étant décédé, les officiers du roi avaient saisi ses biens en vertu du droit d'aubaine. Sur réclamations des deux imprimeurs, le roi ordonna de leur restituer 2.425 livres, prix des volumes confisqués. Le *Père des Lettres* accorda également des privilèges aux typographes étrangers et aux fondeurs de caractères qui se fixèrent à Paris. Sous son règne, Néobar Conrad, imprimeur en lettres grecques reçut maintes faveurs et fut naturalisé [4].

Favorisés par la royauté, les typographes d'origine allemande ont parfois constitué de véritables dynasties ; les bibliophiles connaissent tous les belles impressions des Kerver et des Gryphius. Les Kerver ont été célèbres au temps de François Ier et de Henri II ; les impressions gothiques de Michel et de Thielman Kerver ont fondé leur notoriété. Toute la famille des Kerver avait émigré en France ; Marguerite s'y maria, sa sœur Madeleine épousa Thomas de Bragelongue, conseiller au Châtelet et bailli

1. E. Gaullieur, *L'imprimerie à Bordeaux en* 1486. Bordeaux, 1869.
2. J. Delpit. *Origines de l'Imprimerie en Guyenne.* Bordeaux, 1869, p. 13.
3. *Histoire générale du Languedoc*, t. VII. — Desburaux-Bernard, *Mémoire sur les débuts de l'imprimerie à Toulouse.*
4. *Catalogue des actes de François Ie*, t. III, acte 10672 ; t. VII, acte 27025.

du Chapitre de Paris. Longtemps subsistèrent en France des Kerver, descendants de cette famille d'illustres typographes.

Très notoires aussi furent les Greiff. Sébastien, né à Reutlingen, en Souabe en 1493, se fixa d'abord à Lyon. Sa première impression date de 1524. Naturalisé en 1532 il mourut en 1556 sans postérité directe. Son successeur, Antoine Greiff, dit Gryphius, son neveu ou son fils naturel, transporta à Paris le siège de ses affaires et il y jouit d'une réputation méritée.

Dans quelques villes de France fréquentées par les étudiants allemands s'établirent également des imprimeurs et des libraires d'outre-Rhin. Toutefois, le mouvement d'immigration des imprimeurs se ralentit vers le milieu du XVIe siècle; s'il en advint encore quelques-uns, ils ne furent plus pour les Français des éducateurs car depuis longtemps déjà les élèves étaient passés maîtres.En alliant au bon goût l'érudition dont ils étaient pourvus, en abandonnant le caractère gothique que les premiers typographes allemands avaient essayé de nous imposer, les imprimeurs français avaient doté le pays d'éditions parfaites que l'on recherche encore de nos jours.

Aux XVIIe et XVIIIe siècles, quelques libraires d'origine allemande se fixent encore en France mais ils sont loin d'avoir la notoriété de leurs devanciers. Ce sont surtout des commerçants dans le genre d'Arnold Sittart, par exemple. Ce libraire, né à Cologne, exerça à Paris de 1581 à 1613, rue Saint-Jean-de-Latran. Sa femme, Denyse Cavellat lui succéda après sa mort ; quelques années après André Sittart reprit la maison paternelle et fut reçu libraire juré du roi. Jacques Hovervoge, natif de Cologne, naturalisé en 1624, tenait, rue Saint-Jacques, boutique à l'enseigne de la *Ville de Cologne*. Il édita un fort curieux plan de Paris orné de planches gravées [1]. L'histoire de l'imprimerie et de la librairie contient encore d'autres indications relatives aux imprimeurs allemands établis à Paris mais depuis la fin du XVIe siècle, on peut considérer comme close l'ère de la grande immigration des typographes d'outre-Rhin.

A n'en pas douter les Allemands ont été en France les instiga-

1. J. Guiffrey a publié la lettre de naturalisation dans *Nouvelles Archives de l'Art français*. Année 1872, p. 219.

teurs de l'art typographique ; la pénétration de ces étrangers dans le royaume nous a été profitable. En effet beaucoup d'entre ceux qui passèrent en France à la fin du xve siècle et sous le règne de Louis XII et de François Ier se sont assimilés à notre population. Pour s'en apercevoir il n'est que de relire les savantes notices que Claudin, Raynouard, Baudrier et d'autres érudits ont consacrées aux imprimeurs allemands. De même que les typographes italiens établis à Paris, à Lyon, à Rouen s'alliaient à des familles du pays, les Allemands prenaient femme dans les villes où ils avaient fondé leur industrie ; leurs descendants devenaient de fidèles sujets du roi.

Il est curieux d'ailleurs de noter à quels mouvements de migration donna lieu l'art de l'imprimerie : si la France a reçu des Allemands et des Italiens, elle a vu nombre de ses enfants s'expatrier pour se rendre à Venise, à Anvers ou en Espagne : les typographes érudits du xvie siècle n'ont pas connu les frontières et en vrais humanistes, ils semblent avoir pris pour devise le vieux mot d'Horace : *Ubi bene, ibi patria.*

II

La politique de François Ier à l'égard de l'Allemagne comporte deux phases ; la première s'étend de son avènement au trône jusqu'à l'élection de Charles-Quint à l'Empire ; la seconde comprend la période qui s'écoule entre la réunion de la diète de Francfort jusqu'à la mort du roi.

A quelque moment que l'on envisage la politique de François Ier, l'on constate qu'elle a dû inciter nombre d'Allemands à s'établir dans son royaume car il ne leur a jamais marchandé sa protection. Antérieurement à la réunion de la Diète de Francfort tous les efforts de François Ier tendent à se gagner des sympathies parmi les électeurs et leur entourage. « Je veux qu'on soulle de toutes choses le marquis Joachim de Brandebourg » [1], écrit le

1. E. Waddington, *Instructions données aux Ambassadeurs de Prusse.* Paris. Introduction, p. 18.

roi à son ambassadeur et cette phrase de François Ier peint sa politique allemande. Par ses libellistes à gages, le roi tente de gagner les sympathies des peuples d'outre-Rhin. Il va même jusqu'à proclamer que « les mœurs et façons de vivre d'Espaignols ne sont conformes ains totallement contraires à celles des Allemands ; au contraire, la nation française quasy en tout se conforme à celle d'Allemagne; aussy en est-elle venue et yssue, c'est assavoir de Sicambre, comme les historiographes anciens récitent [1]. »

Pour bien marquer qu'il n'établissait pas de différence entre Français et Allemands le roi accueillait avec faveur artistes, capitaines, lansquenets, négociants, étudiants, ambassadeurs qui visitaient le royaume ou se fixaient en France. Il les « régalait » de pensions, leur accordait faveurs et privilèges ; avec largesse, il leur octroyait des lettres de naturalité.

Après son échec à la Diète de Francfort, les bonnes dispositions de François Ier à l'égard des Allemands ne se modifièrent pas sensiblement. Au cas d'un accident ou d'un décès possible de Charles-Quint, ne convenait-il pas de conserver les bonnes grâces des électeurs et des sujets de l'Empire ? Par ailleurs, et pour faire pièce à l'empereur, François Ier ne s'était-il pas institué le défenseur des petits princes luthériens soucieux de défendre les « libertés germaniques » contre les envahissements politiques et religieux de Charles-Quint ? Dans la partie qui se joue entre les Valois et les Habsbourg, le protestantisme allemand n'est point un élément négligeable. Allié des infidèles, le roi très-chrétien devait éprouver moins de scrupules encore à se faire l'allié des hérétiques ; ceux-ci, comme protestants et comme princes étaient les ennemis nés de l'empereur, aussi, même aux époques où il persécute chez lui les réformés, François Ier caresse les luthériens d'Allemagne [2].

Cette ligne de conduite du roi contribua à attirer en France des Allemands qui estimaient pouvoir vivre librement dans un

1. *Journal de Barillon*, édition de la Société d'histoire de France, t. II, p. 126. *Persuasions remises à Joachim de Moltzan*, année 1519.

2. H. Hauser, *Manuel des Sources de l'Histoire de France au XVIe siècle*. Paris. Fasc. II, p. 5.

pays à la tête duquel était un souverain dont l'esprit de tolérance religieuse leur apparaissait plus large qu'il ne l'était en réalité. Le simple examen du *Catalogue des Actes* de François Ier montre que si les Allemands n'ont pas joui sous son règne d'une faveur absolument égale à celle dont profitèrent Italiens et Espagnols, ils n'en furent pas moins bien traités.

Aux ambassadeurs servant le souverain sont accordées grâces et pensions. Sleidan, Jean de Moltzan, qui dissimulé sous le nom de capitaine Jacob, accompagne Bonnivet à la diète de Francfort sont récompensés par des dons d'argent. Des simples chargés d'affaires comme Adam de Danglein reçoivent des chaînes d'or. Des lettres de naturalité sont données à des Allemands. Jean Lumbre, page de l'écurie du roi, Conrad Resch, Pierre de Vaudebourg, fauconnier de Charles Chabot, Heliguer Ulrich, natif de Bavière et valet de chambre du comte de Laval ; Hugo, argentier du duc de Guise, Thomas Grasset, Gonnin Faure, « marchand des parties d'Allemaigne », Catherine Fischel, hôtelière à Lyon obtiennent leur naturalisation. Le roi est grand chasseur, il aime les belles armes ; des Allemands il acquiert armures et épées ; pour lui ils dressent des faucons, des oiseaux de proie, ils lui offrent des boucs « d'étrange pelage » ; ils occupent des situations dans les offices de la vénerie. Hans de Pontgraff, natif de Nuremberg, demeurant à Tours est sommelier d'armes du roi ; Benedict Clesis est armurier du roi. Jean Damours est chargé de la fauconnerie. Josse Kalbermaster recherche pour François Ier des animaux rares. Tous, bien entendu, reçoivent traitements et gratifications au même titre que les multiples étrangers qui composent la maison royale. François Ier fait travailler des artistes allemands. Hans Schwarz, médailleur, vient à Paris en 1527 ; il exécute les profils du roi, du dauphin et de divers autres personnages.

A des savants ou des imprimeurs d'origine germanique, François Ier octroie faveurs et lettres de naturalité. Parmi les médecins de sa maison figure un homme qui a laissé une réputation d'anatomiste et d'helléniste : Jean Gonthier d'Andernach.

1. *Catalogue des Actes de François Ier*. Cf. aux noms cités.

Jean Gonthier était né en 1487 à Andernach, dans l'évêché de Cologne. Dès sa douzième année il porta ses pas vers Utrecht, y étudia les belles lettres et la langue grecque ; de là il passa à Deventer puis arriva à Paris en 1525. Il suivit les leçons de la Faculté de médecine, fut reçu bachelier en 1528 et docteur en 1530. Sa réputation de savant était déjà si bien établie que François Ier lui donna une place parmi ses médecins. Cette situation n'occupait pas Gonthier d'Andernach au point de ne lui laisser des loisirs. Il les utilisa à étudier l'anatomie et à l'enseigner aux autres ; il fit faire à cette science des progrès considérables et forma des élèves : Rondelet entre autres et Vesale, dont le nom fait époque dans l'histoire de l'anatomie. Gonthier perpétua ses leçons dans plusieurs ouvrages ; il publia notamment en 1536 un *Traité élémentaire d'anatomie*. Tout en s'adonnant spécialement à l'étude de la structure du corps humain, Gonthier d'Andernach ne négligea point les autres parties de la médecine ; il étudia la botanique, non pas dans les traités de Théophraste ou de Dioscoride mais dans la nature. La connaissance des langues anciennes ne servit pas seulement au médecin de François Ier à traduire et commenter les ouvrages de Gallien ; en 1536 il enseignait la langue grecque à Paris et recevait même des appointements pour l'exercice de cette profession.

Bien qu'il eut été comblé d'honneurs par François Ier et eut pris à Paris la première de ses trois femmes, Gonthier ne termina point ses jours à la cour. Ayant embrassé la religion réformée, il jugea prudent de se retirer à Metz d'abord, à Strasbourg ensuite. Il y devint professeur et y mourut en 1574 [1].

A côté de dispositions prises en faveur d'Allemands nommément désignés, le roi signe lettres-patentes et ordonnances d'un caractère général dont profitent ces étrangers. Il interdit le port des arquebuses mais permet celui des pistolets d'Allemagne [2] ; il attire de l'Est des ouvriers pour prospecter le sous-sol français. Jean des Essarts reçoit 112 l. 10 s. pour l'aider à

1. L. Hérissant, *Eloge historique de J. Gonthier d'Andernach, médecin ordinaire de François Ier*. Paris, 1765.
2. *Catalogue des Actes de François Ier*, n° 22951.

nourrir les mineurs allemands qui travaillent en Normandie [1]; François Ier concède des exploitations métalliques à des Saxons et à des Wurtembergeois.

Les hommes d'armes qui secondent le roi sont courtoisement accueillis ; ils reçoivent des récompenses en terres et hôtels. Un seigneur de Richoufftz, neveu du duc de Gueldres, envoyé au secours de François Ier, est si bien traité qu'il se marie en France, acquiert des propriétés dans l'Auxerrois et fonde un foyer dans le royaume [2]. René de Guelphe, gentilhomme de la Chambre, capitaine de 1.000 hommes de pied avait accompli diverses missions pour le roi. En récompense de ses bons offices, il reçut la terre de Nesle, au duché d'Orléans et obtint l'autorisation de chercher, d'ouvrir et d'exploiter dans le royaume et autres pays appartenant au roi les mines d'or et d'argent et autres métaux pendant trois ans. En même temps que cette concession le roi lui abandonnait toutes les redevances pouvant écheoir au trésor royal [3].

François Ier avait dès 1516 confirmé les privilèges des marchands allemands fréquentant les foires de Lyon [4]; quelques années plus tard, il exemptait de *foraine* les marchands des villes impériales [5] ; il s'adressait à eux pour la fabrication des « hallecrets garnis de deux avant-bras, menottes et gorgerins » destinés à armer les gens de la légion de Normandie.

François Ier s'intéressa particulièrement à la nation germanique des étudiants d'Orléans. Non content de lui confirmer ses anciens privilèges, il prit sous sa sauvegarde spéciale les Allemands qui étudiaient à Orléans et il essaya, en 1545, d'imposer à l'Université un procureur général natif d'outre-Rhin.

Si les Allemands furent bien traités par François Ier, ils n'eurent pas à se plaindre de son fils. Henri II, bien que plus profondément catholique que son père, suivit cependant les

1. *Ibid.*, n° 30405.
2. Comte de Guerchy, *Recherches sur l'origine des familles seigneuriales établies en Auxerrois et en Puisaye.* Ext. du *Bullet. de la Société historique de l' Yonne*, 2e semestre, 1915.
3. *Catalogue des Actes de François Ier*, v° de Guelf, de Guelphe, de Goulf.
4. *Ibid.*, n° 435.
5. *Ibid.*, nos 12694 et 13285.

mêmes errements que son prédécesseur et c'est grâce à l'appui de ses alliés luthériens que s'arrachant un instant au mirage décevant de l'Italie, il arrondit du côté de l'Est la frontière française. Henri II continua à défendre les princes protestants d'Allemagne, il protégea les adhérents de la ligue de Schmalkade et en 1552, signa un traité d'alliance avec Albert de Brandebourg-Culmbach agissant au nom de la nation allemande. Un personnage allemand abandonnait-il son pays, Henri II lui versait une pension et lui donnait un gouvernement en France. En voici un curieux exemple : les Iles d'Or servaient de séjour aux pillards barbaresques et les habitants de la côte provençale se plaignaient de leurs incursions perpétuelles [1]. En 1531, François Ier avait érigé le marquisat des Iles d'Or en faveur de Bertrand d'Ornezan, baron de Saint-Blancard à charge pour lui de fortifier ces îles ; en 1594, ce fief fut donné par Henri II à Christophe, comte de Rockendorf et de Gundestorf, baron de Molembourg, gentilhomme ordinaire de sa chambre. Cette donation lui fut faite à titre de compensation « pour l'entière dévotion et affection qu'il porte à notre service ». Ce seigneur, ajoute le document, « s'est piéça retiré auprès de nous, ayant délaissé et abandonné grandes terres et possessions qu'il tenait en la Germanie et pays circonvoisins. »

Rockendorf dont la vie fut féconde en aventures ne conserva point très longtemps le marquisat des Iles d'Or ; en 1552, il le donnait à Gabriel de Lutz, seigneur d'Aramon, ambassadeur du roi dans le Levant qui l'avait tiré des prisons du Grand Turc [2].

Si la ligne de conduite politique de François Ier et de Henri II contribua à attirer des Allemands en France, il ne semble cependant pas qu'ils eussent encore fondé dans les provinces des groupements très importants. Ils étaient disséminés de divers côtés et n'avaient réellement pris pied que dans la ville de Lyon.

1. J. Fournier, *Le Marquisat des Iles d'Or*, dans *Bulletin du comité des travaux historiques, section de géographie*, année 1906.
2. Tuetey et Campardon, *Inventaire des registres des Insinuations du Châtelet de Paris*. Paris, 1906, n° 4209.

III

Au xve siècle, Lyon est une place commerciale essentiellement cosmopolite ; on y compte des Florentins, des Espagnols et des Portugais ; nombreux s'y étaient fixés les imprimeurs, les graveurs sur bois et les orfèvres d'origine allemande. Les grandes foires qui se tenaient dans cette ville attiraient des marchands de toutes les parties de l'Europe et dès l'année 1491, la nation allemande de Lyon était assez puissante pour fonder à Lyon une confrérie dans l'église du couvent de Notre-Dame-de-Confort.

Les négociants ayant besoin de régler leurs affaires par lettres de change, les grandes banques d'Italie et d'Allemagne y créèrent des succursales et y entretinrent des représentants attitrés. Les opérations des banquiers étrangers de Lyon allaient prendre de vastes proportions au xvie siècle. Candidats à l'Empire François Ier et Charles-Quint dépensèrent sans compter pour acquérir des voix ; ennemis ensuite et obligés de solder des armées mercenaires, les deux princes eurent un constant besoin d'argent. Leurs emprunts donnèrent une importance primordiale aux capitaux mobiliers devenus le nerf de la politique. Anvers et Lyon devinrent de véritables bourses financières. Au xvie siècle, Lyon fut en France le véritable centre du marché de l'argent [1]. Les représentants des maisons de banques allemandes y pullulaient. En 1529, un chartreau d'imposition donne les noms des marchands allemands habitant Lyon, « y tenant feu et lieu ou maisons, magasins ou boticques » ; ils sont dix-neuf parmi lesquels figurent Barthélemy Welzer et compagnie, Lyonard Stocquel, Jacques Welzer, Jean Malix, Gaspard Fischer, Jean Ustel. Sous la dénomination d'Encurie, traduction de Im Hof, les Imhof de Nuremberg déguisent leur véritable personnalité.

1. Sur les banquiers de Lyon, voir M. Vigne, *La Banque à Lyon du XVe au XVIIIe siècles*. Paris. — E. Vial, *L'Histoire et la Légende de Jean Cleberger* (1485-1546). Lyon, 1914.

Par la suite, d'autres Allemands s'établissent à Lyon, les Hesseler, les Obrecht, les Minkel, les Iungmann, notamment.

Tous s'adonnent au trafic des espèces, à l'escompte du papier, aux opérations de change et de rechange. Pour si peu que l'on connaisse l'histoire financière du XVIe siècle, on se représente néanmoins tous ces banquiers allemands ou italiens se concurrençant ou se syndiquant pour obtenir la faveur de prêter au roi ou aux grands les sommes qu'ils dépensaient pour leurs ambitions politiques, leurs constructions fastueuses ou celles de leurs maîtresses ou de leurs mignons. Gros intérêts, commissions de banque, faveurs de toutes sortes, étaient la rançon que les prêteurs étrangers exigeaient des Valois. Les opérations d'emprunts d'états à finances obérées permettent de se rendre compte des avantages nombreux que les étrangers retiraient alors de leur qualité de créanciers du roi. Sans avoir encerclé le gouvernement français d'aussi étroite manière que les banquiers italiens, les prêteurs germaniques ont cependant su tirer de multiples profits de leur situation de prêteurs royaux. On s'en aperçoit en lisant l'histoire de Hans Kleberg ; ce banquier est le prototype du financier allemand au XVIe siècle ; il émerge de la foule de ses compatriotes.

Hans Kleberg était né en 1485 à Nuremberg ; de bonne heure il entra dans la banque que les Imhof possédaient dans cette ville et accomplit quelques voyages d'affaires pour le compte de cette firme. En 1517 il vient à Lyon pour la première fois et se présente au consulat avec Daniel Gondelfinger et Jean Jas « allemans ». Déjà, Hans Kleberg fait sans doute pour son compte quelques opérations financières avec François Ier car pour se mettre à l'abri de représailles possibles de la part de l'empereur il se fait recevoir citoyen de Berne. Bourgeois de cette ville libre, il est libre de se lier entièrement au service du roi de France ; aussitôt après la reprise de la guerre entre Charles-Quint et François Ier, au mois de mars 1521, il devient créancier du roi pour des sommes importantes.

La première partie de l'existence de Kleberg est mal connue, on le rencontre successivement à Lyon, à Nuremberg, à Berne, à Augsbourg, à Genève. Entre les années 1530 et 1535, il se

fixe à Lyon ; au mois de février 1536 il y reçoit ses lettres de naturalité et le même mois, il y épouse Pelonne Bonzin, veuve du riche marchand protestant, Étienne de la Forge. Depuis cette époque, Kleberg s'établit définitivement à Lyon et y acquiert des immeubles. Par lettres datées de Fontainebleau le 31 mars 1543, François Ier accorde au banquier le même titre qu'au poète Marot ; il le nomme son valet de chambre ordinaire ; quelques mois après le roi le remercie de l'avoir « secouru en prest d'une bonne somme d'argent » et d'avoir « esté moyen que les autres marchans de vostre nation ont faict le semblable de leur part. » En 1545, les Lyonnais voulant reconnaître les libéralités de Hans Kleberg vis-à-vis des pauvres de l'Aumône, l'élisent conseiller de la ville, mais il ne jouit pas longtemps de cette distinction car au mois de septembre 1546, il s'éteint à Lyon, laissant à sa femme et à son fils unique une fortune considérable acquise « par son sens et industrye ».

Hans Kleberg s'était attiré la bienveillance de François Ier en lui avançant personnellement des sommes importantes. Les prêts qu'il consentit au roi furent nombreux. En 1529, le trésorier de France lui rembourse 12.187 écus soleil ; on lui restitue le montant d'un prêt ancien remontant à l'année 1522 et pour le dédommager de son attente, le roi lui attribue un cadeau de 1.000 écus. Kleberg s'entremet auprès de ses compatriotes pour fournir des subsides au roi. C'est grâce à son concours qu'en 1542, les Welzer d'Augsbourg avancent à François Ier 12.000 couronnes ; c'est aussi par son influence sur les Allemands que ceux-ci prêtent au trésor royal 50.000 écus en 1542 et 1543. Ce prêt ayant tout d'abord été refusé, François Ier avait menacé les banquiers allemands de les jeter en prison ; Kleberg intervint, calma la colère du roi et aplanit les difficultés.

On a souvent constaté que les Valois ont été dominés par leurs créanciers italiens qui, outre les intérêts de leur argent, se sont fait accorder des avantages spéciaux. Les faveurs consenties à Kleberg prouvent que les Allemands savaient, eux aussi, profiter des circonstances. Non content d'être naturalisé, d'être valet de chambre du roi, Kleberg voulut aussi devenir seigneur de France. Profitant des aliénations du domaine royal, il acquit

les seigneuries du Chatelard et de Villeneuve au bailliage de Dombes et obtint l'autorisation d'y instituer des juges, des procureurs et des greffiers.

Kleberg se souciait de ses intérêts matériels et de ceux de ses compatriotes. Au mois de mai 1545, comme la santé du roi était chancelante, les banquiers allemands prirent des sûretés pour leurs créances. Hans se fit délivrer des lettres-patentes portant que « les dons qui lui avaient été faits ainsi qu'à d'autres marchands étrangers sur les foires de Lyon, en récompense des prêts faits au roi, seront considérés comme des obligations régulières et des paiements d'intérêts pour les sommes par eux prêtées au roi. »

De son immense fortune, Hans Kleberg sut faire un charitable usage ; il a laissé dans la mémoire des Lyonnais le souvenir d'un homme généreux. Par la fréquence de ses dons, ce financier obtint le surnom de bon Allemand.

Ainsi que le marquent les lettres échangées entre le roi et lui, Kleberg était devenu l'homme d'affaires de François Ier ; pour lui il sollicitait, quémandait et obtenait des fonds auprès des banquiers allemands résidant à Lyon. Il était en quelque sorte le président d'un *consortium* financier chargé d'alimenter le trésor royal et de discuter les conditions des emprunts ; à chaque demande d'emprunts, ce brasseur d'affaires soutire au roi quelque faveur nouvelle pour ceux de sa nation. Il agit comme les Gondi, les Bonnisi et autres Florentins de Lyon. Au demeurant ne convient-il pas de prendre quelques sûretés spéciales avec des emprunteurs qui, comme François Ier et ses successeurs se ruinent sûrement et dont le crédit est si affaibli, qu'à certains moments, ils n'obtiennent des fonds qu'aux conditions onéreuses de vingt pour cent.

Affriandés par la grandeur des profits et sachant diminuer leurs risques de pertes, les Allemands affluèrent à Lyon durant tout le XVIe siècle et leur situation se maintint très forte. Henri II usa des mêmes artifices de trésorerie que son père et pour obtenir des fonds, il s'adressa tour à tour aux Italiens et aux Germaniques. En 1550, il devait 123.214 couronnes à la maison Neidhart, Seiler et Cie et payait 16 % d'intérêts. Trois ans plus

tard la cour devait aux banquiers allemands de Lyon 714.425 couronnes et ce chiffre s'enfla encore à la suite d'un nouvel emprunt contracté en 1555 en raison des guerres contre l'Empire. Les dettes royales s'accrurent ainsi constamment au XVIe siècle ; en 1560, le souverain devait à trente-neuf maisons allemandes la somme de 1.878.743 écus. Vingt ans plus tard, les dettes contractées par le gouvernement auprès des « nacions estranges » atteignaient le chiffre énorme de 70.000.000 de livres. Les documents ne mentionnent pas quelle était, dans ce total considérable, la part des Allemands, mais on peut l'estimer à la moitié environ.

Au cours des guerres de religion, les chefs des partis s'adressaient aussi aux banquiers de Lyon. Mayenne eut recours à eux ; après sa réconciliation avec Henri IV, il fut menacé de saisie par plusieurs banquiers allemands qui lui avaient avancé 2.050 écus. Le roi intervint et ordonna de surseoir aux poursuites.

Les temps troublés de la Ligue, les guerres civiles et religieuses qui meurtrirent la France à la fin du XVIe siècle portèrent un coup à la place de Lyon ; son commerce s'amoindrit. Plusieurs des maisons étrangères transportèrent ailleurs le siège de leurs affaires ; les unes supprimèrent les succursales qu'elles possédaient à Lyon, les autres vinrent se fixer à Paris. Cependant, à la faveur des idées de tolérance religieuse qui se manifestèrent au cours des dernières années du siècle, quelques nouveaux Allemands vinrent encore s'établir à Lyon. Parmi eux, on distingue tout particulièrement Daniel Herwarth, père du fameux Barthélemy qui, au XVIIe siècle, tient une place prépondérante dans notre histoire financière et sur lequel il est intéressant de s'attarder quelque peu.

Daniel Herwarth s'était fixé à Lyon en 1598 et y avait épousé une Allemande, Anne Erlin, qui lui donna deux fils. Jean-Henri, né en 1609 fut de deux années le cadet de son frère Barthélemy [1]. C'est ce dernier qui a laissé un nom connu. Après avoir

1. Depping, *Etude sur les Herwarth*, dans *Revue historique*. Année 1879. — G. Martin, *Histoire du crédit en France sous le règne de Louis XIV*. Paris, 1913, p. 52 et suiv.

exercé à Lyon le commerce de banque, Barthélemy transporta à Paris le siège de ses affaires ; il devint un auxiliaire précieux de Richelieu et de Mazarin. Malgré l'opposition du clergé, ce protestant d'origine allemande fut nommé intendant des finances en 1650 et contrôleur général en 1657. Le ministre lui accorda cette faveur en reconnaissance de ses services. Toute sa vie, il avait négocié des emprunts pour le compte du trésor et lui avait fourni des fonds dans des circonstances particulièrement graves. Notre allié, Bernard de Saxe-Weimar, était mort en 1639 ; son armée avait des velléités d'abandonner l'alliance de la France ; or le trésor était vide et lorsqu'on négociait avec les officiers allemands, il importait d'avoir toujours la bourse ouverte. Barthélemy Herwarth intervint et avança les fonds nécessaires pour traiter à Brisach avec les Weimariens et lever leurs hésitations. En 1644, il fournit des subsides à Condé et lui permit de tirer parti de sa victoire de Fribourg et de s'emparer de Philippsbourg ce qu'il n'aurait pu faire s'il n'avait reçu des fonds car ses troupes refusaient d'avancer si elles n'étaient soldées. Cinq ans plus tard, Barthélemy négocia encore avec les troupes allemandes au service du roi, alors que Turenne menaçait de faire défection. Encouragé par l'exemple de son frère, le duc de Bouillon, Turenne compta un instant dans le parti des frondeurs mais il ne fut pas suivi par ses troupes grâce à Herwarth qui répartit 800.000 livres aux officiers et soldats de son armée qui n'avaient pas reçu de solde depuis plusieurs mois.

Ce financier à l'esprit souple avait épousé Esther Vimar, une Allemande dont la famille était fixée à Lyon. Il en eut quatre enfants : deux fils et deux filles. Lors de la révocation de l'Édit de Nantes, un de ses fils, Anne, abjura; il conservait ainsi l'immense fortune réalisée par son père et les œuvres d'art accumulées par Barthélemy dans son hôtel de la rue de la Plâtrière.

Si le nom de Barthélemy Herwarth est demeuré célèbre dans les fastes de l'histoire financière, celui de son fils Anne est cher à tous les amis des lettres. C'est dans son intimité que Jean de la Fontaine vécut ses dernières années et c'est dans son hôtel qu'il rendit le dernier soupir en 1695.

En étudiant l'histoire des finances privées, on relèverait les noms de maints autres banquiers allemands correspondants à Paris et en province de leurs compatriotes voyageurs et négociants. Au XVIIIe siècle, Kornmann eut son heure de célébrité ; associé avec Wächter, il était installé rue Michel-le-Comte. Tous deux étaient en relations avec les pays de l'Est et servaient d'agents aux princes et hobereaux allemands, ainsi que Riederer et Hillner de Nuremberg.

Ainsi, sous le règne de François Ier, du groupe de banquiers allemands de Lyon, se détache Hans Kleberg ; il apparaît comme l'organisateur des syndicats financiers chargés de fournir des subsides au trésor royal. Au temps de Charles IX et de Henri III, les Italiens tiennent les finances publiques. Zamet joue auprès de Henri IV le rôle d'homme de confiance. Lumagna, d'Herwarth, Particelli d'Emery sont les banquiers du trésor sous le ministère de Mazarin. Faut-il rappeler la place que tiennent Samuel Bernard et le baron Roggers auprès de Louis XIV, celle qu'occupe l'Écossais Law sous la Régence, le Suisse Necker auprès de Louis XVI ? L'histoire des finances françaises est pour ainsi dire liée à celles des étrangers pendant les trois derniers siècles de l'ancien régime. L'industrie de la haute banque a presque toujours été exercée en France par des forains ; les économistes des siècles passés, Savary notamment, constatent et déplorent cette tendance des régnicoles à délaisser les affaires financières. Profitant de notre dédain de la finance, les réalistes allemands se sont jadis, de concert avec les Italiens, emparés de situations prépondérantes et lucratives.

CHAPITRE IV

LES SOLDATS ALLEMANDS A LA SOLDE DE LA FRANCE.

Pendant trois siècles, les souverains français ont recruté des troupes en Allemagne, parfois aussi, des chefs de partis ont fait appel aux mercenaires d'outre-Rhin. L'ethnogénie française s'est ressentie de ces événements.

De la fin du xve siècle à l'époque de la Révolution, chefs de bandes, lansquenets, reîtres, officiers d'origine allemande ont figuré dans les armées du roi ; au cours des guerres de religion, les reîtres se sont abattus sur notre pays et il y a tout lieu d'estimer que ces soldats ont laissé dans la population des traces de leur passage. Imitant en cela quelques-uns des capitaines qui les commandaient, nombre d'Allemands se sont fixés en France. Qu'importait à ces mercenaires, souvent sans attaches familiales, de rentrer dans une patrie où rien ne les rappelait ? Ces soldats de fortune, gens sans aveu, bien souvent, s'acclimataient en nos provinces, retenus par la vie facile du pays ou par quelque galante aventure qu'ils désiraient poursuivre et dont l'éclosion avait été facilitée par le système des garnisons qui était alors d'usage courant.

Si Charles VIII et Louis XII, au cours de leurs expéditions en Italie, demandèrent à l'Empire de leur fournir des auxiliaires pour leurs armées, ce fut principalement à partir du règne de François Ier qu'on vit apparaître dans les rangs des troupes royales des corps nombreux de lansquenets. Chefs et soldats allemands mettaient volontiers leur épée au service de la France pourvu qu'on leur versât de fortes pensions et des émoluments importants. Sur ce point, ils étaient exigeants. Les annalistes

de toutes les époques sont unanimes à constater l'avarice et l'âpreté des Saxons, des Wurtembergeois, des Weimariens et Bavarois. « La France fut toujours considérée comme un banquier par les Allemands, elle ne compta jamais en Allemagne d'alliés ou de clients désintéressés et point d'amis qui ne fussent pensionnés. Elle ne retrouva pas dans la fidélité des concours promis, soit en suffrages à la Diète, soit en coopération militaire le prix de ses régals et de ses gratifications » a-t-on écrit avec juste raison [1].

François Ier connut au début de son règne des déboires avec les électeurs qui, bien que gorgés d'or, avaient abandonné sa candidature pour reporter leurs voix sur Charles-Quint ; parfois, avec des chefs de bandes, comtes, barons ou princes allemands, il éprouva aussi des désillusions. Il eut avec Franz de Sickingen des mésaventures. Ce militaire qui avait en Allemagne une influence considérable était venu à Blois en 1516 et avait offert ses services à la France. Jugea-t-il insuffisante la pension du roi ou trouva-t-il plus avantageux de s'enrôler sous la bannière de Charles-Quint, toujours est-il, qu'associé avec Robert de la Mark, il réunit des troupes pour faire périr Bonnivet à son retour de la diète de Francfort. Il avait même détourné du service de François Ier le capitaine Brander qu'on avait envoyé pour le combattre.

Des faits de ce genre furent cependant assez rares après l'accession au trône impérial du fils de Jeanne la Folle. Les ambitions monarchiques qu'il manifesta à la suite de son élévation à l'Empire éloignèrent de lui princes et seigneurs allemands qui cherchèrent un appui auprès du roi de France. François Ier les pensionna, leur octroya des subsides et stipendia leurs troupes de lansquenets et de reîtres qu'il prit à son service. La liste des colonels ou capitaines allemands qui combattirent et guerroyèrent pour son compte serait longue à dresser. Qu'il suffise de citer Hubert, comte de Bethling, Jean, baron de Fleckstein, Sébastien Wohgersperg, René de Guelff. Membre des cent gentilshommes de la maison du roi, ce dernier reçut

1. Auerbach, *La France et le saint Empire romain germanique.*

des dons magnifiques. André Beauvigne, Guillaume de Furstemberg, Jacob von Els, Félix de Jonvelle furent richement rémunérés en raison de leurs services.

Leur temps achevé, ces Allemands rentraient généralement dans leurs foyers à la tête de leurs hommes et attendaient qu'une nouvelle levée leur fournît l'occasion de se battre et de s'enrichir. Tous cependant ne quittaient pas la France, le roi ayant su s'attacher quelques-uns de ces guerriers. René de Guelff, par exemple, reçut en rémunération de son concours la terre de Nesploy, au duché d'Orléans ; il fut comblé de cadeaux et obtint des concessions de mines en France. Jean de Tavannes, originaire de Delle, avait combattu aux côtés du roi ; pour lui, il avait rempli diverses missions en Saxe ; en 1518, il fut naturalisé. Sa sœur Marguerite fut également naturalisée en 1521 ; elle épousa Jean de Saulx et de leur union naquit le futur maréchal de Saulx-Tavannes. Un seigneur de Richoufftz, neveu du duc de Gueldre, envoyé au secours de François Ier se maria en France, y acquit des terres : les seigneuries de Thury et Sommecaise, puis se fixa dans le royaume [1].

A lire au *Catalogue de ses actes* les noms de Hans Brimbach, de Michel von Brimberg, du baron de Chefnen, de Waldo de Houder, d'Eberhard de Lupfen, de Hans von Seytlingen, de Sigismond Stipintz attachés au service de François Ier, il semblerait que ce souverain ait peuplé ses camps de troupes allemandes.

Comme son père, Henri II éprouva des déboires avec les soldats d'outre-Rhin ; en 1552, au siège de Metz, les mercenaires allemands engagés par lui se retournèrent contre les Français et passèrent dans les rangs des Impériaux. Néanmoins, à force d'or, il attacha à sa cause divers princes ; parmi ceux qu'il gagna se trouvaient en première ligne les ducs de Saxe et Guillaume de Grumbach : en vertu d'un traité signé au mois de mars 1558 Henri II s'engageait à payer aux deux frères Jean-Frédéric et Jean-Guillaume de Saxe 30.000 livres ; par contre ce dernier devait lever pour le roi 2.100 reîtres et Grumbach

1. *Catalogue des Actes de François Ier*. Cf. noms cités.

devait lui en fournir 1.200 [1]. Mais, tout au moins, en agissant comme ils le faisaient, François Ier et Henri II avaient-ils une excuse vis-à-vis des populations françaises dont les sympathies à l'égard des lansquenets n'étaient pas très chaudes si l'on en croit la chanson [2] :

Gens obstinez, d'estrange nation
Et d'une vie abominable et vile
Fuyez vous en ords, vilains lansquenets.

L'excuse de François Ier et de Henri II était tirée de raisons politiques. Dans la partie qui se jouait entre eux et la maison de Habsbourg, les rois très chrétiens s'étaient institués les défenseurs des princes luthériens d'Allemagne, ennemis nés de l'Empereur. Ils ne pouvaient refuser les services de ces capitaines qui, moyennant écus sonnants, il est vrai, leur apportaient un appui. Les successeurs de Henri II qui n'eurent pas une ligne de conduite politique aussi ferme que lui, n'eurent pas la possibilité d'alléguer ces mêmes motifs pour lever en Allemagne des troupes mercenaires.

« Du rôle d'arbitre, les derniers Valois descendirent à celui de clients; ils devinrent des quémandeurs de reîtres et de lansquenets ; à côté d'eux, d'autres clients et ce sont leurs propres sujets viennent solliciter les marchands d'hommes ; entre les ambassadeurs du roi et ceux de Condé, les soldats du Palatin et du Rheingrave sont mis aux enchères [3]. »

Si les régnicoles avaient déjà eu à se plaindre des lansquenets recrutés par François Ier et Henri II, ils allaient avoir à gémir amèrement des descentes des reîtres dans le royaume. Les guerres de religion transformèrent la France en un vaste champ clos dans lequel, indifféremment, luttèrent Français contre Français, reîtres et lansquenets contre d'autres soldats allemands. Chaque parti, le catholique comme le protestant, effectuait des levées au delà du Rhin et s'évertuait à attirer dans ses rangs des auxiliaires stipendiés et des mercenaires de toutes nationalités. Le malheureux peuple de France pâtissait de la

1. Ritter, *Deutsche Geschichte*. T. I, p. 100.
2. E. Picot, *Chants historiques français*. Paris, 1903.
3. H. Hauser, *Manuel des Sources de l'Histoire de France au XVIe siècle*. Fasc. III. *Introduction*.

présence de ces troupes étrangères qui vivaient sur le commun, pillaient les campagnes et se conduisaient de manière plus brutale encore que ne l'a laissé entendre Mérimée dans sa *Chronique du règne de Charles IX*. Le villageois et le citadin subissaient les reîtres pour la rémission de leurs péchés :

> ... tous ces soldats espagnols et flammans
> Wallons, Italiens, Suisses et Alemans
> Sont à la vérité nos méfaits et péchés.

De tous les étrangers les reîtres étaient les plus honnis. Qu'ils combattissent sous les ordres de Guise ou sous la bannière de Condé, ils pillaient sans merci champs et demeures de leurs alliés ou ennemis. Toute femme leur était une agréable proie ; les celliers des vignerons tourangeaux ou orléanais étaient dévastés lors de leur venue et pour leurs montures, les grasses avoines des plaines de Beauce étaient des nourritures substantielles et peu coûteuses. Accoutrés de hardes effarantes, hirsutes et noirs de teint, ils parcouraient le pays, semant la terreur et la haine. Exigeants, ils émettaient des prétentions pécuniaires considérables et sollicitaient le paiement immédiat des soldes promises ; « chascun congnoit que l'Allemagne ne se resmue sans l'or estranger et que l'un ne reluysant point, voyre en abondance, l'autre demeure sans mouvement », écrit François de la Noue[1].

Les reîtres étaient de si exécrables compagnons d'armes qu'ils répugnaient parfois à ceux mêmes qui utilisaient leurs services. Brantôme rapporte ces paroles de Coligny : « Pour moy et pour en faire fin, je scay bien ce que j'en ay veu dire et jurer à M. l'admiral, combien cela le fascha d'avoir esté contrainct de s'estre jamais aydé de ces reîtres et de quoy ils estoient jamais venus en France et que s'il estoit à reffaire ou que la guerre recommença jamais, il n'appelleroit plus de telz gens pour s'en servir ; ils estoient trop avares, fascheux, importuns et malaisez à contenter. » Brantôme donne également son opinion sur ces auxiliaires étrangers : « Ces bons Allemands se

1. F. de la Noue, *Déclaration* publiée p. 10 du *Recueil de pièces historiques* édité par E. Picot pour les *Bibliophiles françois*. Paris, 1914.

sont pleu à piller et ruiner la France ; lesquelz quand ils demandoient auparavant secours au roi Henri proposoient pour leurs principales raisons qu'eux et les François estoient germains et frères et que pour ce, se devoient maintenir et aider les uns les autres. Quels Germains et quels frères ! »[1]

Coligny avait raison de se méfier des reîtres et des soldats allemands ; parmi ceux qui l'assassinèrent figurait « un escuier d'escurie » du duc de Guise, l'Allemand Besme.

Si l'on insiste quelque peu sur l'histoire des reîtres en France, c'est qu'il est très probable qu'au cours des cinquante années pendant lesquelles ces mercenaires s'abattirent sur le pays, beaucoup s'y installèrent et y firent souche. Quelques noms de cornettes de reîtres sont connus, on aura occasion de les mentionner ; ceux des soldats sont au contraire ignorés mais il a dû en être des Allemands comme des Espagnols ligueurs ; après la paix de Vervins nombre de sujets de Philippe II ne regagnèrent pas l'Espagne ; ils demeurèrent en France, accroissant ainsi les éléments de population ibérique dont était déjà doté le pays.

C'est à dater de Charles IX que, profitant du désordre général régnant dans le royaume, les reîtres commencèrent à traiter la France en pays conquis.

Le 1er mars 1562, le duc François de Guise passait à Vassy. Ses gens se prirent de querelle avec des protestants en prières ; un coup d'arquebuse partit. Ce fut le signal d'un massacre sanglant. Deux grands diables de pages allemands capitaines de reîtres à la suite du duc, Chelecque et Klinquebert, se firent remarquer par leur brutalité. A la suite de leurs faits et gestes, ils furent, dit Brantôme, très aimés de Charles IX[2].

Pendant les guerres de religion, les reîtres étaient à la solde des catholiques et des protestants ; ils se donnaient aux plus offrants ; tantôt, ils combattaient avec les premiers, parfois avec les seconds ; souvent même, ils luttaient les uns contre les autres, mais toujours, ils pillaient. Au cours des campagnes qui mar-

1. Brantome, *Œuvres*. Éd. de la Soc. d'histoire de France. *Les Capitaines*, t. IV, p 235.
2. Brantôme, *éd. citée*, t. IV, p. 108.

quèrent les années 1575 et 1576, Condé avait amené en France de forts contingents de reîtres. La population tremblait : « Je crains que l'Alemant triomphe de la France », disait un rimeur. A la tête des catholiques, Henri de Guise poursuivait reîtres et protestants ; il les joignit et les défit au mois d'octobre 1575. « Le mardi 11 octobre 1575, le seigneur de Fervacques arriva à Paris et apporta au roi nouvelles que deux mille hommes, tant reîtres que François, conduits par M. de Thoré, avoient esté défaits par le duc de Guise, près Fismes, en passant la rivière de Marne, au-dessus de Dormans »[1]. C'est à ce combat que le duc de Guise gagna son surnom de Balafré, une arquebusade lui ayant emporté une grande partie de la joue et de l'oreille gauche[2].

Un grand enthousiasme se manifesta à Paris ; le roi fit chanter un *Te Deum* solennel ; les libellistes à gages du parti des Guises échauffèrent et entretinrent l'excitation populaire ; ils persuadèrent aux Français que M. de Guise « fut le premier et le seul des nostres qui accommança à bien connoitre et estriller les reistres »[3]. Ils publièrent en son honneur un hymne triomphal dans lequel ils exaltaient sa victoire :

Quand j'oy que toute la France
S'appuye sur ta vaillance
Et sur ta saincte grandeur
Je ne puis à bon droit taire
Ta dignité salutaire
Et ton illustre splendeur.

Dans le *Vray discours de la deffaicte des reistres*, était célébrée la victoire de Dormans :

Rendez grâce, François, à Dieu pour sa clémence
Qui guide à vostre espoir vos belliqueuses mains
Contre ceux qui de vous on nomma les Germains
Et pour ce, maintes fois avez prins leur deffence
Mais ils vous ont rendu pour ayde violence[4].

1. P. de l'Estoile, *Mémoires Journaux*, édition Lemerre, t. I, p. 91.
2. Id., *Ibid.*, t. I, p. 91.
3. Brantôme, *éd. citée*, t. IV, p. 195.
4. *La Deffaite des reistres et autres rebelles par Monseigneur le duc de Guyse.* A Paris, par Denis du Pré, imprimeur en la rue des Amandiers, à l'enseigne de la Vérité, 1575.

Le combat de Dormans n'était qu'un épisode. A la tête de ses reîtres, Condé continuait la lutte contre les catholiques. Au début de février le roi reçut nouvelles « comme les reistres, conduis par Condé, qui estoient aux environs de Dijon avoient branqueté la ville de deux cent mil francs et sauvé la Chartreuse pour douze mil et comme ils avaient rasé Lespeilly, maison belle et magnifique appartenant au seigneur de Tavannes. Et le mesme jour lui vinrent d'autres nouvelles de Nuits, prise d'assaut et saccagée par les Alemans [1]... » Quelques semaines après, les reîtres traversaient la Loire à Roanne, le seigneur de la Chastre et les Allemands pillaient Bourges ; en avril 1576, les reîtres tenaient Cosne et la grande route de Paris. Enfin au mois de mai, était signée la paix de *Monsieur* ; les reîtres, tant amis qu'ennemis, se retiraient vers la frontière de Lorraine ; leur chef, le duc Casimir attendit qu'on lui versât 325.000 livres, acompte des 3.600.000 livres promises aux Allemands qu'il avait amenés au secours du prince de Condé. « Pour la seureté de la somme (et pour avoir si bien ruiné la France) on bailla au duc Casimir une grande partie des plus précieuses bagues du cabinet du roy et trois ou quatre seigneurs pour ostages ». La paix de *Monsieur* coûtait cher au trésor royal mais au prix des sacrifices d'argent qui lui étaient imposés, le peuple espérait bien être débarrassé des reîtres dont il avait eu tant de motifs de se plaindre. A vrai dire, la populace s'était vengée des Allemands ; le Français « voyant la playe qu'il avoit receu des dictz reistres seigner encor a tasché d'avoir raison ou bien quelque réparation du tort que luy avoient faict les reistres tellement qu'il les a suivys en queue et s'est jeté dessus de telle furie qu'il en a deffaict plusieurs à quoy n'a pu mettre remède celuy, le seigneur que le roy leur avoit baillé pour sâuf conduitte [2]... »

De même que la peste était à l'état endémique dans certaines régions françaises, le reître, cet autre genre de peste, devait affliger le pays durant nombre d'années. Mais, tandis que l'on cherchait à éviter la maladie, on s'efforçait au contraire d'atti-

1. P. de l'Estoile, *Mémoires Journaux, éd. citée*, t. I, p. 113.
2. Pierre de l'Estoile, *Mémoires Journaux, éd. citée*, t. I, p. 375.

rer et de retenir les soldats allemands. Catholiques et huguenots leur offraient des sommes importantes pour combattre dans leurs rangs. Henri III, lors de la paix de *Monsieur*, avait essayé de gagner les bonnes grâce du duc Casimir et maintes fois, le parti de la Ligue rechercha l'alliance de ces mercenaires pillards. En 1580, un sieur Desle, Allemand d'origine, chevalier de l'ordre du Saint-Esprit et qui avait épousé en secondes noces la trésorière d'Aligre, fut pendu et étranglé à Blois. Il avait été chargé par le roi d'aller en Allemagne faire une levée puis, avec l'argent qu'on lui avait confié, avait amené des soldats qu'il avait conduits à Condé qui tenait La Fère et plusieurs autres places.

Les Mémoires de l'Estoile sont remplis de détails sur les méfaits des reîtres. Chacun tremblait devant eux. Les évêques, les prêtres, les bourgeois et les femmes étaient terrorisés. Aux États de Blois, l'archevêque de Bourges résumait en quelques phrases l'opinion des Français sur le compte des Allemands. Il disait : « Leur cruauté, violence et rapine est si grande qu'il n'y a nulle différence de la fureur des barbares vainqueurs contre leurs ennemis ; de battre, mutiler, rançonner, emprisonner, saccager, violer femmes et filles, distraire les enfants de la mamelle, gaster, rompre, briser, fouler le bien aux pieds des chevaux, emporter le reste, laisser les femmes et les enfants misérables, sans pain, suivant leurs maris et pères et leurs chevaux qu'on emmène, c'est un ordinaire »[1].

En décembre 1585, on informa le roi d'une nouvelle descente de ces hommes terribles ; le peuple gémissait et disait :

Voici venir les Alemans
Pour aider à faire vendange.

On s'efforça de les combattre et vaincre avec des troupes françaises et des soldats tirés de leur pays. Mais, les reîtres, luthériens pour la plupart, refusèrent de combattre contre leurs coreligionnaires stipendiés par les huguenots. Pour se dérober à leurs obligations, ils invoquaient même des motifs théologiques, tirant argument de ce que la vraie et pure confession

1. P. Mathieu, *Histoire des derniers troubles de la France*. 1597, p. 106.

d'Augsbourg leur interdisait de se mettre au service d'un roi catholique. Quelques-uns de leurs chefs durent raisonner avec eux : « Nous faisons service à un roi légitime auquel certains subjectz se sont desjà pour la troisième fois révoltés... il n'y a rien de si contraire à la religion chrétienne et à nostre confession d'Augsbourg que telles rebellions de subjectz envers leurs princes... » écrivaient les chefs de reîtres dans un manifeste par eux signé : Philbert, marquis de Bade, Jean Philippe et Frédéric Rheingraff, Georges, comte de Leiniger, Albert, comte de Dietz.

Le peuple de Paris criait : « Sus, sus, reîtres à la campagne ! » ou :

Il faut sur la frontière aller
Pour couper passage aux reitres.

Les pillages ne s'arrêtant point, deux armées furent constituées pour lutter contre les Allemands. A la tête de l'une était Henri III ; le duc de Guise commandait la seconde. A ce dernier revint l'honneur de vaincre les reîtres à Auneau ; pour lui, ce fut occasion nouvelle de se faire décerner les honneurs du triomphe. Traités, pasquils, libelles en vers et en prose célèbrèrent la victoire qu'il avait remportée ; le peuple considéra le Balafré comme un libérateur.

En décembre 1587, les reîtres ayant perdu beaucoup des leurs consentirent à traiter avec Henri III : le duc d'Epernon fut chargé de conduire les négociations avec leur chef, le baron de Dohna. Le médiateur traita luxueusement le baron de Dohna dans sa maison de Marsilly-les-Nonains et il fut convenu que les reîtres regagneraient leur pays d'origine. Chacun souhaitait ardemment le départ de ces soldats exécrés. En effet, venaient-ils comme alliés ils ne songeaient qu'à faire « carousse » [1], bombance et débauche au grand dam des populations. Se présentaient-ils en ennemis, ils pillaient, saccageaient et coupaient les mains de qui leur résistait. Ils ne devaient pas perdre cette habitude par la suite ; au début du XVIIIe siècle, lorsque les

1. Carousse de *Gar auss* : tout vidé. Par altération cette expression est devenue synonyme de débauche. Cf. Mathurin Regnier, satire II, vers 174, éd. Elzévier « *Avec tous les dieux, il veut faire carousse.* »

reîtres entrèrent en Provence avec le duc de Savoie, ils firent subir ce supplice au sieur Martin, habitant Le Luc près Fréjus. Pour l'indemniser, Louis XIV remit à ce mutilé, en 1709, un secours de cent livres [1].

Les descentes de reîtres en France sous les règnes de Charles IX et de Henri III ont valu au pays l'établissement de quelques familles allemandes. L'une d'elles, celle des Schönberg, a joué un rôle dans notre histoire. Les Schönberg étaient originaires de la Saxe. Gaspard, après être entré au service des protestants, les abandonna en 1563, puis se poussa très avant dans les bonnes grâces du roi et fit une fortune rapide. « Le 15 septembre 1578, écrit Pierre de l'Estoile, Schönberg qui, dix ans auparavant estoit un simple soldat allemand, prit possession de la terre et comté de Nanteuil-le-Heaudouin qu'il avait achetée du duc de Guise 380.000 livres. » Sur les Schönberg, il est inutile d'insister longuement ; on sait que Georges mourut jeune, tué au cours du fameux duel des Mignons; Gaspard et ses descendants furent des personnages importants sous les règnes de Henri IV et de Louis XIII ; ils remplirent des missions comme ambassadeurs ou guerroyèrent à la tête des troupes françaises.

De cette époque troublée date également la pénétration en France de la famille des Schelandre. Jehan Thin von Schelnders ou de Schelandre était au service de Jean de la Mark, duc de Bouillon. Ce prince l'investit des fiefs de Soumazannes et de Gomvaux. Henri-Robert de la Mark, successeur de Jean, lui confia en outre, en 1571, la forteresse de Jametz, au commandement de laquelle Robert de Thin, fils de Jean, fut préposé en 1584. Durant la guerre du duc de Lorraine contre le duc de Bouillon, Robert de Thin fit l'admiration de tous par la résistance de deux années qu'il opposa aux troupes du duc de Lorraine. La place succomba en juillet 1585 et les biens des quatre enfants du vieux reître Jehan Thin furent confisqués au profit d'African d'Haussonville. Ils demeurèrent cependant attachés à la région. Des enfants du défenseur de Jametz, Jean de Schelandre est connu comme soldat et comme poète. Il alla combattre en

1. A. de Boilisle, *Correspondance des Contrôleurs généraux*, t. III, App., p. 668, *Etat des Aumônes du roi pour* 1709.

Hollande avec son frère et a laissé sur la *Bataille de Nieuport* un poème dans lequel il exalte sa haine contre le duc d'Albe et les Espagnols. Les Schelandre demeurèrent fixés dans le Rethelois. Un arrière-petit-fils de Jehan, Charles de Schelandre, épousa Marie d'Averhoult ; de ce mariage naquit une fille, Anne, qui, en 1683, pour épouser Louis de Montguyon, se convertit au catholicisme [1].

II

Henri III mort, suivant l'ordre des dévolutions à la couronne, Henri IV fut appelé à lui succéder ; pour conquérir son royaume sur le roi fantôme qu'on lui opposait sous le nom de Charles X, il lui fallut lutter pied à pied. Durant près de deux lustres, la France fut à nouveau la proie des soudards étrangers : Italiens, Espagnols, Hollandais, Suisses et Allemands furent tour à tour embauchés par les Ligueurs ou le roi légitime.

Princes, capitaines et soldats allemands vinrent au secours de Henri IV et lui fournirent armes et subsides ; ils soutinrent en France la cause du protestantisme mais fidèles à leurs traditionnelles habitudes ils surent allier leurs intérêts matériels à leurs opinions religieuses. Ils soutirèrent au roi des sommes élevées pour les prêts qu'ils lui consentaient et dont le montant était en partie destiné à solder les troupes qui lui étaient amenées. La correspondance de Henri IV avec les ducs de Saxe, de Wurtemberg et de Brandebourg marque le prix que le roi attachait à l'aide de ses alliés et prêteurs [2]. Au duc de Saxe, Henri IV mandait : « Je suis assailli et menacé de plusieurs

1. G. Cohen, *Ecrivains français en Hollande dans la première moitié du* XVIIe *siècle*. Paris, 1920. Livre Ier. *Un poète soldat, Jean de Schelandre*, p. 26. — Baron de Finfe de Saint Pierremont. *L'abjuration d'Anne de Schelandre*. Sedan, 1908.

2. Berger de Xivrey et Guadet, *Lettres missives de Henri IV*. Collection des Documents inédits. Les lettres aux princes allemands sont particulièrement nombreuses. — Sur les relations de Henri IV avec l'Allemagne, cf. A. Anquez, *Henri IV et l'Allemagne*. Paris, 1887.

parts, mais persévérant en la crainte de Dieu, je n'ai crainte de rien si je suis assisté de vous ; envoyez-moi le prieur Christian d'Anhalt avec ses troupes... je désire entretenir une amitié étroite avec vous. » Le 11 juin 1591, il écrivait au duc : « J'ai eu tant de confirmation de votre bonne volonté à la prospérité et avancement de mes affaires qu'à bon droit, je reconnais vous en avoir une très grande obligation. »

Auprès du duc de Saxe, Henri IV multipliait ses démarches pour obtenir hommes et argent ; il lui envoyait ambassade sur ambassade. Schönberg se rendait fréquemment en Saxe et en Wurtemberg. Au duc Louis, souverain de ce dernier pays, le roi écrivait : « Vous n'avez pas rendu vaine l'espérance que j'ai eue de l'ancienne amitié qui de tout temps a été entre la maison de France et celle de Wurtemberg... j'ai commandé au sieur de Sancy de retourner lever des troupes et recueillir ce qui restait des 300.000 écus alloués par les princes. » Henri IV remerciait le duc de Wurtemberg de ses bons offices pour lui. « Merci pour la bonne volonté de tout ce que vous avez fait, je me sens vous être grandement obligé. » Henri IV avait aussi des obligations vis-à-vis de la maison de Brandebourg avec laquelle il entretint en douze ans plus de rapports que la France n'en avait eus pendant un siècle. A Sully, le 31 août 1602, le roi écrivait au sujet d'un voyage que le fils de l'Électeur allait accomplir en France : « Cette maison tient un tel rang en Allemagne et a toujours été si affectionnée à la France comme elle le montre encore maintenant à mon endroit que je veux qu'on caresse cestuy-ci de façon qu'il ayt l'occasion de s'en louer. »

D'Allemagne, Henri IV reçut des secours considérables. Des régiments de lansquenets lui furent envoyés pour tenir garnison dans des villes dont la fidélité des habitants paraissait douteuse. A Bordeaux, de 1589 à 1596 environ, stationna un régiment de lansquenets commandés par le colonel Hans Friedrich ; il avait mission de maintenir les Bordelais en l'obéissance du roi [1]. D'autres troupes allemandes firent campagne sous

1. A. Leroux, *op. cit.*, T. I.

les ordres du Béarnais. Au cours du seul mois de septembre 1591, les princes lui fournirent 5.500 reîtres et lui avancèrent des subsides importants ; quelques seigneurs allemands combattirent aux côtés du roi : Wolfang, duc des Deux-Ponts fut tué en luttant contre les armées des Ligueurs. Malgré les conditions qui lui avaient été imposées au point de vue pécuniaire, le roi conserva une reconnaissance spéciale aux princes qui l'avaient secouru dans sa détresse ; il le prouva d'ailleurs en accueillant avec sympathie les Allemands qui, à la suite de la signature de l'Édit de Nantes vinrent se fixer en France.

On a indiqué l'influence qu'ont pu exercer sur la population française les descentes des reîtres dans le royaume au cours du XVIe siècle. Au début du XVIIe, on relève en Normandie un fait curieux qui vient à l'appui des hypothèses antérieurement formulées.

Les emprunts effectués par Henri IV auprès du duc de Wurtemberg ne lui avaient été consentis que contre des garanties territoriales. Le roi, en 1604, avait engagé au duc de Wurtemberg le duché d'Alençon ; ce prince avait installé dans la capitale de ce territoire des officiers et des soldats ; il y avait également établi des receveurs chargés de récupérer les impôts. Cette occupation temporaire du duché d'Alençon ne prit fin qu'en l'année 1611, Marie de Médicis ayant alors racheté ce domaine. L'établissement des Allemands à Alençon eut sa répercussion sur la population du pays et sur l'industrie de la dentelle. Quelques-uns des soldats wurtembergeois épousèrent des brodeuses alençonnaises et demeurèrent fixés dans le pays ; ils s'intéressèrent à la fabrication des points coupés et de leur patrie où l'art de la dentelle était alors plus avancé qu'en France, ils firent venir des modèles de dessins. C'était justement l'époque à laquelle Siebmayer publiait son recueil de dessins de dentelles et pendant quelques lustres on imita à Alençon les points coupés confectionnés en Allemagne. Ayant remarqué que les fils employés par les brodeuses de Normandie étaient de mauvaise qualité les Wurtembergeois fixés à Alençon demandèrent à leurs compatriotes d'y faire parvenir les fils utilisés en Allemagne. On prit alors l'habitude de se servir de ces fils pour la

confection des réseaux et des motifs qui décorent le point d'Alençon [1].

Outre les soldats qui s'établirent en Normandie quelques officiers wurtembergeois paraissent également s'être installés à Alençon. Au mois d'août 1607, Benjamin de Buninkausen et Vualmerode, conseillers d'État du duc de Wurtemberg acquirent des offices qu'ils achetèrent à des bourgeois de la ville [2].

Ces faits permettent de constater que les soldats allemands n'ont pas tous quitté la France ; ils y trouvaient d'agréables épouses, un ciel clément et des occupations fructueuses.

III

Voulant caractériser l'armée française Richelieu écrivait : « Je suis obligé de remarquer qu'il est impossible d'entreprendre avec succès des grandes guerres avec les Français seuls, les étrangers sont absolument nécessaires pour maintenir le corps des armées et si la cavalerie française est bonne pour combattre, on ne peut se passer de l'étranger pour faire les gardes et supporter toutes les fatigues d'une armée ; notre nation bouillante et ardente aux combats n'est pas vigilante à se garder... »

Comme ses ancêtres Louis XIII fit un large appel au concours des mercenaires. De l'extérieur, il eut à son service des cavaliers allemands et créa même une charge spéciale de colonel de la cavalerie allemande dont il pourvut d'abord le colonel Streiff puis en 1638 M. d'Egenfeld.

Dès le temps de Richelieu, les miliciens étrangers étaient si nombreux dans nos armées que le cardinal écrivait : « Les armées françaises sont toujours composées de la moitié d'étrangers. » Parmi les forains enrôlés pour la France, les Allemands dominaient ; en Allemagne, princes et seigneurs, simples soldats

1. Madame Despierres, *Histoire du Point d'Alençon*. Alençon, 1886. Documents extraits des registres du tabellionage de la ville.
2. Actes publiés dans *Bulletin historique de l'Orne*, t. VII, p. 261.

aussi, ont toujours été à vendre depuis le moment où François Ier les avait habitués à rendre des services politiques ou militaires contre espèces sonnantes. Hobereaux, comtes, barons, capitaines, électeurs, évêques considéraient la France comme leur banquier naturel ; aussi bien, Weimariens, Saxons, Bavarois entraient-ils volontiers dans les rangs de notre armée. Parfois ils constituèrent des régiments distincts, tantôt ils s'enrôlèrent dans des formations à dénomination étrangère. C'est ainsi par exemple qu'on rencontre fréquemment des Allemands dans les régiments de hussards hongrois lorsque, sous Louis XIII et Louis XIV, on commença à recruter cette cavalerie légère.

Il serait impossible de dresser des états complets des hommes de guerre d'origine allemande qui combattirent pour la France, obtinrent leurs lettres de naturalisation et furent pourvus de charges et de dignités. Des historiens comme le Père Daniel, le général Susane et l'auteur de la *Chronologie militaire* ont été loin de connaître tous les officiers supérieurs ou subalternes d'origine allemande qui s'enrôlèrent dans les corps de troupes formés pour la durée d'une campagne ou constitués de manière permanente. Loin d'essayer de compléter les travaux de ces savants auteurs, je puiserai dans leurs œuvres quelques indications.

Un des premiers régiments allemands régulièrement constitués fut celui que Théodoric Schönberg amena en 1589 au secours de Henri IV ; il combattit à Arques et à Ivry. Passé sous les ordres de Gaspard, il prit part au siège de Rouen en 1591, fut licencié en mai 1598 puis rappelé en 1600 pour la guerre de Savoie. Ce régiment eut le sort de tous les régiments étrangers appelés par Henri IV ; son existence fut éphémère. Sous le règne de Louis XIII, l'armée française comporta également de nombreux corps allemands qui vécurent de deux à dix ans et furent recrutés entre les années 1635 et 1638, tels furent ceux que commandèrent Schmidberg, Batilly, Nassau, Oehm, Wumbrand, Kalemback, Schombeck et de Schack. Advenant le règne de Louis XIV, des régiments levés pour la durée d'une campagne furent placés sous les ordres de Rattweil, de Flechstein,

de Bonickausen. Trois frères, Jean, Louis et Sigismond d'Erlach commandèrent successivement un corps qui porta leur nom. Des grands seigneurs allemands furent également appelés à constituer et à commander des formations recrutées parmi leurs compatriotes. Certains régiments allemands créés au temps de Louis XIV subsistèrent jusqu'à la Révolution. Celui de Furstemberg, levé en 1668 par Guillaume Egon, landgrave de Furstemberg fut de 1670 à 1792 placé sous les ordres de princes allemands.

En vue de la guerre contre la Hollande, Louis XIV ayant autorisé la formation d'un nouveau régiment allemand, le comte de Königsmark organisa en 1671 le *Royal Allemand.* Ce corps subsista jusqu'à la Révolution ; il fut commandé par Königsmark puis par Bohlen. Après la mort de ce colonel, tué à la bataille de Nerwinden, le *Royal Allemand* fut donné à Louis Craton comte de Nassau-Saarbruck qui, en 1702, devint lieutenant général du royaume.

Au mois de janvier 1709 était aussi créé le *Royal-Bavière* à la tête duquel furent placés Maximilien de Bavière, le comte d'Heilfenberg, de Lewenhaupt. En 1783 le landgrave de Hesse commandait encore ce régiment.

Nombre de chefs de ces régiments allemands obtinrent des hautes dignités dans l'armée française. Charles-Frédéric, baron de Streiff, très brave officier, dit Villars, s'était distingué dans diverses batailles ; il devint mestre de camp en 1694, brigadier en 1702, maréchal de camp en 1704 et fut blessé à mort à l'attaque de l'île du Marquisat sur le Rhin. Le Bavarois Mortani entré au service de la France en 1693 est brigadier en 1704, maréchal de camp en 1710. Ce militaire connu sous le nom de Mortagne fut pendant quelques années à la tête d'un régiment de hussards hongrois.

Ferdinand, comte de Relingue ou plus exactement comte d'Erlingen, était lieutenant général lorsqu'il fut blessé mortellement à la bataille navale de Malaga. Il était petit-fils d'un Allemand naturalisé en 1636. Il était apparenté à la marquise de Sereville qui fit venir d'Allemagne Charles-Antoine d'Erlingen âgé de moins de cinq ans lors de la mort de son oncle. Naturalisé

en 1705, Charles-Antoine entra dans l'armée et fut, lui aussi, lieutenant général en 1748.

En poursuivant l'histoire des corps étrangers au service de la France on rencontrerait sous les règnes de Louis XIV et de Louis XV de très nombreux Allemands qui entrèrent dans les rangs de l'armée française ; les Salm-Salm y figurent fréquemment comme officiers ainsi que les Hesse et les Furstemberg. On ne saurait énumérer tous ces immigrants mais, au moins, convient-il de faire une place à part à l'un des plus glorieux capitaines du XVIIIe siècle : Hermann Maurice, comte de Saxe. Après avoir combattu contre Louis XIV, ce vaillant soldat entra en 1720 au service de Louis XV et remporta les victoires de Fontenoy, de Raucoux et de Lawfeld. A la suite de ces succès, il fut comblé de faveurs par le roi qui lui concéda notamment le château de Chambord et l'autorisa à conserver près de lui et sur le pied de guerre le régiment de uhlans qui lui appartenait. Brillant soldat, amoureux passionné de la célèbre Adrienne Lecouvreur, l'arrière grand-père de George Sand fut l'une des plus glorieuses figures de notre histoire militaire du XVIIIe siècle.

Le nombre des soldats allemands au service de la France ne fut pas moins considérable au XVIIIe siècle qu'au cours des époques précédentes. Les Saxons à eux seuls fournirent des contingents importants. Le prince Xavier de Saxe, frère de la Dauphine, commanda en 1759 un corps saxon composé de près de 10.000 hommes. Ce corps avait été constitué avec les prisonniers incorporés de force dans l'armée prussienne après la prise du camp de Pinar en 1756 ; ils étaient parvenus à déserter puis s'étaient enrôlés en France [1].

Les subsides français étant plus importants que ceux accordés par d'autres peuples, beaucoup d'Allemands après s'être attachés au service de quelque souverain étranger demandaient à combattre dans les armées welches. Ils suivaient volontiers des chefs connus ; dans les régiments de Löwendal, figurent un de Bulow, un d'Elorn, comme lieutenant-colonel et major ;

1. A. Thévenot, *Correspondance inédite de François Xavier de Saxe*. Paris, 1874, p. 9.

des Hanovriens et des Saxons, des de Müller, des Stiebritz sont mentionnés sur les contrôles de ce corps [1]. D'Espagne passent en France des officiers allemands ; les conventions du *Pacte de famille* leur donnent la facilité de changer de maître et quelques-uns abandonnent le service de Charles III pour celui de Louis XVI. De ce nombre fut notamment Emmanuel de Salm-Salm qui, en 1778, prit rang dans un corps de cavalerie française et se fit naturaliser en 1789 avec l'espoir d'être élu comme député aux États généraux [2].

Lorsque l'armée française, composée d'éléments si divers et parmi lesquels, trois siècles durant, s'étaient insinués tant d'Allemands avides de pensions et de places, fut réorganisée sur des bases nouvelles, les corps étrangers disparurent. Il ne subsista plus que des brigades et demi-brigades nationales. Dans leurs rangs, sans doute, mais complètement assimilés à des Français, combattirent des descendants de ces milliers de soldats allemands que les rois avaient pris à leur solde. Parfois même, les armées de la Révolution furent encore commandées par des maréchaux d'origine étrangère. Nicolas, comte de Luckner, né en Bavière en 1722 s'était distingué au service de la Hollande et du Hanovre quand, en 1763, il passa comme lieutenant général au service de la France. Nommé maréchal le 28 décembre 1791, il eut un commandement à l'armée du Rhin. Ayant constaté l'état lamentable de son armée, il comparut le 26 février 1792 à la barre de l'Assemblée nationale et exposa la pénurie des soldats. Comme son accent allemand ne lui permettait pas de se faire comprendre aisément des députés, le ministre Narbonne s'écria : « Il a le cœur plus français que l'accent. » Quelques mois après Luckner était nommé généralissime des armées du Nord et du Rhin, mais compromis par ses relations avec Lafayette et la cour, il fut suspendu de son commandement après la journée du 10 août. On l'arrêta et, condamné à mort, il fut exécuté le 4 janvier 1794.

1. Marquis de Sinety, *Vie du maréchal de Lowendal*. Paris, 1868, t. II. *Appendices*.

2. A. Morel-Fatio, *Etudes sur l'Espagne*. Paris, 1906, t. II. *Grands d'Espagne et Petits Princes allemands*. — A. Brette, *Papiers et correspondance du Prince E. de Salm-Salm*, dans *Revue historique*, t. LXXI.

CHAPITRE V

LES ALLEMANDS DANS NOS MINES ET DANS LA MÉTALLURGIE

I

Dans l'exercice des professions purement mécaniques ou dans les exploitations qui exigent surtout de la patience, de la ténacité et pour lesquelles ne se perçoivent pas des profits immédiats le Français semble être demeuré en retard sur les étrangers. Par ailleurs, aimant à conserver son individualité, il désire produire lui-même son œuvre, la parachever, et ne se soucie pas d'être perdu dans une collectivité ; il n'aime pas faire partie d'un groupement agissant pour un but qu'il ignore ; il goûte peu la division du travail que la grande industrie a rendu nécessaire.

En dehors de ses qualités natives, l'Allemand sait travailler en vue d'une œuvre commune ; il ne cherche pas à briller individuellement : « il est né employé et n'est qu'un homme partiel », comme l'a écrit un économiste d'outre-Rhin, il est le type de l' « Inconscient » de Hartmann. Il possède une patience que le Français n'a pas toujours eue car lorsque celui-ci n'entrevoit pas la nécessité de son effort, il se laisse parfois aller au découragement ; son esprit de suite n'est pas toujours égal à son esprit d'invention.

Aussi, dans les exploitations qui exigent l'effort collectif, les Allemands semblent nous avoir été supérieurs ; alors que, malgré l'appui du gouvernement, nos concessionnaires de mines se ruinaient, les étrangers de race germanique s'enrichissaient en exploitant notre sous-sol. Il est vrai que depuis l'époque

ottonienne, l'Allemagne avait borné son effort au domaine économique dans lequel elle affirmait une supériorité qui paraît liée à la race tout entière; noblesse, bourgeoisie et artisans de la Saxe, du Wurtemberg et des principautés s'unissant en une intime alliance pour développer dans leur pays l'industrie et le négoce. Jusqu'à l'avènement de Colbert qui donna à la France une impulsion nouvelle mais factice, notre pays fut trop souvent tributaire de l'Allemagne pour les produits manufacturés d'un usage courant, notamment pour les articles de métallurgie.

Les Allemands, constate Montaigne, étaient excellents ouvriers du fer ; non seulement ils mettaient en œuvre les mines métalliques de leur patrie mais encore ils venaient en France exploiter les nôtres et fonder des manufactures d'objets en fer. De ce chef, nous avons reçu de nombreux apports de population germanique.

Le mouvement d'immigration des ingénieurs et des mineurs allemands a commencé de très bonne heure. Dès l'année 1287, les *Annales* des Dominicains de Colmar signalent la présence en Alsace d'Allemands à qui les Vosges doivent leurs galeries souterraines ; les comptes de Charles IV le Bel décèlent l'arrivée dans le royaume de maître Hugo, de maître Gautier et de maître Jean, originaires d'Allemagne ; en 1325, ils reçurent trois cents livres tournois pour les travaux qu'ils avaient exécutés [1]. Les mines de Sainte-Marie dans les Vosges étaient exploitées par des ouvriers d'outre-Rhin. Lorsque le Chapitre de Saint-Dié à qui appartenaient les gisements, fit représenter dans son *Graduel* le type des mineurs qu'il employait, le miniaturiste peignit un artisan vêtu comme les ouvriers allemands utilisant des instruments semblables à ceux qui sont décrits dans le *Livre de la mine* paru en 1480 et à ceux de la Saxe que Kalbus Fribergius dépeignit dans son *Bergbuchlein*.

De tous les travaux de la mine, le plus pénible était celui des « rompeurs de grosse myne » dans lesquels excellaient les compagnons de la Misnie, de Schwartz et de Thuringe. En 1455, quand Jacques Cœur fit venir d'Allemagne Claux

1. J. Viard, *Journaux du Trésor de Charles IV le Bel*. Collection des Documents inédits. Paris, 1918, acte n° 4676.

Sinermant pour ouvrir les galeries de ses mines d'argent et de plomb du Beaujolais, il fut stipulé que les gages d'ouvrier « de martels allemands » ne seraient pas analogues à ceux des ouvriers romans, leurs collaborateurs ; ils étaient plus élevés à raison de la supériorité des mineurs étrangers [1].

Lorsque Charles VII eut confisqué les biens de Jacques Cœur, il chargea Jean Danvet d'exploiter les mines du Vernay qui avaient appartenu au grand négociant. Il conserva Claux Sinermant comme « maître niveleur ou géométricien chargé de caver 60 toises de long pour 1.500 livres ». Les ouvriers de ces mines étaient allemands. Le charpentier Wolfang Bogar touchait 70 l. 28 s. 9 d. par an. Thomas Ysmant, « maître de montagnes », percevait annuellement 60 l. tournois [2].

Dans le duché de Bretagne où les mines étaient abondantes, Jean V fit appel à des ingénieurs allemands ; en 1452, il donnait à Claude Latreba, « du pays d'Almaigne, ouvrier et apurour de mines d'argent » et à ses compagnons et serviteurs « licence et plain congié de prendre leurs nécessités à oupvrer et faire apurement de mines d'argent et autres métaux que trouveront en nostre pays » [3].

La législation minière a été flottante sous l'ancien régime ; chaque souverain a cherché une formule qui permit au trésor royal de tirer profit de l'exploitation des mines en même temps qu'il s'efforçait de favoriser le développement de l'industrie minière. Parfois les rois essayèrent de nationaliser les gisements ; à d'autres moments, ils recoururent au système des concessions directes. Ces deux méthodes donnèrent rarement satisfaction. La nationalisation des industries a toujours conduit à des déboires sous quelque régime que ce soit et le mode de concession, jadis adopté, ne pouvait conduire à des résultats pratiques. En effet, on concédait à un favori ou à un seigneur le droit d'exploiter un gisement comme on lui aurait octroyé un bénéfice ou une pension ; l'heureux concessionnaire se désintéressait

1. A. Girodie, *Les mines d'argent de la croix aux mines de Lorraine*, dans *Revue lorraine illustrée*. Année 1909.
2. S. Luce, *La France pendant la guerre de Cent ans*. Paris, 1890, p. 369.
3. R. Blanchard, *Lettres et mandements de Jean V*, acte 1552.

de la mine et ne voulait en retirer qu'une redevance pécuniaire. Le sous-traitant n'avait généralement pas les capitaux nécessaires pour mener à bien son entreprise ou ne trouvait pas les ouvriers capables d'accomplir assidûment un travail pénible. Nos artisans n'ont jamais été des mineurs remarquables. Ils étaient avant tout agriculteurs et à l'existence monotone que l'on passe dans les souterrains ils préféraient la vie des champs qui verdoient au printemps. Maintes fois, il fut nécessaire de recourir aux ouvriers étrangers pour abattre les minerais que recèle notre riche sous-sol ; on leur accorda des lettres de naturalisation et on leur donna les mêmes privilèges qu'aux naturels du pays. Une ordonnance de Henri II, confirmée par un arrêt du Conseil d'État de l'an 1604, octroya la qualité de Français aux mineurs étrangers.

En agissant comme il le fit, Henri II suivit les errements de son père ; ses successeurs l'imitèrent.

Les Allemands profitèrent spécialement des bonnes dispositions de la royauté à l'égard des exploitants de mines. Par tradition, ils avaient coutume de venir en France prospecter le sous-sol ; en outre, ils avaient sur les Français une avance considérable dans l'art des exploitations minières ; leurs savants avaient étudié la science minéralogique et dès le début du XVIe siècle, ils avaient écrit des traités spéciaux à l'usage des industriels allemands ; en 1505, Kalbus Fribergius avait édité le *Bergbuchlein* et quelques années après, Agricola donnait au public le *De Re metallica.*

François Ier eut recours aux Allemands pour découvrir des gisements et les exploiter. A Jean des Essarts il accorda une subvention pour l'aider à nourrir les Germains occupés à prospecter le sous-sol du royaume ; à René de Guelff, gentilhomme de sa chambre, il octroya la permission de « chercher, ouvrir, et exploiter dans le royaume et autres pays appartenant au roi les mines d'or et d'argent et autres métaux pendant trois ans »[1] ; il lui fit don des droits qui lui revenaient du fait de cette concession. Sans doute, René de Guelff attira de son pays des

1. *Catalogue des Actes de François Ier*, VIe Mines, de Guelff et actes 9920 et 10049.

ouvriers et ingénieurs qui parcoururent la France. Etaient-ils de ceux-là, ces Allemands « minéraux » qui, en 1537, visitèrent la Normandie et « fouirent » les mines de Tracy, aux environs de Caen ou qui voulaient qu'on « se désistât de faire les fondements » de l'hôtel d'Escoville à Caen parce qu'il leur avait été dit qu'au lieu où l'on commençait à bâtir cette demeure on avait vu couler une bonne quantité de vif argent [1].

L'habileté des Allemands à travailler les métaux était si notoire au XVIe siècle qu'elle frappait un chacun. Montaigne a parlé de leur adresse ; Henri Estienne, dans sa *Précellence du Langage françois* y fait allusion : « au reste encore que je confesse que les autres nations ont aussi bien des ars ou mestiers, je ne veux pas confesser qu'elles en ayent si grand nombre, exceptant seulement l'Allemande quant au fer duquel elle s'aide si bien et en tant de sortes d'ouvrages... que les Allemands ont l'esprit aux doits » [2].

Cette supériorité de nos voisins de l'Est était connue de Henri IV et de Sully ; ils appelèrent d'Allemagne artisans et ouvriers. De Thou note le fait dans son *Histoire* et ajoute que dès que ces étrangers connurent la vie large que leur offrait la France, ils se dégoûtèrent rapidement de cette existence sans joie ni lumière. Ils renoncèrent aux travaux souterrains mais se fixèrent en France. Sous le règne du Béarnais, à un favori d'origine germanique, Beringhen, échut le contrôle général des mines ; il s'occupa de sa charge mais attira des Allemands. La présence de concessionnaires étrangers est attestée par des documents variés. Bien que l'on ne possède point d'archives au Blaymard, il est certain que ce gisement, dont l'exploitation remonte au XVIIe siècle, doit son nom à la présence d'Allemands. Les « faiseurs de plomb » « blei macher » ont laissé leur souvenir dans la région.

Un livre curieux, daté de 1640 et dédié au cardinal de Richelieu a pour titre : *La Restitution de Pluton à Monseigneur l'éminentissime cardinal, duc de Richelieu.* C'est un pamphlet contre

1. Charles de Bourgueville, sieur de Bras, *Les Recherches et Antiquités de la Province de Neustrie.* 1588, réédition de 1833, p. 40.
2. H. Estienne, *La Précellence du langage françois,* édition Garnier, 1914, p. 271.

les Français qui vont chercher bien loin ce qu'ils possèdent chez eux en même temps qu'un ouvrage sérieux sur la manière de découvrir les diverses mines de métal et de les exploiter. Ce livre a pour auteurs Jean du Chastelet, baron de Beausoleil et sa femme ; le privilège qui autorise les du Chastelet à l'imprimer en fait un grand éloge. En 1627, du Chastelet avait été commissionné pour « toutes recherches minières » à effectuer en France. Cette commission lui fut renouvelée en 1635. Quand l'auteur de la *Restitution de Pluton* fut autorisé à se livrer à des recherches, il alla étudier en Hongrie et en Allemagne avec sa femme et en 1630, tous deux revinrent de ces pays amenant avec eux dix Hongrois et cinquante Allemands [1].

Lors de son ministère, Colbert s'occupa lui aussi des gisements miniers. Il fit venir des Saxons ; sous la conduite de spécialistes, ils mirent en valeur les mines de fer dont l'industrie renaissante avait besoin. La correspondance de Colbert abonde en renseignements sur les mineurs allemands qu'il fit venir en France. Le ministre leur marquait une sollicitude au moins égale à celle qu'il témoignait aux charpentiers hollandais ; il s'intéressait à leur installation, au paiement régulier de leurs salaires et à la venue de leurs femmes. Pour exploiter les mines du Languedoc, Colbert fit venir cinquante mineurs allemands. Nonobstant les leçons qu'ils prirent, les concessionnaires français ne tirèrent pas des profits sérieux de leurs mines ; survenant la crise industrielle qui marqua le premier quart du XVIIIe siècle, beaucoup d'entre eux délaissèrent les mines dont Colbert avait cherché à favoriser le développement. Des Allemands ne dédaignèrent pas de reprendre des exploitations mal conduites et durant les règnes de Louis XV et de Louis XVI, ils se firent octroyer des concessions et accorder des directions de mines. Avec eux ils amenèrent contre-maîtres et ouvriers.

En 1728, on donne à François Etienne de Blumenstein, écuyer d'origine allemande, naturalisé français par lettres du 15 mai 1715, le privilège exclusif d'exploiter les mines de plomb et autres métaux de la région du Forez. Etienne de Blumenstein avait

1. *La Restitution de Pluton.* Paris, 1640, p. 146. Passeport délivré par le prince d'Orange.

épousé Madeleine de Montroignon ; leur fils obtint la continuation des privilèges du père ; après avoir acquis le château de la Goutte, paroisse des Salles, il fut qualifié d'écuyer, seigneur de la Goutte, concessionnaire des mines du Forez et du Dauphiné. Près de son château, il installa une fonderie importante [1]. En 1741, le subdélégué de Tournon, fournissant un rapport à son supérieur écrivait : « Le sieur Blumenstein ne se sert que d'ouvriers allemands pour tirer son plomb parce qu'ils savent mieux le séparer de la matière dont il est enveloppé que les autres ouvriers dont ils se servaient » [2].

Blumenstein et son compatriote Hollzendorff avaient été nommés inspecteurs généraux des mines françaises ; ils n'étaient pas tendres dans leurs rapports pour les exploitations dirigées par les sujets du roi et pour les ouvriers français. Ayant eu l'occasion de donner leur opinion sur la manière dont étaient exploitées les mines de Bahours, près de Mende, concédées à un sieur Meuron, ils cherchèrent à faire évincer de sa concession cet entrepreneur qui dut se justifier des attaques dont il était l'objet. Dans un rapport daté de l'année 1747 [3], Blumenstein et Hollzendorff écrivaient : « Les ouvriers nationaux sont grossiers et mutins, ils sont fainéants... il faut, comme cela se pratique en Allemagne, leur concéder des avantages spéciaux, sans quoi il ne faut pas penser avoir jamais de bons ouvriers en France. »

Au vrai, il semble que les exploitants de mines aient tenu à justifier cette opinion de Blumenstein. Dans toutes les régions, ils utilisaient la main-d'œuvre allemande. Le subdélégué d'Albi, Valat, fait connaître en 1744 que les prétendues mines d'or de la Gueprie sont exploitées par des Allemands [4]. Dans le Gévaudan, le subdélégué de Mende rapporte que dans les mines de la Société Meuron, les ouvriers allemands reçoivent les salaires suivants : les chefs mineurs, 50 livres par mois, les sous-chefs 36 livres et les ouvriers 7 livres par semaine [5]. Aux environs de

1. G. Martin, *La Grande Industrie sous le règne de Louis XIV*. Paris, 1899, p. 69.
2. Arch. dép. de l'Hérault, C 2702.
3. Ibid., C 2709.
4. Ibid., C 2706.
5. Ibid., C 2708.

Bahours, on occupe des mineurs allemands : les paysans se mutinent un jour contre eux ; on les emprisonne et Machault écrit à l'intendant d'éviter à l'égard des campagnards les formalités habituelles de procédure [1]. A la veille de la Révolution, Gensanne, directeur de mines dans les Cévennes, occupe les frères Reilinsperguer, originaires de Wolsach près de Furstenberg [2].

Depuis le ministère de Colbert, on allait apprendre en Allemagne les procédés d'exploitation minière ; les ingénieurs qui étaient envoyés à l'étranger pour y étudier avaient souvent mission de ramener des artisans et contremaîtres habiles. Clerville, directeur de la Compagnie royale des mines et fonderies du Languedoc dépêcha un ingénieur en Allemagne étudier les systèmes employés pour l'exploitation des gisements du Harz et de la Saxe. A son retour, dans le Gévaudan, les Corbières, le Rouergue, on fonda vingt ateliers avec le concours des ouvriers qu'il avait ramenés. Au XVIIIe siècle, les ingénieurs qui sollicitent des concessions font savoir qu'ils sont au courant des méthodes allemandes. André Fitel de la Brière et Joseph Flagues demandent l'autorisation de mettre en œuvre les gisements de la région de Caen ; ils exposent au ministre qu'ils ont étudié outre-Rhin [3].

En Bretagne, les Allemands tiennent les mines de Poullaouen Huelgoat. De 1741 à 1780, les directeurs successifs, Bermann, König, Brollmann emploient des Allemands, leurs compatriotes. Parmi les artisans qu'ils occupent, on note Nicolas Tubourg, de Saxe, Henri Wockere, natif de Olpen en Westphalie, Samuel Siber, Saxon, de Crezin et d'Engleperche, originaires du Palatinat. Quelques-uns ont fait souche en Bretagne ; Ritz, mineur du XVIIIe siècle, a laissé des descendants au Huelgoat [4].

Lorsque Cambry, à la fin du XVIIIe siècle, parcourut le Finistère, il visita les mines de Poullaouen. « Le directeur de la mine, écrit-il, me reçut très honnêtement : c'est un Allemand, jeune

1. Arch. dép. de l'Hérault, C 2708.
2. Ibid., C 2704.
3. Arch. dép. du Calvados, C 2087.
4. Bourde de la Rogerie, *Introduction à l'Inventaire de la série B des Archives du Finistère*, p. CCIII.

encore ; sa femme, un enfant au berceau, une flûte, une guitare, Hubert Gessner et Zacharie lui font passer de doux moments dans ces demeures solitaires »[1]. A Pont-Croix en Bretagne, on avait pensé découvrir des mines de charbons et les échantillons avaient été soumis au citoyen Shereber, inspecteur des mines ; les mines de Saint-Georges, en Anjou, étaient exploitées, en 1795, par une association de marchands de Tours qui occupaient surtout des ouvriers allemands[2].

II

La tournure d'esprit des peuples germaniques les a toujours poussés à s'intéresser aux questions de mécanique ; leur réalisme les a, de bonne heure, conduits à perfectionner les industries dont les masses peuvent tirer profit. Jadis, comme de nos jours, ils s'appliquaient à produire à bon compte des objets utiles et pratiques. Exploitants de mines, ils s'ingéniaient à tirer des gisements les meilleurs profits, aussi obtenaient-ils à un prix inférieur à celui que nous pouvions établir les matières premières qu'ils transformaient. Les ministres français essayaient de réagir contre nos habitudes routinières en envoyant en Allemagne des ingénieurs chargés de procéder à des enquêtes ; Bertin, par exemple, chargeait Jars et Duhamel d'étudier sur place les méthodes allemandes, mais, malgré leurs connaissances techniques et les enseignements qu'ils donnaient, nos missionnaires ne parvenaient point, à leur retour, à vaincre les habitudes françaises et à modifier les errements employés dans le pays.

Dans le domaine purement industriel, les Allemands apparaissent comme des initiateurs et notre apathie permit aux mineurs, forgerons, fondeurs, métallurgistes d'outre-Rhin de s'établir facilement en France, soit de propos délibéré soit en mettant à profit les privilèges qu'on leur concédait.

1. Cambry, *Voyage dans le Finistère.*
2. Célestin Port, *Dictionnaire historique du Maine-et-Loire.* V° Mines.

Les façons données au cuivre jaune par le battage ou la fonte formaient l'industrie principale de Dinant qui tirait la matière première des mines voisines ; de là, le nom de *dinanderie* donné à cette branche de l'industrie métallurgique. Dès le XIVe siècle, des Allemands pratiquaient l'art de façonner le cuivre ; on rencontre des dinanderies à Dijon et à Lyon. Au siècle suivant, on note dans cette ville la présence de Hennequin, de Hermann, « batour de loton, allemand », disent les actes et de Remozque de Cologne [1].

Des fondeurs allemands travaillent à Paris au XVIe siècle. Benvenuto Cellini, dans ses Mémoires, parle de ceux qu'il employait. Pierre Baulduc forge des lames d'épée. Des maîtres de forges d'origine germanique sont fixés en France à la même époque ; Louis de Lembourg et ses enfants étaient établis à Saint-Martin d'Ablois ; mais les industriels n'avaient pas grand avantage à s'installer dans notre pays, les produits allemands étaient vendus en France à un prix inférieur à celui des articles similaires fabriqués dans le royaume. Les objets de fer manufacturés en Allemagne étaient peu soignés mais leur bas prix attirait la clientèle. Sur ce point, Montchrestien est formel ; au chapitre des manufactures de son *Economie politique* il écrit : « Il se fait dans ce royaume un grand débit de faulx ; l'Allemagne, tous les ans, emploie quasi tous ses marteaux à nous en forger... les outils de nos artisans se vendent au double... qu'il soit permis à nos artisans de faire aussi mal que les étrangers et qu'après, ils soient comme eux exempts de reproches, alors ils feront des faulx à aussi bon marché » [2].

Malgré les doléances de Montchrestien contre les étrangers, Henri IV et Sully se montrèrent hospitaliers à leur égard ; sous leur administration on fit appel à des artisans saxons et bavarois pour organiser des manufactures de fer blanc ; on essaya ainsi de créer des élèves en France. Lorsqu'il pouvait retenir un artisan habile, Sully n'y manquait pas ; il s'attacha Jean Lintlaër, « ingénieur en pompes et fontaines artificielles, demeurant sur le Pont-Neuf, Allemand de nation », en lui

1. N. Rondot, *Les maîtres de métier étrangers à Lyon*. Lyon, 1883.
2. Montchrestien, *Economie politique*. Édition Funck-Brentano, p. 52-55.

accordant ses lettres de naturalité et 3.000 livres par an [1]. Le fils de Lintlaer devint contrôleur des bâtiments du roi.

Malgré les efforts de Sully, les Allemands, au XVIIe siècle, nous fournissent les fils de laiton, les objets de plomb, de ferblanterie, les articles forgés dont nous avons besoin. Les *Comptes des Bâtiments du roi* révèlent l'importance des achats effectués en Allemagne. Or, Colbert, voyait d'un œil jaloux les Allemands triompher des Français dans les industries métallurgiques ; il souhaitait se passer de leur concours, surprendre leurs procédés de fabrication, leurs méthodes d'extraction de minerais, de laminage de fer-blanc, de fusion et de fonte de métaux. A l'Allemagne il demanda mineurs et artisans de la forge ; pour parvenir à ses fins, il chargea les ambassadeurs et des agents spéciaux de faire des offres aux artisans étrangers ; l'abbé de Gravel s'employa à seconder les vues du ministre ; sa tâche fut parfois difficile. En 1665, il envoyait un agent sur les frontières de Bohême avec mission d'embaucher des ouvriers lamineurs de fer-blanc mais celui-ci revint, affirmant l'impossibilité de réussir dans son entreprise. Un autre envoyé de Colbert, Chassan, avait éprouvé un échec auprès des Saxons. Nonobstant les difficultés, les agents du ministre ne se découragèrent pas ; leurs négociations aboutirent et en 1668, deux maîtres renommés, l'un blanchisseur de fer et l'autre marteleur quittaient la Saxe pour s'installer à Beaumont, à l'usine Dalliez. Vingt ans plus tard on y attirait encore des ouvriers allemands et on leur accordait des privilèges considérables [2]. Un autre missionnaire de Colbert, Coyau, fit venir un très habile fondeur de cuivre de Stalbrich ; d'autres Allemands pénétrèrent encore dans le royaume et furent envoyés dans le Languedoc. A Marseille, un maître fondeur venu de Lubeck enseignait aux forçats des galères à fabriquer de grosses ancres en employant des méthodes supérieures à celles qu'ils pratiquaient.

Sous le ministère de Colbert il n'était bon ouvrier ou ingénieur allemand qui ne reçut ses lettres de naturalité ; au mois de sep-

1. F. de Mallevoue, *Actes de Sully passés au nom du roi de* 1600 *à* 1610. Paris, 1911.
2. De Boulainvilliers, *Etat de la France*, éd. de 1752, t. VI, p. 247.

tembre 1677, Henri Lischtkt, natif de Weimar, maître chaudronnier ordinaire des machines des eaux de Versailles établi depuis douze ans dans cette ville, se vit accorder la qualité de Français [1].

Jean-Jacques Keller, de Zurich, exerçait les fonctions de commissaire de l'artillerie. Il appela près de lui son frère Jean Balthazar qui devint inspecteur de la fonderie de l'arsenal et présida à la fonte de la plus grande partie des statues de bronze qui ornent les jardins du palais de Versailles. En 1692, il fondit la statue équestre de Louis XIV qui fut érigée sept ans plus tard sur la place Vendôme. Balthazar Keller mourut à Paris en 1702 après avoir exercé les fonctions de commissaire général des fontes de l'artillerie de France [2].

Des Allemands fondent des cloches pour nos églises ou les mettent en place. Christian Hartman, en 1686, place la grosse cloche de Notre-Dame de Paris [3].

Par ses méthodes Colbert avait réussi à galvaniser le commerce et l'industrie ; malheureusement l'œuvre du grand ministre était factice et portait en elle-même des germes de mort ; on ne modifie point en quelques lustres le tempérament d'un peuple et on ne crée pas chez lui des habitudes et des goûts nouveaux. Après la mort de Colbert, l'exagération de ses théories, leur application mal conduite, la centralisation à Paris de toutes les affaires relatives au négoce, la multiplicité des réglements, la domination du Conseil du Commerce et des commissions spéciales furent autant d'entraves apportées à l'esprit d'entreprise. La révocation de l'Édit de Nantes, les misères qui assaillirent le royaume à la fin du règne de Louis XIV, le dénuement des populations accablées sous le poids des impôts déterminèrent une crise qui dura près d'un quart de siècle.

Profitant de l'affaiblissement du pays, les étrangers revinrent en foule : Hollandais et Allemands accaparèrent le négoce ; ils sollicitèrent des lettres de naturalité qu'on leur dispensa

1. *Archives de l'Art français. Abécédaire*, t. III, p. 19-22.
2. *Revue des documents historiques*. 1875. *Archives de l'Art français. Abécédaire*, t. III, p. 19-22.
3. H. Omont, *La grosse cloche de Notre-Dame de Paris en* 1686, dans *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile de France*, année 1915, p. 63.

sans compter ; ils obtinrent la permission de fonder des manufactures et d'exploiter notre sous-sol. Dès les débuts du XVIIIe siècle, la France était redevenue tributaire de l'Allemagne pour tous les articles de fer, de laiton ou d'acier. Lames d'épées, poêles, poêlons, fils de laiton, aiguilles, alènes, batteries de fer nous venaient d'outre-Rhin. Sous le couvert des privilèges accordés aux villes impériales, les facteurs allemands, les Hambourgeois notamment, s'établissaient dans nos ports et écoulaient les produits fabriqués dans leur pays. Vers 1725, cependant, quelques Français plus entreprenants, réagirent contre la concurrence étrangère ; ils fondèrent des usines de fer-blanc dans le Berry et aux environs de Paris. Toutefois, ce ne fut guère avant 1740 que commença cette éclosion extraordinaire de grands établissements métallurgiques qui couvrirent le territoire et dont quelques-uns subsistent encore. L'ère du protectionnisme à outrance était close, les idées des physiocrates sur la liberté du commerce se répandaient dans les sphères gouvernementales, les manufacturiers devenaient quasiment libres de se conduire à leur guise. Les théories des philosophes proclamant la liberté du travail et l'internationalisme industriel, leur intérêt soutenu pour les découvertes nouvelles et leurs applications pratiques ruinaient les conceptions des successeurs de Colbert et remuaient la population du royaume. Chacun voulait s'adonner à l'industrie et au commerce. Ce mouvement des idées provoqua en France un essor remarquable de l'activité économique ; vers 1760, la prospérité du pays était en plein développement. Aux forains on fit des appels répétés ; on leur demanda des ingénieurs, des contremaîtres et des ouvriers. On a déjà parlé des mineurs et des métallurgistes allemands qui, au XVIIe siècle, s'étaient infiltrés dans le royaume ; il est facile de citer de nouveaux exemples de cette intrusion germanique sous les règnes de Louis XV et de Louis XVI.

Dans les fonderies on employait des ouvriers allemands ; aux environs de Nevers, en 1763, une fabrique de fer-blanc importante comportait deux bâtiments destinés à loger les ouvriers originaires, pour la majeure partie, de la Saxe et du Palatinat. Lorsque Buffon établit à Montbard forges et hauts-

fourneaux, il organisa son usine modèle en se servant des renseignements que Jars et Duhamel lui avaient donnés sur les méthodes allemandes [1].

De tous côtés surgissaient des établissements métallurgiques : dans la majeure partie d'entre eux était utilisée la main-d'œuvre étrangère. Le subdélégué de Thiers annonçait avec joie à son intendant que le sieur Merklein, machiniste, avait effectué deux expériences de conversion de fer en acier qui avaient parfaitement réussi [2]. Le Conseil d'État accordait aux manufacturiers étrangers des privilèges et des faveurs. Un arrêt du Conseil, en date du 28 décembre 1758, octroyait un privilège à la manufacture de coutellerie et de quincaillerie de Talende. La demoiselle Mather qui l'avait fondée était réputée regnicole ainsi que les ouvriers étrangers qui y avaient travaillé pendant trois ans. Merklein [3], qui effectuait à Thiers des expériences de conversion de fer en acier était ingénieur de cette usine et en avait la direction technique.

De toutes parts la main d'œuvre d'outre-Rhin nous débordait au XVIIIe siècle. Au moment même où la Prusse se fortifiant, essayait de réaliser l'hégémonie de cette multitude d'États qui constituaient l'Allemagne et à l'instant où les intellectuels allemands s'efforçaient, à Paris et en province, de faire pénétrer dans la société les conceptions germaniques et d'infuser à nos esprits latins quelques-unes de leurs idées, la royauté et la société françaises, préoccupées seulement de bien-être et de luxe, minées par les doctrines humanitaires et cosmopolites des philosophes ne prenaient pas garde à cette sorte de conquête pacifique de l'Allemagne qui s'opérait déja méthodiquement au fur et à mesure que se développait la puissance prussienne.

Ce ne fut pas seulement aux travaux de grosse métallurgie que se livrèrent jadis les Allemands ; ils s'adonnèrent également au travail des armures et de la fine mécanique. En parcourant les dictionnaires consacrés aux artistes étrangers qui s'établirent en France, on relèverait la trace de familles allemandes qui se

1. G. Martin, *Buffon maître de forges*. Le Puy, 1898.
2. Arch. dép. du Puy-de-Dôme, C 385 et C 416.
3. Ibid., C 417.

vouèrent au commerce des armes et des armures. Au xve siècle, les armures d'Italie jouissaient d'une renommée établie : gentilshommes et chevaliers n'en voulaient porter d'autres. Les armes allemandes n'avaient pas toujours semblable réputation ; elles étaient parfois de qualité inférieure mais avaient le mérite du bon marché. Les mauvais haubergiers armuriers essayaient d'écouler ces armes pour armes de Lombardie ; ils y faisaient apposer de fausses marques et vendaient des mailles de fer pour des mailles d'acier [1]. Au xvie siècle, ces pratiques avaient quelque peu disparu à la suite des protestations des honnêtes armuriers. A Tours, où l'on rencontre de nombreuses maisons d'armurerie étrangère, chaque pays était représenté et il est probable que l'Allemand, Jean Clésis, dit Turquin, armurier du roi, ne vendait que des épées ou pistolets allemands de bonne fabrication.

A Lyon, où la colonie germanique était fort développée, s'étaient établis quelques armuriers allemands ; au xviie siècle, un protestant, Ulrich Starch, avait créé un atelier réputé pour la bonté de ses armes. Il était probablement apparenté aux Starch, de Troyes, qui constituèrent une véritable dynastie d'armuriers. Hans Starch, armurier du duc de Nevers, avait, en 1550, fondé l'atelier de Troyes; son fils Hans II lui succéda et au xviie siècle, Hans III, qui mourut en 1650, passait pour l'un des plus experts armuriers heaumiers qu'il y eut alors dans le pays [2].

La France donna l'hospitalité à des horlogers d'origine allemande. Blois et Angers en reçurent quelques-uns ; à ces horlogers, véritables artistes, qu'il soit permis de rattacher les orfèvres. C'est à Paris et à Lyon que l'on rencontre surtout des Allemands occupés à ciseler l'or et l'argent ; nombreux aux xive et xve siècles ils disparurent peu à peu ; le goût français s'accommodait mal de leur production trop lourde de formes. Ysabeau de Bavière avait attiré en France quelques artistes de son pays ; pour elle, Jean Clerbourg travailla à Paris de 1396 à 1401 ; il fut ensuite

1. P. Champion, *François Villon, sa vie et son temps*. Paris, t. Ier, p. 96.
2. Natalis Rondot, *Les Protestants à Lyon après la signature de l'Edit de Nantes*, dans *Revue du Lyonnais*, année 1900.

maître de la monnaie à Lyon. Pour cette souveraine, un orfèvre allemand cisela sans doute le petit cheval d'or qu'elle offrit à Charles VI en 1404 et qu'à la suite de difficultés financières, Charles VI dut donner en gage à son beau-frère Louis de Bavière. Ce précieux bijou est encore conservé dans le trésor de l'église d'Altoeting, en Bavière.

Bien que le nombre des orfèvres allemands ait été en diminuant au fur et à mesure que les temps avançaient, on en rencontre encore cependant quelques-uns en France. Au XVIIe siècle, Jean-André Puffe, compagnon orfèvre natif de Marbourg, fixé dans le royaume depuis quelques années, recevait des lettres de naturalité [1] et Henri Kniepman, originaire de Cologne, travaillait à Besançon où il épousait Marguerite Champion [2].

1. Arch. Nat., Z 6007, f° 87 (ancienne cote).
2. Abbé P. Brune, *Dictionnaire des artistes et ouvriers d'art de la Franche-Comté*. Paris, 1914.

CHAPITRE VI

LES ALLEMANDS A PARIS DEPUIS LE XVIIe SIÈCLE.

I. Quelques Allemands à la Cour sous Henri IV et Louis XIII. — II. Raisons politiques qui favorisent l'infiltration allemande en France aux XVIIe et XVIIIe siècles. — III. Colonie allemande de Paris ; la confrérie allemande de Saint-Germain-des-Prés ; Allemands tailleurs d'habits, ébénistes, orfèvres, espions, aventuriers, filles de joie. — IV. Intellectuels allemands ; médecins, savants, artistes ; G. Wille et son entourage. — V. Les hommes de lettres allemands à Paris ; les musiciens, les luthiers.

I

Jusqu'à l'avènement de Henri IV au trône, maintes circonstances avaient déjà favorisé l'infiltration des Allemands en France. Les souverains, depuis Louis XI, avaient manifesté leur bienveillance aux Hanséates, aux imprimeurs, aux banquiers et aux mineurs allemands. François Ier s'était attaché à recueillir des amitiés parmi les petits princes luthériens d'Allemagne ; il les stipendiait volontiers ; Henri II avait agi comme son père. Charles IX s'était allié à une princesse de la maison d'Autriche, Elisabeth ; des compatriotes avaient été introduits par elle à la cour de France. Affriandées par la grandeur des profits qu'elles pouvaient réaliser dans un pays dont les finances étaient obérées, les maisons de banques allemandes avaient fondé de nombreuses succursales à Lyon et à Paris ; les fonds qu'elles versaient au trésor royal étaient même destinés très souvent à rémunérer reîtres et lansquenets dont Henri III et ses prédécesseurs utilisaient les services. Néanmoins, si l'on excepte les groupements d'imprimeurs et de banquiers de Paris et de Lyon, il n'existe pas en France au XVIe siècle d'impor-

tantes colonies allemandes très stables. Les habitants d'outre-Rhin étaient encore disséminés ; beaucoup voyageaient et ne se fixaient pas ; les uns venaient comme étudiants, d'autres comme visiteurs. Les Allemands ne s'implantaient pas dans une province déterminée ; ils ne cherchaient pas à acquérir des biens immobiliers. Les reîtres et lansquenets qui étaient demeurés dans le pays ne s'étaient pas groupés, ils s'étaient répandus de ci de là, au hasard des circonstances.

Quelques-uns étaient entrés dans le pays sans avoir l'idée de s'y établir puis ayant réussi à se faufiler à la cour ou ayant vu prospérer les entreprises qu'ils avaient fondées, ils s'attachèrent définitivement à la France. Les Schönberg par exemple furent de ce nombre. Sous le règne de Henri IV, quelques autres agirent comme eux ; ayant acquis une situation, ils s'établirent dans le royaume. C'est ainsi que le pays accueillit les Beringhen, Boistel et de Strada. Tous ont fait souche en France.

Pierre de Beringhen, protestant originaire du duché de Clèves est cité dans les documents dès l'année 1598. D'où venait-il exactement quand il se glissa dans l'entourage du roi et qui était-il ? Sur ces points plane un mystère. D'après Tallemant des Réaux, les Beringhen auraient été de fort basse extraction et Pierre n'aurait été tout d'abord qu'un valet chargé de l'entretien des armes de M. de Sainte-Marie qui aurait fait don au roi de ce précieux domestique. D'après d'autres annalistes, les Beringhen seraient de noble maison. Quoi qu'il en soit, Pierre de Beringhen sut s'avancer rapidement dans les bonnes grâces du roi ; successivement valet de chambre de Henri IV, grand bailli et gouverneur d'Étaples, cet Allemand devint contrôleur général des mines et minières de France. De sa femme, la demoiselle Bruneau, sœur aînée de Madame des Loges, naquit en 1603 un fils que l'on baptisa au temple de Charenton. Il hérita plus tard de toutes les charges de son père, mais sur l'ordre de Richelieu, il fut exilé. Après la mort du cardinal, il revint en France, fut fait chevalier de l'ordre du Saint-Esprit. Les Beringhen, que les documents du XVIIe siècle dénomment souvent les Bellingant, firent souche dans le royaume et sous

Louis XIV, ils jouèrent un rôle important à la cour. Henri de Beringhen qui décéda en 1692, avait été premier écuyer du roi.

Au nom de Madame des Loges, il faut associer celui de Boistel. Ce résident des princes d'Anhalt s'était épris de cette dame au point que pour ne pas l'abandonner il la suivit en Limousin lorsqu'elle s'y retira ; il liquida ensuite tous les biens qu'il possédait en Allemagne, se fixa à Paris où, sur le tard, « il espousa une jeune fille bien faicte qui estoit sa voisine de campagne » et dont il eut plusieurs enfants, ce qui, ajoute Tallemant, n'améliora pas sa santé déjà fort précaire [1].

Henri IV et Sully ayant reconnu l'impossibilité de recruter parmi leurs sujets des ingénieurs et des capitalistes capables de mener à bien les longs travaux qu'exigent les desséchements de marais firent appel aux spécialistes hollandais pour les entreprises de dessication qu'ils désiraient réaliser. A partir de l'année 1599, date de l'ordonnance relative au desséchement des marais, la France se peuple de Néerlandais, fondateurs de sociétés, ingénieurs, ouvriers qui s'occupent de ce travail. Au milieu d'eux se rencontrent des Allemands. L'un d'eux, Octavius de Strada, ayant acquis par ses travaux antérieurs une véritable réputation, fit partie en 1607 de la grande Société fondée par Humfroy Bradley pour l'assèchement des terres basses du royaume. Il prit une part active à toutes les entreprises de dessèchement des marais de l'Ouest et du Midi mais s'occupa seul du dessèchement du lac de Sarlièves, en Auvergne. Il y créa de vastes propriétés et en récompense de ses services, il fut naturalisé en 1639. A sa mort, ses deux enfants mineurs, Jean et Octavius recueillirent librement les fruits des travaux de leur père [2].

II

Il est sans doute intéressant de noter l'origine allemande de ces quelques familles ayant marqué dans l'histoire de notre

1. Tallemant des Réaux, *Historiettes*, éd. citée, t. III, p. 53.
2. Comte de Dienne, *Histoire du desséchement des marais en France avant* 1789. Paris, 1891.

pays mais, au point de vue démographique, elles ne peuvent rivaliser d'importance avec les milliers d'Allemands qui s'établirent en France depuis le début du XVIIe siècle jusqu'à la fin du règne de Louis XVI. Mobiles politiques, motifs économiques, raisons religieuses conduisirent nombre de familles germaniques à se fixer dans le royaume.

La signature de l'Édit de Nantes accordait aux réformés la liberté de pratiquer leur culte ; aussi, après l'année 1598, les protestants étrangers passèrent d'autant plus volontiers en France qu'ils y trouvaient la possibilité d'exercer leur religion et de faire fortune en se livrant au négoce. Ils se sentaient soutenus par Henri IV et son ministre Sully. Henri IV avait à l'égard des peuples et des princes protestants qui l'avaient soutenu dans sa lutte contre les Ligueurs une véritable reconnaissance ; de plus, d'accord avec son ministre, il souhaitait rendre au pays la prospérité que lui avaient fait perdre les guerres de religion. Tous deux avaient repris le programme économique de Louis XI et par les moyens les plus variés, ils s'efforçaient d'instruire les marchands français et les manufacturiers. Pour atteindre leur but, ils ne craignirent pas de faire un pressant appel aux étrangers, réformés ou catholiques.

Par tempérament et par politique, roi et ministre n'avaient que de médiocres sympathies pour les forains originaires du Midi de l'Europe ; ils jugeaient les Italiens dangereux et intrigants ; quant aux Espagnols, ils n'ignoraient pas combien était vive la haine que la majeure partie du peuple français avait pour eux. Ils avaient d'excellentes raisons pour ne pas encombrer le royaume de ces forains contre lesquels ils avaient eu des luttes ardentes à soutenir. Italiens et Espagnols étaient aux yeux de Henri IV et de Sully les suppôts de la Papauté. Toutefois comme ils jugeaient nécessaire d'introduire dans le royaume des éléments de population capables de réagir contre le marasme dans lequel était plongé le pays, ils se tournèrent vers les peuples protestants du Nord et de l'Est, confirmant leurs privilèges anciens et leur accordant des prérogatives nouvelles. Profitant des dispositions favorables que leur marquaient les gouvernants français, assurés de jouir de la liberté religieuse,

Hollandais et Allemands, dès l'orée du XVIIe siècle, fondèrent dans les centres commerciaux des groupements importants. En moins d'un demi-siècle, les Hollandais acquirent dans le négoce des situations prépondérantes ; les colonies allemandes furent plus lentes à se développer ; c'est seulement à la fin du grand siècle et sous le règne de Louis XV qu'elles atteignirent leur apogée. Elles ne furent jamais en butte à ces mouvements hostiles qui assaillirent les Espagnols et les Italiens à la fin du XVIe siècle et les Hollandais à la fin du règne de Louis XIII.

Moins envahissants que d'autres forains, les Allemands n'ont généralement pas été mal accueillis par la population française. Cette absence d'animosité s'explique aisément. Aux époques troublées de notre histoire, aux temps où le gouvernement s'est montré faible, les étrangers ont parfois cherché à nous déborder au point de vue politique, certains partis ont même fait appel à leur concours pour soutenir leurs revendications et ces étrangers ont menacé l'intégrité du territoire national. Ces faits se sont produits notamment à la fin du règne de Henri III et lors de la Fronde. A ces diverses époques l'esprit national s'est toujours réveillé chez le peuple français ; il s'est produit de véritables poussées de nationalisme et la haine pour les étrangers s'est traduite de maintes manières. La multiplicité des attaques dirigées contre les forains par les libellistes, les économistes et les poètes eux-mêmes donne la mesure de l'antipathie que l'on nourrissait contre les étrangers dont le but était de nuire à la nation française. Si l'on examine la suite des événements historiques et si l'on parcourt l'ensemble de cette littérature de combat, on remarque que les Allemands établis en France n'ont pas eu à souffrir de ces accès passagers de xénophobie. J'en veux trouver une raison dans ce fait qu'à dater du règne de Henri II, les Allemands ont très peu compté pour nous au point de vue politique, n'ayant jamais tenté d'intervenir dans nos affaires intérieures. Est-il besoin de rappeler que même si le peuple allemand avait essayé de contrecarrer notre politique, il n'aurait pu y réussir. En face de notre royaume solidement constitué se dressait l'Empire formé par une poussière d'États, de principautés, d'évêchés ou de villes libres

dont les chefs étaient divisés par des querelles religieuses et ne parvenaient à s'entendre que pour mieux lutter contre l'empereur en réclamant à la France son appui pour soutenir leurs revendications politiques et leurs libertés religieuses.

Une seule fois, au XVIIe siècle, on aurait pu craindre qu'en face de notre puissance se dressât un empire hégémonique ; ce fut lorsque Wallenstein manifesta l'intention d'établir en Allemagne un prince unique ; mais Richelieu veillait ; à la diète de Ratisbonne, il réunit tous les princes allemands en une opposition commune aux prétentions absolutistes de Ferdinand II et parvint à faire renvoyer Wallenstein.

Quelques années plus tard les traités de Westphalie mettaient pour longtemps fin aux tentatives de restauration du pouvoir monarchique en Allemagne, annulaient l'autorité de l'empereur et légalisaient l'intervention de l'étranger dans l'empire. Corneille pouvait s'écrier fièrement :

> Un grand destin commence ; un grand destin s'achève
> L'empire est prêt à choir et la France s'élève.

A dater de l'année 1648, le Saint Empire traîna une misérable agonie et la France pour les motifs les plus divers intervint dans les affaires des princes qu'elle tint pour ainsi dire en tutelle. Ranke lui-même, reconnaît que dans les cercles de l'Ouest de l'empire, Louis XIV posséda une influence égale sinon supérieure à celle de l'empereur.

N'ayant pas la possibilité d'intervenir dans les questions politiques françaises les Allemands qui se fixèrent en France ne furent jamais regardés d'un œil jaloux ; on les tenait, si l'on peut dire, pour quantité négligeable et l'on affectait même à leur égard un certain dédain. Peut-être même, généralisait-on hâtivement en confondant dans le même mépris Allemands et reîtres avec lesquels le populaire avait eu de fréquents et fâcheux contacts. A ces étrangers on reprochait leur intempérance, leur lourdeur, leur âpreté au gain ; volontiers on répétait :

> Le grossier Allemand, yvrongne, schismatique,
> Insolent, querelleux, cruel et fainéant
> Stupide et ignorant qui fait du politique
> Et se vend comme un serf pour ung bien peu d'argent.

Nonobstant ces remarques peu obligeantes à leur égard, le Français accueillait libéralement les Allemands ; le gouvernement reconnaissait leurs qualités natives d'application et de persévérance ; comme il ne craignait en rien leur infiltration dans le royaume, il s'appliquait à les attirer et à les retenir. Henri IV et Sully leur avaient concédé des privilèges ; au temps de Louis XIII, Richelieu en admit dans la famille française et advenant le règne de Louis XIV, les habitants de toutes les régions de l'Allemagne s'insinuèrent librement dans le royaume. En 1658 les électeurs de Trêves, de Mayence, de Cologne, l'évêque de Munster, le comte Palatin du Rhin, le duc de Bavière, le landgrave de Hesse-Cassel, les ducs de Brunswick et de Luxembourg fondent la ligue du Rhin et se séparent nettement de l'empereur pour se mettre sous la complète dépendance du roi de France. Comme on l'a justement écrit la frontière du Rhin est moralement dépassée. De nouveau les régions celto-germaniques de l'Ouest et du Sud gravitent autour de la vieille Gaule. Les habitants de ces contrées se sentent chez eux en France ; ils n'hésitent pas à se fixer dans un pays qui protège le leur ; ils suivent en cela l'exemple de leurs princes qui résident à Paris aussi fréquemment que dans leur propre capitale. D'autres circonstances amènent également en France des Allemands ; beaucoup, en quête de situations ou de pensions, accompagnent les princesses qui s'allient à des Français. Louis XIV favorise ces unions qui resserrent les liens d'amitié contractés entre son gouvernement et les princes souverains ; aussi, durant plus d'un quart de siècle, la cour de France se peuple-t-elle d'Allemands de tous rangs et qualités : princesses, dames d'honneur, simples suivantes, pages ou hobereaux.

Les princesses bavaroises, Anne de Bavière femme de Henri-Jules de Bourbon et Charlotte Elisabeth, connue sous le nom de la Palatine, femme de Monsieur duc d'Orléans et mère du Régent sont suivies de plusieurs Allemands. Gaspard Sigismond de Wendt, natif d'Eckmuhl en Westphalie était page de la Palatine ; avant d'arriver à Paris, il abjura le protestantisme à Chalons. En même temps que lui entraient en France plusieurs personnes qui devaient composer la maison de la princesse.

Tandis que ces nouveaux arrivants s'accoutumaient aisément aux mœurs de notre pays et perdaient peu à peu l'habitude de parler leur langue, la Palatine ne se plia jamais aux usages français ; elle demeura toujours attachée à son pays natal. Elle s'entretenait en son idiome maternel avec la Bessola, sa fille de chambre et avec Mademoiselle de Rathsamhausen sa dame d'honneur qui, comme sa maîtresse, était demeurée foncièrement allemande. La Palatine s'entourait de compatriotes; elle voyait Mesdames de Bernkoldt et de Reding, elle entretenait des relations avec la comtesse de Wurtemberg encore que celle-ci menât « une drôle de vie ». N'avait-elle pas eu pour amant un Saxon du nom de Minquitz qui, lui ayant dérobé ses bijoux, l'avait en retour gratifiée du mal français.

Dans cette cour où se coudoyaient Français et Allemands, la Palatine demeura attachée à son pays ; elle étonnait ses amis et écrivait : « Je regarde comme un grand éloge qu'on dise de moi que j'ai le cœur allemand et que j'aime ma patrie. » Aussi bien, cette princesse aurait-elle voulu inculquer au Régent quelques notions de sa langue natale mais malgré ses efforts, elle n'y réussit pas. Après quatre ans d'études peu suivies, à dire vrai, le Régent ne parvenait pas à prononcer correctement le proverbe : « Art lässt nich von Art ». Formulant un jugement d'une portée trop générale peut-être, Ranke a écrit à propos des lettres de la Palatine : « L'incompatibilité d'alors entre la nature des Allemands et des Français ne s'est exprimée nulle part d'une façon plus caractéristique que dans les lettres de la Palatine. » Les faits prouvent que si cette princesse et quelques personnes de son entourage ne se plièrent jamais aux habitudes françaises, elles constituèrent des exceptions. Les Allemands fixés à Paris ou en province abandonnèrent très rapidement les usages de leur pays pour adopter les mœurs du nôtre et s'assimilèrent promptement à la population.

Sous le règne de Louis XIV les unions entre Français et Allemands sont fréquentes. Le roi encourage les mariages princiers qui servent sa politique. Au Dauphin Louis, il donne pour épouse, en 1680, Marie-Anne-Christine-Victoire de Bavière. Elisabeth de Montmorency-Bouteville s'allie en secondes noces à un prince

de Mecklembourg ; le prince de Tarente épouse la princesse de Hesse-Cassel, celle-là même qui, son mari étant mort, se retira à Vitré. Le prince de Wurtemberg reçoit de riches cadeaux à l'occasion de son mariage avec mademoiselle de Ligny. Louis XIV continue, après le décès de son époux, à lui verser la pension qu'il servait au prince. Ces seigneurs allemands qui résidaient le plus souvent à Versailles, la Dauphine, la Palatine amenaient en France dames d'atour, confidentes, amis et confesseurs. Marie-Anne de Bavière était entendue en confession par les Jésuites Jacques Adelmann et le Père Wolff ; en 1684, elle avait une fille d'honneur « jolie comme le jour et faite comme une nymphe » ; Sophie-Marie de Bavière, comtesse de Levestein-Rochefort était son nom ; introduite à la cour par son oncle le cardinal de Furstemberg elle avait été nommée dame d'honneur de la Dauphine à la place de Mademoiselle de Laval. La comtesse de Levestein devint la seconde marquise de Dangeau [1].

La mère de l'ambassadeur de la Chétardie avait elle aussi épousé en secondes noces un gentilhomme bavarois ; après avoir occupé par ses désordres les cours de Versailles et de Munich, il se fit sauter la cervelle quand il ne lui resta plus rien. Durant plus d'un demi-siècle la capitale de la Bavière n'est plus Munich mais Versailles [2]. Louis XIV fascine littéralement les princes allemands ; ils lui font cortège et honorent le souverain qui leur verse des subsides généreux.

Outre les représentants des familles de Hesse-Cassel, de Hanovre, de Furstemberg, de Salm-Salm qui avaient leurs entrées à Versailles, il existait à Paris une société allemande. Primi était en relations avec la comtesse d'Ensestein, il fréquentait le baron de Rosworn, « le plus bel homme de son temps et qu'on n'appelait à Paris que « le bel Allemand » [3].

Aux princes souverains d'Allemagne, aux hobereaux que l'empire déversait sur la France, Louis XIV ne ménageait pas ses faveurs. Il accédait à leurs demandes de pensions et de

1. Saint-Simon, *Mémoires*, tome III, p. 285.
2. Id., *Ibid.*, t. XV, p. 317.
3. Primi Visconti, *Souvenirs*. Paris, 1909, p. 18 passim 193 et 196.

bénéfices ; il leur accordait des terres dans ses colonies. J'ignore à la suite de quels événements précis, les électeurs de Bavière et de Mayence furent amenés à postuler l'octroi d'une portion de la côte de la Guyane française ; mais, chose certaine, au cours des années 1664 et 1665, une correspondance active fut échangée entre eux et la cour de France au sujet de cette cession. Les deux électeurs demandaient à Louis XIV de concéder à chacun d'eux un degré de territoire à prendre sur la côte de Guyane et par une convention de 1665 satisfaction leur fut donnée. Voici d'ailleurs l'analyse du pacte conclu entre la France et les princes allemands. Le roi accorde à chaque électeur un degré de territoire à titre de fief et le gouverneur qu'ils institueront en vertu de leur droit régalien sera soumis au gouverneur français ; ils ne pourront faire construire forts ou forteresses. Les deux électeurs se chargeront du peuplement de leur colonie dont les habitants auront la pleine liberté de se livrer au commerce ; toutefois, et Colbert se retrouve ici, les embarquements et débarquements de marchandises devront se faire dans les ports de France et les transports seront effectués sur les navires de la Compagnie des Indes Occidentales à laquelle était assuré le monopole des transports [1].

Cette convention eut-elle des suites et les Allemands peuplèrent-ils une partie de la Guyane française ? Sur ce point les documents sont muets et il est impossible d'affirmer qu'il y ait eu une émigration allemande en Guyane. Le fait n'a rien d'impossible car, dans les mêmes temps, on rencontre quelques Germains parmi les employés de la Compagnie des Indes ; un sieur Carolof, notamment, était acheteur de nègres aux colonies.

Il n'était procédé par lequel Louis XIV ne s'efforçât de maintenir sous son influence les princes allemands ; en 1671, au moment où il préparait la guerre contre la Hollande, il gorgea d'or ces souverains qui « n'avaient pas de quoi faire bouillir leur marmite » et se scandalisaient d'être réduits à la portion congrue, eux, les fils de tant d'ancêtres, pendant que les bour-

1. Arch. des Aff. étrangères, *Papiers de Loménie*, registre 2135.

geois de Hollande s'engraissaient. Plus généreux que le Grand Pensionnaire, Louis XIV gagna à sa cause ducs, électeurs et princes-évêques.

Non content de soudoyer ces souverains, Louis XIV et ses ministres attirent aussi des Allemands dans le royaume. Terwel, Allemand naturalisé en 1661, fut successivement commissaire général des troupes de Champagne et intendant des places de la Meuse. Avant même d'avoir reçu la qualité de Français, il avait été chargé, en 1657, sur la proposition de Fabert et de Le Tellier, d'effectuer une enquête dans le but de réviser la taille dans les élections situées sur les frontières de Champagne [1]. Par la protection qu'il accorde aux Hanséates, Louis XIV contribue à les attirer dans nos ports ; Louvois ne dédaigne pas les services que peuvent rendre les officiers et les soldats d'outre-Rhin ; quant à Colbert, il introduit dans les mines, les industries métallurgiques de nombreux sujets ressortissant des princes que son maître stipendiait. Colbert prend partout des hommes compétents, peu lui importe leur nationalité. S'il veut construire des navires il s'adresse aux Hollandais ou aux Allemands ; désire-t-il acquérir des manuscrits orientaux, il emploie indifféremment des Français ou un Saxon comme Wansleben. Jean-Michel Wansleben avait voyagé en Éthiopie et en Abyssinie pour le compte du duc de Saxe Gotha lorsqu'il vint à Paris en 1670. Présenté à Colbert, le ministre l'envoya en Orient et au cours d'un voyage de quatre ans, il adressa au roi 334 manuscrits arabes, turcs et persans. Rappelé en France, il mena une vie fort irrégulière et décéda à Bouvron près Fontainebleau [2].

Aux noms de Louis XIV et de Colbert principalement, est associée la fondation d'une politique nouvelle avec le Brandebourg et l'État prussien. Dans une étude générale, si courte soit-elle sur les causes qui ont contribué à l'infiltration des Allemands en France, on ne saurait omettre de la rappeler.

1. Terwell, *Notices cadastrales sur les villages de la frontière de Champagne en* 1657, publiées par Jadart et Laurent. Paris, 1902.

2. Jean-Michel Wansleben, né en Saxe, à Erford, en 1635. — Voir H. Omont, *Missions archéologiques françaises en Orient aux XVIIe et XVIIIe siècles.* Paris, 1902.

Depuis le traité de Westphalie les États prussiens nous vendaient des blés, des seigles, du bétail et des chevaux propres au service de l'artillerie. Des cuirs, des peaux, des laines, du chanvre, du lin, des bois de construction, de l'ambre nous parvenaient des ports de la Baltique par l'intermédiaire des armateurs hollandais. Comme ils accaparaient la presque totalité du trafic entre la France et les pays du Nord, les sujets brandebourgeois et prussiens qui, depuis 1563, avaient obtenu la permission « de traffiquer en France, d'y faire résidence et d'y acquérir même des biens, en prenant lettres de naturalité » avaient peu à peu déserté nos villes. Tout au plus, en 1640 et 1650, deux sujets brandebourgeois, Henry de Naüables et Armand Fettemend s'étaient-ils rendu acquéreurs de propriétés dans le royaume [1].

Colbert résolut d'enlever aux Hollandais ce commerce entre la France et la Baltique ; il fut secondé dans ses vues par le Grand Électeur qui entreprenait en Prusse une œuvre semblable à celle que le ministre poursuivait en France ; tous deux avaient intérêt à secouer la tyrannie commerciale des Hollandais. Frédéric-Guillaume, reprenant la politique que les Hohenzollern avaient traditionnellement suivie depuis l'époque de François Ier, chercha à se rapprocher de la France. Après des pourparlers qui se prolongèrent quelques années, un traité d'alliance défensive était conclu entre Louis XIV et lui en 1664 ; quatre ans plus tard ce pacte se resserrait encore. Ces ententes ne pouvaient manquer d'avoir un contre-coup sur le terrain économique et dès 1668, les relations directes entre la Baltique et les ports français étaient ouvertes. Pour les développer, Colbert fondait en 1669 la Compagnie du Nord avec le concours des frères Formont et d'armateurs étrangers établis à La Rochelle : Jean Raulé, Hollandais et l'Allemand Tersmitten.

La guerre de Hollande de 1672, les revirements politiques du Grand-Électeur, une formidable campagne de presse menée en Allemagne contre les importations de produits français,

1. M. Boissonnade, *Histoire des Premiers essais de relations économiques directes entre la France et l'Etat prussien* (1643-1715), dans *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, t. VI, IIIe série. Poitiers, 1912.

arrêtèrent le premier essor de ces relations commerciales directes. Sept ans après, seulement, Frédéric-Guillaume reprit avec la France les pourparlers qu'il avait entamés antérieurement. Il aurait souhaité contracter avec Louis XIV une alliance économique mais il n'eut pas complète satisfaction. Ses ambassadeurs Meinders, Iena et d'Espense n'obtinrent de Pomponne qu'une simple garantie de la liberté du commerce franco-prussien ; Ezéchiel Spanheim qui leur succéda ne fut pas plus heureux. Profitant toutefois de cette faveur, quelques navires prussiens abordèrent dans nos ports et y apportèrent des câbles, des cordages et des chanvres de Königsberg. En 1681 le commerce entre la Prusse et le port de La Rochelle était assez intense pour que l'on nommât des consuls prussiens dans cette ville. A l'exportation, les Brandebourgeois enlevaient les sels de la Saintonge et du Poitou. Les relations commerciales entre la France et la Prusse se resserraient chaque année ; des Brandebourgeois s'établissaient comme facteurs et courtiers dans nos ports. Mais vers 1685 Frédéric-Guillaume craignant l'ambition toujours croissante de Louis XIV se rapprocha de la Hollande et de l'Empire ; par ailleurs le roi de France reprochait au Grand-Électeur d'avoir trop libéralement accueilli les réfugiés protestants. L'entente économique franco-prussienne fut rompue. Les Hollandais regagnèrent l'influence politique et économique qu'ils avaient jadis dans le Brandebourg ; ils rétablirent dans la Baltique leur monopole commercial au détriment des marines marchandes de la France et de la Prusse.

Frédéric III qui avait sucédé en 1688 au grand Électeur tenta dès 1703 de se soustraire à l'influence de la Hollande et de se rapprocher de la France ; ses avances furent mal accueillies. On se montra même fort rigoureux à l'égard des sujets brandebourgeois qui résidaient en France ; les plus humbles, comme des garçons tailleurs, furent jetés en prison ou expulsés du royaume. L'intransigeance de la cour de France à l'égard de Frédéric III et de ses sujets se maintint aussi hautaine jusqu'en 1712 ; à cette date, changeant de tactique, Pontchartrain reprit la politique que Colbert avait tentée avec le grand Électeur ; il autorisa les marchands de Colberg en Poméranie

à envoyer leurs navires à Bordeaux et à La Rochelle ; les relations cordiales reprirent peu à peu entre les deux pays et lors du traité d'Utrecht, les sujets prussiens obtenaient la liberté du commerce en France et l'exemption du droit de 50 s. par tonneau. Dès qu'ils furent en possession de ce traité les Prussiens déployèrent une activité intense ; ils envoyèrent leurs navires à Bordeaux, La Rochelle et Nantes. Conformément à cette règle générale d'après laquelle les étrangers ont toujours tiré meilleur profit que nous des stipulations économiques internationales, les armateurs français ne montrèrent pas le même empressement que les Brandebourgeois à profiter de cette réciproque liberté commerciale. Ils dirigèrent peu de leurs navires vers les ports de la Baltique et laissèrent aux étrangers le soin d'assurer le trafic direct entre la France et la Prusse.

On ne saurait se montrer rigoureux envers des sujets de princes avec lesquels la royauté, pour des raisons politiques parfaitement claires d'ailleurs, entretient des relations étroites. Les Allemands, avec leur réalisme natif, s'en rendent un compte exact. Vers Paris et nos grandes villes, ils viennent par véritables cohortes, les uns en quête d'une pension, d'un subside, les autres en quête d'une situation lucrative. A dater du dernier tiers du XVIIe siècle, ils créent partout des colonies puissantes et celles-ci, sous les règnes de Louis XV et de Louis XVI prennent une extension de plus en plus grande. Le grand roi est mort ; il laisse le pays en proie à des difficultés intérieures ; le commerce périclite et les étrangers s'insinuent en France pour y faire fortune. Les Hollandais reconstituent les groupements que la révocation de l'Édit de Nantes a entamés ; les Allemands fortifient les leurs. Les circonstances politiques favorisent encore l'infiltration de ces étrangers.

Les mariages de princesses allemandes ou autrichiennes avec des princes français sont encore fréquents au XVIIIe siècle. En 1724, le prince d'Orléans s'allie avec la princesse de Bade ; une étroite union se forme entre la France et la Saxe lorsque le Dauphin, fils de Louis XV, épouse Marie-Josèphe de Saxe. Son frère, après une existence mouvementée, vient finir ses

jours en France. Tous deux y introduisent quelques compatriotes. En 1756, lorsque Frédéric II s'empare de Dresde, nombre de sujets du roi de Saxe, Frédéric-Auguste, émigrent vers la France et trouvent des protecteurs auprès de la Dauphine et de son frère. Un peu plus tard, Marie-Antoinette protégera ses amis de jadis ; Viennois et Autrichiens venant résider en France se réclameront d'elle. Elle se souvient des conseils de sa mère Marie-Thérèse qui ne cesse de lui répéter : « Faites accueil aux Allemands ; restez bonne Allemande »[1]. Sous l'influence des circonstances politiques et des idées d'internationalisme que prônent les philosophes, Saxons, Bavarois, Wurtemburgeois sont favorablement accueillis en France ; Brandebourgeois et Prussiens également.

Ne sont-ils pas les sujets de Frédéric II que tous les Français prônent et encensent encore qu'il soit le vainqueur de Rosbach et l'ennemi de notre pays. Il est superflu, après tant d'autres, de rappeler les témoignages d'admiration que lui prodiguent lettrés, philosophes et militaires. Frédéric II fascine ceux qui l'approchent : « Trop d'enthousiasme pour cet illustre ennemi avait été un tort des officiers de son temps ; ils étaient à-demi vaincus par là quand Frédéric s'avançait grandi par l'exaltation française », écrivait Alfred de Vigny rappelant quelques-uns des propos que son père lui tenait lors de son enfance[2].

Meilleur observateur, le père d'Alfred de Vigny se serait aperçu que l'enthousiasme des Français pour le roi de Prusse avait une répercussion plus profonde qu'il ne le supposait. Se sentant soutenus par un pouvoir fort, Brandebourgeois, Prussiens et autres Allemands soumis à la monarchie prussienne essayaient de s'installer en maîtres dans le royaume. Ils y réussissaient d'ailleurs assez aisément ; l'admiration que l'on professait pour leur maître rejaillissait en quelque sorte sur eux. Aussi, les colonies allemandes constituées en France prirent-elles à partir du milieu du XVIIIe siècle une importance considérable ; certains de leurs membres, moins hardis jadis, marchèrent bravement à la conquête pacifique du royaume. Jamais la France

1. *Maria Theresia und Marie Antoinette. Ihr Briefwechsel...* Vienne, 1866.
2. A. de Vigny, *Grandeur et servitude militaire.* Lyon, 1913, p. 11.

ne reçut en un demi-siècle autant de représentants des nations allemandes. Si tous « ne s'habituèrent pas » dans le pays, il en demeura cependant un bon nombre qui firent souche et dont les descendants s'assimilèrent à notre population. Une courte esquisse des colonies allemandes montrera que, dans presque toutes nos cités, des habitants natifs d'outre-Rhin vinrent se fixer en France de bonne heure mais que leur nombre s'accrut considérablement à partir du règne de Louis XIV. Les événements politiques que l'on a sommairement rappelés ne furent point étrangers à ce phénomène social.

III

L'histoire des industries métallurgiques et minières prouve que les allogènes trouvaient aisément un emploi de leur activité ; moins individualistes que les artisans régnicoles, habitués à une vie plus frugale que les nôtres, les travailleurs allemands acceptaient des salaires inférieurs à ceux qu'exigeaient les nationaux. Or, ce n'est pas seulement dans les industries métallurgiques que se glissaient des Allemands ; ils pénétraient dans beaucoup d'autres. De tous temps on en rencontre à Paris. Au XVe siècle, des mouleurs de terre ont maille à partir avec la justice ; on saisit chez eux quelques pièces prêtes pour la cuisson ; ces artisans sont Allemands ; ils s'appellent Henri Terbughen, Gerloch Rosheust, Wouter Wele[1]. Dans quelques quartiers de Paris, les ouvriers originaires d'outre-Rhin forment des groupes compacts ; on en rencontre à chaque porte au faubourg Saint-Antoine. Des tanneurs, des mégissiers se fixent à Paris. Autour des ambassadeurs, des envoyés extraordinaires, des princes teutons qui vivent à Paris, dans les familles françaises, la domesticité est fréquemment allemande.

Les éléments temporaires ou stables de population allemande à Paris sont très multipliés. Elle comprend des imprimeurs,

1. J. Guiffrey. *Artistes parisiens des* XVIe *et* XVIIe *siècles*. Paris, 1915, p. 1.

des graveurs, des marchands d'estampes, successeurs de ces Allemands qui s'étaient fixés en France au xve siècle et avaient propagé la découverte de Gutenberg. Grâce aux travaux des historiens de l'imprimerie la majeure partie de ces étrangers sont connus ; les uns vécurent sans histoire, quelques autres éprouvèrent des difficultés, tel ce Jacques Hovervogt, de Cologne, établi à Paris depuis 1610 comme marchand d'estampes, rue Saint-Jacques et naturalisé en 1620. En 1630 Hovervogt avait publié avec succès vingt-quatre planches gravées par Isaac Briot, le *Théâtre de France contenant les diversitez d'habits.* Ayant obtenu quelques succès avec cette collection d'estampes, il songea à reproduire les œuvres de Rubens et malgré le privilège du peintre flamand, Hovervogt mit en vente les tableaux de Rubens qu'il avait fait graver. Chez lui on saisit les estampes et par une série de jugements et d'arrêts Hovervogt fut condamné à de fortes amendes [1].

Louis XIII, le 9 février 1640, naturalise Guillaume Kalthoff, armurier allemand. « S. M. le retient à son service pour le secret qu'il a de la fabrique d'arquebuses et autres armes à feu, tirant plusieurs coups d'une même charge et plus légères que les autres armes ordinaires de même qualité ». Le roi lui alloue 825 livres pour ses ouvriers et 750 livres pour son entretien [2].

Le pasteur luthérien Jonas Hambraeus mentionnait sur un registre spécial le souvenir des réformés fréquentant la chapelle de l'ambassade de Suède. Un autre document, non moins curieux quoique moins important, montre que les Allemands et les Hollandais catholiques constituaient, eux aussi, un groupe compact dans la capitale. En 1691, le Père Anselme d'Anvers fit imprimer un Catalogue chronologique des prêtres et des marguilliers de la sainte confrérie des nations flamande et allemande qui tint ses premières assises en l'église Saint-Hippolyte. Il ouvre son travail par un court aperçu de la fondation de cette pieuse association [3].

1. *Bulletin de la Société d'histoire de l'Art français.* Années 1915-1917, p. 34.
2. F. Mazerolle, *Documents sur Guillaume Kalthoff*, dans *Correspondance historique et archéologique.* Année 1896, p. 47.
3. Père A. d'Anvers, *Catalogue chronologique...* Paris, 1691.

L'archiduchesse Claire-Eugénie-Elisabeth, infante d'Espagne, duchesse souveraine de Brabant, désireuse d'exécuter fidèlemet les pieuses intentions de l'archiduc Albert, son époux, ordonna à son ambassadeur de solliciter de Louis XIII la concession d'une église de Paris pour que les très nombreux Flamands et Allemands catholiques habitant la capitale pussent entendre dans leur langue les enseignements de la sainte religion catholique. L'archiduchesse craignait que ces catholiques ne cédassent à la tentation de se rendre à la chapelle de l'ambassade de Suède ou à celle des États protestants pour y écouter les prédications données dans la langue de leur pays. En 1626, le roi accéda à ses vœux et assigna aux « nations belgiques et teutoniques » l'église Saint-Hippolyte, au faubourg Saint-Marceau. Comme cette église était éloignée, la confrérie déménagea en 1630 et vint s'établir à Saint-Germain-des-Prés. Chaque dimanche et les jours de fête, un prêtre « versé dans les idiomes étrangers » célébrait la messe et prêchait en langue allemande. La confrérie avait choisi cette église car elle était située dans ce « beau quartier de Saint-Germain » habité par les étrangers. Il est regrettable que le Père Anselme d'Anvers se soit contenté de nous conserver les noms des marguilliers et des prêtres qui officièrent jusqu'à l'époque où il écrivit son Mémoire, mais le seul fait de l'existence de cette Confrérie prouve que les catholiques d'origine germanique étaient en nombre imposant à Paris. De 1645 à 1680, Jehan Georg et Jean-Pierre Vincent Grœnenbach, de Paderborn, prêtres allemands dirigèrent la Confrérie ; comme leurs prédécesseurs flamands, ils furent aidés dans leur tâche par des marguilliers étrangers. Parmi les Allemands, on note les noms de Walther Erckelen, de Juliers, de Marc-Antoine de Vive, émailleur du roi, de Wolther qui, en 1649, offrit une robe pour le bedeau. Herman Pfenning et Marc Theller furent également marguilliers en 1657 et 1667.

Si l'on parcourt attentivement la liste de ces dignitaires de la Confrérie, on est surpris de voir le nombre de « tailleurs d'habits » flamands ou allemands qui figurent parmi eux. Les Allemands Marc Theillandt et Guillaume Valentin de Westphalie, marguilliers en 1671 et 1689, exerçaient cette profession. Le fait

s'explique aisément. Sous le règne de Louis XIII, les hommes portaient des chausses à l'allemande ; elles furent peu à peu abandonnées mais quelques bourgeois consentirent encore à s'en revêtir. Advenant le règne de Louis XIV, on adopta une mode étrangère, d'importation hollandaise, celle des *rhingraves* ; « C'était, dit Quicherat, une ample culotte qui tombait tout droit comme un jupon mais dont la doublure se nouait aux genoux ». Pour se préserver des intempéries, on porta sous Louis XIV des manteaux demi-longs à manches et boutonnés qu'on appela *brandebourgs* du nom de leur garniture qui tirait elle-même son nom de son origine allemande.

Pour confectionner ces vêtements empruntés à la Hollande et à l'Allemagne les marchands tirèrent des ouvriers de ces deux pays ; des étrangers vinrent également ouvrir boutique à Paris ; il s'établit en France un courant d'immigration allemande d'ouvriers « tailleurs d'habits ». Certains sollicitèrent leur naturalisation. Louis XIV octroya des lettres de naturalité à Jean Amcombrose [1]. Gaspard Schimerdin, fournisseur de la Cour, originaire de Wurtemberg [2] ; Pierre-Jacques Walstein, d'Holstein [3], Kemple, surnommé Cambes, natif de Westphalie sont également reçus en la qualité de Français [4]. Advenant le XVIIIe siècle, le mouvement d'immigration des tailleurs allemands continue. En 1708, Louis XIV est en difficultés avec le Brandebourg ; d'Argenson sévit contre les sujets de ce pays habitant Paris ; Christian Seebalt, garçon tailleur est arrêté ; on l'enrôle dans un régiment au service de la France [5]. Des lettres de naturalité sont de nouveau accordées à des ouvriers tailleurs par Louis XV et son successeur ; elles profitent à Théodore Krable, de Mayence, André Tach de Dusseldorf, Melchior Hillebrand de Neuss en Silésie. Shorlener, originaire de Cologne, s'établit à Paris comme tailleur, Gaspard Stein, Autrichien, est tailleur de Marie-Antoinette en 1776 [6].

1. J. Guiffrey, *Documents sur les artistes parisiens des XVIe et XVIIe siècles*, notice 576.
2. Arch. Nat., P 2689. Naturalité du 23 janvier 1663.
3. Ibid., P 2689. Naturalité du 22 juin 1663.
4. Ibid., K 171, liasse 1.
5. Boissonnade, *op. cit.*, p. 365.
6. Arch. Nat., PP 151 et 162. Naturalités des années 1752, 1753, 1766, 1776.

Christophe Scheling est, au XVIIIe siècle, le plus fameux tailleur de Paris. Les princes et les seigneurs ont coutume « d'aller à son audience pour obtenir la faveur d'être habillés par lui ». Après le comte de Saxe, M. Scheling, écrit Diderot, était l'un des plus beaux présents que l'Allemagne eut faits à la France. Lorsqu'il fut mort on consacra à Scheling une oraison funèbre qui parut sous ce titre : *Oraison funèbre du très habile, très élégant, très merveilleux Christophe Scheling, maitre tailleur de Paris, prononcée le* 18 *février* 1761 *dans la salle du célèbre Alexandre, limonadier au boulevard* [1].

« Sa maison, j'ai presque dit son hôtel, écrit son panégyriste, fut plus fréquentée que celle des ministres et l'on se crut dans la nudité la plus complète si l'on n'était pas habillé par le divin Scheling » [2].

Il est rare que les marchands de confections laissent une réputation durable ; éphémères sont leurs créations ; celles des ébénistes sont au contraire plus marquantes. De ces artisans beaucoup se sont élevés au rang des artistes et ont acquis de la réputation. Dès la fin du XVIe siècle, le faubourg Saint-Antoine a donné l'hospitalité à des Allemands occupés à travailler le bois. Quelques-uns étaient pensionnés par le roi de France pour exécuter des ouvrages de marqueterie ; témoin Hans Krauss qui, en 1576, est qualifié de marqueteur du roi. Les cabinets allemands étaient en vogue sous le règne de Louis XIII ; en 1619, la ville de Paris offrait à Talon, devenu avocat général un cabinet allemand [3] ; des amateurs en acquéraient aussi. Henri IV avait d'ailleurs attiré en France des « mosaïstes » allemands et les avait installés au Louvre : Haneman était du nombre. Quelques-uns de ces artisans se fixèrent définitivement en France : Michel Camp natif des environs de Cologne, s'allie en 1638 à Louise Noblet. Les témoins de son mariage sont deux ébénistes allemands. Loup Meck, natif de Franconie, épousait en 1641 Catherine Bernard, comme lui domiciliée au faubourg Saint-Antoine [4].

1. Diderot, *Correspondance*, édition citée, t. V, p. 68.
2. Oraison funèbre..., etc... Vienne, 1761, p. 13.
3. De Champeaux, *Le Meuble*, Paris, t. II, p. 35.
4. J. Guiffrey, *op. cit.*, notice 5, 657 et 660.

Sous les règnes des trois derniers Louis, les ébénistes allemands sont légion à Paris. Le XVIIIe siècle est celui de toutes les élégances ; la France impose son goût et ses modes à la majeure partie des capitales ; dans la Prusse même, s'il faut en croire un mot du grand Frédéric, Paris régla les meubles, les habillements et toutes les bagatelles sur lesquelles la tyrannie de la mode exerce son empire. Pour se former des Allemands accomplissent leur tour de France ; ébénistes et marqueteurs viennent à Paris. Chez Boulle, chez Crescent, des étrangers dessinent, sculptent, ajustent et décorent des meubles ; quelques-uns se fixent dans le royaume. Les clients riches sont à l'affût des belles pièces où les marqueteries rares sont rehaussées de festons délicats en cuivre ciselé. De ces meubles superbes ou délicats, plusieurs sont l'œuvre d'Allemands patients et adroits, bien dirigés par nos dessinateurs et bronziers parisiens : Beneman, François Rutesbuch, Jean Stumpft, Christophe Wolff, Jansen. Outre ces ébénistes Charles Richter, Jean Feuertein, Pierre Schmitz, Gaspard Schneider, Jean Frost, demeurant rue des Petis-Champs, rivalisent pour obtenir le succès en flattant le goût du jour. Chez Frost se forment Johann Bergemann, Auguste Blucheidner, Adam Weisweiler [1]. Chacun s'efforce de produire un « chef-d'œuvre » ; les jeunes hommes soumettent parfois leurs projets ou leurs plans à l'appréciation d'artistes notoires. Au mois de mars 1771, un ébéniste d'Eichstadt apporte au graveur Wille un meuble « très bien travaillé en bois de rapport des Indes ». Il l'a confectionné dans le faubourg Saint-Antoine ; chez Wille fréquente aussi un ébéniste natif d'Olmutz mais lui, moins travailleur que ses compatriotes, soutire de l'argent au graveur. Tous ces artisans nous apportent leur habileté manuelle et leur patience sans déprécier la valeur de notre industrie nationale qui demeure pleine de grâce et de légèreté.

Si tous les ébénistes allemands ne sont parvenus à la célébrité voire même à la notoriété, deux sont toutefois à tirer hors de pair car ils ont créé des ateliers dont la réputation a survécu. J'ai nommé Œben et Riesener.

1. E. Molinier, *Les Arts industriels, Le Mobilier*. Paris, tome III, p. 151.

J.-F. Œben, élève de Boulle, était ébéniste du roi en 1754 et sa renommée se soutint jusqu'à sa mort survenue en 1765. De son mariage avec une Hollandaise, Marguerite van den Cruce, naquit une fille qui devint la femme de Charles Delacroix et fut mère du grand peintre Eugène Delacroix.

La grand paternité d'Œben lui serait déjà un titre de gloire s'il n'avait su par son talent personnel émerger de la foule de ses compatriotes adonnés au travail du bois et former un élève digne de lui succéder. Ce disciple, Henri Riesener, né à Gladback, près de Cologne, en 1735, était venu jeune à Paris ; il était entré chez Œben qui le trouva digne de diriger ses ateliers de la cour de l'Arsenal. A la mort de son maître, Riesener épousa sa veuve et prit la suite de ses affaires.

David Roentgen, de Neuwied, séjournait fréquemment à Paris ; il y avait des ateliers. Cet ébéniste était fort avant dans les bonnes grâces de Marie-Antoinette ; la reine lui accordait sa confiance, l'honorait de commandes, lui confiait des missions pour ses parents lorsqu'il partait à Vienne. Roentgen fournissait des meubles aux personnages de la cour. Il fut l'un des premiers à fabriquer des meubles en acajou plein sans décor de marqueterie ; il entourait les panneaux rectangulaires de ses commodes de cordonnets et de perles ; ses commodes et ses secrétaires étaient bâtis comme des édifices massifs et il fut l'un des protagonistes de ce style gréco-allemand connu plus tard sous le nom de style « empire » [1].

Il n'est industrie ou commerce que les Allemands n'entreprennent ; les uns sont horlogers ou orfèvres, d'autres vendent des pierres précieuses. Georges-Michel Bapst, chef de la maison d'orfèvrerie qui subsista jusqu'à la Révolution était né à Hall, en Souabe, vers 1718. Naturalisé par Louis XV, il mourut à Paris, en 1770, dans sa demeure sise au coin de la rue de Harlay et du quai des Orfèvres, laissant une descendance qui se fixa en France. Christian Schmatz, de Hall ; le Saxon, Christian Reinesius, sont désignés comme orfèvres dans les lettres de naturalité qui leur sont données. Joseph-Népomucène Ebert, de Prague,

1 H. Focillon, *Giovanni Piranesi*. Paris, 1918, p. 298.

est naturalisé avec sa jeune femme, Barbe Schindler [1]. Des Saxons venus à la suite de la Dauphine, Charles-Auguste Bœhmer acquerra une triste célébrité pour avoir été mêlé à l'affaire du collier de la reine. Bœhmer et son associé, Paul Bassenge, de Leipzig, étaient joailliers de la couronne et dans leur magasin de la rue Vendôme, effectuaient des affaires considérables. Ils avaient constitué le fameux collier de diamants que, dès 1774, ils avaient présenté à la reine mais qu'elle avait refusé, à raison de son prix trop élevé. On sait les néfastes aventures auxquelles les joailliers furent exposés par la suite et le rôle qu'ils jouèrent au milieu de ce monde d'aventuriers qui captèrent la confiance du cardinal de Rohan. Boehmer fut obligé de se retirer en Allemagne et mourut à Stuttgart en 1794 [2].

Les Allemands s'infiltrent partout. Oberkampf utilise les services d'ouvriers allemands en sa manufacture ; les négociants, les voyageurs ont des fonds en dépôt chez de Wachter et Kornmann, banquiers établis rue Michel-le-Comte. A leur correspondance sont employés des jeunes hommes natifs de Francfort ou de Mayence.

Le colonie allemande de Paris ne comporte pas que des artisans désireux de gagner honorablement leur vie et des commerçants probes. Une nuée d'espions réside dans la capitale ; ils se déguisent plus ou moins adroitement sous le couvert de boutiquiers, filles de service, filles de joie ou libellistes. On les voit s'introduire dans les milieux les plus divers. Au moment où s'ouvrit la guerre de succession d'Espagne une foule d'espions s'abattit sur Paris ; certains, arrêtés, furent enfermés à la Bastille ou à Vincennes. A la fin de leur détention, quelques-uns furent exilés, d'autres demeurèrent en France. A en juger par le nombre des Allemands appréhendés il y a lieu de croire que Paris, au début du XVIIIe siècle, fut le centre d'une véritable agence d'espionnage.

Au cours des années 1702 et suivantes, furent menés à la Bastille le baron Ignace de Puechenek, Georges Schrader de

1. Arch. Nat., PP 162. Bapst, naturalisé le 16 novembre 1752 ; Schmatz, le 14 janvier 1762 ; Reinesuis, le 30 mars ; Ébert, le 17 décembre 1764.
2. F. Funk-Brentano, *L'affaire du Collier*, 9e édition. Paris, 1919, p. 171.

Pech, Senft, gentilhomme de Dantzig. Christophe de Schutz, fils d'un bourgmestre de Heidelberg, affilié à Christian Link, le comte de Thun, se disant comte de Kœnigsberg figurent sur les listes des prisonniers de la Bastille comme espions. Le baron de Nitzschwartz, Saxon, était à la fois espion et proxénète. Les exemples faits par la police du roi ne décourageaient pas les espions allemands ; l'un venait-il à manquer, dix autres surgissaient ; femmes dissimulées sous la condition de servantes, hommes se donnant comme religieux ou marchands s'adonnaient à la recherche des nouvelles intéressantes pour leurs correspondants. Anne-Marie de Rosemberg et sa servante Elisabeth Vezangerin sont emprisonnées ; Servain Tilz, en 1707, est enfermé pour avoir donné avis aux habitants de Cologne que leur ville allait être bombardée. Christian Gringer dit Krenzer, de Torgau, en Saxe, joaillier, correspondait avec l'étranger et pour dissimuler ses menées, se mêlait de brocante avec la nommée Ratte, grande libertine. Pierre Welzner, baron de Broch et son frère, Guillaume Flach, de Cologne, cherchaient à surprendre les secrets royaux.

Malgré l'habileté de la police et la sévérité des peines qu'encouraient les espions, le service de renseignements de l'Autriche fonctionna en France jusqu'à la fin du règne de Louis XIV. Après la mort de ce souverain, l'agence d'espionnage organisée à Paris semble avoir en partie disparu car, excepté quelques Allemands enfermés à la Bastille pour raison d'État, la liste des prisonniers de cette forteresse, ne révèle plus, après 1715, la présence d'un aussi grand nombre de mouches et d'espions.

Les Allemands au service des souverains étrangers s'essayaient à répandre dans le public des nouvelles fausses et alarmantes. Le 1er juillet 1702, on conduisait à la Bastille Hottermann dit Hautremant, originaire de Cologne. Il était commis aux entrées de Paris, du côté de Montmartre et faisait écrire par des employés à sa solde toutes sortes de nouvelles fausses qu'il envoyait à l'étranger. D'Argenson le note ainsi : « Allemand d'origine, a esté valet de chambre de M. le marquis de Grignan et estoit employé aux fermes par le sieur de Saint-Armand, fermier général ; il faisoit un commerce de gazettes à la main et il avait

cinq ou six scribes qui lui faisoient cent cinquante copies par ordinaire ». Il gagnait à ce commerce 2.000 livres par an. Arrêté, il fut condamné à cinq mois de prison et exilé en Provence. « Il faut, ajoute d'Argenson, que les écrivains de la même espèce craignent d'être chassés de Paris, ce qui leur est plus insupportable que toute peine » [1].

Parfois, les Allemands résidant à Paris se montraient malveillants à l'égard des hôtes qui leur accordaient une courtoise hospitalité. Ils commentaient défavorablement les événements politiques et répandaient des nouvelles alarmantes. Au mois de juillet 1742, quelques semaines après que Frédéric II eut abandonné la France pour s'allier avec Marie-Thérèse, on apprit que de Broglie était assiégé dans Prague où il avait dû enfermer une partie de son armée. « Les Allemands qui sont à Paris, lit-on dans un rapport de l'époque, débitent les plus désagréables bruits ; ils prédisent que la France est à la veille de sa décadence, que la reine de Hongrie a formé des projets pour la réduire qui seront appuyés par presque toutes les puissances de l'Europe » [2].

Sur Paris l'Allemagne déverse les personnages les plus hétéroclites et les plus divers ; un jour, au mois de septembre 1722, on accorde à un Allemand l'autorisation d'essayer une poudre de sa façon pour éteindre les incendies. On construit pour lui un pavillon de bois aux Invalides ; on y allume un incendie et le cardinal premier ministre assiste à son extinction [3]. Des marchands d'orviétan, des vendeurs de drogues secrètes débitent leur panacée aux Parisiens. L'un d'eux, le célèbre Kayser, vendait une substance mercurielle destinée à guérir « les blessures provoquées par Vénus ». Favorisé par le maréchal de Biron, il obtint l'autorisation de former un hôpital militaire de vingt lits. Ses dragées furent fort en vogue au XVIIIe siècle et bien que Louis XV eut acheté son secret, la veuve de Kayser, établie en 1766 dans l'île Saint-Louis, continua à débiter les

1. F. Funk-Brentano, *Liste des prisonniers de la Bastille*. Cf. à la table les noms cités.
2. *Chronique de la régence et du règne de Louis XV* ; suite du journal de Barbier, édition Charpentier. Paris, 1866, t. VIII, p. 136.
3. *Ibid.*, t. Ier, p. 246.

fameuses dragées qui avaient valu fortune et renommée à son mari [1]. Non moins connu que Kayser était Olivier, qui, installé rue Taranne, au coin de la rue du Sépulcre, vendait une eau pour les maux de dents. Cet Olivier se confond avec le sieur Fister qui débitait une essence pour usages internes ; pour des raisons de lui seul connues, il vendait l'eau sous son véritable nom et l'essence sous son nom de baptême [2]. Sans doute, quelques filles de joie natives d'Allemagne étaient-elles clientes de ces deux spécialistes.

En effet il y a trop d'étrangers riches à Paris pour que des Allemandes n'y accourent point à la recherche de la fortune. Déjà Brantôme a signalé leur venue au XVIe siècle ; deux cents ans plus tard il aurait pu narrer les aventures de celles qui fréquentent le Palais-Royal. La demoiselle Landorf, dite Serigny, est entretenue en 1760 par un juif de Metz [3]. Le marquis de Lort a pris auprès de la demoiselle Fleurier la suite de M. de Mazières, fermier général [4] ; une Allemande, la Fleury, est surnommée la Bête pour la distinguer de son homonyme, dite la Belle [5]. En 1766, le marquis de Gouffier entretient « une grande Allemande qui est depuis un mois à Paris et qui se fait nommer de Boelmeny » [6]. Dans le monde de la haute galanterie de l'époque on citerait nombre d'autres filles venues des diverses parties de l'Allemagne, la dame Wascheim [7], la demoiselle Wolff, la demoiselle Philippine qui séduisit M. de Mazarin et dont le véritable nom était Catherine Steinhaus [8].

L'Opéra recruta parfois ses danseuses parmi lesAllemandes. Au mois de février 1768 débute mademoiselle Heinel, danseuse de Stuttgart, élève du sieur de l'Épi, élève lui-même de Vestris. Sa manière noble, majestueuse et accompagnée des grâces sévères de la haute danse attire tout Paris ; on croit voir Vestris

1. Docteur Delaunay, *Le monde médical parisien au XVIIIe siècle*. Paris, 1906, p. 244 et s.
2. Id., *Ibid.*, p. 307.
3. C. Piton, *Paris sous Louis XV*, édition du *Mercure de France*, t. I, p. 140.
4. Id., *Ibid.*, t. II, p. 42.
5. Id., *Ibid.*, t. II, p. 105.
6. Id., *Ibid.*, t. III, p. 88.
7. Id., *Ibid.*, t. III, p. 152.
8. Id., *Ibid.*, t. III. p. 153.

danser en femme, écrit-on. Au mois d'avril 1768, la structure un peu colossale et les grands traits de cette Allemande séduisent le comte de Lauraguais qui lui donne 30.000 livres et en verse 20.000 à son frère qu'elle aime beaucoup [1].

Entre Paris et les places d'Allemagne les affaires commerciales sont multiples ; il existe dans la capitale un si grand nombre de négociants ou de voyageurs qu'il leur est quotidiennement nécessaire d'effectuer des remises dans les villes allemandes ou de toucher leurs lettres de crédit à Paris. Les Allemands s'adressent à des maisons de banque fondées par leurs compatriotes. Ils ont pour correspondants Kornmann et de Wächter, rue Michel-le-Comte, Riederer, de Nuremberg, Hillner, originaire de la même ville et qui, jusqu'en 1767, servira de banquier au peintre Georges Wille. Eberts possède une maison de banque, place des Victoires. Certes, ces banquiers ne jouent plus en France le même rôle que leurs devanciers des XVIe et XVIIe siècles mais ils donnent cependant de l'activité à la place de Paris.

Ainsi, dans toutes les branches du négoce on rencontre des Allemands au XVIIIe siècle. Ils ne constituent cependant qu'une faible partie de la colonie stable ou de la population flottante originaire d'outre-Rhin et résidant à Paris. Dans les sphères intellectuelles ces étrangers sont également fort nombreux. Quelques exemples le prouveront.

IV

Les médecins étrangers ont souvent joui d'une grande vogue en France. Docteurs italiens, Portugais catholiques ou juifs ont su se créer des situations enviables et acquérir de la notoriété. Des médecins allemands, aux XVIIe et XVIIIe siècles, ont également profité de la faveur qui s'attache à la qualité de forain. En 1698 Fricke et Christiani, médecins de Hambourg, sont en relations avec le célèbre Winslow ; il écrit d'eux qu'ils étaient

1. Sur mademoiselle Heinel, cf. E. Campardon, *L'Académie royale de musique au XVIIIe siècle*. Paris, 1884, t. I, p. 394.

« sages et attachés à tout ce qui pouvoit contribuer à les perfectionner dans la profession ». Ils se tiennent écartés des charges publiques [1]. André Enguehart, de Constance, docteur à Paris en 1678, s'honore au contraire d'être professeur au Collège royal pendant trente ans, de 1680 à 1710. A sa mort, il était médecin en chef de l'Hôtel-Dieu [2].

Guillaume Homberg, né à Batavia, d'un père saxon, étudia successivement à Amsterdam, Iéna, Leipzig, Padoue, Bologne et Rome. Il voyagea en France et en Angleterre puis se fit recevoir docteur en médecine à Wittemberg. Estimant qu'il y avait encore pour lui profit à voyager, il parcourut l'Europe centrale et septentrionale jusqu'en 1682. A cette date la protection de Colbert le fixa en France où il se convertit au catholicisme. Il repartit pour quelques années à Rome d'où, en 1691, l'abbé Bignon le rappela pour l'agréger à la nouvelle Académie des Sciences. Ses découvertes en chimie sur le phosphore et les larmes bataviques, les métaux, ses machines pneumatiques, ses microscopes lui valurent de la réputation. En 1702, le duc d'Orléans le prit pour maître de physique puis pour premier médecin. Six ans plus tard, il épousa la fille du médecin Dodart. Il mourut en septembre 1715. « M. le duc d'Orléans, dit Saint-Simon, perdit en ce même temps Humbert, un des plus grands chimistes de l'Europe et un des plus honnêtes hommes qu'il y eut et qui étoit le plus simple et le plus solidement pieux. C'étoit avec lui que ce prince avait dressé sa fatale chimie où il s'étoit amusé si longtemps et si innocemment et dont on essaya de faire contre lui un si infernal usage ». Pour comprendre l'allusion de Saint-Simon, il faut se souvenir que successivement, en moins d'un an, avaient disparu le grand Dauphin, le duc de Bourgogne et son fils le duc de Bretagne. Les trois cadavres avaient été portés ensemble à Saint-Denis et au passage du convoi, une rumeur terrible, des insultes même, s'étaient élevées contre le duc d'Orléans. On le soupçonnait d'avoir empoisonné le Dauphin ; une autopsie eut lieu et pour se disculper le duc

1. J.-B. Winslow, *Autobiographie*, édition W. Maar. Paris, 1912, p. 41.
2. J. Hazon, *Notice des hommes les plus célèbres de la Faculté de médecine en l'Université de Paris*. Paris, 1778, p. 159.

demanda au roi de faire mettre à la Bastille tous ceux dont le témoignage serait nécessaire, entre autres Homberg. Spontanément le médecin alla se présenter à la porte de la forteresse mais il n'y fut pas reçu, Louis XIV ayant changé d'avis [1].

De 1782 à 1785, le consultant du comte d'Artois était un Allemand, Seiffer. Ce docteur donnait aussi ses soins à Beaumarchais et se fit dire par Marie-Antoinette chez la princesse de Lamballe : « Vous aurez beau le purger, vous ne lui enleverez pas toutes ses vilenies ».

Les *Mémoires* du XVIIIe siècle ont conservé le souvenir des médecins étrangers qui vécurent dans l'entourage des grands, qu'ils soient Allemands ou Portugais comme Silva ; mais, à côté de ces notoriétés du monde médical, il existait dans les quartiers fréquentés par les voyageurs des docteurs qui, parlant seuls la langue allemande très mal connue des Français, donnaient leurs soins aux forains malades. Nemeitz, dans son Guide, fournit quelques adresses de médecins allemands ; Jean Diest, natif d'Altona, docteur en médecine de la Faculté de Paris, naturalisé en 1751, semble s'être adonné spécialement à la guérison de ses nombreux compatriotes vivant dans la capitale.

Aux noms de ces médecins il faut joindre celui du célèbre Mesmer bien qu'il n'ait fait en France qu'un séjour de sept ans environ. C'est au mois de février 1778 qu'il débarqua à Paris, arrivant de Vienne et aussitôt, au Palais-Royal, du café du Caveau à la place Vendôme courut le nom de l'inventeur. Tout d'abord il s'installa place Vendôme chez les frères Bourret mais bientôt les clients affluèrent si nombreux chez lui qu'il dut déménager et se fixer dans l'hôtel Bullion qui était vaste. Ne suffisant pas à soigner les malades individuellement, il installa ses fameux baquets qui lui permettaient des traitements d'ensemble. Ce fut une furie ; chacun voulut se faire magnétiser par Mesmer ; on retenait chez lui sa place d'avance comme au spectacle et par milliers les malades s'inscrivaient sur ses registres.

Mesmer ne se posait pas en empirique mais en inventeur

1. Docteur Paul Delaunay, *Le monde médical parisien au XVIIIe siècle*. p. 107.

éclairé. Dès son arrivée il rédigeait un *Mémoire sur la découverte du magnétisme animal* mais nulle société savante ne prit au sérieux le novateur. De tous côtés, sauf de la part de son importante clientèle, Mesmer fut en butte aux railleries, aux persécutions et après avoir séjourné en France jusqu'en 1785, le magnétiseur, en partie ruiné par la faillite de Kormann, quittait Paris pour l'Angleterre [1].

Des savants allemands fréquentent la France. Quelques-uns n'y font que passer. L'éminent physicien Tschirnhausen fait à Paris quatre voyages et en 1682 est nommé membre étranger de l'Académie des Sciences [2]; il ne se résout point à s'établir dans le royaume. Des savants d'outre-Rhin sont pensionnés par le gouvernement puis se fixent à Paris; J. Tremel, né en 1727, près de Mannheim, avait été appelé à Paris à la suite de ses découvertes. Mécanicien expert, il inventa des instruments de physique, de labourage et la grue tournante. Il était logé au Palais des Arts [3]. François Brahl, connu par ses travaux hydrauliques et auteur du premier plan d'un conservatoire des arts et métiers, appartenait à une famille d'origine allemande naturalisée. La ville de Paris lui avait confié la direction du service des eaux [4].

Louis XIV intervenait dans les élections à l'Académie des Sciences et à l'Académie des Inscriptions. Ludolphe Kuster, né à Blomberg, en Westphalie, s'était retiré à Paris après un séjour à Londres. Il y avait publié en 1710 une édition d'Aristophane et préparait une édition du Nouveau Testament grec. S'étant converti au catholicisme en 1713, il reçut une pension de 2.000 livres et sur la demande du roi, fut nommé membre associé de l'Académie des Inscriptions en attendant d'être nommé titulaire, honneur qui lui échut en 1714. Kuster mourut à Paris en 1717 [5].

1. Dr Delaunay, *op. cit.* Nombreux détails sur Mesmer et bibliographie du sujet, p. LI.
2. A. Maury, *L'Ancienne Académie des Sciences*, Paris, 1864, p. 23.
3. A. Laquiante, *Un hiver à Paris sous le Consulat, d'après les lettres de Reichardt.* Paris, 1896, p. 342.
4. Id., *Ibid.*, p. 4. — Il était né à Paris en 1750.
5. Note sur Kuster dans *Bulletin de la Soc. d'histoire du protestantisme*, t. VIII, p. 92.

Si l'on doit supposer que les étudiants et les voyageurs étrangers ont laissé quelques traces de leur passage dans la population française, il faut également penser que les artistes qui demeurèrent à Paris pendant plusieurs années eurent aussi une influence sur l'ethnogénie. Au XVIIIe siècle, le nombre des élèves allemands, peintres ou graveurs qui passèrent dix, douze ou quinze ans près des maîtres français furent légion. Bien qu'en 1767, Diderot écrivît à Grimm de conseiller aux souverains avec lesquels il correspondait de fonder une école d'art à Paris pour leurs nationaux, les princes allemands ne créèrent pas d'institution spéciale ; ils se servirent de celle qui existait déjà et envoyèrent leurs protégés à l'Académie royale de peinture. En dépouillant les registres des admissions d'élèves à l'Académie de 1758 à la fin de l'année 1787, on y relève la présence de soixante-treize élèves originaires des divers États d'Allemagne [1]. Mais ce total est loin de donner le chiffre exact des Allemands qui sont venus étudier en France. Le seul *Journal* de Jean Georges Wille contient de nombreux détails sur des artistes germaniques qui séjournèrent à Paris entre les années 1759, date à laquelle commence son journal et 1795, époque à laquelle il est clos.

Jean-Georges Wille, graveur, naquit à Königsberg en 1715 ; il vint à Paris au mois de juillet 1736, fit un voyage en son pays en 1746, revint promptement à Paris et se maria avec Marie-Louise Deforge en 1747 ; de ce mariage, il eut plusieurs enfants, dont l'aîné, né en 1748, demeura en France. Après avoir travaillé avec Largillière, Wille étudia chez un orfèvre, Lelièvre, puis entra chez Odieuvre, marchand d'estampes. Rigaud lui confia quelques travaux et en 1743 Wille fonda sa réputation en livrant au public le portrait du maréchal de Belle-Isle ; la gravure du portrait du maréchal de Saxe qui date de 1747 confirma le talent de l'artiste. En 1758, Louis XV donna à Wille ses lettres de naturalisation et le fit agréer comme son graveur à l'Académie. Pendant la plus grande partie de sa vie, Georges Wille habita la même maison, quai des Augustins ; c'est là que vécut

1. L. Dussieux, *Les Artistes français à l'étranger*. Paris, 1876. Introduction, p. 79.

à ses côtés son fils Pierre-Alexandre. Ce jeune homme, élève de Greuze et peintre de second ordre, habita Paris jusqu'à sa mort survenue en 1821 ; il avait épousé mademoiselle Aban, fille unique de l'écuyer tranchant du roi de Pologne [1].

Pendant un demi-siècle, l'atelier de Georges Wille fut le rendez-vous des étrangers notables, amateurs d'art, venant à Paris. Nul Allemand, nul Autrichien ne visitait la capitale sans monter à l'atelier de Wille et chaque soir, celui-ci mentionnait brièvement ou avec quelques détails le nom de ses visiteurs, des amateurs et des acheteurs qu'il avait reçus dans la journée [2]. Si le *Journal* du graveur est précieux pour qui veut se rendre compte du cosmopolitisme de Paris au XVIIIe siècle, il ne l'est pas moins pour présenter une brève esquisse de la colonie que formèrent les artistes allemands.

Wille était arrivé à Paris en même temps que G.-F. Schmidt, jeune graveur de Berlin. Jusqu'au printemps de l'année 1742, époque à laquelle Louis XV fit agréer Schmidt à l'Académie royale, encore que cet artiste fût protestant, Wille et Schmidt vécurent sous le même toit. Une seule cloison de planches séparait leurs chambres ; leur intimité ne cessa jamais et lorsque le graveur berlinois quitta Paris pour Pétersbourg, une amicale correspondance entretint leurs relations. Jean-Marie Preisler, jeune graveur de Nuremberg, élève de Laurent Cars fut aussi des amis de Wille. Preisler finit ses jours à Copenhague ; malgré les distances, les deux camarades ne s'oublièrent jamais. En 1787, Jean-Georges Preisler, fils de Jean-Marie, était élève de Wille qui le présenta et le fit agréer à l'Académie. Le 4 août de cette année Wille consigna dans son *Journal* cette réflexion pleine d'amour-propre : « Voilà le quatrième de mes élèves membre de l'Académie royale. Peu de graveurs peuvent avoir fourni ce nombre. »

Au cours des neuf cents pages de son *Journal*, Wille énumère les noms de ses élèves allemands et de ses compatriotes qui

1. L. Hautecœur, *Pierre-Alexandre Wille le fils* (1749-1821), dans *Mélanges offerts à Mr Henri Lemonnier*. Paris, 1913, p. 440.

2. *Mémoires et Journal de J. G. Wille*, édité par Georges Duplessis. Paris, 1857, t. II, p. 391, Wille a donné une très brève esquisse de sa biographie, sous la date du 9 septembre 1793.

travaillent chez Cars, chez Vien, chez Restout. Son camarade Baader, d'Eichstadt en Franconie arrive à Paris en 1762 ; pendant trente ans, Wille et Baader vivent en étroite union ; ensemble ils vont peindre à Longjumeau avec Freudeberg et Dunker, ensemble ils se rendent dessiner à Sceaux en compagnie de Schmuzer, élève de Wille. Lorsque Baader décède à Paris en 1792, Wille écrit de lui : « S'il n'étoit pas un peintre de la première classe, il étoit du moins très prompt et très laborieux. » De la Souabe, de la Franconie, de la Forêt-Noire, de l'Autriche, viennent étudier les arts à Paris jeunes gens ou hommes mûrs. Schwab, graveur, est originaire de Vienne ; Teucher séjourne douze ans parmi nous ; Zingg et Morikofer, Mathias Halm, fils d'un arquebusier de Coblentz sont élèves de Wille ; Muller vient de la Forêt-Noire. Lors des attaques prussiennes contre leur pays, des Saxons avaient gagné Paris. Krause de Dresde avait fui avec Meyer et Loutherbourg ; il était entré dans l'atelier de Casanova. Parfois Wille ne sait où loger ses propres élèves ; son beau-frère Chevillot les héberge. Ces jeunes Allemands trouvent souvent des situations en France. Halm, de Coblentz, est reçu professeur de dessin à l'école royale militaire. Il y est logé, nourri et touche 1.400 livres par an.

Comme il arrive toujours, à côté des élèves allemands viennent se fixer à Paris des compatriotes qu'ils font vivre. Hacken rentoile leurs tableaux, Guttenberg vernit les planches des graveurs. Autant que faire se peut, ces futurs artistes se logent chez des Allemands ; Wille donne la table à plusieurs d'entre eux ; si Mechel le quitte après un séjour de plus de deux ans chez lui, il va chercher le vivre et le couvert chez le musicien Eckhart. C'est avec raison que les frères de Goncourt ont écrit que la maison de Wille est le rendez-vous de tous les Allemands ; le graveur est lié avec des musiciens : Köpfer, Eckhardt, Gluck ; avec des littérateurs comme Huber, des marchands d'estampes, des joailliers qui vivent à Paris. A elle seule, la lecture du *Journal* de Wille donne un aperçu de l'importance de la colonie allemande de Paris.

V

Jusqu'au milieu du XVIIIe siècle, l'Allemagne ne comptait pas pour la France. Elle constituait un réservoir d'hommes où la royauté puisait des reîtres, des lansquenets, des officiers de tous grades que, suivant leur valeur ou leur mérite, on rémunérait en argent ou en honneurs. De l'Empire, on tirait également des ouvriers et des artisans ; comme la vie était douce en France, ils s'y fixaient. Les commerçants qui s'installaient dans nos cités soulageaient les régnicoles d'occupations qu'ils jugeaient viles et méprisables. Un homme remarquable ou notoire surgissait-il dans une principauté d'outre-Rhin, la royauté l'attirait en France comme elle conviait à s'y installer les autres étrangers. Si les Allemands visitaient la France en touristes, nous ignorions totalement leur pays ; des gens de chez nous étaient même assez ignares pour proposer comme un certain Mathieu de Mirampol « de faire voyager la jeunesse en Allemagne pour retarder l'heure de la puberté par la rigueur du climat ». Très peu d'hommes cultivés parlaient l'allemand ; en 1754, Raynal notait : « Nous n'avons peut-être pas trois écrivains qui le sachent. » C'est assez dire qu'ignorant le pays, ses mœurs, sa langue, les productions littéraires des prosateurs ou poëtes d'outre-Rhin nous étaient totalement étrangères. Elles n'auraient d'ailleurs pu nous intéresser très particulièrement car la majeure partie des œuvres allemandes avaient été inspirées par notre littérature.

Soudainement, au moment où Frédéric II s'efforce de diminuer notre prestige, à l'heure où sous l'influence de Lessing, l'un des principaux fondateurs du mouvement de rénovation de la pensée germanique, les écrivains allemands s'efforcent de devenir originaux, les Français se prennent de sympathie pour la littérature allemande et accueillent avec empressement les hommes de lettres d'outre-Rhin qui viennent à Paris pour procéder à ce que l'on a appelé « le lancement de la littérature allemande ».

Une véritable colonie d'intellectuels natifs des terres d'Empire s'est constituée à Paris au XVIIIe siècle. Les premiers trouvèrent en Diderot un véritable patron ; aussi bien l'auteur de cette révolution anti-française déchaînée en partie par un Français, a-t-il été un des hommes les plus encensés en Allemagne. Gœthe, Schiller, Arndt, Hegel, Raumer et beaucoup d'autres ont abondamment loué Diderot, souvent même en des termes qui peuvent paraître excessifs [1]. Soutenus par un homme aussi puissant que l'encyclopédiste, les protagonistes de l'influence allemande affluèrent à Paris et les plus notoires d'entre eux se groupèrent autour de lui jusqu'à l'époque de son décès survenu en 1784.

Un petit étudiant frais émoulu de l'Université de Leipzig débarque à Paris en 1748 avec son élève le comte de Schoenberg ; il se nomme Grimm. Pendant près de quarante ans il joue à Paris un rôle de premier plan. Accueilli, fêté par tous, il distribue tour à tour le blâme et l'éloge dans sa Correspondance littéraire, philosophique et critique. Deux fois par mois il émet des jugements sur les hommes et les arts, il s'efforce « d'unir les grâces et le goût français au génie allemand ». Il ne réussit pas à accomplir cette fusion car au mois de février 1792 il lui faut prendre la route de l'émigration. A côté de lui Helvétius, d'Holbach, Meister, Michel Huber, Leuchsering tentent de vulgariser en France les idées d'outre-Rhin. Bitaubé, né à Koenigsberg en 1732 avait traduit l'*Iliade* en français, il était devenu l'ami de d'Alembert qui l'engagea à venir à Paris. Il s'y trouva si bien qu'il s'y fixa ; l'Académie des Inscriptions lui ouvrit ses portes. La publication de *Joseph* et de son poème *Guillaume de Nassau* l'enrichit. Sa maison devint, comme celle de Wille, le rendez-vous des Allemands de passage à Paris.

Des intellectuels allemands de tous ordres se ruent vers la capitale ; ils profitent de la mode pour se faufiler dans la société. Jean-Baptiste Cloots arrive à Paris en 1775 ; il se fait un nom trois ans après, en publiant *Voltaire triomphant ou les prêtres déçus*. Lorsque survient la Révolution il se croit homme poli-

1. Sur le rôle de Diderot, patron des littérateurs allemands, voir L. Reynaud, *L'Influence française en Allemagne*. Paris, 1915, p. 420 et suivantes.

tique ; quelques semaines après la prise de la Bastille il s'inscrit au club des Jacobins où le prince de Hesse, « M. de Hesse, disait-il, était assis entre son tailleur et son cordonnier ». Trop anticlérical pour conserver son prénom il le modifie en celui d'Anacharsis, essaie de prôner la Société des Nations puis de palinodie en palinodie, devient l'apôtre de l'utilité et de l'excellence de la guerre [1].

Peu avant la Révolution, Charles-Frédéric Cramer, de Kiel, se fixe à Paris ; il s'intéresse à la science militaire et rédige par la suite un *Précis des règles du jeu de la guerre*. En 1789, s'établissent encore à Paris des intellectuels allemands ; parmi eux figure le comte de Schlaberndorff ; il écrit ses impressions et en attendant de les publier il commandite son compatriote Louis-Étienne Herhan. Après avoir été occupé à la fabrication des assignats, cet imprimeur donna quelques belles éditions de classiques français.

A côté des notabilités qui fréquentent chez d'Alembert, Diderot, d'Holbach et qui correspondent avec Frédéric II, Catherine ou Voltaire, des comparses traduisent à l'usage des Français les œuvres allemandes. Ce goût des traductions commence quelque peu après 1754. Diderot note dans sa correspondance : « Les Allemands ne pourront plus écrire bientôt chez eux en liberté et courront risque de se voir traduits à Paris » [2]. Dix ans plus tard, le mouvement est déclenché et dans Paris on rencontre de véritables officines de traductions allemandes analogues à ces bureaux de translations d'œuvres espagnoles qu'avait connus le début du XVIIe siècle. Les Tcharner de Berne, Friedel, de Berlin, de la Martellière, — Schwinderhammer de son nom véritable, — Müller, étaient les plus habiles vulgarisateurs des œuvres de nos voisins. Hauptmann qui signait *Capitaine*, traduit les ouvrages de Zacharie [3]. Les traductions sont souvent faites par les professeurs allemands de langues étrangères employés à l'École royale militaire. Iunker, de Hanau, l'un d'eux, fait imprimer en 1764 une grammaire sous le titre d'*Essai sur la*

1. A. Mathiez, *La Révolution et les étrangers*. Paris, 1916, p. 48.
2. Diderot, *Correspondance...*, édition citée, t. II, p. 394 et 392.
3. *Ibid.*, t. VIII, p. 253.

langue allemande avec une histoire de la littérature allemande. « Comme c'est aujourd'hui la mode à Paris d'étudier cette langue et cette littérature, l'ouvrage de M. Junker ne peut manquer de faire fortune », écrit Diderot [1].

Les lecteurs et hommes cultivés de France résistent cependant à cette intrusion de la culture germanique. Dans la presse littéraire on juge parfois sévèrement les œuvres tudesques dans lesquelles « la plaisanterie comme généralement toutes celles des Allemands est lourde et sans sel. » On dénonce leurs trop fréquents emprunts à notre littérature ; on plaisante les étrangers qui, comme Grimm ou Meister, critiquent nos écrivains. Dans le livret d'un opéra-comique, représenté en 1760, les *Nouveaux Calotins*, un publiciste allemand, dialoguant avec la Folie disait : « Moi, j'y affre fait toute exprès le voyage d'Allemagne et l'y être venu à Paris pour y apprendre à la Français comment l'y doive parler son langue. » On dénonçait ainsi l'outrecuidance des Allemands. Toutefois, on s'occupe d'eux, on discute le fameux problème posé à la fin du XVIIe siècle par le Père Bouhours et consistant à savoir si « *un Allemand pouvait être bel esprit* » [2]. Dorat publie l'*Idée de la poésie allemande*, sorte d'introduction à l'usage du lecteur français à l'étude des écrivains germaniques. « Nous regardons, dit-il, les Allemands comme des espèces d'automates, faits pour végéter sous des puissances électorales... Tout a bien changé. »

A force de ténacité les Allemands avaient créé autour d'eux un mouvement de curiosité. Leurs œuvres étaient lues et commentées, la chose n'est point douteuse. A défaut de témoignages précis, il suffirait, pour s'en convaincre, de consulter les catalogues de la librairie au XVIIIe siècle. Les éditions ordinaires ou illustrées des œuvres des poètes, des historiens ou des philosophes allemands sont nombreuses et si elles n'avaient joui de quelque faveur, les éditeurs se seraient gardé de les faire illustrer par Eisen, Marillier ou Moreau le jeune.

Si le goût de la littérature allemande, sous l'influence de la colonie des intellectuels germaniques établis à Paris a été déve-

1. *Ibid.*, t. V, p. 454.
2. *Ibid.*, t. II, p. 171.

loppé pendant quelques lustres dans les classes cultivées de la Société française, l'effort que les membres du *Sturm und Drang* avaient tenté n'a pas abouti au XVIIIe siècle. Il a toutefois préparé le mouvement qui se dessina après la publication du livre fameux de Madame de Staël sur l'Allemagne.

Tandis que les hommes de lettres allemands tentent de créer autour des œuvres de leur pays un mouvement de curiosité et de sympathie, Paris et Versailles se peuplent de musiciens, compositeurs, virtuoses ou simples instrumentistes de talent qui, protagonistes de l'art allemand, viennent chercher en France la consécration de leur talent et de leur renommée. Après 1760, il n'est année au cours de laquelle Paris ne fasse fête à quelque musicien allemand. L'Opéra joue les œuvres des auteurs d'outre-Rhin, dans les salons on exécute sonates ou concertos de compositeurs allemands. Un riche fermier général, M. de la Pouplinière, dont le salon est le rendez-vous des hommes célèbres et des femmes aimables de Paris, met à la mode musique et exécutants allemands [1]. Au cours des trente années qui s'étendent de 1760 à 1790, il se constitue à Paris une colonie de musiciens natifs de l'Allemagne ou de l'Autriche. Quelques-uns se fixent définitivement en France, d'autres font à Paris des séjours plus ou moins prolongés.

Köpfer et sa famille habitent Passy ; le mari fait partie de l'orchestre de M. de la Pouplinière, il est en relations d'amitié avec Wille [2]. Jean Godefroi Eckardt, natif d'Augsbourg, accompagne à Paris son ami Georges-André Stein, célèbre facteur d'orgues. Tous deux arrivent en 1758. Stein repart dans son pays d'origine mais Eckardt demeure en France ; il y mourra en 1809. Pour subsister et se donner la possibilité de cultiver le clavecin dont il deviendra l'un des maîtres incontestés, Eckardt se livre d'abord à l'exécution de miniatures. Il n'abandonne la peinture qu'au moment où sa réputation de musicien est acquise [3].

C'est également en 1758 que Sieber arrive d'Allemagne ;

1. Marquis de Ségur, *La Jeunesse de madame de la Pouplinière, Un salon de fermier général*, dans *Revue des Deux-Mondes*, n° du 15 février 1917.
2. G. Wille, *op. cit.*, t. I, p. 293.
3. A. Laquiante, *op. cit.*, *passim*.

il devient premier cor à l'Opéra et, pour la première fois, fait entendre de la harpe dans l'*Orphée* de Gluck. Par la suite, il s'établit éditeur de musique. De 1760 à 1767, le pianiste Iohann Schober fait les délices des salons de Paris ; Ritter de Mannheim, appelé à Paris en 1777 est un virtuose du basson. Hinner, maître de harpe de la reine Marie-Antoinette enseigne son art à de nombreuses dames de la cour. Stamitz passe quelques années à Paris avant d'aller fonder à Mannheim l'école de violon de cette ville ; son fils Antoine enseigne le violon à Paris et devient le professeur de Rodolphe Kreutzer.

Les musiques militaires elles-mêmes empruntent à l'Allemagne des exécutants et des instruments nouveaux.

Lorsque le duc de Choiseul prit possession de la charge de colonel général des gardes suisses et grisons, le 4 mars 1762, il continua dans ce corps d'élite les réformes qu'il avait entreprises dans l'armée depuis qu'il avait été appelé au ministère de la guerre. L'une des premières fut la réorganisation de la musique de ce régiment ; il le dota de seize musiciens qui remplacèrent les fifres et tambours, seuls instruments alors en honneur dans les musiques militaires. Parmi les innovations qu'il apporta dans la nouvelle musique des gardes suisses l'une des plus importantes fut l'adjonction du cor et de la clarinette, instruments que l'orchestre de l'Opéra ne possédait pas puisque lors de la représentation d'*Acanthe et Céphise*, en 1751, Rameau dut emprunter à l'orchestre de La Pouplinière les seuls instrumentistes de ce genre que ce riche amateur avait fait venir d'Allemagne.

Pour former sa musique, Choiseul avait appelé d'Allemagne les instrumentistes indispensables à la nouvelle organisation. Parmi ces musiciens se trouvait Jean-Jacob Kreutzer, natif de Breslau, que l'on rencontre, dès 1762, installé à Versailles avec sa femme et son fils Georges. En même temps que clarinettiste, J.-J. Kreutzer était professeur de violon. Il devait passer sa vie en France. A l'exception de Georges, né en Allemagne, le musicien eut à Versailles sept autres enfant au moins, cinq garçons et deux filles. Le plus célèbre de tous est Rodolphe Kreutzer qui naquit à Versailles le 15 novembre 1766 et reçut

son prénom de son parrain Rodolf Krettly, lui aussi musicien des Gardes-Suisses.

Fils de musicien, Rodolphe montra de bonne heure un goût marqué pour le violon et fut confié aux soins d'Antoine Stamitz, fils de J.-C. Stamitz, fondateur de l'école de violon de Mannheim. Dès le 25 mai 1780, Kreutzer était virtuose ; il jouait au concert spirituel du château des Tuileries un concerto de Stamitz. Quelques mois après la mort de ses parents, survenue en 1784, Rodolphe entre dans la musique du roi ; ses succès comme exécutant s'affirment et en 1788 il épouse à Versailles Adélaïde-Charlotte Foucard, femme de haute intelligence d'après les témoignages de ses contemporains [1]. Si l'on n'ignore point que Rodolphe Kreutzer alla finir ses jours hors de France, on ne sait exactement ce que devinrent ses frères et sœurs et comment s'écoula leur existence.

La vogue et l'engouement pour les compositeurs allemands ne se dément pas à la fin du XVIIIe siècle. Wolfgang Mozart, âgé de huit ans, est amené à Paris par son père et sa mère au mois de novembre 1763. Il est hébergé par le comte d'Eyck, représentant de l'Électeur de Bavière puis, après un mois, sur les conseils de Grimm et de Eckardt, la famille s'établit à Versailles. Le jour de Noël, le petit Wolfgang entend jouer des Noëls français par un joueur d'orgue ; revenu chez lui, il en retrouve les mélodies puis ayant entendu exécuter les œuvres de nos musiciens, il rentre dans sa chambre et la tête encore pleine des réminiscences de la musique française, il écrit d'un trait ses deuxième et troisième sonates en *ré majeur* et *sol majeur*. Dès 1763, Mozart triomphe à Versailles ; il y triomphe encore en 1766. Il y revient en 1778 mais son séjour en France est attristé par la mort de sa mère qui l'accompagne et l'accueil qu'on lui réserve est moins chaleureux que par le passé. Le monde des arts et des lettres, la société tout entière sont divisés par la querelle des *Gluckistes* et des *Piccinistes*.

C'est en 1764 que Gluck fit son premier voyage en France ; il y venait surveiller la gravure de la partition d'*Orphée* mais son

1. J. Hardy, *Rodolphe Kreutzer. Sa jeunesse à Versailles*. Paris, 1910.

séjour dans la capitale fut alors assez court. Il n'y revint qu'à l'automne de l'année 1773 sur l'insistance de nombreux amis. La Dauphine qui était fervente admiratrice de son ancien maître de musique lui fit ouvrir les portes de l'Opéra et les premières répétitions d'*Iphigénie en Aulide* commencèrent ; elles furent pénibles pour l'auteur ; l'orchestre, les chœurs, les artistes se pliaient mal à ses exigences, la salle était encombrée de spectateurs qui assistaient aux travaux ; enfin, le 19 avril 1774, avait lieu la première représentation. Marie-Antoinette y assistait et battait des mains ; la cour et la ville l'imitèrent, ce fut un grand enthousiasme dans le public. Par la suite, les représentations d'*Orphée*, d'*Alceste*, d'*Iphigénie en Tauride* suscitèrent des discussions très vives. A Gluck on opposa Piccini que l'on avait attiré à Paris. Porté aux nues par les uns, décrié par les autres qui, aux récits dramatiques et à la majestueuse simplicité de l'art de « l'*Orphée* allemande » préféraient les « gargouillardes italiennes », Gluck connut les triomphes et les déboires. En octobre 1779, plus irrité du froid accueil fait à *Echo et Narcisse* que reconnaissant des grands succès d'*Orphée*, d'*Alceste*, d'*Armide* et des deux *Iphigénies*, Gluck quittait la France pour ne plus la revoir. Les faveurs, les pensions, l'amitié que lui portait Marie-Antoinette n'avaient pu retenir à Paris le compositeur [1].

Gluck est un maître, un maître incontesté dont le génie domine celui de tous les autres musiciens allemands qui furent joués à Paris à la fin du XVIIIe siècle mais il ne doit point faire oublier quelques autres de ses compatriotes que la France accueillit. Daniel Steibelt, né à Berlin en 1760, vint tout jeune à Paris ; il y composa *Roméo et Juliette* qui fut chanté en 1793 au théâtre Feydeau, puis un intermède en l'honneur de Napoléon après sa victoire d'Austerlitz. L'Opéra de Paris représenta les œuvres de Vogel ; enfin les Parisiens eurent fréquemment l'occasion d'applaudir les œuvres du Prussien, Iohan Friedrich Reichardt.

Elève de Kant, maître de chapelle et directeur de l'Opéra italien de Berlin, Reichardt n'habita jamais la France mais il y

1. Sur Gluck et la querelle des *Gluckistes* et *Piccinnistes*, voir G. Desnoireterres, *Gluck et Piccini*. Paris, 1872.

fit des séjours prolongés. En 1783, il résolut de se produire à l'étranger ; muni de lettres pressantes de recommandation que lui avait données Gluck, il put faire apprécier sa musique aux concerts de la reine à Versailles et aux concerts spirituels dirigés à Paris par Legros. On lui confia des livrets d'opéra, notamment celui de *Tamerlan* écrit par Morel de Mondeville ; il repartit pour l'Allemagne, revint à Paris en 1786 pour faire jouer son opéra mais n'y réussit pas. Il n'en garda pas rancune aux Français ; en 1792, il arrive de nouveau à Paris par Strasbourg et Lyon tout préoccupé de « procéder à une enquête sur la situation du pays ». De la capitale, il écrit des lettres fort curieuses sur les clubs, l'Assemblée nationale et les débats parlementaires. Il retourne en Allemagne puis, dix ans plus tard, repris de l'humeur voyageuse, il revient passer six mois à Paris. Les souvenirs qu'il nous a laissés de ce dernier voyage sont très intéressants. Il observe le monde des étrangers et celui des « nouveaux riches » ; il porte la plus grande attention à ce qui concerne le théâtre et la musique [1].

L'engouement de la société française pour les musiciens allemands eut sa répercussion sur toute une branche de notre industrie. En effet virtuoses et compositeurs avaient introduit dans l'orchestre des instruments de musique peu répandus en France voire même complètement ignorés. Des Allemands vinrent à Paris les confectionner. D'autres luthiers, constatant le succès obtenu par leurs compatriotes, s'implantèrent dans la capitale pour concurrencer nos régnicoles.

Antérieurement à l'année 1760, quelques Allemands s'étaient fixés dans le royaume pour y construire des instruments de musique : Jean-Henri Hemsch et son frère Guillaume, luthiers, natifs de l'évêché de Cologne, avaient été naturalisés en 1750 [2]. Par la suite ils furent légion. La majeure partie d'entre eux s'établirent au faubourg Saint-Antoine, centre de l'industrie

1. A. Laquiante, *Un Prussien en France en 1792, Lettres intimes de Reichardt.* Paris, 1892. — A Laquiante, *Un hiver à Paris sous le Consulat.*
2. Arch. Nat., PP 162. Naturalités du 31 janvier 1750.

du bois ; quelques autres préférèrent tenir boutique rue Saint-Honoré.

Heinle, Joseph Treyer, Hartmann, Pierre Krupp ont laissé un nom comme luthiers, les trois frères Holtzmann comme fabricants de harpes. Jacob Schnell, Wurtembergeois fixé à Paris en 1777, obtint un brevet de la comtesse d'Artois et construisit des clavecins. J. K. Mercken, les frères Zimmermann, Korver, Wolff furent facteurs de pianos ; J.-B. Schweickardt édifia des grandes orgues ; Winnen se spécialisa dans la confection des flûtes et des clarinettes. L'un des derniers immigrants est devenu le plus célèbre ; après avoir fourni une brillante carrière comme compositeur et éditeur de musique, un élève de Haydn, Ignace Pleyel, Autrichien de naissance, décida de passer en France. Il se fixa d'abord à Strasbourg en 1783 et y occupa la place d'organiste puis fonda à Paris, vers 1795, une importante maison d'édition qu'il exploita jusqu'au moment où il créa sa célèbre manufacture de pianos [1].

Dans le négoce, dans les arts et les lettres, les Allemands tiennent à Paris depuis le règne de Louis XIV une place importante. Leur colonie est considérable ; quels que soient les documents que l'on consulte, mémoires, journaux, annuaires de l'époque on retrouve des immigrants originaires d'outre-Rhin ou des terres d'Empire. Presque tous ceux qui occupent un rang dans la hiérarchie sociale se connaissent et forment une véritable franc-maçonnerie ; les uns et les autres sont liés ensemble, ils se voient, se fréquentent, se soutiennent mutuellement. Que nombre d'entre eux rentrent dans leur pays d'origine après avoir vécu quelques années sur les rives de la Seine, cela est indubitable ; mais l'agrément de l'existence de Paris, les nécessités du commerce, le mariage avec des Françaises retiennent maints de ces immigrants qui font souche dans le royaume. Malgré le trouble que la Révolution apporte dans l'existence des Parisiens, ils demeurent en France et on les retrouve, eux ou leurs descendants, lorsque renaît la période de calme.

1. C. Pierre, *Les Facteurs d'Instruments de musique. Les luthiers.* Paris, 1893.

CHAPITRE VII

LES COLONIES ALLEMANDES EN PROVINCE.

I. Les Allemands à Bordeaux et La Rochelle. — II. Les Allemands destinés à peupler la Guyane au XVIIIe siècle. — III. Allemands en Bretagne, en Anjou, à Orléans, en Normandie, en Auvergne, à Lyon, à Marseille, etc., etc.

I

La pénétration des Allemands a été aussi marquée dans les villes de province que dans la capitale. Déjà, par quelques traits, on a montré l'importance de l'élément germanique dans diverses branches de l'industrie. Une rapide excursion à travers la France montrera que les Allemands se créèrent, partout, principalement au XVIIIe siècle, des situations florissantes.

Au XVe siècle, les Allemands que l'on rencontre à Bordeaux ne s'y trouvent guère qu'à titre individuel et temporaire [1] : en 1407, les jurats autorisent Thomas Aleman à s'établir comme verrier ; sept ans plus tard, ils prendront comme médecin à gages Jacques Ram, maître ès-arts et licencié en médecine de l'Université de Montpellier. Les Hanséates allemands fréquentent peu le port de Bordeaux pendant l'occupation de la Guyenne par les Anglais mais à partir de 1462, Louis XI, les ayant exemptés du droit d'aubaine, des Hambourgeois viennent concurramment avec les Flamands et les Hollandais enlever des vins qu'ils transportent vers les pays du Nord. Toutefois, les Allemands ne

1. A. Leroux. *La Colonie germanique de Bordeaux*. Bordeaux, 1918, 2 v. in-8°, J'emprunte à ce travail très documenté la plupart des renseignements relatifs à la colonie allemande de Bordeaux.

forment aucune colonie stable à Bordeaux avant la fin du XVIIe siècle. Quelques lettres de naturalité, une dizaine environ, sont accordées à des négociants teutons entre les années 1618 et 1700 ; Marius Scholtz, de Brême, Friedrich Bourdowyn, de Cologne, Johann Ariès, Hermann Schreuder en sont les bénéficiaires. Quelques autres sont des « habitués » de longue date, tel le Prussien Baumgarten. Lorsqu'il épousa en 1670 une Hollandaise d'Amsterdam, il y avait plus de vingt ans qu'il habitait Bordeaux [1]. Mais ces Allemands ne constituaient pas encore un groupement ethnique.

Advenant le XVIIIe siècle, l'infiltration allemande prend au contraire des proportions considérables. D'une enquête effectuée par Tourny en 1743, il résulte que cinq grands négociants de Lubeck et de Hambourg étaient déjà implantés à Bordeaux en 1718. Ils avaient acquis une situation suffisamment forte en 1721 pour que trois d'entre eux, Lukes, Wolt et Popp fissent partie d'une commission instituée en vue d'étudier les tarifs des courtiers interprètes [2]. Entre 1731 et 1740, l'enquête de Tourny révèle l'arrivée de onze autres Allemands ; parmi eux figurent Jacob Schröder et Johann Schyler, fondateurs d'une maison de vins connue. Les années se succèdent et l'infiltration allemande se poursuit ; en 1789 il n'y aura pas moins de 180 familles d'outre-Rhin installées à Bordeaux ; elles sont originaires de toutes les parties de l'Allemagne et certes, elles sont loin de constituer l'ensemble de la colonie germanique de Bordeaux car les documents ne rapportent pas les noms des commis, des domestiques et des gouvernantes que leur présence a attirés en Guyenne.

Quelques-uns de ces immigrants, par leur habileté, parviennent très rapidement à de grosses situations de fortune. J.-J. Bethmann de Francfort-sur-le-Mein, arrivé en 1740 est, en 1775, le principal armateur de Bordeaux. Commerçant, diplomate, financier et philosophe, Bethmann conquit l'estime de ses nouveaux compatriotes ; il leur rendit service, approvisionnant de blé la Guyenne qui, en 1766, en manquait totale-

1. Bib. Nat., man. fonds français 6652, f° 322.
2. Arch. dép. de la Gironde, C 4252.

ment. Nommé consul de Joseph II, frère de Marie-Antoinette, il eut l'honneur de recevoir ce prince dans sa maison. Naturalisé par Louis XVI, Bethmann assista en 1789 aux États de la Noblesse.

Les Luetkens, les Emler, les Bayermann, les Baumgarten, les Pöhl comptaient parmi les négociants de Bordeaux les plus importants ; presque tous s'adonnaient au commerce de l'exportation des vins ; quelques-uns étaient les correspondants des Juifs de Hambourg et d'Altona. Le trafic qu'ils effectuaient avec les pays du Nord leur laissait des bénéfices considérables. On s'en rend compte à l'examen d'un rôle de capitation dressé en 1777 comprenant quatre cent cinquante armateurs et négociants bordelais sur lequel figurent cinquante Allemands : Weltner paie 488 livres de capitation, Zimmermann 437 livres, Bayerman 298 livres.

Plusieurs de ces riches commerçants acquièrent des propriétés. Hamsen paie 65.000 livres sa propriété de Preignac, Zacau 78.000 livres celle de Mérignac.

Malgré quelques protestations des Bordelais à l'égard de ces étrangers qui s'enrichissent trop promptement à leur gré, la population de Bordeaux admet ces négociants ou leurs fils dans les corps élus. Quelques-uns figurent parmi les juges et consuls de la Chambre de Commerce, d'autres sont trésoriers de l'hôpital Saint-André. Des Allemands entrent également dans les fonctions publiques.

Thomas Clock est chargé du maniement des deniers du roi ; Christophe Gorss, directeur de l'Académie d'équitation devient commissaire inspecteur des haras de la Guyenne, Joseph Bentzmann est, en 1742, maire du bourg de Sainte-Bazeille. Trois ans plus tard, Arnold Dammers acquiert l'office de garde des sceaux à la chancellerie de la Cour des Aides. Vers 1747, d'Helvétius est fermier général.

Bordeaux est une capitale. Les lettres, les sciences et les arts y fleurissent. Les bourgeois de la ville peuvent entendre le pianiste Kuhn, le harpiste Hochbrucken. François Beck, de Mannheim, arrive à Bordeaux en 1761 ; il initie les Bordelais à la musique de Haydn et de Gluck ; plus tard il crée une impri-

merie de musique, la première qui existe à Bordeaux. Schmitt, facteur d'orgues, construit celles de l'église Notre-Dame. L'Académie des Sciences de Bordeaux accueille dans son sein des associés allemands.

La colonie allemande de la capitale de la Guyenne était si forte et si bien implantée dans le pays que ses membres prirent une part active à l'assemblée générale du commerce de Bordeaux qui se tint à la Bourse le 2 mars 1789 ; en 1790 plusieurs entrèrent dans la garde nationale et en octobre 1792 quelques-uns d'entre eux furent élus membres du comité de ravitaillement de la ville.

La formation de la colonie allemande de Bordeaux est analogue à celle de la constitution du groupement allemand de Paris ; dans presque toutes les cités françaises, Lyon excepté, on rencontre des immigrants d'outre-Rhin en nombre plus ou moins considérable au cours des siècles, mais c'est principalement au XVIIIe siècle qu'ils forment des groupes ethniques considérables.

De tous temps des Hanséates de Hambourg fréquentèrent La Rochelle [1] ; ils chargeaient au port les vins d'Aunis et les eaux-de-vie des Charentes [2]. Sous le ministère de Colbert, Prussiens et Brandebourgeois importaient des bois de construction à La Rochelle ; depuis l'année 1681, leur commerce se développa même de si importante manière qu'un consul de leur nation y fut nommé. Lorsque Colbert, pour favoriser les relations directes de la Prusse avec la France, fonda la *Compagnie du Nord*, c'est à Henri Tersmitten qu'il en confia la direction. Ce banquier, originaire de Wesel, sut s'attirer l'estime de Colbert et lui rendit des services par suite des relations qu'il avait conservées avec Brême où son frère possédait une maison de commerce [3].

1. A. Leroux, *Les relations commerciales de La Rochelle avec la Hanse*, dans *Revue de Saintonge et d'Aunis*, année 1888.
2. Garnault, *Ephémérides de La Rochelle*.
3. M. Boissonnade, *Histoire des premiers essais de relations économiques directes entre la France et l'Etat prussien*, dans *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*. Poitiers, 1913, chapitre v.

Au XVIIIe siècle, la colonie allemande de La Rochelle se développa parallèlement à celle de Bordeaux. Deux noms de négociants, ceux de Nicolas et Emmanuel Weiss sont à retenir, car entre les années 1779 et 1790, ces armateurs figurent parmi les plus importants de la cité [1].

Sous le règne de Louis XV s'était fixé à Chatellerault Frédéric de Nassau Siegher. Enlevé jeune et mis en charte privée par une branche plus puissante de sa famille, ce prince avait été enfermé dans un couvent des bords du Rhin. Il s'évada, passa en France, vint à Chatellerault et y épousa une demoiselle de Beaulieu. Louis XV et Louis XVI lui firent une pension. Il était lié avec le comte d'Artois, le futur Charles X, l'accompagna au siège de Gibraltar, courut le monde avec Bougainville. Son fils, après avoir servi dans l'armée républicaine contre la Vendée, finit ses jours comme bibliothécaire à Rochefort. Sa fille fut pensionnée par Charles X [2].

II

Un événement qui se produisit après la signature du traité de Paris en 1763 eut une influence certaine sur l'infiltration allemande dans les régions occidentales de la France. Le Canada ayant été cédé à l'Angleterre, Choiseul, fort ignorant d'ailleurs des questions coloniales et maritimes, espéra récupérer dans l'Amérique du Sud les territoires perdus dans celle du Nord. Il songea à transformer la Guyane en colonie prospère. Malgré les concessions accordées aux soldats et les envois de femmes, Cayenne était peu peuplé ; pour tenter de donner quelque activité au pays, Choiseul fit accorder la propriété de la Guyane à Turgot, le frère de l'économiste et à Chauvelon, qui avait habité les Tropiques. Pour mettre en valeur leur nouvelle propriété, les gouverneurs résolurent d'y introduire des colons allemands [3].

1. Garnault, *op. cit.*
2. *Mémoires inédits de M. Quoy* dans *Bulletin de la Société de Géographie de Rochefort.* 1921. N° 2.
3. Daubigny, *Choiseul et la France d'outre-mer.* Paris. 1892, p. 39, 41, 44, 45.

M. de Bessner fut chargé de leur recrutement. On répandit en Allemagne des brochures et des prospectus dans lesquels on promit monts et merveilles aux émigrants. Le voyage devait leur être payé jusqu'à Rochefort, puis à Cayenne chaque famille recevrait en outre 50 livres à titre de provision et 10 livres par enfant lorsqu'elle en aurait plus de trois [1].

Alléchées par ces promesses, dès le mois d'octobre 1763, des familles de différentes provinces allemandes se présentèrent à la frontière d'Alsace pour être dirigées sur Rochefort ; 8.500 à 9.000 personnes passèrent ainsi en France. L'affluence des hommes, des femmes et des enfants fut telle qu'avant la fin du mois de novembre, Choiseul mandait à l'intendant d'Alsace d'endiguer et même d'arrêter le flot des émigrants.

Les départs pour Cayenne ne pouvaient se faire que successivement et très lentement, or rien n'avait été prévu pour loger et nourrir un si grand nombre d'émigrants. Aussi, dut-on aviser à loger les Allemands dans l'Ouest ; ils furent réunis à Saint-Jean-d'Angély et on les caserna ; mais bientôt les logements préparés pour eux étant devenus insuffisants, on établit de nouveaux dépôts à Saintes, à Cognac, à Saint-Savinien, à Taillebourg et à l'île d'Oléron. A l'île d'Aix fut installé un dépôt provisoire où séjournaient les individus designés pour un embarquement prochain. Tous les Allemands étaient nourris et habillés aux frais du roi.

Les départs pour Cayenne s'échelonnèrent à partir du mois de mars 1764 ; en septembre il restait encore dans les dépôts 6.500 personnes environ. Rapidement la Guyane fut engorgée ; quelques familles allemandes acceptèrent l'offre de gagner d'autres colonies ; 1.600 personnes furent envoyées à Saint-Domingue, 923 partirent pour la Martinique. En mars 1765, on renonça à diriger les Allemands vers le pays d'outre-mer. Comme ceux qui séjournaient en France coûtaient fort cher au trésor royal, on songea à les rapatrier.

Malgré les subsides que le gouvernement accordait à ces déracinés, une grande misère régnait parmi eux. Le comte de

1. Archives du port de Rochefort, *Correspondance* des années 1763 à 1765, *passim*.

Broglie qui parcourait les côtes de l'Océan, à la fin de 1764, décrivait au prince de Beauvau l'état lamentable dans lequel ils se trouvaient. Les Allemands avaient été logés dans des écuries ; beaucoup mouraient de chagrin, quelques-uns de consomption. « Turgot, écrit le comte de Broglie, proposait de les faire travailler aux grands chemins de la province dont le travail est payé par abonnement ; moyennant quoi ils vivraient sans qu'il en coûtât rien à personne, répandraient de l'argent dans le pays et seraient très utiles et y pourraient attendre que la colonie de Cayenne où il n'y a pas d'hommes fut en état de les recevoir »[1].

Il y avait déjà quelques mois que le gouvernement français se rendant compte qu'il ne pourrait loger et utiliser les Allemands entrés en France cherchait à leur trouver des situations diverses. A la fin de l'année 1763, on sollicita les évêques, les abbayes, les communautés religieuses pour savoir s'ils ne consentiraient pas à occuper les immigrants. Choiseul leur mandait : « Ce sont, la plupart, des familles de laboureurs et tous gens de peine accoutumés et propres au travail. Si dans le nombre, il en est qui veuillent rester dans le royaume et qui puissent être placés utilement, on leur en laissera la liberté; ce sera un avantage d'autant plus grand qu'il sera facile d'en augmenter le nombre. » L'intendant de Bretagne qui avait reçu cette communication de Choiseul répondit que la province était pauvre et qu'avant de songer à employer des Allemands on penserait d'abord à donner du travail aux Bretons. Néanmoins le prieur de l'abbaye de Rellec près Morlaix et l'abbé de Saint-Sauveur de Redon consentirent à faire venir quelques Allemands. Bien qu'ils se plaignissent de la nourriture, ils n'en demeurèrent pas moins en Bretagne ; en 1765, il y en avait encore quelques-uns à Redon[2].

L'expérience de la colonisation de la Guyane par des Allemands ayant été malheureuse, on décida, à la fin de 1765, de

1. Madame du Deffand, *Correspondance*, édit. de Lescure. Paris, 1865, t. I, p. 317. Lettre du comte de Broglie du 7 octobre 1764.

2. L. Vignols, *Les émigrants allemands cantonnés en Bretagne*, 1763-1766, dans *Bulletin de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine*. Année 1894, p. 341.

rapatrier ceux qui voulurent quitter la France ; à ceux qui repassèrent le Rhin, on octroya une indemnité de 54 livres. Successivement les dépôts furent évacués. Le 27 octobre 1766, il ne restait plus à Saint-Jean-d'Angély que 589 personnes, 336 laboureurs et 253 artisans. Quelques-uns des premiers s'implantèrent aux alentours de Rochefort et de Saint-Jean ; certains même gagnèrent le sud de la Gironde et se rendirent dans les Landes. Plusieurs de ceux qui appartenaient au dépôt d'Oléron s'engagèrent dans des régiments. A la fin de l'année 1767, les Allemands qui n'avaient pu prendre pied définitivement dans le royaume étaient mis en route : 98 d'entre eux constituèrent un dernier convoi.

III

On a déjà rappelé les liens qui attachaient la Bretagne et les villes hanséatiques et marqué l'intérêt que Jean V et ses successeurs portèrent aux négociants allemands. A la faveur des conventions passées entre eux et les représentants des villes libres quelques facteurs allemands s'installèrent en Bretagne au xve siècle. Les navires venant de la Baltique abordaient non seulement à Nantes mais dans des havres de petite importance comme Pornic et Bourgneuf [1]. A Nantes, des hôteliers allemands hébergeaient leurs compatriotes [2] ; il est à supposer qu'ils avaient une clientèle suffisante pour les faire subsister. Le corps des bourgeois de la ville appelaient des « parties d'Almeigne » des ingénieurs hydrauliques : Jehan Houc et ses compagnons étaient chargés d'entretenir la navigabilité de la Loire ; pour ce faire, ils recevaient des gages mensuels [3]. Lors du siège de Nantes par les Français, la duchesse Anne avait à son service des canonniers allemands.

1. R. Blanchard, *Cartulaire des Sires de Rais.* Poitiers, 1898. *Introduction*, p. XIII.
2. Arch. mun. de Nantes, série CC, *passim.*
3. Ibid., EE 146.

Au XVIe siècle, les commerçants hanséates et les facteurs allemands n'abandonnèrent sans doute point une cité où affluaient les représentants des nationalités les plus diverses ; cependant l'analyse des documents de cette époque ne révèle que peu de noms allemands. C'est seulement à dater de la fin du règne de Henri IV que l'on rencontre des lettres de naturalité accordées à des forains originaires d'outre-Rhin. Les négociants allemands qui se fixent sur la Fosse sont principalement des réformés ; quelques-uns, lors de la révocation, regagnent leur pays d'origine mais la majeure partie abjurent et conservent leurs maisons de commerce. Parmi les Allemands établis à Nantes on compte aussi quelques catholiques ; dans l'ensemble, la colonie qu'ils ont constituée sur les rives de la Loire est beaucoup moins importante qu'à Bordeaux.

Henri Brugman et Anne Jacob, originaires de Hambourg, avaient fondé une raffinerie à Nantes ; leur fils épousa une Française : Marie Guillot [1]. De Cologne, vinrent à Nantes Lenssens et sa femme, Marie Avantore ; leur fils y contracta alliance [2].

Les mandements royaux enregistrés à la Cour des Comptes de Bretagne relatent de fréquentes lettres de naturalité accordées à des Allemands, tant au XVIIe qu'au XVIIIe siècle. Les Bayerman, G. Lenlein, J. Nausember, de Cologne, G. Equer, tous commerçants ou facteurs furent admis à la qualité de regnicoles [3]. Quelques négociants allemands ont laissé un nom à Nantes ; Amsink et Meckenhausen y possédaient des comptoirs, Wilfelheim fut associé du Hollandais Daveloze jusqu'en 1763, Lutman fut également l'associé du Néerlandais Vanlobard. Ces courtiers trafiquaient dans toute la province bretonne ; ils étaient notamment en relations d'affaires avec un négociant hollandais de Lorient, Vanderheyde.

Je ne parle pas de Pierre Keill, Muhenhauser, Kuster, Von Bobart car ils ne sont guère mentionnés que comme témoins dans des actes de sépulture de réformés [4]. Les Siegfried, de

1. Arch. mun. de Nantes, GG 26, année 1689.
2. Ibid., GG 224, année 1696.
3. Arch. dép. de la Loire-Inf. *Registres des mandements de la Chambre des Comptes.*
4. Arch. mun. de Nantes, GG 507.

Königsberg [1] et les Meinert, de Zwickau [2], en Saxe, ont au contraire, au XVIIIe siècle, contracté mariage à Nantes et y ont laissé une descendance.

D'artistes allemands ayant exercé leur art à Nantes un musicien seul a obtenu quelque réputation : Pierre Walter, originaire de Weimar. Ce fils de l'auteur du *Lexicon* de musique se fixa à Nantes et devint organiste de la cathédrale à partir de 1771 [3].

Les négociants allemands installés en Bretagne correspondaient avec un banquier de leur pays. Dubuisson Aubenay, qui visita Rennes en 1630, parle dans son *Itinéraire* de Thietdrich, Allemand d'origine et très riche huguenot qui exerce « la profession de banquier et remetteur d'argent » [4].

Henri IV, dit la légende, aurait souhaité être bourgeois de Vitré s'il n'avait été roi de France ; cette coquette cité, quelque peu déchue présentement, fut jadis un centre commercial très florissant. Les marchands de Vitré fréquentaient les foires de Bruges ; ils trafiquaient avec l'Espagne et les Hanséates ; toute une colonie étrangère vivait dans cette ville alors que le négoce de la toile y était important. Au XVIIe siècle Zacharie Zimmerman — Zacharie Charpentier — apothicaire, Hector Bone, Nicolas Paulus, Jean Bernard Birens, Pierre Tellong indiquent tous une origine allemande dans les requêtes qu'ils présentent pour obtenir leur naturalisation. Il en est de même du luthier Schmitt et de Pierre Tell [5].

Quelques Allemands avaient probablement suivi à Vitré Amelie de Hesse-Cassel. Cette princesse avait épousé Henri de la Trémoille, prince de Tarente. Après son veuvage, advenu en 1672, elle se retira aux environs de Vitré. Elle voisinait avec Madame de Sévigné ; les deux dames entretenaient d'excel-

1. Ibid., GG 508. Le 23 juin 1782, baptême de Jean Nicolas, fils de Jean Siegfried, de Kœnigsberg, et de mademoiselle Dobrée.

2. Meinert, né en Saxe, s'établit à Nantes vers la fin du XVIIIe siècle ; il épouse mademoiselle Peyrusset. Sa fille Louise épousa Gabriel Dumoustier, frère du général et en eut trois filles dont les descendants existent toujours (Note manuscrite de M. Marion de Procé).

3. Marquis de Granges de Surgères, *Les Artistes nantais*, Paris, 1898. Vo Co.

4. Dubuisson-Aubenay, *Itinéraire de Bretagne*, édition des Bibliophiles bretons, t. I, p. 19.

5. Renseignements manuscrits communiqués par M. Frain de la Gaulayrie, historien de Vitré.

lents rapports d'amitié. La marquise nous a d'ailleurs conservé sur les mœurs « de cette bonne Tarente dont le cœur était comme de la cire », quelques détails marquant la sûreté de ses informations et l'intimité de leurs rapports [1].

Les registres des églises protestantes de Bretagne fournissent de longues listes de noms de réformés originaires d'Allemagne fixés à Vitré et à Saint-Malo ; ceux des paroisses contiennent également de multiples renseignements sur les commerçants d'outre-Rhin établis en Bretagne et qui abjurèrent le protestantisme au cours des vingt dernières années du XVIIe siècle.

Il m'est impossible de noter les noms et les professions de ces négociants germaniques car ils sont trop nombreux. Dans la seule ville de Saint-Malo, une série de Hambourgeois abjurent entre les années 1703 et 1758 ; parmi eux sont Hans Adam, Christian Miller, Michel Sendrok et Paul Amsink [2].

A Morlaix, un notable commerçant, Johann Ramon est naturalisé en 1752 ; à Brest, la famille Basserode est d'origine allemande [3] ; elle a fourni des employés du port et des marchands.

Dans quelques hâvres bretons, à Roscoff, notamment, les navires allemands apportaient de la graine de lin en provenance de Riga, de Lubeck et de Dantzig. Les commerçants de Roscoff servaient de commissionnaires aux armateurs de Lubeck qui leur donnaient trois francs par barrique de graines vendue. La principale industrie de la Bretagne étant la fabrication de la toile tissée avec les lins de culture bretonne, l'Armorique constituait pour l'Allemagne une cliente importante.

A leur retour, les Hanséates, exportaient de Bretagne des toiles et des blés. Les blés bretons, au XVIIIe siècle, se vendaient à Hambourg à un prix supérieur à tous les autres, tellement ils étaient appréciés en Europe.

Entre la Bretagne et les villes commerçantes de l'Allemagne les rapports étaient constants et les habitants de la péninsule

1. Frain de la Gaulayrie, *Aux Rochers et autour des Rochers*. Vitré, 1903. — Madame de Sévigné, *Lettres*, édition de 1820, t. V et VI. — La princesse de Tarente repartit en Allemagne en 1685.

2. Abbé Paris-Jalobert, *Anciens registres paroissiaux de Bretagne : Evêché de Saint-Malo*, fascicule de 1904.

3. Bourde de la Rogerie, *Introduction à l'inventaire de la série B des archives départementales du Finistère*.

s'entendaient facilement avec les Allemands ; à en croire Cambry, dans sa relation de voyage dans le Finistère, les relations entre eux étaient cordiales ; « les observateurs ont remarqué qu'il existe une grande sympathie entre les Allemands et les Bretons », écrit-il. Je ne sais si les observateurs auxquels Cambry fait allusion étaient bons psychologues ; à tout le moins il faut convenir qu'à l'instar des Espagnols et des Irlandais, les Allemands étaient solidement implantés dans la péninsule armoricaine [1].

Si l'on franchit les frontières de la Bretagne pour pénétrer en Anjou et dans le Maine on retrouve des Allemands disséminés à Angers et à Sablé.

On a déjà mentionné le groupe des étudiants allemands d'Angers et de Saumur ; ils n'ont pas été les seuls représentants de l'Empire dans ces villes. Le négoce des vins d'Anjou et des coteaux de la Loire, les exploitations des mines de Montjean, près de Saint-Florent-le-Vieil et de celles de Saint-Georges ont attiré dans cette région des Allemands.

A la fin du xve siècle, Nicolle Adam est docteur régent de la Faculté de droit d'Angers. En 1624, arrive Polycarpe Sengeber, natif de Brunswick ; huit ans plus tard, il est docteur régent de l'Université. Il instruisit le fameux Ménage qui, à diverses reprises, plaida pour lui ; Sengeber eut, en effet, maille à partir avec la justice car il mena une vie de débauches telle qu'il se ruina, fut dépossédé de sa chaire en raison de son indignité et finalement fut saisi pour dettes en 1644.

Si l'on en juge par les doléances des habitants de Saumur, les forains commerçants désertèrent cette ville après la révocation de l'Édit. Il ne semble pas que les Allemands aient abandonné Angers ; plusieurs abjurèrent et demeurèrent dans leur patrie d'élection. Au cours de la seule journée du 21 décembre 1685, Jean Frédéric, Conrad Pfanz, Anne-Rosine Kisnerin, de Stuttgart, Barthélémy Ruth, de Koenigsberg, Jean-Marie Hort, de Brunswick, abandonnèrent la religion réformée [2].

1. Cambry, *Voyage dans le Finistère*, p. 119 et suiv.
2. J. Mathorez, *Notes sur les étrangers en Anjou sous l'Ancien Régime*. Extrait de la *Revue d'Anjou*. Angers, 1915. Dans cet article sont cités les nombreux ouvrages de Célestin Port sur les artistes angevins et ceux d'Étienne Port sur les artistes angevins omis par le savant archiviste de Maine-et-Loire.

Les élèves allemands de l'Académie d'équitation figurent fréquemment comme témoins dans les actes de mariage de leurs compatriotes. Hermann Teklenborg, de Westphalie, épouse Pauline Baranger le 15 janvier 1685 ; des barons allemands honorent l'acte de leur signature [1] ; trois ans plus tard, Jean-Louis Staël, de Munster, s'unit à Marie Baranger [2] ; les comtes de Thuraimb, de Königseim, d'Herbestein signent l'acte. Marie Baranger demeure à Angers ; elle est encore marraine en 1693 [3].

Des artisans et des artistes s'établissent à Angers. Christian Festing est horloger au XVIIe siècle. En 1720, Charles Salbeck, charpentier et sa femme, originaires d'Allemagne y eurent un fils que tint sur les fonts Jean Kaune, maçon, originaire de Spire. Quelques artistes n'ont été sauvés de l'oubli par M. Célestin Port que par une brève mention rencontrée dans des actes de notaires ; Henri Kaimell, de Mayence, par exemple. D'autres, au contraire, ont laissé un nom, tel J. Sébastien Leysner, dont, en 1845, David d'Angers exécuta le buste. Leysner, né en 1728, à Weitskocheim, dans l'évêché de Wurtzbourg, s'établit jeune à Angers ; il y était sans doute dès 1755 car en 1758, l'Irlandais O'Sullivan le présentait à la loge maçonnique. Cet artiste qui orna de sculptures plusieurs monuments privés et publics de la ville s'enrichit assez rapidement pour avoir la possibilité d'acquérir des terres en Anjou et fonder une famille avec Madeleine le Maugin, qu'il avait épousée en 1761.

Les Angevins sont amis de la musique ; quelques Allemands ont pratiqué cet art parmi eux. A la fin du XVIIe siècle, Henri Hafer, né en Hesse-Cassel, marié à Geneviève Drouet, de Saumur, est qualifié de musicien dans son acte de mariage. Le goût de la musique dans une ville favorise le développement de l'industrie des luthiers et facteurs d'orgues. La construction de ces instruments fut souvent exécutée en France par des étrangers, des Italiens et des Allemands, notamment.

Jean Luck, né à Esternach dans le Luxembourg, était établi facteur d'orgues à Angers en 1775 ; il y mourut en 1791 ; Chris-

1. Arch. mun. d'Angers, GG 33-34.
2. Ibid., GG 33-34, acte du 27 novembre 1688.
3. Ibid., GG 98, acte du 16 avril 1693.

tianus Egidius Nyssen possédait également une manufacture d'orgues dans cette ville.

Le 4 novembre 1599, Henri IV écrivait au maréchal de Boisdauphin pour le prier de venir recevoir ses instructions « sur la voyage auquel il voulait l'employer en Allemagne ». Urbain de Laval, marquis de Sablé, seigneur de Boisdauphin partait au mois de juin 1600, visitait Nuremberg, Prague, Munich, Augsbourg, Vienne puis rentrait en France. Chemin faisant il avait noué des relations avec de hauts personnages ; revenu dans son château de Sablé, il reçut fréquemment des missives de ses amis lui recommandant des Allemands passant nos frontières. L'archevêque de Mayence le priait de s'intéresser à un gentilhomme qui s'acheminait vers la France « pour parachever ses études et pour apprendre les vertus requises à la noblesse ». Jean-Georges de Brandebourg lui adressa aussi un gentilhomme « étant assuré qu'aussitôt qu'il sera imbu de la langue et des mœurs françaises, il se comportera en ses charges et devoirs de telle sorte que vous en trouverez, écrit-il, satisfaction »[1]. De son ambassade en Allemagne, Boisdauphin avait ramené plusieurs étrangers, notamment Henri Kerker dont le nom se francisa en celui de l'Eglise. Ce gentilhomme, originaire de Wurtzbourg, en Franconie, devint capitaine ou gouverneur du château de Sablé avant 1625. De son mariage avec une Sabolienne, Renée Gaigeard, cinq enfants naquirent au serviteur de Boisdauphin : quatre filles et un fils[2].

A toute époque, dans les villes sises dans la vallée de la Loire, on rencontre des Allemands vivant isolément ou en groupes. En Touraine, les tailleurs d'habits pour hommes et pour femmes sont parfois des artisans natifs d'outre-Rhin. C'est sous cette qualité qu'est désigné Pierre Roco au début du XVIIe siècle. Philippe, natif de la paroisse Sainte-Marguerite de Sparembart, en Allemagne, exerce la même profession au moment où, en 1687, il épouse, à Bourgueil, Marie Marquis. Christophe Gutfrai,

1. A. Babeau, *Une Ambassade en Allemagne sous Henri IV*, extrait de la *Revue historique*, t. LX, 1896.
2. G. Ménage, *Histoire du Sablé*, 2e partie, p. 175.

parrain d'un enfant à la Chapelle-sur-Loire, en 1727, est aussi tailleurs d'habits [1].

A Blois, et sans que l'on en sache les exactes raisons, s'installa toute une colonie allemande de graveurs sur métaux, d'horlogers et de fabricants de montres. Ce groupement qui s'était constitué au milieu du XVIe siècle subsista fort longtemps et les éléments qui le composaient s'assimilèrent à la population.

Les plus notoires des artisans qui créèrent à Blois de véritables dynasties d'horlogers furent les de Cuper, dont l'ancêtre vint s'établir en 1556. Les Cornely, les de Hecht, fabriquèrent des horloges à Blois au XVIe siècle. Le fils d'Albert le Roy, graveur, natif d'Amsterdam, fut tenu sur les fonts baptismaux par l'horloger Georges Roze, originaire de Nuremberg. Les Scander, fixés à Blois sous Henri III, jouirent d'une très grande vogue au moment où fut inaugurée la mode des montres décorées d'émaux. Marc Gerrart, fabricant de montres, épouse à Blois, Anne, fille du menuisier François Papin, l'ancêtre du célèbre inventeur [2].

Orléans était un véritable centre pour les Allemands ; ils étaient assurés d'y retrouver toujours des compatriotes étudiant à l'Université. Des tailleurs, des hôteliers, des aubergistes s'y étaient fixés. Ils habillaient et hébergeaient les fils de famille, leurs précepteurs et les voyageurs visitant amis ou parents. Les uns et les autres se mêlaient à la population ; Jean-Jacques de Metruspa, précepteur d'un gentilhomme, est parrain d'enfants de bourgeois orléanais [3]. Plusieurs convolent avec des jeunes filles d'Orléans : Théodore Stuckoff, veuf de Marguerite de Brie épouse Marie Merlin [4], Ignace Handermann, fils de feu Martin et de Barbe Wintergestein, de la paroisse de Buchenberg au diocèse de Constance, tailleur de pierres, établi sur la paroisse Saint-Victor, épouse Marie Hubert, fille d'un patissier [5].

1. De Grandmaison, *Introduction à l'inventaire de la série E supp. des Archives départementales d'Indre-et-Loire*, p 26.
2. Develle, *Les horlogers blésois aux XVIe et XVIIe siècles*. Blois, 1917 (deuxième édition).
3. Arch. mun. d'Orléans, GG 85. Acte de baptême du 5 juillet 1605.
4. Ibid., GG 15, mariage du 4 mai 1734.
5. Ibid., GG 1013, mariage du 8 janvier 1752.

Charlotte-Elisabeth Elben, femme légitime de Noël Penot, né à Orléans, abjure la religion luthérienne en l'église Saint-Victor [1]. A Orléans arrivent, pour y mourir, des Allemandes inconnues. En 1761, on inhume une « Allemande paraissant quarante ans qui n'a pu se confesser ni dire son nom mais qui est morte chrétienne » [2].

En Normandie des Allemands sont établis à Alençon ; le fonds de leur colonie avait été constitué lors de l'occupation du duché par les soldats wurtembergeois ; d'autres s'y étaient fixés comme courtiers en dentelles [3]. A Rouen, s'étaient tout d'abord installés quelques facteurs acheteurs de toiles et de draps ; mais par suite de la diminution de la production française occasionnée par les troubles intérieurs au XVIe siècle, la Normandie, comme la Bretagne du reste, eut à subir la concurrence allemande et les courtiers commencèrent à importer des laines et des draps à Rouen. En 1601, un navire de Hambourg y apporte 25.000 livres de laines [4] ; huit ans plus tard, Jacques Robin écrit au chancelier pour se plaindre de l'envahissement du marché par les Allemands [5]. Peu à peu Hollandais et originaires d'Allemagne arrivent en foule à Rouen ; ils évincent les Italiens, les Espagnols et les Portugais qui y tenaient le haut commerce. Au XVIIe siècle, la capitale normande possédait une importante colonie allemande ; les noms de ces négociants nous ont été révélés par une consciencieuse étude sur les familles protestantes de Rouen [6].

La colonie allemande de ce port comportait principalement des Hambourgeois ; les uns étaient courtiers, d'autres industriels ; ces derniers avaient introduit en Normandie des ouvriers de leur pays. Si, dans les débuts de leur installation les Allemands épousèrent des Hollandaises, à la seconde génération

1. Ibid., GG 1031, mariage du 17 août 1770.
2. Ibid., GG 535. Décès du 31 janvier 1761.
3. Madame Despierres, *Histoire du point d'Alençon*, p. 103.
4. E. Gosselin, *Documents inédits pour servir à l'histoire de la marine normande*. Rouen, 1876, p. 105.
5. Arch. des Affaires étrangères. *Petites principautés*. Vol. 767, f° 116. Lettre du 20 août 1609.
6. E. Lesens, *La Colonie allemande de Rouen*, dans *Bulletin de la Commission d'histoire des églises wallonnes*, t. II.

ils s'alliaient volontiers à des Françaises. Presque tous possédaient des familles nombreuses et leurs enfants essaimaient dans les provinces avoisinantes.

André Amsink, originaire de Hambourg, était fixé à Rouen vers 1625 ; il y avait fondé une raffinerie de sucre et ses ouvriers avaient nom : Michel Smith, Erbent de Glahaut, Christophe Holden, Jacob Brashr. De son mariage avec une Hollandaise, Marie Dierquens, Amsink eut seize enfants. Sa fille Marie épousa, en 1661, Henri Basnage de Beauval, membre du Parlement ; un de ses fils Paul, se fixa à Saint-Malo où, ayant abjuré, il s'établit avec sa femme, une Angevine, Catherine-Louise Simon.

André Amsink avait été naturalisé et reçu bourgeois de Rouen en 1659 [1]. La même année Marc Petersen, natif de Hambourg, recevait ses lettres de bourgeoisie et de naturalité [2]. On ne saurait énumérer tous les Hambourgeois commerçant à Rouen : Jean His, Hermann Wertken, Daniel Eleis, Jean Guldemer et tant d'autres qui abjurèrent [3]. Des Francfortois, comme David Boulon qui, en 1630, décédait chez son gendre, Lambert-Dubuisson, étaient également commerçants à Rouen [4]. La colonie allemande de cette ville était assez puissante pour faire entendre sa voix. Dans les lettres-patentes de Louis XIV confirmant les privilèges des habitants des villes impériales fixés à Rouen, il est fait allusion aux doléances des marchands allemands qui s'insurgent contre les nouveaux impôts auxquels on veut les contraindre.

Des ministres, Sully, d'abord, Colbert ensuite ont introduit en France des manufacturiers et des industriels allemands. Désireux de recruter des artisans pour fonder dans les villes françaises des fabriques de toiles, Sully traita avec un sieur Wolff qu'il installa à Mantes. Ainsi qu'on le fit souvent sous l'ancien régime, il s'engagea à naturaliser par avance et en masse les ouvriers tisseurs qui s'établiraient dans les villes qu'il désignerait.

1. Arch. dép. de la Seine-Inférieure, A 49. — Henri Amsink, son frère, fut naturalisé en 1664. Ibid., A 50.
2. Ibid., A 49.
3. J. Bianquis et E. Lesens, *La Révocation de l'Edit de Nantes à Rouen*. Rouen, 1885, deuxième partie, *Liste des protestants*.
4. Id., *Ibid.*

On estime souvent que l'infiltration étrangère s'est principalement manifestée dans les capitales, les ports de mer et les villes frontières, mais, à bien examiner les faits, on constate que les forains se fixaient souvent dans les cités de l'intérieur du royaume. Je l'ai déjà montré par des exemples nombreux ; on les multiplierait aisément, car il n'est province où ne s'établissent des Allemands. A Nemours, Claude Hédelin, lieutenant général de la ville, descendait d'une famille originaire de Souabe. Il s'était retiré dans cette petite ville après avoir été conseiller du trésor. Sa femme Catherine Paré, fille du fameux chirurgien, lui donna douze enfants. L'aîné François, né le 17 mars 1592, fut le célèbre abbé d'Aubignac [1].

C'est à Corbeil que le fameux collectionneur Everhard Jabach [2] édifia une partie de sa fortune ; il y possédait une grande tannerie.

Everhard Jabach et sa femme Anne-Marie de Groote étaient natifs de Cologne. A la mort de son père, survenue en 1636, Everhard passa en France avec Marie de Groote ; il devint l'un des directeurs de la Compagnie des Indes orientales lorsqu'elle fut fondée. Au mois de mars 1647, les deux époux étaient naturalisés. Jabach avait acquis à Paris rue Neuve-Saint-Médéric une maison dans laquelle il rassembla des objets d'art de premier ordre ; son hôtel, maintes fois agrandi, devint un véritable palais. Cette maison servait de demeure, de dépôt et de bureaux à Everhard Jabach ; il y emmagasinait les peaux préparées à Corbeil et dont la majeure partie était destinée à l'équipement de l'armée.

Négociant habile et entreprenant, Everhard s'occupait d'affaires variées. Il possédait le privilège de la messagerie de Liége en France ; ses opérations de banque s'étendaient dans l'Europe entière, peut-être même fut-il, un moment, directeur de la manufacture royale d'Aubusson.

Son immense fortune permit à Jabach de collectionner estampes,

1. F. Lachèvre, *Les Recueils de poésies libres et satiriques*. Paris, 1914, p. 237.
2. Vicomte de Grouchy, *Everhard Jabach, collectionneur parisien* (1695). Extrait des Mémoires de la *Société d'histoire de Paris et de l'Ile de France*, t. XXI, 1894. — A. Callet, *L'Hôtel Jabach*, extrait de la *Cité*, Bulletin de la Société historique du IVe arrondissement, 1904.

dessins et tableaux ; mais au lieu de se maintenir dans des limites raisonnables, son insatiable ardeur à toujours acquérir l'amena à la ruine. Harcelé par des créanciers, il dut vendre des toiles du Corrège à Mazarin, d'autres tableaux au duc de Richelieu ; bientôt il fut contraint de céder au roi sa collection tout entière. Louis XIV était seul assez opulent pour l'acquérir ; Colbert traita le marché en 1671 pour un prix relativement faible et les 5.542 dessins et les 101 tableaux de Jabach devinrent propriété du Cabinet du roi. Les toiles acquises par le banquier de Cologne ornent aujourd'hui les salles du musée du Louvre ; nos plus splendides Van Dyck, Giorgione, Titien, Raphaël et Holbein sortent de cette galerie unique.

Les affaires de Jabach s'étant améliorées il se remit avec ardeur à collectionner ; après sa mort survenue le 6 mars 1695, on dressa chez lui un inventaire de toutes les richesses qu'il avait de nouveau rassemblées.

Everhard Jabach avait eu quatre enfants ; une fille, Anne-Marie, épousa à Paris Nicolas Forment, peut-être parente d'Hélène Forment, la seconde femme de Rubens. De son fils Henri qui continua l'exploitation de la fameuse tannerie de Corbeil on ne saurait rien, si l'on ne possédait quelques contrats de lui passés avec François de la Tour d'Auvergne au sujet de fournitures d'équipements militaires. Les autres enfants de Jabach, bien que naturalisés Français rentrèrent à Cologne.

En pleine Auvergne se fixent des manufacturiers allemands. Vers l'année 1761, le sieur Feillotes, de Leipzig, fonde à Clermont une manufacture de chapeaux de poils de castor. Ayant épousé une jeune fille de la région il y prit pied peu à peu. Tout d'abord, il avait obtenu du gouvernement une subvention de 400 livres renouvelable jusqu'en 1768. Ses affaires ayant prospéré, on réduisit ce subside à 240 livres. Comme Feillotes employait soixante personnes et versait annuellement 51.800 livres d'impôts, il obtint la décharge de la milice, la naturalité et le titre de manufacturier du roi [1].

L'histoire des colonies étrangères de Lyon n'est pas encore

1. Arch. départ. du Puy-de-Dôme, C 413.

écrite; elle vaudrait de l'être complètement. Seuls, les groupements italiens et quelques personnalités notoires ont jusqu'ici sollicité l'attention des érudits. Placée à la croisée des chemins de France, d'Italie et de l'Empire, Lyon fut toujours une cité cosmopolite. « La moitié pour le moings des habitants d'icelle sont estrangiers de plusieurs nacions qui font valloir la ville, font travailler et gaigner le peuple, louent chèrement les maisons et boivent le vin qui est le revenu du pays », écrivait un Lyonnais en 1565. Bien antérieurement à sa constatation les étrangers abondaient à Lyon; parmi eux, on comptait une foule de gens natifs des terres impériales. Lorsque Félix Platter arriva à Lyon le 20 octobre 1552, il descendit chez Paul Heberlin, de Zurich, et nota : « Tout le monde était Allemand dans l'auberge excepté l'hôtelière »[1].

A la différence de la colonie germanique de Bordeaux qui ne se forma guère avant le milieu du XVIIe siècle, celle de Lyon était déjà puissante sous le règne de François Ier. Le voisinage de l'Allemagne, l'importance des foires de Lyon, véritable *emporium* du royaume, avaient contribué à y amener des habitants de la Souabe et de la Bavière. Déjà, on a mentionné quelques-uns des imprimeurs et des banquiers établis sur les rives de la Saône; mais typographes et manieurs d'argent n'étaient pas les seuls éléments de la colonie germanique de la ville.

Les marchands des villes impériales jouissaient à Lyon de privilèges analogues à ceux dont disposaient les Italiens ; ils étaient assurés de franchises pour leurs personnes et leurs biens. Durant les premières années de l'organisation des foires, les marchands de Nuremberg ou d'Ulm ne vinrent que temporairement à Lyon ; ils y séjournaient durant la foire. Par la suite, ils y maintinrent des représentants attitrés. Maints de ces derniers demeurèrent dans le royaume, s'y marièrent, sollicitèrent leur naturalisation puis firent souche en France.

Le 1er septembre 1491, les Allemands étaient assez nombreux à Lyon pour y fonder une confrérie dans l'église du couvent de Notre-Dame-de-Confort. Ils y avaient un tombeau aux armes

1. *Félix et Thomas Platter*, éd. citée, p. 15.

des Impériaux et les confrères qui en exprimaient le désir pouvaient être inhumés dans ce tombeau. Les Allemands de Lyon formaient une « Nation » analogue à la nation florentine, mais ils ne nommaient pas de consul et de conseillers. Avaient-ils une réclamation à présenter, ils déléguaient deux ou trois de leurs compatriotes auprès des magistrats municipaux.

Les marchands d'outre-Rhin étaient, dans les assemblées du Change, les troisièmes à donner leur avis, après les Florentins et les Français ; ils présentaient au consulat des courtiers chargés de servir d'intermédiaires et d'interprètes, pendant les foires, aux marchands de leur nationalité qui ne parlaient pas français [1].

La colonie allemande de Lyon était riche ; lors des cortèges solennels des entrées royales, les marchands qui la constituaient figuraient en bonne place et richement accoutrés. A François Ier qui, pour des motifs d'ordre politique et financier, avait renouvelé les prérogatives dont elle jouissait, la nation allemande de Lyon témoignait de la sympathie. En 1530, pour célébrer la délivrance de ses fils, « Messieurs de la Nation d'Allemaigne » allumèrent un vaste feu de joie sur la place de l'Herberie. Dix-neuf grands marchands de Lyon dont les noms sont connus par un rôle d'imposition de l'année 1529 avaient sans doute cotisé pour ces réjouissances.

Lyon est une capitale, les maîtres de métier étrangers y sont nombreux au XVIe siècle, les artistes aussi ; parmi eux on compte des orfèvres et des peintres. Pierre Eskrich, fils d'un graveur sur métal, natif de Fribourg-en-Brisgau, travaille pour l'imprimeur Roville, passe à Genève, puis revient à Lyon. Il contribue à la décoration de la ville lors de l'entrée de Charles IX, fait baptiser son fils dans la religion catholique puis devient peintre de Monseigneur de Mandelot. En 1574 il participe à l'ornementation de la cité pour l'entrée de Henri III [2].

Des fabricants d'instruments de musique, des luthiers ont laissé à Lyon de la réputation. Dans le quartier Saint-Paul vivaient, entre 1558 et 1572, Jehan Helmer et Philippe Flac,

1. E. Vial, *L'histoire et la légende de Jean Cléberger*. Lyon, 1914, p. 26 et suiv.
2. Audin et Vial, *Dictionnaire des artistes du Lyonnais*. V° C°.

« faiseur de luths » ou « faiseurs de guiternes ». Si l'on peut douter de la nationalité du second, des documents affirment l'origine allemande de Helmer [1]. Les instruments qu'ils construisirent ne sont pas connus ; ceux de Gaspard Duiffoproucart sont au contraire catalogués comme pièces célèbres de collections. Originaire de Freising, localité située sur le bord de l'Isar, à une petite distance de Munich, ce luthier vint se fixer à Lyon aux environs de l'année 1533 ; il fut naturalisé en janvier 1559 par Henri II et se maria à Lyon. Barbe Homeau, sa femme, lui donna au moins deux enfants, un fils Jean qui fut élève de son père et une fille qui épousa Valoys Doly. Le luthier allemand mourut à Lyon en 1570 très probablement [2].

Duiffoproucart établit surtout des basses de violes en marqueterie ; il a joué dans la lutherie un rôle de chef d'école et les pièces qu'il a laissées figurent en bonne place dans les collections célèbres ; le Conservatoire de Paris possède de lui un instrument curieux et plusieurs fois décrit.

Le XVIe siècle marque pour la ville de Lyon une ère de prospérité considérable ; les Allemands y vivent aisément et s'y enrichissent. Après la signature de l'Édit de Nantes, l'importance de leur colonie s'accroît encore. Durant l'année 1598 et durant le cours du XVIIe siècle, les Zollikofer, Suisses alémaniques de Saint-Gall, fournissent trente-quatre négociants à Lyon et à Marseille ; à Lyon on compte également dix Gonsebach, quatre Fitler, quatre Horutiner, cinq Locker, deux Manlich. Mathieu Spon, originaire d'Ulm, s'établit à Lyon en 1596 ; il y épouse successivement Judith Bernard et Clermonde Gras. Son fils Charles, né de son premier mariage, acquit à Lyon quelque célébrité. Nommé médecin du roi en 1645, il écrivit un traité de la *Pharmacopée* de Lyon. Sa femme lui donna cinq enfants et l'un d'eux, Jacob, se fit connaître comme auteur des *Recherches des antiquités et curiosités de la ville de Lyon.*

Si les Spon s'adonnaient à la médecine et à l'érudition, Ulrich

1. Henry Coutagne, *Gaspard Duiffoproucart et les luthiers lyonnais du XVIe siècle.* Paris, 1893, p. 48.
2. Id., *Ibid.* L'auteur de la monographie citée, à l'aide de documents inédits, a complètement ruiné l'article consacré par Fetis à Duiffoproucart.

Starch forgeait dans son atelier des lames d'épées fort réputées. Jean Macq « faisait des cadres et cabinets en façon d'esbenne »[1]. A côté de ces Allemands qui ont laissé un nom dans l'histoire de Lyon, il faut mentionner quelques marchands qui y vécurent leur existence modeste ou fortunée : Daniel Studer, Jacques Homberg, Jean Armelin, Jacques Beer, Jean Kalbrener, Ernest Vimar, Mathieu Wolff et maints autres. Des maîtres d'hôtel allemands, comme Christophe Pregel, d'Inspruck, hébergent leurs compatriotes[2]; des horlogers poméraniens, Daniel Gom, par exemple, s'établissent à Lyon[3].

La révocation de l'Édit de Nantes a apporté du trouble dans les entreprises bancaires et commerciales lyonnaises ; toutefois beaucoup d'étrangers n'ont pas émigré. Les Belz, les Fitler, les Gonsebach, les Riettmann n'ont pas bougé. Au XVIIIe siècle, la colonie allemande de Lyon n'a cessé de suivre une marche parallèle à celle des autres villes ; elle s'est considérablement accrue. Sous la Régence et le règne de Louis XV s'établissent Jean Thierry, Bröleman, Westphalien, Platzman de Berlin, François Johannot de Francfort-sur-le-Mein[4]. Des marchands y vendent des toiles de Saint-Gall, tel Jean Sebaldt de Ringmacher[5]. Alexis Donsbourg, gentilhomme allemand, est autorisé en 1727 à fonder dans les faubourgs de Lyon une manufacture de verres et de cristaux[6]. Jean Boek, fixé à Lyon en 1724 y épouse Jeanne Alleyné, veuve du peintre Durannelle[7]; il est expert en tableaux et chargé, en 1756, de nettoyer et réparer les tableaux de l'hôtel de ville.

Dans les petites villes des environs de Lyon s'établissent des Allemands. A Salins du Jura, le peintre Jean Hileken, né à Trêves, arrive en 1740 et est reçu habitant en 1765. A partir de 1771 la ville lui donne une pension de cent livres « à charge de tenir école de dessin les jours ouvriers, une heure par jour,

1. Natalis Rondot, *Les Protestants à Lyon depuis la promulgation de l'Edit de Nantes*, dans *Revue d'histoire du Lyonnais*, année 1890, p. 171.
2. Arch. mun. de Lyon, BB 440.
3. Ibid., BB 441.
4. N. Rondot, *Les Protestants à Lyon au XVIIe siècle.*
5. Bib. Nat. *Collection des Arrets du Conseil d'Etat*, arrêt du 21 juillet 1716.
6. P. Bonnassieux, *Inventaire des P. V. du Conseil du Commerce*, col. 151 a.
7. Audin et Vial. *Dictionnaire des Artistes.* Vo Co.

en n'exigeant des écoliers que 30 sols par mois ». Hileken avait épousé à Salins, Claudine Wattemann. Les leçons d'allemand qu'il donna unies aux portraits et tableaux qu'il exécuta ne lui apportèrent pas l'aisance ; en 1790, il recevait de la Confrérie de la Croix « une aumône honteuse » [1].

Le Comtat-Venaissin et la Provence possédèrent de tous temps des colonies allemandes. Lorsqu'Avignon devint le centre de la catholicité, un monde d'étrangers afflua dans la cité papale. Les Germaniques fondèrent des confréries et la *rue des Allemands* rappela longtemps le souvenir de ceux qui y vécurent [2]. Le testament d'Albert de Wurtzbourg mentionne l'existence d'une confrérie allemande dès l'année 1348 [3].

En Provence, on l'a déjà noté, des Allemands étaient au service du roi René : depuis le XVIe siècle, Marseille n'échappa point à l'infiltration germanique. Les Allemands y exerçaient le négoce et l'armement. Krafft, venu à Marseille, en 1573, avec Melchior Manlich, d'Ulm, rapporte que son maître mit des fonds dans l'armement de sept navires allant à Tripoli, Lisbonne [4], Cadix et autres villes. Une enquête effectuée à Marseille sur les faits et gestes du lieutenant de Valbelle révèle la présence de multiples Allemands et dans le port méditerranéen il n'y a pas lieu de douter que l'édit d'affranchissement de 1669 n'attirât des terres d'Empire une nuée de Germaniques empressés à faire fortune. Ainsi qu'à Bordeaux et à Lyon, la colonie allemande de Marseille fut considérable au XVIIIe siècle. Elle comprit des négociants de haute envergure, presque tous originaires des villes hanséatiques. Henri-Jacques Folsch, de Hambourg, époux de Anne-Elisabeth de Butini, native de Suisse, est installé à Marseille antérieurement à 1735. Son nom revient perpétuellement dans les actes de la vie civile des réformés suisses, allemands et suédois. Il est d'ailleurs consul de Suède à Marseille et son fils Philippe lui succède dans cette fonction. A côté de lui

1. P. Brune, *Dictionnaire des Artistes de Franche-Comté*. Paris, 1912, Vo Hileken.
2. L. Mollat, *Les Papes d'Avignon*, p. 304.
3. H. Pogatscher, *Deutsche in Avignon im XIV Iahrunderte*, dans *Romische Quatalschrift für Christiche alterthumskunde*. Rome, 1899, p. 58.
4. Bib. Nat., mss. français 18593, fo 238.

les Kick, les Gourwertz, de Hambourg, comptent parmi les commerçants notoires de la ville. Des commis, des artisans originaires d'Allemagne sont employés chez eux ou dans des maisons d'armement. Jean-Michel Eckhard de Nuremberg est garçon de comptoir chez Warren ; Chrétien Weba est ouvrier pelletier ; Jean-Michel Schaud, de Wiesbaden est ouvrier en soie.

Un arrêt du conseil du roi du 24 mars 1726 autorisait l'inhumation des réformés étrangers décédés dans les ports de France. On a conservé pour Marseille le registre mortuaire des protestants de 1727 à 1788 ; il ressort de ce document qu'un monde de Germaniques, venant des villes hanséatiques, de l'Allemagne et de la Suisse alémanique habitait Marseille au XVIIIe siècle. Bernois, Zurichois, San-Gallois, Hambourgeois, mariés à des Françaises, commerçaient sur les rives de la Méditerranée et après avoir fait fortune acquéraient des immeubles à Marseille ou dans la banlieue[1].

Dans le Midi de la France, dans le Languedoc notamment, des facteurs allemands représentaient les associés d'une Compagnie de Hambourg trafiquant sur les vins. Cette société enlevait par centaines de muids les vins de la région de Béziers, de Cette et de Montpellier. Tout d'abord les achats se firent de confiance mais les voituriers chargés de transporter les vins jusqu'au port d'embarquement additionnaient d'eau les boissons qu'on leur avait confiées. De trois barriques ils en faisaient quatre ; aussi les acheteurs allemands prirent-ils l'habitude d'effectuer leurs achats par l'intermédiaire de courtiers de leur nation ; à la suite de pertes éprouvées par la société dont les frais généraux avaient été grevés par ces courtages, les Allemands délaissèrent quelque peu le Languedoc. Les habitants se lamentèrent de voir disparaître cette clientèle importante mais comme l'écrivait à l'intendant de la province un de ses subordonnés, « la mémoire des fraudes des habitants de cette région ne s'effacera jamais de l'idée des négociants du Nord »[2].

Quelle que soit la province ou la ville vers laquelle on tourne

1. V.-L. Bourilly, *Les Protestants à Marseille au XVIIIe siècle*, dans *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, nov.-déc. 1910, p. 518-553. Voir les noms cités.
2. Arch. dép. de l'Hérault, G 2683.

le regard, on rencontre des Allemands nombreux installés comme chefs d'industrie, fondateurs d'usines, exploitants de mines et surtout comme ouvriers. La main-d'œuvre allemande envahit le royaume au XVIIIe siècle.

« Sauf la manufacture de fer-blanc de M. Robelin, la Franche-Comté ne possède aucune industrie importante. Le propriétaire emploie quelques ouvriers allemands » écrit, le 6 avril 1700, l'intendant de la province [1]. Le 23 août 1715, le sieur de Montois, propriétaire de la manufacture de peaux de buffles de Corbeil, réclame du gouvernement le montant de ce qui lui est dû ; il doit lui-même de tous côtés, il lui faut payer ses ouvriers qui meurent de faim : « or, ceux-ci sont des Allemands sans ressources et prêts à se révolter » [2]. Dans les verreries, dans les teintureries, on emploie des ouvriers allemands. Dans la banlieue de Nevers, une fabrique de fer-blanc renferme quatre équipages de martinets, deux magasins, un atelier à étamer et des bâtiments pour le logement des ouvriers, presque tous Allemands d'origine [3]. Les Saxons travaillent dans les usines de fer-blanc [4]. Slongel vient de Saxe pour créer des fabriques de teinture ; il amène avec lui des compatriotes [5]. Les Allemands fondent en France des manufactures de cristaux et de verres. En janvier 1725, Joseph-Gaspard Fonberg sollicite du Conseil du commerce l'autorisation d'établir une fabrique de verres et de bouteilles en Guyenne ; cette permission lui est accordée quelques jours plus tard et il s'installe à Bourg-sur-Gironde. Cet ancien habitant de Wurtzbourg obtient l'exemption de la taille pour lui et ses ouvriers ; en 1727, il est naturalisé et pour son établissement, il demande l'octroi du titre de manufacture royale ; enfin, nouvelle faveur, il réussit à évincer ses concurrents et défense est faite à tout nouvel industriel de s'établir à moins de dix lieues à la ronde. Le manufacturier se crée ainsi un monopole lucratif [6].

1. A. de Boislisle, *Correspondance des contrôleurs généraux*, t. II, lettre 114.
2. Id., *Ibid.*, t. III, p. 345.
3. G. Martin, *Histoire de la grande industrie sous le règne de Louis XV*. Paris, 1899, p. 206. — Arch. Nat., F12, 1306.
4. Arch. Nat, F12 1366.
5. Ibid., F12 72.
6. *Procès-verbaux du Conseil du Commerce*. Vo Fonberg.

La mode des toiles peintes et imprimées se développa au XVIIIe siècle lorsqu'en 1759, fut accordée la liberté d'en fabriquer en France. La plus connue de toutes les manufactures est celle de Jouy ; elle fut fondée ou tout au moins dirigée par un Allemand : Christophe-Philippe Oberkampf né à Weissenbach, en Bavière. Oberkampf avait étudié à Aarau le métier de fabricant de toiles peintes puis était venu travailler chez Cottin, à la manufacture de l'Arsenal. C'est là qu'un Suisse du roi, Tavannes, vint lui proposer de prendre la direction d'une fabrique ; ayant accepté sa proposition, sous la condition d'être libre de choisir l'emplacement de sa manufacture, il jeta son dévolu sur la ville de Jouy-en-Josas, aux bords de la Bièvre et le 1er mai 1760, il imprimait sa première pièce de toile.

L'immigration allemande dans le négoce et l'industrie fut d'autant plus marquée en France au XVIIIe siècle que cédant à des conseils intéressés, se berçant parfois d'espoirs chimériques, nos artisans se laissaient souvent débaucher. Des agents étrangers appréciant le fini du travail et les goûts artistiques des ouvriers français les soudoyaient et les emmenaient vers des régions où ils ne trouvaient parfois que déboires et regrets. Les vides que créait leur départ étaient comblés par des étrangers ; dans les métiers pénibles, dans les professions qui exigent plus de résistance physique que de sentiment artistique, des Allemands remplaçaient les Français. Ils exigeaient des salaires moins élevés que nos artisans, étant accoutumés dans leur pays à une vie moins facile et moins large que les ouvriers français, ils trouvaient facilement à s'employer. Peu à peu, ils s'accoutumaient à notre pays où la vie est aisée ; ils y prenaient femme et se glissaient dans notre population.

DEUXIÈME PARTIE

LES HOLLANDAIS EN FRANCE

CHAPITRE PREMIER

LES HOLLANDAIS EN FRANCE AVANT LA SIGNATURE DE L'ÉDIT DE NANTES

I. Introduction. — II. Premières relations commerciales. — III. Les artistes néerlandais à Paris, en Bourgogne et en Touraine. — IV. Les étudiants hollandais à Paris et à Orléans du XIIIe au XVIe siècle ; les professeurs hollandais à Angers, Poitiers et Paris. — V. Les imprimeurs originaires de Hollande.

I

L'histoire de la pénétration des Hollandais en France pourrait être divisée en trois périodes. La première embrassant le moyen âge et le XVIe siècle s'arrêterait à l'année 1598, date de la signature de l'Édit de Nantes. Durant ce laps de temps, les Hollandais, au sens actuel de ce vocable, sont le plus souvent confondus avec les Flamands et il est assez rare que l'on puisse exactement déterminer si les immigrants originaires du nord-est de la France sont ou non issus des provinces qui constitueront la Hollande proprement dite. Cette discrimination entre les habitants des Pays-Bas espagnols et des Provinces-Unies s'établit tardivement ; au XVIIIe siècle, même, la dénomination de Flamands englobe encore fréquemment les hommes nés dans les diverses provinces du Nord-Est.

La deuxième période de la pénétration hollandaise en France comprendrait le laps de temps qui s'écoule entre 1598 et 1685, date de la révocation de l'Édit de Nantes. Durant ce siècle l'immigration néerlandaise est considérable. Si le XVIe siècle est l'époque la plus florissante de la pénétration italienne dans notre pays, le XVIIe est surtout marqué par la prospérité des

colonies bataves. Les Hollandais sont les rois du négoce en France ; il n'est port ou cité où l'on ne rencontre quelques-uns d'entre eux adonnés au commerce ou propriétaires d'une manufacture. Ils jouissent d'une organisation remarquable, parlent notre langue, sont tenaces et n'ont pas à lutter contre une concurrence très âpre. Les Italiens qui passent encore les monts songent surtout à s'infiltrer à la cour et ne s'occupent guère que de banque lorsqu'ils s'intéressent encore au négoce ; l'Espagne n'a plus son ancienne splendeur et sa force d'expansion est amoindrie. Quant aux Français, ils délaissent le grand négoce et se précipitent vers les fonctions publiques. Le XVIIe siècle est la grande époque de la pénétration des Hollandais en France. Leur mouvement d'immigration se ralentit dès la mort de Colbert ; il fléchit brusquement pendant les années qui s'écoulent de 1685 à 1697, date de la signature du traité de Ryswick ; mais il reprend dès les premières années du XVIIIe siècle.

Avec ce siècle commence la troisième phase de l'immigration hollandaise. Le Néerlandais est réaliste jusqu'au tréfonds de l'âme. Notre industrie et notre commerce sont paralysés, la France est dépeuplée, ruinée par les guerres et les impôts mal répartis ; profitant de ces circonstances et du découragement général, les Hollandais reviennent et reconstituent rapidement les groupements dont l'importance avait diminué à la suite de la révocation et des luttes de Louis XIV contre les Provinces-Unies. Mais, quelle que soit la puissance des colonies qu'ils reconstituent en France au XVIIIe siècle, les Hollandais ne parviennent pas à ce degré de prospérité qu'ils avaient antérieurement connue. Ils ont à lutter contre d'autres étrangers. Les Allemands, les Anglais et les Irlandais font en France un négoce important et sous l'empire des idées philosophiques, un esprit d'initiative tout nouveau se manifeste chez les sujets de Louis XV et de Louis XVI. Si les Hollandais ne sont plus au XVIIIe siècle les seigneurs et maîtres du négoce, leur rôle démographique et social n'en demeure cependant pas moins considérable.

A la différence des Italiens et des Allemands qui se sont insinués dans les situations les plus diverses, les Hollandais établis

en France se sont cantonnés le plus souvent dans l'exercice du négoce. Si l'on excepte les artistes, peintres, graveurs ou sculpteurs qui se fixent dans le royaume, les Néerlandais sont presque tous armateurs, courtiers, manufacturiers, marchands pour les peindre d'un mot. Très peu recherchent des charges ou des fonctions ; l'armée compte très peu d'officiers d'origine néerlandaise.

II

Les relations commerciales des Néerlandais avec la France remontent aux XIIIe et XIVe siècles. Aux grandes foires de Champagne et à celles du Languedoc venaient des Hollandais. Les ports français de l'Atlantique étaient visités par des Zélandais, des Flamands et des Anglais : les guerres que la France eut à soutenir au XIVe siècle contre l'Angleterre et la Flandre interrompirent les rapports commerciaux avec ces deux pays ; les Hollandais tirèrent profit du ralentissement du trafic franco-anglais. Lorsque les principaux comptoirs des Hanséates en Flandre et en Angleterre se trouvèrent fermés au négoce français, les Hollandais et les Zélandais devinrent les intermédiaires des relations avec la Hanse à Abbeville, à Montreuil et à Rouen. Cette exclusion des Flamands et des Anglais ne dura qu'un temps mais les Hollandais conservèrent la place qu'ils avaient prise et qui, déjà, était importante grâce aux privilèges que les souverains leur avaient accordés.

Dès le XIVe siècle, en Bretagne, Pierre II étant duc, des commerçants du Nord avaient fondé à Nantes une bourse des marchandises et excité par leur fortune les convoitises des habitants car le duc décréta que tous les forains « faisant bourse coutumière devraient contribuer aux dépenses de réparations des murs et des fortifications de la ville »[1]. Jean V attira en Bretagne des marchands étrangers et par une série de conventions, régu-

1. *Privilèges de la ville de Nantes*, édition des Bibliophiles bretons, p. 56.

larisa les relations commerciales des Bretons avec les autres peuples. Il envoya à Bruges son secrétaire Jean Bouget ; par traité, cet ambassadeur stipula que les habitants de la Frise et de la Hollande auraient le droit de trafiquer librement en Bretagne [1]. Les rapports amicaux établis entre la Bretagne et la Hollande sous le règne de Jean V se continuèrent sous le règne de François II. Par un mandement de 1468, le duc invita le sénéchal et le procureur de Nantes à ne percevoir sur les navires venant des ports de Hollande d'autres *briefs* que ceux de *victuailles* [2]. Un compte cité dans la préface du Cartulaire de Retz prouve que des navires de Hollande abordaient à Bourgneuf et à Pornic ; ils y venaient chercher des sels. Sous la rubrique *Devoir d'ancrage*, en 1474, on lit : « Composition de la flotte qui vint le troisième jour d'avril : vaisseaux de Hollande 17, de Zélande 1 ». Le 26 avril de la même année, 8 navires de Hollande étaient entrés dans le havre de Pornic [3].

Au moment du siège de Nantes par les Français la duchesse Anne avait mandé des canonniers de Hollande [4]. Il est vrai que, vu les troubles apportés par ces événements, les négociants avaient quelque peu déserté le port ; aussi, après le mariage d'Anne de Bretagne avec Charles VIII, les Nantais, estimant que le commerce maritime faiblissait, sollicitèrent-ils du roi la création d'une foire nouvelle. Cédant à leurs instances, Charles VIII transporta de Lyon à Nantes la foire de l'*Aparucion*. Cette foire se tenait le premier lundi de l'Épiphanie et durait quinze jours. Les marchandises importées d'Angleterre et de Hollande étaient franches de tous droits [5].

S'il est difficile de signaler nominativement des Hollandais déjà fixés dans nos villes antérieurement au XVIe siècle, il est néanmoins certain qu'il existait déjà des groupements de marchands établis dans quelques ports. Une ordonnance de Louis XI le prouve. En février 1463 il accordait des privilèges commer-

1. Arch. dép. de la Loire-Inférieure, E 125. — Dom Morice, *Preuves pour servir à l'histoire de Bretagne*, t. II, col. 1344-5.
2. Arch. dép. de la Loire-Inférieure, E 125.
3. R. Blanchard, *Cartulaire du pays de Retz*, édition citée. *Introd.*, p. XXIV.
4. Arch. mun. de Nantes, série CC, *passim*.
5. *Privilèges de la ville de Nantes*, éd. citée, p. 79.

ciaux aux marchands de Flandre, de Brabant et de Hollande venant tant à La Rochelle « qu'ailleurs ». Ils avaient adressé une requête au roi et fait valoir que de « tout temps et d'ancienneté, eux et leurs prédécesseurs ont eu coutume de venir tant par mer qu'autrement sur les côtes de l'Atlantique ». Ayant accédé à leurs sollicitations le roi déclara que les Flamands jouiraient à La Rochelle de « leurs usances et coutumes touchant le fait de leurs marchandises comme par le passé ». Ils auront, dit l'ordonnance, une maison à La Rochelle sauf à ceux qui y demeureront à devenir bourgeois ; ils auront le droit de se retirer dans cette maison commune et d'y traiter de leurs affaires. Ils continueront, ajoute Louis XI, à avoir la chapelle qu'ils ont d'ancienneté dans l'église des Carmes et lèveront des taxes sur eux-mêmes pour leurs dépenses [1].

Au début du xve siècle, des Hollandais sont implantés à Rouen et à Dieppe. Les comptes de l'archevêché de Rouen pour l'année 1424 mentionnent à Dieppe la maison où les Hollandais avaient installé une brasserie [2].

A Lyon, ils ont des représentants ; Marseille reçoit aussi des facteurs hollandais ; ils se réunissent et se groupent au xvie siècle chez maître David Flamman qui donne l'hospitalité à ses compatriotes [3]. François Ier accorde des lettres de naturalité à des Néerlandais qui y habitent ou y possèdent des biens. Georges Hanoignas, natif de Middelbourg, marié à Marseille est naturalisé en 1541 [4] et Georges Heurques, habitant à Avignon et propriétaire au port de Marseille, reçoit également le titre de régnicole [5].

III

Paris est au xive siècle un foyer d'art remarquable. Les Valois favorisent les artistes. Jean II fait prisonnier refuse de se séparer

1. G. Musset, *Les Flandres et les communes de l'Ouest de la France*. La Rochelle 1893.
2. Ch. de Beaurepaire, *Notes et Documents concernant l'état des campagnes de la Haute-Normandie dans les derniers temps du moyen âge*. Rouen, 1865, p. 94.
3. *Félix et Thomas Platter à Montpellier*. Montpellier, 1892, p. 297.
4. *Catalogue des Actes de François Ier* ; acte 12175.
5. *Ibid.* Acte 25192.

de son peintre favori. Charles V, « sage artiste » comme le dit Christine de Pisan eut probablement pour le dessin un goût personnel ; ses préférences le portaient vers l'art à tendances naturalistes. Durant son règne, Charles VI, au moins jusqu'au moment de la funeste bataille d'Azincourt, protégea les peintres et les sculpteurs. Les fils du roi Jean, les ducs de Berry, d'Anjou et de Bourgogne, princes fastueux, furent des amateurs pour qui travaillèrent peintres, miniaturistes, tailleurs d'images et enlumineurs renommés. Pour profiter de ces dispositions favorables, immigrent en France et notamment à Paris des artistes des régions du nord et du nord-est ; ils viennent chercher fortune dans la capitale de l'Ile-de-France et les mesures libérales alors en vigueur favorisent leur venue. « Il peut estre peintre et sculpteur qui veut pourvu qu'il travaille aux us et coutumes du métier et qu'il le sache faire » est le principe du temps. Les artistes ont-ils du talent, les rois et les princes leur octroient pensions, gros gages et distinctions.

Bien antérieurement au règne de Charles VI sont attirés vers la région parisienne et le brillant milieu de la cour de France des gens de talent originaires des pays qui formèrent le nord et le nord-est de la Gaule antique. L'attirance de Paris se propage sur toute la zone qui touche à la rive gauche du Rhin. Non seulement la Flandre et l'Artois mais l'Alsace, le Hainaut, la Hollande contribuent à l'expansion de l'art de la peinture dans la France royale [1]. Les peintres et sculpteurs espèrent atteindre la renommée et ils accourent vers Paris.

Les circonstances politiques et notamment une série de mariages contribuent à accentuer cette immigration. Philippe le Hardi, duc de Bourgogne et fils du roi Jean a épousé l'héritière du comté de Flandre et il en devient le souverain à la mort de son beau-père. Amateur de peinture, ses préférences vont aux artistes des provinces du Nord. Parmi les princes qui possèdent des hôtels à Paris figurent un fils et un gendre de Philippe le Hardi, Antoine de Bourgogne, maître des duchés de

1. Comte Paul Durrieu, *La Peinture en France*, dans *Histoire de l'art* de M. André Michel, t. III, p. 102 et suiv.

Brabant et de Limbourg et Guillaume IV de Bavière, propriétaire des comtés de Hainaut et de Hollande.

Vers Paris, « centre de ralliement des artistes et grand marché pour les demandes des amateurs » viennent des peintres et des sculpteurs originaires des Pays-Bas et de la Hollande proprement dite ; ils y retrouvent des protecteurs naturels en même temps que des amis des arts. Les uns y séjournent, d'autres sont dirigés sur Bourges par Jean duc de Berry ; d'autres encore sont envoyés à Dijon par Philippe duc de Bourgogne.

Des peintres hollandais qui travaillèrent pour le duc Jean de Berry, les historiens n'ont guère retenu que le nom de Jean de Hollande fixé à Bourges, en 1398. Des artistes qui exécutèrent des travaux pour Philippe de Bourgogne et son fils Jean sans Peur, quelques Hollandais sont au contraire très connus.

Avec Philippe une ère nouvelle s'ouvre dans les États de Bourgogne ; le duc a des projets grandioses ; il veut avoir une cour calquée sur celle du roi et bien qu'il n'y doive résider jamais longtemps, une capitale digne de ce nom. A Dijon comme à Paris, il se montre magnifique et multiplie les commandes d'œuvres d'art. Pour placer dans un cadre admirable son tombeau et ceux des siens, il fonde à Champmol, près Dijon, une Chartreuse à l'ornementation de laquelle concourent des artistes hollandais. En 1388 la Chartreuse est prête à recevoir les moines qui lui sont destinés. Il ne reste plus qu'à l'orner de splendide manière. Jean Malouël, originaire de la Gueldre, est appelé à peindre les tableaux qui décoreront l'église.

Jean Malouël habitait Paris avec ses deux neveux, orfèvres ; il travailla d'abord pour Ysabeau de Bavière puis, en 1397, entra au service de Philippe le Hardi. Pour la Chartreuse de Champmol, ils exécuta des retables et rehaussa de peintures les sculptures du *Puits de Moïse*. Lorsque Jean sans Peur succéda à son père, Jean Malouël demeura près de lui ; le duc lui commanda son portrait pour l'offrir au roi de Portugal. Cette œuvre fut terminée trois ans avant la mort de Malouël qui décéda en 1415. Sa veuve et ses enfants étant demeurés sans ressources, le duc de Bourgogne accorda à ses héritiers une pension de

120 livres en considération de ce que le défunt était « un des bons ouvriers de son métier » [1].

La Chartreuse de Champmol a été détruite pendant la Révolution et les peintures de Malouël ont disparu mais le *Puits de Moise* a été sauvé. Les sculptures de ce monument ont pour auteur Claus Sluter, l'un des maîtres incontestés de l'art réaliste de la fin du XIVe siècle.

Claus Sluter était d'origine hollandaise ; son existence demeure inconnue jusqu'à l'année 1385, époque à laquelle il travaillait à Paris comme second ouvrier chez Jean de Marville. A ce moment Jean commençait l'architecture du tombeau de Philippe le Hardi. Le duc l'ayant distingué lui donna la succession de Jean en 1389 et lui confia le soin de continuer sa sépulture et de décorer le portail de Champmol [2]. Entré dans ses nouvelles fonctions Sluter ne cessa d'œuvrer pendant quinze années et toute une suite de statues sortit de son atelier. Au cours des cinq premières années du XVe siècle, il exécute les célèbres Prophètes qui décorent le *Puits de Moïse*. De ce monument, les historiens et les critiques d'art ont tout dit ; qu'il suffise de rappeler que Sluter fut un véritable chef d'école qui rénova l'art bourguignon en synthétisant dans son œuvre les meilleures des qualités françaises et néerlandaises.

Lorsque Sluter mourut en 1406, il avait fait école ; il existait des Slutériens et l'un des mieux doués était son neveu Claus de Werve, natif de Hattem, dans le comté de Hollande. Jean sans Peur le chargea de terminer les sculptures du tombeau de son père et lui commanda le sien. Malheureusement, le duc était activement mêlé aux querelles politiques qui désolaient la France et il fut assassiné avant d'avoir pu se procurer les ressources nécessaires à ce travail. Claus de Werve trépassa en 1439, au moment où Philippe le Bon pensait mettre à exécution les projets qu'avait caressés son père [3].

Bien que Philippe le Bon ne se soit point, comme son grand-

1. Comte P. Durrieu, *op. cit.*, p. 148. — A. Germain, *Les Néerlandais en Bourgogne*. Bruxelles, 1909, p. 40 et suiv.
2. A. Germain, *op. cit.*, p. 54.
3. Id., *Ibid. Claus de Werve et les successeurs de C. Sluter.*

père, intéressé aux artistes et n'ait pas cherché à en peupler sa cour il est néanmoins probable que des peintres d'origine hollandaise sont venus chercher fortune à Dijon au xve siècle. La capitale des ducs de Bourgogne était le centre d'une vie artistique très intense et les circonstances politiques favorisaient l'immigration des Néerlandais vers la Bourgogne. Depuis 1436, Philippe le Bon avait acquis par héritage le Hainaut, la Hollande, la Zélande et la Frise. Les habitants de ces pays, en venant en Bourgogne, changeaient de province mais non de souverain ; ils étaient les sujets de Philippe le Bon et la réunion de ces diverses régions sous un même sceptre rendait aisés déplacements et migrations.

La Bourgogne demeura propriété des ducs jusqu'en l'année 1477, époque à laquelle Charles le Téméraire ayant été tué au siège de Nancy, Louis XI réunit toute la province à la couronne ; mais, dès l'année suivante, les Français furent chassés du comté de Bourgogne, c'est-à-dire de la Franche-Comté, qui demeura la propriété de la maison d'Autriche, maîtresse de la totalité des Pays-Bas. Par la Franche-Comté s'infiltrèrent dans l'ancien duché des Hollandais, négociants ou peintres. C'est peut-être, en passant par cette province, que vint se fixer à Tournus la famille Guérard à laquelle se rattachent des souvenirs littéraires et artistiques.

Vers 1460, un médecin de Gouda, Guérard, s'était épris de la belle Marguerite, fille d'un docteur de Zevenbergen ; de leurs illicites amours, naissait, en 1463, un premier enfant qui reçut le nom de Pierre. Trois ans après, en cachette, dans une maison de Rotterdam, Marguerite donnait le jour à un second fils qui devait être l'un des hommes les plus illustres de la Renaissance : Didier Erasme. En apprenant que Marguerite allait être mère une seconde fois, ses parents l'avaient chassée de leur demeure et Guérard s'était réfugié à Rome pour éviter leur vengeance. Faussement, on lui annonça la mort de sa bien-aimée ; de chagrin, Guérard était entré dans les ordres mais, revenu en Hollande, il y retrouvait Marguerite occupée par le soin pieux de l'éducation de ses enfants. Jeune encore elle mourait et peu après, Guérard décédait aussi.

Confiés à des tuteurs, Pierre et Didier furent, de par leur volonté, contraints de revêtir l'habit religieux. Didier, qui n'avait point encore ajouté à son nom celui d'Erasme, s'accommoda mal de l'existence des chanoines de Steyn ; il était indépendant, aimait les arts et s'adonna à la peinture. Frappé de sa vive intelligence, Henri de Bergues, évêque de Cambrai le protégea. Il lui obtint une bourse au collège Montaigu, à Paris. Dans la grande ville, Erasme donna des leçons ; il devint le précepteur et l'ami de Lord Mountjoy. Il voyagea, regagna la Hollande et ne revint en France qu'en 1506, époque à laquelle il s'arrêta à Lyon, en se rendant en Italie.

Pierre Guérard, son frère, mena une vie de débauches; sur la fin de sa vie, il se brouilla même avec Erasme qui lui reprochait son inconduite. Que fit-il exactement ? on ne le sait mais il semble bien être l'auteur des Guérard qui se fixèrent à Tournus, en Bourgogne [1]. Dans les premières années du XVIe siècle, s'établissait dans cette ville un Hollandais, Grégoire Guérard, qualifié « neveu d'Erasme ». Grégoire était peintre et comme tel a laissé de la réputation. Il décora notamment l'église Saint-André de Tournus et Pierre de Saint-Julien de Balleure qui écrivait en 1581 dit que cette église possédait « de beaux tableaux de singulier et exquis ouvrage, faits de la divinement docte main de l'excellent peintre maître Guérard Grégoire, Hollandais, compatriote et parent d'Erasme de Rotterdam » [2].

Maître Guérard dont le nom patronymique se transforma en Gérard, eut sept enfants. Son fils André, peintre, fut chargé de décorer Mâcon lors de l'entrée de Charles IX, en 1564. De ses sept enfants, deux au moins ont laissé à Tournus ou en Bourgogne une descendance nombreuse ; on connaît des Gérard médecins, notaires et marchands dont la postérité essaima dans la province.

A la fin du XVe siècle, les Italiens sont maîtres incontestés en France. C'est à eux que s'adressent rois, princes et seigneurs pour la construction et l'ornementation de leurs châteaux.

1. G. Jeanton, *La parenté d'Erasme en Bourgogne*, extrait des *Annales de l'Académie de Mâcon*, t. XIX. Mâcon, 1917. — G. Jeanton, *Les peintres d'origine flamande à Tournus au XVIe siècle*. Mâcon, 1916.

2. P. de Saint-Julien de Balleures, *Recueil des antiquités et choses les plus mémorables de l'abbaye et ville de Tournus*. Paris, 1581, p. 536.

Toutefois, on rencontre aussi quelques Flamands occupés à œuvrer dans les palais royaux ; quelques-uns travaillèrent notamment à Amboise. Des critiques d'art ayant étudié les sculptures de la chapelle Saint-Blaise du château d'Amboise, avaient reconnu dans leur composition une influence flamande. Ils avaient raison car le seul compte de la construction du château qui nous soit parvenu, celui de l'année 1495-1496 révèle la présence de Flamands parmi les ouvriers employés par le roi. S'il n'est pas prouvé que l'un d'eux, Cornille de Nesve, soit d'origine hollandaise, il est au contraire hors de doute que Casin d'Utrecht était de famille néerlandaise. Casin était payé 21 livres par trimestre pour faire des « ymaiges » [1].

Les honneurs que l'on accorde en France aux artistes, les luttes religieuses qui se déroulent dans les Pays-Bas déterminent des artistes néerlandais à se fixer dans le royaume des Valois au XVIe siècle. Lyon est une ville riche, la colonie étrangère y est puissante. Les Allemands y coudoient Italiens et Flamands ; dans cette cité les peintres gagnent largement leur existence. En 1541, s'y établit Corneille de la Haye. Henri II lui donne ses lettres de naturalité six ans plus tard et sa renommée est assez grande pour que Charles IX lui rende visite en 1564 et lui donne le titre de « peintre et valet de chambre du roi ». Corneille se convertit en 1569 et meurt six ans après.

Corneille de la Haye a exécuté de nombreux portraits qui lui ont valu une véritable renommée ; comme lui, ses enfants s'adonnèrent à la peinture durant le XVIIe siècle. Corneille avait fondé à Lyon son foyer ; à sa mort il laissa trois enfants, une fille et deux fils, dont Corneille II, qui lui-même eut sept enfants. La descendance directe de Corneille de la Haye subsista à Lyon jusqu'à la fin du XVIIIe siècle [2].

A Troyes, s'établit Jean de Hoey ; en 1578, il s'unit à Marie Ricoveri, petite-fille du sculpteur Dominique Florentin. De ce peintre et de sa descendance, je dirai plus loin quelques mots [3].

1. L. de Grandmaison, *Sculpteurs flamands ayant travaillé en Touraine au XVe et au XVIe siècles*. Tours, 1913, p 2.
2. Audin et Vial, *Dictionnaire des artistes du Lyonnais*. Vo La Haye.
3. F. Herbet, *Extraits d'actes et notes concernant des Artistes de Fontainebleau*. Fontainebleau, 1901, p. 30-47.

Comme toujours, vers Paris, se dirigèrent les Hollandais qui émigrèrent en France ; les proscriptions du duc d'Albe avaient déterminé nombre d'entre eux à gagner notre pays. Ils y écoulaient d'autant plus aisément leurs productions qu'on a retrouvé la trace d'un véritable syndicat de marchands de tableaux s'occupant d'introduire en France des peintures flamandes pour les vendre aux amateurs étrangers fréquentant le quartier de Saint-Germain-des-Prés et la foire Saint-Germain [1]. Les œuvres des peintres flamands et néerlandais étaient donc appréciées à Paris. De ces artistes originaires de Hollande quelques-uns sont nommément connus ; en 1585 [2], Jean Van Queborne, maître peintre à Paris, demeurant au Marché-Neuf, paroisse de Saint-Germain-le-Vieil, épouse Sara Mesebruich, fille de l'orfèvre hollandais Herman Mesebruich. Van Queborne est resté complètement obscur et ne fut attaché à aucune personnalité ; il a été perdu dans la foule de ces artistes de second ordre dont les noms sont plus intéressants à connaître pour les ethnographes que pour les historiens de l'art.

IV

Les historiens des Flandres ont noté la prédominance de la langue et de la littérature française sur les idiomes néerlandais ou thiois dans la portion néerlandaise des Pays-Bas dès la fin du XIIIe siècle et au XIVe. Pour les habitants de ces régions, la connaissance du français est « le complément d'une bonne éducation » et même à la cour de Hollande, où il semble qu'en raison de l'éloignement et des circonstances politiques notre langue dut céder le pas à celle du peuple, elle conserva sa suprématie. « A partir du duc Albert, la francisation gagna la cour de Hollande comme elle avait gagné depuis longtemps celles de Flandre et de Hainaut. L'avènement de la maison de Bourgogne ne fit

1. J. Guiffrey, *Artistes parisiens du XVIe et du XVIIe siècles.* Notice 103.
2. J Guiffrey, *op. cit.*, Vo Queborne.

que consacrer et affermir la situation acquise par le français dans les Pays-Bas »[1].

La noblesse et la bourgeoisie néerlandaise envoyaient enfants et jeunes hommes se perfectionner dans la connaissance du français en pays wallons. Quelle ville, plus que Paris, offrait plus de ressources pour les études et pour apprendre notre langue sans cet accent « rouchi » qui valait à ceux qui le possédaient un accueil ironique ? Dès le XIIIe siècle les Néerlandais viennent nombreux à Paris. En 1238, Andreas, doyen du chapitre de Sainte-Marie à Utrecht y étudie et il semble que les chanoines d'Utrecht de ce temps prétextent des études pour se rendre à Paris. Hessel, doyen de Fermessum, est à Paris avec deux compagnons en 1280 ; aux environs de 1295, Lodewijk van Velthem fréquente peut-être les cours de l'Université ; en tous cas il se souvient des jolies femmes qu'il a connues dans la capitale. Gérard Groote, le célèbre fondateur de la confrérie de la Vie Commune séjourne à Paris de 1355 à 1358[2]. Les statuts de la nation allemande de Paris datés de 1378 mentionnent une vingtaine d'étudiants originaires de la province d'Utrecht[3].

Les villes de Hollande accordent des bourses de voyage à des jeunes hommes qui vont en France. Les comptes de la ville de Middelbourg de l'an 1380 mentionnent la subvention de 25 livres donnée à Pieter Scaep pour son séjour à Paris.

Les jeunes hommes qui se livrent aux études médicales font à Paris des séjours de plusieurs années. Ghisbert de Delft y demeure quinze ans, de 1395 à 1410 ; Zebert de Ele, natif de Breda, licencié en 1410 est déjà signalé dans les documents universitaires de 1407. Durant les premières années du règne de Charles VI, se forme à la Faculté de médecine de Paris une véritable colonie de Néerlandais : Thierry, de Schiedam ; Rasson,

1. H. Pirenne, *Histoire de la Belgique*, t. II, p. 421. — M. Wilmotte, *La Culture française en Belgique*. Paris, 1912, p. 15 et suiv. — K. J. Riemens, *Esquisse historique de l'enseignement du français en Hollande du XVIe au XIXe siècle*. Leyde, 1919. — J.-J. Salverda de Grave, *L'influence de la langue française en Hollande d'après les mots empruntés*. Paris, 1913.

2. A. Budinszky, *op. cit. Niederlander*, p. 164-179. — K. J. Riemens, *op. cit.*, p. 4 à 6.

3 *Nouvelle Revue historique du droit français et étranger*, t. XII, 1888, p. 407.

d'Utrecht; Pierre, Jean, André, de Leyde, Roebosch, Ysebrandt, de Delft suivent les cours des maîtres parisiens [1].

Le mouvement d'immigration des étudiants néerlandais ne se ralentit pas au xve siècle. Les comptes de Middelbourg relatent pour cette époque les noms de bénéficiaires de bourses et l'on a publié de longues listes de Hollandais qui, au xve siècle, occupèrent à l'Université de Paris le rang de recteur ou de procureur de la nation allemande [2]. Ces listes ont d'ailleurs été complétées et aux noms relevés par leur auteur, il convient d'ajouter ceux de J. de Gouda, Cornelius Oudendijk, Gilles de Delft, maître ès-arts en 1479, docteur en 1492, un des premiers Sorbonnistes gagnés à l'humanisme [3]. Erasme, en 1495 arrivait à Paris et Johann Heurnius fut l'élève de Duret et de Ramus [4].

L'université de Dôle, fondée en 1420 par Philippe le Bon vit ses statuts confirmés par le pape Eugène IV puis par Philippe le Beau et Charles-Quint ; au xve siècle elle jouit dans le nord de l'Europe d'une grande notoriété et chaque année la Hollande lui fournit un important contingent d'écoliers [5]; néanmoins les Hollandais lui préfèrèrent toujours les universités de Paris, de Montpellier et d'Orléans.

Depuis le xive siècle, Orléans accueillait chaque année des étudiants de Hollande. Philippe de Leyde se rendit en 1345 dans cette ville, y revint vers 1356 pour y prendre son grade de licencié. De la dédicace de son traité *De cura reipublicæ et sorte principantis*, il ressort que beaucoup de Hollandais étudiaient à Orléans [6]. C'est surtout à partir du xvie siècle qu'ils furent nombreux à l'université de cette ville ; membres de la Nation allemande, ils accédaient aisément aux charges et dignités de cette nation. Au nombre des procureurs figurent Bernard Wigbold, un Frison ; Henri Brundt, Guillaume de Roen ;

1. Dr E. Wickersheimer, *Commentaires de la faculté de médecine de l'Université de Paris* (1395-1516). Collection des documents inédits. Paris, 1915. Cf. noms cités.
2. De Wal, *Oratio de muneris Rectoris magnifici origine*, p. 52-54, cité par Riemens, *op. cit.*, p. 6.
3. A. Renaudet, *Préréforme et humanisme à Paris pendant les premières guerres d'Italie*. Paris, 1916, p. 118.
4. Budinszky, *op. cit. Nierderlander*.
5. J. Longin, *La Nation flamande à l'Université de Dôle*. Gand, 1892, p. 5.
6. J. K. Riemens, *op. cit.*, p. 5.

de 1560 à 1567 neuf procureurs sont Hollandais, ils viennent de la Haye, Delft, Groningue [1]. Ces jeunes hommes apprennent non seulement notre langue mais adoptent même notre écriture « italienne ». A tous ceux qui voulaient parvenir aux dignités de la Nation l'emploi de la cursive gothique était interdit. En 1566, un Hollandais, Hugues Blotius — Hugues Bloodt — rappelle à ses compatriotes qu'il leur est défendu d'inscrire quoi que ce soit sur les registres de la Nation si ce n'est en « écriture italienne » et il prescrit à ceux qui ne sont pas accoutumés à cette manière d'écrire de prendre des leçons de calligraphie. Pour obéir à ces préceptes, les Germaniques arrivant à Orléans fréquentent l'école d'Arnold Grysper, maître d'écriture en cette ville en 1587 [2].

L'esprit d'ordre et d'économie des Hollandais était sans doute apprécié de leurs camarades germaniques car très fréquemment ils sont, à l'unanimité, élus receveurs de la Nation allemande. De 1510 à 1521, les receveurs sont presque tous Hollandais. Francon Boot, de la Haye ; Cornelius Wilhelm, de Dordrecht ; Duyst, de Delft ; Cornelius Fyctr, de Rotterdam dont la devise est « In virtute labor » exercent tour à tour la charge de trésorier. Gerard Thielmann, Pierre Hermann, Jacques Glauwe leur succèdent [3].

Adolphe de Gueldre est receveur dans des conditions difficiles à la fin de l'année 1563 ; la nation germanique a été momentanément dissoute par suite de la guerre entre le prince de Condé et le duc de Guise. Jean Pelant qui lui succède remet de l'ordre dans les finances et ses scrupules doivent être grands si l'on en juge par sa devise :

> Omnia si perdas, famam servare memento
> Qua semel amissa, postea nullus eris [4].

Les registres des universités d'Angers et de Poitiers révéleraient, s'ils n'étaient perdus, les noms de quelques Hollandais

1. Arch. dép. du Loiret, D 214, f°s 1, 40, 99, etc. ; D 265, f°s 155, 282.
2. A. Baillet, *Arnold de Grysperre, calligraphe à Orléans au XVIe siècle.* — J. Soyer, *Rapport sur le mémoire précédent*, dans *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, etc... d'Orléans*, t. X, 1910, p. 60 et 69.
3. Arch. dép. du Loiret, D 223, f°s 19, 21, 28, etc.
4. Ibid., D 224, f° 93 et *passim*.

attirés par la renommée de leur compatriote, un Frison, François Meinard, qui enseigna dans ces deux villes [1].

Un érudit du XVIe siècle, Marin Liberge, auteur de l'*Ample discours sur le siège de Poitiers* de 1569 avait attiré à l'université d'Angers, où il professait lui-même, François Meinard, natif du village de Weststellingwerf. En 1599 et 1600, Meinard était titulaire d'une chaire de droit à Angers ; il habitait encore cette ville en 1608. L'année suivante, il passait à Poitiers pour y occuper le poste de professeur de droit ; vers 1612, il épousait Jeanne Irland, fille d'un notoire Écossais qui, pendant une longue période, avait enseigné le droit dans la capitale du Poitou. Quatre enfants naquirent de cette union, mais François Meinard ne les devait pas voir grandir car, d'après une épitaphe transcrite par Dreux du Radier, il décédait le 1er mars 1623, âgé de cinquante-trois ans.

François Meinard a joui au début du XVIIe siècle d'une véritable notoriété, non à raison de ses ouvrages de controverse religieuse mais par suite de la publication du *Regicidium detestatum* publié quelques semaines après l'assassinat de Henri IV et qui eut plusieurs éditions. La thèse de Meinard est assez curieuse pour qu'on la résume en quelques mots. Ayant constaté que Poltrot de Méré, l'assassin du duc de Guise au siège d'Orléans était de l'Angoumois et que Ravaillac était né à Angoulême, Meinard s'efforce de démontrer que ni l'un ni l'autre de ces criminels n'était Français car l'Angoumois ne fait pas partie de la France proprement dite. Pour exclure de la France cette province, Meinard établit une distinction entre les Francs et les Gaulois ; aux premiers il accorde toutes les qualités, aux seconds, en utilisant les passages des *Commentaires* de César les plus hostiles aux Gaulois, il attribue tous les vices. Cette discrimination effectuée, l'auteur du *Regicidium* conclut que descendant des Gaulois en ligne directe, Poltrot de Méré et Ravaillac ainsi que les habitants de l'Angoumois ne sauraient être compris au nombre des Français.

De vives répliques furent suscitées par l'apparition de cet

1. Th. Ducrocq, *François Meinard, Frison, professeur à Angers et Poitiers*, dans *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, année 1891, p. 223.

ouvrage. Les habitants de l'Angoumois protestèrent et, au nom des Francs-Gaulois, d'autres auteurs réfutèrent les thèses de Meinard. Paul Thomas, avocat à Angoulême déclara dans un libelle que les doctrines du « docteur Frison » étaient ineptes, malhonnêtes et misérables ». Victor Tuarts, auteur de la *Defensio pro Francogallis* n'eut pas de peine à démontrer l'union de la nation française.

Si Meinard avait voulu attirer sur lui l'attention, il y avait réussi car son ouvrage avait causé quelque scandale. Ses œuvres postérieures lui valurent moins de renommée mais de sérieuses amitiés. Il fut lié avec des personnages considérables : Duvergier de Haurane, abbé de Saint-Cyran, les frères Sainte-Marthe, l'évêque de Poitiers, Chasteigner de la Rochepozay. Il entretint également commerce d'amitié avec Pierre Valens, professeur de langue grecque à Paris [1].

Pierre Valens, né à Bédum, village de la province de Groningue, fit ses études en France et y obtint le titre de maître ès-arts. Il se fixa à Paris et fut nommé professeur au collège royal en 1609. Après avoir fourni une longue carrière, Valens décéda à Paris en 1641 et fut inhumé à Saint-Étienne-du-Mont. Ses ouvrages sont nombreux ; il en publia une vingtaine au moins ; parmi eux on note des éloges du roi Louis XIII, un discours sur la prise de La Rochelle puis des dissertations sur Homère et Démocrite.

Lorsque Meinard mourut à Poitiers, Valens prit à cœur les intérêts de Jeanne Irland et s'occupa de la liquidation des biens que ses enfants avaient à recueillir en Hollande. Il écrivit à ce sujet diverses lettres dans son ancienne patrie ; l'une, notamment, est adressée à Sierck Fritzum demeurant à Leyde et jadis compagnon de table de Valens aux collèges de Dôle et de Paris.

C'est également au cours du XVIe siècle que se fixa à Paris Théodore Marsile [2], né à Arnhem en 1548. Après avoir étudié

1. W. Boales, *Notes sur Valens* publiées dans *De Vrije Fries*, t. XVII, p. 427-435.
2. A. J. van der Aa, *Biographisch Voordenboek der Nederlanden*. Haarlem, 1869.

à Louvain et à Toulouse il revint à Paris comme régent du collège des Grassins puis du collège du Plessis. Il remplaça Jean Passerat comme professeur d'éloquence et mourut à Paris en 1517. L'épitaphe gravée sur le tombeau qu'on lui édifia à Saint-Étienne-du-Mont rappelle ses qualités et ses vertus [1].

V

Comme les humanistes, les premiers imprimeurs furent de grands voyageurs ; ils s'établissaient fréquemment hors de leur patrie d'origine. Les typographes allemands ont fourni des habitants à la France ; des Hollandais sont aussi venus exercer à Paris le métier d'imprimeur ou de libraire.

Wolfgang Hopyl, né à Utrecht ou dans les environs, débuta comme correcteur chez un de ses compatriotes et devint son associé. Des Hollandais fixés à Paris, Gilles de Delft, probablement, fournirent à Hopyl les moyens de s'établir à son propre compte. A partir du mois d'octobre 1490, Hopyl s'installait rue Saint-Jacques, dans la maison du « Tresteau » ou de l' « Image Saint-Georges ». C'est là qu'il mourut à la fin de l'an 1522 laissant six enfants ; quatre filles et deux fils. Sauf un, mort très jeune, ils se marièrent tous en France.

Bien qu'il se fut solidement implanté à Paris, Hopyl n'oublia pas sa patrie car l'un de ses principaux labeurs est un *Missel* de l'église d'Utrecht, exécuté par lui pour marquer son amour à son pays natal. Il imprima également d'autres missels et ouvrages latins fort recherchés des amateurs de l'époque ; aussi son atelier typographique devint-il florissant. Il fournit à son propriétaire des bénéfices abondants si l'on en juge par les nombreuses acquisitions qu'il fit à Paris.

Georges, fils de Wolfgang, né en 1501, exerça l'art de l'imprimerie à partir de 1526 ; il était propriétaire de l' « Image

1. E. Raunié, *Epitaphier du Vieux Paris*, t. III, notice 1502.

Sainte-Barbe ». Sa veuve, Perrette Riotte, vivait encore en 1579 [1].

Hennequin de Bréda n'a laissé qu'un souvenir et sa vie est mal connue. Plus notoires sont les Beys, également originaires des environs de Bréda. Gilles Beys, né à Haeghe, près Bréda, en 1542, exerça le commerce des livres à Paris depuis l'année 1577. Il s'installa rue Saint-Jacques avec sa femme, la troisième fille de Plantin d'Anvers et écoula surtout les productions de son beau-père. De son mariage il avait eu dix enfants ; cinq filles dont trois épousèrent des libraires parisiens. Son fils Christophe exerça à Paris jusqu'en 1608 ; ses affaires n'ayant pas prospéré, il se retira à Rennes puis à Lille où il s'établit en 1610. Adrien Beys, neveu de Gilles, entré comme apprenti chez son oncle à la fin du XVIe siècle, se fit promptement naturaliser ; après la mort de Gilles il demeura avec sa tante, la veuve de Gilles Beys [2].

Pierre de l'Estoile, collectionneur de livres et de libelles était en relations d'amitié avec Gilles Beys et son neveu. Il achetait chez eux des volumes et des opuscules qu'ils rapportaient des foires de Francfort ou d'Anvers [3]. Les libraires du XVIe siècle se déplaçaient facilement ; ils vendaient les ouvrages édités par leurs soins, ceux que leurs correspondants leur adressaient et ceux qu'ils allaient acquérir au loin. Des courtiers hollandais assuraient fréquemment les relations entre la France, la Hollande et l'Allemagne ; à Lyon comme à Paris, des imprimeurs d'origine étrangère employaient fréquemment des courtiers néerlandais. A cela, il y avait une raison. Les Hollandais parlaient généralement la langue française tandis que nos nationaux ignoraient l'idiome des Hollandais.

Dès le début du XVIe siècle, les bourgmestres des villes de Hollande avaient préconisé l'étude de notre langue en se basant sur l'utilité qu'elle présentait pour les futurs commerçants. Peu à peu, les méthodes d'enseignement pratique s'étaient

1. Sur Hopyl, voir : Claudin, *Histoire de l'Imprimerie en France*. Paris, 1901, t. II, p. 67. — H. Stein, *L'Atelier typographique de Wolfgang Hopyl à Paris*. Fontainebleau, 1891. — H. Stein, *Nouveaux Documents sur Wolfgang Hopyl*. Paris, 1905. — Renouard, *Documents sur les Imprimeurs parisiens*. Paris, 1901, p. 184.
2. Renouard, *op. cit.*, p. 15.
3. P. de l'Estoile, *Mémoires Journaux*, éd. Lemerre, t. VIII et IX, *passim*.

généralisées en Hollande ; on y enseignait le calcul, la banque et la langue française ; aussi, mieux armés que les habitants de notre pays, les Hollandais avaient-ils pour le négoce en France des facilités que nous ne possédions point [1]. Au XVIIe siècle, cette connaissance des langues étrangères jointe aux études réalistes et pratiques permit aux Hollandais, habiles aussi à profiter des circonstances politiques, de s'introduire dans toutes les villes de France pour y exercer avec profit le commerce que dédaignaient les nationaux.

1. K. J. Riemens, *op. cit.* Chapitre I. *But primitif de l'enseignement du français* p. 15.

CHAPITRE II

QUELQUES MOTS SUR LES RAPPORTS POLITIQUES DE LA FRANCE ET DE LA HOLLANDE ENTRE 1579 ET 1697.

I

Le 23 juillet 1579, les États des Pays-Bas de religion réformée se groupaient et signaient l'Union d'Utrecht. La république des Provinces-Unies naissait, englobant la Hollande, la Zélande, les provinces d'Utrecht, de Gueldre, de Frise, d'Over-Yssel, de Groningue et quelques cités protestantes de la Flandre et du Brabant. L'existence de cette jeune confédération fut longtemps précaire. Avant de parvenir à constituer un État indépendant, la république nouvelle eut à soutenir de longues luttes avec l'Espagne mais au cours de ces luttes militaires et diplomatiques, les Provinces-Unies trouvèrent en France une aide puissante. L'alliance de la France et de la Hollande constitue un épisode marquant de notre séculaire querelle avec la maison d'Autriche ; elle est aussi l'un des événements importants de l'histoire néerlandaise. Par les secours en hommes et en argent, par l'appui que lui fournit le gouvernement français, la Hollande s'affranchit peu à peu de l'Espagne et conquit son entière indépendance.

Ce fut sous le règne de Henri IV que se nouèrent ces liens d'amitié dont la constance ne se démentit pas durant près de trois quarts de siècle. N'étant encore que roi de Navarre, en 1581, Henri éprouvait un vif désir de concourir à l'affranchissement des Provinces-Unies ; il souhaitait porter la guerre en Espagne,

mais de ce projet, il fut détourné par Henri III, alors en paix avec le roi catholique.

Henri III étant mort, des rapports étroits se nouèrent entre son successeur et les États généraux ; ils lièrent partie contre les Ligueurs et les Espagnols. Dans les conjonctures au milieu desquelles il se débattait, Henri IV eut fréquemment recours aux Provinces-Unies.

Entre les années 1590 et 1596, les lettres adressées par le Béarnais à « ses très chers et bons amis, MM. des Estats des Provinces-Unies des Pays-Bas » sont très fréquentes ; il leur demande secours et aide pour achever la conquête de son royaume. Buzenval, son ambassadeur à La Haye, multiplie les démarches pour obtenir des subsides et il y réussit. Au début de 1597, Henri IV mande aux États : « Je vous prye pourvoir à la continuation de la solde des deux regimens de gens de guerre françois que vous m'avés voulu payer jusques icy et dont j'ai donné la charge au sieur de la Noue car j'en ay plus grand besoin que jamais... » Et il ajoute : « Si j'acquiers par ce moyen quelque advantage sur nos communs ennemys, vous y aurez la meilleure part, comme mes meilleurs amys avec lesquelz je suis résolu me joindre et unir plus estroitement que jamais [1]... »

Les sollicitations de Henri IV ne demeuraient point vaines ; à diverses reprises les États lui adressèrent des secours en argent et en hommes ; ils lui envoyèrent une flotte qui, remontant jusqu'à Rouen, soutint Biron dans ses entreprises militaires ; des Hollandais combattirent aux côtés de Henri IV à Arques et à Ivry. Pour témoigner sa reconnaissance aux Provinces-Unies, le roi, à la fin de 1597, concluait un traité d'alliance avec leur gouvernement. Le duc de Bouillon en avait discuté les termes et au début de 1598, Henri IV écrivait aux représentants des États : « Je vous envoye mes lettres de ratification des deux contrats de confédération et nouvelle alliance que mon cousin, le duc de Bouillon a traitez et passez en mon nom avec vous. »

1. Berger de Xivrey. *Lettres missives de Henri IV*. Collection des Documents inédits, *passim*. — A. Waddington, *La République des Provinces-Unies, la France et les Pays-Bas Espagnols de* 1630 *à* 1650. Paris, 1897, 2 v. — A. Lefèvre-Pontalis, *Jean de Witt, grand pensionnaire de Hollande*. Paris, 1884, 2 v. Voir ch. I et II.

A dater de ce moment est cimentée l'alliance franco-hollandaise et Henri IV ne s'adresse plus aux députés des Provinces-Unies qu'en utilisant la formule : « à nos très chiers et bons amys, alliez et confedercz les seigneurs des Estats généraux... » La paix de Vervins ayant été signée entre la France et l'Espagne, les Provinces-Unies récoltèrent le fruit de leurs amicales dispositions vis-à-vis de Henri IV. Elles purent se convaincre que ses solennelles promesses n'étaient point vaines. En effet, les rôles furent renversés et de France en Hollande affluèrent hommes et argent. Outre les avantages politiques qu'ils recueillirent de leur alliance avec la France, les Néerlandais obtinrent pour leur négoce des facilités à la faveur desquelles ils se créèrent dans toutes les régions françaises des situations particulièrement brillantes.

Les rapports cordiaux des deux pays se resserrèrent pendant le règne de Henri IV. Quand, en 1605 et 1606, au cours de leurs luttes contre les archiducs, les Hollandais subirent quelques échecs, la consternation fut grande parmi eux. Ils furent sur le point de traiter avec l'Espagne, la guerre entraînant la ruine de leur commerce. Henri IV dépêcha près d'eux Jeannin, Buzenval et de la Planche pour les détourner d'acheter la paix à des conditions onéreuses. Les négociations des plénipotentiaires aboutirent au traité de La Haye signé le 17 juin 1609 et connu sous le nom de trêve de douze ans. Henri IV et Jacques Ier d'Angleterre se portaient garants de la paix entre les Provinces-Unies et l'Espagne qui, en traitant avec elle, reconnaissait implicitement l'existence de la jeune république. Au cas de rupture de la trêve avant le terme fixé, l'Angleterre et la France s'engageaient à intervenir contre l'Espagne aux côtés de la Hollande. Les États généraux s'interdisaient de traiter avec aucun pays sans l'assentiment préalable de leurs alliés.

Henri IV promettait à la Hollande des subsides en argent ; cette clause du traité n'innovait en rien car depuis 1598, sous le prétexte de rembourser d'anciennes dettes contractées vis-à-vis des États généraux, il leur adressait annuellement des sommes importantes, leur assurant ainsi les moyens financiers de poursuivre leur lutte contre l'Espagne.

La politique d'alliance franco-néerlandaise dirigée contre l'Espagne subsista intégralement jusqu'à l'époque du traité de Munster. Henri IV l'avait inaugurée, Richelieu et Mazarin la poursuivirent. Elle eut sur les relations commerciales des deux pays et partant, sur le développement des colonies hollandaises en France une importance considérable. Grâce à ce rapprochement « les Provinces-Unies grandirent sous le patronage de la France et semblaient être devenues l'une de ses colonies. Les relations commerciales s'étaient promptement multipliées et faisaient circuler de nombreux voyageurs hollandais jusque dans le Midi de la France. » Si cette assertion d'un historien moderne est exacte sous le rapport politique elle l'est moins au point de vue démographique et social. A bien examiner les faits la France a reçu de la Hollande un apport de population stable ou temporaire beaucoup plus considérable que celui qu'elle lui donna jamais ; pendant près de deux cents ans, les Hollandais considèrèrent la France comme une colonie où ils se fixèrent très volontiers. De tous les pactes commerciaux annexés aux conventions politiques, les Néerlandais tirèrent plus largement parti que les Français ; ils s'installèrent dans le royaume comme en pays conquis et l'on ne serait pas éloigné de croire que le développement de leurs groupements et leur prépondérance commerciale n'influèrent pas seulement sur les dispositions hostiles de Louis XIV à leur égard mais encore sur la détermination qu'il prit de révoquer les libertés religieuses que les protestants avaient acquises sous Henri IV.

Continuant la politique de son père, Louis XIII appuya constamment les revendications de la Hollande contre l'Espagne. De son avènement à sa mort, il ne se passe guère de période quinquennale sans qu'interviennent entre la France et les Provinces-Unies des accords destinés à renforcer les pactes anciens. Le gouvernement du roi fournit hommes et finances, les États généraux inféodent leur politique à la nôtre en s'engageant à ne signer aucun traité avec une tierce puissance sans l'assentiment du roi très chrétien. Ces diverses conventions stipulent la liberté réciproque du commerce et l'exemption du droit d'aubaine pour les Hollandais établis en France.

Avec un sens très précis des réalités, les États généraux, lors des échanges de signatures, s'efforçent d'obtenir pour leurs nationaux des avantages de plus en plus grands ; ils en concèdent aussi, d'ailleurs, mais à raison de leur tempérament et de leur organisation commerciale très avancée, les Hollandais recueillent de ces stipulations économiques des profits plus considérables que nos régnicoles. De tous côtés, se fixent en France des habitants originaires des Provinces-Unies ; ils invoquent, pour commercer à leur guise, les droits que leur confèrent traités et arrêts du roi confirmant leurs prérogatives. Un arrêt de 1632 les exonère du droit d'aubaine et les considère comme régnicoles ; au mois de février 1635, ces privilèges sont maintenus ; les Hollandais obtiennent la liberté de trafiquer par terre et par mer, de disposer de leurs marchandises comme bon leur semble, sans payer de droits supérieurs à ceux qu'acquittent les Français. A tout instant, dans les requêtes qu'ils adressent au gouvernement royal, les Hollandais rappellent les décisions rendues en leur faveur ; leurs archives sont fort bien conservées : traités, ordonnances, arrêts du conseil, décisions de justice y figurent en bon ordre et chaque année, de nouveaux documents enrichissent les collections antérieures. Richelieu comme Henri IV ne compte pas avec ses alliés ; il leur concède facilement faveurs et privilèges.

Après la disparition du cardinal, Mazarin suit à l'égard de la Hollande les errements anciens. Sentant que sous la pression continue de l'Espagne, le zèle de ses alliés faiblissait, il crut sage de resserrer une fois encore les liens qui unissaient les deux pays. D'autant plus urgente était cette nécessité qu'on était à la veille de négociations internationales pour lesquelles il serait essentiel de se conduire en parfait accord. En 1643, d'Avaux et Servien furent chargés de négocier avec les États généraux et le 1er mars 1644, ils signaient à La Haye un instrument aux termes duquel étaient confirmées toutes les dispositions antérieures. En échange de subsides, les Hollandais se liaient au regard de la France et s'interdisaient de traiter séparément avec l'Espagne. En outre, le traité de 1644 aplanissait certaines difficultés entre les alliés et laissait une porte large-

ment ouverte au règlement de celles qui n'avaient pas reçu une solution immédiate.

Bien que les rapports politiques fussent généralement courtois entre la France et la Hollande, quelques froissements divisaient parfois les alliés. Des différends pécuniaires séparaient les deux pays ; les Provinces-Unies réclamaient notamment un arriéré de subsides qui leur était dû depuis le début de 1643. Par ailleurs, au cours de leur mission, d'Avaux et Servien avaient cherché à s'immiscer dans les affaires intérieures de la Hollande. Les catholiques néerlandais étaient inquiétés par les protestants et dans un discours maladroit, les ambassadeurs avaient laissé croire que Mazarin et le gouvernement du roi protégeraient les catholiques. Cette prétention avait froissé les États généraux. D'autres dissentiments étaient nés au sujet de question d'étiquette ; les ambassadeurs hollandais soulevaient des difficultés à propos de leurs titres et *Messieurs* des États entendaient être traités de *Hauts et Puissants Seigneurs*. Mais ces froissements, s'ils émotionnaient le monde de la cour n'avaient aucune portée sur l'esprit des habitants des deux pays. Les difficultés commerciales provenant de l'oppression que nos négociants subissaient de la part des Néerlandais commençaient au contraire à irriter les esprits des régnicoles. Par suite des avantages qu'ils avaient constamment acquis, les Hollandais avaient pris en France une situation prépondérante et réalisé des fortunes considérables. On les jalousait. Eux se plaignaient des pertes que nos corsaires, en Méditerranée surtout, infligeaient à leur commerce ; fréquemment on pillait leurs navires. Ces différends furent momentanément aplanis par la signature du traité de Paris, dit traité de Marine, signé le 18 avril 1646 ; les Hollandais obtenaient satisfaction au sujet des griefs qu'ils avaient formulés relativement aux prises maritimes. L'ère des conflits aigus paraissait close ; néanmoins « quelque aigreur s'était glissée dans les rapports des alliés et surtout la confiance réciproque faisait défaut » [1]. Elle serait peut-être revenue mais par leur attitude, les États généraux allaient provoquer la rupture de l'ancienne amitié.

1. Waddington, *op. cit.*, t. II, p. 107.

Aux termes du traité de 1644, les Provinces-Unies s'étaient une fois de plus engagées formellement à ne jamais traiter séparément avec l'Espagne ; or méprisant leurs engagements, les États, écoutant les propositions des Espagnols signèrent la paix à Munster avant tout accord avec la France. Cette paix de janvier 1648 était certes glorieuse pour eux puisqu'elle reconnaissait l'indépendance absolue des Provinces-Unies et leur accordait des agrandissements territoriaux, mais sa signature fut, à juste titre d'ailleurs, regardée comme une trahison.

Mazarin ne rompit pas les relations avec les États. Des ambassades françaises furent envoyées en Hollande, des missions extraordinaires vinrent des Provinces-Unies à Paris ; les premières avaient à atteindre des buts politiques, les secondes visaient surtout à obtenir des concessions économiques : le retrait d'un édit du 24 octobre 1648 interdisant certaines importations hollandaises en France et la prorogation du traité de marine de 1646.

J'ai insisté sur les bons rapports de la France et de la Hollande car ils ont eu sur l'immigration des Néerlandais dans le royaume une influence certaine. Il m'est au contraire permis d'être bref sur la série des événements postérieurs au traité de Munster. Depuis l'an 1650, chaque année est pour ainsi dire marquée par quelques complications diplomatiques entre la France et les Provinces-Unies. En 1657, Ruyter s'empare de deux de nos navires en Méditerranée ; Louis XIV demande un châtiment exemplaire contre lui. Les États envoient Boreel en France pour apaiser le roi ; l'ambassadeur invoque la liberté des mers, Mazarin le congédie sur ces mots : « Jamais ambassadeur ne parla si haut à la cour, vous pourriez vous en repentir » [1]. Les navires des Hollandais furent saisis et le paiement des lettres de change suspendu. Ces mesures causèrent du trouble, les grandes villes de Bretagne réclamèrent et Bordeaux envoya spécialement à Paris le sieur de Launay-Vivans, conseiller en la Chambre de l'Édit ; il avait mission de supplier S. M. de ne pas comprendre leur ville parmi celles à qui le trafic devait être interdit avec la Hollande.

1. P. Faugère et Marillier, *Voyage de deux jeunes Hollandais*, p. 125-6.

La pêche à la baleine, jadis pratiquée par les Dieppois, Malouins et Basques était devenue le monopole des Hollandais. Foucquet organisa la Compagnie de la pêche à la baleine. Les Hollandais, comme toujours, firent opposition à cette nouvelle création ; ils saisirent les navires de leurs concurrents. Par représailles, Foucquet institua le droit de cinquante sous frappant toute importation par navire étranger. Par l'organe de leur ambassadeur Van Beuningen, les Hollandais protestèrent, prétendant être exempts de ce droit en vertu des exemptions du droit d'aubaine dont ils jouissaient depuis Henri IV. Leurs récriminations furent vaines.

Nonobstant les difficultés pendantes, il y eut entre les deux pays un rapprochement et après des pourparlers laborieux, était signé le 27 avril 1662 un traité de commerce et d'alliance défensive valable pour vingt-cinq ans. D'après les articles 19 et 20 de cette convention, les Provinces-Unies et la France se garantissaient la liberté absolue du trafic des marchandises. Dès le principe, Colbert semblait bien décidé à ne pas respecter les clauses de cette convention qui lui liait les mains. Le 18 août 1662, il écrivait à Courtin, notre résident à Stockholm de « ne donner aucuns mémoires dont nos alliés puissent tirer une industrie que le Roy veut songer aux moyens de divertir leur commerce en l'attirant dans nos ports. » Contre les Hollandais, il édictait en 1664 son tarif protecteur qui anéantissait partiellement les clauses du traité antérieur.

Les stipulations politiques du traité eurent à jouer lors de la guerre entre la Hollande et l'Angleterre. Louis XIV prêta son concours aux États, avec quelque hésitation disent les uns, avec mauvaise grâce prétendent les autres. Il eut peut-être été heureux que les deux rivaux de la France éprouvassent « quelques mauvais succès » [1]. Quoi qu'il en soit, en 1666, la flotte française se rangeait aux côtés des navires néerlandais mais les États, estimant tardive l'intervention de la France, se montrèrent

1. Sur tous ces points, voir A. Lefèvre-Pontalis, Jean de Witt, grand pensionnaire de Hollande, chap. v et vi. — Jal, *A. Duquesne*. Paris, 1873, t. I, p. 435 et s. — Ch. de la Roncière, *Histoire de la marine française*. Paris, 1920, t. V. *Guerre entre la Hollande et l'Angleterre*, p. 441.

mécontents et accusèrent de Lionne d'avoir persuadé à Louis XIV de laisser les Anglais et les Hollandais « se détruire les uns les autres en regardant le jeu de loin ». Durant cette guerre, Colbert se montait contre la Hollande, rien ne pouvait lui être plus désagréable que des lettres analogues à celle-ci que d'Estrades lui adressait de La Haye : « La disposition des Hollandais à notre égard ne peut être plus mauvaise ; ils nous regardent avec envie et crainte sur le commerce et il faut s'attendre qu'ils n'oublieront rien pour l'interrompre... MM. des États ont pour principe d'ôter le commerce à tout le monde. »

Estimant insuffisante la protection donnée au commerce français par le tarif de 1664, Colbert voulut porter à la Hollande un coup décisif ; il édicta le tarif de 1667, prohibitif, celui-là. Atteints dans leur négoce, les Hollandais adressèrent en France de Groot, fils du célèbre Grootius. De Lionne le renvoya à Colbert qui ne le reçut pas ; de Groot s'adressa à Louis XIV, lui fit tenir des mémoires démontrant que l'application du tarif de 1667 serait aussi néfaste à la France qu'à la Hollande. Le roi le prit de très haut et les États, par représailles, publièrent leurs placards de 1671, prohibant l'entrée des vins et des eaux-de-vie en Hollande, frappant les sels et les sucres de France de droits tels que l'exportation n'en fut plus possible.

La tension des rapports entre Louis XIV et les États était telle que la guerre était inévitable. Le roi de France, blessé dans son orgueil par ce petit peuple de marchands républicains et protestants qui toléraient l'émission de médailles injurieuses, la publication de pamphlets dirigés contre sa personne, accueillaient les réformés français, rompit les amicales relations et envahit la Hollande. Dans les Provinces-Unies, le pensionnaire Jean de Witt était assassiné, Guillaume d'Orange devenait stathouder et jusqu'en 1702, date de sa mort, il fut l'âme des coalitions dirigées contre la France ; son pouvoir s'accrut d'ailleurs à dater de 1689, époque à laquelle il devint roi d'Angleterre.

Très connue est la première guerre de Hollande qui se termina le 10 août 1678 par le traité de Nimègue. Le jour même où les plénipotentiaires arrêtaient les accords politiques, ils

concluaient un traité de commerce rétablissant la liberté du négoce entre les deux pays, maintenant l'exemption du droit d'aubaine et prévoyant, qu'en cas de conflit, un délai de neuf mois serait imparti aux nationaux des deux États pour se retirer dans leur patrie respective. Par le traité de Nimègue, les Hollandais obtenaient l'abolition du tarif de 1667 et l'on en revenait aux dispositions de 1664 [1].

Le traité de Nimègue ne fut qu'une trêve. La Hollande ayant adhéré à la ligue d'Augsbourg le 16 novembre 1688, la guerre reprit entre la France et les Provinces-Unies. Cette guerre se termina par le traité de Ryswick mais tandis que l'empereur Léopold et les autres souverains signaient avec Louis XIV des traités dont les clauses politiques étaient les plus essentielles, les Provinces-Unies avaient eu soin de conclure pour une durée de vingt-cinq ans un traité de commerce, de navigation et de marine où les intérêts économiques tenaient une place prépondérante. Ils avaient même obtenu l'abolition du droit de 50 sous par tonneau qui se levait dans les ports de France sur tous les navires étrangers.

Si l'on envisage dans leur ensemble les rapports de la France et de la Hollande depuis l'avènement de Henri IV jusqu'à la fin du XVIIe siècle, l'on remarque que de 1589 à 1648 les Hollandais ont eu des relations très amicales avec nous. Depuis l'époque des traités de Westphalie jusqu'aux environs de l'année 1664, date à laquelle Colbert prit ses premières mesures contre le commerce des Provinces-Unies, l'intimité des deux pays se refroidit ; à l'amitié et à la courtoisie diplomatique succède ensuite une inimitié qui dure un quart de siècle : questions politiques, religieuses, commerciales, toutes contribuent à séparer France et Hollande. L'évolution de ces rapports a eu son contre-coup sur la pénétration des Hollandais dans le royaume. Sous les ministères de Sully, de Richelieu et de Mazarin, les Hollandais sont admis en France en amis véritables. Ils se considèrent comme s'ils étaient dans leur propre patrie. Au temps de Colbert, ils sont également admis avec courtoisie

1. Dumont, *Corpus Diplomaticum*, t. VII, 2e p., p. 391 et 394.

et affabilité. Colbert les accueille, les attire même mais les motifs qui le guident sont fort intéressés. Comme ses prédécesseurs, il voit en eux des auxiliaires précieux, capables de seconder ses vues économiques mais entre sa conduite et celle de Richelieu, il y a cependant une nuance fort appréciable. Colbert aime les Hollandais non pas seulement pour eux-mêmes mais contre la Hollande dont il jalouse la prospérité. Chaque Néerlandais qu'il gagne à la France est un rival de moins.

CHAPITRE III

I. Les Hollandais sont protégés et attirés en France par Henri IV. — II. Richelieu appelle des constructeurs et des marins de Hollande. — III. Rapports cordiaux des Français et des Hollandais ; voyageurs et étudiants néerlandais en France. — IV. Les peintres, graveurs et artistes hollandais à Paris et en province. — V. Les dissensions religieuses en Hollande au XVIIe siècle développent le mouvement d'immigration.

I

La signature de l'Édit de Nantes accordait aux protestants la libre pratique de leur religion. Ne craignant plus les vindictes des ultramontains, les Hollandais profitèrent des bonnes dispositions de Henri IV pour s'établir dans son royaume. Ils y vinrent d'autant plus volontiers qu'ils se sentaient également forts de l'appui de Sully. Le ministre écrivait en effet : « Conjoindre entièrement et inséparablement la France avec les Provinces-Unies c'est le seul moyen de remettre la France en son ancienne splendeur ». Les vues du roi et du ministre étaient puissamment secondées par une princesse : la veuve de Guillaume le Taciturne, Louise de Coligny, favorisait les compatriotes de son ancien époux, de même son beau-fils, Philippe de Nassau, marié à la fille du prince de Condé. Avant même qu'un véritable traité d'alliance eut été signé avec les Provinces-Unies, Henri IV, sympathisant avec les Hollandais, leur octroyait des lettres de naturalité. Non content de leur ouvrir les frontières du royaume, il leur accordait des faveurs variées.

Jusqu'à la fin du XVIe siècle, seul, notre négoce était protégé dans le Levant par les Capitulations. En 1598, le roi entamait avec de Brèves, son ambassadeur à Constantinople une corres-

pondance suivie pour obtenir l'admission des Hollandais aux Échelles. C'était les inciter à s'établir comme courtiers et commissionnaires dans les ports de la Méditerranée. Quelques années après, un Hollandais, Lajien, remettait au roi des réquisitions demandant que les marchands des Provinces-Unies fussent reçus en France aux mêmes privilèges que ceux de Paris. Henri IV qui souhaitait rétablir le commerce aurait volontiers admis tout de suite la requête des étrangers ; il n'ignorait point qu'il ne devait pas compter sur les régnicoles pour participer au relèvement économique du pays. Mais, la France, sortant à peine de la crise nationaliste la plus aiguë qu'elle aît connue sous l'ancien régime, Henri IV voulut ménager l'opinion publique. Il fit étudier la question de l'égalité des prérogatives commerciales des régnicoles et des Néerlandais par le *Conseil du Commerce*. « S. M. fut requise et suppliée de n'accepter facilement les étrangers en son royaume... Si elle veut les accueillir, ce sera avec beaucoup de précautions car les marchands estrangers font des efforts pour estre reçus à trafiquer... » disent les délibérations. Tout en se réservant, le Conseil admettait le principe de la réception des forains dans le royaume ; ils étaient exemptés du droit d'aubaine, pouvaient être naturalisés après une année de séjour dans une ville à condition d'y apporter deux mille écus de marchandises et dix ans après vérification de leurs lettres de naturalité, les étrangers étaient assimilés aux nationaux.

Forts de ces avis Henri IV et Sully accordèrent aux Hollandais toutes facilités pour s'établir en France. Ils n'avaient d'ailleurs point attendu ces suggestions pour les convier à s'y fixer. Dès 1599, ils confiaient à Humfroy Bradley, de Berg-op-Zoom et à ses compatriotes le desséchement des marais de France. Tout Néerlandais capable de fonder une manufacture et de travailler à la prospérité du pays était agréé par le roi et le ministre.

Les frères Varicq de Delft ayant créé une manufacture de faïences vernissées et de tuiles décorées pour revêtir le faîtage des maisons se voient en butte aux vexations des couvreurs qui leur créèrent des difficultés. Henri IV les prend sous sa pro-

tection spéciale et grâce à lui, ils étendent leur industrie de Paris à Orléans [1]. A Rouen et à Mantes Wolf et Lambert ayant monté des fabriques de toiles fines, sont autorisés à appeler des ouvriers hollandais qui perfectionnent leur fabrication [2]. Henri IV se propose d'établir à Nantes une manufacture de toiles fines et d'y attirer des ouvriers hollandais propres à cet effet. Son projet échoue, mais de son idée, on doit retenir l'estime en laquelle il tient les artisans du Nord [3]. Le roi installe des Hollandais au Louvre. Lorsqu'en 1656, deux jeunes Hollandais visitent le palais, ils notent dans leur journal : « De là nous allasmes à la galerie d'en-bas qui est d'environ sept cens pas et aussi grande que celle d'en haut. Les plus excellens artisans de l'Europe y travaillent et c'est là que le roi les y loge. Henri IV l'avoit destinée pour des Flamands et des Hollandois qu'il y vouloit attirer à cause qu'ils sont d'ordinaire plus propres et plus industrieux que ceux des autres nations » [4].

Souhaitant améliorer le port de Marseille, Henri IV demande un devis à Hieronymo de Coomans qui, en 1606, lui soumet un plan pour rendre « le nettoyement du port de Marseille fort aysé » ; il propose de creuser deux bassins, l'un pour abriter les vaisseaux de guerre, l'autre les navires de commerce [5]. Le roi a dessein d'établir une belle ville dans la péninsule de Giens ; des ingénieurs hollandais s'offrent à effectuer les travaux du nouveau port et de la ville ; en 1609, ils partent en Provence ; un crédit de 80.000 livres leur est ouvert mais la mort du roi survenant, leurs études sont interrompues [6].

C'est avec joie qu'Henri IV accueille en 1604 un marchand d'Amsterdam, Pieter Lintgens qui lui offre de fonder une société pour l'exploitation des régions d'Extrême-Orient. Le roi accepte ses propositions et crée péniblement une Compagnie des Indes avec le concours de Français et de quelques étrangers ; il solli-

1. G. Fagniez, *L'Economie sociale sous Henri IV*, p. 157.
2. E. Gosselin, *Documents inédits pour servir à l'Histoire de la marine normande*, p. 141.
3. Arch. Nat., G7 171.
4. P. Faugère et Marillier, *Voyage de deux jeunes Hollandais*, p. 84-85.
5. Ch. de la Roncière, *Histoire de la marine française*, t. IV, p. 615 et suiv. *Comment une marine se relève.*
6. Id., *Ibid.*

cite des États généraux quelques navires long-courriers pour les mettre à la disposition des associés. Les Hollandais jalousent l'entreprise royale, ils gagnent Buzenval et Sully auxquels ils font de riches cadeaux ; le vieux compagnon d'armes de Henri IV, Aersens, crée au sein des États généraux une opposition irréductible contre les projets du roi qui échouent misérablement. Les Hollandais ont commencé la conquête pacifique du commerce mondial, ils n'entendent pas se laisser déposséder par les Français.

Les négociants hollandais attirés en France ou ceux qui y viennent délibérément commercer ne profitent pas seuls des bonnes dispositions du roi à leur égard. Le roi admet l'équivalence des grades conferés par l'université de Leyde avec ceux qu'octroient les maîtres de nos universités. Il accueille avec courtoisie les étudiants qui affluent à Paris, à Orléans ou à l'Académie protestante fondée à Saumur par Duplessis-Mornay. De toutes manières, il témoigne à ses alliés hollandais une amitié que rien ne dément ; il est aidé dans sa tâche par Sully. Par tempérament, par éducation, par affinités religieuses Sully prise au plus haut point les hommes du Nord ; un moment, même, il songe à se retirer dans leur pays.

Par les mesures générales qu'ils prirent, Henri IV et Sully ont été les véritables promoteurs de la constitution des colonies hollandaises qui, dans la France du XVIIe siècle, acquirent un développement analogue à celui des colonies italiennes au temps des Valois. Richelieu favorisa, lui aussi, la pénétration des Néerlandais en attirant dans le royaume des sujets des Provinces-Unies.

II

Devenu grand maître de la navigation, Richelieu songea à développer les forces navales de la France ; l'idée d'être tributaire de la Hollande pour ses entreprises militaires lui était insupportable. Par les divers traités que la France avait signés

avec les Provinces-Unies, les États s'étaient engagés à mettre des navires de guerre à la disposition du gouvernement français. Lors de l'affaire de La Rochelle, cette clause des traités fut mise à exécution ; les Hollandais envoyèrent vingt vaisseaux à Louis XIII. Sans doute les marins qui les montaient, auraient-ils hésité à combattre des coreligionnaires et seraient-ils demeurés neutres si le 16 juillet 1626, Soubise qui commandait la flotte des Rochelais n'eut par surprise attaqué le vaisseau du vice-amiral Dorp. Désireux de se venger, les Hollandais entamèrent le combat et défirent les Rochelais. C'était une leçon pour le cardinal. La réussite de son entreprise n'avait tenu, du côté de l'Océan, qu'à la maladresse de Soubise. Il ne convenait pas à Richelieu d'être à la merci d'alliés dont la fidélité n'était pas totale ; pour se soustraire à cette obligation, force lui fut de développer la marine de guerre française. Tout ou presque était à créer : arsenaux, ports, chantiers de constructions ; le cardinal se mit à l'œuvre et reconnaissant l'excellence des méthodes hollandaises, il s'adressa à des spécialistes néerlandais.

Il entretint dans les Provinces-Unies des agents chargés de recruter ingénieurs, charpentiers, artisans ; pour le cardinal, le morisque Lopez parcourut la Hollande achetant navires, mâts, cordages, voiles, vergues et ancres. En 1626 et en 1638, des escadres entières furent commandées aux Hollandais ; les galions des ducs de Nevers, de Guise et de Montmorency sortirent de leurs chantiers. A Brest, on installa Claus Verussen, un maître cordier et un maître voilier ; à des charpentiers néerlandais fut dévolu le soin d'établir un chantier de constructions navales à Indret. Dans cette localité, du Plessis de Genouville habitait une confortable demeure entourée de jardins en terrasse ; Mercœur, jadis, y avait rêvé à ses desseins ambitieux ; on expropria du Plessis et dans son habitation transformée, Sourdis installa des chantiers de constructions. A la suite d'un contrat passé le 12 juin 1639, deux charpentiers venus de Hollande venaient se fixer à Indret [1].

Les fortifications des ports du Ponant étaient délabrées ou

1. Sur tous ces points, voir Ch. de la Roncière, *op. cit.*, chap. cité.

insuffisantes. Regnier Iansse de Wyt, ingénieur, fut chargé de dresser les devis des réparations de Brouage. Pour les travaux du port comme pour les constructions navales, Richelieu utilise la main-d'œuvre néerlandaise. Une foule de charpentiers, calfateurs, perceurs, manouvriers, scieurs, poulieurs originaires des Provinces-Unies travaillèrent dans nos arsenaux. Corneille Hendricq, Adrien Girard, Rut, de Rotterdam ajustèrent des charpentes et pour ce faire reçurent des appointements mensuels de cent livres. Tandis que Baud Corneille est occupé en Seuldre, Jehan Henricq, maître cordier se voit allouer onze cents livres d'appointements pour ses travaux. Corneille Chapston est cordier à Brest, Jacob Lucasson y tisse des voiles, secondé par Pieter Jansen. Sourdis, Seguiran et Le Roux d'Infreville, auxiliaires de Richelieu, recrutent sans relâche ingénieurs et ouvriers hollandais.

Aux Provinces-Unies on demande des matières premières. Hubert Vanderstat apporte des planches à Brest, Théodore-Nicolas Duijen, « maître après Dieu de la *Fortune* », Jean Cornelissen Pluc débarquent à Brest et à Brouage des bois du Nord qui serviront à construire les vaisseaux du roi.

Si des escadres entières sont commandées en Hollande par Richelieu, si pour établir ses règlements maritimes, le cardinal laisse Théodore de Mantin, amiral de Guyenne pratiquer de larges emprunts aux règlements de Messieurs des Estats, il espère se libérer du concours des Hollandais lorsque, suffisamment instruits, les artisans français seront devenus habiles constructeurs. Mais Richelieu lui-même est débordé par la Hollande et il lui faut toute son autorité pour détourner les Néerlandais des projets ambitieux qu'ils conçoivent et qui ne tendent à rien moins que de former dans quelques ports de véritables petites républiques bataves.

Aux côtés du cardinal se rencontre un conseiller hollandais, Nicolas de Guitte, dit Scapencas. Tout en paraissant entrer dans les vues de Richelieu à qui il adresse des *Advis touchant la réparation et racomodation de la rivière, portz et quays soit le Hâvre, Harfleur qu'autres*, Scapencas essayait de faire le jeu de ses compatriotes. En 1626, pour donner quelque vie au commerce

maritime, Richelieu avait soutenu en Bretagne la création d'une compagnie de navigation dite des *Cent-Associés*. Le parlement breton n'en ayant pas ratifié les statuts, une société exotique, principalement composée de Hollandais, la *Compagnie de la Nacelle Saint-Pierre fleurdelysée*, proposa de se substituer à celle des *Cent-Associés*. Les Hollandais agissaient avec Richelieu comme ils l'avaient fait avec Henri IV ; ils s'efforçaient de détourner à leur profit les initiatives du gouvernement. Nicolas de Scapencas fut choisi comme intermédiaire et en échange des bons offices de la Compagnie il demandait que le Havre fut déclaré port franc. Pour organiser ce port, il comptait y établir quatre cents familles hollandaises. Mais nonobstant ses opinions sur l'excellence de méthodes maritimes et les aptitudes commerciales des habitants des Provinces-Unies, Richelieu rejeta les propositions de Scapencas. Le Parlement, d'accord avec le ministre déclara qu'il n'y avait pas lieu de « s'associer quatre cents familles en leur donnant le droit de bourgeoisie, rendre nobles des estrangers incongnuz, establir enfin une petite république dans un royaume. »

Sous le ministère de Mazarin les habitants de Nimègue, d'Amsterdam ou d'Utrecht obtiennent aisément leurs lettres individuelles de naturalité. Sont reçus en la qualité de Français Jean Hermes [1], Diric Bogar et sa femme [2], Hubert Flamant [3], Jacques van Kessel, oncle et neveu, originaires de Bois-le-Duc [4]. De Nimègue arrivent Henri Boudenins [5], Nicolas Herman, Evrard Hammerbac. Il entre en France des garçons libraires, des peaussiers, des peintres : Nicolas Kene [6], Jean de Licht [7], Germain van Swanevelt [8]. Anne-Marie de Lockhorst, naturalisée, obtient l'abbaye de Fervacques.

1. Arch. Nat., PP 151, 11 juin 1640.
2. Ibid., 27 février 1643.
3. Ibid., 15 janvier 1647.
4. Ibid., 30 juin 1648.
5. Ibid., 24 juillet 1646.
6. Ibid., 31 juillet 1640.
7. Ibid., 15 mai 1647.
8. Ibid., 9 mars 1647.

III

Pour atteindre son but, le relèvement de la marine, Richelieu s'était mis à l'école des Hollandais ; nul en France, n'eut songé à contrecarrer ses vues. On professait alors une vive admiration pour les hommes et les choses des Provinces-Unies ; elle se maintint pendant une grande partie du siècle. Nos officiers allaient apprendre en Hollande l'art de la guerre. Lorsque le Taciturne mourut, son fils Maurice n'avait que dix-huit ans ; malgré sa jeunesse, les Hollandais lui confièrent leurs destinées. Nommé stathouder, capitaine et amiral général, il se montra digne de ces éminentes fonctions et à la suite de ses victoires acquit une si haute réputation d'homme de guerre que de toutes les parties de l'Europe, la noblesse accourut se former sous sa direction au métier des armes. De France, Maurice vit venir toute une jeunesse protestante qu'attirait sa renommée et qui désirait s'instruire à son école, fondée à Bréda. « Toute la noblesse de France, dit Aubery du Maurier, au sortir de l'Académie allait apprendre la guerre sous le prince Maurice comme autrefois elle allait en Piémont sous ce grand maréchal de Brissac. » Les méthodes de guerre, les procédés de fortification permanente ou de campagne utilisés en Hollande devinrent en honneur en France. Au XVIe siècle on s'adressait à des Italiens pour fortifier nos places de guerre ; au milieu du XVIIe on se tourna vers les Hollandais et l'on appliqua leurs procédés. L'engouement pour les Néerlandais s'étendait à toutes les branches de la stratégie : on baptisait des forts à « la Hollandoise » ; des hommes de lettres comme Voiture n'ignoraient pas les méthodes nouvelles, ils en tiraient des métaphores. Ecrivant au cardinal de la Valette pour lui expliquer les raisons qui le déterminaient à ne pas accompagner son protecteur Gaston d'Orléans, il lui mandait : « J'ai commencé le siège d'une place assez jolie et fort bien située, j'en ai fait la circonvallation à la mode de Hol-

lande... » Cette mode dura assez longtemps en France ; lorsque Foucquet voulut fortifier Belle-Ile, il fit appel à Loger ingénieur hollandais [1].

Dès qu'un homme avait servi en Hollande, on l'écoutait comme un oracle ; tel passait pour « grand capitaine qui depuis n'eut pas été digne de commander une compagnie ». Le marquis de Rouillac allait perfectionner ses connaissances dans les Pays-Bas. Il affirmait « qu'on ne peut apprendre en lieu du monde aussi bien que là ». Des détails, en apparence insignifiants sont cependant significatifs et marquent l'emprise de la Hollande sur les militaires français. A Paris, en 1636, sous le coup de l'émotion qui étreint la population lors de l'avance des armées espagnoles on arme des volontaires et on leur remet des drapeaux « amples et longs, à la mode hollandoise ».

La mode qui conduisit les officiers français à se mettre à l'école des Hollandais se prolongea même après la mort du prince Maurice. Turenne se forma auprès de son frère et successeur : Frédéric-Henri. Ce n'étaient pas seulement des volontaires qui passaient par l'école de Bréda. Depuis la signature des premiers traités d'alliance entre la France et les Provinces-Unies le gouvernement royal entretenait en Hollande quelques régiments. Ils ne furent rappelés qu'en 1670, époque à laquelle Louis XIV rompit définitivement avec les États généraux les relations cordiales d'antan. Bien qu'ils eussent conservé les règlements et les usages de l'armée française les officiers de ces corps de troupes n'en subirent pas moins l'influence des méthodes hollandaises.

Tout ce qui vient de Hollande est à la mode pendant les deux premiers tiers du XVIIe siècle. A dater de 1639, on attend avec impatience à Paris les *Nouvelles des Divers Quartiers*, journal publié par Broer Iansz. Pour ses lecteurs français, il traduit littéralement les *Tydingen uyt verscheyden quartieren* ; on reçoit à Paris les *Nouvelles ordinaires* qu'Otti Barnert Smient édite à Amsterdam depuis 1655 ; un peu plus tard on lira la *Gazette*

1. Ch. de la Roncière, *op. cit.*, t. V, p. 311. *Le vrai crime du surintendant Fouquet.*

d'Amsterdam [1]. De Hollande entrent en France par cent courtiers divers les contrefaçons de librairie et ces pamphlets mordants ou satiriques imprimés à La Haye ou Amsterdam.

Des Provinces-Unies on tire toiles fines, draps et dentelles ; les élégantes, dit Saint-Simon, possèdent « des dentelles parfaites en confusion et tant de garnitures de linge qui ne se blanchissoit qu'en Hollande [2]. Le costume français subit l'influence du costume hollandais ; sous Louis XIII, les hommes portent des « rhingraves » que coupent pour eux des tailleurs néerlandais établis à Paris.

Parmi les dignitaires de la Confrérie de la nation allemande de Saint-Germain-des-Prés [3] on remarque la présence de tailleurs d'habits originaires de Hollande : Lambert van den Swanenberg est tailleur pour le roi et maître dans la ville. Pierre Vanderlaa exerce la même profession. Les instruments d'arpentage fabriqués à Rotterdam jouissent d'une renommée européenne : chaque année la France en importe de fortes quantités [4]. Des « notaires arpenteurs » se fixent dans nos provinces, voire même dans nos villages : les Vanderquandt à Courcoury, en Saintonge [5]. Très prisées sont les lunettes de Hollande ; elles sont appréciées et vantées ; l'auteur des *Méditations de l'Ermite Valérien*, libelle dirigé contre de Luynes parle des fameuses lunettes de Hollande dont « use le duc de Bouillon pour prendre de loin ses visées » [6]. Tandis qu'il court à travers la Hollande pour exécuter les ordres de Richelieu, le morisque Lopez acquiert des objets des Indes rapportés par les navires hollandais et des meubles ornés de cuivre doré. Les Hollandais ont monopolisé les procédés de dorure sur cuivre ; ils emploient les métaux de nos mines, les ouvrent puis les expédient à Paris où les amateurs les paient à prix élevé.

1. E. Hatin, *Les Gazettes de Hollande et la Presse clandestine aux XVIIe et XVIIIe siècles*. Paris, 1885.
2. Saint-Simon, *Mémoires*, éd. citée, t. VII, p. 98.
3. P. Anselme d'Anvers, *Catalogue chronologique... des marguilliers de la nation flamande*. Paris, 1695.
4. Vosterman van Oijen, *Quelques arpenteurs hollandais à la fin du XVIe siècle*, dans *Bolettino di Bibliographia e di Storia delle Scienze matematiche e fisiche*. Rome, octobre 1870.
5. Voir page 283.
6. *Les caquets de l'Accouchée*. Ed. Elzévirienne, p. 253.

Les bateaux de plaisance comme les navires marchands sont commandés à Amsterdam. Le comte Servien, ayant acheté une terre à Meudon, désirait s'y rendre par voie d'eau. En 1654, il écrivait à notre attaché Chanut de lui faire construire un navire destiné à effectuer ce voyage. Des chantiers d'Amsterdam, Chanut tire un « yacht » superbe sur lequel Servien promène la duchesse de Roquelaure, Madame d'Olonne et la comtesse de Soissons jusqu'au jour où Louis XIV ayant envie de ce navire, Servien l'offre au souverain.

Entre la France et les Provinces-Unies, la pénétration est constante. Des officiers français servent en Hollande : des Néerlandais sont à la solde de Louis XIII. Depuis le fondation de l'université de Leyde des professeurs français avaient fréquemment été appelés dans cette ville : Daneau, élève de Vatable et ami de Bèze, le philosophe berrichon du Jon, Pierre du Moulin qui y enseigna « le grec, la musique et Horace ». Des étudiants constituaient à Leyde une véritable colonie de réformés français [1].

Des Français et non des moindres, Descartes par exemple, apprennent la langue néerlandaise. Les Hollandais consacrent une partie de leur temps d'étude à se familiariser avec la langue française ; ils ouvrent des cours de français dans les universités et dans les écoles publiques. Plus de vingt grammaires françaises sont publiées à Utrecht, La Haye ou Leyde au XVIIe siècle ; des traités de style, des vocabulaires, des dictionnaires sont continuellement édités par les imprimeurs Hollandais. La langue française est utile à tous en Hollande et les auteurs de dictionnaires ou de traités le marquent avec précision. Le *Dictionnaire ou promptuaire françoys-flameng* de Mellema contient dans l'édition de 1602 une poésie adressée « Au Lecteur » dont voici les derniers vers :

Soit marchand qui poursuit son profit et trafique
Soit artisan, des mains exerçant la pratique
Ce Promptuaire à tous, d'une prompte alaigresse
Descouvre du François la faconde richesse.

1. J. Pannier, *L'Eglise réformée de Paris sous Henri IV*. Paris, 1911, p. 301.

Ce dictionnaire est réédité en 1643 par d'Arsy. Dans sa dédicace, il insiste sur l'utilité de son ouvrage en ces termes : « Les Provinces étant jointes avec la corone de France d'une si étroite alliance et ayans une si grande correspondance de trafic avec la Nation Françoise par lequel est entretenue une société mutuelle, cet ouvrage ne leur peut être que très utile »[1].

Les maîtres hollandais qui professent en France, Meinard, Pierre Valens, Marsile s'expriment couramment dans notre langue. Constantin Huyghens parle et écrit le français avec une si grande aisance que Balzac lui mande : « Il faut que vous me juriez que vous êtes Hollandais pour me le persuader ». Conrart fait son éloge ; Corneille lui dédie *Don Sanche d'Aragon*. Lorsque le fils de Huyghens vient à Paris, il saisit les finesses de notre langue et assiste avec plaisir aux représentations de l'*Hôtel de Bourgogne*[2]. Lettrés français et hollandais sont en relations d'amitié. Peiresc est en Hollande en 1616. Il y connaît Grotius, et à son retour en France entame avec lui une correspondance suivie. Lorsque Grotius, condamné à la détention perpétuelle pour avoir adopté et soutenu les doctrines arminiennes, s'évade de sa prison et arrive à Paris pour un premier séjour de dix ans, Condé, du Vair, Peiresc, d'autres encore, le reçoivent et lui obtiennent de Richelieu une pension. Celle-ci sera supprimée par le cardinal, mais lorsque Grotius, malgré le mécontentement de Richelieu, reviendra à Paris comme ambassadeur du roi de Suède, ses amis resteront fidèles à leur sympathie pour lui[3].

Peiresc est également en correspondance suivie avec Thomas van Erpen, le célèbre orientaliste hollandais, qui, après un voyage en France, écrit un guide pratique à l'usage de ses compatriotes désireux de visiter notre pays.

Si des Français forment à Groningue, à Maestricht, à Nimègue des groupes plus ou moins denses, s'ils constituent à Amsterdam une colonie qui compte, d'après de Thou, près de deux mille personnes, si ces réfugiés sont considérés en Hollande parce

1. Riemens, *op. cit.*, p. 79.
2. F. Brunot, *Histoire de la Langue française*, t. V. *Le Français en Hollande.*
3. Aubery du Maurier, *Vie de Grotius*. Londres, 1714.

qu'ils apprennent aux habitants notre langue et l'art de danser, les Hollandais qui passent en France sont sympathiquement reçus. Beaucoup y viennent pour « y estudier la belle et bonne conversation ». Les salons s'ouvrent pour eux. Mademoiselle de Schurman arrive à Paris, elle est introduite dans le monde des Précieuses et conquiert la Forge, Sarrasin, Ménage, Mademoiselle de Gournay. Tous célèbrent à l'envi cette étrangère. Sorbière la compare aux hommes les plus remarquables de son temps. Paul Jacob, de Lyon, écrit son éloge et Colletet écoute avec joie les discours de Mademoiselle Schurman dissertant sur l'éducation des femmes.

Des observateurs et dessinateurs hollandais parcourent la France. Jean Isaac Pontanus, dans une relation en vers latins, vante la douceur du séjour de Montpellier où il a vécu comme étudiant en médecine. Il se livre également à des considérations sociales sur les nobles, les bourgeois et le peuple de France. Thomas van Erpen rédige un *Itinerarium* ; Joachim de Wert reproduit les paysages français ; d'autres laissent sur leur séjour en France d'intéressants souvenirs, tels ces jeunes Néerlandais, Philippe et François de Villers qui séjournent à Paris entre 1656 et 1658 [1]. Encore que ces voyageurs ne fussent pas disposés à se lier avec ceux de leur nation car « ce n'est guère profiter de son voyage que de s'attrouper ainsi », les frères de Villers fréquentèrent néanmoins quelques-uns de leurs compatriotes ; ils en rencontraient bon nombre à l'Académie d'Arnolfini dont les enseignements étaient suivis par les Allemands et les Hollandais. Philippe et François de Villers nous font lier connaissance avec quelques Hollandais : leurs cousins, les sieurs de Spick et Glezer, M. de la Platte, fils de M. de Sommerdick. En compagnie d'Adam van der Buyn, comte de Ryswick, ils visitent les Académies afin de voir laquelle « lui agréerait le plus pour s'y mettre en pension ». Des visiteurs hollandais, les sieurs Blanche et Reggersberghe, viennent saluer les frères de Villers. Parfois, ils dînent chez de Voorst, leur ami ; ils vont aussi présenter leurs hommages à Madame van den Boekhorst, sœur du grand

1. P. Faugère et L. Marillier, *Journal de voyage de deux jeunes Hollandais, passim.*

forestier de Hollande qui avait épousé un Français, Gailly de Bret.

Paris est ville hospitalière ; on s'y cache aisément pour vivre à sa guise. De Seroosker ken, fils de M. de Wulven, « après avoir fait le tour de France sans y avoir rien appris, retourna au commencement de l'automne à Saumur, où, un jour, traitant quelques-uns de ses amis, il les fit tant boire qu'il y en eut un d'Amsterdam qui tua un bourgeois ». De Serooskerken dut revenir à Paris, il s'installa rue aux Ours ; dans sa nouvelle demeure, il s'enivrait continuellement avec quelques Néerlandais. Avec eux se rencontrait un véritable chevalier d'industrie Wilhelm de Nassau, seigneur d'Odyk. Bien qu'il ne possédât sou ni maille, ce seigneur subsistait avec éclat, menant un joli train ; il empruntait de l'argent au maréchal d'Albret et au duc de Noailles, « gueusait » ses repas chez M. d'Hauterive, soutirait des diamants au joaillier Constant. En quittant Paris, il était couvert de dettes : étranger, il avait trouvé un crédit que des régnicoles n'eussent pas réussi à se procurer.

Les étudiants hollandais sont légion à Paris, à l'Académie protestante de Saumur et d'Orléans, depuis le début du XVIIe siècle. Dans cette université, ils sont agrégés à la nation allemande et sont accueillis avec courtoisie qu'ils soient ou non catholiques ; maintes fois ils sont élus procurateurs ou receveurs. Au hasard des registres je relève les noms de Jacques Douza d'Amsterdam, de Zuylelt de Nyevelt, de Cornelius Claesens [1], de Lancelot de Brederode et d'Adrien Le Roy d'Amsterdam [2]. van Sorgen, de Delft, séjourne d'abord à Paris puis se rend à Orléans prendre le bonnet de docteur en droit [3]. Nicolas van Swieten est à Orléans en 1605 [4], il consigne ses idées sous cette forme aphoristique :

Bonne terre, mauvais chemin.
Bon advocat, mauvais voisin.
Bonne mule, mauvaise beste.
Belle femme, mauvaise teste.

1. Arch. dép. du Loiret, D 216, fos 89, 126, 143.
2. Ibid., D 217, fo 314, 343.
3. *Bulletin de la Société d'histoire du protestantisme français*, t. IX, p. 99.
1. *Bulletin... du protestantisme*, t. VIII, p. 498.

Groningue envoie Everhard Loewe [1]; La Haye, Jean Nobelaer [2]; Amsterdam, Gerald de Bergh [3]; Rotterdam, Daniel Hoghendorp [4]; Delft, Hugues van Ryck [5]. Il faut, comme pour les Allemands, renoncer à dénombrer les multiples étudiants que la Hollande fournit à l'Université d'Orléans. Ils y retrouvent, commerçant en cette ville des compatriotes qui leur servent de correspondants et de banquiers. Chaque cité universitaire est un centre d'étrangers. L'Académie protestante de Saumur attire des jeunes hommes natifs de Hollande ; des négociants s'installent à Saumur en même temps que le nombre des étudiants s'accroît. Lorsque le 8 janvier 1685 fut supprimée l'école fondée par Duplessis-Mornay, Miromesnil écrivit : « Le concours de la noblesse française et étrangère qui y faisoit ses études s'étant retiré, les marchands de Hollande qui faisoient commerce à cause de la dite noblesse et écoliers se sont retirés... l'éloignement des uns et des autres a rendu cette ville déserte et sans négoce ».

Barlaeus, ayant renoncé au professorat en théologie, étudie la médecine à Caen en 1620 et y prend le grade de docteur. Everhard Balck fait profiter ses élèves à l'Académie de Horderwijk de la clarté et de la vivacité françaises qu'il a acquises en étudiant le droit à Bourges où il a été promu docteur et où il a enseigné lui-même [6].

IV

Les artistes hollandais avaient été nombreux en France antérieurement au règne de Henri IV ; on a rappelé les noms de quelques-uns d'entre eux. Or, après les désordres de la Ligue,

1. Arch. dép. du Loiret, D 217, f° 601.
2. Ibid., D 218, f° 224.
3. Ibid., f° 279.
4. Ibid., f° 326.
5. Ibid., D 219, f° 191.
6. Riemens, *op. cit.*, p. 83.

Henri IV songea à faire refleurir en France non seulement les manufactures utiles mais encore les arts. Des Flandres, il appela des tapissiers de haute lice qu'il établit à Paris ; les plus notoires de ces artistes et artisans semblent être originaires des Pays-Bas espagnols plutôt que des Provinces-Unies. Néanmoins il ne serait pas surprenant que l'on rencontrât quelques Hollandais parmi eux. Aux peintres, aux graveurs, Henri IV ouvrit toutes grandes les frontières du royaume et leur accorda ses bonnes grâces. Il leur achetait des tableaux ; en 1602, à la foire de Saint-Germain il acquit des tableaux « d'ung Hollandais » note Pierre de l'Estoile. A de tels achats ne se bornèrent pas ses faveurs ; il sut, en diverses circonstances, reconnaître les mérites d'artistes secondaires qui exercèrent en France. Ses successeurs agirent comme lui. Louis XIII et Louis XIV naturalisèrent des peintres et des graveurs, ils leur octroyèrent des pensions, des places à l'Académie, leur donnèrent des commandes et employèrent les talents des Hollandais, orfèvres, ébénistes ou simples ouvriers d'art établis en France. Maints de ces artistes ont laissé une descendance dans le royaume ; certains, comme les van Loo, sont parmi les plus grands peintres que nous ayons possédés.

Sous le règne de Henri IV vint en France Jean de Hoey, peintre et graveur qui jouit de quelque réputation. Il fit souche d'une véritable dynastie d'artistes.

Jean de Hoey, originaire de Leyde, s'établit d'abord à Troyes ; il y épousa Marie Ricoveri, petite-fille du célèbre Dominique Florentin, passa ensuite à Fontainebleau où il décora la chapelle du palais. Devenu peintre de Henri IV et son valet de chambre il toucha une pension qui, en 1608, fut transformée en appointements fixes. A cette date Jean de Hoey était chargé de « l'entretenement des peintures des vieux tableaux de S. M. ». Avant sa mort survenue en 1615, il avait obtenu pour son fils Claude la survivance de sa charge ; un autre de ses fils, Jacques, devint garde des peintures du Louvre et Jean II de Hoey s'adonna à la peinture, mais n'exerça aucune fonction officielle [1].

1. F. Herbet, *Extraits d'actes concernant les artistes de Fontainebleau*, p. 30-47.

Claude de Hoey figure comme témoin dans une incroyable quantité d'actes. En 1644 il est notamment témoin du mariage de sa nièce Marie Laminoy avec Armand van Swanevelt, originaire de Woroden, dans la province d'Utrecht. Cet étranger était peintre ordinaire du roi de France. Van Swanevelt devint membre de l'Académie royale de peinture le 3 mars 1653 ; il est connu sous le nom d'Herman d'Italie [1].

Au début du XVIIe siècle Noël Bernard, assez bon peintre, travaillait à Paris. Sa femme, Madeleine Sevin, lui donna dix enfants dont un fils, Samuel, né en 1615, devint un miniaturiste connu. Simon Vouët lui avait enseigné l'art de la peinture. Samuel Bernard pratiqua également la gravure ; il fut nommé membre de l'Académie en 1648 puis professeur quelques années après. En 1681, comme il était protestant, le gouvernement le mit hors de l'Académie à raison de sa religion mais il fut réintégré après avoir abjuré à Saint-Sulpice. Samuel Bernard avait épousé Madeleine Le Queux et de cette union naquit le fameux Samuel Bernard, homme d'affaires et banquier du Trésor dont les enfants seront au XVIIIe siècle le comte de Coubert, le président de Rieux et Madame Molé, femme du président, tous personnages de qualité et fort riches [2].

Marie de Médicis aimait les arts, s'entourait d'artistes italiens et flamands. David Baudringhien, « Hollandais de nation », fut nommé par elle son peintre ordinaire en reconnaissance des ouvrages de peinture qu'il fit par son commandement et « pour la grande expérience qu'il s'est acquise en cet art » [3]. Charles Dominique van Beecq, natif d'Amsterdam, peintre de la marine française, fut, dit Jal, le van der Meulen de l'armée navale. Pour Marly, il exécuta de vastes tableaux parmi lesquels figuraient la *Prise de la ville d'Agosta*, la *Canonnade de Scio* et le *Bombardement d'Alger*. Les œuvres de van Beecq sont aujourd'hui perdues et il n'est resté de lui quoi que ce soit de marquant [4].

1. J. Guiffrey, *Documents sur les Artistes parisiens du XVIe et du XVIIe siècles*, notice 245.
2. Comtesse E. de Clermont-Tonnerre, *Histoire de Samuel Bernard et de ses enfants*. Paris, 1914, ch. Ier.
3. L. Batiffol, *Marie de Médicis et les Arts*, dans *Gazette des Beaux-Arts*, année 1906, p. 222.
4. Jal, *Abraham Duquesne*, t. II, p. 233.

Bien qu'il ne fut pas Hollandais de naissance, puisqu'il vit le jour à l'Écluse en 1614, Jacques van Loo peut cependant être compté comme Néerlandais. A la suite de difficultés provenant de ce qu'il était réformé, Jacques van Loo se retira à Amsterdam où il épousa une Hollandaise, originaire de cette ville ou peut-être de La Haye. Louis XIII régnait encore lorsque Jacques van Loo s'établit à Paris ; sa renommée s'accrut assez promptement pour que, sept ans avant sa mort, l'Académie royale de peinture lui ouvrit ses portes, en 1663.

De son mariage Jacques van Loo eut une fille et quatre fils, Philippe, Abraham, Jean et Louis. Jean se fixa à Toulon et y peignit. A la suite d'un duel, Louis se réfugia à Nice puis à Aix où il épousa Marie Fosse. Il fut le père de Carle van Loo, le plus célèbre peintre de toute la dynastie des van Loo, et de Jean-Baptiste [1]. Ce dernier après avoir été peintre de Victor Amédée, du prince de Carignan et du duc d'Orléans entra à l'Académie en 1731. Jean-Baptiste s'était allié à Marguerite Le Brun et de leur union naquit Louis-Michel qui, en 1765, devait succéder à son oncle Carle comme directeur de l'École royale des élèves privilégiés. Carle van Loo n'avait eu que deux enfants, Jean-François, un vaurien, et une fille, Madame Bron.

Avant de succéder à son oncle dans les fonctions qu'il occupait, Louis-Michel van Loo avait eu une existence assez agitée. En 1745, étant premier peintre de S. M. catholique le roi d'Espagne, il résidait à Madrid. Sa sœur Anne-Marie, ayant conservé pour le négoce le goût des Hollandais avait épousé un commerçant français habitant aussi à Madrid et nommé Antoine Berger. De concert avec des marchands de Lyon, Louis-Michel van Loo et son beau-frère avaient constitué une association pour la vente des broderies, passementeries et autres menus objets élégants. Entre deux coups de pinceau, Louis-Michel écoulait les colifichets de son beau-frère ; aussi les affaires furent-elles d'abord très prospères. Mais, le titre de commerçant que portait van Loo diminua peut-être son prestige à la cour d'Espagne. et il revint en France en 1752 ; sa sœur le suivit, abandonnant

1. Sur la généalogie de la descendance des van Loo, voir Jal, *Dictionnaire critique*. V° van Loo.

son mari. Privé de son meilleur vendeur, Berger fit faillite dès 1753 et Anne-Marie ne se soucia plus de lui. Commerçante et femme d'affaires, cette descendante de Hollandais incitait son frère à déposer ses pinceaux pour se livrer au négoce. Sur ses instances Louis-Michel van Loo alla même tenter fortune en Angleterre, mais promptement désabusé, il rentra en France au mois de juin 1765, juste à temps pour recueillir la situation officielle que laissa vacante Carle van Loo [1].

Quelques grandes villes abritèrent au XVIIe siècle des artistes hollandais. Corneille de La Haye, célèbre peintre du temps de Charles IX et de Henri III laissa à Lyon une descendance d'artistes. On ne connaît pas moins de quatre Corneille de La Haye exerçant leur art à Lyon sous Louis XIII et Louis XIV. Josias Vandernorne, d'Ordensen, mort à Lyon en 1647, n'a laissé aucune œuvre digne de mémoire ; ses compatriotes Ange et Adrien van der Kabel sont au contraire bien connus. Tous deux nés à Ryswick, s'établirent à Lyon entre 1668 et 1669. Ils abjurèrent la religion réformée lors de leur mariage ; Ange épousa Anne Bourguet et Adrien, Suzanne Bourgeois qui donna cinq enfants à son mari. Adrien van der Kabel fut un protraitiste habile et estimé. Brossette, le correspondant de Boileau appréciait particulièrement son talent et écrivait à son illustre am pour lui dire combien il regrettait de penser que ce peintre n'eut pas exécuté son portrait [2].

Quelques artistes hollandais itinérants passèrent par Lyon au XVIIe siècle. Jean Asselijn y prit femme en la personne d'une jeune Flamande, fille de Houwaert, marchand anversois. Bonaventure van Overbeek dessina les paysages lyonnais et Henri Cornelius Vroom, de Harlem, peignit à Lyon pendant six mois avant de se rendre à Paris et à Rouen [3].

A Bordeaux, René Hopquen, d'Amsterdam, fut chargé en 1629 d'orner une pyramide érigée au Chapeau-Rouge ; de 1638 à 1649, Hermann van der Hem s'appliqua à reproduire

1. G. Guigue, *Van Loo négociant*, 1745-1767. Lyon, 1902.
2. N. Rondot, *Les Protestants à Lyon au XVIIe siècle*. Lyon, 1891, p. 15. — Raoul de Cazenove, *Le peintre van der Kabel et ses contemporains*. Lyon, 1888.
3. Sur les artistes hollandais à Lyon, cf. aux noms cités, *Dictionnaire des artistes du Lyonnais*.

par le dessin tous les monuments et les paysages de Bordeaux et des environs. Les quatre-vingt deux dessins qu'il a laissés sont d'une habileté consommée [1]. Avant lui, déjà, Joachim de Weert avait dessiné les vues de Bordeaux. Ce Hollandais qui parcourut la France entre 1609 et 1614 a laissé une ample collection de dessins pris dans toutes les régions et l'on peut encore admirer son souci d'exactitude en feuilletant au Cabinet des estampes les cent soixante croquis à l'encre noire ou lavis d'encre de Chine qu'il a pris à Paris, Compiègne ou en Normandie, en Anjou, en Guyenne et en Gâtinais [2].

A Orléans vécut Jacques Questel, peintre et ingénieur sous Henri IV [3]. Il s'était signalé comme habile inventeur de procédés pour améliorer le rendement des moulins et supprimer les fumées des cheminées. En 1608, il peignit les décorations municipales de Chartres pour la réception de Marie de Médicis. La vie de cet artiste avait été fort agitée ; il était fixé en France avant les troubles de la Ligue et craignant d'être appréhendé il avait fui à Milan, laissant sa femme et ses enfants à Orléans, puis était passé au service du roi d'Espagne. Après le triomphe de Henri IV il était rentré près des siens mais avait été arrêté pour cause d'espionnage et relâché, son innocence ayant été reconnue. S'étant alors retiré à Paris, il fut de nouveau appréhendé puis rendu à la liberté ; c'est alors seulement qu'il revint se fixer dans l'Orléanais et s'adonna à la peinture.

Non loin d'Orléans, à Blois, et sans qu'on en sache au juste les véritables raisons, s'abattit de tous les pays du Nord et de l'Est, une troupe d'horlogers étrangers. Il en vint des Flandres, des Provinces-Unies, d'Allemagne et avec eux entrèrent dans le royaume, au XVIIe siècle, des graveurs hollandais qui travaillèrent pour ces horlogers.

Le Roy, d'Amsterdam est au nombre de ces derniers. Il se maria à Blois et ses enfants y furent baptisés [4]. Josué Fabre,

1. P. Courteault et Th. Amtmann ont reproduit l'œuvre de cet artiste dans les *Archives historiques de la Gironde*, t. XXXIX.
2. Id., *Ibid.* — H. Stein, *Joachim Duviert et ses vues du Gâtinais*. Paris, 1894.
3. H. Stein a publié une *Requête de Questel à Henri IV*, dans *Bulletin de la Société de l'Histoire de l'Art français*, année 1913, p. 265.
4. Develle, *Les horlogers blésois aux XVIe et XVIIe siècles*. Blois, 1917, p. 136.

d'Amsterdam, décédé à Angers en 1666, est qualifié de graveur dans son acte de décès.

Les ébénistes hollandais sont appréciés en France. Mazarin attire auprès de lui Pierre Golle qui fabrique des *cabinets* de bois d'ébène et de marqueterie dont on retrouve la trace dans l'inventaire des biens de la Couronne. Cet artiste travaillera aux estrades de marqueterie des appartements de la reine de 1672 à 1675 et décédera en France en 1684 [1]. Au mois d'octobre 1679, Louis XIV concède la naturalité à Jean Oppenord, menuisier en ébène, natif de Gueldres, qui fut l'un des plus célèbres menuisiers chargés de décorer les maisons royales de meubles conçus dans le style pompeux de Louis XIV [2]. Son fils s'éleva plus haut que lui encore dans la hiérarchie artistique et mérita d'être même surnommé le Borromini français.

Les bibliophiles n'ignorent pas l'influence qu'exerçèrent les Flamands sur l'art d'illustrer les livres pendant la première moitié du XVIIe siècle. Les graveurs originaires des Pays-Bas et des Provinces-Unies furent particulièrement nombreux au cours de cette période. Dès l'année 1600 est signalé à Paris Jacques de Weert qui semble être d'origine hollandaise sans toutefois que le fait soit avéré. Pour lui comme pour plusieurs autres, le pays de naissance est demeuré inconnu ; à dater de l'an 1620, environ, on est mieux fixé sur l'origine des graveurs qui travaillèrent à l'illustration des ouvrages publiés par nos éditeurs.

Quand en 1618, on avait cherché pour la célèbre « Académie de Pluvinel » un maître de dessin émérite, on s'était adressé à Maurice de Nassau et ce prince avait désigné, comme capable d'enseigner, le graveur Crispin de Passe, fils d'artiste lui-même. Né à Utrecht, ce graveur passa douze années à Paris, il fut l'illustrateur de livres le plus recherché et le plus admiré ; il fit les planches de l'ouvrage de Pluvinel, *Le Maneige royal*, in-folio,

1. E. Molinier, *Les Arts industriels, Le Mobilier aux XVIIe et XVIIIe siècles*. Paris, t. III, p. 25. — J. Guiffrey, *Comptes des Bâtiments du roi*, t. I, p. 3, 151, etc.

2. J. Guiffrey, *Lettre de naturalité* publiée dans les *Nouvelles archives de l'Art français*, année 1873, p. 258.

publié en 1623 et certes, elles sont les plus belles de celles qui parurent à cette époque. Crispin de Passe dessina ou grava les figures et les frontispices de nombreux romans, notamment des *Amours de Théagène et Chariclée*, d'*Endymion*, du *Berger extravagant* [1].

Pendant plusieurs lustres les éditeurs parisiens se glorifièrent dans leurs demandes de privilèges d'avoir obtenu des planches de graveurs hollandais et des amateurs appelèrent de Hollande des artistes. En 1630, Favereau sollicite Cornelis Bloemaert, d'Utrecht, de graver les pièces les plus importantes de ses collections. Ses gravures furent publiées en 1655 avec des notices explicatives de l'abbé de Marolles [2]. Cornelis Bloemaert forma des élèves à Paris ; le peintre Laurent de la Hyre raconte que son père l'aurait fait entrer chez Bloemaert s'il n'avait trouvé trop élevé le prix de ses leçons.

Des portraits et des frontispices sont signés par Abraham de la Place, d'Amsterdam, mort en 1649 [3] ou par Pierre Vanloc, graveur et imprimeur du roi dont le père, déjà établi à Paris avait épousé Marguerite Lenoir [4]. En tête des ouvrages de Jonas Hambraeus, les portraits fort médiocres d'ailleurs, de Louis XIII et de Christine de Suède sont l'œuvre de van Merlen.

V

Il n'est pas surprenant que les Hollandais aient profité des dispositions favorables des ministres français à leur égard. Leur tempérament réaliste les poussait vers le négoce ; pour réaliser une fortune, ils s'expatriaient facilement et ils sortaient d'autant plus aisément de leur pays que de très vives querelles reli-

1. Mlle Jeanne Duportal, *Etude sur les livres à figures édités en France de* 1601 *à* 1660. Paris, 1914, p. 120.
2. *Tableaux du temple des muses tirés du cabinet de feu M. Favereau.* Paris, 1655, in-fo.
3. *Bull. de la Société d'histoire du protestantisme*, t. XII, p. 228.
4. *Ibid.*, p. 229.

gieuses divisèrent les Pays-Bas et les Provinces-Unies durant plus d'un siècle. Beaucoup venaient volontiers en France car ils partageaient peut-être cette opinion émise par l'un d'eux et que Pierre de L'Estoile nous a conservée. Un Hollandais écrivait à l'un de ses correspondants de Paris. « Quant à la religion, l'on sçait comme les choses s'accommodent doucement en France sans que nul y soit violenté ce qui en effet a remis plus de personnes au droit chemin que n'avoient fait auparavant toutes les forces qu'on y avoit emploiées.[1] » On est habitué à considérer la Hollande comme un pays où les passions religieuses n'ont jamais été excessives. Michelet a contribué à créer cette tradition en écrivant : « Depuis la tragédie de Barneveldt, que le fanatisme vrai ou faux tua, la Hollande qui en eut horreur, prit un mal tout contraire, l'excès de la tolérance[2]. »

Depuis l'arrivée du duc d'Albe dans les Pays-Bas jusqu'au moment où les Provinces Unies prirent possession des villes qu'elles avaient définitivement acquises après le traité de Munster, les luttes religieuses furent continuelles en Hollande.

Il n'est besoin de rappeler comment le duc d'Albe traita les protestants de Hollande et de Zélande. Des milliers de réformés s'expatrièrent pour éviter les persécutions ; des familles entières gagnèrent la France et se fixèrent en Picardie et en Vermandois. Ils y apportèrent des industries nouvelles. Jean Cromelick ou Cromelin, un Néerlandais d'origine, créa à Saint-Quentin l'industrie des toiles fines et claires qui remplaça peu à peu celle de la draperie. Cromelin propagea la culture du lin dans le Vermandois. Très promptement il fit fortune et ses quinze enfants essaimèrent dans toute la région ; quelques uns achetèrent des propriétés. Pierre Cromelin acquit la terre noble de Canizy et le 12 mai 1600 les magistrats municipaux lui accordaient toute latitude pour exercer « comme les autres marchands d'icelle ville son commerce en marchandises de toilettes »[3].

1. P. de L'Estoile, *Mémoires Journaux*, éd. citée, t. VIII, p. 154, année 1604.
2. J. Michelet, *Histoire de France, Louis XIV et la révocation*, chapitre XII.
3. C. Picard, *Saint-Quentin et son commerce*. Saint-Quentin, 1865, t. I, p. 153 et note 4.

D'autres réformés hollandais suivirent l'exemple de Cromelin.

Don Luis Requesens de Zuniga succéda au duc d'Albe en 1573 comme gouverneur des Pays-Bas. Il fut moins brutal que le duc d'Albe mais sur les instructions de Philippe II, il refusa aux réformés l'exercice de leur libre religion. Il se contenta d'accorder à ceux qui ne voulaient pas vivre catholiquement la faculté de sortir des Pays-Bas et leur laissa le temps de liquider leurs biens. De cette époque date une importante immigration en France de réformés hollandais. On peut le tenir pour certain.

Ceux qui, au lendemain de la signature de l'Édit de Nantes, sollicitèrent leurs lettres de naturalité, mentionnent dans leur demande qu'ils habitent la France depuis plusieurs années déjà. Avant de modifier leur statut personnel, ils avaient attendu qu'un roi tolérant leur accordât dans son pays le libre exercice de leur religion.

Lorsque les États eurent obtenu la trêve de douze ans, ce fut aux protestants de se montrer durs aux catholiques. Lors de la prise de Bois-le-Duc, en 1629, les papistes furent malmenés et les catholiques assistèrent à un lugubre spectacle ; leur évêque Michel Ophovius avec tous les ecclésiastiques, religieux et religieuses furent expulsés.

Si malmenés étaient les catholiques en Hollande qu'ils adressèrent à la reine de France, en janvier 1644, un long mémoire pour la prier d'intervenir auprès des États. Dans ce mémoire ils supplient Anne d'Autriche d'avoir pitié « des catholiques hollandois qui sont furieusement persécutez par les hérétiques, suivant divers éditz publiez et renouvelez, tant des Estats généraux des Provinces-Unies en date du 3 aoust 1641 que des Estats de Zélande du 16 octobre 1642, que des Estats de Frise du 17 juillet 1643. » Aux termes de ces édits, défense était faite aux prêtres ou religieux d'entrer dans le pays sous peine d'amende, de confiscation des biens, voire même de châtiments corporels. La messe était interdite, l'envoi des enfants chez les Jésuites absolument défendu. Les soldats avaient toute licence pour troubler les exercices « papistiques » chez les particuliers. Le mémoire des catholiques se termine par ces mots : « Tous ces

édits et d'autres qui se renouvellent chaque jour sont rigoureusement exécutés et les catholiques se trouvent en pire état que ne furent jamais les chrétiens aux temps des plus grandes persécutions des anciens Empereurs ennemis de la foi et les gibets et tous supplices de mort leur tenaient beaucoup plus doux qu'une vie si misérable »[1].

Lors de sa mission à La Haye, en 1644, le comte d'Avaux fut reçu le 3 mars en audience solennelle par les États de Hollande. Il fit un ample discours sur l'œuvre qu'on avait à accomplir au traité de Munster puis avant de prendre congé des États, il crut bon de parler en faveur des catholiques du pays car « d'estre bons catholiques et bons Hollandais n'étaient pas des qualités incompatibles »[2]. Les États considérèrent cette partie de son discours comme tout à fait inamicale et à peine d'Avaux s'était-il retiré que l'Assemblée exprima son mécontentement et séance tenante, rédigea un projet de « vigoureuse résolution ». Les États, formulait l'Assemblée, ont toujours respecté la liberté de conscience chez tous les habitants des Provinces-Unies dans leurs maisons et leurs familles mais ils considèrent comme dangereuses les « superstitions catholiques » et l'introduction du culte et de la hiérarchie « papistes » ; ils protestent contre les observations du comte d'Avaux et l'ingérence d'un étranger dans leurs affaires intérieures et sont décidés à promulguer de nouveaux placards pour réprimer les intrigues inquiétantes des papistes. Cette résolution fut adressée à d'Avaux par une députation des États. L'intervention de notre ambassadeur provoqua une aggravation de mesures contre les catholiques et de la manière si désobligeante pour nous que Mazarin écrivait à Beringhen : « S. M. a trouvé rude que MM. des Estats ayent si peu considéré ses offices qui tendoient au soulagement des catholicques ».

L'historien hollandais Wicquefort rappelle que lorsque ses compatriotes prirent, en 1651, possession définitive de Bois-le-Duc, Berg-op-Zoom et Breda que l'Espagne abandonnait à la

1. Arch. des Aff. étrangères. *Correspondance de Hollande*, V, xxx, f°s 170-171. Document publié par A. Waddington, *op. cit.*, t. II. *Appendice*, p. 383.
2. A. Waddington, *op. cit. L'incident du* 3 *mars* 1644, t. II, p. 62.

Hollande à la suite des traités de Munster, les catholiques furent molestés et gagnèrent l'étranger [1].

Que des luttes entre protestants et catholiques aient été vives en Hollande au XVIIe siècle, cela ne saurait étonner. Les habitants des Provinces-Unies se groupaient autour des doctrines de Calvin comme autour d'un drapeau national et les opposaient aux dogmes catholiques dont les Espagnols se montraient les défenseurs. Mais si les catholiques molestèrent les protestants d'abord et si les réformés persécutèrent les papistes ensuite, il advint également que les protestants se déchirèrent entre eux. Au début du XVIIe siècle, la Hollande fut divisée en deux partis : les Arminiens et les Gomaristes.

Arminius avait émis sur la prédestination des idées opposées à celles de Calvin et malgré l'hostilité de Gomar, fermement attaché aux doctrines du rénovateur de Genève, il fut nommé professeur de théologie à Leyde en 1604. Tant qu'Arminius vécut la lutte fut vive entre Gomar et lui ; après sa mort se constituèrent en Hollande deux sectes de protestants : les *Remontrants* qui tenaient pour les doctrines arminiennes et les *Non remontrants* qui prônaient les idées de Gomar. Les États se montrant favorables aux idées d'Arminius, Maurice d'Orange se rangea du côté des Gomaristes. Pour trancher le débat entre les deux groupes, on réunit à Dordrecht un synode général au mois de novembre 1618. Les remontrants n'y furent pas admis comme délibérants mais comme accusés ; les doctrines arminiennes furent condamnées solennellement en 1619; des troubles intérieurs se produisirent. Barneveldt fut condamné à mort et exécuté ; des Arminiens furent exilés et nombre d'entre eux vinrent chercher asile en France. La lutte entre les deux sectes faillit priver le XVIIe siècle de l'un de ses hommes les plus remarquables : Grotius était arminien. Comme tel, il fut condamné à la détention perpétuelle. Il s'évada en 1621 et vint quérir un refuge en France.

Ces discordes religieuses provoquèrent des immigrations de Hollandais vers la France. Pendant la première moitié du

1. Wicquefort, *Histoire des Provinces-Unies*, t. I, p. 102.

XVIIe siècle, catholiques et protestants y jouissaient de libertés presque égales. Les réformés avaient leurs temples et les catholiques leurs églises. Pour les étrangers catholiques habitant Paris et qui n'avaient pas de la langue française une connaissance approfondie, avait été créée, en 1626, la Confrérie des Nations allemande et hollandaise qui tint ses assises à l'église Saint-Hippolyte pendant quelques années et fut ensuite transférée à Saint-Germain-des-Prés.

CHAPITRE IV

I. Les Hollandais dessèchent les marais de France. — II. Ils fondent des raffineries de sucre, des manufactures de papier. — III. Les Hollandais monopolisent le commerce des vins. — IV. Leurs groupements de Bordeaux et de Nantes. — V. Jalousies qu'excite l'importance de leur négoce en France.

I

Les moines et quelques seigneurs avaient au moyen âge entrepris des desséchements partiels de marais ; malgré les travaux accomplis, le royaume, à la fin du XVIe siècle était encore couvert de « paluds et terres mouillées ». Désirant restituer à l'agriculture de vastes régions incultes et assainir des provinces dans lesquelles, lors des épidémies, la peste exerçait de sinistres ravages, Henri IV résolut de dessécher les marais de Guyenne, de Saintonge, du Poitou, de Picardie, de Provence et d'Auvergne. La réalisation du programme royal nécessitait une direction, des ingénieurs expérimentés, des artisans rompus à ces travaux et des capitaux importants. Après avoir fait appel à ses sujets, le roi s'aperçut qu'il ne trouverait parmi eux aucun concours ; il dut attirer de l'étranger des hommes capables de seconder ses vues. Des Hollandais répondirent à ses appels ; Henri IV leur concéda des avantages importants et durant le XVIIe siècle, ingénieurs, banquiers et ouvriers néerlandais travaillèrent au desséchement de nos marais. De ces forains nombre se fixèrent en France et si l'histoire n'a pas retenu les noms des simples artisans, du moins a-t-elle conservé ceux des chefs d'entreprise. Des Hollandais qui passèrent en France, le plus célèbre est Humfroy Bradley, natif de Berg-op-Zoom. Bradley fut l'âme des premières sociétés constituées en vue de répondre aux désirs du roi. Ayant étudié dans son pays les méthodes employées

pour lutter contre l'invasion des eaux, il vint en France avec l'idée d'appliquer à nos marais les procédés de dessication utilisés dans les Provinces-Unies. Dès 1597 il avait commencé à dessécher les marais de Chaumont-en-Vexin. Il visita ensuite les « paluds » de tout le royaume et, en avril 1599, lorsque le roi rendit sur le desséchement des terres mouillées un édit fondamental, Bradley fut choisi comme « maître des digues et canaux du royaume ».

Par l'article 16 de cet édit, le roi décidait que « ceux des Pays-Bas et autres étrangers qui viendraient trouver le dit Bradley et ses associés seraient réputés ses vrais sujets » ; après un séjour de deux ans ils pourraient être naturalisés sans payer finances. Le droit d'aubaine était supprimé à leur égard. Ces dispositions bienveillantes incitèrent des Hollandais à venir collaborer à l'œuvre de Bradley. Avec l'aide de ses compatriotes, l'ingénieur forma une société destinée à entreprendre les travaux de desséchement. Les noms des premiers compagnons de Bradley sont demeurés inconnus ; on sait seulement que dès 1599, Conrad Gaussen traita avec les jurats de Bordeaux pour le desséchement des marais avoisinant la ville. Plus notoires sont au contraire les Hollandais qui, en 1607, formèrent avec Bradley l'*Association pour le desséchement des marais et lacs de France*. Cette société fut créée à la suite de dispositions nouvelles prises en janvier 1607 par Henri IV[1]. Par un édit de cette date le roi codifiait des mesures antérieures et octroyait aux dessicateurs des avantages personnels et réels.

Aux roturiers était accordée la noblesse ; c'était là un précieux encouragement pour les nationaux ou les étrangers hésitant à se lancer dans des entreprises de longue haleine ; aux forains qui, pendant trois années consécutives, auraient travaillé aux desséchements devaient être octroyées des lettres de naturalité. A l'expiration du délai convenu, faculté leur était laissée, sans perdre pour cela le privilège de la naturalité, de se retirer « ès autres lieux de France pour s'employer aux manufactures, traficqs et labeurs » qui leur conviendraient.

1. Comte de Dienne, *Histoire du desséchement des lacs et marais en France avant 1789*. Paris, 1891.

Un privilège d'exploitation était accordé à Bradley et ses associés jusqu'en 1639 ; seuls, jusqu'à l'expiration de cette concession, ils avaient le droit de coopérer aux desséchements et d'en tirer profit ; ils étaient exempts des charges publiques personnelles, telles que commissions de justice, assiette et collecte de tailles, tutelles et curatelles. Durant le temps de leur privilège les entrepreneurs et leurs gens jouissaient du droit de « faire fromages à la façon de Milan, tourbes et houilles de terres propres à brusler comme aussy d'y faire des cannes à sucre, des ris et de la garance. » Les étrangers étaient également autorisés à ouvrir des brasseries partout où bon leur semblerait. Ces avantages séduisirent peu les Français et l'association dont Bradley fut le promoteur ne comprit guère que des Hollandais. Très rapidement, elle étendit ses opérations sur la surface entière de la France ; elle s'occupa du desséchement des lacs d'Auvergne, des marais du Languedoc, du Bordelais, du Poitou et de la Picardie. Jusqu'à la mort de Bradley, elle conserva son autonomie et une grande unité de direction ; à partir du décès du maître des digues, survenu postérieurement à 1625, les principaux ingénieurs et entrepreneurs se séparèrent et prirent des concessions distinctes.

Toute entreprise suppose une direction, des ingénieurs experts, des capitalistes et des ouvriers. Humfroy Bradley groupa autour de lui ces éléments de succès. Conrard Gaussen eut à surveiller les travaux de la région bordelaise. Pour mieux suivre ses entreprises, il se fixa à Bordeaux où il s'unit à Eve Vigier qui lui donna une fille ; celle-ci épousa David Lhermitte, commissaire de la marine. Jusqu'en 1627, date de sa mort, Conrad, malgré les difficultés que lui créa le cardinal de Sourdis, conduisit les travaux de desséchement des marais voisins de Bordeaux et de Blanquefort ; il les mena à bien. En témoignage de sa reconnaissance, la municipalité de Bordeaux donna le nom de Conrad à l'une des rues du quartier des Chartrons.

En Picardie, Bradley sous-traita avec Josse van Dale qui, pour la transformation des marais de Sacy-le-Grand, constitua une société avec Albert van Ens et Antoine de Larche dont Albert van Ens avait épousé la fille.

Albert était contrôleur général et provincial des guerres dans l'Ile-de-France ; il habitait Paris, en l'hôtel Saint-Mesme, sur la paroisse Saint-Gervais. C'est là que van Dale vint le quérir pour lui donner la direction des desséchements des marais de Sacy. van Ens s'installa dans le Beauvaisis et entama les travaux. Deux ans après le début des opérations, en 1627, les associés réussissaient déjà à vendre quelques terres desséchées. Mais les affaires ne continuèrent pas à prospérer ; en 1638, Jean van Ens, un parent d'Albert, dut les reprendre en mains. D'un acte liquidatif de la situation d'Albert van Ens dressé après son décès, il résulte que plusieurs enfants étaient issus de son mariage avec Anne de Larche.

Jean van Ens acquit personnellement quelques fiefs en Picardie : ceux de Fontaine-le-Comte et de Fontaine-Peureuse ; pendant quelques années, il s'intéressa encore aux desséchements de Sacy-le-Grand, mais comme il exerçait à la cour la charge de contrôleur de l'argenterie du roi, il ne surveillait que de loin son entreprise. Au demeurant, en 1642, il quittait Paris pour se fixer en Provence et y attacher son nom à de vastes travaux ; on était en effet venu l'inviter à entreprendre le desséchement des marais d'Arles. Après avoir été sur place examiner les terres mouillées de la région, il accepta les propositions de la municipalité de cette ville. Dans sa nouvelle tâche il eut comme collaborateur l'ingénieur hollandais Jean Voortcamp. Les deux associés se débattirent au milieu de difficultés inouïes ; leurs travaux lésaient des intérêts particuliers, troublaient des habitudes séculaires ; pendant dix ans, van Ens eut à subir des procès tellement nombreux qu'il se serait découragé si Louis XIV ne l'avait pris sous sa protection spéciale. A la longue, cependant, les habitants de la province reconnurent les mérites de l'entreprise que le dessicateur avait menée à bien et quand, en septembre 1652, van Ens mourut, on lui accorda des honneurs spéciaux. Bien qu'il fut protestant, on fit sonner en son honneur les cloches de Saint-Trophime et ses obsèques furent solennellement célébrées. Jean van Ens avait pris femme en Provence ; Il avait épousé Marguerite d'Antonelle de Montmeillan et de ce mariage était né Louis van Ens qui fut baptisé le 14 dé-

cembre 1650 à la paroisse Sainte-Marthe dans la ville d'Arles.

La compétence des Hollandais comme dessicateurs est reconnue par tous. En 1628, le duc d'Epernon commande les forces françaises devant La Rochelle ; le commissaire de son artillerie, Abraham Fabert engage le duc à faire visiter les marais de Lesparre par le célèbre ingénieur Leegwater, le promoteur du desséchement de la mer de Haarlem. D'Epernon accède aux propositions de Fabert. Ayant examiné les marais de Lesparre, Leegwater revint conférer avec d'Epernon devant La Rochelle et le persuada de l'utilité de les faire disparaître. Des instructions furent données à Fabert pour l'entreprise de ces travaux. Cat et van Bomel s'occupaient alors des desséchements des marais de Civrac et Leyrac ; on leur confia ceux des marais de Lesparre. Cat et van Bomel appelèrent près d'eux des ouvriers hollandais pour lesquels d'Epernon sollicita de Richelieu des privilèges spéciaux.

Les marais de Bourgoin avaient été concédés par Louis XIV au maréchal de Turenne. Lors de la prise de possession de cette propriété, des difficultés surgirent entre le maréchal et les habitants des paroisses voisines ; elles furent aplanies par le Parlement de Grenoble et un arrêt du Conseil du roi. A la mort du maréchal, en 1675, le duc de Bouillon hérita des droits de son oncle ; s'étant fait confirmer le privilège de Turenne, il traita du desséchement de ses terres avec Jean et Adrien Coorte, père et fils. Moyennant une rente annuelle le duc de Bouillon les substituait dans ses droits.

Jean Coorte, écuyer, avait été capitaine commandant un régiment d'infanterie pour les États de Hollande ; l'acte de concession des marais de Bourgoin le qualifie d'ingénieur. Adrien Coorte est désigné dans le même acte comme maître et entrepreneur de la manufacture de draps établie à Béville, en Picardie. Ayant quitté cette province en 1676, il se fixa à l'Isle-d'Abeau, au centre des marais. Ainsi que van Ens, les Coorte furent en butte à toutes les vexations mais ils ne se découragèrent pas, car en 1690, ils étaient encore à la tête de leurs entreprises. Pendant longtemps les terres qu'ils avaient asséchées produisirent les plus belles récoltes de tout le pays.

Outre les difficultés qu'ils rencontrèrent au cours de leurs entreprises les Coorte eurent à subir de dures épreuves au point de vue religieux ; Adrien ayant abjuré à Paris, le consistoire de Lyon désunit son ménage ; ses deux enfants âgés de dix-sept et dix-huit ans étaient conduits au prêche contre le gré de leur père ; Colbert de Croissy, en 1679, intervint auprès de Le Bret, intendant du Dauphiné, pour mettre ordre à cette situation. Les difficultés s'aplanirent ; les Coorte en effet continuèrent à s'occuper des marais de Bourgoin jusqu'en 1690.

Les financiers des entreprises de desséchements de marais furent à peu près tous des étrangers ; les Strada et les d'Herwarth étaient Allemands, les Hoeufft, van Gangelt, Crucius, Vlamin et Henry étaient Hollandais.

Le plus notoire de tous les Néerlandais fut Jean Hoeufft. Il s'était primitivement établi à Rouen mais ayant été nommé conseiller secrétaire du roi il vint habiter Paris. Avec Bradley, cet ami de Mazarin fut l'un des principaux artisans de la réussite des entreprises de desséchements dont il s'occupa jusqu'à sa mort survenue en 1651. Comme banquier, il avait pris des parts d'intérêts dans de nombreuses entreprises en Poitou, en Provence et en Picardie. Lorsqu'il décéda, ses héritiers se répartirent sa fortune territoriale qui était considérable ; ces partages donnèrent lieu à des contestations. Lorsque les différends entre héritiers eurent reçu une solution, les biens de Jean Hoeufft passèrent à ses collatéraux. Les uns étaient restés dans les Provinces-Unies ; les autres ayant suivi en France la fortune de Jean Hoeufft, s'étaient occupés des desséchements et s'étaient mariés dans le royaume. Jean Hoeufft, fils de Thierry, frère du banquier, hérita de Fontaine-le-Comte et de Choisival; Barbe Hoeufft, nièce du défunt et épouse de Gabriel du Paulmier eut également une part des propriétés. Christophe Hoeufft, autre frère du banquier, avait plusieurs enfants ; Jean, dit le jeune, était associé de son oncle et avait pour sa part de gros intérêts dans les desséchements des marais de Moreilles-en-Poitou ; il recueillit des biens dans la succession de son oncle ainsi que ses sœurs Marguerite, épouse de David de la Croix, secrétaire du roi, et Catherine, femme de Strada, baron

d'Anvières et propriétaire du lac de Sarlièves, en Auvergne.

Une autre branche de la famille de Jean Hoeufft fit également valoir ses droits à la succession ; elle était issue de Anne Hoeufft femme de Pierre Fabrice de Gressenich. Le représentant français de cette branche était Otto Fabrice de Gressenich, l'un des associés de l'entreprise des desséchements de Sacy-le-Grand. Dans les actes Otto Fabrice est qualifié de seigneur de Fontaine-le-Comte, en Picardie ; conseiller et maître d'hôtel du roi. Otto Fabrice avait épousé Marthe de Menou et de cette alliance naquirent quatre enfants qui demeurèrent en France.

Alliés à des familles françaises ou à des familles d'origine étrangère comme celles des Strada ou des Crucius, les Hoeufft ont laissé des descendants ; lors de la révocation, quelques-uns regagnèrent la Hollande, confiant la surveillance de leurs propriétés à des fondés de pouvoirs ; mais après quelques années ils revenaient prendre leur place dans la famille française.

Gaspard van Gangelt est moins connu que Jean Hoeufft. Les frères de Villers qui séjournèrent à Paris en 1657 et 1658 nous apprennent qu'il avait comptoir de change près du Pont-Neuf. Ce financier avait épousé Madeleine Verbeck et en eut quatre enfants : Gaspard, sieur de Beaulieu, capitaine de cavalerie au régiment de Declos, Constantin, sieur des Marais, lieutenant des vaisseaux du roi. Des deux filles, l'une, Marianne devint comtesse de Boursac, l'autre, Charlotte, épousa François de Niert, marquis de Gambais, premier valet de chambre du roi et gouverneur de Limoges.

Gaspard van Gangelt centralisait les fonds de la société de desséchements fondée par Bradley : après la mort de Jean Hoeufft, il fut l'un des liquidateurs de sa succession. L'association avait aussi des banquiers locaux résidant non loin des desséchements ; ils correspondaient avec les propriétaires de marais, les commanditaient et payaient leurs dépenses. De ce nombre était Henri Vlamin, banquier à La Rochelle ; en 1656, il était avec son beau-frère Guillaume Henry l'un des principaux intéressés des desséchements des marais de Champagné. De la famille des Crucius, d'Amsterdam, — ou de la Croix, de leur nom francisé, — quelques membres prirent part aux opé-

rations financières des dessicateurs. Adrien et Jean, armateurs, raffineurs et banquiers à La Rochelle, ouvraient leurs comptoirs aux opérations de la Société.

Ce ne furent pas seulement les chefs d'entreprise de desséchements qui passèrent de Hollande en France ; les ouvriers qu'on employait furent également tirés des Provinces-Unies. Les ouvriers français n'étaient pas compétents, ils se méfiaient des méthodes employées par les ingénieurs étrangers et exécutaient leurs ordres avec une sourde hostilité. Dès les débuts, Bradley obtint leur renvoi et l'autorisation de « bastir des maisons, bourgs et villages pour y retirer et faire habiter plusieurs familles flamandes, hollandaises et autres étrangers. » Il chargea des Flamands, membres de son association, les Coomans, d'embaucher des ouvriers dans les Provinces-Unies et les Pays-Bas. Ils réussirent si bien à attirer des étrangers que plusieurs régions colonisées par eux prirent les noms de *Petite Flandre* ou de *Polders de Hollande* qu'ils portent encore. Des travaux effectués par des Hollandais ont conservé des appellations rappelant leur présence au XVIIe siècle. En Poitou, un canal d'écoulement d'eaux qui se jette dans le canal de Luçon porte encore le nom de *Ceinture des Hollandais* ; la paroisse de Queyrac est bordée par un chenal appelé Polder de Hollande qui est la dénomination donnée à la ceinture du marais de Lesparre. Des métairies fondées par les Néerlandais avaient été dénommées *La Haye, Hollande, Lintzick.* En Saintonge les marais situés sur les paroisses de Tonnay-Charente, Muron et terroirs contigus devinrent les marais de la Petite Flandre.

Les Hollandais laissèrent dans les régions où ils travaillèrent des souvenirs autres que ceux qui viennent d'être rappelés. En Poitou, ils introduisirent une race de moutons plus forte que celle du pays ; cette race a conservé jusqu'à nos jours le nom de *race flandrine.* Dans ses *Variétés bordelaises,* Baurein note que les familles hollandaises apportèrent dans le Médoc « la méthode de faire du beurre frais qu'on appelait de la petite Flandre, mais dont la cessation a été occasionnée par la conversion des pacages en terres labourables. »

Par leur habileté et leur ténacité les Hollandais avaient réussi

à rendre fertiles de nombreuses parties du territoire au XVIIe siècle ; malheureusement l'hostilité à laquelle quelques-uns des dirigeants des entreprises de desséchements furent en butte les obligea à vendre leurs biens et à sortir de France. Les travaux qu'ils avaient exécutés ayant été mal entretenus, il advint qu'on dût les recommencer au XVIIIe siècle.

Nonobstant les difficultés qu'elles éprouvèrent pour gérer leurs biens, des familles hollandaises conservèrent leurs propriétés jusqu'à la fin du règne de Louis XV : les Hocufft ne liquidèrent les leurs qu'en 1765.

II

L'industrie du raffinage du sucre paraît avoir été introduite en France par les Hollandais ; ils lui donnèrent en tous cas une extension singulière au XVIIe siècle.

La première raffinerie de sucre de Bordeaux fut très probablement construite aux Chartrons par les frères Isaac et Moïse Meerman [1]. Sur cet établissement, on ne possède d'autres renseignements qu'une affirmation produite par un descendant de cette importante famille hollandaise ; on la peut tenir pour exacte car dans les autres cités françaises, les premières raffineries furent toujours créées par des Hollandais. Jean Ridder avait aussi fondé une raffinerie à Bordeaux avant l'année 1638 [2]. David Crucius, de concert avec ses deux neveux, naturalisés en 1659, était propriétaire d'une raffinerie à La Rochelle [3]. Nanti d'un privilège spécial, daté de 1613 et confirmé en 1620, Jérémie Vualens établissait à Rouen une raffinerie de sucre [4].

Les municipalités accordaient volontiers l'hospitalité aux raffineurs hollandais ; elles les sollicitaient même de s'installer dans leur ville. Le corps des échevins attire à Angers Gaspard

1. A. Ducaunnès-Duval, *La famille Meerman*. Bordeaux, 1897, p. 3.
2. *Inventaire des registres de la Jurade de Bordeaux*. V° Bourgeois.
3. Comte de Dienne, *op. cit.*, p. 46.
4. E. Gosselin, *Documents...* etc., p. 131.

van Bredenbek « raffineur de sucres et de cassonnades ». Ayant cédé aux propositions des magistrats municipaux, ce Hollandais se fixa sur les rives de la Maine et fit souche à Angers après avoir obtenu sa naturalisation. Au XVIIIe siècle, les van Bredenbek étaient alliés aux meilleures familles de la ville ; l'un des leurs était même capitaine de la milice bourgeoise de la cité [1].

Non loin d'Angers, à Saumur, René Tinnebac possédait une raffinerie. Il recevait par Nantes ses sucres bruts et y écoulait ses produits fabriqués. Son établissement fut clos après la révocation de l'Édit de Nantes [2].

Une famille hollandaise, celle des Vandeberg, fonda à Orléans, en 1653, la première raffinerie de sucre connue dans cette ville. Elle donna l'impulsion première à une industrie qui se développa grandement à Orléans puisqu'à la veille de la Révolution on y comptait près de vingt raffineries. La communauté des « marchands fréquentant la rivière de Loire » facilitait le transport des sucres bruts ou raffinés et dès les premières années de la création de leur industrie les Vandeberg tirèrent un profit considérable de leur avance et des facilités de transport qu'ils trouvaient à Orléans [3].

Georges Vandeberg, le fondateur de cette industrie, habitait Orléans depuis le milieu du XVIIe siècle ; il était avocat au bailliage et siège présidial ; par la suite, il fut prévôt de la ville et lieutenant général de police. Vandeberg était un juriste lettré, consacrant ses loisirs à la poésie latine. « Bien qu'il fût digne, écrit Legaingneux, par l'étendue de ses lumières et la force de son éloquence d'occuper les premières places de la magistrature », cet avocat se tourna vers l'industrie et construisit, rue de Recouvrance, une raffinerie de sucre.

La famille Vandeberg se fixa en France définitivement. Bien que des enfants de Georges Vandeberg aient essaimé en diverses provinces, puisque l'on rencontre un de ses petits-fils, Michel Vandeberg de Villebouré comme magistrat à Montauban,

1. Arch. mun. d'Angers, BB 74, 89, 131.
2. J. Mathorez, *Notes sur la colonie hollandaise de Nantes*, ext. de la *Revue du Nord*, 1913, p. 36.
3. Cuissard, *Etudes sur le commerce et l'industrie à Orléans*. Orléans, p. 243.

le rameau principal de la famille s'implanta en Orléanais. Plusieurs des descendants du raffineur s'allièrent à l'une des plus anciennes maisons de la province, celle des Colas de Brouville et des Colas des Francs. En 1789 les Vandeberg comparaissaient parmi les gentilshommes de la province [1].

Les fondateurs étrangers d'industries ont toujours attiré des ouvriers de leur pays ; c'est un fait acquis à l'histoire. Les Hollandais ont introduit en France des dessicateurs de marais, des drapiers, des charpentiers, des fabricants de papiers. Les raffineurs n'ont pas manqué à la tradition ; ils ont constitué dans leurs usines de véritables colonies étrangères. Les documents qui relatent ces faits sont abondants mais généralement conçus en termes très généraux; comme ils rapportent rarement les noms des artisans, il est intéressant de mentionner les actes relatant la présence en France de ces auxiliaires, lorsque le hasard permet d'en découvrir quelques-uns. Ainsi que leurs compatriotes, les Vandeberg occupaient des Hollandais et des Allemands. Le 19 avril 1689, on constatait à Orléans le décès d'un jeune homme de trente ans qui travaillait aux nouveaux vitraux de l'église Sainte-Croix ; nul papier ne permettant de l'identifier on eut recours aux témoignages de François Gors, ouvrier sucrier, originaire de Maestrich et de Charles Auhan, natif de Poméranie, exerçant la même profession. Ils déclarèrent que le décédé avait nom Louis Istrein et était natif de Norden [2].

La raffinerie des Vandeberg existait encore pendant la Révolution; en l'an II, elle occupait une moyenne de vingt ouvriers [3].

Au XVIIe siècle Angoulême produisait déjà des papiers renommés ; les propriétaires de moulins à papier le vendaient à des commissionnaires pour la France et l'étranger ; il y avait là pour les Hollandais une trop belle occasion de se livrer au commerce de l'exportation pour qu'ils n'en profitassent point. Aussi les voit-on se fixer très nombreux en Charente puis peu

1. En 1695, Jacques Colas de Brouville, futur intendant de Stanislas Leczinski, épouse Élisabeth Vandeberg ; Louis Colas de Brouville épouse en 1743 sa cousine Claude-Marie Vandeberg ; son petit-fils épouse encore à la fin du XVIIIe siècle Thérèse-Edwige Vandeberg de Champguérin. — Arch. mun. d'Orléans, GG 141, 143, 482, 486.

2. Arch. mun. d'Orléans, GG 319.

3. Arch. Nat., F^12 1502.

à peu monopoliser le commerce du papier. Parmi les Hollandais établis à Angoulême on cite les Ravestein, de Leyde, les Verdouyn, les Vincent d'Amsterdam, les van Gangelt et les van den Plasten. Ces facteurs habitaient généralement les bords de la Charente, à l'Houmeau, Saint-Cybard et Basseau ; ils chargeaient les papiers sur des gabarres jusqu'à Tonnay, Rochefort et La Rochelle ; de ces ports ils étaient ensuite expédiés sur leurs destinations définitives.

Pour s'assurer la production de quelques manufacturiers habiles les Hollandais pratiquèrent à l'égard des fabricants les mêmes méthodes que celles qu'ils employèrent au XVIIe siècle à l'égard des viticulteurs. Ils louaient des moulins à papier et fournissaient à un maître fabricant un capital de roulement sans exiger d'intérêt. Ce capital, à la fin du contrat devait être restitué par l'exploitant qui était tenu de réserver au commanditaire tout le papier par lui fabriqué. Le poids, la dimension des papiers ainsi que les prix étaient fixés par avance. C'est ainsi que procédaient le plus souvent trois des facteurs hollandais les plus importants d'Angoulême, les Vannezel, les Vantongeren et les Janssen [1]. Ces Hollandais s'étaient établis dans la Charente vers le milieu du XVIIe siècle ; ils y firent souche. Abraham Janssen qui avait épousé Anne Dioré, semble avoir été l'un des plus grands négociants en papiers de l'Angoumois ; outre ceux qu'il acquérait de ses frères Isaac, Philippe et Théodore, installés aux moulins de Puymoyen, de Tudebeuf et de Roche, il en achetait en Limousin ; d'autres lui étaient expédiés de Tulle et du village des Auges en Périgord [2].

Les Vantongeren étaient eux aussi d'importants négociants en papiers ; des membres de cette famille demeurèrent à Angoulême ; en 1749 Pierre Vantongeren, de la communauté des marchands de papiers de cette ville, donne procuration à l'un de ses homonymes à l'effet de recevoir les arrérages de sa charge d'inspecteur des manufactures de papier [3]. Des Vantongeren, affiliés à ceux d'Angoulême se rencontrent encore à Limoges

1. Boissonnade, *L'industrie du papier en Charente*, 1890.
2. Arch. dép. de la Charente, E 1958, 1959, 1966, 1967.
3. Ibid., E 1776.

en 1751. Pierre Vantongeren, chevalier, seigneur de Siecq et de Cougoussac est conseiller président au bureau des finances de la généralité de Limoges [1].

III

De tous les commerces, le plus en faveur auprès des Hollandais, fut celui des vins et des eaux-de-vie. Après l'avoir organisé, ils monopolisèrent ce trafic au XVIIe siècle ; il était pour eux une source de profits considérables car outre les bénéfices qu'ils prélevaient sur la vente des vins, le transport des boissons fournissait à leurs navires un fret de retour considérable.

Un port ne prend d'extension que s'il possède un « hinterland » important. Il convient de draîner vers lui les marchandises des régions voisines et des provinces qui lui sont reliées par des fleuves ou des routes. Avec leur perspicacité, les Hollandais avaient compris que pour développer leur trafic d'exportation des boissons, il convenait de les acheter sur place par l'intermédiaire de facteurs de leur pays qui se chargeaient ensuite de les diriger vers les ports de l'Atlantique ou de la Manche. Ils avaient pour ainsi dire divisé la France en un certain nombre de secteurs dans lesquels opéraient courtiers, commissionnaires et transporteurs néerlandais.

Si l'on en juge par un factum curieux du XVIIe siècle, le *Commerce honorable* [2], les Hollandais avaient dans le début de leur installation en France, offert de gros prix aux viticulteurs, et les campagnards alléchés par les profits avaient planté des vignes un peu partout. De là étaient résultés deux inconvénients ; le blé, à certaines années, s'était raréfié et comme on brûlait beaucoup de vins pour faire de l'eau-de-vie, le bois avait augmenté de prix. Pour s'assurer les récoltes, les Hollandais pratiquaient le marché à terme et la commandite ; ils avançaient

1. Arch. dép. de la Charente, E 1736.
2. J. Eon, *Le commerce honorable*. Nantes, 1646.

des capitaux aux viticulteurs besogneux et exigeaient qu'ils leur réservassent leurs vendanges.

Dans les régions productrices de vins, en Orléanais, en Touraine, en Anjou, dans le Midi de la France, en Aunis et en Saintonge comme en Guyenne, les Hollandais entretenaient des facteurs et des courtiers qui acquéraient les boissons puis les acheminaient vers les ports d'embarquement de l'Atlantique.

C'est ainsi, par exemple, que tous les vins de la vallée de la Loire, avant d'être expédiés sur Nantes, étaient dirigés sur les Ponts-de-Cé en Anjou. Là s'opérait un premier travail : le classement des vins d'Anjou ; au XVIIe siècle ils comportaient deux catégories : les vins pour Paris et ceux pour la mer ; les premiers étaient de qualité inférieure, les seconds au contraire, achetés par les commissionnaires de Hollande étaient destinés à l'exportation. Aux Ponts-de-Cé, outre un bureau nommé *Embargo* et dans lequel se tenaient les armateurs, avaient été construits de vastes pontons qui servaient d'embarcadères. Lorsque les navires étaient chargés ils descendaient la Loire et c'est à Nantes que s'effectuaient les transbordements nécessaires. Le souvenir des négociants hollandais s'est d'ailleurs perpétué aux Ponts-de-Cé car il y existe encore une maison connue sous le nom de *Bureau des Hollandais* [1].

Qu'il y ait eu dans les villes de l'intérieur, à Orléans, à Tours, à Dijon et à Mâcon des courtiers hollandais chargés d'acquérir des boissons, le fait est certain mais c'est principalement dans les ports qu'une foule de Néerlandais sont occupés par le négoce des vins. A Bordeaux ils pratiquent « les façons à donner » pour les mettre au goût de la clientèle étrangère. Lorsque Colbert arrivera au pouvoir il ne se montrera pas scandalisé de ces procédés mais il s'indignera que les Français ne puissent faire ce que font les Néerlandais. Il écrira à d'Aguesseau : « S'il est nécessaire de travailler les vins pendant l'hiver, de les frelater comme font les Hollandais, cela peut aussi bien se faire à Bordeaux et on peut y faire venir les plus entendus en cet art en cas que ce soit un secret des Hollandais. »

1. Sébille-Auger, *Mémoires sur les vins du département de Maine-et-Loire.* Angers, 1830.

Des Néerlandais transvasent les vins, les entreposent, les chargent sur des navires de leur pays. De Hollande, ils appellent des tonneliers pour construire de vastes tonneaux. Cette méthode leur vaut parfois de grosses difficultés. Pour faciliter l'arrimage des futailles sur leurs navires, les Hollandais avaient coutume d'utiliser des barriques de grandes dimensions, dites façon d'Allemagne, d'Anjou, de Bordeaux ou de Vouvray. Or dans les privilèges de la ville de Nantes, il était stipulé que les échevins avaient le droit de nommer un jaugeur juré pour mesurer la dimension des fûts. Jusqu'au milieu du XVIIe siècle, les jaugeurs s'étaient contentés de percevoir les émoluments de leur charge, mais par un règlement du 12 août 1656, le maire et les échevins décidèrent qu'à l'avenir pourraient seules être employées les barriques nantaises de 232 pots. Le jaugeur fut chargé de la stricte application du règlement. Les contraventions dressées furent nombreuses. Aussitôt les négociants hollandais qu étaient particulièrement atteints par cette mesure en appelèrent au Parlement de Rennes. Gérard Pieters, Simon van Schovonen, Revixit, van Haersen, André van Pradelle, Corneille van Suchtet exposèrent leurs doléances. Par un arrêt du 12 octobre, le Parlement fit « défenses à tous marchands de leur donner troubles ou empêchement à peine de 10.000 livres d'amende ; aux maires, échevins et juges consuls de Nantes de prendre connaissance des procès et différends des dits marchands hollandais ». Malgré cette décision, les Hollandais eurent encore des difficultés avec le jaugeur ; chez van Bulstrack on saisit des futailles prohibées qu'il détenait dans les magasins de la Fosse [1].

Lorsque les vins étaient accommodés au goût de la clientèle, les facteurs néerlandais les chargeaient sur leurs navires et les expédiaient vers les pays de la Baltique. Les Suédois recherchaient les vins blancs d'Anjou, de Haute-Guyenne et de Cognac ; les Prussiens étaient acheteurs de vins des hauts pays du Bordelais [2]. Pour satisfaire aux besoins de leurs commettants, les

1. Arch. mun. de Nantes, FF 141, 142, 143. — Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, Fonds de la Grande Chambre, arrêt du 12 octobre 1656.

2. M. Boissonnade, *Histoire des premiers essais de relations économiques directes entre la France et l'Etat prussien*. Poitiers, 1913, p. 96 et 97.

Hollandais avaient à leur disposition de véritables flottes ; chaque année, au printemps, elles remontaient la Gironde, la Charente ou la Loire pour embarquer vins et eaux-de-vie. Dans une lettre à Pomponne, Colbert parle de trois à quatre mille vaisseaux qui de La Rochelle et Bordeaux emportaient 80.000 tonneaux de vins [1]. Entre 1646 et 1658, la valeur des vins achetés en France par les Hollandais oscillait entre six et sept millions.

IV

On estime, d'après un relevé incomplet de 1646, à 15.700.000 livres la valeur de nos exportations de France en Hollande, chiffre représentant environ la moitié de notre commerce spécial à cette époque. Douze années après, Boreel, dans un rapport, chiffrait à 36 millions de francs le commerce des Hollandais en France, non compris la valeur des blés, des chanvres et des sels. La majeure partie des achats étaient effectués par des Hollandais établis ou circulant en France ; du Midi ils tiraient vins et pastels, de l'Ouest eaux-de-vie et sels, la Bretagne et la Normandie leur fournissaient draps et toiles, Paris des objets de luxe. C'est assez dire quel pouvait être vers le milieu du XVIIe siècle le nombre des commissionnaires hollandais établis en France. Ils constituaient de véritables groupements dont certains de leurs membres se fixèrent définitivement dans le pays après avoir obtenu leurs lettres de naturalité et de bourgeoisie. Ils avaient d'ailleurs intérêt à obtenir la modification de leur statut personnel. Droits généraux et taxes locales variaient suivant que le débiteur était régnicole ou étranger. Dans quelques villes, les bourgeois étaient exonérés de taxes ; à Bordeaux, notamment, les commerçants ayant droit de cité ne payaient pas le droit de *comptablie*. Les Hollandais étaient négociants trop avisés pour mépriser ces avantages. Bien qu'Henri IV,

1. P. Clément, *Lettres de Colbert*, t. II² 463, lettre du 21 mars 1659.

par lettres-patentes d'avril 1595 eut accordé la naturalité générale aux sujets des Provinces-Unies, beaucoup jugèrent utile de solliciter des lettres individuelles de naturalité. Elles les garantissaient contre toutes difficultés. De l'année 1598 datent les premières qui furent demandées et accordées. L'Édit de Nantes assurant aux Hollandais protestants la liberté religieuse, ils n'hésitèrent plus à s'établir dans un pays où leur culte était admis.

Les négociants d'origine hollandaise ont, au cours des soixante premières années du XVIIe siècle, fourni à la France une abondante population. La politique de Colbert à l'égard des Hollandais pénétrant dans le royaume contribua encore à l'accroître. Me réservant de montrer quelle pouvait être l'importance de l'immigration hollandaise en France au moment de la révocation de l'Édit de Nantes, je me borne présentement à étayer mes affirmations de quelques exemples.

A Bordeaux s'installent avant l'année 1660 Guillaume van Platen, les Vandamme, Bierquens, Josué van Herlant d'Amsterdam, Samuel Melic, les de Rieders, Daniel Oyens. En 1599 Paul Boul est naturalisé, Jean et Abraham Vandenpom reçoivent en 1602 leurs lettres de naturalisation. Jacques Hellaert de Middelbourg, Joris Vanhemstede d'Amsterdam, sont également reçus en la qualité de Français. Dix autres sont admis à l'honneur de la bourgeoisie. François van den Berg, marchand, est inscrit sur le livre des Bourgeois en 1629. Moins de dix ans après, en 1636, ce Franz van den Berg qui a transformé son nom en celui de François Desmons tente, ayant fait fortune, d'acquérir à deniers comptants un office de trésorier de France au bureau des finances de Bordeaux, comme successeur de M. de Verthamon. Alard et Cram dont les lettres de bourgeoisie furent cassées en 1654 [1], Vanpulle, Constantin Cruipling étaient eux aussi marchands aux Chartrons. Aux noms de ces Hollandais viendraient s'en ajouter beaucoup d'autres si l'on avait le loisir d'interroger les minutes notariales conservées aux archives de la Gironde. Celles du notaire Deferrand qui s'étendent

1. A. Leroux, *La Colonie germanique de Bordeaux*. Bordeaux, 1918, tome Ier, p. 16 et s., p. 24 et s.

de 1654 à 1701 fournissent à elles seules une vingtaine de noms de négociants issus des Provinces-Unies.

A ces éléments stables de population il y aurait lieu d'ajouter les capitaines de navires marchands, les matelots qui descendaient à terre et, le soir, s'égaraient dans les tavernes, souvent possédées par des Hollandais. Si à ces marins l'on ajoute les ouvriers que Conrad Gaussen avait appelés pour les desséchements de marais, les artisans qui travaillaient dans les raffineries, on constatera que la colonie hollandaise de Bordeaux était déjà fortement constituée avant l'arrivée de Colbert au pouvoir.

De ce groupe de Néerlandais fixés aux Chartrons, trois familles méritent de retenir l'attention car elles ont laissé à Bordeaux une postérité et de la réputation. Ces familles arrivées dans la ville antérieurement au milieu du XVIIe siècle sont celles des Meerman [1], des Vandebrande et des de Kater.

Michel Meerman habita La Rochelle jusqu'en 1603. A cette date il vint se fixer à Bordeaux et fut reçu bourgeois de la ville. Il exerçait la profession de marchand et son commerce s'étendait sur toutes espèces de denrées et produits. De ses deux mariages il eut quatre enfants. Son fils aîné, Samuel prit la suite des affaires de son père et leur donna une extension considérable; son négoce portait sur les vins, eaux-de-vie, huiles, fromages, céruse, peinture, savon, sucre, vif argent. Il ne se bornait pas à Bordeaux ou aux environs ; Samuel Meerman était en correspondance constante avec La Rochelle, Saintes, Bayonne, Toulouse. Il avait des courtiers en Hollande ; en 1630 il commerce avec Pierre Delo, Gilles Hains, marchands d'Amsterdam et avec Emery de Saintes dont il avait épousé la sœur Suzanne. Samuel Meerman mourut en 1633 laissant la réputation d'un négociant considérable. La maison de commerce fondée par Michel et Samuel Meerman a subsisté à Bordeaux jusqu'à nos jours. Du double mariage de Michel est issue une abondante postérité. Quatre-vingt-cinq descendants figurent sur un tableau généalogique de sa famille dressé à la fin du XIXe siècle.

1. A. Ducaunnès-Duval, *La famille Meerman. Notice généalogique et biographique.* Bordeaux, 1897.

Les premiers Hollandais du nom de van den Branden n'ont pas tenu dans l'histoire du commerce bordelais une place aussi marquée que les Meerman et ce fut seulement en 1690 que Philippe fut admis au rang des bourgeois. Son petit-fils né à Bordeaux en 1722, fut d'abord négociant puis il fonda une verrerie à Libourne et voulut encore quelques années après, y établir une faïencerie. Malgré quelques difficultés occasionnées par un concurrent possesseur d'un privilège, il obtint des lettres-patentes et, en 1760, sa manufacture fonctionnait. Par son mariage avec Antoinette Sausané, Philippe Vandebrande était allié aux familles parlementaires de Bordeaux, les Prunes-Duvivier, d'Albessard et Saige ; complètement établi dans la province, il y avait acquis des propriétés foncières.

P. Vandebrande a survécu dans l'histoire locale non seulement comme négociant à Bordeaux, « gentilhomme verrier patenté de S. M. » et faïencier à Libourne mais aussi comme auteur d'un très instructif ouvrage publié en 1774 sous le titre de *Voyage de Languedoc, Provence et Comtat d'Avignon.* Le souvenir de ce négociant lettré a été conservé à Bordeaux car la municipalité de la ville a donné le nom de P. Vandebrande à une rue du quartier des Chartrons [1]. C'est d'ailleurs un hommage que les Bordelais ont également rendu aux de Kater, autre famille hollandaise fort connue au XVIIIe siècle mais dont les ancêtres arrivèrent à Bordeaux dans les mêmes temps que les Vandebrande.

Pierre de Kater était établi à Bordeaux depuis quelques années déjà lorsqu'il fut admis aux honneurs de la bourgeoisie en 1687 [2]. Son fils Pierre reprit la suite de ses affaires en 1720. Son histoire est encore inconnue : celle de ses descendants est au contraire liée à la vie économique de Bordeaux au XVIIIe siècle. Pierre II de Kater fut juge consul de la Chambre de Commerce en 1725 et 1737, il fut également directeur du commerce en 1727, 1738 et 1754. Au mois d'août 1743 le roi

1. Alfred Leroux, *op. cit.*, p. 30, 37, 55, 56, 112, 116, 118. — *Archives historiques de la Gironde*, t. XXX, p. 258 ; t. XXXIV, p. 287 ; t. XXXVIII, p. 492.
2. Id., *Ibid.*, p. 30, 37, 114, 119, 121, 150. — A. Communay, *Les Grands négociants bordelais au XVIIIe siècle.* Bordeaux, 1888, p. 57.

l'anoblit car, est-il dit dans les lettres d'anoblissement, « le dit sieur de Kater a su mériter la confiance et l'estime du public soit dans le commerce soit dans les places et dans les administrations qui lui ont toujours été déférées ». Pierre de Kater avait été administrateur de l'hôpital Saint-Louis de Bordeaux, puis jurat. Il avait épousé Jeanne Rozier qui lui donna six enfants. Son fils aîné fut également négociant et directeur du commerce en 1757 ; enfin en 1762, les registres de la Chambre de Commerce de Bordeaux mentionnent encore son autre fils François de Kater comme juge consul ; il avait épousé Jeanne Mémoire [1].

Ainsi qu'on peut s'en rendre compte par ces quelques exemples, dès l'année 1660 la ville de Bordeaux donnait l'hospitalité à une colonie hollandaise fortement constituée. De ses membres, plusieurs se francisèrent promptement et ont laissé une postérité digne de la sympathie des Bordelais.

A Nantes, ville cosmopolite comme toutes les cités maritimes, le développement de la colonie hollandaise a été très rapide. Depuis l'année 1598, époque à laquelle fut accordée une lettre de naturalité à Jehan Henrich, il n'est registre de la Chambre des Comptes qui ne relate plusieurs documents de l'espèce. Le principal commerce des premiers Hollandais établis à la Fosse consistait dans l'exportation des vins et des eaux-de-vie. Au début du XVIIe siècle, les opérations de ces étrangers faillirent être totalement entravées par des « marchands vinotiers » qui prétendaient accaparer le négoce des vins en achetant les récoltes ; des Hollandais, ayant voulu entrer en concurrence avec eux dans l'évêché de Nantes, furent empêchés de transporter les boissons qu'ils avaient acquises. La colonie des marchands hollandais de Nantes se pourvut devant le Parlement de Rennes qui, en 1603, se fondant sur la liberté du commerce condamna les vinotiers [2].

Deux documents nous renseignent sur la puissance de la colonie hollandaise de Nantes au milieu du XVIIe siècle ; l'un date de 1645 ; c'est une requête au roi dans laquelle les Nantais exposent leurs griefs contre les négociants originaires des Pro-

1. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XXX, p. 252.
2. J. Mathorez, *op. cit.*, p. 41.

vinces-Unies ; l'autre est un factum rédigé par le moine Jean Eon. Cet ouvrage n'est qu'une réplique de la requête mais amplifiée et mise sous une forme littéraire. Il est intitulé : *Du Commerce honorable.* Ces deux documents se complètent mutuellement et reflètent l'état des esprits contre les Hollandais. Leur habileté commerciale, la puissance de leur marine leur avaient permis d'édifier de rapides fortunes et on les jalousait. La jalousie des Nantais se traduisait par les mots les plus acerbes. « Pour parvenir à leurs usurpations, les étrangers qui « partent de Hollande pour venir en France jurent une union « entre eux et ceux de leur nation. Ils s'obligent à se procurer « du bien les uns aux autres et ne permettent pas que les Fran- « çais prennent part à leurs affaires et aux bénéfices qui se « peuvent faire dans le négoce à tel point que les meilleures « affaires passent par leurs mains et que le rebut est le plus « honorable emploi des habitants. »

Les Nantais reprochaient leur exclusivisme aux Hollandais établis parmi eux ; ils formaient en effet un clan séparé ayant peu de rapports avec la population. Ils vivaient les uns chez les autres ; les nouveaux venus prenaient pension dans des familles déjà fixées à Nantes et des aubergistes hollandais hébergeaient leurs compatriotes ; la supplique de 1645 demandait au roi d'opposer des obstacles à ces habitudes.

Les Hollandais vivaient sur la Fosse de Nantes ; les paroisses de Saint-Nicolas et de l'Aumônerie de Toussaint étaient celles des catholiques. Deux ou trois fois par semaine, ils se réunissaient sur la *Hollande*, conférant là de leurs commissions et de la « diversité d'icelles pour savoir la quantité de marchandises qui leur étaient nécessaires suivant les inclinations de chacun et les ordres de leurs commettants. » Au cours de ces réunions ils arrêtaient les prix à payer. Les Hollandais avaient une telle habitude de s'assembler sur la place qui a du reste conservé le nom de *Petite Hollande* qu'en 1640, ils refusèrent de se tenir à la Bourse du Commerce que venait de fonder la municipalité.

Les Hollandais n'étaient pas toujours très adroits dans les plaisanteries qu'ils dirigeaient contre les Nantais ; en parlant d'eux, ils avaient coutume de dire : « Les Grecs n'entendent

rien aux affaires. » Cette moquerie était d'un goût d'autant plus douteux que plusieurs commerçants des Provinces-Unies avaient quitté Nantes sans solder leurs dettes. L'auteur du *Commerce honorable* chiffre à huit ou neuf cent mille livres les pertes infligées en moins de dix ans par les banqueroutiers hollandais. A ces désastres financiers les Nantais opposaient les fortunes réalisées par les Néerlandais ; quelques-unes atteignaient plus de six cents mille livres.

La requête au roi et le factum de Jean Eon permettraient déjà à eux seuls d'avoir un aperçu de l'importance de la colonie hollandaise de Nantes antérieurement à l'arrivée de Colbert comme grand maître de la marine et du commerce français. Outre ces documents généraux, on possède quelques autres preuves de la force du groupement hollandais de Nantes ; elles dispensent de citer des séries de noms puisés dans les actes et les minutes de notaires ; j'ai déjà mentionné l'appel interjeté devant le parlement de Rennes par les courtiers hollandais contre lesquels on avait dressé des procès-verbaux pour détention de futailles non conformes à la jauge nantaise. Une délibération du Conseil d'administration de l'hôpital du Sanitat de l'année 1654 est typique. Les membres de ce Conseil décidèrent qu'il y avait lieu de faire des remontrances aux Hollandais sur la diminution de leurs charités bien qu'ils fissent les trois quarts du commerce de la ville [1].

Au vrai, tandis que les Italiens et les Espagnols qui étaient légion en France au XVIe siècle se mêlaient activement à la vie des cités dans lesquelles ils s'implantaient, les Hollandais demeuraient à l'écart de la population au XVIIe siècle. On les voit très rarement devenir échevins, administrateurs d'hospices ou d'œuvres publiques. Assez rarement, les Hollandais qui se fixèrent en France au cours des soixante premières années du XVIIe siècle se rendirent acquéreurs de biens immobiliers. Tout « confits dans le commerce » et ne pensant qu'à tirer « succum et sanguinem » des populations au milieu desquelles ils s'installaient, ces étrangers ne se souciaient pas d'immobi-

1 Arch. départ. de la Loire-Inférieure, H 749.

liser leurs fortunes. En général, les Néerlandais étaient protestants, ils ne trouvaient pas aisément à s'allier avec des Françaises appartenant à la religion réformée, celles-ci, étant relativement peu nombreuses ; ainsi s'explique-t-on que l'assimilation des premiers membres des colonies hollandaises ait été plus lente que celle des habitants originaires des pays latins ou des régions allemandes de religion catholique.

En France les crises nationalistes ont presque toujours été fonction des crises économiques et celles-ci naissent généralement des crises politiques. Depuis la mort de Louis XIII jusqu'aux dernières convulsions de la Fronde, le pays fut agité et divisé par des questions politiques ; le gouvernement qui avait peine à se défendre contre les partis ne s'occupait que très peu du commerce et de l'industrie ; les étrangers, et c'étaient alors les Hollandais qui prédominaient eurent beau jeu à réaliser des fortunes. Tant que les Français participèrent à l'activité commerciale de ces étrangers, ils les considérèrent avec aménité ; à partir du moment où ils estimèrent qu'ils étaient lésés dans leurs intérêts, ils se tournèrent contre ceux qu'ils pensaient être la cause du ralentissement de leur négoce. Dans un mémoire présenté au roi, en 1701, un député du commerce, des Caseaux, qui avait bien observé les faits et possédait tous les documents de l'époque analysait très finement cette situation. Il écrivait ce qui suit : « Dans les premiers temps de l'établissement des Hollandais en France, nos pères, dans beaucoup de villes, étaient plongés dans l'indolence au sujet du commerce et réduits à cultiver leurs terres. Ceux-là envoyaient des facteurs et des courtiers qui, par leur savoir-faire, se rendaient maîtres de tout le commerce de la plupart des ports de mer et même des villes de l'intérieur du royaume. Comme ils enlevaient nos denrées, on les regarda d'un bon œil ; on prenait d'eux les marchandises de leur commerce... on les vit bientôt faire de grosses fortunes et se retirer avec de grands biens laissant d'autres facteurs de leur nature sur leurs affaires. Cependant ces fortunes nous causèrent de l'ombrage et de la jalousie » [1].

1. A. de Boislisle, *Correspondance des Intendants*, t. II, p. 490.

Il est à remarquer que les doléances des négociants français et leurs accès de mauvaise humeur contre les Hollandais datent des premières années de la minorité de Louis XIV. Dans toutes les cités où ces étrangers se sont implantés, et comme si une consigne générale avait été passée, éclatent des protestations contre eux. A tout propos, les habitants cherchent noise aux Hollandais. Leurs procédés que l'on avait jusqu'alors patiemment supportés deviennent soudainement intolérables. Contre les commerçants hollandais s'élève un vent de xénophobie ; pendant une dizaine d'années, ils sont pris à partie et les régnicoles essaient de les évincer des villes où ils sont déjà puissamment installés. Mais les efforts dirigés contre les Hollandais sont vains car leur organisation est trop forte ; entre eux et nous la lutte est inégale.

Les marques d'hostilité qu'on manifeste à l'égard des commerçants hollandais sont multiples. En 1646 le Parlement de Bordeaux avait prononcé contre un grand nombre d'entre eux un arrêt de condamnation pour monopoles, « usures horribles » et autres abus commis dans l'exercice de leur commerce [1]. « Ils sont dans un tel décry, affirme Dubernet, président du Parlement de Bordeaux que partout on les appelle mange paysans et qu'ils semblent avoir fait entre eux le despartement des paroisses pour y dévorer les pouvres et pour achepver la ruine entiere du pays » [2].

A Nantes, en 1644, les hostilités sont ouvertes. Trois négociants de la ville attaquent le Hollandais Gérard Noé au sujet de transactions effectuées par lui avec des marchands de Tours ; ils prétendent qu'en sa qualité d'étranger il n'a pas le droit de se livrer au négoce. Le maire et les échevins donnent raison à leurs concitoyens ; l'affaire est portée devant le Conseil du roi qui est obligé, à raison des accords passés entre la France et les Provinces-Unies de donner gain de cause au syndicat des marchands hollandais ayant pris fait et cause pour Gérard Noé [3].

1. A. Leroux, *op. cit.*, p. 38.
2. Lettre de Dubernet au chancelier Séguier, 29 novembre 1646, dans *Arch. hist. de la Gironde*, t. XIX, p. 164.
3. Arch. Nat., E 214.

En 1645, la requête des habitants de Nantes expose leurs griefs contre les Hollandais ; l'année suivante, Jean Eon tire de cette requête et des documents commerciaux le factum dont j'ai parlé.

La condition des Néerlandais établis à Rouen n'est pas meilleure que celle de leurs compatriotes fixés à Nantes. Dans les deux villes on les presse de lourdes taxes locales et les États en 1646 et 1647 sont obligés de faire des représentations au gouvernement français. L'ambassadeur de Hollande Oosterwijck intervient à ce sujet [1] ; les commissaires des États confèrent de cette situation avec Servien en 1647. Le roi tint compte de ces réclamations et par un arrêt du conseil du 8 mai 1647, il ordonna de supprimer les taxes abusives et de traiter les négociants néerlandais comme ses sujets [2].

Dans la Méditerranée, les corsaires français s'emparaient fréquemment de navires marchands appartenant à l'Union. Le Conseil de la marine sanctionnait ces saisies et si par aventure le gouvernement demandait la révision de ces jugements, cette révision entraînait des longs délais et des frais onéreux. Le 16 mai 1645, le roi ordonna de réviser un jugement portant sur cinq navires conduits à Toulon et écrivit à M. d'Infreville d'empêcher qu'on ne les vendit ; l'ordre de restitution de ces navires ne fut donné que dix mois plus tard et on ne l'exécuta pas immédiatement [3].

Par tous moyens on essayait de gêner le commerce des Hollandais. Une déclaration du Parlement de Paris, acceptée par le gouvernement le 24 octobre 1648, interdisait l'importation dans le royaume des tissus de laine et de soie fabriqués en Hollande et en Angleterre. Malgré les démarches pressantes de Jean Hoeufft, le célèbre dessicateur, et du commissaire des États Jean Copes, envoyé spécialement à Paris pour demander l'abolition de cette mesure, elle ne fut rapportée que lors de la fin des troubles de la Fronde [4].

1. Arch. Aff. étrang., *Corresp. Hollande*, t. XXXVII.
2. Le Clerc, *Négociations secrètes touchant la paix de Munster et d'Osnabruk*. La Haye, 1725-26, t. II, p. 326-27.
3. A. Waddington, *op. cit.*, t. II, p. 104.
4. Id., Ibidem, p. 298.

L'attitude hostile des négociants de nos villes et des Parlements à l'égard des Hollandais négociants ; les difficultés politiques et diplomatiques qui surgirent entre la France et les Provinces-Unies, lorsqu'au mépris des conventions, elles signèrent avec l'Espagne une paix séparée ; l'établissement du droit de cinquante sous par tonneau créé par l'édit de 1659, ne paraissent avoir eu la moindre influence sur l'infiltration des Hollandais en France. Depuis l'avènement de Louis XIV jusqu'à l'arrivée de Colbert au pouvoir, ils s'établirent aussi nombreux que par le passé dans les cités françaises. Durant la période aiguë de l'animadversion des Français à leur égard, ils firent tête à l'orage, se montrèrent patients et tenaces ; au demeurant, s'ils s'étaient retirés de France, des plaintes immédiates se seraient fait entendre ; le commerce eut subi un contrecoup terrible, les Français n'ayant alors aucune organisation méthodique capable de rivaliser avec celle des Hollandais. Ceux-ci étaient véritablement les « rois et les rouliers » de la mer et les maîtres du négoce.

VI

Imbus de ce principe que « quiconque est maistre de la mer a ung grand pouvoyr sur terre », le gouvernement et les habitants des Provinces-Unies s'étaient de tout temps attachés à développer leur marine et à se procurer le frêt indispensable à l'utilisation de leurs navires.

Ils construisaient leurs vaisseaux à des prix peu élevés et s'appliquaient à varier leur tonnage et leur forme suivant qu'ils les destinaient aux voyages au long cours, au grand cabotage ou à la navigation en rivière. C'est ainsi par exemple que pour remonter à Bordeaux, à Nantes, à Rouen, ils utilisaient des « flûtes » plates ayant un faible tirant d'eau. Sur leurs navires les équipages étaient réduits au nombre de marins strictement nécessaires à la manœuvre. Tandis que les matelots français

sont exigeants et veulent, dit Savary, « manger de la chair non seulement salée mais fraîche, du très bon biscuit et boire de bonne eau-de-vie faite avec du vin » le Hollandais se contente de deux repas au lieu de quatre et d'une nourriture grossière [1]. L'exploitation des entreprises d'armement est d'autant moins élevée en Hollande que le capital de premier établissement et les frais généraux sont plus faibles qu'en France.

Les Hollandais ignorent les commissions payées aux courtiers, ils n'ont point recours à de tels agents pour leur procurer du fret. A l'étranger, ils possèdent des facteurs qui achètent les produits et les marchandises, les acheminent vers les entrepôts des ports et là d'autres Hollandais se chargent de les embarquer pour leur destination.

L'individualisme de nos négociants avait toujours fait opposition à la création de compagnies d'assurances ; chacun d'eux commerçait pour son compte ; ils ne se pliaient pas aux exigences d'un convoi ; aussi le taux des assurances maritimes en France excédait-il de beaucoup celui que demandaient les assureurs aux armateurs néerlandais ; il lui était environ de huit fois supérieur.

Les pires ennemis du commerce maritime étaient les pirates auxquels, en temps de guerre, se joignaient les corsaires armés en course. Pour parer aux dangers qu'ils couraient du chef de ces ennemis de la navigation, les Hollandais avaient organisé des convois protégés ; ils réduisaient ainsi les risques de leur navigation. Donnant aux passagers une sécurité plus grande que les Français, les voyageurs utilisaient les navires des Provinces-Unies. Coppin quitte Marseille sur un navire étranger. Le 13 décembre 1638, Tavernier prend passage sur un vaisseau battant pavillon des Provinces-Unies. Chardin choisit des bateaux hollandais pour effectuer ses traversées et de nos voyageurs célèbres on en citerait cent autres qui accordaient leurs préférence aux navires néerlandais.

Les ports de Hollande étaient fort bien organisés ; de bonne heure, à Amsterdam les quais avaient été garnis de *guindals*,

1. Savary, *Le Parfait négociant*, t. I, p. 529.

grues tournantes à l'aide desquelles on déchargeait rapidement les navires. Nulle invention intéressant le commerce maritime ou la navigabilité ne laissait indifférent le Hollandais. Il se tenait à l'affût des découvertes ; les cartes réduites pour la navigation furent inventées vers 1635 par Le Vasseur, un Dieppois. Les Français ne tirèrent aucun parti de l'invention ; les Hollandais dérobèrent à l'école d'hydrographie de Dieppe le secret de Le Vasseur et éditèrent les cartes de son invention. Imprimées sur vélin, elles furent revendues aux capitaines français qui les payèrent fort cher et les utilisèrent.

Par l'organisation de leur commerce à l'étranger, les Hollandais ne connaissent pas les voyages sur lest. En France, ils importent bois du Nord, chanvres de Russie, produits de la Baltique, sucres bruts d'Amérique et ils exportent de notre pays vins, eaux-de-vie, sels, toiles, draps et autres objets. Dans nos ports leurs navires sont rechargés aussitôt vides, car dans les entrepôts, les courtiers ont par avance entassé les marchandises.

Pour effectuer leurs achats par anticipation, les Hollandais disposent de crédits. Depuis 1609, ils ont à Amsterdam une banque qui leur avance des fonds et pratique sur une vaste échelle le crédit commercial ; en 1635, une banque analogue se fonde à Rotterdam et ces deux instituts financiers accordent aux négociants des Provinces-Unies des facilités que ne rencontrent pas en France les commerçants. A l'étranger même, les courtiers hollandais, pour assurer le fret de retour à leurs navires achètent les marchandises à terme et font des avances aux cultivateurs gênés ; dans quelques cas ils commanditent des fournisseurs et passent avec eux des contrats aux termes desquels ils s'assurent la totalité de leur production. C'est ainsi qu'ils agissent avec les vignerons et les fabricants de papiers.

Les Hollandais étaient soutenus par les États Généraux dans toutes leurs revendications commerciales ; au cours des traités passés avec la France, le gouvernement des Provinces-Unies avait toujours plus à demander qu'à offrir ; il s'ingéniait à soutirer au gouvernement royal des privilèges nouveaux.

Les avantages qu'il obtenait ne demeuraient point théoriques ; ses ressortissants savaient les exploiter. Non contents de tirer parti des prérogatives économiques qu'on leur octroyait, les États connaissaient l'art d'entraver les projets de concurrence qui auraient porté tort à leur commerce; leur opposition ruina les plans de Henri IV ; ils achetèrent son propre ministre Sully en lui offrant des lits d'or. Richelieu, Colbert ensuite connurent la résistance des États lorsqu'ils songèrent à fonder des sociétés de navigation.

Ainsi, en mettant en œuvre leurs qualités natives, leur esprit de méthode et d'organisation, soutenus par un gouvernement composé d'hommes soucieux de développer encore et toujours le négoce de leur pays, les Hollandais s'étaient, au milieu du XVIIe siècle, emparé de la majeure partie du commerce français. Quelques chiffres montreront l'importance du trafic des Néerlandais à cette époque. En 1661, van Beuningen, ambassadeur de Hollande, assure à Jean de Witt que les vaisseaux des Provinces-Unies font les deux tiers de la navigation en France. Delacourt écrit deux ans plus tard : « La plus grande partie du commerce de France avec l'étranger se fait, excepté quelque peu de vaisseaux anglais par les vaisseaux hollandais et par la Hollande.

D'après une statistique incomplète datant de 1646, les Hollandais exportaient de France 15.702.000 livres de produits français soit près de la moitié de la totalité de nos exportations ; au cours de la même année, ils importent 21.500.000 livres de marchandises sur un total de moins de 46 millions de livres. Dans le seul port de Bordeaux, en 1651, on notait l'arrivée de 419 navires hollandais jeaugeant 71.479 tonneaux tandis qu'il n'était entré en Gironde que 83 vaisseaux français représentant moins de 5.000 tonneaux. Chaque année, la suprématie commerciale des Hollandais s'affirmait de plus en plus prépondérante ; en 1660 ce sont 600 navires hollandais qui font tout le trafic extérieur de Bordeaux, l'armement bordelais ne s'occupe que de cabotage ou de la pêche de la morue. La flotte mondiale comprenait 20.000 navires environ, les Hollandais en possédaient 16.000. A côté de cette force navale nous ne

mettions en ligne que 2.368 navires dont beaucoup étaient impropres à la navigation. Nul d'entre les nôtres ne dépassait 400 tonneaux alors que la flotte hollandaise comportait des navires de 1.200 tonneaux.

A l'activité des Hollandais nous n'opposions aucune force vive ; nos commerçants se plaignaient parfois de l'emprise des étrangers sur le négoce de la France mais, dans l'ensemble, ils ne cherchaient pas à étudier encore et à appliquer les méthodes de leurs concurrents. Ils se décourageaient et demandaient aide et protection au gouvernement. En vérité, le trafic d'exportation de la France était entièrement ou presque entre les mains de la Hollande. De Tours, de Lyon et de Paris ses facteurs tiraient pour six millions de pannes, velours, satins et taffetas ; à Paris et à Rouen ils achetaient deux millions de passementeries ; les laines de Picardie, la ganterie de Vendôme, les papiers d'Angoulême, les toiles de Bretagne, les vins de Bordeaux et de la vallée de la Loire étaient acquis et vendus par l'entremise des courtiers hollandais [1]. Dans le Languedoc, ils achetaient des drapeaux, toiles grossières sur lesquelles on étendait du tournesol et qui servaient à colorer l'extérieur des fromages de Hollande. Le blé, le chanvre, les grains qu'ils introduisaient par La Rochelle, Marans, Brouage, Ré et Oléron se montaient à plus de six millions de livres. Sur leurs navires, ils importaient en Bretagne des graines de lin pour les semailles, la récolte effectuée, ils exportaient les lins, les transformaient en huile qu'ils nous revendaient à des prix très élevés [2].

Un homme que passionne la grandeur de la France Jean-Baptiste Colbert, prend la direction de la marine et du commerce ; pendant vingt ans, avec une ténacité passionnée il travaille à développer chez les sujets de Louis XIV le goût de la manufacture et du négoce. Les Provinces-Unies sont pour lui un objet de haine constante mais les Hollandais industrieux qui servent ses projets et se fixent en France trouvent en lui un protecteur dévoué. Nul plus que Colbert n'a attiré de Hollandais dans le pays.

1. Huet, *Mémoire sur le commerce des Hollandais*, 1717, p. 87.
2. *Inventaire des procès-verbaux du Conseil du Commerce*, p. 80a.

CHAPITRE V

Colbert attire en France des Hollandais.

I. Drapiers et manufacturiers ; les van Robais ; constructeurs de navires, ingénieurs et savants. — II. Maître Affinius et le chevalier de Rohan ; Helvétius et sa descendance.

I

Mercantiliste, Colbert partage les idées de son époque. Il est persuadé que l'or et l'argent sont la seule richesse et qu'il n'existe pour toutes les nations qu'un stock fixe de numéraire ; aussi son but est-il de l'accaparer. Pour atteindre ce résultat il désire ruiner le négoce des autres pays, celui de la Hollande notamment, car la suprématie commerciale de cette république est alors incontestable. Afin d'anéantir le trafic de la république batave Colbert se propose de rétablir les anciennes manufactures de France, d'en créer de nouvelles et d'assurer des marchés lointains aux produits de ces fabriques en développant la marine. Comme il convient de donner de l'essor aux manufactures françaises en amoindrissant l'industrie des pays concurrents, Colbert dirige contre eux et principalement contre la Hollande les fameux tarifs protecteurs et prohibitifs de 1664 et de 1667 dont les Néerlandais obtinrent d'ailleurs l'abolition par l'article 7 du traité de Nimègue.

Si Colbert est animé de dispositions hostiles contre les nations dont le négoce est florissant, il reconnaît, ainsi qu'Henri IV, son maître en la matière, qu'on ne saurait se passer du concours des étrangers pour infuser une vie nouvelle à l'industrie fran-

çaise. Au cours de sa carrière, Colbert fait aux forains les appels les plus larges ; il les attire en France, les reçoit personnellement, les subventionne, se montre touchant de sollicitude à leur égard ; pour eux aussi il fait taire les préventions du roi et de son entourage contre les protestants. A chaque peuple le ministre demande des spécialistes ; aux Hollandais, il confie le soin de restaurer nos fabriques de draps et de toiles, il s'adresse à eux pour toutes les industries dans lesquelles ils excellent et avec leur concours, il rétablit nos chantiers de constructions navales et nos arsenaux. Cet ennemi de la Hollande est le plus grand protecteur des Hollandais qui consentent à franchir nos frontières ; Colbert voit en eux des producteurs habiles, des consommateurs riches et estime qu'en favorisant leur infiltration en France il dépeuple leur pays pour le plus grand bénéfice du royaume.

Pour entamer des pourparlers avec les ingénieurs, manufacturiers ou artisans hollandais, Colbert entretient des intermédiaires avec lesquels correspondent nos ambassadeurs à La Haye. Pelicot, marchand français établi à La Haye ; Janot, agent commercial fixé à Middelbourg ; Bailly et plusieurs autres encore recrutent et débauchent des Hollandais. Aux manufacturiers français qui sollicitent l'autorisation de « tirer » des Provinces-Unies d'habiles ouvriers, Colbert accorde toutes les permissions nécessaires.

« Jusqu'en 1620, remarquait le surintendant en 1663, les Hollandais ne fabriquaient pas de draps, toutes les laines d'Espagne et d'Angleterre étaient manufacturées en France ; ils profitèrent du discrédit où était tombée la draperie de Rouen, à cause de la mauvaise qualité des étoffes, des teintures, des tromperies sur la longueur des pièces pour établir la qualité de leurs draps. » Colbert prit à tâche de restaurer cette fabrication. C'est avec plaisir qu'il recevait de Janot des lettres comme celle-ci : « J'ai fait advertir les deux hommes qui ont quitté Amsterdam et Leyde pour establir leur fabrique en France, où ils se rendront dans peu. Je leur donneray un mot pour se pouvoir présenter à vous. » Le ministre se tient au courant des progrès ou de la décadence des manufactures hol-

landaises. Il apprend que les fabriques de Leyde sont dans le marasme, aussitôt il écrit à Pomponne : « Sur l'advis que vous me donnez de la destruction de la manufacture de Leyde, si vous pouviez faire entendre secrètement à quelques-uns des chefs de ces manufactures que s'ils vouloient s'habituer en France, on leur y feroit trouver toutes sortes de commodités, cela pourroit estre fort advantageux au royaume... s'ils vouloient choisir des villes du royaume pour y porter leurs manufactures, le roy leur accorderoit de si grands avantages qu'ils auroient lieu de s'y bien establir et de se louer de S. M... ».

La constance de Colbert fut récompensée. Guillaume Bera installe sa famille, ses ouvriers et ses métiers à Rouen et le ministre lui fait donner une subvention de 1.000 livres [1]. A Caen, la majeure partie des gros négociants sont des réformés ; deux d'entre eux, Massieu et Jemblin appellent des coreligionnaires d'Amsterdam qui créent des manufactures de draps fins. Se conformant aux désirs de Colbert, le lieutenant général de Caen les protège [2].

Dans le Languedoc, à Carcassonne spécialement, on fabriquait jadis des draps *mahons* de superbe qualité et des draps *londrins* d'un prix moindre. Les habitants de cette ville s'enrichissaient en exportant leurs productions dans le Levant mais les Anglais et les Hollandais, en baissant le prix du drap et en le donnant à perte attirèrent à eux tout le négoce ; ceux de Carcassonne, pour les pouvoir suivre altérèrent leur fabrication et par là se décrièrent au point que leur marchandise ne trouva plus de débit dans le Levant. Lorsque le sieur de Varennes succéda aux sieurs de Saptes qui avaient été à la fin du XVIe siècle les créateurs d'une manufacture de draps fins à Saptes, il sollicita de Colbert l'autorisation d'aller en Hollande pour y débaucher des ouvriers. Il y fit plusieurs voyages et en ramena un nombre considérable de Néerlandais [3]. Pennautier qui les vit à l'œuvre écrivait : « Jusques à ce que nos ouvriers ayent attrapé leur secret nous ne pourrons jamais

1. J. Guiffrey, *Comptes des Bâtiments du roi*, t. I, p. 151.
2. Depping, *Corresp. administrative...*, t. III, p. 700.
3. Boulainvilliers, *Etat de la France*. Londres, 1752, t. VIII, p. 445 et s.

faire les draps au prix qu'ils les vendent : ils ont l'art de faire un drap égal à ceux de Carcassonne avec un tiers moins de laine et cette laine encore, ils la filent et l'apprestent avec une diligence si grande qu'un de leurs ouvriers fait plus de besogne en un jour qu'un Français dans une semaine »[1]. Par ces Hollandais, de Varennes apprit la manière de perfectionner les draps fins que l'on vendait dans les États du Grand Seigneur ; bien qu'il subit encore quelques pertes du fait des Hollandais qui continuèrent à vendre à perte leurs marchandises, il put, étant soutenu par Colbert réaliser des bénéfices si encourageants qu'en 1678, il se forma de nouvelles manufactures à Clermont-de-Lodève puis à Carcassonne.

A la suite des démarches de Janot, correspondant de Colbert à Middelbourg s'installait à Abbeville la famille hollandaise des van Robais. Eux et leurs ouvriers constituèrent en Picardie une véritable colonie et l'on rencontre encore des descendants des van Robais.

Le 30 octobre 1665, Josse van Robais abandonnait Middelbourg où il possédait une draperie[2]. Ses presses, métiers et autres instruments étaient chargés sur un petit navire à destination de Saint-Valery-sur-Somme pour être, de là, transportés à Abbeville. Des lettres-patentes du roi concédaient à van Robais d'importants avantages. Il était autorisé, ainsi que ses associés et ouvriers « à continuer de faire profession de la religion prétendue réformée dont l'exercice est toléré dans nostre royaume »[3]. Un prêt de 80.000 livres lui était consenti pour monter une manufacture de draps façon de Hollande ; en 1681, ces stipulations étaient renouvelées en sa faveur et un don de 20.000 livres récompensait van Robais de ses efforts[4].

Josse van Robais amenait en France sa femme, Jeanne de Brandt et une quarantaine de contre-maîtres hollandais parmi lesquels : Jean Hogenbergh, Cornelis Devos, Isaac de Querlen,

1. Depping. *Corresp. administrative sous Louis XIV*. t. III, p. 801.
2. Sur la famille des van Robais, de nombreux détails inédits sont extraits d'un Mémoire généalogique conservé par les descendants de Josse van Robais. Cf. M. Courtecuisse, *La Manufacture de draps fins van Robais*. Paris. 1920.
3. Arch. Nat., F^{12} 1353.
4. J. Guiffrey, *Comptes des Bâtiments du roi*, t. I, p. 174, 221, 286, 372.

Corneille Renard, Jean Colcat. Tous appartenaient à la religion réformée et étaient comme van Robais assurés de la liberté de leurs croyances. Dès son arrivée, Josse van Robais se met au travail, il acquiert en 1666 et 1667 des moulins à foulon à Ancennes et créé une manufacture qui occupe une surface de mille mètres carrés [1].

Pour van Robais, Colbert est toute tendresse. Il ordonne à l'intendant de « mettre en pratique toutes sortes de bons traitements pour engager le sieur van Robais, entrepreneur, à porter les ouvrages de la manufacture à une entière perfection, mesme luy donner et à ses ouvriers toutes assistances » [2]. Van Robais est-il inquiété par les échevins d'Abbeville, ordre est donné de « veiller non seulement à ce qu'il soit content et satisfait du traitement qu'on lui fera mais encore à ce qu'il attire dans le royaume d'autres manufacturiers » [3]. En 1673, les gardes et maîtres drapiers d'Abbeville gênent les van Robais dans leur travail ; les brasseurs de la ville sont jaloux du privilège qu'ont les ouvriers hollandais de fabriquer de la bière pour leur consommation ; ils s'adressent aux échevins pour obtenir la suppression de ces prérogatives. Colbert écrit de cesser toutes ces tracasseries. De Louis XIV, il sollicite une visite à l'établissement de van Robais ; pour être agréable au ministre, le roi lui répond : « J'iray aux manufactures d'Abbeville et de Beauvais et parleroy comme je croiray devoir le faire et comme vous me le demandez » [4].

Malgré la tolérance dont il fait preuve à l'égard des réformés, Colbert essaie, à diverses reprises, de convertir les van Robais. Il craint de les voir partir si les protestants sont molestés. Passant par Abbeville, il leur fait « remonstrance » sur le ministre protestant qui habite avec eux ; ils le renvoient mais un capucin veut prendre sa place et les drapiers se plaignent que ce moine les harcèle. Colbert mande à l'évêque d'Amiens « de modérer le zèle de ce bon religieux... qui presse trop les van Robais. » En 1682, Colbert revient à son idée ; il écrit à l'intendant :

1. Depping, *Correspondance administrative...*, t. III, p. 756.
2. Id., *Ibid.*, t. III, p. 752.
3. P. Clément, *Lettres de Colbert*, t. II, p. 87.
4. Id., *Ibid.*, t. II, p. 674.

« Je vous avoue que je serois bien ayse que vous pussiez parvenir à convertir van Robais. Comme c'est un fort bon homme, ce seroit un grand bien qu'il fust de nostre religion. » De nouvelles recommandations, adressées encore à l'intendant quelques mois après, ne portèrent pas leurs fruits. Josse van Robais décédait à Abbeville en 1685 et ses enfants le faisaient inhumer à Middelbourg où son corps était transporté.

Malgré la révocation de l'Édit de Nantes, les van Robais demeurèrent fixés à Abbeville et ne furent pas inquiétés. De son second mariage avec Jeanne de Brandt, Josse van Robais avait eu neuf enfants. Deux seulement survécurent à leur père : Isaac et Josse.

Isaac épousa Marie Robelin fille d'un ingénieur du roi ; à la mort du fondateur de la manufacture d'Abbeville il en prit la direction mais décéda en 1697. Sa veuve se remaria à Jacob Levasseur, mais du fait de ce mariage, elle perdit ses droits aux bénéfices de la manufacture. En échange elle reçut une ind mnité de 10.000 livres. De son mariage avec Marie Robelin, Isaac van Robais eut dix-neuf enfants ; les uns entrèrent dans la manufacture, d'autres dans l'armée. Salomon devint chapelain de M. de Heemskerke, ambassadeur de Hollande auprès du roi.

A la mort d'Isaac, Josse, qui s'était allié, lui aussi, à la famille Robelin, devint directeur de la manufacture d'Abbeville ; il liquida toutes les contestations qui s'étaient élevées entre Marie Robelin et ses enfants. Depuis l'époque de son entrée en fonctions jusqu'à celle de sa mort survenue en 1733, il porta à un grand degré de perfection les draps qu'il fabriquait. Après son décès la manufacture demeura la propriété de ses gendres et neveux ; elle était encore très florissante en 1790. D'un rapport de M. de Tolozan qui visita cette année-là l'entreprise plus que séculaire, il ressort que la draperie des van Robais était très prospère. Il est vrai qu'elle avait toujours été protégée par Louis XV et Louis XVI. Les privilèges que Colbert avait octroyés à Josse van Robais en 1665, furent constamment prorogés en 1724, 1769, 1784 [1]. A cette dernière date se renouvelaient

1. *Procès-verbaux du Conseil du Commerce*, V° van Robais.

une dernière fois les privilèges des van Robais mais on refusait de maintenir ceux de leurs ouvriers. Le ministre écrivait à l'intendant : « Le gouvernement a trop de grandes obligations envers les sieurs van Robais pour qu'on ne puisse pas leur accorder la prorogation qu'ils demandent... Je ne crois pas que l'on doive comprendre les ouvriers étrangers dans la prorogation ; cela était bon dans la naissance de leur manufacture pour y attirer des ouvriers mais aujourd'hui qu'il ne manque pas d'ouvriers français qui travaillent aussi bien que les étrangers, je crois qu'il serait injuste d'accorder à ceux de cette espèce de préférence sur les nationaux » [1].

Forts de leurs prérogatives les van Robais semblent avoir été assez jaloux de leur prédominance industrielle. En 1750, ils s'élèvent contre les prétentions d'un sieur Picot qui prétend fonder une fabrique de draps à Ancennes [2]. Quelques années auparavant, ils avaient eu des démêlés avec des compatriotes et des coreligionnaires : Les Scalongsen, *alias* les Scalongne.

Ces derniers étaient des Hollandais établis à Louviers, antérieurement à l'année 1680 [3]. Il est très probable que désireux de profiter des prérogatives dont, sous le rapport religieux jouissaient les van Robais, ils se rendirent à Abbeville. Jacob Scalongne, qualifié de marchand de Louviers, dans l'acte de baptême de son fils Jacob, célébré le 11 août 1680, fait baptiser un autre de ses enfants à Abbeville en 1694 par un pasteur nommé Steinrisser [4]. En même temps que lui s'étaient fixés dans cette ville ses deux frères Georges et Abraham [5]; ce dernier en 1715 est contremaître chez les van Robais [6].

En 1734, deux des fils de Jacob, Moïse et Daniel, ayant obtenu l'autorisation de créer à Abbeville une manufacture de « droguets », se virent attribuer, en 1747, le privilège exclusif de se servir de navettes spéciales pour fabriquer des « bayettes ».

1. Arch. dép. de la Somme, C 368, Lettre du 16 juillet 1784.
2. *Procès-verbaux du Conseil du Commerce.* V° van Robais.
3. Acte de baptême de Jacob Scalongne, célébré le 11 août 1680 au château de Laboulaye en Normandie, parrain George Scalongne.
4. Acte de baptême de Daniel Scalongne, célébré à Abbeville, le 7 mai 1694, parrain Abraham Scalongne.
5. Courtecuisse, *op. cit.*, chap. Ier.
6. Id. *op. cit. Ibid.*

Les frères van Robais, craignant la concurrence, protestèrent contre cette faveur [1]. Les frères Scalongne qui avaient formé une association avec les Alliamet, se retirèrent de la société à la suite des difficultés que leur firent les van Robais et les échevins d'Abbeville. Daniel Scalongue partit pour Paris, abjura le protestantisme à Saint-Eustache et épousa Thérèse Retart, d'Abbeville [2].

Les van Robais et les Scalongne ont essaimé en France comme beaucoup d'autres Hollandais que Colbert avait attirés pour rendre à nos manufactures leur ancienne prospérité.

On ne peut songer à dresser un annuaire des négociants hollandais qui, répondant aux appels de Colbert, passèrent la frontière pour se fixer dans le royaume. Il n'est branche d'industrie qui n'en compte quelques-uns.

Tout produit tissé doit être soumis à la teinture, elle est le complément de la fabrication. La teinturerie française avait joui d'une grande célébrité avant le XVIIe siècle, puis elle était tombée en décadence. Colbert la releva. Vers 1655, un Néerlandais du nom de Gluck avait entrepris de remonter la teinturerie et les Gobelins ; il avait importé un procédé nouveau pour teindre en écarlate. Lorsqu'en 1662, Colbert acheta les Gobelins pour y installer la manufacture royale des meubles de la Couronne, il donna à Gluck le privilège d'apposer sur ses étoffes un plomb doré portant cette inscription : « Teinture par privilège aux Gobelins » [3]. A Hennebont, en Bretagne, à Pont-Audemer, en Normandie, étaient installés des Hollandais qui teignaient avec succès des étoffes « couleur d'azur » [4].

Sur Amiens, Colbert dirige un teinturier hollandais. Les échevins font difficulté de le recevoir maître car sa conversion au catholicisme ne paraît point sincère. Le ministre leur écrit de ne pas le tracasser car « nous n'avons assurément aucun habile homme de ce métier dans le royaume » [5].

La mode veut que les Français tirent de Hollande leurs toiles

1. Arch. dép. de la Somme, C 204.
2. Arch. mun. d'Abbeville. Actes de la paroisse Saint-Jacques, 8 décembre 1749.
3. G. Martin, *La Grande Industrie sous Louis XIV*, p. 175.
4. P. Clément, *op. cit.*, t. II, p. CCIXI et 852.
5. Id., *Ibid.*, t. II, p. 852, note 2.

fines. Colbert se promet de parvenir à faire tisser dans le royaume des toiles aussi délicates que celles de la Hollande ; en 1664, ne possèdant aucune manufacture, le ministre qui, à raison de ses alliances de famille, a pour l'Anjou une spéciale affection, fonde à Cholet des fabriques de toiles à l'aide d'ouvriers hollandais [1].

Vers 1665, la dorure sur cuivre était une industrie à peu près exclusivement hollandaise. « Je considère, écrivait Janot, en cecy que la plus grande partie des cuivres que les Hollandais employent vient de France et qu'ensuite, lorsqu'ils sont ouvrez, on les y renvoye pour estre vendus à ceux qui s'en servent » [2]. Emu, Colbert charge son agent de lui envoyer de Hollande d'habiles doreurs sur cuivre.

Abraham Poocq sollicite l'autorisation de fonder à Mantes une manufacture de faïence ; il obtient ses lettres de naturalité en même temps que la permission demandée [3]. A Langemach qui présente un nouveau modèle de pompe à incendie, Colbert attribue une récompense de 300 livres [4]. Deux Zélandais, Jacob Stievens et Frédéric Clement obtiennent un privilège pour fonder à La Rochelle une manufacture de tabacs [5]. De La Haye, viennent des Hollandais capables de préparer des peaux de buffles [6]. Ces étrangers sont protestants mais qu'importe à Colbert qui, au dire de Madame de Maintenon, « ne pense qu'à ses finances et presque jamais à la religion ». Il lui suffit pour les accueillir que ces réformés soient habiles. Les finances, le commerce intéressent Colbert au plus haut point mais la marine est sa véritable passion. L'historien de notre marine a dit en quel état Colbert la trouva et en quelle situation il la laissa [7]. Malgré l'indifférence de Louis XIV, par son énergie et sa ténacité, Colbert transforma les ports et les arsenaux ;

1. A. Gellusseau, *Histoire de Cholet et de son industrie*. Angers, 1802.
2. Depping, *Corresp. adm.*, t. III, p. 252.
3. J. Guiffrey, *Un projet d'installation d'une manufacture de faïence hollandaise à Mantes*, dans *Nouvelles archives de l'Art français*, 1889, p. 193.
4. J. Guiffrey, *Comptes des Bâtiments du roi*, t. I, p. 218.
5. P. Clément, *op. cit.*, t. II, p. 852, note 2.
6. Abbé Jambert. *Dictionnaire des Arts et Métiers*, t. I, p. 497.
7. Ch. de la Roncière, *Histoire de la marine française*, t. V. — *Un grand ministre de la marine Colbert* (1619-1683). Paris, 1919.

il modifia des errements incompatibles avec la discipline. Résolument, pour entreprendre son œuvre et la compléter, le surintendant de la marine reprit sur une échelle plus vaste le programme de Richelieu ; il se mit à l'école des Hollandais. Dans les Provinces-Unies, Colbert envoyait à tout instant étudier les méthodes de construction de ses rivaux. A son fils, le marquis de Seignelay, il donne des instructions précises sur les observations qu'il doit faire en Hollande [1] ; Etienne Hubac y est envoyé pour voir « s'il y a quelque différence du gabarit des Hollandais au nostre et les raisons pourquoy » [2]. En 1670, Pons de la Fueille est chargé d'examiner les canaux, écluses, ponts, jetées, digues, moulins et machines pour le nettoiement des ports [3]. Aux Hollandais établis à Dunkerque, sont données des gratifications lorsqu'ils achètent des navires dans leur pays, Henrinsen, Corneille van der Manaquer, Pierre Hendricken, Jean Omaert bénéficient de ces récompenses [4]. Des appels constants sont faits aux Néerlandais habiles constructeurs, marins, hydrographes capables de donner de l'essor à la marine. Du plus humble charpentier au plus célèbre ingénieur, tous les Hollandais qui se fixent en France sont reçus avec faveur par le ministre de la marine.

Les Néerlandais étaient maîtres dans l'art de construire promptement et économiquement des navires ; dans nos arsenaux et sur nos chantiers, de grosses sommes étaient dépensées pour achever lentement des navires défectueux et de faible dimension. Les rapports de Duquesne, inspecteur des constructions navales témoignent de la mauvaise organisation qui régnait alors ; on gâchait les matières premières et l'on travaillait peu. A Toulon, par exemple, on ne bâtissait que cinq vaisseaux en deux ans. « Il est certain que les Anglois et les Hollandois se moquent de nous », écrivait Colbert à d'Infreville, intendant de la marine à Toulon.

Pour remédier à cet état de choses, Colbert s'ingénia à attirer

1. P. Clément, *Lettres de Colbert*, t. III. Annexes.
2. Id., *Ibid.*, p. 199.
3. Bib. Nat., *Cinq-Cents*, vol. 448.
4. Arch. de la marine, B³ 7, f° 106.

des Provinces-Unies des charpentiers de navires ; ils devaient être pour les Français d'excellents éducateurs, à raison de leur application au travail et de leur esprit d'économie. La correspondance du ministre avec Pomponne et Pélicot témoigne du soin qu'il prit pour doter d'habiles charpentiers les chantiers du Havre, de Brest, de Rochefort et de Toulon.

Il n'était pas toujours aisé de débaucher ces artisans ; les États Généraux voyaient d'un œil jaloux les émigrations des habitants des Provinces-Unies, ils y mettaient obstacle ; par ailleurs, Colbert en bon ménager des deniers royaux lésinait parfois sur le taux des salaires à allouer. Parfois, il offrait aux Hollandais cinquante livres au lieu de cinquante florins par eux demandés et les discussions traînaient entre eux et les agents du ministre. Nonobstant ces difficultés, Pomponne, Pélicot et autres missionnaires réussissaient à attirer en France des charpentiers hollandais. Lorsqu'ils arrivaient, Colbert les traitait avec courtoisie et les utilisait au mieux des intérêts du pays.

Le 22 février 1669, le ministre est prévenu que son agent a enrôlé trente-sept charpentiers destinés au port de Rochefort ; il mande la bonne nouvelle à Colbert du Terron, commissaire de ce port et lui dit : « Si nous avons un bon maistre charpentier hollandois, il donnera un bon exemple pour l'économie et le mesnage du bois : en quoy les Hollandois sont constamment plus habiles que nous. » Peu de temps après l'envoi de cette lettre, les charpentiers arrivent à Rochefort où déjà quatorze de leurs compatriotes construisaient des navires. Colbert s'intéresse à ces ouvriers, les lettres relatives à leur sujet sont pleines de sollicitude. Il mande à du Terron : « Il me semble que ce nombre avec les quatorze que vous avez déjà est assez considérable pour estre persuadé que vos constructions en iront bien plus vite. Surtout meslez les Français avec eux afin que vous puissiez introduire doucement dans leur esprit l'économie du bois et l'application continuelle au travail que les Hollandois ont et que les François n'ont pas. »

Les détails de l'installation matérielle des étrangers ne laisse pas Colbert indifférent. Au mois de juillet 1669, il adresse à du Terron des recommandations nouvelles : « Le sieur Pelicot

m'écrit que le contre-maître qu'il vous a envoyé a mandé à sa femme de le venir trouver à Rochefort mais qu'elle en fait difficulté à moins qu'elle ne sache auparavant qu'elle aura un logement à part et comme les femmes des autres charpentiers sont assez disposées à suivre son exemple, il ne faut pas perdre cette occasion de les attirer auprès de leurs maris et pour cet effet, il faut leur donner un quartier dans le parc de Rochefort séparé de celui des autres ouvriers. »

La sollicitude de Colbert pour les questions relatives à la marine le conduit à s'intéresser à tous les ports et aux parties les plus diverses du génie naval. Pour parvenir à ses fins, le ministre recrute sans cesse des Hollandais et les achemine vers Brest, Toulon, Marseille et La Rochelle. Aux directeurs de la Compagnie du Nord à La Rochelle, il écrit : « Je suis bien aise que vous ayez à présent les douze compagnons hollandois et le maître charpentier et que vous espériez former un bon atelier de trente ouvriers. » A du Seuil, intendant de la marine à Brest Colbert écrit : « Je travaille à vous faire venir encore des charpentiers de Hollande, mandez moi si votre nombre en est suffisant et s'il n'augmente point »[1].

Duquesne inspecte le port du Havre ; il reconnaît qu'on peut établir des chantiers maritimes à Harfleur. Dumas qui est commissaire général de la marine du Havre tombe d'accord avec Duquesne sur ce point ; aussitôt on entre en relations avec des artisans de Hollande et en ayant recruté de bons, on installe à Harfleur un charpentier néerlandais et son fils [2].

Au mois de juin 1669, deux Hollandais arrivent au Havre et sont dirigés sur Toulouse pour construire les écluses du canal du Midi. « Mesnagez ces ouvriers avec soin, car on m'assure qu'ils sont habiles », écrit Colbert aux entrepreneurs [3].

De Hollande on attire des charpentiers en bois pour toutes sortes d'ouvrages. En 1667 deux d'entre eux bâtissent un moulin sur la rivière de Corbeil [4] ; Vanderbos, menuisier, réédifie la

1. Sur tous ces points voir P. Clément, *Correspondance de Colbert, passim.*
2. Arch. de la marine, B³ 7, f° 106.
3. G. Martin, *op. cit.*, p. 60 à 67.
4. J. Guiffrey, *Comptes des Bâtiments du roi.* Année 1667, t. I, p. 213.

« brasserie des Gobelins et le moulin d'icelle »[1]. Vanderdricke, « charpentier hollandois », est chargé de la réception du bois pour la charpente de Versailles en 1685 ; quelques années après, il reçoit des appointements mensuels de 150 livres pour s'occuper des travaux sur la rivière de l'Eure[2].

Si l'on veut avoir une idée du nombre de lettres de naturalité accordées par Colbert à des artisans hollandais, il n'est que d'ouvrir la table des plumitifs de la Chambre des Comptes. Dans la seule journée du 9 février 1666, vingt lettres octroyées à des Hollandais ont été enregistrées : elles sont attribuées à des pilotes ou charpentiers catholiques et protestants, originaires de Delft, de La Haye, d'Amsterdam ou de Rotterdam. Ces Hollandais ont nom Spirinker, Vandernos, Isaac Hatel, Jean Adrien Veen, Simon Diricq, Hendrix Cop[3].

Colbert cherche à attirer Jean de Wert qui, venu en France, en 1646, pour inspecter nos vaisseaux était, d'après le duc de Beaufort, « le plus habile ouvrier du monde »[4] ; il n'y réussit pas mais s'attache maître Rodolphe Gédéon qu'il installe à Toulon[5].

Un capitaine hollandais, Louis van Heemskerk, construisait des navires à Portsmouth ; on l'attache au service de la France et il construit des navires légers et rapides[6]. Au sieur Fluymer, de Middelbourg, le surintendant accorde le privilège de « repescher les bastiments qui ont fait naufrage »[7].

Il n'y a pas de maîtres d'hydrographie à Brest. Colbert mande à du Seuil d'en chercher un partout et il écrit : « Si vous ne voyez pas lieu d'en trouver un sitost, je pourroy en faire chercher un en Hollande ».

Les améliorations des ports et des canaux nécessitent des ingénieurs. Renier Iansse prend part à des études relatives à l'approfondissement des ports du Havre[8] et de Cette[9] ;

1. Id., *Ibid.*, t. I, p. 210.
2. Id. *Ibid.*, t. II, p. 687, 690, 711, 722, 1078, 1079.
3. Arch. Nat., PP 151. Journée du 9 février 1666.
4. A. Jal, *Abraham Duquesne*, t. I, p. 150.
5. Arch. de la marine, B¹ f° 139.
6. Ibid., f° 150.
7. P. Clément, *Lettres de Colbert*, t. III, p. 150.
8. Th. de la Roncière, *Un grand ministre de la marine*, p. 209.
9. Id., *Ibid.*, p. 218.

avec Pellot, il examine les conditions de la navigabilité du Lot [1]. A la marine il faut des instruments d'optique perfectionnés. Colbert invite un grand mathématicien et physicien à venir en France. Constantin Huyghens accepte ses propositions ; il arrive en 1666. Louis XIV le pensionne, le loge à la Bibliothèque royale, le nomme membre de l'Académie des Sciences. Huyghens passe à Paris plusieurs années ; il est en relations avec les savants de l'Europe entière et sur Leibnitz lui-même exerce une influence indiscutable. Malheureusement, la France le perd au moment de la révocation de l'Édit de Nantes et Huyghens rentre dans sa patrie. En même temps que lui était venu en France un physicien fort occupé des progrès de l'optique : Nicolas Hartsocker qui se fixa à Paris quelques années [2]. Il prit part aux travaux de l'Académie des Sciences et travailla à la verrerie de Cherbourg aux grands verres de lunettes destinés à l'Observatoire de Paris [3]. Redoutant lui aussi l'intolérance qui régnait à l'égard de ses coreligionnaires, il se retira près de l'Électeur palatin Jean-Guillaume, à Dusseldorf.

Colbert, comme Richelieu songea à développer le négoce de la France en créant des compagnies privilégiées. Par un édit du mois d'août 1664, la Compagnie des Indes occidentales avait été investie du privilège exclusif de trafiquer dans l'Océan Indien. Les relations amicales que nos marins avaient nouées avec les indigènes de Madagascar lui assuraient des entrepôts dans la grande île. En France, naissait près de Port-Louis le port de l'Orient, où le duc de la Meilleraye armait pour Madagascar.

La Compagnie possédait en France un port et aux Indes des magasins : il lui manquait un homme capable de la diriger. Colbert songea à confier à François Caron, un Hollandais, le soin de donner à la Compagnie l'impulsion définitive. Ancien aide cuisinier des navires de la Compagnie des Indes néerlandaises, François Caron s'était élevé aux plus hautes situations ; il était devenu directeur de la factorerie néerlandaise d'Hirado au Japon. On le sonda pour savoir s'il consentirait à entrer au

1. Depping, *Correspondance administrative sous Louis XIV*, t. IV, p. 7.
2. A. Maury, *Histoire de l'ancienne Académie des Sciences*, p. 23.
3. J. Guiffrey, *Comptes des Bâtiments du roi*, t. II, p. 1002.

service de la France. D'Estrades, notre ambassadeur en Hollande, écrivait à Colbert : « Si on pouvait l'attirer au service du roi, il amènerait avec lui tous les meilleurs maîtres de navires et pilotes accoutumés de naviguer aux Indes. » Il ne fut point difficile de lui faire changer de patrie. Caron était aigri de n'avoir pas été nommé gouverneur général des établissements hollandais ; il mit aisément « sa femme et ses enfants entre les mains » de Louis XIV. Aussitôt entré en France Caron traça un vaste programme qui nous devait ouvrir des débouchés commerciaux dans tous les pays d'Extrême-Orient. Pour le réaliser, il obtint toutes facilités. L'historien de la marine française a relaté les aventureuses expéditions coloniales dans lesquelles le Hollandais entraîna Colbert et le peu de confiance que les chefs militaires eurent en lui. Cet orgueilleux, aigri, souvent préoccupé par ses intérêts personnels, parfois gagné par l'or des Hollandais, périt en mer, au mois de mai 1673, comme il revenait en France sur un navire qui fit naufrage [1].

Nonobstant les difficultés que Caron avait fait éprouver à Colbert, le ministre de la marine continua à employer des Hollandais comme directeurs des Compagnies qu'il s'efforçait de créer.

L'un des épisodes les plus intéressants de la lutte de Colbert contre le commerce des Hollandais est celui de la création de la *Compagnie du Nord* destinée à soustraire le trafic de la Baltique à la marine marchande des Provinces-Unies. Après plusieurs années d'études, Colbert, au mois de juillet 1669, fondait à La Rochelle une société comprenant des armateurs décidés à envoyer leurs navires dans les mers du Nord. Il confiait la direction de cette entreprise à l'Allemand Tersmitten qui se qualifiait de « bourgeois hollandais » et à Jean Raulé. Jean Raulé qui apparaît à La Rochelle en 1665 comme commissaire des États de Zélande pour la réception et la prise des navires de guerre avait un frère, Benjamin. Tous deux étaient originaires des Provinces-Unies et étaient passés à l'étranger. Benjamin était entré au service de la Prusse ; Jean était venu à La Rochelle

1. Ch. de la Roncière, *Histoire de la marine française*, t. V, p. 500 et s.

où, comme armateur, il avait réalisé une grosse fortune. S'étant fait naturaliser, il se fixa définitivement en Aunis ; ses enfants y demeurèrent aussi et l'un de ses fils, Jacob, épousa la fille d'un armateur connu, Abraham Mouchard [1].

Tout homme, étranger ou Français, qui fait montre d'initiative comme marin ou voyageur est assuré de trouver un appui bienveillant auprès de Colbert. Laurent van Heemskerk, né à La Haye, avait été au service du roi d'Angleterre. Il fut appelé en France. Ayant découvert au delà du Canada de nouvelles terres, Louis XIV les lui concéda. Au retour de ses voyages van Heemskerk revint comme capitaine à Dunkerque en 1673 puis se retira à Brest où il mourut le 18 août 1699.

Colbert reconnaissait la supériorité des Hollandais comme constructeurs de navires et commerçants; il favorisa leur infiltration dans le royaume et il lui advint même de protéger des Néerlandais résidant en France à l'heure même où Louis XIV entrait en guerre avec la Hollande. A ses subordonnés, le ministre avait inculqué ses vues et, pensant comme lui, certains lui proposaient d'ouvrir toutes grandes les frontières de France aux habitants des Provinces-Unies.

Lorsque Louis XIV eut racheté Dunkerque, le commerce n'y était point prospère. Dès 1664, de Nacquart, commissaire de ce port écrivait à Colbert : « Nous ne pourrons peupler cette ville si nous ne recevons des marchands et négociants de Hollande quand ils quitteront leur province avec leur femme et famille et vaisseaux... Si nous pouvons ici recevoir les dits Hollandais nous aurons dans peu de temps quantité de marchands et de vaisseaux... Il est de grande importance de pouvoir recevoir des marchands de Hollande et des pêcheurs en ce port : cela n'est point contraire à l'union que la France doit entretenir avec l'Angleterre ; au contraire, il serait avantageux au roi de la Grande-Bretagne que les marchands hollandais quittassent la Hollande et que le commerce diminuât parce que cet état qui ne subsiste que par le commerce irait par ce moyen en décadence » [2].

1. Arch. dép. de la Charente-Inférieure, Fonds de l'Amirauté, B 235. Jean Raulé mourut à La Rochelle en 1691.
2. Arch. de la marine, B[4] 3, f° 277, décembre 1664.

C'était abonder dans les vues de Colbert qui acquiesça aux demandes de de Nacquart. Il octroya des gratifications à des Hollandais qui, s'établissant à Dunkerque, achetaient des navires en Hollande.

Henrerixsen, Corneille van den Manaquer, Pierre Hendricher, Jean Omaert, d'autres aussi, reçurent pour cet objet des subventions variées [1]. En juillet 1665, le commissaire de la marine écrivait à Colbert que les Hollandais faisaient à Dunkerque un commerce important [2]; peu après il lui mandait : « Il y a toujours quelques Hollandais qui quittent et viennent s'habituer ici, tous cherchent le négoce et je ne doute point que si S. M. demeure dans la neutralité, il en vienne plus ici » [3].

Par une ordonnance célèbre de l'année 1669, Colbert avait créé un port franc à Marseille. Il stipulait des privilèges divers en faveur des étrangers qui se fixeraient dans le grand port méditerranéen. Comme toujours, après avoir légiféré, il s'inquiétait des résultats des mesures par lui édictées.

En 1672, la guerre éclate entre la France et la Hollande. Le 15 avril Louis XIV ordonne aux Hollandais commerçant dans le royaume d'en sortir aussitôt. Les négociants de Bordeaux furent atterrés de cette mesure, leurs meilleurs clients disparaissant, ils dépêchèrent à Paris une délégation chargée d'obtenir le retrait de l'ordonnance royale. A la suite de leur démarche Colbert entama avec de Sève, intendant de Bordeaux, une correspondance relative à l'opportunité du maintien des Hollandais dans cette ville et ayant jugé qu'il était utile au négoce de Bordeaux d'autoriser ces étrangers à y demeurer, il écrivit à de Sève, le 4 décembre 1672 : « J'ai vu les mémoires des commissionnaires hollandois, laissez les en liberté. »

Il est assez piquant de voir le plus acharné des ennemis du commerce de la Hollande favoriser l'intrusion dans le royaume des sujets des Provinces-Unies. Dans les villes de l'intérieur ainsi que dans les ports, les groupements néerlandais qui étaient déjà importants vers 1660 et s'étaient formés librement, se

1. J. Guiffrey, *Comptes des Bâtiments du roi*, t. I, p. 110.
2. Arch. de la marine, B¹ 5, f° 104.
3. Ibid., f° 125. La guerre venait d'éclater entre l'Angleterre et la Hollande.

développèrent encore considérablement sous le ministère de Colbert. Tout négociant était assuré de trouver aide et protection auprès du ministre ; l'accueil qu'il réservait aux Hollandais était d'autant plus favorable qu'il estimait avoir enlevé aux Provinces-Unies un élément de prospérité toutes les fois qu'il avait pu fixer en France un de leurs nationaux. Les Néerlandais, assurés des bonnes dispositions que l'on avait pour eux en profitèrent et émigrèrent volontiers dans le royaume de Louis XIV.

II

Sous le ministère de Colbert, il n'entra pas en France que des Hollandais de bon aloi. Depuis le moment où Louis XIV entama une lutte ouverte avec les Provinces-Unies, le prince d'Orange entretint à Paris des espions chargés de le renseigner. La police royale veillait et si elle arrêtait parfois des hommes qui n'étaient coupables d'aucun crime, comme Gilbert Racphorst, natif d'Amsterdam, elle avait parfois la main plus heureuse.

A Paris vivait François Affinius van der Emden, homme sceptique et d'intelligence ouverte qui tenait école du côté de Picpus. Il était venu en France avec sa femme et ses filles dont l'une avait épousé le sieur Dargent, professeur de latin dans son école. En 1670, maître Affinius avait soixante-neuf ans ; ses affaires n'avaient point prospéré et il était ruiné ; il se livra à l'espionnage pour le compte des Pays-Bas espagnols et des Provinces-Unies. Sans doute eut-il été puni de quelques années d'emprisonnement où d'exil s'il n'eut été coupable que d'espionnage mais le 31 août 1674, Louvois fut informé qu'un vaste complot avait été fomenté par le chevalier de Rohan, Gilles du Hamel de Lautréaumont et François Affinius. Les trois conspirateurs avaient formé le projet de tuer le roi, de soulever la Normandie avec le concours des Espagnols et des Hollandais dont on aurait facilité le débarquement à Quillebœuf, d'enlever le Dauphin et d'établir un gouvernement républicain dont van

der Emden avait rédigé la constitution. Un officier, du Cause de Nazelle, avait révélé à Louvois l'organisation du complot. L'enquête ne chôma point ; les conspirateurs, sur un ordre signé de Louvois, furent mis à la Bastille et par un arrêt du 26 novembre 1674, Louis de Rohan et van der Emden furent condamnés à avoir la tête tranchée [1].

Bien qu'il n'ait pas été du nombre des Hollandais attirés en France par Colbert, Jean-Adrien Helvétius connut cependant durant quelques mois les faveurs du ministre à qui il fut présenté par la duchesse de Chaulnes. Jean-Adrien Helvétius, né en Hollande en 1661, vint à Paris après avoir fait ses études à Leyde. Il apportait pour les écouler quelques poudres confectionnées par son père, médecin du prince d'Orange. Ces poudres n'eurent aucun succès, mais un droguiste lui ayant cédé plusieurs livres d'une racine du Brésil, Helvétius, après expériences, reconnut que cette plante — l'ipécacuanha — était un remède énergique pour le traitement de la dysenterie. Il publia sa découverte par voie d'affiches et se servit de son remède auprès de ses malades. Ayant rendu la santé à la duchesse de Chaulnes, celle-ci l'introduisit auprès de Colbert. Appelé auprès du Dauphin par Daquin, premier médecin du roi, Helvétius lui fit absorber quelques doses d'ipécacuanha. A dater de ce jour la renommée d'Helvétius fut établie. Louis XIV lui accorda 1.000 louis d'or; récompenses et distinctions ne lui furent pas ménagées. Il devint noble homme en 1690 puis fut successivement nommé écuyer conseiller du roi, médecin des hôpitaux, inspecteur général des hôpitaux de la Flandre française; enfin, en 1717, il fut médecin ordinaire du duc d'Orléans.

Jean-Adrien Helvétius s'était marié à Paris en 1684, avec Jeanne Desgranges, veuve de Louis Delbée, capitaine du vaisseau *La Justice* ; il mourut à Paris, le 20 février 1727, laissant plusieurs enfants et une réputation d'homme extrêmement charitable [2].

1. E. Daudet, *Mémoires du temps de Louis XIV par du Cause de Nazelles*. Paris, 1899. — F. Funk-Brentano, *Liste des prisonniers de la Bastille*, nos 593 et 605.
2. A. Keim, *Helvétius, sa vie et son œuvre*. Paris, 1907, chap. Ier. *Les ascendants d'Helvétius*.

Saint-Simon a laissé de lui un aimable portrait : « C'était, dit-il, un gros Hollandais qui, pour n'avoir pas pris ses degrés de médecine en France était l'aversion des médecins et en particulier l'horreur de Fagon dont le crédit était extrême auprès du roi... Il y avait longtemps qu'Helvétius était à Paris, guérissant beaucoup de gens rebutés et abandonnés des médecins et surtout des pauvres qu'il traitait avec une grande charité. Il en recevait tous les jours chez lui à l'heure fixée tant qu'il en voulait venir à qui il fournissait les remèdes et souvent la nourriture » [1].

L'année qui suivit la mort d'Helvétius, l'un de ses fils, Jean-Claude, médecin ordinaire du roi, était nommé médecin de la reine [2]. Né à Paris en 1685, il avait étudié au collège des Quatre-Nations, suivi les cours de la faculté de médecine où il fut reçu docteur en 1708.

Dès 1719 il avait été appelé en consultation auprès de Louis XV et l'avait guéri. Par la suite il fut premier médecin de Marie Leczinska et connut les honneurs officiels. De son union avec Geneviève d'Armancourt, Jean-Claude eut en janvier 1715 un fils, Claude-Adrien, le philosophe célèbre, auteur de l'*Esprit*.

La famille d'Helvétius s'était très rapidement francisée ; elle n'abandonna pas la France après s'y être définitivement fixée. Le philosophe, à l'imitation de ses père et grand-père, épousa une Française de vieille souche : Anne-Catherine de Ligneville d'Autricourt. Le mariage fut célébré le 17 août 1751. Des quatres enfants de l'auteur de l'*Esprit* deux filles seulement survécurent, l'une épousa le comte de Mun, l'autre le comte d'Andlau [3].

1. Saint-Simon, *Mémoires*, édition des Grands Écrivains, t. VIII, p. 93.
2. Le 28 février 1728, d'après *La Gazette de France*.
3. A. Keim, *op. cit.*, p. 189, note 2.

CHAPITRE VI

I. Les Hollandais à Bordeaux, Nantes, Vitré, Rouen, Dieppe, Lyon, Marseille. — II. La Révocation de l'Édit de Nantes et ses conséquences sur les colonies hollandaises.

I

Ayant déjà parlé de la colonie hollandaise de Bordeaux pour marquer son importance avant l'année 1660, il me sera permis d'être bref à son sujet. De cette date jusqu'à l'époque de la révocation, on note onze naturalisations de Hollandais mais à ces étrangers naturalisés on doit joindre quelques commerçants qui habitaient les Chartrons et ne sollicitèrent point leur naturalisation, tels, par exemple, Henri Vankessel, Joris Vanhaemstede, Bernard Vanschoonacker, négociants considérables. S'ils n'ont point, comme les autres, demandé leur admission dans la cité française il n'en faut chercher qu'une seule raison. En 1675 le gouvernement royal révoqua le privilège d'exemption des droits de *comptablie* dont, jusqu'alors avaient joui les bourgeois en titre. Les mobiles intéressés qui poussaient les étrangers à demander leur naturalisation disparaissant, ils ne prirent plus de lettres spéciales [1]. L'intendant de Guyenne, M. de Bezons, le fit remarquer : « La suppression du droit de bourgeoisie à l'égard des habitants de Bordeaux a esté cause que les étrangers n'ont plus pris de lettres de naturalité, parce qu'ils ont vu qu'il n'y avait plus aucun privilège » [2].

En Saintonge, dans l'intérieur des terres, au village de Courcoury, s'était fixé, au début du XVIIe siècle, Antoine Vander-

1. A. Leroux, *op. cit.*, p. 35 et suiv.
2. A. de Boislisle, *Correspondance des Contrôleurs généraux*, t. Ier, lettre 987.

quand, marchand, ou plus probablement notaire arpenteur. Il y épousa Marie Blanvillain, originaire de la Jamaïque et en eut neuf enfants. Ceux d'entre eux qui se marièrent essaimèrent dans la province où la famille subsiste encore. Les Vanderquand ont fourni des médecins, des notaires qui vécurent paisibles à Courcoury ou à Saintes ; seul Antoine Vanderquand, prêtre constitutionnel, a joué un rôle de second plan au cours de la Révolution [1].

Dans l'intérieur des terres, à Angoulême et Limoges, des Hollandais, déjà signalés, fabriquent où achètent des papiers. A La Rochelle les Crucius et les Tersmitten nous sont connus ainsi que Jean Raulé. Dans la cité de Jean Guitton, les protestants étaient solidement implantés ; les affinités des sentiments religieux devaient y attirer des Hollandais également sollicités par la situation d'un port commodément placé pour l'embarquement des vins et eaux-de-vie de l'Aunis et de la Saintonge. Les van Jehangerbeque s'unissent aux Balbecque [2] ; Catherine de Witt, veuve de Jehan de Vangen, plaide contre des marchands de Harlem [3] ; Jacques de Val, de Middelbourg, meurt à La Rochelle en 1635 [4]. Au mois d'août 1669, Elisabeth Tongrelou, fille d'un grand négociant de la ville, s'allie à Gérard Vaus Hueit, qui, comme beaucoup de ses compatriotes a des intérêts à Saint-Martin-de-Ré : des Hollandais sont témoins de son mariage [5]. Van Bonel est naturalisé en 1670 [6] et van den Bosch, épouse *in extremis* Suzanne Gueneux en 1683.

Malgré les récriminations des habitants de Nantes, la colonie hollandaise avait continué à y prospérer depuis l'année 1660 ; il semble même qu'un rapprochement avait eu lieu entre les négociants de la place et les étrangers. Le plus souvent Nantais et Hollandais s'entendaient pour commettre des fraudes sur le sucre. Les ordonnances royales interdisaient de livrer des sucres bruts

1. E. J. Guérin, *Les Vanderquand*. Extrait de la *Revue de Saintonge et d'Aunis*, juillet 1918.
2. Archives départementales de la Charente-Inférieure, E 20 ; mariage du 4 novembre 1603.
3. Ibid., B 1346.
4. Ibid., E 34, année 1635.
5. *Archives historiques de l'Aunis et Saintonge*, vol. XLII, p. 489.
6. Arch. dép. de la Charente-Inférieure, B 1326.

aux exportateurs étrangers, or, cette fraude était courante à Nantes. Les Hollandais achetaient des sucres bruts, les raffinaient dans leur pays puis les réimportaient après raffinage. Colbert résolut de mettre fin à ces manœuvres ; le 6 octobre 1670, il écrivait à d'Aguesseau : « Les sucres raffinés en Bretagne paieront à Bordeaux les mêmes droits que ceux raffinés à l'étranger; les Bretons sont si trompeurs et surtout ceux de Nantes, qu'il est impossible de distinguer les sucres raffinés en Bretagne de ceux raffinés en Hollande. »

Les mesures prises par Colbert pour favoriser le négoce, les meilleures dispositions des Nantais à l'égard des Hollandais furent sans nul doute deux motifs nouveaux qui contribuèrent à l'infiltration des étrangers dans une cité dont la situation géographique était alors favorable au grand commerce d'importation. Au cours d'une seule année, en 1673, furent naturalisés Gérard Pieters et sa femme Marguerite Bernard, d'Amsterdam ; Albert van Sheulen, de Groningue ; Mathieu Hoos ; Marguerite Frossen, de Berg-op-Zoom. Pierre Hollard et Jacob de Bye furent également naturalisés, le premier en 1674 et le second en 1677. Van Butzelard, Marguerite Wolf, sa femme; van den Driesche, reçurent leurs lettres de naturalisation en 1679 et 1680.

Nombre de Néerlandais n'avaient pas sollicité leur naturalisation dans le cours du siècle se basant sur les lettres-patentes qui leur avaient été accordées en 1632 et leur donnaient le droit de commercer librement ; sous l'influence des tarifs douaniers le mouvement des naturalisations s'accentua. Les droits de sortie sur les marchandises étaient variables suivant qu'ils étaient appliqués à des Français ou à des étrangers ; aussi bien ces derniers avaient-ils intérêt à solliciter leur naturalisation pour jouir des tarifs les plus favorables. Dans les registres des Amirautés on rencontre des réclamations continuelles qui prouvent la véracité de ce fait. Le 4 avril 1674, Gérard Pieters, naturalisé, soutient que les vins de Bordeaux qu'il a fait expédier de cette ville par un sien courtier ne doivent payer que les taxes afférentes aux naturels français et non celles dues par les étrangers, car il est Français et sujet du roi. L'année suivante, Pierre Hollard fit une réclamation basée sur les mêmes motifs.

Outre les registres des Chambres des Comptes relatant l'entérinement des lettres de naturalité, il existe d'autres documents qui peuvent être utilisés pour renseigner les historiens sur l'importance des colonies étrangères dans les cités françaises. Les minutes des actes notariés, les aveux font connaître l'existence de maisons de commerce et renseignent sur les transactions de leurs propriétaires. Un aveu de Nantes révèle la présence dans cette ville des van Ophen, établis sur les bords de la Chézine. Les Hollandais catholiques étaient plus nombreux qu'on a coutume de le supposer ; on croit assez aisément que presque tous étaient protestants. Or les registres des paroisses sont pleins de noms hollandais. Van den Droc, maître arquebusier à Nantes, est parrain dans un acte de baptême du 20 mars 1678. François Snoucq, veuf de Marie van de Voorde, épouse Jacquette Stalpaert le 8 novembre 1683. Le 27 août 1686 est baptisée Suzanne, fille de Simon van Alquenaar, marchand à la Fosse et de demoiselle Corneille de Keleecht, convertie à la religion catholique depuis neuf mois. Dans les actes de la paroisse Saint-Jacques de Nantes, on note les noms de van den Strichs, van Harnel, marchand, de l'interprète Abraham de Pot et du tonnelier Jean de Waelt [1].

Chaque document que l'on consulte révèle des noms hollandais. Van Armeyden possédait une maison dans la Basse-Grande-Rue ; il l'avait acquise, en 1671, de Pierre d'Espinoza [2]. René Tinnebac, en 1681, avait obtenu l'autorisation de fonder une brasserie à Nantes. Girard Pilletier et son neveu Gaspard, tous deux originaires de Zélande, tenaient boutique de produits pharmaceutiques [3]. Les Sengstack, dont les descendants demeurèrent à Nantes jusqu'à la Révolution étaient établis au port dès le milieu du XVIIe siècle.

Les registres d'état-civil des protestants conservés au greffe du Tribunal civil de Nantes s'étendent sur une période de quinze ans, de 1670 à 1685. Ils mentionnent de nombreuses familles hollandaises ; la liste des religionnaires dressée au mo-

1. Arch. mun. de Nantes, GG 117, 118, 119, 120 et suivants.
2. Archives départementales de la Loire-Inférieure, H 261.
3. Ibid. *Livre des mandements de la Chambre des Comptes*, Vol. XIV.

ment des dragonnades relate près de trois cents noms de Néerlandais établis à Nantes au moment de la révocation [1].

Le groupement batave de cette ville était si considérable vers 1680 que ses membres eurent un moment l'intention de fonder un conseil spécial pour s'occuper de ses affaires. Cette idée ne fut pas mise à exécution, mais elle fut suffisamment agitée pour que le bruit des projets des Hollandais parvint à Paris et suscitât de la part du ministre une demande de renseignements détaillés [2].

Par leur ténacité et leur énergie les Hollandais étaient parvenus à s'implanter à Nantes et sous le ministère de Colbert, leurs rapports avec les habitants de la ville s'étaient améliorés. A ceci, rien d'étonnant ; le commerce et l'industrie avaient pris de l'essor sous l'influence du grand ministre. Régnicoles et étrangers s'enrichissaient et les sentiments de jalousie s'étaient atténués en même temps que se développait la fortune des Français. Les Nantais, au lieu de faire aux Néerlandais une guerre sourde avaient adopté quelques-unes de leurs méthodes commerciales. Ils avaient pris l'habitude d'envoyer leurs enfants en Hollande pour y apprendre la langue et le négoce. Les registres des Archives de la Marine fourmillent d'autorisations accordées à des jeunes gens partant pour les Provinces-Unies. Généralement ils y passaient deux ans. On embarquait aussi sur des navires hollandais des mousses de quatorze à seize ans afin qu'ils apprissent les langues étrangères. « Vous avez bien fait de donner ordre au sieur des Gastines de permettre à quelques jeunes matelots de quinze ans de s'embarquer sur des navires anglais et hollandais... à condition que leurs parents s'obligeront à les représenter à dix-huit ans », écrivait à Nantes le surintendant de la marine [3].

Toute cité bretonne a reçu de Hollande un appoint de population. Le commerce des blés, les achats de toiles, le négoce du lin attiraient en Armorique des marchands de tous pays. Rennes,

1. Vaurigaud, *Histoire de l'Eglise réformée à Nantes.*
2. Archives Nationales, G⁷ 172.
3. J. Mathorez, *Notes sur la colonie hollandaise de Nantes.* Extrait de la *Revue du Nord*, février 1913.

Quintin, Auray accueillirent des Néerlandais. A Saint-Malo, s'implantèrent les Groult, commerçants notoires et une colonie flamande comportant des Hollandais s'établit à Vitré, cité qui comptait de nombreux protestants. A la colonie de Vitré appartiennent les Duvelaer.

Joseph Duvelaer avait débarqué de Middelbourg à Saint-Malo en 1656 ; ayant abjuré, il se fit naturaliser. Il passa ensuite à Vitré et s'y maria. Son fils Joseph, le 8 avril 1697, y épousa Françoise Hanry. De cette union naquirent plusieurs enfants : Claude-Charlotte, Ursuline à Vitré et Jeanne, bienfaitrice de la ville.

Au début du XVIIIe siècle, Joseph Duvelaer passa à Nantes. C'est dans cette ville qu'il rédigea en 1714 un mémoire prouvant sa noblesse qui lui fut confirmée en 1733. Si deux de ses filles retournèrent à Vitré, l'une au contraire abandonna cette cité bretonne ; elle s'unit à Nantes à un Irlandais, Butler. Joseph-Julien Duvelaer, son fils, entra au service de la Compagnie des Indes orientales, demeura longtemps en Chine et épousa une Chinoise qu'il ramena en France. Dans les opérations considérables qu'il fit, ce Duvelaer réalisa une fortune importante et le 2 décembre 1761, il acquit du prince de Léon le château du Lude. Vers la fin de 1764, ce riche négociant, conseiller du roi, décédait au moment où il allait repartir pour Macao. Ses biens passèrent à sa nièce Joséphine Butler, marquise de la Vieuville et aïeule des propriétaires actuels du château du Lude, les de Talhouët [1].

Comme les ports de l'Atlantique, ceux de la Manche abritèrent des florissantes colonies hollandaises à partir du début du XVIIe siècle. Rapidement facteurs, armateurs, manufacturiers néerlandais supplantèrent les Espagnols et les Portugais qui, depuis plus d'un siècle, avaient tenu une place prépondérante dans le haut commerce rouennais.

Au XVIIe siècle, les Hollandais furent légion dans le grand port normand, aussi n'est-il guère possible d'entrer dans de longs

1. D'Hozier, Armorial général, reg. I, part. II, p. 620. — A. David, *Le Château du Lude, son origine, ses possesseurs*. Paris, 1854, p. 103. — Frain de la Gaulayrie, *Les Vitréens et le Commerce international*.

détails sur leur existence ; il faut se borner à citer les plus connus d'entre eux [1].

A peine l'Édit de Nantes est-il signé que les Hollandais affluent à Rouen. Dès l'année 1600, l'un d'entre eux, Pierre Vampenne, est assez riche pour posséder dix-sept navires. Chaque année, vers les Indes Orientales et les Molluques, il envoie le *Mauritius*, le *Hollandia*, le *Frisa*, le *Harlem*, le *Delft* et ces navires rapportent des épiceries que Vampenne écoule en Normandie [2].

Les Hoeufft sont à Rouen dès 1599 ; Jean est naturalisé en 1601 ; après avoir trafiqué au port, il s'associe avec les dessicateurs de marais puis fait de la banque. Il devient personnage influent ; comme il est chargé d'encaisser les subsides versés à la Suède par la France, il a dans le Nord de l'Europe des relations de marque. Axel Oxenstiern, à son départ de France accepte l'hospitalité dans sa maison de Rouen. Au temps de Mazarin, des Hoeufft correspondent avec le ministre et prêtent leur crédit au trésor royal.

Sur les paroisses Saint-Éloi, Saint-Vincent, Saint-Martin-du-Pont, se groupent au fur et à mesure de leur arrivée les frères Capres, les Depeyster, les de Rich, les Scalongne, Adrien Pieter, Ockhuysen, Hubert Jansen de Schiedam. Des familles entières passent de Hollande à Rouen, celle de Thierry, Samuel, Nicolas Looten. Ces Hollandais sollicitent lettres de naturalité et de bourgeoisie : Simon Vronling, de Delft [3], Albert Vandershalque, de Harlem [4], Egbert Capres de la province de Gueldres [5], Guillaume Scot, de Middelbourg [6] sont inscrits sur les livres des bourgeois de Rouen.

Ces étrangers exercent les commerces les plus divers. Ils achètent des draps, des feutres, des toiles, importent des épices,

1. E. Lesens, *La colonie protestante hollandaise à Rouen au XVIIe siècle*, dans *Bulletin de la Société d'histoire des Eglises wallonnes*, t. II. — J. Bianquis et E. Lesens, *La Révocation de l'Edit de Nantes à Rouen*. Paris, 1885, 2e partie. *Liste des protestants de Rouen*.

2. E. Gosselin, *Documents pour servir à l'histoire de la marine normande*... Rouen, 1870, p. 160.

3. Arch. dép. de la Seine-Inférieure, A 49.

4. Ibid. A. 49.

5. Ibid. Naturalisé en 1658, bourgeois en 1659.

6. Ibid. Naturalisé en 1651, bourgeois en 1659.

des produits de l'Inde. Au XVIIe siècle Rouen était un entrepôt dans lequel les artistes marchands d'objets d'art centralisaient les œuvres pour les adresser en France ou en Espagne ; des Flandres et de Hollande des peintres adressaient à Rouen des tableaux à des marchands néerlandais qui les expédiaient à l'étranger[1].

Les fortunes des Hollandais de Rouen sont considérables. Van der Tombe donne à chacune de ses filles cent mille livres tournois ; l'une d'entre elles épouse Moisant de Brieux, fondateur de l'Académie de Caen ; l'autre s'allie à Adrien Ficq, de Delft qui habite à Rouen sur la paroisse Saint-Martin-du-Pont. Nicolas de Ricq, anobli par Louis XIV, dote richement ses enfants ; chacun reçoit quarante mille livres. L'un de ses fils, Étienne, épouse Suzanne de Civille, descendante d'une famille espagnole établie en Normandie depuis plus d'un siècle et qui avait embrassé la religion réformée ; sa fille Jeanne s'allie également à Isaac de Civille et Georges, sieur d'Ecaquelon laissera à Rouen lignée du nom.

Les raffineurs, les fabricants de savon qui approvisionnent de leurs produits les facteurs hollandais habitent sur les paroisses Saint-Maclou et Saint-Sever. Ces manufacturiers emploient dans leurs établissements des ouvriers de leur pays. Les Français utilisaient également la main-d'œuvre néerlandaise. Poterat, faïencier, employait comme contremaître Giard van Brakel et ses collaborateurs étaient Hollandais ; ils avaient nom Vandalle, van den Busch, van de Vynk, van Brache, van Gellikom[2].

Lorsque la révocation de l'Édit de Nantes fut signée, la colonie hollandaise de Rouen comptait certainement plus de cinq cents personnes appartenant à toutes les conditions sociales. Les unes étaient naturalisées : les van Vlierden, les Looten, les Vanemery qui étaient établis à Rouen depuis quarante ans; d'autres comme les Valkembourg étaient simplement « habitués » depuis fort longtemps[3]. De ces étrangers, certains, mariés à des Fran-

1. Ch. de Beaurepaire, *Notes sur les artistes flamands de Rouen*, dans *Bull. de la Commission, dép. des Antiquités de la Seine-Inférieure*, t. VII, 1888, p. 332-88.
2. Ch. de Beaurepaire, *Nouveau recueil de notes historiques et recherches*. Rouen, 1888.
3. J. Bianquis et E. Lesens, *Liste des protestants de Rouen persécutés*, deuxième partie de l'ouvrage cité, p. 82.

çaises et ayant fondé leur foyer en Normandie, abjurèrent au moins du bout des lèvres ; d'autres ne semblent pas avoir trop souffert des persécutions. Antoine van der Hulst, de La Haye, naturalisé en août 1664 et reçu bourgeois quelques semaines après [1], ayant été recommandé par de Choiseul-Beaupré, commandant de cuirassiers, n'eut pas de logement. Il continua à exercer son commerce à Rouen et fut même l'un des principaux fournisseurs des surintendants des bâtiments du roi. Il leur livre des pots à fleurs qu'il fait fabriquer à Rouen, des paniers d'osier, des briques destinées à la construction du grand aqueduc de Maintenon, des aigles de cuivre en forme de pupître qu'il envoie à l'église paroissiale de Versailles [2].

La colonie néerlandaise de Rouen subit le contrecoup des mesures prises au cours des années 1685 et suivantes mais, comme beaucoup d'autres, elle ne fut point complètement désorganisée ; en 1698, il subsistait encore dix-sept familles hollandaises portées sur la liste des nouveaux convertis [3].

A Dieppe florissait depuis le règne de Louis XI une colonie hollandaise ; à Caudebec, centre de fabrication de chapeaux dits « caudebecs », des courtiers du Nord achetaient des feutres qu'ils exportaient.

Dans le centre de la France, des Hollandais possèdent des raffineries : on a déjà cité les noms de ceux qui se sont établis à Orléans. Les vins de Bourgogne et du Mâconnais sont achetés par des facteurs néerlandais qui se fixent dans la région. Lyon est le centre de colonies étrangères : on y admet très facilement les forains. Certains même y résident un temps si court avant d'être reçus bourgeois qu'on les dénomme « bourgeois de Pâques »; ils ne paraissent à Lyon qu'aux jours solennels. A côté de ces étrangers qui constituent la colonie flottante de la ville, d'autres s'établissent à demeure et forment des groupements compacts. Les Hollandais y furent spécialement nombreux.

Les registres de bourgeoisie tenus en conformité des lettres-patentes du 9 novembre 1617 ordonnant la déclaration à la

1. Arch. départementales de la Seine-Inférieure, A 50.
2. J. Guiffrey, *Comptes des Bâtiments du Roi*, t. II. V° van der Hulst.
3. J. Blanquis et E. Lesens, *op. cit.*, p. XCIX.

maison commune des noms, prénoms, lieu de naissance des étrangers décèlent la présence de marchands hollandais et flamands [1].

Dans les comtés de Toulouse et de Foix, dans l'Albigeois et surtout le Lauraguais, on cultivait le pastel. Nulle part en Europe, on n'en trouvait d'aussi bonne qualité ni en aussi grande quantité. Des Hollandais participaient à la dessication des feuilles de pastel, à la confection des poudres destinées à la teinture des étoffes et au transport des couleurs extraites du pastel. Ils les acheminaient vers Londres, Anvers et Paris.

A Marseille, dont le port était le plus vaste entrepôt méditerranéen des produits d'Orient, s'était formée une colonie hollandaise d'autant plus considérable que le roi Henri IV avait obtenu pour ses amis des Provinces-Unies des avantages importants dans les Échelles du Levant.

Vers 1644, notre marine était mal conduite ; les ports étaient mal dirigés et les lieutenants d'amirauté commettaient des malversations. A Marseille, Antoine de Valbelle, soulevait un tel tolle par ses exactions que les consuls étrangers, des armateurs natifs de Hollande, « plus de dix mil tesmoings », eussent déposé contre lui [2]. Une enquête fut ouverte et parmi les négociants appelés à donner leur témoignage figurent Thomas de Vandestraten, « habitué à Marseille depuis quarante-quatre ans », Jean Vanbeber qui habite le port depuis trente-cinq ans et David Martin, négociant, natif d'Amsterdam [3].

Les conditions faites par Colbert aux étrangers se fixant à Marseille étaient trop avantageuses pour que les Hollandais n'en profitassent point. Catholiques et réformés néerlandais arrivèrent. Lorsque l'intendant Morant, à la suite de la révocation de l'Édit de Nantes, prit des mesures contre les protestants, ils ne manquèrent pas de faire valoir qu'ils étaient venus se fixer à Marseille à la suite des privilèges que Colbert leur avait accordés en 1669.

Morant, excité par les plaintes des négociants marseillais qui voyaient avec jalousie les fortunes édifiées par les Hollan-

1. Arch. mun. de Lyon, BB 440 et 441.
2. Ch. de la Roncière, *Histoire de la marine*, t. V, p. 127.
3. Bib. Nat., manuscrit français 18593, f°s 276 v°, 279 v°, 282.

dais, se conforma aux instructions reçues de Paris. Il fit dresser un rôle des réformés français et étrangers établis à Marseille et possédant des propriétés. Des Hollandais sont mentionnés sur ce rôle ; Nicolas de Guisnot, horloger, natif de Leyde, Charles Gilly, d'Amsterdam, Michel Hulst, Georges Vedenant, raffineur de sucres [1]. A l'exception de ce dernier, tous étaient mariés et avaient des enfants et des serviteurs de leur pays. Ils abjurèrent, des lèvres tout au moins mais cette abjuration ne satisfit point les Marseillais, témoin la triste aventure qui advint à Renner Barne. Ce négociant avait femme et enfants ; un de ses fils marié avait lui-même huit enfants. Comme ses compatriotes il s'était livré au grand négoce et avait acquis une propriété à Notre-Dame-de-la-Garde, une maison à Saint-Jean et une autre à Séon. Il était donc fort à l'aise. En 1686, il avait abjuré ainsi que son fils Martin, mais on le considérait comme mal « converti » et les habitants de la ville jalousaient la prospérité de son commerce. Or, le 16 octobre 1688, Louis XIV ordonna que tous les protestants ou convertis depuis cinq ans déposassent leurs armes entre les mains des magistrats. On appliqua la nouvelle ordonnance mais Renner Barne qui faisait un commerce d'armes et de munitions possédait un véritable arsenal, canons, mousquets, barils de poudre, boulets. Il sollicita de M. de Grignan l'autorisation de continuer son négoce ; elle lui fut refusée et comme il était impossible de déposer chez les échevins ce magasin d'armes, il fut entièrement séquestré et force fut à Barne d'interrompre ce genre de commerce [2].

II

L'histoire de la révocation de l'Édit de Nantes n'est plus à écrire ; en des récits plus ou moins détaillés, les historiens ont retracé les méthodes employées par les subordonnés de Louis XIV

1. V.-L. Bourilly, *La Révocation de l'Edit de Nantes à Marseille*, dans *Bulletin de l'Histoire du protestantisme*, année 1905, p. 5.
2. Id., *Les suites de la Révocation à Marseille*, même revue, année 1906, p. 425.

pour obtenir des conversions. Dans les provinces où les agents du roi appliquèrent avec brutalité les instructions du pouvoir central, les procédés de persécution varièrent peu. Aussi, a-t-il paru suffisant de montrer par un exemple unique la manière dont les Hollandais furent traités dans les villes où ils étaient nombreux.

Des colonies qu'ils avaient fondées en France, celle de Nantes était l'une des plus prospères. Après la signature de l'Édit, les réformés néerlandais avaient joui à Nantes comme dans les autres villes d'une liberté religieuse presque complète. On ne les inquiéta guère jusqu'aux environs de l'année 1680. De temps à autre, il y eut bien quelques mesures de police prises sous l'inspiration du clergé qui craignait pour ses ouailles de mauvaises lectures.

L'érudit historien des églises réformées en Bretagne, Vaurigaud, en a rapporté quelques-unes. Je relaterai la suivante qui concerne un Hollandais. Le 20 juillet 1671, on opéra à Paimbœuf une saisie de livres destinés à Henri de Graeff, établi libraire à Nantes au carrefour du Puits-Lory et correspondant de son frère, imprimeur à La Haye. Les deux ballots saisis contenaient : *Le Tableau des différentes religions*, l'*Histoire générale des églises des vallées du Piémont* et les *Œuvres* de Rabelais. Cette saisie n'entrava en rien le commerce de Graeff et des opérations de ce genre n'empêchaient pas les protestants hollandais de Nantes de vivre librement [1].

Ils suivaient leurs exercices à Sucé, étaient membres du Conseil des Anciens, possédaient leur état-civil et avaient un cimetière pour leurs défunts. Par arrêt du Conseil du 23 juillet 1611, le roi avait accordé aux protestants de Nantes trois lieux de sépulture ; or en 1665, la municipalité ayant voulu mettre obstacle à la jouissance des droits des réformés au sujet des inhumations, une requête fut adressée au sénéchal de Nantes. Vyckerscoot, van Schoonoven, van Duren, Jacob de Bye, van Armeyden signèrent la requête remise à ce fonctionnaire qui donna raison aux réformés.

1. Arch. mun. de Nantes, GG 52.

Tant que Colbert fut au pouvoir les Hollandais protestants furent peu inquiétés ; à dater du moment où Louvois prit la direction des affaires, la situation des huguenots changea. Des Jésuites essayèrent de les convertir ; ils y réussirent souvent, mais pour ceux qui ne suivirent pas les persuasions des missionnaires, la situation devint bientôt intolérable. Dès le début de 1685, un certain nombre de familles hollandaises trouvèrent prudent de quitter Nantes. Van Waersen, la femme Coste, Yves Séraf et sa famille rejoignirent leur pays. Les documents ne nous ont pas conservé les noms de tous ceux qui s'embarquèrent avant la révocation officielle de l'Édit, mais les réformés qui partirent dans les premiers mois de 1685 furent suffisamment nombreux pour que le ministère s'émut [1].

L'intendant de la marine à Nantes, des Gastines recevait des ordres sévères dès le 28 avril et devait empêcher l'exode des protestants, mais il était fonctionnaire maladroit et ne sut retenir les « gens de la religion prétendue réformée ». Des vexations de toutes natures leur étaient réservées ; en Hollande, les récits des persécutions commises à l'égard des Néerlandais établis en France inspiraient une méfiance croissante qui se traduisait, commercialement parlant, par un resserrement d'argent. Le 4 octobre, notre ambassadeur, le comte d'Avaux, écrivait : « On ne trouve plus d'argent en bourse pour tout ce qui concerne la France ; ce qui a le plus déconcerté les marchands, c'est que leurs correspondants leur ont mandé qu'on obligeait même les catholiques à déclarer les effets qui appartenaient aux protestants de Hollande, de sorte qu'ils n'osent plus confier à personne les dits effets. »

Le 22 octobre était signée la révocation ; pasteurs et ministres devaient avoir quitté le pays dans un délai de quinze jours. Dès le 30 du mois, les départs ayant lieu en masse, les ordres les plus sévères furent donnés par Seignelay pour que l'on retint les fugitifs. Tous les moyens furent mis à exécution pour empêcher l'exode des protestants français ou étrangers. Les officiers de l'Amirauté reçurent cette lettre circulaire : « Messieurs,

1. Arch. de la marine, B³ 55.

je vous envoie une ordonnance du Roi pour défendre aux marchands, pilotes lamaneurs, capitaines de navires, maîtres de barques de contribuer en aucune façon à l'évasion des religionnaires, à l'exécution de laquelle vous ne devez manquer de tenir la main. »

On organisa des croisières et parfois on arrêta des navires neutres sortant des ports. Le sieur de la Caffinière se tenait à la sortie de la Loire ; il arraisonna un vaisseau suédois à bord duquel se trouvaient des réformés hollandais, notamment la femme Verbruggé. L'intendant des Gastines avisa le roi de cette prise et le ministère répondit : « A l'égard de la femme Verbruggé, S. M. vous permet de la faire sortir du couvent où vous l'avez enfermée et de la remettre à son mari si elle est Hollandaise non naturalisée et que vous fassiez aussi mettre en liberté le jeune Hollandais qui n'est ici que depuis huit mois. »

La dame Verbruggé fut rendue à son mari mais l'année suivante elle sollicita l'autorisation de partir. On adressa pour elle un passeport à son mari Abraham Verbruggé, fixé à Nantes depuis seize ans mais on recommanda à l'intendant de la marine de lui faire donner caution de son retour. « Vous savez, lui écrivait-on, la conduite qu'elle a tenue l'an passé, elle doit donner caution de son retour, si elle veut s'absenter. »

L'ambassade française de La Haye avait été transformée en agence de renseignements de police. Aux côtés de d'Avaux, un sieur Tillières s'était affilié aux protestants et ayant gagné leur confiance, renseignait le gouvernement sur tous les mouvements de navires entre les côtes occidentales de la France et Amsterdam. Les avis qu'il mandait étaient transmis à Bordeaux, La Rochelle, Nantes et les autres petits ports de l'Atlantique. Sur ses indications on apprit que Jacob Sandressen, capitaine de la *Couronne* avait favorisé le départ de religionnaires hollandais établis à Nantes. Des Gastines fit arrêter le navire à Bourgneuf ; les fugitifs furent internés, et les femmes ayant été rasées, furent enfermées dans un couvent. Le gouvernement hollandais protesta mais le ministre de la marine estima que des Gastines avait agi pour le bien de la religion et ordre lui fut donné de laisser l'affaire suivre son cours.

Les Hollandais de Nantes qui n'avaient pu fuir dès le début de l'orage durent supporter les visites domiciliaires, les arrestations et les dragonnades. A la fin de 1685 on arrêtait les réformés sans tenir compte de leur nationalité. Le 9 novembre, le comte d'Avaux transmettait au roi une plainte formulée par le gouvernement hollandais à la suite de l'arrestation illégale de la belle-sœur et de la belle-mère d'un négociant de Nantes du nom de Van den Horst ; ces deux femmes n'étaient pas naturalisées et ne pouvaient, en conséquence, subir le sort des réformés français. Pour éviter l'internement, il fallait généralement donner caution : Abraham Verbruggé était généralement le Hollandais responsable de ses compatriotes.

Advenant le mois de décembre, on dressa la liste de tous les réformés de la ville et la misère des protestants devint extrême. Les Hollandais purent faire connaître leur sort à leurs compatriotes en se servant d'un subterfuge. Naerzelles, marchand des Provinces-Unies, installé à Nantes, employait un Français nommé Rousseau ; ce dernier se chargea de faire tenir en Hollande la correspondance des réformés. Il est probable que ce fut par son intermédiaire que Jacob de Bye, consul de Hollande à Nantes fit passer sa correspondance à la *Gazette de Haarlem* [1]. Des lettres de lui reproduites dans la correspondance de d'Avaux donnent des renseignements horrifiques sur la manière dont les dragons et les officiers du Roi entendaient obtenir des conversions. Jacob de Bye écrivait : « La misère des réformés est terrible ici. » Sa qualité de consul ne l'avait d'ailleurs pas mis à l'abri des rigueurs des dragonnades. On se rendra compte de la manière dont il fut traité en lisant cette lettre qui parut dans le numéro du 20 décembre 1685 de la *Gazette de Haarlem* : « MM. il y a huit jours que je vous fis scavoir ma griesve affliction, il y a apparence que vous en apprendrez la suite avec douleur s'il vous reste encore quelque charité. Après le départ des lettres, je fus chargé de six grands diables de dragons et ensuite de quinze autres, qui m'ayant enfermé dans ma chambre, me firent boire et manger avec eux faisant venir toutes sortes

1. Arch. des Aff. étrangères, *Hollande*, correspondance du comte d'Avaux, année 1685.

de friandises des auberges, inondant le parquet des meilleurs vins, brûlant en très peu de temps plus de cent livres de chandelles dès que la nuit fut venue, commençant à mettre en pièces et brûler nos meubles. »

« Cela étant fait, ils me mirent sur une chaise me disant : « Cà bougre de chien de huguenot, tu sçais que le roy nous ordonne de te faire tous les maux que ton bougre de corps est capable de supporter. Si tu veux qu'on t'épargne donne-nous à chascun deux louis d'or. » Je tachay de les apaiser par une pièce d'argent, mais inutilement. Enfin j'accorday pour un louis d'or par teste, le payant sur le champ, sur quoy, ils promirent de ne plus me tourmenter. Une heure après un des plus meschants se leva, disant : « Bougre de huguenot, j'ayme mieux te rendre ton argent et te tourmenter, le roy veut que tu changes » et il me jeta mon argent à la tête. Ils me mirent dans une chaise auprès d'un grand feu, m'ostèrent mes souliers et mes bas, me firent brusler les pieds y laissant dégouter le suif et la chandelle, de sorte que la douleur m'arrachant de là, ils me lièrent à un pied du lit où ces hommes plus que diaboliques vinrent heurter plus de dix fois leur tête contre mon estomac avec tant de violence qu'estant tombé, je fus mené auprès du feu où ils m'arrachèrent le poil des jambes. Le jour venu, ils me donnèrent un peu de répit en me menaçant toutefois de me jeter par la fenêtre. Je les priais cent fois de me tuer, mais ils me répondirent : « Nous n'avons pas l'ordre de te tuer mais de te tourmenter tant que tu n'auras pas changé. Tu auras beau faire, tu le feras après qu'on t'aura mangé jusques aux os. »

« Je fus mesme auprès du maire ou bourgmestre de la ville qui me dit que si je ne voulais changer, le duc avait ordre de mettre ma femme et mes enfants dans un hôpital pour estre séparé pour toujours et qu'il y avait encore quatorze dragons prêts à me tomber dessus. »

« Vous voyez qu'il n'y avoit point là de mort à espérer si ce n'est une mort perpétuelle après une prison continuelle. J'ay esté obligé de fléchir puisqu'il n'y avoit aucun espoir de délivrance... tous ceux qui ont esté entrepris ont esté obligés de fléchir ; Verbruggé, Wycherfloot et Seers n'ont point encore esté molestés. »

Jacob de Bye et sa femme Catherine de Brissacq parvinrent à s'enfuir mais sans pouvoir emmener avec eux leur fillette Madeleine qu'ils confièrent aux soins d'amis. Leur fille, ils ne la revirent point, car elle s'éteignit à Nantes le 16 octobre 1686.

Des lettres de la nature de celle que j'ai transcrite produisaient dans les Provinces-Unies un effet si désastreux que d'Avaux demandait au roi l'autorisation de les démentir, mais les récits des réfugiés confirmaient les allégations des correspondants. L'ambassadeur de France écrivait : « Ce que V. M. me fera l'honneur de m'envoyer pour détruire la calomnie me sera très utile. Cette affaire est une de celles qui a fait le plus d'impression, le beau-frère de ce consul ayant fait voir ses lettres. »

Pour éviter de semblables rigueurs les Hollandais quittaient Nantes. Parfois ils simulaient une conversion puis s'efforçaient d'obtenir un passeport qui leur permît de s'enfuir. Pierre Hollard avait été naturalisé en 1672 ; depuis plusieurs années il vivait à Nantes et y exerçait le négoce. Il s'était converti mais sa conversion avait-elle été réelle ? Au cours de l'année 1687, il demanda l'autorisation d'aller en Hollande pour ses affaires et au mois de janvier 1688, cette permission lui fut accordée mais sous la condition qu'il laisserait à Nantes sa femme et ses enfants pour assurer son retour. Les autorités locales crurent bon, en outre, de lui demander une caution en argent et si considérable qu'elle équivalait à le ruiner [1]. Hollard protesta. Des Gastines transmit sa plainte à Paris en l'appuyant et on lui répondit : « Comme c'est un honnête homme qui fait bien son devoir tant à l'égard du commerce que de la religion, S. M. désire que vous le laissiez partir quand il lui plaira en prenant seulement les précautions nécessaires pour que sa femme et ses enfants ne le suivent et qu'il ne fasse passer ses effets en Hollande. » Hollard revint à la charge pour obtenir l'autorisation d'emmener avec lui sa femme ; il fit de nouvelles démarches. Une fois encore on transmit à Paris la requête qu'il formulait et la réponse à la lettre de l'intendant de la marine montre bien à quel point on craignait de voir encore un commerçant

1. Arch. de la marine, B² 57, B² 65, f° 49, B² 65 f° 50.

quitter la France. « La proposition que vous faites au sujet du sieur Hollard paraît sujette à beaucoup d'inconvénients et il est bien à craindre que la femme du nommé Hollard qui demande à l'accompagner n'ait le dessein de rester en Hollande. Cependant si vous êtes assuré, ainsi que vous le dites, de la bonne foi de cette femme et de celle de son mari, de sorte que vous puissiez en répondre au roi, vous pouvez lui permettre d'accompagner son mari en Hollande mais prenez garde de n'entrer en aucun engagement à cet égard que vous ne soyez assuré de la chose »[1]. Profitant de la maladresse de des Gastines Hollard et sa femme partirent ; ils ne revinrent jamais.

La même année, Adrien Boehnès, marchand hollandais fixé à Nantes depuis quarante ans, ayant eu des difficultés de famille et désireux de les régler lui-même, se décida, malgré ses soixante-douze ans à entreprendre le voyage de Hollande ; il dut subir les mêmes formalités et donner caution de son retour.

Ainsi malmenés les Hollandais repartaient dans les Provinces-Unies ; les uns s'enfuyaient, les autres s'efforçaient d'obtenir des passeports réguliers. De certaines villes, où quelques-uns d'entre eux seulement s'étaient fixés, ils disparurent totalement. A Saumur, la suppression de l'Académie protestante amena le départ des négociants hollandais qui gravitaient autour des pensionnaires de cet établissement. La raffinerie de René Tinnebac fut fermée ; il regagna la Hollande et ayant, après quelques mois, réclamé une indemnité par l'intermédiaire du comte d'Avaux, il fut répondu à notre ambassadeur : « On rétablira le sieur Tinnebac dans ses biens s'il veut se faire catholique mais hors de cette condition, S. M. ne peut pas empêcher l'effet de la saisie qui a été ordonnée ». De Rouen, de Bordeaux, d'Abbeville, de Lyon sortirent nombre de Hollandais qui rentrèrent dans les Provinces-Unies. Toutefois, il serait téméraire de croire que tous abandonnèrent la France. Les Hollandais étaient négociants et très réalistes ; si Henri IV avait estimé que Paris valait bien une messe, nombre de Néer-

1. Arch. de la marine, B² 65. Lettre du 17 juin 1688.

landais pensèrent comme lui. Ils préférèrent leur situation financière et commerciale à leurs croyances, et prononcèrent les formules d'abjuration. Dans chaque cité demeura un noyau de Hollandais protestants.

L'historien de la colonie germanique de Bordeaux a relevé les noms de notables hollandais qui se convertirent et bien qu'on ait écrit qu'au cours du XVIIIe siècle, on ne rencontre pas un seul Néerlandais ayant figuré sur les livres de la bourgeoisie de Bordeaux au temps de Louis XIV, on ne voit pas que les Meerman aient abandonné leur commerce ou leur religion [1]. L'intendant de la généralité de Guyenne écrivait au roi en 1689 : « Il y a ici un grand nombre d'étrangers qui étaient religionnaires et qui, pour se faire naturaliser, se sont convertis [2]. »

A La Rochelle demeurèrent des Hollandais protestants ; Nantes conserva les Verbruggé notamment. Les registres des paroisses bretonnes dépouillés par l'abbé Paris-Jallobert dénoncent de fréquentes abjurations d'étrangers réformés. M. Lesens a publié des listes incomplètes, il le dit lui-même, de huguenots persécutés à Rouen lors de la révocation ; elles prouvent que plusieurs familles hollandaises n'abandonnèrent point la Normandie. Les Depeister demeurèrent à Rouen ; en 1689, Samuel Depeister est même signalé comme « religionnaire endurci ». Théodore van der Hulst, gros négociant qui avait abjuré, était noté de la même manière ; comme il était souvent employé par Louvois, il devint même le solliciteur écouté « de ceux de sa religion qui avaient des affaires », ce qui prouve qu'il était resté à Rouen des réformés hollandais. Pierre Janssen et Valkenbourg n'émigrèrent point et demeurèrent dans le grand port normand [3].

Samuel Bernard, le graveur, père du célèbre financier, professeur à l'Académie royale de peinture fit, le 20 octobre 1685, « sa réunion à l'Église catholique ; il fut réintégré dans la situation dont il avait été momentanément exclu. Tout joyeux, il rentra au milieu de ses collègues de l'Académie. Son fils,

1. Ducaunnès Duval, *op. cit.*, p. 3.
2. A. Leroux, *op. cit.*, t. I, p. 41.
3. J. Bianquis et E. Lesens, *op. cit.*, p. 82.

Samuel, le banquier, abjura également [1]. Hortemels, libraire célèbre par son assortiment de livres étrangers avait épousé la fille du libraire huguenot Antoine Cellier ; il fut reçu membre de la communauté des libraires le 18 septembre 1686, après avoir abjuré [2].

Malgré les sollicitations de Colbert, les frères van Robais, d'Abbeville, demeurèrent attachés à leur religion. « Ces messieurs de la manufacture », c'est-à-dire maîtres et ouvriers, n'eurent pas à sortir de France. Les Coorte demeurèrent en Provence après avoir abjuré.

Beaucoup d'étrangers ayant des situations assises balancèrent quelque temps entre l'amour de leur religion et celui de leurs biens mais ce dernier l'emporta et ils demeurèrent dans le pays.

A Paris où la colonie hollandaise était fort compacte on avait, depuis longtemps, cherché à obtenir des conversions. On accordait des avantages aux protestants qui abjuraient ; on leur versait des subsides et l'on mettait en œuvre tous les moyens par lesquels on espérait amener Français et forains à se convertir [3]. Dès 1677 le Père Athanase prêchait les réformés, prenant les uns par la douceur, les autres par la menace. Il se vantait de ses succès auprès de Louis XIV et les augmentait par des erreurs d'addition volontaires. Parmi ses convertis figurent des artisans hollandais, des femmes principalement. C'est par ses soins qu'Anne Constance Vaanderhornen, d'Amsterdam, femme d'Adam Beaussire et Thérèse Valsencheim, marchande de tapisseries, native de Bréda, auraient abjuré [4]. Van Asperenne, nouveau converti, reçut l'autorisation de travailler de son métier d'orfèvre [5].

La police arrachait des conversions ; elle obtint celle du Hollandais Berge [6]. Dans les hôpitaux, à l'Hôtel-Dieu, on effrayait les malades. Jean Brinken, passementier de Rotterdam, se

1. Comtesse de Clermont-Tonnerre, *Histoire de Samuel Bernard et de ses enfants*. Paris, 1914, p. 5.
2. Du Pradel, *Livre commode des adresses de Paris*, bibliothèque elzévirienne, p. 188.
3. O. Douen, *La Révocation de l'Edit de Nantes à Paris*. Paris, 1894.
4. Id., *Ibid.*, t. III, p. 436 et 437.
5. Id., *Ibid.*, t. I, p. 533.
6. Id., *Ibid.*, t. III, p. 438.

laissa fléchir ainsi que Sarah Vuillesmes et Abraham Oltreman.

Des Hollandais bien portants étaient étroitement surveillés ; on craignait qu'ils n'aidassent les réformés à sortir du royaume [1]. Pour empêcher leur action, on les emprisonnait : ce fut le cas de François van Bommel [2] et de Barbe van der Bourg. Cette dernière, après un séjour à la Bastille fut transférée au château d'Angers en janvier 1687. Elle abjura, fut relâchée le 30 juillet et obtint qu'on lui renvoyât à Loudun la négresse qui la servait [3].

Des naturalisés étaient suspects. Le sieur Colonia était surveillé de près. Bien que connu de Seignelay et de La Reynie et encore qu'il fût propriétaire à Paris depuis vingt ans, on voulut l'arrêter mais il se réfugia à l'ambassade de Hollande [4].

Qu'advint-il de ces Hollandais lorsque fut passée la première tourmente ? Il est probable que tous ne quittèrent pas la France ; s'étant pliés aux volontés royales et ayant abjuré sous la pression des autorités, ils ne furent sans doute plus inquiétés. Ils étaient forts des certificats de catholicité qu'on leur avait délivrés et le gouvernement, après avoir molesté les réformés s'efforçait de les retenir lorsqu'ils avaient abjuré.

Atterré par les départs que provoquaient les mesures prises contre les réformés, Louvois, dès le 13 janvier 1686 avait obtenu de Louis XIV la signature d'un édit permettant à tous les marchands étrangers protestants d'entrer dans le royaume [5]. Un second édit de janvier 1687 faisait connaître « que tout artisan établi à l'étranger qui voudrait se fixer en France recevrait vingt louis d'or à son départ et dix à son arrivée » [6]. Cette faveur s'étendait aux non régnicoles. L'émigration ayant laissé vacantes des situations, des immigrants nouveaux les vinrent occuper. Au demeurant, tandis que les protestants étaient pourchassés par Louis XIV, les catholiques hollandais étaient malmenés par les États ; il en vint en France. Rédigeant pour ses descendants des souvenirs sur ses aïeux, Madame Campan note que

1. Id., *Ibid.*, t. III, p. 486.
2. Id., *Ibid.*, t. III. *Liste des personnes emprisonnées à Paris.*
3. Id., *Ibid.*, t. III. V° C°.
4. Id., *Ibid.*, t. III, p. 73.
5. Isambert, *Anciennes lois françaises.*
6. Arch. du Ministère de la Guerre, *Affaires Intérieures*, année 1687.

sa grand'mère, Henriette du Quay, fille d'un colonel hollandais de la province de Gueldres vint à Paris avec une sœur plus âgée qu'elle afin d'y suivre paisiblement les devoirs de la religion catholique [1]. D'autres Hollandais agirent comme l'aïeule de Madame Campan. Ils y furent d'ailleurs conviés. D'après un rapport de Pennautier daté du 30 octobre 1691, le commerce des draps n'avait pas périclité en Languedoc car on avait attiré des Hollandais catholiques à Carcassonne. La manufacture de Saptes n'arrivait pas à confectionner tout ce qu'elle aurait pu écouler dans le Levant ; elle manquait d'ouvriers et cependant, il était venu de Hollande dix-sept familles catholiques [2].

Il serait téméraire de nier que la révocation de l'Édit de Nantes n'a pas amoindri considérablement la prospérité des colonies néerlandaises mais elle ne les ruina point aussi totalement qu'on pourrait le supposer. L'exode des Hollandais ne fut pas complet ; on assista à des départs très nombreux mais aussi à de fréquentes abjurations, vraies ou simulées. Il demeura en France suffisamment de Hollandais pour constituer le noyau des colonies qu'ils reformèrent avec une étonnante rapidité presqu'aussitôt après la signature du traité de Ryswick.

1. E. Harlé, *Livre de famille, seconde partie.* Bordeaux, 1915, t. Ier, p. 22.
2. A. de Boislisle, *Correspondance des Contrôleurs généraux,* t. I. Lettre 977

CHAPITRE VII

LES HOLLANDAIS EN FRANCE AU XVIIIe SIÈCLE.

I. Rapports politiques. — II. Négociants hollandais en France. — III. Manufacturiers et artisans ; Ingénieurs hollandais. — IV. La colonie néerlandaise de Paris ; la chapelle de l'ambassade de Hollande ; la colonie flottante ; madame Pater. — V. L'immigration des patriotes en France en 1787.

I

Les avantages que la Hollande avait retirés du traité de Ryswick ne furent pas de longue durée. Guillaume III, roi d'Angleterre et stathouder de Hollande mais qui, comme on l'a écrit justement était plutôt « stathouder en Angleterre et roi en Hollande », entrait en 1701 dans la grande alliance dirigée contre la France et au mois de mai 1702, la guerre éclatait de nouveau entre Louis XIV et les Provinces-Unies. Durant dix années on se battit sur toutes nos frontières ; enfin, au mois d'avril 1713, le Grand Pensionnaire de Hollande, Heinsius, qui avait remplacé le stathouder Guillaume, mort en 1702, signait avec la France le traité d'Utrecht. Les conventions commerciales de ce traité étaient analogues à celles du traité de Ryswick mais il contenait une clause relative à la fermeture au commerce de notre port de Dunkerque. Les Hollandais, comme les Anglais, devaient tirer profit de la fermeture de Dunkerque, le rival français de leurs ports. Les Hollandais bénéficiaient seuls de la fermeture de l'Escaut, des ports belges et de l'interdiction pour les Pays-Bas catholiques de trafiquer avec les Indes. L'avenir commercial de la Hollande était assuré; librement, elle pouvait reprendre ce merveilleux essor écono-

mique qui avait fait d'elle l'un des plus puissants pays du monde au XVIIe siècle. Les Hollandais avaient en outre toute latitude pour remettre la main sur le négoce français. Le royaume était appauvri par la longue suite de guerres qu'il avait soutenues contre l'Europe coalisée et le Régent, par sa politique extérieure, favorisait l'union entre la France et les Provinces-Unies.

Dès 1713, l'Autriche essaya de se rapprocher de la Hollande ; notre ambassadeur, le marquis de Châteauneuf, mit le Grand Pensionnaire Heinsius en défiance contre l'Empereur et fit des avances aux Hollandais. Le Régent, pour les flatter, interdit aux Français le commerce dans l'Atlantique du Sud et mit tout en œuvre pour s'allier avec l'Angleterre et la Hollande. Les tentatives de rapprochement entre les trois pays aboutirent en 1717 et un traité d'alliance fut signé entre eux. La conclusion de cette entente apporta une joie extrême au duc d'Orléans. L'époque des luttes acharnées entre la France et les Provinces-Unies était close. Grâce aux stipulations économiques du traité et à l'habileté de Hop, ambassadeur de Hollande à Paris qui, pendant son séjour, sut aplanir les difficultés religieuses les plus irritantes, l'immigration des Hollandais vers nos villes reprit avec ampleur. La France avait besoin d'éléments d'activité et les Hollandais furent de nouveau volontiers accueillis. Les bons rapports de la France et des Provinces-Unies furent encore fortifiés en 1739, un nouveau traité de commerce, spécialement avantageux pour elles, ayant été signé entre les deux pays.

Sous le gouvernement de Heinsius, depuis 1713 tout au moins, de Hoornbeck et de Slingelandt, grands pensionnaires de Hollande, il n'y eut aucune difficulté grave entre la France et les Provinces-Unies. Les dernières années du gouvernement de van der Heim furent au contraire marquées par une reprise des hostilités. L'empereur Charles VI étant mort, sa succession passa à Marie-Thérèse et l'occasion parut bonne pour ruiner définitivement la maison de Habsbourg en partageant ses domaines que convoitaient divers pays. La France et Frédéric II lièrent partie mais, en 1743, le roi de Prusse fit avec l'Autriche une paix séparée. Louis XV continua la lutte et tenta d'arracher

à l'Autriche les Pays-Bas. Les Anglais et les Hollandais entrèrent dans la lice ; les Hollandais avaient un intérêt majeur à ne pas voir s'écrouler cette fameuse barrière qui les défendait contre les invasions françaises. Malgré les victoires de Maurice de Saxe, et les succès de Löwendal en territoire hollandais, Louis XV, nonobstant les avis et les conseils qui lui furent donnés, abandonna tous les avantages qu'il avait remportés. Avec un désintéressement quelque peu stupide, il signa à Aix-la-Chapelle une paix par laquelle il rendait à ses ennemis toutes les places enlevées par ses troupes. Le traité de commerce de 1739 qui avait été dénoncé à la fin de l'année 1745 fut remis en vigueur et les Hollandais n'eurent pas à souffrir des conditions qui leur furent faites.

Devant la menace de l'invasion française les Hollandais s'étaient une fois encore groupés autour d'un chef militaire, un prince de la maison d'Orange et ils portèrent au pouvoir Guillaume-Charles-Henri. Avec lui le stathoudérat héréditaire se trouvait rétabli. Depuis cette révolution de 1747 jusqu'aux environs de l'année 1780, il n'intervint dans nos relations avec la Hollande aucun événement politique ayant exercé une influence notable sur le développement ou le ralentissement de la pénétration néerlandaise en France. Le soulèvement des Patriotes hollandais en 1787 provoqua au contraire un fort courant d'immigration vers notre pays ; il en sera question ultérieurement.

II

Le trafic des Hollandais demeure considérable en France au XVIIIe siècle. La lecture des procès-verbaux du Conseil du Commerce prouve l'activité qu'ils déploient partout. En 1706, le contrôleur général des finances propose de frapper d'un droit de 20 sous les passeports accordés à leurs navires ; il estime que le trésor royal tirerait de cette taxe une somme de 100.000 écus

par an [1]. Les négociants néerlandais se livrent à des opérations dédaignées par les régnicoles ; ils expédient chez eux des matières premières, les transforment et nous revendent à prix élevé les produits manufacturés [2]. Les assureurs hollandais font en France le courtage des assurances et accordant à nos négociants des conditions très avantageuses, ils obtiennent la préférence [3]. Le pavillon hollandais flotte à la poupe de la majeure partie des navires ancrés dans nos ports. A Bordeaux, le dixième des importations et le quart des exportations s'effectuent par vaisseaux hollandais [4]. A toute époque du XVIIIe siècle, les Néerlandais sont encore avec les Anglais à la tête du trafic maritime. A Nantes, il entre en moyenne 2.300 bâtiments de différentes grandeurs. Les plus gros navires qui sont de 300 à 400 tonneaux restent à Paimbœuf ; les moyens navires de 200 à 250 tonneaux peuvent seuls arriver à Nantes ; encore faut-il qu'ils soient de construction hollandaise qui exige moins de profondeur d'eau que les vaisseaux français [5].

Paimbœuf qui s'étire longuement sur la rive gauche de la Loire et est une ville morte depuis la création du port de Saint-Nazaire était au XVIIIe siècle le siège d'une colonie hollandaise comportant courtiers, facteurs et interprètes. Cette colonie a laissé un souvenir dans cette nonchalante cité puisqu'une impasse de la ville a conservé le nom de Cour de Berg-op-Zoom.

A Rouen, à Dieppe, à Marseille, les Hollandais abordent chaque semaine. Des ports d'importance secondaire, comme Morlaix, regorgent de navires néerlandais [6]. Au mois de novembre 1785 [7], les magistrats de Bordeaux écrivent : « Tout concourt à donner aux Hollandais sur nous dans la navigation de notre port à celui d'Amsterdam une prépondérance impossible

1. *Inventaire des procès-verbaux du Conseil du Commerce*, p. 24b.
2. *Ibid.*, p. 80a.
3. *Ibid.*, p. 31b.
4. A. Communay, *Les grands négociants bordelais au XVIIIe siècle*. Bordeaux, 1888. De 1751 à 1755 les entrées de marchandises à Bordeaux se chiffrent par 145.000.000 de livres (chiffres arrondis), les sorties par 260.000.000. Les importations de Hollande se montent à 13 millions de livres; les exportations à 50 millions et demi, p. 16 et 17.
5. Arch. mun. de Nantes, DD 162 ; rapport de l'année 1770.
6. Bourde de la Rogerie, *Introduction à l'Inventaire de la série B des archives du Finistère et Inventaire*. Cf. Hollande, Hollandais, etc.
7. Arch. dép. de la Gironde, C 4266, f° 27.

à détruire ; ils possèdent des navires spéciaux appropriés aux bas-fonds de la côte de Hollande. Nos assurances doivent se faire en Hollande ; les Hollandais, soit comme commettants et par conséquent comme propriétaires, soit comme commissionnaires faisant des avances sur la marchandise et par conséquent comme engagistes ont droit et intérêt à être nantis du contrat passé avec les assureurs. Au demeurant, les Hollandais assurent à meilleur marché leurs vaisseaux que les nôtres. »

Un monde de facteurs, courtiers, armateurs et négociants néerlandais effectue en France les opérations commerciales les plus variées. Il serait téméraire de recommencer un nouveau tour de France dans le but de noter au passage l'importance des groupements qu'ils fondèrent dans nos villes au XVIIIe siècle ; je m'en tiendrai à des exemples. Vanousterom, bourgeois de Bayonne, catholique, est négociant notoire ; il épouse la fille d'un ancien échevin de la ville, Dominique Labat et obtient ses lettres de naturalité après quinze ans de séjour [1]. Van Duffelt s'occupe du trafic avec la péninsule ibérique en 1716 ; il fait construire des navires à Bayonne en 1740 et assigne M. de Grammont, propriétaire de la moitié des droits de la coutume de Bayonne car les fermiers l'ont abusivement taxé [2].

Par Bayonne les Hollandais exportaient les goudrons et les brais des landes gasconnes. Dès 1707, le lieutenant particulier de l'Amirauté de cette ville se plaint de ce trafic et il propose d'en interdire l'exportation mais le ministre s'y refuse sagement « dans le but de ne pas dégoûter les particuliers de ressemer des pins à la suite de l'hiver ». Les opposants, ne voyant pas le bénéfice qu'ils tiraient de ce commerce avec les Hollandais, les accusèrent encore en 1715 d'enlever dans les landes de Bordeaux toute la graine des pins afin d'en faire des semis chez eux. On leur fit comprendre que la Hollande ne comportait aucun terrain propre à la culture des conifères et que dans tout le Nord il y avait abondance de pins [3].

Si éprouvée qu'avait pu être par la révocation la colonie hol-

1. Arch. Nat., K 175, liasse 3. Naturalisation du 21 juin 1729.
2. *Inventaire des Procès-verbaux du Conseil du Commerce*, p. 82a et 288a.
3. A. Leroux, *La Colonie germanique de Bordeaux*, t. I, p. 52 et 53.

landaise de Bordeaux, elle se reconstitua avec promptitude. Dès le début du XVIIIe siècle les Bordelais virent débarquer Thomas Clock, Daniel d'Egmont, les Beyermann, ancêtres d'une famille qui se perpétue encore dans la ville, les Both, Jacques Hooghstaël reçu bourgeois en 1722, les van Hemert qui se marient à Bordeaux [1]. Quelques traits relatifs à l'histoire de ces étrangers, mieux que de simples énumérations, montreront l'importance du groupe des Hollandais aux Chartrons. Pour permettre aux Bordelais de traiter plus aisément avec eux, les jurats avaient organisé un cours de langue hollandaise au collège de Guyenne ; cette institution disparut en 1717 [2] ; mais comme la connaissance de la langue des Provinces-Unies est nécessaire à Bordeaux, ils accordent ensuite à des particuliers l'autorisation d'enseigner le hollandais.

Est-il besoin d'examiner un tarif présenté par les interprètes jurés ; on forme une commission composée de trois Anglais, trois Allemands et trois Hollandais, Clock, Both et Zelen [3]. Le trésor français est obéré ; à diverses reprises on attribue des rentes aux étrangers habitant la France ; les Hollandais commerçant aux Chartrons s'inscrivent pour des sommes importantes lors des emprunts de 1709 et de 1720. Hubert Hubrecht, Hollandais, est même naturalisé d'office à cette occasion « à raison des services qu'il a rendus anciennement et nouvellement à la couronne de France » [4]. Les marchands étrangers d'Amsterdam, de Middelbourg souscrivent de fortes sommes aux emprunts créés par l'édit d'août 1720 en remplacement des billets de la banque Law consolidés à la moitié du capital et rapportant 2 % de rentes sur le capital réduit. Dans la seule ville de Bordeaux, Brok, Popp, de Kater, van den Zandt, de Valkenaer prennent de fortes participations dans les 112.000 livres de rentes souscrites dans l'élection [5].

A la veille de la Révolution, la colonie hollandaise de Bordeaux est encore prospère. Sur 509 négociants, armateurs,

1. Id., *Ibid.*, p. 51.
2. *Reg. de la Jurade*, t. I, p. 41.
3. Arch. dép. de la Gironde, C 4252.
4. Ibid., C 3857.
5. Ibid., C 3862 et C 4006.

banquiers qui prennent part, à l'hôtel de la Bourse, à une assemblée du commerce, le 2 mars 1789, on relève la présence de 95 Allemands et Hollandais [1].

La colonie de La Rochelle n'est pas désagrégée. Au baptême de Sarah, fille de Jean de Vogel et de Catherine de Wuitte, célébré en 1714, le parrain est Diricq van Zevenhover et van Vuffelen signe comme témoin [2]. Le sieur Hogwerf est marchand au port [3] ainsi que van Sommergen qui sollicite en 1744 l'exemption du droit de 50 sous pour les navires neutres se livrant au cabotage [4]. Entre 1765 et 1769 la municipalité fait un appel de fonds pour nettoyer et rétablir le port ; des Hollandais s'inscrivent parmi les souscripteurs ; parmi eux figurent Nordingh de Witt, Christophe van Schellebeck et plusieurs autres [5]. Des habitants d'Amsterdam prennent femme dans la région : Jacob van Wallendal s'allie à Suzanne Chaslon, veuve de Ozias Hameloo [6].

A Nantes, les Hollandais revinrent dès le début du XVIIIe siècle. Lorsque les négociants de la ville reprirent goût au commerce, ils ne virent plus dans les Hollandais des ennemis leur enlevant des opérations profitables ; ils entretinrent au contraire avec eux des rapports courtois. Les nouveaux venus se marièrent avec des Nantaises ; ils acquirent des terres et quelques-uns furent même échevins de la ville. Au lieu de vivre isolés comme leurs prédécesseurs ces Hollandais s'associèrent avec des armateurs de Nantes. Il y eut entre Hollandais et Nantais un courant d'affaires continu et les habitants des rives de la Loire reprirent l'habitude quelque peu perdue de faire voyager leurs enfants sur des navires néerlandais.

Veut-on avoir une idée de la promptitude avec laquelle s'était reformée la colonie hollandaise de Nantes ; il suffit de parcourir les documents les plus divers. Entre les années 1700 et 1715 vivaient sur la seule paroisse Saint-Jacques les van Sambek,

1. *Arch. historiques de la Gironde*, t. LI, p. 320.
2. Arch. dép. de la Charente-Inférieure, E 26.
3. *Inventaire des procès-verbaux du Conseil du Commerce*, p. 173a, année 1729.
4. *Ibid.*, p. 319b, année 1744.
5. Garnault, *Histoire du Commerce rochelais au XVIIIe siècle*, 2e partie, p. 199.
6. *Arch. historiques de l'Aunis et de la Saintonge*, vol. XLII, p. 499.

les van der Heyde, les Sengstack. Ceux-ci n'avaient d'ailleurs jamais quitté la ville. Les van Keulyn, les van Berchem, les van den Briesche étaient également fixés sur cette même paroisse [1]. En 1702, Gertrude Garetz avait été naturalisée ainsi que Jean van Vorn [2].

Si l'on ouvre les procès-verbaux du Conseil du commerce, l'on constate qu'au moment où le commerce des îles avait pour ainsi dire galvanisé le port de Nantes, la majeure partie des Nantais tiraient de Hollande des pacotilles qu'ils expédiaient aux colonies. Pour favoriser ce genre de commerce, les négociants des Provinces-Unies avaient des facteurs et des représentants sur la place ; ils se nommaient van Haerzel, Guillaume de Wich, Adrien van Voorm, van Heulen, Maetzuyer, Careffeu, Daresche, Haentjens dont la descendance subsiste toujours et Deurbroucq [3]. Ces courtiers importaient de leur pays ainsi que de Suède et de Norwège les marchandises les plus variées.

Les armateurs de la Fosse faisaient construire en Hollande des navires ; ils avaient avec les Provinces-Unies des relations constantes. Les Nantais jouaient même à la loterie hollandaise, ils y gagnaient parfois : le sieur Belloc eut la joie de gagner le lot de 22.000 livres [4].

Le négoce des Hollandais portait sur les vins de la vallée de la Loire et les blés bretons. Les commerçants de Rotterdam avaient à Nantes des représentants occupés spécialement à l'achat des blés, les van Haerzel, les Vandhamel. Van Berchem était l'acheteur de la firme Nicolas van Kohl. Les Bretons avaient tout intérêt à exporter leurs blés sur la Hollande ; ils vendaient leurs céréales à Rotterdam avec de gros bénéfices. Au mois de novembre 1757 et au début de 1758, la vente des blés et des seigles bretons rapportait en Hollande un bénéfice de 50 % au lieu de 16 % au Havre [5]. Aussi, Bretons et Hollan-

1. Arch. mun. de Nantes, série GG, paroisse Saint-Jacques, *passim.*
2. Arch. dép. de la Loire-Inférieure, B 1724 et 1819.
3. *Inventaire des procès-verbaux du Conseil du Commerce,* voir notamment la correspondance des années 1703 à 1710.
4. Arch. mun. de Nantes, EE 57. Lettre du maire Meslier qui félicite Belloc de sa chance.
5. Letaconnoux, *Essai sur le commerce des blés en Bretagne au XVIIIe siècle.* Rennes, 1909.

dais employaient-ils tous les moyens pour tourner les dispositions légales interdisant l'exportation des blés.

Aussi tendues avaient été les relations des Nantais et des Hollandais au milieu du XVIIe siècle aussi cordiales elles furent sous les règnes de Louis XV et de Louis XVI. Les régnicoles dont les affaires étaient prospères ne se plaignaient plus quand ils voyaient leurs concurrents réaliser des bénéfices. Ils s'associaient volontiers ; les Dhaveloose étaient associés aux Dumaine ; ils possédaient en commun les *Deux-Sœurs*, le *Nancy*, le *Solitaire* et ces navires allaient aux Indes [1]. Les Nantais utilisaient volontiers les navires hollandais pour effectuer leurs transports car les frets des armateurs étrangers étaient d'un prix bien inférieur aux nôtres. En 1737, de Nantes à Hambourg le prix du transport d'un quintal de marchandises était de 8 sous 6 deniers par navire hollandais et de 21 sous 7 deniers par navire breton [2]. C'est assez dire que le commerce de la Hollande avec Nantes était important et procurait aux facteurs et armateurs des Provinces-Unies installés à la Fosse des bénéfices considérables.

Non contents de réaliser des fortunes, quelques-uns de ces Hollandais, à l'imitation des Espagnols du XVIe siècle, sollicitèrent l'honneur de participer à la direction des affaires de la ville. Les van Berchem, les van Neunen, les Vandamme, les Dhaveloose comptèrent des échevins et des consuls dans leur famille [3].

Les Hollandais firent parfois usage de leurs richesses au profit des déshérités de la vie. Gaspard van den Busche légua ses biens à la ville afin de fonder l'école de charité de la petite Biesse [4] ; aux premières heures de la Révolution, quand la famine menaça la France, le maire et les échevins firent un patriotique appel en vue d'une souscription destinée à payer des primes aux importateurs de blés ; les Hollandais furent des premiers à s'inscrire sur les listes [5].

1. L. Bœuf, *Du commerce de Nantes*. Paris, 1857, p. 173.
2. Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, G 1586.
3. De la Nicollière et Perthuis, *Livre Doré de l'Hôtel de Ville de Nantes*, édition des Bibliophiles bretons. Nantes, 1890.
4. Arch. dép. de la Loire-Inférieure, G 274.
5. Arch. mun. de Nantes, *Comptes des miseurs*, série CC, *passim*.

Malgré cette marque de symmathie pour leurs nouveaux compatriotes, nombreux furent les Hollandais qu'on inquiéta pendant la Révolution. Si malgré sa qualité de prêtre, André van den Veken, né à Nantes de parents hollandais, put mourir dans son lit en 1791, si Pierre Svaon, natif d'Amsterdam put continuer à imprimer paisiblement des indiennes, beaucoup de riches négociants attirèrent l'attention des comités. Sur la liste des suspects figurent van den Driesche, Jean Haentjens, Pierre Deurbroucq, Vandesen, Vanhemskerche, la veuve van Hoenacher, van Neunen, employé au comité des subsistances [1]. Ces suspects ne furent pas tous jetés en prison comme la veuve Vanasse et ses cinq filles mais ils furent étroitement surveillés. Au nombre des victimes de Carrier, il faut cependant ranger un capitaine de navires, van Alstein, qui périt noyé.

Les Hollandais qui n'avaient pas fui Nantes durant la période révolutionnaire furent sans doute à la peine ; quelques années plus tard ils furent à l'honneur : en 1808, lorsque Napoléon vint à Nantes, ce fut Deurbroucq qui commanda la garde d'honneur de l'Empereur.

Au cours du XVIIIe siècle les commerçants de Nantes effectuaient avec Lorient des opérations considérables car Lorient était le siège de la Compagnie des Indes. Ils y entretenaient des hommes à eux. André-Jacques Vanderheyde fut de ceux-là.

André-Jacques Vanderheyde était venu à Nantes vers 1732 ; il s'y était marié probablement avec une Sablaise : Marie-Louise Blanchard. A la mort de sa femme survenue en 1761, il comptait six enfants. Les Nantais qui trafiquaient avec la Compagnie des Indes, mécontents de l'interprète qui assurait leur service à Lorient, sollicitèrent le duc de Penthièvre de nommer Vanderheyde au lieu et place du sieur d'Egmont. Ils obtinrent satisfaction et en 1756, le nouvel interprète prenait possession de ses fonctions. Pendant neuf ans Vanderheyde assuma la charge d'interprète et de courtier puis il commerça pour son propre compte. A dater de 1760, il fut même nommé consul de Suède à Lorient et à Port-Louis. Une longue maladie et la guerre de

1. Arch. dép. de la Loire-Inférieure, L 271, 272, 277, 551, 1408, etc.

Sept Ans ruinèrent Vanderheyde qui, après avoir déposé son bilan, se consacra uniquement à ses fonctions d'interprète [1].

On a conservé les registres de comptabilité et de correspondance de ce courtier hollandais et leur étude, sans offrir rien de particulièrement nouveau pour l'histoire du commerce, est cependant intéressante car elle marque les relations suivies que les Lorientais et les Nantais, parmi lesquels Vanderheyde recrutait sa clientèle, avaient avec la Hollande au milieu du XVIIIe siècle. Sur trois navires au chargement desquels participe Vanderheyde en 1756, deux vont en Hollande, trois sur quatre se dirigent vers Amsterdam en 1757, huit sur vingt-quatre et onze sur vingt-sept au cours des années 1758 et 1759. Neuf maisons d'Amsterdam donnent des commissions à Vanderheyde et le courtier les transmet à Nantes à Dhaveloose, Deurbroucq, Vanlobard, Sengstack, van Neunen, Wor et Wite qui se livrent à l'exportation. Outre ces courtiers hollandais, nombre de négociants français donnent à Vanderheyde des ordres d'achat ou de vente de denrées coloniales à destination des provinces bataves.

Dans l'ouest de la France, il n'est ville qui n'abrite des Hollandais ; on ne saurait les énumérer, même partiellement, car il faudrait dresser un véritable annuaire du commerce du XVIIIe siècle. Il en existe à Mortagne : Corneille Hoen et Corneille Vandenaueck sont témoins dans les actes de décès de prisonniers de guerre internés dans cette ville [2]. Jean van Boekstal, fabricant de dentelles à Alençon et associé de sa tante, une demoiselle Rottenburg, se plaint en 1775 de la peine que les dessins lui donnent à inventer.

Angers abrite Josué Fabre, graveur, natif d'Amsterdam [3], et Arnold Wolff, originaire de la même ville qui, en 1785, épouse Marie Métivier [4]. Il n'est pas étonnant de constater la présence de marchands hollandais à Angers car de jeunes seigneurs néerlandais, accompagnés de leurs précepteurs, viennent suivre les cours de l'Académie d'équitation. Vanderpoll, de Soliart,

1. L. Guillou, *André Vanderheyde, courtier lorientais.* Extrait des *Annales de Bretagne.* Rennes, 1918.
2. Arch. dép. de l'Orne, H 5277.
3. Arch. mun. d'Angers, GG 48.
4. Ibid., GG 99.

Leneep, Alewyn, Becket, figurent sur les listes des pensionnaires de 1763 à 1768. De Beckenroode, fils de l'ambassadeur de Hollande est élève à l'Académie en 1772 et de Gilles en 1776.

A Rouen van Munster vend des batteries de fer et de cuivre qu'il tire de Hollande [1] ; la dame de Blau importe beurre et fromages [2], Assuérus Wandel demande l'autorisation d'introduire quinze milliers de pierre d'émeri [3]. Van Emericq importe à Rouen des plombs de Suède [4]. L'ambassadeur de Hollande intervient en 1743 en faveur de Paul Chombard qui éprouve des difficultés pour l'introduction de buis et de bois de santal.

Que l'on rencontre des Hollandais dans les Flandres françaises, à Lille, à Dunkerque, à cela rien de surprenant ; la proximité des pays et certaines affinités de caractère les attirent et les retiennent. Il y a souvent collusion entre des Hollandais établis à Dunkerque et dans les ports de l'Océan. Pour éviter des droits de sortie, des négociants de Bordeaux, de La Rochelle ou de Nantes exportent des eaux-de-vie à destination de la Hollande mais avec des certificats à destination de Dunkerque. Ils évitent les droits de douane sous couleur de se livrer au cabotage et ils retournent au lieu d'embarquement de faux certificats de déchargement à Dunkerque.

En Picardie, des Hollandais font le commerce des chevaux. Augustin Vandenbroeck [5] se livre à ce négoce ainsi que van Nuffel qui épousera en 1781, une Française, Marie-Louise Jorand [6].

Lyon recèle une forte population de Hollandais parmi les négociants étrangers qui s'y donnent rendez-vous. Les navires hollandais abordent à Marseille à tout instant, ils y séjournent quelques jours ou semaines ; officiers et marins descendent à terre. A Marseille des Néerlandais possèdent des maisons de commerce ; ils trafiquent avec le proche et l'Extrême-Orient. Les Deveer effectuent des affaires considérables. Pierre Deveer,

1. *Inventaire des procès-verbaux du Conseil du Commerce*, p. 40a, 31 août 1708.
2. *Ibid.*, p. 50a, 23 octobre 1709.
3. *Ibid.*, p. 48a, 5 juillet 1709.
4. *Ibid.*, p. 45a.
5. Arch. dép. de l'Aisne, C 340.
6. Ibid., B 2914.

d'Amsterdam, époux d'Olympe Renaud, meurt en 1754, laissant plusieurs enfants [1]. Dinguement Doenssen [2], de La Haye, Pierre Justammon [3] sont, au XVIIIe siècle, des importants négociants de Marseille.

Il serait intéressant de suivre de près l'existence de ces marchands venus de Hollande, de voir quelles ont été leurs alliances et d'examiner la manière dont ils se sont assimilés à la population française. Malheureusement, les études partielles et les monographies font défaut ; cependant, des actes et des documents il appert que les Hollandais, catholiques ou protestants, se sont au XVIIIe siècle beaucoup plus promptement fondus avec les régnicoles qu'au temps de Louis XIII et de Louis XIV. Au lieu de vivre isolés, de constituer des groupements assez jaloux de leur indépendance religieuse et ethnique, ils se sont associés avec les Français pour leurs entreprises commerciales et se sont rapidement alliés à des familles du royaume.

III

Au XVIIe siècle les Hollandais s'étaient surtout cantonnés dans le commerce proprement dit ; par les exemples donnés, on a pu voir que sous les règnes des deux derniers Louis ils n'avaient pas perdu leurs anciennes habitudes. Mais en même temps que se fixaient en France courtiers et marchands néerlandais, d'autres arrivaient pour créer des manufactures et des industries.

Des fabriques de draps appartiennent à des Hollandais au XVIIIe siècle. J'ai déjà parlé des van Robais, de Moïse et Daniel Scalongne, installés à Abbeville. En 1700, van der Hulst est propriétaire de la manufacture de draps de Dormelles près Montereau [4]. Une blanchisserie de toiles, batistes et linons est

1. V.-L. Bourilly, *Les protestants étrangers à Marseille*. Décès du 16 mars 1754.
2. Id., *Ibid.* Décès du 27 décembre 1741.
3. Id., *Ibid.* Décès du 20 avril 1743.
4. A. de Boislisle, *Correspondance des Contrôleurs généraux*, t. II. Lettre 113, année 1700.

établie à Valenciennes par un Hollandais [1]. Remacle qui habite la France depuis 1683 et a été naturalisé l'année suivante, transporte sa manufacture de Montmirail à Louviers [2]. Postérieurement à 1713, Jacques Homossel et son gendre fondent une société pour confectionner des moquettes à Abbeville [3]. Vanbelle et Elgement dirigent les travaux d'une blanchisserie de fil à Antony [4]. Pour soutenir leur manufacture, ces deux entrepreneurs jouissent de privilèges pécuniaires importants.

A Auch, Ploos van Amstel fabrique de la draperie [5]. Vandrague établit sa manufacture à Saint-Gaudens. Deux Hollandais, Gérard Enningh et Harmadis Heldoorm demandent l'autorisation d'établir une fabrique d'indiennes à Orléans [6]. Il leur est répondu que l'arrêt du Conseil du 28 octobre 1759 autorise toutes les personnes à le faire. Le XVIIIe siècle est marqué par un réveil extraordinaire de l'esprit commercial et industriel en France ; malheureusement trop d'industries sont fondées par des étrangers. Nos régnicoles se contentent trop souvent de « vivoter ». Ils n'osent point se lancer dans les entreprises nouvelles ; les forains au contraire sollicitent l'autorisation de créer des manufactures. Gelderman voudrait construire des moulins à vent sur les rives de la Seine. Bien qu'il soit recommandé par le marquis d'Osmond, sa demande est rejetée. Fait véritablement rare car les autorisations formulées par les Hollandais sont généralement accueillies favorablement [7]. Van de Brande obtient la permission de créer une verrerie à Bordeaux [8]. Les van Neunen fabriquent des brosses à Nantes et dans cette même ville Pierre Svaon, d'Amsterdam, imprime des indiennes. Maketros distille des baies de genièvre à Paris [9] et de Sparre fabrique du blanc de céruse à Tonneins [10].

Les descendants des Hollandais raffineurs de sucre sont tou-

1. *Inventaire des procès-verbaux du Conseil du Commerce*, p. 172b, année 1729.
2. Arch. Nat., F12 1365.
3. Ibid., F12 116.
4. Ibid., F12 1327.
5. *Inventaire des procès-verbaux...*, p. 111a.
6. Arch. dép. du Loiret, C 4.
7. *Inventaire des procès-verbaux...*, p. 464a.
8. Voir ci-dessus, p.
9. *Inventaire des procès-verbaux...*, p. 456a.
10. *Ibid.*, p. 453a.

jours propriétaires de leurs usines à Rouen, à Bordeaux, à Angers et à Orléans. Il est incontestable que ces étrangers contribuent à la prospérité générale du royaume mais les salaires qu'ils paient sont, dans maintes manufactures, encaissés par leurs compatriotes qu'ils attirent comme ouvriers. La main-d'œuvre hollandaise est continuellement employée en France. Les van Robais et les Scalongne à Abbeville n'utilisent guère que leurs compatriotes ; chez Cotheau, fabricant de pipes, la plupart des ouvriers sont néerlandais [1]. Dans les papeteries d'Annonay, les artisans viennent de Hollande [2] ; les raffineurs d'Orléans comme les fabricants de draperies du Languedoc utilisent des Hollandais. Mainville est propriétaire d'une manufacture de toiles peintes à Orléans. A la fin de 1766, Holker, inspecteur général des manufactures écrit à Trudaine : « M. de Mainville a plusieurs Hollandais qui lui servent de coloristes, de graveurs et d'imprimeurs qui lui coûtent très cher car il paie le coloriste 2.400 livres, logé et chauffé... » et il ajoute : « Nous n'avons pas en France de bons graveurs, nos manufactures d'indiennes sont obligées d'avoir recours pour cette partie aux Hollandais et aux Suisses, ce qui leur coûte très cher » [3].

Il fait bon vivre en France ; les salaires y sont élevés et l'existence y est facile. Non seulement des ouvriers passent volontiers de Hollande dans le royaume mais encore des petits artisans qui s'établissent un peu partout. Nicolas Vancranenbourg vend des lunettes dans une baraque en bois, à Bordeaux, près du Château-Trompette. Le feu consume sa bicoque et les jurats l'autorisent à en établir une autre sous la première arcade du bureau de la douane [4]. Des ouvriers tailleurs sont répandus de ci de là ; parfois ils prennent boutique. Théodore Vanboestal est tailleur d'habits à Mâcon ; il épouse Claudine Martin ; les naissances se succèdent dans son ménage. En 1749 on baptise son fils Jean, l'année suivante, son fils Denis, en 1755 il présente au baptême son fils Joseph [5]. Après une vie laborieuse Van-

1. A. de Boislisle, *Correspondance des Contrôleurs généraux*, t. I, pièce 1860.
2. Germain Martin, *Les papeteries d'Annonay*. Besançon. 1897.
3. Arch. dép. du Loiret, C 4.
4. *Reg. des délibérations de la Jurade*. V° Hollandais, 19 décembre 1777.
5. Arch. mun. de Mâcon, GG 74, 76, 86.

boestal, dit Grammont, décède en 1787, âgé de soixante-quatorze ans. A Mâcon encore, Jacques Vanpradelly exerce la profession de tailleur d'habits ; comme son confrère, il s'y marie et laisse plusieurs enfants, Jean, Louise et Joseph [1].

Le goût des Hollandais pour les belles fleurs a toujours été apprécié en France. Les surintendants des bâtiments du roi tiraient des Provinces-Unies des oignons et des graines que l'on cultivait à Versailles ; au XVIIIe siècle la renommée des jardiniers hollandais était encore bien établie. Rendant compte des salons de 1779 à la princesse Caroline de Bade, Dupont de Nemours lui mandait, au sujet des tableaux de van Spaendonck et van Huysum : « Il n'y a guère eu de grands peintres de fleurs que parmi les Hollandais. Je pourrais dire que ce genre de travail, qui est froid, quoiqu'agréable, convient mieux à une nation flegmatique, mais la véritable raison est qu'il n'y a point de pays où l'on cultive les fleurs avec autant de soin, de recherche et de prétentions » [2].

Les riches propriétaires du XVIIIe siècle rendaient eux aussi hommage à l'habileté des jardiniers hollandais. Ils les établissaient dans leurs propriétés. Paris de Montmartel avait installé chez lui Bernard de Nieuwenhuysen, de Harlem, et sa famille. Ils furent promptement naturalisés [3].

Depuis l'édit de 1599 sur le desséchement des marais, les Hollandais avaient pris une part active aux travaux de dessication des terres mouillées. Leur habileté dans ce genre d'entreprises leur avait valu des privilèges nombreux et pendant la majeure partie du XVIIe siècle, des ingénieurs et des artisans néerlandais s'étaient spécialisés dans les travaux de l'hydraulique agricole. Au temps de Louis XV et de son successeur, ils revinrent en France et s'occupèrent encore de desséchements, de creusement de canaux et d'amélioration des ports.

Erasme van Broninghem est l'auteur de la proposition du creusement du canal de Dunkerque à Mardick [4]. En 1717, on

1. Arch. mun. de Mâcon, GG 74, 75, 77.
2. *Lettres de Dupont de Nemours à Caroline de Bade*, p. 113.
3. Arch. Nat., PP 162. Lettres de naturalité du 15 juin 1757.
4. A. de Boislisle, *Correspondance des Contrôleurs généraux*, t. III, lettre 1510.

étudie la création de « Paris port de mer » ; la démonstration de la possibilité de la remontée de la Seine est faite à l'aide de navires construits par des Hollandais [1]. Les ports de rivière dans lesquels ils commercent ne sont pas assez profonds pour abriter les navires de fort tonnage qu'ils emploient ; ils étudient les moyens de les approfondir. Grout, en 1753, fait venir quatre dragues de Hollande pour dévaser le port de Nantes [2]. Pierre Jogues, de Hollande, envoie, en 1768, aux commissaires des États de Bretagne des renseignements sur les moyens employés par les Hollandais pour fixer les dunes de sable, car les campagnes et la ville même de Saint-Pol étaient menacées d'être submergées par les dunes de Sautec [3]. En 1772, une compagnie de négociants néerlandais demande l'autorisation de constituer une société pour entreprendre le creusement du canal de Provence et Bertin accrédite près de l'intendant de Marseille van Suchetelen, ingénieur major des États généraux des Provinces-Unies [4].

Les travaux des « turcies et levées » de la Loire furent souvent effectués ou surveillés par des Hollandais ou des descendants de ces étrangers. Louis de Regemorte, l'un des premiers ingénieurs sortis de l'école des Ponts et Chaussées créée par Trudaine, en 1746, jouit de la confiance de ce dernier et entreprit de nombreux travaux ; il construisit notamment le pont de Sorges sur l'Authion, près Angers et le pont de la Cisse, près Vouvray. Lorsque Trudaine songea à la reconstruction d'un pont de pierres sur l'Allier, à Moulins, il s'adressa à Louis de Regemorte. L'ingénieur, en 1750, présenta un premier projet qui ne fut pas adopté ; on admit au contraire les plans qu'il dressa l'année suivante. Le pont de Moulins, édifié par ses soins, fut terminé en 1762 et Trudaine octroya à Louis de Regemorte 2.000 livres de gratification et 4.000 livres de pension [5].

1. Arch. Nat., F[12] 1513. *Mémoire sur l'établissement d'une nouvelle navigation des ports du Havre, d'Honfleur en droiture à Paris.*
2. Arch. mun. de Nantes, DD 162.
3. Bourde de la Rogerie, *Inventaire de la série B des archives du Finistère. Introduction*, p. CLXVI.
4. Arch. dép. des Bouches-du-Rhône, C 311. Lettre du 26 juillet 1772.
5. Guillou, *Un ingénieur orléanais, Lecreux*, dans *Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais*, t. XXIX, année 1905, p. 461, 486, 500.

En Poitou, des Hollandais entreprirent des travaux importants et construisirent des ouvrages d'art considérable[1]. Le nom des Jacobsen est demeuré attaché à maintes de ces entreprises.

La famille Jacobsen [2], dont le nom figure déjà dans les annales de Hollande au XIIIe siècle, était passée en France au XVIe et s'était fixée dans les Flandres maritimes. Une longue lignée de Jacobsen établis à Dunkerque se livrèrent à la guerre de course et acquirent comme marins une réputation analogue à celle de nos plus fameux corsaires. Le troisième fils de l'amiral Michel Jacobsen, mort en 1633, Antoine, avait laissé plusieurs enfants. L'un d'eux, Cornil Guislain, né en 1709, fit ses études à l'université de Louvain et pensa embrasser l'état ecclésiastique mais ayant trouvé en la personne du baron de Reutlitsh, ami de sa famille, un protecteur dévoué, il obtint un crédit suffisant pour pouvoir s'adonner au négoce. Sur les conseils de son protecteur, il vint s'établir dans l'île de Noirmoutiers et s'y maria trois ans après. C'est Cornil Jacobsen qui, le premier dans l'île de Noirmoutiers entreprit des desséchements qui forcèrent la mer à reculer. Il fut le créateur et le fondateur de l'île de la Crosnière qu'il gagna sur la mer ; il construisit sur cette île trente maisons et une église qui fut détruite pendant la Révolution. Outre l'accroissement de territoire ainsi donné à la France, ce desséchement a procuré une communication par terre, à mer basse, de Noirmoutiers au continent par un passage connu sous le nom de « Guâ ».

Pour la récompense de ses travaux le roi donna à Jacobsen le titre de seigneur et de premier patron de l'île de la Crosnière. Cornil Jacobsen mourut le 19 mars 1787 dans l'île de Noirmoutiers, laissant cinq enfants dont la descendance existe encore actuellement dans l'Ouest de la France.

Au début du XVIIIe siècle, les Provinces-Unies entretiennent à Paris des espions qui, le plus souvent se déguisent sous les apparences d'honnêtes commerçants ou d'artisans. Wambel, négociant en fil est arrêté en 1704 [3] presqu'en même temps

1. Clouzot, *Les marais du Poitou*. Niort. 1899.
2. E. Mancel, *Les Jacobsen* (1200-1901). Dunkerque, 1902, p. 45.
3. F. Funk-Brentano, *Liste des Prisonniers de la Bastille*, notice 1838.

que Jean Boomhouer, de Maestricht [1]. Vanderbourg trahit tantôt au profit du roi, tantôt au profit du prince d'Orange [2]. Il touche des subsides des deux côtés. Ces étrangers se rassemblent sans doute chez cette « limonadière hollandoise qui tient sa boutique devant la porte de la Comédie » et sur laquelle le roi désire avoir quelques renseignements car il sait qu'on y mène tapage et qu'on s'y livre à la débauche [3]. La paix d'Utrecht signée, les espions se font plus rares ; toutefois, en 1726, on appréhende encore une Hollandaise, Renée Le Pas ; pour avoir révélé des secrets, elle passe un mois à la Bastille [4].

La guerre qui sévit entre la France et la Hollande au début du siècle n'a pas fait fuir de Paris les Néerlandais qui y sont implantés depuis quelques années déjà. On n'a pas chassé les tailleurs d'habits, les potiers de terre, les ébénistes qui, concurramment avec les Allemands, travaillent dans le faubourg Saint-Antoine. Les sieurs Heusch [5] et van Soest [6], banquiers à Paris, continuent à exercer le commerce de l'argent ; ce dernier est sous la protection de l'Électeur de Cologne dont il est le correspondant. Théodore van der Hulst, qualifié de banquier, importe des bois de Koenigsberg et les dirige sur Bordeaux.

Il n'est profession dans laquelle on ne rencontre à toute époque du XVIIIe siècle des Hollandais établis à Paris. Vandertin est marchand pelletier, Vandreveld est diamantaire. Roger van der Cruce, ébéniste au faubourg Saint-Antoine deviendra le beau-père d'Oeben. Si j'ouvre les plumitifs de la Chambre des Comptes de Paris, je relève fréquemment des lettres de naturalité octroyées à des Hollandais. Elles sont accordées à de petites gens ou à des commerçants de peu d'envergure qui n'ont joué aucun rôle. Est-il nécessaire de s'appesantir sur les gestes de François et Adrien Meulder [9], apothicaires, de J.-Baptiste

1. 2. Id., *Ibid.*, notice 1887.
2. Id., *Ibid.*, notice 1559.
3. Depping, *Correspondance administrative sous Louis XIV*, t. II. Lettre du 28 septembre 1701.
4. F. Funk-Brentano, *op. cit.*, notice 2943.
5. *Procès-verbaux du Conseil du Commerce*, col. 53 et 58.
6. A. de Boislisle, *Correspondance des Contrôleurs généraux*, t. III, lettre 1332.
7. *Procès-verbaux du Conseil du Commerce*, col. 62a.
8. *Ibid.*, col. 34a, 35a, 47b, 234b.
9. Arch. Nat., PP 162. Naturalisation du 10 décembre 1745.

Krabbe, garçon tailleur [1], de Vandenyster, d'Amsterdam, commis chez un banquier de Paris [2] ou de Vangens, marchand de chevaux naturalisé après trente ans de séjour [3].

La Hollande ne nous envoie point que des marchands. Des Provinces-Unies il nous vient au XVIIIe siècle des artistes. Gérard van Spaendonck, né à Tilbourg, en 1746, connut à Paris ses plus grands succès [4]. Il exposa au Salon et Diderot parle aimablement de ses tableaux de fleurs [5]. En 1781 il fut reçu membre de l'Académie royale de peinture ; sept ans plus tard il remplaçait La Tour comme conseiller de la Compagnie. Corneille van Spaendonck, son frère, fut également un peintre de fleurs renommé ; en 1789 il était également reçu à l'Académie [6].

La Hollande ne nous adressait pas toujours directement ses enfants. Vandermonde qui fut un savant et un médecin notoire du XVIIIe siècle était né à Macao en 1727. Il vint faire ses études à Paris et y prit ses grades en médecine. En 1755, sa réputation était déjà établie, on lui confia la direction du *Recueil d'observations de médecine, chirurgie et pharmacie* qui devint par la suite le *Journal de Médecine*. Il garda la direction de cette revue jusqu'à sa mort survenue en 1762 [7]. Son frère, membre de l'Académie des Sciences, fit faire des progrès aux méthodes algébriques, compléta la géométrie de situation imaginée par Leibnitz et fut chargé avec d'autres savants de comparer les mesures et les poids usités en France avec les mesures et les poids du système métrique afin d'établir les rapports exacts qui existaient entre eux [8].

La vie religieuse des Hollandais, qu'ils fussent catholiques ou réformés, était assurée à Paris. Résidaient-ils dans la capitale d'une manière permanente ou bien se contentaient-ils d'y effectuer un bref séjour, ils avaient à leur disposition, s'ils ne

1. Ibid. Naturalisation du 7 mai 1754.
2. Ibid. Naturalisation du 28 octobre 1757.
3. Arch. Nat., K 175, liasse 3. Naturalisation du 14 mai 1732.
4. J.-G. Wille, *Mémoires*, t. II, p. 172.
5. Diderot, *Correspondance*, édition Tourneux, t. XII, p. 329, t. XV, p. 161.
6. J.-G. Wille, *op. cit.*, t. II, p. 203, 204, 206.
7. Docteur Paul Delaunay, *Le monde médical parisien au XVIIIe siècle*. Paris, 1906, p. 461, 465.
8. A. Maury, *L'ancienne Académie des Sciences*, p. 185, 188, 322.

parlaient notre langue, des moyens de pratiquer la religion à laquelle ils appartenaient.

La confrérie créée à Saint-Germain-des-Prés pour les catholiques de langues germaniques subsistait encore au moins au début du XVIIIe siècle et des prêtres étrangers prêchaient chaque dimanche pour les Hollandais, les Allemands et les Suisses alémaniques. En 1701, un Danois converti, le Père Krattmann était à la tête de cette institution. Malheureusement, les registres de cette confrérie sont perdus. Ils eussent constitué une source précieuse de renseignements sur l'immigration des Hollandais catholiques à Paris. Les archives de la chapelle de l'ambassade de Hollande ont au contraire été en partie conservées et il est impossible de parler des Hollandais à Paris au XVIIIe siècle sans avoir recours à elles.

Après la mort de Louis XIV, l'ambassadeur des Provinces-Unies, Hop, joua en France un rôle considérable sous le rapport religieux ; pendant son séjour à Paris, de 1715 à 1729, il fut le protecteur attitré des réformés calvinistes hollandais et français. Il obtint du Régent que les protestants fussent décemment inhumés et cela, d'ailleurs, en conformité des stipulations du traité d'Utrecht. A tous les protestants, il ouvrit largement les portes de la chapelle de l'ambassade ; à certains jours, les offices étaient suivis par plus de quinze cents personnes[1].

Les chapelains de l'ambassade instruisaient dans la doctrine de Calvin tous ceux qui voulaient embrasser le culte réformé. Ils mettaient à obtenir des conversions un grand zèle ; les listes des catéchumènes examinés et reçus à la communion montrent qu'à leur chapelle ils recevaient des abjurations nombreuses[2]. L'ambassade était devenue le rendez-vous de tous les catholiques français désireux de se convertir ; des personnages importants venaient y abjurer et ces changements de religion n'allaient pas toujours sans causer du scandale. En 1720, l'abbé d'Entraigues, « par un vertigo invraisemblable »,

1. F. Waddington, *L'influence de l'ambassade de Hollande à Paris sur les affaires des protestants en France au XVIIIe siècle*, dans *Bulletin de la Société d'histoire du protestantisme français*, t. III, p. 595.
2. Bibliot. protestante, manuscrit 410.

étonna la cour et la ville « en embrassant les erreurs du calvinisme chez le sieur Hop » [1].

Le gouvernement français s'émut de voir la chapelle de l'ambassade ouverte à ses propres nationaux. Malgré la bienveillance qu'il témoignait à Hop, le ministère s'efforça de détourner les régnicoles de l'assistance aux offices protestants. A l'entrée ou à la sortie il les faisait appréhender par ses archers [2].

Malgré la surveillance exercée autour de la chapelle, les Français parvenaient à y pénétrer et à suivre les cérémonies. Ils étaient appelés à délivrer à des coreligionnaires des attestations de protestantisme ; on en a la preuve par l'examen du *Livre d'entrée et de sortie des communiants de la chapelle de L. L. H. H. P. P. à Paris, habitants dans cette ville.* Ce registre, depuis 1753, contient les noms des communiants de la chapelle et l'on y voit que maint réformé français se porte garant des saines doctrines de personnes nouvellement admises à la communion.

Le *Livre d'entrée* est précieux à plusieurs points de vue. Il montre notamment l'importance de la colonie hollandaise de Paris et, à cet égard, il offre le même intérêt que le registre des cotisants luthériens de la chapelle de l'ambassade de Suède ouvert au XVIIe siècle par Jonas Hambraeus. A chaque page du livre d'entrée sont mentionnés des négociants, des médecins, des ingénieurs hollandais venant effectuer à Paris un séjour plus ou moins prolongé. A leur arrivée, ces étrangers se font inscrire à la chapelle et y sont reçus au vu d'une attestation donnée par des pasteurs hollandais ou par des compatriotes résidant en France. S'ils ne peuvent fournir le certificat requis, ils subissent un bref examen. Sur la première page du *Livre d'entrée* figurent Henry de Lo, Jean Wencke, Albert Schloster, médecin, Antoine Hattinger, ingénieur [3].

Il n'y a pas lieu de s'étonner si le nombre des Hollandais inscrits sur le *Livre d'entrée* de communiants est élevé. Pour eux tout est prétexte à venir à Paris : affaires, politique, études

1. J. Buvat, *Journal de la Régence*, édition E. Campardon. Paris, 1865, t. II, p. 1.
2. F. Funk-Brentano, *Liste des prisonniers de la Bastille*, notices 2825, 2834, 2835.
3. Bib. protestante, manuscrit 409, f° 1.

amènent chaque année vers la France une foule d'habitants de La Haye, d'Amsterdam ou de Gouda. Des commerçants vendent diamants, pelleteries ou livres, d'autres achètent à Paris tableaux et gravures. Quelques-uns traitent des affaires importantes. Les manuscrits du collège Louis-le-Grand formaient 856 volumes, ceux de la maison professe 116. Meerman, de La Haye, s'en rend acquéreur pour 15.000 livres. On fait quelques difficultés pour les laisser sortir mais Meerman abandonne quelques manuscrits à la Bibliothèque royale et on le remercie en lui accordant une décoration [1].

D'autres Hollandais fréquentent les salons où règnent les philosophes ; ils puisent près d'eux les idées démocratiques qu'ils répandront parmi les Patriotes. Quelques-uns exposent aux Salons leurs fleurs ou leurs tableaux d'intérieur. Le baron van Swieten collabore avec Favart et leur *Rosière de Salency* est représentée à Fontainebleau [2]. Comme tant d'autres étrangers, les Hollandais riches s'affichent avec les actrices de nos théâtres. De Saulègue entretient la Deschamp [3], le baron de Wassenäer est amoureux fou de mademoiselle Luzi, de l'Opéra-Comique [4]. M. Hoppe, demeurant rue de Richelieu « prend à ses appointements » la demoiselle de Valmont [5].

Paris est un centre d'attraction pour les Hollandais ; ils n'y sont pas dépaysés car tous parlent notre langue. Ils l'ont apprise avec des gouvernantes qui leur enseignent le français avant même de leur apprendre leur langue maternelle si bien que les deux frères Haren, adolescents, savent à peine le néerlandais et que Hogendorp, parvenu à l'âge viril doit l'apprendre comme une langue étrangère [6]. Beaucoup de Hollandais ont à Paris ou en province des parents et des alliés qu'ils viennent visiter. En effet, au XVIIIe siècle, des Français épousent fréquemment des jeunes filles originaires de Hollande et introduisent ainsi dans la population des éléments nouveaux. Ces jeunes filles

1. A. Geffroy, *Analyse du voyage de Linden*, dans *Notices et extraits conservés en Suède*, p. 415.
2. Diderot, *Correspondance*, éd. citée, t. VIII, p. 385.
3. C. Piton, *Paris sous Louis XV*, t. V, p. 106.
4. Id., *Ibid.*, t. I, p. 58.
5. Id., *Ibid.*, t. III, p. 179.
6. Riemens, *op. cit.*, p. 190, note 2.

appartiennent parfois aux familles déjà fixées en France ; quelquefois, au contraire elles ont été rencontrées au cours d'une ambassade, d'une mission ou d'un voyage.

Le comte d'Auvergne épouse mademoiselle de Wassenäer d'une vieille famille hollandaise ; le comte demande au roi l'autorisation de l'amener en France bien qu'elle soit calviniste. Il y est autorisé ; elle se convertit le 17 avril 1700 et est introduite à la cour [1].

De ces mariages mixtes, on dresserait des listes copieuses. Jean-Baptiste Quirot, chirurgien à Xirocourt avait épousé Jeanne Welem, native de Grave, près Nimègue [2] ; les Terrien de La Haye, à Nantes, s'étaient alliés aux van Berchem [3] ; Marguerite de Maubach, originaire de Middelbourg, devient l'épouse de Jean-Jacques Georget, négociant à Saint-Malo. La femme de M. de Beauharnais, intendant à La Rochelle en 1712 était d'origine hollandaise [4]. Toutes ces mères de famille firent souche d'excellents serviteurs de la France ; elles ont généralement disparu sans laisser de souvenirs. Il est toutefois une Hollandaise qui, pendant un quart de siècle, a joui à Paris de quelque notoriété et a défrayé les gazettes ; elle y fut connue sous le nom de la « Belle Hollandaise ».

Les Nijvenheim appartenaient à une famille de Hollande de bonne noblesse mais très pauvre. Ils étaient cinq frères et l'un d'eux était entré au service de la France comme colonel au *Royal Suédois*. Une de leurs sœurs avait épousé le duc de Brancas ; une autre avait été mariée de bonne heure au riche marchand Pater. Elle vint à Paris en 1763 ; elle éblouit la haute société par son éclatante beauté. On ne parla que de Madame Pater pendant toute une saison et l'aristocratie se partagea en deux camps, les « Pater et les Anti-Pater », les Anti-Pater tenant pour Madame de Nesselrode la rivale en beauté de la belle Hollandaise.

Les hommes de lettres de l'époque célébrèrent Madame Pater ;

1. Saint-Simon, *Mémoires*, édition des Grands Écrivains, t. VI, p. 136.
2. Arch. dép. de Meurthe-et-Moselle, E sup. 3230 ; acte de décès de Jeanne Welem, le 28 sept. 1753, p. 16.
3. Marquis de Granges de Surgères, *Actes d'Etat civil*, p. 16.
4. A. de Boislisle, *Correspondance des Contrôleurs généraux*, t. III, p. 1195.

Diderot parle d'elle à diverses reprises dans sa correspondance, Dorat fit son éloge et des chansonniers s'occupèrent de cette étrangère. On chantait :

Pater est dans notre cité
Spiritus je voudrois être
Et pour former la Trinité
Filius on en verrait naître [1].

Condé, Soubise, Vintimille furent ses admirateurs à l'hôtel d'Entragues, rue de Tournon puis faubourg Saint-Honoré. Las des assiduités de ces seigneurs, le marchand Pater se fâcha et leur déclara un jour : « MM. je suis très sensible à l'honneur que vous me faites de venir ici, mais je ne crois pas que vous vous amusiez beaucoup ; je suis toute la journée avec Madame Pater et la nuit je couche avec elle. » Pater finit par rentrer en Hollande mais sa femme se sépara de lui et revint à Paris sous son nom de jeune fille, baronne de Nieuwerkerke. Le duc de Duras la présenta au roi ce qui lui valut d'être chassé par la Du Barry qui l'accusait d'une complaisance trop grande. Le duc d'Aiguillon eut aussi l'idée de la faire épouser à Louis XV qui parut goûter ce projet et logea à Meudon la jeune femme ; pour lui plaire, elle préparait sa conversion et apprenait à danser. Elle conserva l'espoir d'un mariage royal jusqu'au décès du roi et refusa la main du prince de Lambesc. A la mort de Louis XV elle épousa le marquis de Champcenetz, gouverneur de Bellevue [2].

Si l'on en croit l'auteur de la *Galerie des Dames françoises* qui a tracé le portrait de la marquise de Champcenetz sous le pseudonyme de *Domitilla*, la belle Hollandaise prit une part active à la lutte des *Patriotes* hollandais contre le stathouder ; elle obtint qu'on donnât asile à ceux qui passèrent en France en 1787. « Domitilla n'ayant pu ranger la victoire du côté des Patriotes hollandais leur procura la France pour asile, c'est-à-dire qu'elle dirigea sur eux la prodigalité de ceux qui gouvernaient alors ce royaume », écrit le rédacteur de la *Galerie* [3].

1. Diderot, *Correspondance*, édition Tourneux, t. VI, p. 175, t. VII, p. 171, etc...
2. De Peyster, *Les troubles de la Hollande à la veille de la Révolution française*. Paris, 1905, p. 89, note 1.
3. *La Galerie des Dames françoises*. Londres, 1790, p. 58.

Il est très probable que la marquise de Champcenetz servit la cause des Patriotes ; ses frères étaient les actifs lieutenants de Capellen, l'un des chefs du mouvement dirigé contre le stathouder. Evert-Jan et Berend Nijvenheim effectuaient fréquemment le voyage de Paris pour les affaires du parti et compromis, ils s'y réfugièrent après 1787. Une fille d'Evert devait par la suite épouser Armand de Polignac et une branche de la famille Nijvenheim s'établit définitivement en France où ses descendants existent encore.

Au nom de Madame Pater on peut associer celui de Madame Dalder. Née à Groningue en 1743, elle épousa à l'âge de dix-neuf ou vingt ans M. Palm qui partit pour les Indes hollandaises quelques semaines après cette union. Son mari étant disparu, Madame Dalder vint s'établir à Paris ; en 1778 elle habitait rue Villedo et se faisait appeler Madame de Sitter, baronne d'Aelders. Comme sa réputation de beauté était grande, elle connut l'existence facile et vécut indépendante jusqu'au moment de la Révolution. En 1789, elle s'enflamma pour les idées nouvelles d'affranchissement, s'ingénia à devenir femme de lettres et à s'intéresser à des œuvres humanitaires. Madame Dalder s'affilia au club révolutionnaire dénommé le *Cercle Social* et y prôna les droits de la femme émancipée. Non contente d'appartenir à ce club elle s'occupa de la fondation de la *Société des Amis de la Vérité* et devant les membres de cette nouvelle assemblée, la Hollandaise prononça un long discours sur l'injustice des lois en faveur des hommes aux dépens de la femme. Ce discours ayant été imprimé fut répandu par ses soins ; elle en adressa quelques exemplaires à la municipalité de Creil-sur-Oise qui la remercia de son hommage en lui adressant une cocarde tricolore et une médaille nationale. Prosélyte enragée de toutes les nouveautés, Madame Dalder s'efforça d'organiser à Creil des bataillons d'amazones ; elle pensait même en créer à Caen, à Bordeaux et ailleurs mais un court emprisonnement mit fin à ses projets et refroidit son zèle. Ses discours, ses pétitions nombreuses à l'Assemblée achevèrent de déconsidérer la Hollandaise que ses relations trop intimes avec le député Basire avaient compromise. Elle comprit qu'il n'y avait plus rien à

faire pour elle à Paris ou à Creil et en septembre 1792, ayant obtenu de Lebrun une mission diplomatique en Hollande, elle quitta la France et retourna dans son pays natal [1].

V

Les Provinces-Unies avaient toujours été divisées en deux camps politiques ; l'un était attaché aux formes traditionnelles du gouvernement républicain, l'autre était dévoué à la cause de stathoudérat et de la maison d'Orange. La direction des affaires du pays avait été confiée tantôt à un grand Pensionnaire, agissant sous l'inspiration des États généraux, parfois au contraire, les Provinces-Unies avaient eu pour chef un véritable souverain en la personne d'un stathouder choisi parmi les princes de la famille d'Orange.

L'invasion de la Hollande par les Français au cours de la guerre de la Succession d'Autriche avait déterminé dans le pays une véritable révolution et en 1747, Guillaume-Charles-Henri avait été porté au stathoudérat héréditaire. A sa mort, survenue en 1751, il avait été remplacé par Guillaume V. Les sujets de ce souverain étaient tous loin d'admettre le stathoudérat héréditaire et les pouvoirs qu'il s'arrogeait.

Nourri de la lecture des philosophes français et imbu des principes démocratiques, un troisième parti se constitua en Hollande ; il prit le nom de parti des *Patriotes*. Des membres de l'aristocratie hollandaise, mécontents de l'attitude de Guillaume V, se rapprochèrent de ce parti dans le but de limiter la puissance du stathouder ; ils en devinrent bientôt les membres les plus influents.

Je n'ai pas à raconter ici les difficultés intérieures et extérieures des Provinces-Unies depuis 1775 environ ; qu'il suffise

1. P. Bordeaux, *La médaille d'honneur offerte par la municipalité de Creil à madame Palm Dalder*, dans *Mémoires de la Société académique de l'Oise*, tome XX, 1908, p. 433.

de rappeler quelques faits, dont certains d'ailleurs ne sont pas à l'honneur du gouvernement de Louis XVI. Sous le ministère de Vergennes, nos ambassadeurs à La Haye, La Vauguyon et Vérac soutinrent les *Patriotes* dans leur lutte contre Guillaume V. Ils leur promirent appui et secours. Mais Vergennes ayant disparu, son successeur Montmorin se désintéressa pour ainsi dire des affaires de Hollande. Au lieu de prendre nettement parti dans la lutte engagée entre les Orangistes et les Patriotes, il tergiversa. Le roi de Prusse, Frédéric-Guillaume, envahit la Hollande à la tête de ses troupes et sur son trône chancelant raffermit le stathouder Guillaume V. Abandonnés par la France, les *Patriotes* affolés se débandèrent et se soumirent. La victoire restait à la maison d'Orange, la réaction stathoudérienne triomphait.

Le 21 novembre 1787 Guillaume V proclamait l'amnistie des patriotes hollandais, mais son amnistie portait tant de restrictions que chacun pouvait s'en croire exclu [1]. Des Provinces-Unies, ce fut un exode général vers la Flandre et le Brabant autrichien. La plupart des patriotes néerlandais demeurèrent en Belgique mais dès les premiers mois de 1788 plus de 2.400 familles hollandaises étaient déjà arrivées en France. On évalue à plus de 40.000 le nombre des proscrits. A Saint-Omer la majorité de la population devint hollandaise. Le gouvernement français tint à recevoir dignement ceux qu'il avait abandonnés. Aux chefs des patriotes hollandais il attribua des pensions. A Capellen van de Marsch on octroya 25.000 livres pour cinq ans, à van Ryssel, 12.000, à Boetzelaër, d'Utrecht, 10.000. Abbema entra comme associé dans une banque parisienne. Ondaatje se fixa à Calais.

On manque de précisions à l'égard des réfugiés hollandais sauf en ce qui concerne ceux qui reçurent des allocations du gouvernement, un millier environ. Le 29 novembre 1787, Capellen van de Marsch avait proposé à Louis XVI la création d'une colonie de réfugiés hollandais qui jouiraient d'une certaine autonomie et en particulier de la liberté religieuse.

1. J'emprunte ces détails à l'ouvrage de H. de Peyster, *Les troubles de la Hollande à la veille de la Révolution française*, p. 230 et suiv. et p. 332, *Appendice VIII*.

Cette autorisation fut accordée et les Hollandais nommèrent un commissaire chargé d'examiner les lieux propres à leur établissement. On inspecta les côtes jusqu'à Granville mais on décida de se fixer en Flandre ou en Artois, de manière à être dans une région voisine de la Hollande. Saint-Omer fut choisi comme centre de ralliement des réfugiés qui passeraient en France ; Saint-Priest, notre ambassadeur en Hollande, chargé du soin des émigrés demanda à Capellen de nommer un délégué qui se rendrait à Saint-Omer, recevrait les immigrants et les représenterait auprès du roi de France. Beyma fut élu ; il choisit quelques collaborateurs et notamment Walkenaër, jeune professeur à l'Académie de Franeker.

Sur Saint-Omer on dirigea les Hollandais dignes d'être secourus ; ils étaient reçus par Collignon, secrétaire des guerres et par Beyma. Tous deux établissaient les listes des noms des réfugiés et indiquaient le montant du secours à leur accorder. L'entente entre Beyma et Walkenaër dura peu ; ce dernier partit bientôt pour Dunkerque.

Comme le nombre des immigrants allait toujours croissant, Beyma et Collignon durent diriger sur Gravelines les réfugiés d'Utrecht auxquels se joignirent ensuite ceux de Delft, de Rotterdam et d'Amsterdam. A la fin de février 1788, on comptait tant à Saint-Omer qu'à Gravelines 1.025 familles secourues. Bien qu'il y eut des femmes et des enfants, chaque famille ne recevait que 10 livres par semaine pour subsister. Cette charge étant trop lourde pour le trésor, Saint-Priest annonça à Collignon que le ministre des finances avait décidé de diminuer de 700 livres par semaine le montant des subsides alloués. La situation des Hollandais était au demeurant moins critique après quelques semaines de séjour en France car beaucoup exerçant un métier, avaient trouvé le moyen de se créer des occupations lucratives. Parmi les immigrants, on comptait des jardiniers, des laboureurs, 383 maîtres de métiers et 619 ouvriers. Certains étaient assez riches pour n'être pas pensionnés. Abbema et Hogendorp, en demandant leur naturalisation, firent valoir qu'ils n'avaient jamais touché d'allocation.

Au début d'avril 1788, 71.198 Hollandais auraient été répartis

à Saint-Venant, Béthune, Dunkerque et Lille, mais ce chiffre est exagéré. En sortant de leur patrie, nombre de Hollandais s'étaient dirigés vers la Belgique ou l'Allemagne ; Joseph II et Catherine II qui, par tous moyens, cherchaient à coloniser certaines régions de leurs vastes empires n'avaient pas dû laisser échapper l'occasion d'attirer chez eux des hommes industrieux et habiles. Quoiqu'il en soit, la France subventionnait à ce moment un peu plus de 1.300 Hollandais et c'était là, pour un pays à finances obérées, une fort lourde charge.

Le marquis d'Osmond qui avait succédé à Saint-Priest dans la charge d'intendant des Hollandais fit un voyage en Hollande pour se rendre compte de la possibilité d'en renvoyer quelques-uns chez eux. Il fut question de créer des colonies d'émigrants en Gascogne, en Navarre et même en Amérique. On chercha à utiliser la main-d'œuvre hollandaise ; nombre d'entre eux furent employés au creusement du canal d'Arques.

Malgré tout, au 1er janvier 1789, le montant des subsides payés aux Hollandais s'élevait à 910.000 livres ; cela ne les empêchait pas de formuler de continuelles réclamations et protestations contre des abus dont ils se prétendaient victimes. A la fin de l'année, ils envoyaient même une députation à Louis XVI, mais le roi refusa de la recevoir. Ces réfugiés hollandais se querellaient entre eux ; ils formaient des clans et des groupes, les uns tenant pour Beyma, les autres pour Walkenaër. Contre le roi et la reine, les prêtres et les religieuses, les patriotes portaient des accusations violentes et grossières. La révolution brabançonne eut pour heureuse conséquence de débarrasser le ministère français d'un assez grand nombre de réfugiés qui partirent pour Gand. L'Assemblée nationale qui n'avait pas le souci de subvenir aux besoins des réfugiés et d'examiner leurs doléances ne voyait pas d'un mauvais œil les Hollandais. Dans son rapport le Comité des finances déclarait « qu'il n'y avait pas d'économies à proposer sur cet article et que la nation ne pouvait que se plaindre de ce que les circonstances ne lui permissent pas de plus grands sacrifices. » Non seulement l'Assemblée ne songeait pas à mettre dehors les réfugiés hollandais mais elle songeait à les établir dans un de nos ports. Ces

dispositions à leur égard durèrent peu de temps ; au mois de mai 1791 une députation envoyée par les Hollandais à l'Assemblée nationale ne fut pas reçue. Mais, d'Averhoult, ancien régent d'Utrecht naturalisé français, ayant été nommé président de l'Assemblée nationale, quelques réfugiés parmi lesquels étaient Abbema et de Witt résolurent de profiter de cette circonstance pour déposer une pétition à la barre de l'Assemblée. D'Averhoult leur fit un accueil gracieux et envoya leur pétition au Comité de liquidation.

Lorsque la guerre éclata entre la France et les puissances allemandes, un réfugié, le colonel Sternbach, créa une légion batave, au mois de mai 1792 : on hésita à utiliser ses services car le ministère craignait que son entrée en ligne ne déterminât une déclaration de guerre de la part de la Hollande mais revenant sur ses préventions, le 8 juillet 1792, le ministère proposa officiellement à l'Assemblée la création d'une légion batave. Peu après, se formait un comité « pour le rétablissement de la liberté batave » ; bientôt, ce comité devenait le « Comité révolutionnaire ». En province, à Boulogne, à Saint-Omer se formèrent aussi des groupes de « sans-culottes hollandais ».

Ces comités, si avancés d'opinions qu'ils fussent, devinrent suspects au Comité de Salut public ; quelques-uns de leurs membres furent arrêtés ; l'un d'eux, de Kock fut même guillotiné.

A cette époque le stathoudérat s'écroulait et les Hollandais rentrèrent en grande partie chez eux. Abbema, de Witt, Walkenaër demeurèrent fixés en France et beaucoup d'entre les Hollandais imitèrent leur exemple.

TROISIÈME PARTIE

LES SCANDINAVES EN FRANCE

SUÉDOIS ET DANOIS EN FRANCE

CHAPITRE PREMIER

Les Suédois en France

I. Les étudiants suédois à Paris et Orléans aux XIVe et XVe siècles. — II. Quelques Suédois à Paris au temps de François Ier. — III. Jonas Hambræus et la chapelle de l'ambassade de Suède au XVIIe siècle ; nombreux voyageurs et étudiants. — IV. Colbert attire des Suédois ; artisans et ingénieurs suédois à Versailles. — V. Le banquier Hogguer ; quelques négociants suédois naturalisés au XVIIIe siècle ; savants à Paris. — VI. Officiers suédois dans l'armée française ; le *Royal-Suédois*. — VII. Artistes suédois à Paris. — VIII. Marie-Antoinette et les Suédois ; le salon de madame de Boufflers est le centre de la colonie suédoise à Paris.

I

Convertis au christianisme par Ansgaire, moine de Picardie du IXe siècle, les Suédois reçurent de France les principes de la civilisation. Des moines de Cîteaux fondèrent les premiers monastères d'Alvastra et de Nydala ; des Prémontrés érigèrent au XIIe siècle le couvent de Wä. Après l'introduction du catholicisme et des ordres monastiques en Suède, se nouèrent des relations entre elle et la France. Au contact des chevaliers, les croisés scandinaves adoucirent leurs mœurs et la chevalerie s'implanta chez eux et se développa. Les Suédois abandonnèrent leurs mœurs purement scandinaves et adoptèrent celles de France et d'Italie. Leur poésie fut influencée par les poèmes de Chrestien de Troyes et les romans français. Au XIIIe siècle, aidé de dix compagnons, maître Étienne de Bonneuil, architecte de la Compagnie de Notre-Dame de Paris, édifia l'église archiépiscopale d'Upsal.

Tandis que des Français gagnent l'Europe du Nord quelques voyageurs suédois viennent en France et y résident. Stephan

d'Alvastra, premier archevêque d'Upsal, est consacré à Sens en 1164 [1]. Le duc Erik, fils du roi Birger, vient au concile de Vienne en 1312 ; l'archevêque d'Upsal, Heming, est à Paris en 1320. Sainte Brigitte, dame d'honneur de la reine Blanche, persuadée qu'elle est appelée à apaiser les querelles entre Philippe de Valois et Edouard III, prie le Pape d'intervenir, adresse au roi de France un ambassadeur pour lui conseiller de signer la paix puis vient elle-même au concile de Vienne. Elle exhorte le Pape à rentrer à Rome et continue son pieux voyage jusqu'aux Saintes-Maries. L'archevêque Nicolaus Ragvaldi, élu médiateur entre Charles VII et le duc de Bourgogne, assiste au congrès d'Arras, en 1435 [2].

Ces voyageurs repartent sans doute pleins d'admiration pour le royaume de France mais, à raison de la brièveté de leur séjour ils sont moins imprégnés de notre culture que les étudiants qui y demeurent plusieurs années. Dès 1280, des Suédois sont inscrits à l'Université de Paris ; ils y viennent si nombreux qu'un de leurs archevêques rédige, en 1291, des statuts *pro Scholaribus parisiensibus*. Ces jeunes hommes disposent à Paris de trois collèges : celui d'Upsal, situé rue Serpente, le collège de Scara et celui de Linköping, situé dans la rue du Mont-Saint-Hilaire. Très fréquentés jusqu'à la fin du XIVe siècle, ces collèges se vidèrent alors d'étudiants suédois. La nation allemande, à laquelle ils étaient agrégés, louait à son profit les immeubles jadis donnés aux Suédois ; elle y concédait de temps à autre un logement à des étudiants scandinaves.

Des Suédois ayant étudié à Paris, l'histoire a retenu quelques noms : André, Conrad et Lorenz de Suède, Mathias Lorensen, chanoine d'Upsal, Jean Nicolas, natif de la même ville et qui fut procurateur de la nation allemande en 1357, Brynolf de Scara, évêque et remarquable constructeur de ponts. De ces étudiants, quelques-uns enseignèrent à Paris la philosophie et

1. N. Soderblom, *La consécration de Stephanus Ier, archevêque d'Upsal, dans la cathédrale de Sens en* 1164, dans *Bulletin de la Société archéologique de Sens*, t. XXIX, p. 127.

2. A. Strindberg, *Les Relations de la France avec la Suède jusqu'à nos jours. Esquisses historiques*. Paris, 1891, chapitre I.

les arts libéraux. Lorenz et André de Suède occupèrent une chaire au milieu du XIVe siècle [1].

L'Université d'Orléans abrita également une colonie d'étudiants suédois. Si l'on connaît nominativement très peu d'entre eux, des documents variés prouvent avec quelle assiduité ils venaient étudier le droit dans cette célèbre école.

Partant pour la Terre-Sainte, Henri de Linköping fit son testament à Marseille en 1283. Il légua diverses sommes à quelques-uns de ses compatriotes fixés à Orléans. Sous la date de 1307, un chanoine d'Upsal, le Frère Jean, prend ses dispositions à cause de mort et choisit son tombeau dans le couvent des Dominicains d'Orléans. A en juger par son testament, la colonie suédoise y est alors importante car parmi ses exécuteurs testamentaires figurent son frère Nicolas, chanoine de Straengnaes et Bern, chanoine d'Upsal. Au nombre des témoins sont mentionnés Nicolas Magnus et son frère Ingivaldus ainsi que Johannes Duus, Alfinus, chanoine de Hamar, en Norwège, puis Jean Ulfstorp.

Si l'on en croit une légende, saint Nicolas Hermann, précepteur des enfants de sainte Brigitte aurait séjourné à Orléans de 1350 à 1355 et y aurait été reçu docteur en droit. Eric Tobiae, Suédois, fut procurateur de la nation germanique, antérieurement à l'année 1384.

Si les archives de l'université d'Orléans ne révèlent que peu de noms d'étudiants suédois durant les siècles du moyen-âge, il est cependant indubitable qu'ils y constituaient un groupe compact. Au début du XIXe siècle, un archéologue français découvrit dans un ancien cimetière de la ville une épitaphe écrite en caractères runiques et datant du XIVe siècle. A diverses reprises, on a étudié ce texte mentionnant que Jean le Chrétienné, originaire de Sudermanie, bourgeois d'Orléans, a donné à l'abbaye de Bonneval une maison sise rue Sainte-Catherine, de l'argent au cimetière et est mort en 1384. Ses frères de Suder-

1. A. Geffroy, *Les étudiants suédois à Paris au XIVe siècle*, dans *Revue des Sociétés savantes*, année 1858, p. 659. La liste de ces étudiants concerne surtout des Danois. — A. Budinszky, *Die Universitat Paris und die Fremden...*, p. 62 et s.

manie, étudiants à Orléans, lui avaient élevé un monument sur lequel était gravée cette inscription [1].

Les Suédois constituaient certainement à Orléans un groupe ; en formaient-ils un autre dans la célèbre université de Montpellier. On serait porté à le croire d'après un passage d'une traduction suédoise de la vieille ballade du *Chevalier au lion*. Ce poème nous fait assister au combat d'un chevalier et de deux monstres, engeance du diable ; le chevalier est prêt à succomber quand son lion fidèle lui vient en aide en donnant aux monstres des coups tellement forts que les blessures ne pourraient jamais être guéries, pas même par les docteurs de Montpellier. Or, fait intéressant, les docteurs de Montpellier ne sont mentionnés que dans le texte suédois, ce qui laisserait supposer que dès l'année 1303, date de la traduction de la ballade, des Suédois, anciens élèves des écoles de Montpellier, avaient répandu dans les contrées du Nord la réputation de l'Université languedocienne [2].

Les désastres de la France pendant la guerre de Cent Ans, les troubles qui résultèrent de l'occupation du royaume par les Anglais, la fondation de l'Université d'Upsal retinrent chez eux les Suédois pendant le règne de Charles VI. Au xve siècle les discordes intestines et les dissensions qui agitèrent les pays scandinaves ne favorisèrent pas le développement des études et les jeunes hommes originaires de la Suède ne vinrent pas étudier dans nos universités.

Les trois royaumes, Danemark, Norwège et Suède avaient été réunis sous un même sceptre par la reine Marguerite. Le 21 juillet 1397 était signé à Calmar un acte d'union entre les pays scandinaves. Cette Union de Calmar fut cause de mille maux pour la Suède ; elle fut gouvernée par des intendants étrangers qui la pressurèrent au nom de rois, parfois indignes. Le dernier qui règna sur l'Union fut Christian II, souverain

1. Docteur Erik Brate, *Une épitaphe en caractères runiques à Orléans*, dans *Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, t. XXXI, année 1917. Ce mémoire est suivi de *Notes historiques de M. le professeur Schuck sur les étudiants suédois à Orléans*.

2. Comte F.-L. Wrangel, *Voyage en France d'Oxenstiern*. Paris, 1917, p. 11.

impopulaire que le Danemark déposa et à la servitude duquel Gustave Vasa arracha la Suède. Le 7 juin 1523, la diète de Strengnäs élisait roi Gustave Vasa ; l'Union de Calmar était rompue après une existence de 126 ans ; la Suède était libérée et ses relations avec la France, très longtemps interrompues, allaient être renouées. Pendant plus d'un siècle la Suède, de son plein gré, fut comme le bras droit de la France. Contre les envahissements de Charles-Quint, Gustave Vasa fut l'allié fidèle de François Ier ; contre Ferdinand II, Gustave-Adolphe devint le glorieux instrument de Richelieu.

II

Gustave Vasa avait introduit la Réforme en Suède. Fidèle à la politique d'union avec les princes luthériens qu'il avait inaugurée, François Ier accueillit les propositions d'alliance entre la France et la Suède. En 1541, Gustave adressait au roi François Ier Franz Trebow son secrétaire pour lui demander de conclure avec lui un traité de commerce et d'union. Trebow fut reçu à Fontainebleau ; à la suite de l'audience royale, Christophe Richers fut désigné pour « s'informer sur la Suède », pays qui était alors presque totalement inconnu des Français. A la suite des renseignements recueillis, Trebow fut de nouveau reçu au Blanc ; une ambassade fut envoyée à Gustave III et le 1er juillet 1542, était signé le traité de Ragny réglant les rapports d'amitié des deux royaumes.

Le traité de Ragny est le premier de la série des conventions destinées à resserrer les relations franco-suédoises. A dater de l'année 1542, exception faite de courts intervalles, elles furent empreintes de cordialité et la Suède, dans la lutte contre la maison d'Autriche, demeura notre fidèle alliée. Valois et Bourbons, par des subsides importants surent s'attacher les souverains du Nord ; ils constituèrent en Suède un parti français en rémunérant les bonnes volontés des sénateurs et à diverses

reprises, par l'intermédiaire de leurs habiles diplomates, ils réussirent à aplanir des difficultés entre Suédois et Allemands, Russes, Polonais ou Danois.

Plusieurs fois, au cours du XVIe siècle, furent renouvelées les stipulations du traité de Ragny ; d'autres circonstances permirent à la Suède et à la France de se rapprocher d'une manière plus intime.

Ne voulant qu'esquisser de très brève manière les rapports franco-suédois au XVIe siècle, je m'éloignerais de mon dessein si j'entreprenais de narrer les dissensions que provoqua en Suède la manière dont Gustave Vasa avait réglé sa succession. Je dois cependant rappeler que ce libérateur étant mort en 1560, son fils Erik XIV lui succéda. Il se conduisit de manière indigne et ses frères le détrônèrent en 1568 puis l'emprisonnèrent. Notre ambassadeur Danzay, désireux de profiter des discordes intérieures, posa la candidature du duc d'Anjou au trône de Suède mais, un second fils de Gustave Vasa, Jean, duc de Finlande, fut élu par la Diète et le futur Henri III, à l'établissement duquel songeait Catherine de Médicis, devint roi de Pologne. Danzay ne se découragea point et pensa un moment réunir sur la tête du duc d'Anjou les couronnes de Suède et de Pologne en travaillant à son union avec Elisabeth, fille de Gustave Vasa. Danzay, par son habileté, avait su porter haut le nom de son maître. On s'en aperçut en 1583. Erik XIV avait été très probablement empoisonné dans sa prison, à l'instigation de son frère Jean. Gustave, fils du roi déchu, s'enfuit de Suède, erra misérablement en Europe, exerçant même les plus vils métiers ; il comptait cependant des partisans qui voyaient en lui l'héritier légitime de Vasa. Exilés, ces derniers se réfugièrent auprès de Henri III et réclamèrent de lui aide et protection ; ils souhaitaient son appui pour rétablir sur le trône le petit-fils infortuné de Vasa. Les soucis de Henri III lui laissèrent peu de loisir pour s'occuper des affaires de Suède mais son successeur reprit avec les souverains du Nord les relations momentanément suspendues. A ses côtés combattirent quelques Suédois luthériens ; à la Suède, Henri IV acheta boulets et munitions et sous son règne on tenta de réaliser de manière tout intime le rappro-

chement des deux couronnes. Des pourparlers furent engagés avec le roi de Suède, Charles IX, pour allier la maison de Rohan avec Catherine fille du souverain scandinave. Charles IX ne se prêta pas aux combinaisons de Henri IV mais, nonobstant le refus qu'il opposa au roi de France, les relations des deux pays ne furent pas troublées. A diverses reprises des ambassades suédoises furent dépêchés en France ; en l'année 1610, quelques semaines avant l'assassinat de Henri IV, arrivaient à Paris Abraham Leijonhulvud, Olof Sträle et Jacob Dyk. Ces envoyés avaient mission de solliciter l'admission de la Suède dans l'alliance franco-anglaise et de remercier le roi Henri IV de la permission qu'il lui avait donné de lever des troupes dans son royaume. La mort du roi interrompit ces pourparlers.

Avec Gustave-Adolphe s'ouvre la période la plus brillante de l'alliance de la Suède avec la France. Tout a été dit depuis Voiture sur la manière dont « Richelieu fut chercher jusque sous le pôle ce héros qui semblait être destiné à mettre le fer à ce grand arbre de la maison d'Autriche et à l'abattre ». Les rapports de la France avec la Suède depuis le traité de Berwalde jusqu'à celui de Westphalie sont trop connus pour qu'on les relate une fois encore. L'étroite union des deux pays eut une influence directe sur l'immigration suédoise en France. Dès la fin du règne de Henri IV, quelques sujets de Charles IX avaient réappris le chemin de notre pays ; à dater de l'alliance de Richelieu et de Gustave-Adolphe une foule de Scandinaves se dirigent vers Paris. Au XVIIe siècle, ils se groupent autour de Jonas Hambraeus comme ceux de la fin du XVIIIe siècle se grouperont autour de Madame de Boufflers.

III

Jonas Hambraeus naquit en 1588 à Hambre, modeste village de la province de Helsingland, sur le golfe de Bothnie. Protégé par des pasteurs de son pays, il fut envoyé à l'université d'Up-

sal ; ordonné pasteur en 1614 il soutenait, deux ans après, une thèse de doctorat sur un sujet de philologie hébraïque. Nommé professeur à Greiswald, il était, après un passage de quelques années à Rostock, promu au grade de maître d'hébreu à Upsal. En 1626, il cumulait cette charge avec celle de prédicateur de la cour de Gustave-Adolphe. Ces fonctions ne le retinrent pas en Suède. Ayant cette année même, trouvé une occasion de voyager au loin, il la saisit et partit avec son élève Eric Broderson Rhälamb pour accomplir un tour d'Europe. Tous deux arrivèrent à Paris avec l'intention d'y séjourner trois mois avant de se rendre en Italie mais les circonstances furent telles que Jonas Hambraeus demeura en France pendant quarante-six ans [1].

A peine arrivé, Hambraeus, que ses travaux antérieurs sur les langues sémitiques avaient rendu célèbre, fut nommé par Louis XIII *professeur extraordinaire du roi ès langues hébraïque, syriaque et arabique en l'Université de Paris.* Il justifia la faveur royale en publiant une traduction latine des *Epistres de saint Jean en arabe* et la *Passion de Notre-Seigneur selon les quatre Evangélistes en syriaque.* Il est également très probable qu'il collabora à la publication de la *Bible polyglotte* entreprise sous les auspices de Michel le Jay, avocat au Parlement de Paris.

Comme philologue, Jonas Hambraeus serait sans doute digne de n'être pas oublié mais comme pasteur, son souvenir est digne d'être conservé car il a tenu un rôle de premier plan en France. On était alors au début de la guerre de Trente Ans, c'est-à-dire à l'heure où Louis XIII et Gustave-Adolphe allaient s'unir. Les luthériens allemands et suédois, civils ou militaires, étaient nombreux à Paris. Or, ils ne pouvaient aisément assister à leurs offices car il leur fallait se rendre au temple de Charenton qui, après avoir été brûlé au cours d'une émeute, avait été réédifié en 1623. Dès le 1er décembre 1626, quelques semaines seulement après son arrivée à Paris, Hambraeus adressait

1. J. Pannier, *Jonas Hambræus, prédicateur du roi de Suède, professeur à l'Université de Paris* (1588-1672). Paris, 1913. Avant la publication de cette étude, J. Hambræus avait été presque totalement oublié comme philologue et comme fondateur de l'Église luthérienne de Paris.

à tous ses coreligionnaires, au vu et su de Richelieu, une note leur indiquant qu'il se tenait à leur disposition pour la célébration du culte luthérien. Pendant trois ans, les cérémonies eurent lieu chez divers ambassadeurs ou dans la maison du pasteur suédois puis, le 13 février 1630, Hambraeus recevait de Louis XIII l'autorisation officielle de réunir les luthériens de Paris désireux d'assister à ses prédications. Le lieu des premières assemblées est demeuré inconnu mais il est à croire qu'elles se tenaient à la chapelle de l'ambassade de Suède ; elles réunissaient Allemands, Suédois, Danois et quelques Anglais. Les paroissiens d'Hambraeus étaient nombreux si l'on en juge par les signatures apposées sur un registre conservé dans les archives du Consistoire luthérien de Paris. Monté par les soins de Jonas Hambraeus, ce document était analogue aux livres d'or présentés aux personnages notables visitant une institution ; sans doute, aussi, servait-il à commémorer le souvenir de dons faits à la chapelle luthérienne par les paroissiens du savant pasteur. Ce registre s'ouvre à l'année 1626 et se clôt à l'époque de la révocation de l'Édit de Nantes. Au cours de cette période de soixante ans, 3.580 visiteurs étrangers apposèrent leur paraphe, leur sceau ou leurs armoiries sur le vénérable parchemin.

S'il est curieux de voir le roi de France autoriser les luthériens à célébrer publiquement leur culte à Paris, il est plus piquant encore de constater qu'il subventionna Hambraeus pour servir d'aumônier militaire protestant auprès des « corps de cavalerie et infanterie étrangères ». Un ouvrage d'Hambraeus, publié en 1655, sous le titre de l'*Eschauguette*, nous apprend qu'il était « prédicateur de l'armée allemande au service de S. M. très chrétienne ».

La faveur dont Hambraeus avait joui sous le règne de Louis XIII lui fut maintenue sous Louis XIV. Ses privilèges personnels lui furent confirmés. Jusqu'en 1658, le savant orientaliste mena à Paris une paisible existence partagée entre l'exercice de son ministère et les études. Il correspondait avec les grands de son pays et notamment avec Wrangel, le ministre de Christine de Suède. C'est par son intermédiaire que Duquesne,

dont le père avait servi sur les flottes suédoises et qui lui-même avait pris du service dans la marine de Christine, recevait les lettres qui lui parvenaient de Suède [1]. A Paris, la chapelle d'Hambraeus était le centre de la colonie suédoise ; il recevait avec courtoisie ceux qui séjournaient dans la capitale et parfois même leur prêtait de l'argent. S'étant, un jour, imprudemment porté caution de quelques gentilshommes suédois qui ne payèrent pas leurs dettes, Hambraeus fut condamné par un arrêt du Parlement de Paris. Il échappa à la prison mais sa riche bibliothèque fut vendue à vil prix et dispersée. Nonobstant ces adversités, Hambraeus continua ses travaux d'érudition et en 1672, quelques mois avant sa mort, il publiait des traductions d'œuvres arabes et syriaques. Dans l'*Avertissement aux Epitres de saint Jean en arabe*, dont il donnait une édition nouvelle, Hambraeus remerciait Louis XIV de la protection qu'il lui avait accordée. Il a, écrit-il, jugé utile de revoir un travail qui « n'a jamais esté plus de saison qu'à présent que tant de personnes, principalement ecclésiastiques estudient ces langues et que le nom françois s'est rendu si célèbre dans tout l'Orient où nostre incomparable monarque dont la piété aussi grande que cette valeur avec laquelle il n'a qu'à venir et à voir pour vaincre, entretient tant de prédicateurs apostoliques pour y restablir la foi et la religion chrétienne. »

Si l'on veut avoir une idée de l'affluence des Suédois voyageant en France sous les règnes de Louis XIII et de Louis XIV, il n'est que de parcourir le registre tenu par le pasteur Hambraeus. L'une des premières signatures que l'on y relève est celle de son élève Eric Brodersson ; arrivé à Paris, ce jeune homme y mourut en 1635. L'ambassadeur de Suède, le célèbre Grotius, l'avait reçu dans sa propre maison et c'est lui qui informa Axel Oxenstiern, oncle de Brodersson de la maladie et du décès du disciple d'Hambraeus [2].

En 1638, Charles-Gustave, qui devint roi de Suède sous le

1. Jal, *Abraham Duquesne*, t. I, p. 146. — A. Geffroy, *Notices et Extraits des manuscrits concernant l'histoire ou la littérature de la France qui sont conservés dans les bibliothèques ou archives de Suède*. Paris, 1856, p. 382.
2. *H. Grotii epistolæ*. Amsterdam, 1687, p. 144 et 147.

nom de Charles X, réside six mois à Paris, il y revient encore en 1639 ; son frère cadet, Adolphe-Jean, passe également quelque temps dans la capitale. Il n'est feuillet du registre d'Hambraeus qui ne mentionne le nom de quelques Suédois notoires : Eric, Benedictus, Gustave Oxenstiern, neveux du chancelier Axel, Andreas Torstenson, des membres de l'illustre famille Brahé. En 1657, le baron de Sparre est à Paris, il s'y prend de querelle avec un Hollandais et le tue en combat singulier [1]. En 1666, Gabriel Oxenstiern, Per Olaffson d'Upsal visitent Paris. Lors de son séjour à Paris, Leibnitz se lie avec un Suédois, Anke Roland, gentilhomme d'un caractère incorruptible qui s'occupait dans sa patrie de la police et des finances et dont le philosophe eut « le bonheur d'admirer le génie élevé » et « la curiosité presque universelle, surtout en mathématiques et en histoire » [2].

Des Suédois célèbres qui apposèrent leur signature sur le registre d'Hambraeus, il en est un qu'on ne saurait passer sous silence ; Axel Oxenstiern, régent de Suède, entreprit en 1635 un voyage politique dont les détails sont désormais connus au jour le jour, le livre de dépenses du chancelier ayant été retrouvé dans les archives du château de Tidö par le comte Wrangel qui l'a publié [3].

On se rappelle à quelle occasion fut effectué le voyage du chancelier suédois. Gustave-Adolphe avait été tué à Lutzen et Oxenstiern élu directeur général des intérêts politiques et militaires de la ligue protestante contre l'Empereur et les États catholiques d'Allemagne. La mort de Gustave-Adolphe n'avait pas modifié la situation prépondérante de la Suède en Allemagne quand survint la funeste bataille de Nordlingen, le 27 août 1634. Cette défaite porta un coup terrible aux confédérés protestants. Oxenstiern se rendit compte de leur découragement et résolut de solliciter de la France une intervention armée. Jusqu'alors Richelieu n'avait soutenu les protestants

1. P. Faugère et E. Marillier, *Voyage de deux jeunes Hollandais*, p. 116.
2. L. Davillé, *Le séjour de Leibnitz à Paris*, dans *Revue des Etudes historiques*, janvier 1912, p. 17.
3. Comte U.-F. Wrangel, *Voyage en France d'Oxenstiern*, passim.

qu'à l'aide de subsides. Pour réaliser ses projets Oxenstiern envoya comme ambassadeur à Paris Hugo Grotius, mais il n'était point personne agréable au Cardinal. Les pourparlers traînant en longueur, Oxenstiern se décida à venir conférer avec lui. De Worms où il résidait, le chancelier partit le 1er avril 1635. Il était accompagné d'un interprète, d'un caissier, de commis de chancellerie, de médecins, pharmaciens, vétérinaires, écuyers ; sa suite comprenait plus de deux cents personnes.

Oxenstiern séjourna au palais de Compiègne. Il fut reçu par Louis XIII, Anne d'Autriche et Richelieu. Au cours des conférences tenues avec le Cardinal et les autres grands personnages fut probablement décidée l'intervention armée de la France contre l'Empereur. Le 30 avril, Oxenstiern quittait Compiègne mais au lieu de se rendre directement à Dieppe afin de s'embarquer, il revint sur ses pas et s'achemina vers Paris qu'il ne connaissait point ; il y voulait voir ses neveux et les ramener en Suède avec lui. Bien qu'il ne fût jamais venu en France, son nom y était si connu qu'en 1633, son fils aîné, élève de l'Académie, écrivait à son père : « Votre nom est grand ici et il est presque claironné partout. » Aussi, le chancelier de Suède fut-il reçu avec enthousiasme ainsi que la suite qui l'accompagnait. L'élan du peuple n'eut pas à se soutenir longuement car Oxenstiern ne demeura que trois jours à Paris ; le 5 mai, il regagnait Dieppe en passant par Rouen. Il descendit chez un Hollandais, Hoeufft, parent du banquier Jean Hoeufft, chargé par le gouvernement suédois d'encaisser les subsides que la France versait à la Suède.

Un nom manque sur le registre d'Hambraeus, celui de la reine Christine. Tandis que le pasteur exerçait son ministère à Paris de graves événements s'étaient déroulés en Suède. Après vingt-deux ans de règne, la fille de Gustave-Adolphe avait abdiqué puis était sortie de son royaume pour commencer une vie d'aventures et de voyages. En 1656 elle abjurait la religion luthérienne, se rendait à Rome, puis quittant la ville pontificale, elle venait à Paris pour la première fois. Partie de Civita-Vecchia, elle débarquait à Marseille et arrivait le 4 sep-

tembre à Fontainebleau après avoir traversé Aix, Avignon, Lyon et Dijon. Partout, la reine reçut un accueil chaleureux ; harangues en prose et en vers, discours, panégyriques, en français, en latin, célébrèrent à l'envi la grandeur de son règne et la protection qu'elle avait marquée aux lettres, aux arts et aux sciences.

Par deux publications, parues en 1655, Jonas Hambraeus avait contribué, lui aussi, à répandre le haut renom de la reine de Suède. La première, dédiée à Louis XIV a pour titre l'*Eschauguette*. Malgré son appellation, cette traduction d'un ouvrage latin n'est point une œuvre militaire ; c'est une notice détaillée sur la géographie, l'histoire et les principales familles de la Suède. La seconde publication d'Hambraeus est également la traduction d'un ouvrage de Freinshemius, professeur à l'Université de Strasbourg ; elle est intitulée : *Harangue panégyrique à la vertu et l'honneur de la sérénissime princesse et dame, Madame Christine, reine de Suède.*

Bien qu'Hambraeus ait ressenti une vive douleur en apprenant la conversion de Christine, il vint la saluer à Fontainebleau ; il arriva sans doute avec elle à Paris, le 8 septembre 1656. Tout a été dit sur le séjour de Christine à Paris et sur la manière dont elle fut reçue. Une véritable collection de souvenirs imprimés relatent ses actes et Madame de Motteville a dans ses *Mémoires* conservé de savoureux détails sur Christine de Suède. Après avoir passé quelque temps à Paris, la reine se rendit à Compiègne. « De là, cette amazone suédoise prit des carrosses de louage que le roi lui fit donner et de l'argent pour pouvoir les payer. Elle s'en alla, suivie de sa chétive troupe, sans train, sans grandeur, sans lit, sans vaisselle... » écrit Madame de Motteville [1].

Au vrai, sa suite de Suédois était peu importante ; par son abjuration la reine avait détourné d'elle ses anciens sujets. Christine était surtout entourée d'Italiens et de Flamands ; seuls quelques compatriotes la suivaient à Turin. Malgré l'enthousiasme qu'on lui avait manifesté, Christine s'était montrée

1. F. Gribble, *The court of Christine of Sweden*. Londres, 1913. — A. Franklin, *Christine de Suède et l'assassinat de Monaldeschi*. Paris, 1912.

peu aimable, elle s'était livrée à des excentricités, son départ ne laissa que peu de regrets. Aussi, l'année suivante, la vit-on revenir avec déplaisir. « La reine de Suède, sans être souhaitée et quasi malgré le roi, vint faire un second voyage en France qui ne lui réussit pas aussi bien que le premier. Elle fut contrainte, par l'ordre qu'elle en reçut, de s'arrêter à Fontainebleau où elle s'ennuya beaucoup... » dit Madame de Motteville. Ce fut pendant ce second séjour que Christine fit assassiner Monaldeschi. Malgré le désir qu'elle manifesta à diverses reprises de revenir à Paris, Mazarin lui fit comprendre que sa présence n'y était pas possible après cet assassinat ; la reine-mère se refusait à la recevoir et contre Christine, au cas où transgressant les ordres de la cour, elle serait venue dans la capitale, on avait préparé un pamphlet très violent : *La Métempsycose de la reyne de Suède* [1]. Dans ce libelle on lui prêtait plusieurs âmes successives, celle de Sémiramis d'abord puis enfin, celle de la folle Mathurine [2]. Le 20 décembre 1657, Christine quittait Fontainebleau pour Bourges afin d'y passer les fêtes de Noël. Comme suite « elle avait dressé un leste train de douze gentilshommes, seize pages, vingt valets de pied, vingt-quatre Suisses » [3].

Les jeunes Suédois venant en France n'entraient pas tous dans les Académies pour y apprendre seulement l'art de l'équitation et du bien danser. Au XVIIe siècle, quelques-uns étudient les beaux-arts : Raimond Faltz le médailleur, avait travaillé à Paris ; d'autres suivent les leçons des maîtres des facultés de province et font imprimer leurs livres dans la capitale. Boecler y publie en 1667 *Ossa post Offam* [4] ; Figrelius Leijonsterna, docteur en droit de l'Université d'Orléans, publie dans cette ville une étude sur Pompée [5]. A la célèbre école d'Orléans, les Suédois sont nombreux ; sur les registres d'immatriculation des étudiants on note fréquemment leur présence au XVIIe siècle. Jean-Frédéric de Ow est procurateur de la nation allemande

1. *Voyage de deux jeunes Hollandais*, p. 369.
2. J. Mathorez, *Notes sur maître Guillaume*. Extrait de la *Revue des Livres anciens*. Paris, 1913.
3. *Voyage de deux jeunes Hollandais*, p. 377.
4. A. Strindberg, *Les Relations de la France avec la Suède*. p. 160.
5. Id., *Ibid.*, p. 160.

en 1626 [1], Marc Giöe remplit les mêmes fonctions en 1655 [2] et André Helmersen est élu au même poste douze ans plus tard [3]. Freinshemius, l'auteur du *Panégyrique de Christine de Suède* professe à Strasbourg. Parfois quelque Suédois se fixe en France, tel Urban Hjärne, médecin à Angers qui publie dans cette ville un traité sur l'obstruction des vaisseaux lactifères [4].

Sur tous ces jeunes hommes, Paris exerce une fascinante attraction ; ils admirent la France sans réserves ; un arrière-petit-neveu du grand chancelier Oxenstiern est véritablement l'interprète de ses compatriotes lorsqu'il écrit dans ses *Pensées sur divers sujets* : « Enfin, me voici en France, la plus beau royaume de l'Europe ! C'est un pays où les Muses résident, où les Sciences habitent, où Mars tient son école et la religion catholique est dans son lustre. La civilité est comme naturalisée, l'honnêteté fleurit, la justice agit et la clémence brille dans ce merveilleux pays où la nature a prodigué ses libéralités. Heureux pays ! la patrie des étrangers et l'asile des grands princes malheureux ! Le bon vin y fait chanter, la bonne chère y est accompagnée par de bons mots » [5].

IV

Lorsqu'on étudie l'histoire de la pénétration des étrangers en France, il faut toujours en revenir à Colbert. Ce protecteur des forains industrieux introduisit dans le royaume des Suédois, ingénieurs ou artisans.

Au XVIIe siècle, la France ne possède pas de manufactures de brai et de goudron, produits nécessaires pour la construction

1. Arch. dép. du Loiret, D 218, f° 284.
2. Ibid., D 221.
3. Ibid., D 221, f° 478.
4. *De obstructione lacteorum vasorum pro summis in med. honoribus.* Andegavi, 1670.
5. Comte F.-U. Wrangel, *Voyage d'Oxenstiern à Paris*, p. 15.

des navires, la fabrication des cordages et la conservation des voilures. Pour créer cette industrie Colbert fait appel à des Suédois. Elias Asse vient du Nord en 1665. Il amène avec lui deux valets et touche 640 livres pour ses frais de déplacement. Ce « maistre brusleur de goudron » reçoit encore la même année de nouveaux subsides pour « traitter de maladie les deux valets qu'il a amenez avec lui, instruits à brusler le goudron », les habiller et leur donner des gages [1]. Quatre ans plus tard, Elias Asse est directeur général de la manufacture de goudron installée dans le Médoc et en « considération de l'établissement qu'il a fait et de ce qu'il se marie pour y demeurer », il reçoit une gratification de 3.000 livres [2]. Colbert suit de près les progrès de sa manufacture et le 21 juillet 1669, il écrit à Dumas, intendant de la marine au Havre : « La manufacture de goudron estant établie depuis quatre ou cinq ans en divers endroits du royaume par les soins que le roy a pris de faire venir des ouvriers de Suède, il ne faut plus à présent s'en servir d'autre » [3]. Des « calfats » suédois furent sans doute attirés à Toulon car si l'on en croit une tradition de famille, l'amiral Truguet descendait d'un maître calfat suédois établi à Toulon [4].

Les Suédois sont excellents métallurgistes ; ils excellent dans l'art de fondre et d'ouvrer le cuivre, ils sont également habiles à découvrir les mines de fer ou de cuivre. Colbert fait appel à leur expérience.

Dès qu'on ouvrait un puits, les Suédois pouvaient affirmer, si l'on en croit Pennautier, quelle serait la richesse ou la pauvreté des filons. Aussi le trésorier des États du Languedoc suppliait-il « très humblement Monseigneur Colbert de faire venir de Suède un homme de cette espèce » qui découvrirait des mines nouvelles dans les Cévennes. On lui avait assuré qu'en Franche-Comté et en un lieu nommé Chasteau Lambert, il y avoit un de ces gens-là qui s'appelait le Grand Corps. » Le contrôleur général fit venir cet étranger et Pennautier crut

1. J. Guiffrey, *Comptes des Bâtiments du roi*, t. I, p. 101.
2. Id., *Ibid.*, t. I, p. 369.
3. Clément, *Correspondance de Colbert*, t. III, p. 149. Lettre du 21 juillet 1669.
4. J. de Martineng, *Notice sur l'amiral comte Truguet*. Extrait du *Bulletin de l'Académie du Var*. Toulon, 1899.

à ses prédictions au sujet des mines de Cals dans l'Ariège. Elles devaient être exceptionnellement abondantes mais après quatre ans d'essais on renonça à les exploiter car elles ne rapportaient pas de quoi rémunérer les ouvriers [1].

A ces tentatives malheureuses de l'exploitation des mines de Cals se rattache l'histoire des deux frères Besche. Ils étaient Suédois. L'aîné avait été placé à la tête d'une fonderie de canons en Nivernais [2]. En 1666, il avait pris la suite de deux fondeurs que l'on avait indemnisés. Pour contribuer à l'extension de sa fonderie de canons de fer et de sa manufacture d'acier et de fil de laiton, Louis XIV avait attribué à Besche et aux ouvriers suédois une subvention de 7.593 livres ; on lui avait également concédé la terre de Drambon pour construire une fabrique. L'entreprise de Besche ne prospéra point et en 1676 la propriété de Drambon rentrait dans le domaine royal.

Le frère cadet de Besche avait été appelé à diriger les mines de Cals. Colbert fondait beaucoup d'espoir sur lui et les Suédois qui l'avaient accompagné en France. A l'ingénieur de la Feuille, se rendant en Languedoc, au mois de juin 1669, le ministre remettait une longue instruction pour lui faire connaître que le sieur de Besche et divers ouvriers travaillaient dans la montagne de Foix et se proposaient ensuite de se rendre dans le Rouergue [3]. « Il faut, écrivait Colbert, examiner tous les ouvriers suédois qui travaillent avec le sieur de Besche et comme l'on assure qu'il y en a un entre les autres qui est excellent et qui donne toutes les lumières au sieur de Besche, il faut travailler doucement à leur persuader de faire venir leurs femmes en France et persuader au dit sieur de Besche d'écrire encore en Suède pour faire venir d'autres ouvriers [4]. » Colbert, toujours poursuivi par l'idée de fixer dans le royaume les habiles artisans, revient à son idée première et mande à Besche : « Je souhaiterai bien que vous fissiez en sorte que les meilleurs ouvriers que vous avez amenés avec vous fissent venir leurs femmes et leurs enfants pour s'éta-

1. Depping, *Correspondance administrative sous Louis XIV*, t. III, p. 804.
2. J. Guiffrey, *Comptes des Bâtiments du roi*, t. I, p. 233, 274, 287.
3. P. Clément, *Lettres de Colbert*, t. IV, p. 326.
4. Id., *Ibid.*, t. IV, p. 329.

blir en France et que vous en fassiez venir encore d'autres. » Le roi, ajoutait-il, se charge de toutes les dépenses [1].

Malheureusement les Suédois étaient peu enclins à former des apprentis. Dalliez de la Tour reprochait à ceux qui travaillaient à Cals « l'aversion qu'ils avaient à instruire nos gens de leurs connaissances ». Lorsqu'ils procédaient à la charge des hauts-fourneaux, ils écartaient les Français et les empêchaient de « discerner le bien ou le mal de cette fusion de matière ferrugineuse » [2].

Après la mort de Colbert, les surintendants des bâtiments du roi continuent à importer de Suède de fortes quantités de cuivre rouge pour couvrir le palais de Versailles et des couvreurs suédois sont appelés pour placer des plaques de cuivre sur la toiture du château. Georges-Jean Barthels reçoit 225 livres par trimestre, de 1688 à 1690, comme couvreur [3] et Christophe Gerzelle se voit allouer une somme importante pour « paiement de ses journées et de celles de ses deux compagnons depuis le 17 juillet 1687 qu'il est parti de Stockholm jusqu'au 26 novembre qu'il a commencé à travailler à la couverture de feuilles de cuivre de la grande aile du château » [4].

Les Suédois sont habiles graveurs sur métaux ; on en attire quelques-uns pour graver les coins des médailles royales. En 1684, Meybuche, graveur de Stockholm, fournit au roi des poinçons ; le sieur Poncet, chargé de le décider à passer en France, y parvient et 400 livres sont versées au Suédois pour son voyage à Paris. Le 10 septembre 1685, on lui octroie une gratification de 870 livres pour « les cires et carrez par luy faicts pour les médailles de S. M. ». Deux ans plus tard il reçoit une nouvelle somme pour la confection de trois modèles de cire et deux carrés représentant *Natalis Delphini* et *Vota Galliæ* [5]. Erben, employé à la monnaie « des médailles » et interprète des ouvriers couvreurs de Versailles est gratifié de 60 livres en 1688 [6].

1. Id., *Ibid.*, t. IV, p. 435, note 4.
2. Id., *Ibid.*, t. IV, p. 439, note 1.
3. J. Guiffrey, *Comptes des Bâtiments du roi*, t. III, p. 52, 194, 243, 258, 358, 402.
4. Id., *Ibid.*, t. III, p. 52.
5. Id., *Ibid.*, t. II, p. 542, 564, 786, 1014, 1193.
6. Id., *Ibid.*, t. III, p. 195.

Au début du XVIIIe siècle vint à Versailles l'illustre ingénieur Polhem. Il avait mis la première main à l'œuvre de canalisation qui réunit aujourd'hui de Gottenbourg à Stockholm les eaux de la Baltique et celles de la mer du Nord. Ses connaissances en mécanique et les travaux qu'il exécuta devant Louis XIV étonnèrent le roi et Perrault [1]. Mais, au moment où il vint en France, le trésor était déjà appauvri et les fastueuses constructions étaient sinon arrêtées du moins suspendues. On avait plus besoin d'argent que d'habiles constructeurs. Depuis plusieurs années le ministre des finances s'adressait aux riches financiers capables de le soutenir de leur crédit.

V

Des financiers d'origine étrangère qui rendirent des services pécuniaires à Louis XIV le plus connu est Samuel Bernard. Le baron Hogguer fut également l'un des gros prêteurs d'argent de l'époque [2]. Originaire d'une famille suédoise qui s'était établie en Suisse depuis les guerres de Gustave-Adolphe, Antoine Hogguer naquit à Saint-Gall en 1680. Vers l'âge de dix-sept ans, il vint à Bordeaux et y exerça un commerce lucratif. Tandis que Chamillart dirigeait les finances françaises, la famille de Hogguer avait déjà eu l'occasion de rendre à Louis XIV des services financiers mais par suite d'erreurs, lorsqu'on voulut régler leurs comptes, les parents de Hogguer se trouvèrent lésés de plusieurs millions. Antoine Hogguer résolut de faire rendre justice aux siens et, par l'intermédiaire d'amis, approcha Desmarets, successeur de Chamillart.

Le trésor français était alors complètement vide ; fournisseurs et troupes n'étaient point payés. Antoine Hogguer, comme Samuel Bernard, devint banquier de la France. Il pro-

1. A. Geffroy, *Gustave III et la Cour de France*. Paris, t. I, p. 65.
2. F. Pouy, *Mémoire du baron Hogguer, financier diplomate, concernant la France et la Suède*. Amiens, 1890. — *Défense du baron Hogguer par luy-mesme fondée sur les arrests du Conseil d'Etat du roy...* Paris, s. d.

cura au roi des sommes élevées ; en cinq ans il avança plus de cent millions. En 1711, ayant consenti un prêt considérable pour solder les troupes de Flandre qui menaçaient de se révolter si leurs quartiers n'étaient payés, Louis XIV remercia Hogguer en lui accordant le titre de baron qu'il possédait déjà en Suède.

On sait quels furent les embarras financiers du Régent ; Hogguer continua à effectuer des prêts au trésor mais ayant vivement combattu Law et son système il indisposa contre lui l'Écossais et force lui fut de se débattre pour obtenir la reconnaissance de ses créances et le remboursement de partie d'entre elles. Dans un long mémoire, le baron de Hogguer a exposé quels furent ses déboires financiers ; à la fin de sa carrière, ils furent en partie compensés par les bénéfices qu'il réalisa en exploitant des forêts que lui avaient concédées en Suède Charles XII et Frédéric Ier en remerciement des services diplomatiques qu'il leur avait rendus en France.

Hogguer, en effet, ne fut pas seulement un financier averti. Ainsi qu'il l'a écrit « il étoit naturel que je m'intéressasse pour le souverain d'un royaume dont ma famille est originaire » ; aussi chercha-t-il dans maintes circonstances à venir en aide à Charles XII et à Frédéric Ier, son successeur. Après la bataille de Pultawa, tandis que Charles XII était en Turquie, il fit passer de l'argent aux troupes suédoises tenant Stralsund et réussit à conserver momentanément au roi cette place importante. En considération de ce service, la famille de Hogguer fut rétablie dans ses anciens titres et honneurs.

Reconnaissant à l'égard de son ancien souverain, Hogguer travailla au rapprochement de la France et de la Suède. Tandis que Dubois livrait à peu près complètement le royaume à l'Angleterre et abandonnait Charles XII dont les intérêts étaient diamétralement opposés à ceux de Georges Ier, Hogguer attira l'attention du Régent sur ce qu'il estimait être une erreur politique. Dubois devint dès lors hostile au financier ; néanmoins le Régent jeta les yeux sur lui pour l'envoyer en Suède comme ambassadeur extraordinaire ; Hogguer allait même partir lorsqu'il apprit la mort de Charles XII.

Au roi Frédéric Ier Hogguer continua ses bons offices auprès de la cour de France ; il en fut récompensé par le don de forêts et par le titre de *Conseiller dans le conseil royal du Commerce et de la Navigation en Suède*, équivalant à celui de gouverneur de province. En réalité, Hogguer remplissait à Paris le rôle d'agent secret de Suède. Lorsqu'il y décéda en 1767, on pou vait écrire de lui que son existence avait été utilement ren plie ; elle l'avait été agréablement aussi.

Comme celle d'Hogguer, la famille de Mademoiselle Desmares était d'origine scandinave. Dès l'année 1718, alors que l'illustre comédienne était aimée du Régent, Antoine Hogguer comptait aussi parmi ses plus fidèles adorateurs. Trois ans plus tard, il était même bruit du mariage du financier avec Mademoiselle Desmares, mais cette union n'eut pas lieu et Hogguer se contenta de dépenser des sommes folles pour satisfaire la séduisante actrice avec laquelle il vécut intimement uni pendant la majeure partie de sa vie. Lorsque Mademoiselle Desmares abandonna le luxueux hôtel de la rue de Varenne que Hogguer lui avait offert et, s'étant retirée du théâtre, alla habiter Saint-Germain-en-Laye, le baron suédois lui continua son affection.

Par le traité de Ragny, signé en 1542, la France et la Suède s'étaient accordé des avantages commerciaux réciproques. La Suède obtenait l'autorisation d'exporter du sel sans payer de taxes ; elle mettait à notre disposition le fer et le cuivre de ses mines. Dix-sept ans plus tard, un nouveau pacte était signé entre les deux royaumes ; les négociateurs Olaï, Johanson et Norman obtenaient pour les Suédois la facilité de voyager dans toute la France sans payer des droits supérieurs à ceux des indigènes et la liberté de s'y fixer en disposant de leurs biens. Pontus de la Gardie et Clas Bielke renouvelèrent en 1571 ces anciennes alliances. Le commerce de la Suède avec la France était surtout entre les mains des Hanséates et des Hollandais ; néanmoins quelques navires suédois chargeaient en droiture pour les ports de l'Atlantique. Quatre vaisseaux apportent à Brouage, en 1560, des mâts, des bois à brûler et des poutres ; quelques années plus tard, de grands navires sont affrétés

à Elfsborg pour la France [1]. Henri IV achète en Suède des boulets de canon et confie à son ambassadeur cette négociation.

En même temps que l'intimité des deux royaumes se développent les relations commerciales. La Suède nous vend du bois, du fer, du plomb, du cuivre, de l'alun ; ces marchandises nous parviennent au XVIIe siècle sous pavillon hollandais, quelquefois sur des navires suédois, rarement elles voyagent sur vaisseaux français. Nos commerçants n'ont pas de navires capables de lutter contre ceux des armateurs du Nord. Nous sommes même obligés d'en acquérir en Suède ; Duquesne est chargé de cette transaction et d'inspecter les vaisseaux que nous vend la reine Christine puis de les ramener en France [2]. Au moment où Christine de Suède offre à Mazarin le vaisseau de ligne, le *Jules* qu'elle a fait construire pour le cardinal, assez peu de capitaines suédois fréquentent encore les côtes de France car pour amener ce navire on doit faire choix d'un Hollandais qui connaît bien les rivages et les abords de nos côtes.

A dater de 1663, un nouveau traité de commerce est signé entre la France et la Suède ; le trafic direct va se développer ; Colbert hanté par l'idée de déposséder les Hollandais du monopole de fait dont ils jouissent dans la Baltique s'efforce d'amener les armateurs français et suédois à entrer en rapports étroits. Lui-même prêche d'exemple. En une seule fois, il achète à la Suède quatre cents canons [3] ; sur son ordre, Courtin, notre résident à Stockholm organise en Suède un chantier de constructions navales sur lequel il fait édifier six navires. Pour le compte de la marine, Courtin achète des bois que l'on dirige sur Brest, Rochefort et Toulon [4].

Au début du XVIIIe siècle, les Suédois avaient la permission de se livrer au petit cabotage entre les ports français et lorsque fut conclu le traité du 28 septembre 1716 entre la France et les villes hanséatiques, ils furent par l'article 3 exemptés du droit

1. A. Strindberg, *op. cit.*, p. 89.
2. Jal, *Abraham Duquesne*, t. I, p. 146 et s.
3. P. Clément, *Lettres de Colbert*, t. III, p. 33.
4. Jal, *op. cit.*, t. I, p. 335.

de 50 sous par tonneau. En vertu de cette convention, ils devaient être traités comme les sujets des villes hanséatiques mais cet accord ne leur permettait cependant pas de succéder *ab intestat*, la naturalité générale ne leur était pas accordée. Pour n'être pas soumis au droit d'aubaine force leur était de solliciter des lettres de naturalité.

En 1745, Madame de la Gardie, accompagnée de ses enfants et de sa suite, était venue à Paris pour se faire soigner d'une hydropisie ; elle y décéda au mois d'octobre et les fermiers du droit d'aubaine appréhendèrent ses biens encore qu'elle eût un fils au service du roi. Celui-ci protesta et l'affaire donna lieu à la rédaction d'une longue note. Il en ressortait que les Suédois étaient soumis au droit d'aubaine car l'article 2 du traité du 28 septembre 1716 passé avec les villes hanséatiques ne leur était pas applicable et la nouvelle convention signée avec leur gouvernement au mois d'avril 1741 n'énonçait pas d'une manière expresse la renonciation des droits de Louis XV au droit d'aubaine. L'affaire s'arrangea mais pour éviter le retour de semblables difficultés, le roi fit, le 24 décembre 1754, une déclaration relative aux successions mobilières des sujets de Suède décédés en France. Par cette déclaration, Louis XV les exemptait du droit d'aubaine et la mesure prenait effet du 1er janvier 1753 [1].

On peut tenir pour assuré que, profitant des avantages qui leur avaient été consentis, des Suédois vinrent se fixer en France à partir du XVIIe siècle. Pour éviter les fâcheux effets du droit d'aubaine ils pouvaient aisément obtenir des lettres de naturalité ; mais à part la ville de Bordeaux, où ces Scandinaves formèrent un groupement de quelques individus, il n'apparaît point qu'ils aient constitué de colonies dans d'autres ports.

A Bordeaux, Luetkens était « un gros marchand des Chartrons ». Le roi de Suède voulut le nommer consul de sa nation mais Louis XIV n'admit pas cette création. En 1705, on sollicita pour lui le poste de commissaire du roi de Suède ; les Bordelais refusèrent de se prêter à cette nouvelle combinaison.

1. Arch. des Affaires étrangères. *Mémoires et Documents*. Suède, vol. XXII, fos 195, 199, 226.

Luetkens se contenta de commercer avec ses fils Henri, Jean-Jérôme et Pierre Lucas. Eux et leurs descendants, acquirent en Guyenne une grande notoriété dans le monde des négociants ; en 1775 un Luetkens est propriétaire en la paroisse de Cissac, dans le Médoc, et en 1789 deux Luetkens sont au nombre des délégués chargés d'élire les représentants du commerce bordelais à l'assemblée du Tiers-État [1].

C'est à un autre négociant de Bordeaux, Harmensen, qu'échut l'honneur de représenter officiellement le roi de Suède dans ce port. Il fut nommé consul en 1723. Déjà, il était au nombre des grands négociants de la place. Ses enfants lui succédèrent. Pour leur témoigner la satisfaction qu'il éprouvait de les voir coopérer à la prospérité du commerce bordelais, Louis XV confirma les lettres de noblesse que la famille Harmensen avait jadis reçues d'Auguste III, roi de Pologne.

De Stockholm était venu à Bordeaux Nicolas Fenwick. Après avoir brillamment réussi, il se fit construire sur le quai, au coin du Pavé-des-Chartrons, une superbe demeure que représente une *Vue perspective* de 1741. Le nom de Fenwick, perpétué à Bordeaux par son fils Robert, qui s'y maria en 1762, a été donné à une cale voisine de la demeure édifiée par le commerçant suédois [2].

Les Hollandais avaient importé à Bordeaux l'industrie du raffinage du sucre. Pour clarifier les sucres bruts on se servait d'œufs ; ce procédé était dispendieux et ne permettait pas de procéder sur des quantités considérables. Un Suédois, du nom de Borhmann révolutionna l'industrie du raffinage en « introduisant en France la manière de clarifier le sucre par le sang de bœuf ». Grâce à son secret le nombre des manufactures se développa ; antérieurement à sa découverte la ville de Bordeaux ne comptait que trois raffineries tandis qu'en 1734, il y en avait vingt. Comme récompense de sa découverte, Borhmann demanda qu'il fut créé à son profit et à celui de ses enfants une place d'inspecteur des raffineries de la ville [3]. Il est probable que Borh-

1. A. Leroux, *Documents sur les étrangers à Bordeaux*, dans Archives historiques de la Gironde, t. LI, p. 258.
2. A. Leroux, *La Colonie germanique de Bordeaux*, t. I, p. 46, 47, 116, etc.
3. Arch. Nat., F12 1501. Requête de 1734.

mann avait dû s'établir à Bordeaux antérieurement à l'année 1710 car dès cette même année, les habitants de La Rochelle s'élevaient contre les procédés des raffineurs de leur ville qui, employant les procédés du Suédois, empoisonnaient l'air autour de leurs manufactures [1].

Tandis que des Suédois nous apportaient des secrets de fabrication, d'autres passaient en France pour étudier nos industries [2].

Jonas Alströmer vient à Tours s'enquérir de nos fabriques de soieries ; il s'informe de celles des bas à Saint-Germain et essaie de débaucher nos ouvriers mais, craignant d'être appréhendé, il quitte précipitamment la France en juillet 1723. Grâce aux connaissances qu'il a acquises, il transforme la petite ville suédoise d'Alingsos en y créant des manufactures et il introduit dans son pays natal la culture de la pomme de terre.

A Bordeaux, des Suédois s'adonnent au commerce des vins. Lorsque les frères Hillebrandt, fils de l'ambassadeur de Suède à Madrid, passent en Guyenne, ils ont plaisir à converser avec Rothstein, de Stockholm, qui occupe une situation aux Chartrons[3].

En réalité, au XVIIIe siècle, il n'y a pas de colonies suédoises en France ; les négociants du Nord qui s'établissent à demeure sont assez clairsemés ; j'en ai cependant rencontré quelques-uns. Le 18 mai 1708, deux marchands suédois sollicitent du Conseil du Commerce l'autorisation d'envoyer leur vaisseau, la *Grappe de Raisin*, porter des marchandises en Portugal [4] ; quelques mois plus tard, Mandael, propriétaire d'un navire venu de Stockholm, se plaint des difficultés que lui créent les agents du fisc à La Rochelle [5]. A Lorient, Backmann, négociant suédois, s'attribue le titre de courtier et de consul de Suède en 1756 mais il est, sur la réclamation d'un Hollandais, Vanderheyde, obligé de renoncer à se prévaloir de son titre de consul. Les descendants de Backmann subsistent encore en Bretagne [6].

1. Arch. Nat., F12 1501. Requête des habitants de La Rochelle.
2. A. Geffroy, *Gustave III et la Cour de France*, t. I, p. 67.
3. P. Courteault, *Bordeaux au temps de Tourny*, extrait de la *Revue historique de Bordeaux*. Bordeaux, 1917, p. 6.
4. *Inventaire des procès-verbaux du Conseil du Commerce*, p. 35 b.
5. Bib. Nat., *Arrêts du Conseil d'Etat*. Arrêt du 29 janvier 1709.
6. L. Guillou, *Vanderheyde, courtier lorientais*. Extrait des *Annales de Bretagne*.

En scrutant les actes des paroisses de Bretagne ou de Normandie, on découvre quelques Suédois disséminés qui se sont attachés à la terre de France, après avoir abandonné les doctrines luthériennes. Le 12 juin 1774, André Longrand, originaire de Suède, abjure entre les mains de Charles Bernard, Supérieur général des Missionnaires du Saint-Esprit pendant une mission à Saint-Meloir-des-Ondes, petite église bretonne [1]. Nicolas Owal, né à Viennesburg, en 1719, s'établit maître cordonnier à Saint-Servan, où il se convertit en 1748 [2].

Les relations commerciales de la Suède avec le port de Marseille y attirent des Suédois. Le registre mortuaire des protestants de cette ville est couvert de noms de capitaines, marins ou charpentiers suédois qui décèdent pendant le temps de chargement ou de déchargement des navires [3]. Malgré la continuité des relations de Marseille avec la Suède, il ne semble pas cependant qu'il ait jamais existé dans ce port une colonie suffisante pour que les souverains de la Suède pussent trouver parmi leurs sujets des consuls originaires de leur royaume. Les intérêts des capitaines suédois furent longtemps confiés à des Allemands, notamment au sieur Henri-Jacques Folsch.

Néanmoins les actes de décès des protestants révèlent la présence de quelques Suédois installés comme négociants à Marseille. Swen Anfwidson, originaire de Marstrand, habitant rue des Quatre-Tours, meurt en 1769 [4]; Samuel-Henri Hintz, de Stockholm, décède la même année [5] et en 1780, Folsch déclare que Nils Möller, natif de Carlscrom est passé de vie à trépas [6]. L'année précédente Brigitte Gripenskold, épouse de Pierre Broms, négociant, avait été inhumée à Marseille [7].

Les lettres de naturalité accordées à des Suédois et enregistrées à Paris sont peu nombreuses. Celles que reçut en 1747

1. Abbé Paris-Jallobert, *Anciens registres paroissiaux de Bretagne*, paroisse de Saint-Meloir-des-Ondes, 1897.
2. Id., *Ibid.*, paroisse de Saint-Servan, 1909.
3. V.-L. Bourilly, *Les Protestants à Marseille au XVIIIe siècle*, dans *Bulletin de l'Histoire du protestantisme français*, nov.-déc. 1910, p. 518.
4. Bibliothèque protestante, man. 190, notice 251.
5. Ibid., notice 276.
6. Ibid., notice 429.
7. V.-L. Bourilly, *op. cit.*. p. 545.

Frédéric Melhop, natif de Stockholm, est l'une des rares que j'ai rencontrées [1].

Maintenant des traditions fort anciennes, des savants suédois entreprennent le voyage de Paris au XVIIIe siècle. Georges Wallin, qui devait mourir évêque de Göthenbourg, est en 1721, attiré par nos bibliothèques et nos collections de livres ; il laissera un ouvrage intitulé *Lutetia Parisiorum erudita sui temporis* [2]. Johan Otter, orientaliste, séjourne à Paris en 1728 ; il attire sur lui l'attention de Fleury qui l'envoie en mission à Constantinople. Protégé par Villeneuve, notre ambassadeur près de la Porte, Otter se perfectionne dans les langues orientales. Il passe quatre ans en Perse, est rappelé à Paris, devient professeur à l'Université en 1746 et membre de l'Académie des Inscriptions en 1748. C'est le seul drogman qui ait pris part aux travaux de la Compagnie ; il lui communiqua des *Observations géographiques et historiques tirées des auteurs arabes*, une *Relation de la Conquête de l'Afrique*. Mais l'Académie ne le posséda que deux années ; il lui fut enlevé dans la force de l'âge, laissant la *Relation d'un voyage en Turquie et en Perse* qui n'a pas perdu de nos jours tout intérêt [3].

Le grand botaniste Linné est à Paris en 1738 ; il trouve auprès des Jussieu un accueil enthousiaste. Ils le mènent herboriser à Fontainebleau et en Bourgogne. Louis XV le presse de se fixer en France mais il refuse. Après son départ de Paris, Linné reste en correspondance avec Antoine Laurent de Jussieu ; tous deux échangent en latin leurs savantes remarques et contribuent à faire adopter la langue latine comme idiome international des botanistes. Elu associé étranger de l'Académie des Sciences en 1762, Linné lui adresse en 1775 un mémoire latin sur le *Cycas* [4].

Bien qu'éloigné de la France, le botaniste suédois ne se désintéressait pas de ce qui s'y passait sous le rapport scientifique.

1. Arch. Nat., PP 162. Lettre du 12 avril 1747.
2. A. Geffroy, *Notices et extraits des manuscrits...*, p. 418.
3. A. Maury, *L'ancienne Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*. Paris, 1864, in-8°, p. 253.
4. A. Maury, *L'ancienne Académie des Sciences*. Paris, 1864, in-8°, p. 109, 110, 272, 275, etc.

Il chargeait même quelques compatriotes voyageant dans le royaume de Louis XV de lui adresser leurs remarques et leurs observations. En 1755 passent à Bordeaux deux Suédois, les frères Hildebrant, fils de l'ambassadeur de Suède à Madrid ; ils étaient accompagnés de leur précepteur, un pasteur luthérien, Hallman, chargé par Linné de le mettre au courant des découvertes qu'ils feraient au cours de leurs pérégrinations en France et en Espagne. A cette circonstance, on doit de posséder une ample relation du séjour de Hallman à Bordeaux [1].

Comme Wallin, Liden s'intéresse aux bibliothèques et aux collections particulières. Il arrive en France par Calais en 1769 puis se dirige promptement sur Paris. Le comte de Creutz, poète à ses heures et ambassadeur du roi de Suède l'accueille chaleureusement ainsi que le comte de Sparre auprès duquel il se loge dans l'hôtel d'Entrague, rue de Tournon [2]. Durant plusieurs mois, Liden court les bibliothèques, visite les savants. Il renoue connaissance avec quelques Suédois : l'orientaliste Biörnstahl qui suit au Collège royal les cours d'arabe de M. de Cardonne, Tobiesen-Duby, interprète du roi pour les langues anglaise, allemande et scandinave. Il fréquente chez Hall et chez Roslin dont les ateliers sont à la mode. Avant de venir en France, Liden avait déjà beaucoup voyagé et de ses séjours hors de sa patrie, cet érudit a laissé des récits contenus en quatre volumes in-folio conservés à la bibliothèque d'Upsal. Le voyage en France occupe une partie du second volume et est presque entièrement consacré aux visites que Liden fit aux professeurs de l'Université et aux conservateurs des bibliothèques parisiennes.

Des savants ou des érudits suédois pratiquant les études les plus diverses effectuent des voyages en France ; quelques-uns même s'y établissent. Ronnow Kasten, docteur en médecine de Reims est nommé premier médecin et conseiller intime de Stanislas Leczinski. Il le suit en Lorraine et fonde une école de médecine à Nancy. Johan Erik Ringström suit les cours de l'orientaliste de Guignes à Paris et laisse en manuscrit

1. P. Courteault, *op. cit.*, p. 2.
2. A. Geffroy, *Notices et extraits des manuscrits...*, p. 409.

un dictionnaire chinois-français. Le chimiste Torbern Olaf Bergman qui, l'un des premiers apporta une précision toute scientifique dans l'analyse des eaux minérales voyage en France ; en 1782 il sera élu membre de l'Académie des Sciences de Paris [1]. A la veille de la Révolution, Ignatius Mouradgea d'Ohsson publie à Paris le *Tableau général de l'Empire ottoman*. Il meurt à Bièvre en 1807 et son fils, Constantin, également intéressé par les études orientales composera une *Histoire des Mongols* [2].

Lorsque la comtesse de Sparre vient de Suède à Paris pour consulter nos médecins [3], quand Madame Hillebrandt, femme de l'ambassadeur à Madrid s'ennuyant en Espagne arrive se distraire à Paris, quand Antoinette de Leyenstedt, épouse de M. de la Fayardie, rentre en France avec son mari, elles retrouvent dans la capitale française une véritable colonie de compatriotes. Des savants du Nord y séjournent fréquemment, des officiers de leur pays servent la France dans le *Royal Suédois* ou autres régiments étrangers ; des artistes enfin, et qui jouissent d'une juste notoriété, forment les éléments variés d'un groupement, chaque année plus dense et plus compact. La chapelle de l'ambassade a peine à contenir les sujets du roi de Suède.

VI

A l'exception de Karl Karlson Gyllenheim, fils naturel de Charles IX, qui combattit en France aux côtés de Henri IV, peu d'officiers suédois servirent en France avant la signature des traités de Westphalie. A partir de 1648, au contraire, soldats et officiers suédois furent nombreux dans les rangs de notre armée.

Les soldats sont demeurés ignorés mais notre recrutement en compta certainement au XVIIe siècle car une ordonnance du

1. A. Maury, *Histoire de l'Académie des Sciences*, p. 101.
2. Les renseignements relatifs à ces divers Suédois proviennent de l'étude de Strindberg sur *Les Relations de la France avec la Suède*, p. 188 et 189.
3. Arch. des Aff. étrangères, *Mémoires et Documents*. Suède, vol. XXII, f°

1er décembre 1696 prescrit « de faire sortir des compagnies suisses tous les hommes qui ne sont pas Suisses, Grisons, Allemands, Polonais, Suédois et Danois ». Les officiers au contraire sont connus et l'on a pu dresser des listes, incomplètes cependant, de ceux qui servirent dans diverses formations et dans le régiment qui portait le nom de *Royal-Suédois* [1]. Certains fondèrent une famille en France. Au mois de janvier 1676, Henri de Bron, gentilhomme suédois, capitaine de cavalerie de S. M. habitant sur la paroisse Saint Eustache, épouse Marie Collichon, veuve d'Abraham Morel [2].

Originaire de Livonie, Reinhold Rosen, fondateur d'une lignée de militaires qui porteront son nom passa en France avec les troupes weimariennes au service de la France. Il eut la charge de les commander et fut nommé lieutenant général du roi en 1648. Marie-Sophie, une de ses filles devint la femme de Conrad Rosen, ami de Saint-Simon et futur maréchal de France.

Après une vie aventureuse dans les camps suédois, Conrad Rosen fut obligé de prendre du service comme simple soldat. Les hasards de son existence l'amenèrent à servir sous les ordres de son oncle Reinhold Rosen. Il se distingua et après avoir gagné ses galons d'officier, il parvint en 1677 au grade de maréchal de camp. Trois ans plus tard, il était chargé d'aller à la frontière recevoir la Dauphine qui arrivait d'Allemagne. En 1681, il abjura, fut nommé lieutenant général des armées du roi puis, en 1690, remplaça le comte de Montclar comme maître de camp général de la cavalerie. Ayant acquis des terres en Alsace, il s'y retira et y mourut en 1715, âgé de quatre-vingt-huit ans. Ce « grand homme sec qui sentoit son reître et qui auroit fait peur au coin d'un bois » ne commanda « jamais d'armée et il n'en était pas capable mais souvent des ailes, de gros détachements », écrit Saint-Simon [3]. « Il avait de l'esprit et de la finesse », ajoute le duc et pair, et il le prouva car il sut s'avan-

1. De La Chenaye-Desbois, *Dictionnaire de la noblesse*, t. XVII, p. 678-702. — Lehr, *Notice sur les Rosen*. Strasbourg, 1865.
2. Arch. Nat. *Insinuations du Chatelet*. Y 231, f° 288 v°.
3. Saint-Simon, *Mémoires*, édition des Grands Écrivains, t. XXVI, p. 256.

cer à la cour. Rosen qui connaissait le faible de la nation et du roi pour les étrangers disait à son fils qu'il ne serait jamais qu'un sot car il parlait trop bien le français.

De sa femme, Rosen avait eu plusieurs enfants. Charles Reinhold, qui épousa Marie-Béatrice de Grammont, devint officier comme son père. Anne-Armand, leur fils et Eugène-Octave-Augustin leur petit-fils furent également officiers. De son union avec Marie-Louise de Harville ce dernier n'eut qu'une fille qui fut mariée à Charles Victor, prince de Broglie.

Dans les temps où Conrad Rosen apprenait en France le métier des armes, il aurait pu rencontrer nombre de ses compatriotes : Jen de Dellinghausen, le baron de Dellvigk, Mathieu de Koenigsfelt, Jean Herman de Lagerstierna et d'autres encore qui s'étaient engagés au service de Louis XIV. Mais c'est surtout à partir de l'année 1690 que l'on voit entrer des Suédois dans l'armée royale. Contrairement à ce que l'on croit généralement le *Royal-Suédois* ne tire pas son origine d'un régiment constitué par une foule de prisonniers suédois faits à la bataille de Fleurus ; ses commencements furent tout autres [1]. Le 1er août 1690, le Suisse Jean-Henri Leisler avait été autorisé à lever un régiment ; aussitôt formé ce corps fut dirigé sur le Roussillon et la Catalogne pour rejoindre le duc de Noailles ; au mois d'avril 1693, trois officiers suédois furent incorporés dans ce régiment : Ake Ulfsparre, Franz de Knorring et B. de Taube. Avec le capitaine Franck qui s'y trouvait déjà, ils formèrent le premier noyau du corps d'officiers suédois qui, vers le milieu du XVIIIe siècle, constituaient les cadres du régiment. Leisler ayant été mortellement blessé au siège d'Ostalrich, en 1694, le baron Erik Sparre, sur les instances de Palmqvist, résident du roi de Suède, obtint le commandement du corps.

Erik Sparre représente assez bien le type de ces officiers diplomates que l'ancien régime a fréquemment connus. Né en 1665, il était entré jeune au service de la France. Enseigne au régiment de Koenigsmark, il fut promu capitaine en 1690, major général après le combat de Maestricht, colonel en 1694.

1. Comte F.-V. Wrangel, *Origines et débuts du Royal-Suédois*. Paris, 1914.

Après un voyage en Pologne, auprès de Charles XII, il revint en France en 1704, devint maréchal de camp et lieutenant général des armées françaises. En 1712, on le trouve à la cour de France chargé d'obtenir des subsides pour sa patrie ; il visite ensuite les cours d'Allemagne et est de retour à Paris en 1715. Pendant trois ans, il remplit les fonctions d'ambassadeur à Paris et gagne la confiance de Louis XV. « M. le comte, lui dit un jour à table le jeune roi, vous n'êtes pas de la même religion que moi ; j'en suis fâché ; j'irai un jour au ciel et je ne vous y trouverai pas. — Pardonnez-moi, Sire, répondit Sparre, le roi mon maître m'a ordonné de vous suivre partout. »

De Sparre devint ministre après la mort de Charles XII puis ambassadeur à Paris en 1719. Il rentra en Suède et y mourut ayant obtenu le grade de feld-maréchal [1].

La nomination d'Erik Sparre au régiment qui prit son nom attira une foule de jeunes Suédois sous ses ordres ; plusieurs membres de sa famille vinrent y servir, mais par suite des événements qui se déroulaient dans leur propre pays, la majeure partie de ces jeunes hommes regagnèrent leur patrie.

Sparre conserva le commandement de son régiment jusqu'en 1714 ; à cette date il fut remplacé par un Suédois, Lenck, capitaine au même corps. Nommé maréchal de camp en 1734 il mourut le 14 décembre de la même année. Son successeur fut un autre Suédois, Per Apelgrehn. Sous ses ordres le régiment se distingua au siège de Prague où Apelgrehn fut blessé mortellement. C'est à partir de 1742 que le régiment de Sparre et d'Apelgrehn reçut à la demande du roi de Suède le nom de *Royal-Suédois.*

Les chefs qui succédèrent à Apelgrehn appartenaient à la branche française des Sparre. Au début de la Révolution, Axel Fersen était colonel du régiment. Les Suédois qui, entre 1735 et 1750, avaient été particulièrement nombreux dans l'armée française, n'étaient alors que faiblement représentés.

Plus de mille officiers suédois figurent sur les contrôles du *Royal-Suédois* et d'autres régiments, comme celui de Lowendal,

1. A. Geffroy, *Notices et extraits des manuscrits...*, p. 398.

par exemple. Les Lagerstierna, les Leijonhufvud, les Sparre, les Stiernhœœk, voisinent avec les Ulfsparre et les Wrangel. On ne saurait énumérer tous ceux qui furent blessés au cours des combats ou moururent en se battant pour le roi de France. Ces hommes appartenant aux plus anciennes familles de la Suède étaient de valeureux guerriers ; on les rencontre partout où l'on se bat, en Pologne avec Charles XII, en France sous Louis XIV et ses successeurs, en Amérique avec Lafayette ou Rochambeau. Quelques-uns, parmi eux, Erik Sparre, Stedingk, Axel Fersen, séduisants cavaliers, causeurs délicats appréciés des jolies femmes du XVIIIe siècle, savaient s'arracher aux douceurs de la cour pour aller conquérir des trophées qu'ils déposaient ensuite aux pieds des nobles dames. De ces officiers, certains passèrent plus de trente années de leur vie au service de la France. Le baron d'Armfeldt, de son propre aveu, demeura trente-cinq ans sous nos drapeaux. Après l'assassinat de Gustave III, des Suédois, et notamment de Ribbing, l'un des chefs du complot, accusaient des Français résidant à Stockholm d'avoir tué le roi ; le baron d'Armfeldt, parlant à Ribbing s'écria : « J'ai servi trente-cinq ans en France et je parie ma tête contre la vôtre que ce n'est point un Français qui a commis ce crime [1]. »

VII

Après le règne de Gustave-Adolphe, la Suède est en pleine prospérité. Avec la richesse et une connaissance plus approfondie des civilisations étrangères naissent chez les Suédois les désirs de luxe élégant. Leurs austères maisons ne leur conviennent plus et le génie allemand et néerlandais qui jusqu'alors a agi sur les conceptions de leurs artistes cesse de les satisfaire. Trop de Suédois séjournent à Paris pour n'apprécier point l'art français ; ils s'inspirent directement de l'art qui les séduit

1. R. Pétlet, *Gustave IV et la Révolution française*. Paris, 1914, p. 14.

et revenus dans leur pays, en propagent le goût. L'influence du Nord disparaît à Stockholm ; elle est remplacée par celle de la France et se manifeste sous une double forme : l'appel en Suède de nombreux artistes français et l'envoi dans nos écoles et ateliers de Suédois qui accomplissent à Paris des stages prolongés.

Vers la fin de 1637, la Suède ayant demandé en Hollande un architecte notoire, reçut un Français, Simon de la Vallée dont le père avait travaillé à la décoration de l'hôtel de ville de Paris. Le fils de Simon, Jean, fut élevé au rang d'intendant royal des bâtiments en Suède et conserva ce poste jusqu'en 1688. De l'époque de l'arrivée en Suède de Simon de la Vallée, on peut faire dater la reprise des rapports artistiques de ce pays avec la France. En effet, les deux de la Vallée, Jean surtout, eut une influence marquée sur deux architectes célèbres de la Suède, Nicodème Tessin, père et fils. A Jean de la Vallée et à Tessin l'aîné, sont dûs les plans d'une œuvre, maintes fois abandonnée puis reprise : le château royal de Stockholm. De bonne heure, Nicodème Tessin, le fils, fut associé à leurs travaux et chargé de les continuer, quand, en remplacement de Jean de la Vallée, on le nomma surintendant des bâtiments du roi de Suède. Pour décorer le château, Tessin appela de France une pléiade d'artistes ; pendant le temps de sa surintendance, des Suédois, imitant son exemple, prirent l'habitude de venir étudier à Paris chez nos maîtres les plus renommés. Cette coutume se perpétua durant le XVIIIe siècle [1].

Sous les règnes de Louis XIV et de ses successeurs, Paris est la première école d'art du monde ; de l'Europe entière y accourent à l'envi des étrangers. Les Suédois constituent une partie de cette légion cosmopolite de peintres, graveurs, architectes et sculpteurs qui sollicitent la faveur d'entrer dans les ateliers français. Comme les nationaux des autres pays, certains, séduits par le charme de l'existence de Paris, prolongent leurs études pendant plusieurs années ; quelques-uns même s'établissent définitivement en France et y font souche.

1. P. Lespinasse, *L'Art français et la Suède de* 1637 *à* 1816. Paris, 1913.

Nicodème Tessin, le fils, avait étudié à Paris. Par son entremise, Carl Harleman, avait obtenu des États une bourse de voyage. Il partit pour l'étranger en compagnie du peintre suédois Wallrave : tous deux se dirigèrent d'abord vers Paris. L'intention d'Harleman était d'apprendre la « science des jardins » dont les affinités avec l'architecture sont nombreuses. Ayant obtenu une récompense à l'Académie d'architecture, Harleman se rendit à Meudon où il habita longtemps le château du contrôleur Degant, possesseur d'une collection de dessins de Le Nôtre que copia le Suédois. Harleman partit ensuite pour l'Italie. Il était à Venise lorsqu'il fut rappelé par Nicodème Tessin, très malade, qui lui confia le soin de terminer le palais de Stockholm ; en même temps qu'à lui, le surintendant écrivait à son fils Carl Gustave de regagner la Suède. Carl Gustave Tessin s'était rendu en Italie après un long séjour à Paris.

En 1728, Nicodème Tessin meurt et son fils est nommé surintendant « eu égard à l'habileté et à l'expérience qu'il a acquises dans les études et les voyages à l'étranger ». Carl ne fut pas un grand constructeur mais un amateur d'art très éclairé. En 1718, il avait été envoyé à Paris et dès son arrivée son père l'avait prié « de démêler les statuts et règlements qui régissent l'Académie de peinture et de sculpture ». Nicodème Tessin songeait à créer à Stockholm une institution analogue à celle que Paris possédait depuis 1648 et Berlin depuis 1694. En même temps qu'il étudiait les textes administratifs Carl Tessin se formait le goût. Bien qu'ayant obtenu la charge occupée par son père, il ne prit point une part active à l'édification du palais suédois ; il abandonna même son office à Harleman puis entra dans la carrière diplomatique. En 1739, Carl Tessin est ministre de Suède à Paris et malgré ses occupations politiques, ne se désintéresse pas des beaux-arts ; il est en correspondance suivie avec Harleman, acquiert pour la Suède des œuvres choisies et détermine Bouchardon à passer à Stockholm comme professeur à l'Académie qui a été définitivement créée en 1735.

Malgré la fondation de l'Académie suédoise et la présence parmi les maîtres de cette institution d'artistes français connus,

Taraval, Bouchardon, Larchevêque et d'autres encore, les jeunes Suédois estimaient que la meilleure manière d'acquérir les connaissances techniques et de se former était de passer quelques années à Paris. Ils savaient que le talent y est toujours récompensé ; leur compatriote Carl Boït n'avait-il pas été reçu membre de l'Académie de peinture et de sculpture en 1717 [1] ? Georges Engelhard Schröder est à Paris en 1726 ; Adelcrantz, futur surintendant des bâtiments royaux, y séjourna à diverses reprises ; Jean-Tobias Sergell, élève distingué de Larchevêque, est autorisé à suivre son maître quand celui-ci quitte la Suède. Il est en France en 1759 et se prépare par ses études à sculpter les statues de Descartes et d'Axel Oxenstiern, deux de ses œuvres maîtresses. Sergell ne rentre en Suède qu'en 1778 [2]. Per Cogell abandonne définitivement sa patrie et finit ses jours comme professeur à l'Académie de Lyon [3]. Fixé dans cette ville en 1764 ; et appuyé par Marie-Antoinette, il y fut, dix ans après, nommé professeur adjoint à l'école de dessin. Paris, où il se rendit, ne le retint guère, car en 1779 il était choisi comme peintre ordinaire de la ville de Lyon. Au début de la Révolution, il repartit pour la Suède mais en 1795, il était de retour en France.

Au début de 1740, un artiste suédois Jean-E. Rehn, engage ses compatriotes résidant à Paris à apprendre, comme lui-même l'avait fait, la gravure à l'eau-forte sous la direction de Le Bas. Cinq ans plus tard, Harleman rappelait Rehn comme dessinateur pour les fabriques de soieries qu'il avait fondées et où travaillaient des artistes français. En même temps qu'il était occupé à ces travaux, Rehn dirigeait à Stockholm une école de gravure ; il envoyait ses élèves se perfectionner à Paris. Per Floding y passa neuf ans de 1755 à 1764 ; Gillberg n'y demeura que trois années. Tous deux furent élèves de Cochin, Deshayes et Natoire. A l'époque où Floding gravait à Paris, Jonas Hoffman et Gustaf Hesselius y apprenaient la peinture.

1. Ph. de Chennevières, *Les Artistes étrangers en France ; notice sur Sergell*, dans *Revue universelle des Arts*, année 1856, p. 97.
2. Id., *Ibid.*
3. M. Audin et E. Vial, *Dictionnaire des artistes et ouvriers d'art de la France ; Lyonnais*. Paris, 1919.

Hoffman avait quitté la Suède, en 1755, muni d'une bourse d'études ; on la lui prolongea jusqu'en 1770 « parce que de cette manière il peut devenir de plus d'utilité ». Cet artiste méritait d'ailleurs ce privilège ; en 1760, il avait obtenu les deux seules récompenses dont l'Académie disposât en faveur des étrangers. L'Académie reconnut plus tard son talent car elle l'élisait, en 1770. Gustaf Hesselius était aussi demeuré sept ans hors de Suède mais sans profit apparent car on ne connaît de lui aucune œuvre remarquable.

Du groupe des artistes suédois qui exercèrent leur art en France, il en est qu'il convient de mettre hors de pair à raison de leur talent, de la réputation qu'ils ont laissée et de la durée de leur séjour dans le royaume.

Gustave Lundberg, pastelliste, est à Paris en 1717, il y séjournera vingt-huit ans. Après avoir travaillé avec Largillière, de Troy, Cazas, il s'adonne aux portraits. L'Académie de peinture le reçoit au nombre de ses membres en 1741 ; deux ans après, il expose au Salon deux pastels : les portraits de Boucher et de sa femme qui sont célèbres. La Suède reconquiert cet artiste en 1745.

Alexandre Roslin est sans doute avec Lavrince le Suédois qui a laissé la plus grande célébrité [1]. Il arrive à Paris vers 1752, déjà connu ; l'année suivante l'Académie lui ouvre ses portes mais il n'est reçu qu'au mois de février 1754. Comme il était luthérien, il fallut pour l'admettre l'agrément du roi mais l'obstacle de la religion fut levé pour lui ainsi qu'il l'avait été déjà pour Carl Boït et Lundberg. Roslin obtint du roi une pension et un logement au Louvre où il mourut en 1793. De sa femme Marie-Suzanne Giroust, peintre elle-même, qu'il avait épousée en 1759, Roslin laissa une postérité dont la descendance existe encore.

Si Roslin est célèbre par ses œuvres au nombre desquelles on cite notamment le portrait de Linné, celui de Gustave III et le *Retour de Louis XV dans la ville de Metz*, il est également connu par ses démêlés avec Diderot. Le philosophe, dans ses

1. P. de Chennevières, *Notice sur Roslin*, dans *Revue universelle des Arts*, année 1856, p. 385 et 481.

Salons, avait généralement loué l'œuvre du maître, quand en 1765, pour peindre sa famille et lui-même, M. de la Rochefoucauld préféra Roslin à Greuze. A dater de ce moment, Diderot qui avait à Greuze des obligations se montra fort hostile au peintre suédois et ses *Salons* reflètent l'animosité qu'il lui voua.

Tout aussi Français que Roslin fut Alexandre Hall que l'on a dénommé le « Van Dyck de la miniature ». L'existence de cet artiste fut mouvementée. Destiné à devenir médecin comme son père, il avait étudié la physiologie et la chimie puis vers l'âge de dix-neuf ans, il se prit de passion pour le dessin. Comme beaucoup de Suédois de son temps, il vint en France mais ayant manifesté le désir d'abandonner la médecine pour se livrer à la peinture, son père lui supprima tout subside. Force lui fut de revenir en Suède ; en 1760 il est de retour à Paris et s'y fixe définitivement. Il ne suit aucun cours mais reçoit des conseils de J. Vernet, Hubert Robert, Greuze, Madame Lebrun. Son talent s'affirme et la vogue aidant, tout Paris veut avoir son portrait miniature de la main de Hall ; on fait queue à sa porte. Tout en s'adonnant à la peinture, Hall continue à s'occuper de physique et de chimie ; il travaille à améliorer les émaux qu'on utilise à la manufacture de Sèvres et perfectionne les fourneaux servant à la cuisson des pièces.

En 1769, l'Académie de peinture ouvre ses portes au peintre suédois ; Hall est un homme arrivé et cherche à s'établir. Malgré les difficultés que lui crée M. Gobin, à raison de la différence de religion qui le sépare de sa fille Adélaïde, Hall vainct sa résistance et il épouse à Versailles, en 1771, la jeune élue de son cœur. Le ménage n'est pas toujours d accord ; Hall, artiste fantaisiste, aime la chasse et la musique ; il oublie les rendez-vous et n'exécute pas toutes les commandes qu'on lui adresse. Néanmoins il gagne largement de quoi satisfaire au luxe de sa femme ; la réputation du miniaturiste va croissant chaque année. Pour lui témoigner sa sympathie, lors de son voyage à Paris en 1784, Gustave III se rend chez Hall et des fenêtres de son appartement assiste au défilé de la procession de la Fête-Dieu célébrée à l'église des Petits-Pères. Le roi voudrait bien

voir le peintre revenir en Suède mais il s'y refuse obstinément. La Révolution survient ; Hall est officier dans la garde bourgeoise et assiste à la prise de la Bastille ; ses relations avec Necker et Lafayette le compromettent et, en 1791, il part pour Aix-la-Chapelle retrouver Gustave III qui y est venu résider afin de sauver Louis XVI qu'il sent en danger. Mais Hall ne parvient pas à Aix-la-Chapelle, il erre en Belgique, atteint d'une grave maladie qui détermine sa mort en 1793.

De sa femme, Hall avait eu trois filles et un fils. Ses deux filles aînées, Adèle et Angélique étaient si belles que Madame Lebrun les fit poser pour son tableau de la *Paix ramenant l'Abondance* qui figura au Salon de 1783. Adèle avait épousé M. de Surleau qui périt sur l'échafaud ; elle se remaria par la suite au marquis Le Lièvre de Lagrange. Angélique eut également deux époux successifs. Seule Adolphine demeura célibataire. De son mariage le fils de Hall, Adolphe n'eut qu'une fille [1].

La Suède nous a donné d'autres artistes. Nicolas Lafrensen — *alias* Lavrince — est un de ces petits maîtres de la gouache dont le talent, souvent inspiré des conteurs légers du XVIIIe siècle, s'est exercé dans le genre badin. Des « dessus de boëtes », des dessins aux touches légères lui ont valu une réputation d'artiste charmant et son œuvre, maintes fois gravé, a été dignement célébré par les frères Goncourt, ces appréciateurs des grâces du siècle de la Pompadour et de la du Barry.

En 1771 Lavrince avait fait un premier séjour en France ; il composa le *Bal masqué* donné à la Cour en l'honneur de Gustave III, voyageant alors incognito sous le nom de duc de Gothland. Après une absence, Lavrince revint à Paris en 1774 ; il y connut tous les succès mais son talent n'étant plus de ceux qu'appréciaient les Français de 1791, il rentra dans son pays [2]. N'ayant jamais exposé aux Salons, Lavrince ne connut pas les honneurs officiels ; il ne fut jamais membre de l'Académie. Son compatriote Ulric Vertmuller fut au contraire agrégé

1. F. Villot, *Hall miniaturiste*. Paris, 1867. Chap. Ier. *Biographie* et p. 61.
2. H. Vienne, *Nicolas Lafrensen*, extrait de la *Gazette des Beaux-Arts*, mars 1869. — Oscar Levertin, *Nicolas Lafrensen*. Stockholm, 1899.

en 1783 et académicien deux ans plus tard. Cet artiste suédois obtint un grand succès au Salon de 1785. Il y exposait *La Reine, le Dauphin et Madame, fille du roi, se promenant dans le jardin anglais du petit Trianon.* Avant Lavrince, Vertmuller sortit de France ; dès 1788 on perd totalement sa trace et l'on ignore le lieu de sa retraite. La Suède ne possède aucune œuvre de la main de cet artiste que Gustave III avait cependant nommé « premier peintre du roi de Suède »[1].

VIII

Que la reine de France posât devant un artiste suédois, à cela rien d'étonnant ! Il existait alors à la Cour un groupe de gentilshommes du Nord fort apprécié des plus hauts personnages. Ils se réunissaient autour du comte de Creutz, ambassadeur de Suède, homme aimable, distingué, poète à ses heures et qui depuis l'année 1766 résidait à Paris. Écrivant à Gustave III, il lui mandait : « Tous nos Suédois réussissent ici au delà de toute expression, on les trouve instruits, aimables et de la meilleure compagnie ; on m'a demandé récemment si le roi choisissait ceux à qui il permettait de venir en France...[2] »

A rendre ce témoignage de ses compatriotes, Creutz n'était pas le seul. Madame de Boufflers pensait comme lui et écrivait dans le même sens à Gustave III.

Lorsque, sous le nom de duc de Gothland, quelques jours à peine avant de monter sur le trône, Gustave III était venu séjourner à Paris, il s'était lié d'une tendre amitié avec la comtesse de Boufflers et dès son retour en Suède il entama avec elle une correspondance active[3]. De cet échange de lettres,

1. Ph. de Chennevières, *Notice sur Ulric Wertmuller*, dans *Revue universelle des Arts*, année 1857, p. 5.
2. A. Geffroy, *Gustave III et la Cour de France*. T. I. Lettre du 7 mars 1779.
3. Aurélien Vivie, *Lettres de Gustave III à la comtesse de Boufflers et de la comtesse de Boufflers à Gustave III*. Paris, 1898.

fort intéressantes pour l'histoire des mœurs en France et des idées politiques et littéraires de Gustave III, il appert que la comtesse de Boufflers joua vis-à-vis des Suédois un rôle analogue à celui de Madame Geoffrin à l'égard des Polonais. Il n'est Suédois de qualité qui n'apporte à Madame de Boufflers une lettre de son royal ami et ne lui vienne présenter ses hommages à son arrivée à Paris. Elle les reçoit à dîner dans sa maison d'Auteuil. « Je donne aujourd'hui à dîner à la campagne à tous les Suédois que je connais à Paris », fait-elle savoir à Gustave III, le 16 octobre 1779, et elle ajoute : « Il n'y a jamais eu une nation plus distinguée par la politesse, la discrétion, la bonne conduite et toutes les qualités estimables que la nation suédoise, si l'on en juge par ceux que nous voyons en France [1]... » Pour ses amis suédois, Madame de Boufflers s'entremet auprès de Marie-Antoinette, elle les pousse à la cour et les fait apprécier de la souveraine qui lui dit une fois : « Je me fais tous les jours des querelles pour les Suédois ; nous les traitons absolument comme s'ils étaient Français [2]. »

Madame de Boufflers est vraiment la « maman des Suédois » comme Madame Geoffrin celle des Polonais. Messieurs de Dyben, de Lieven, de Lœwenhaupt, le comte de Brahé, le comte de Sparre, fils de l'ancien ambassadeur de Suède, aiment à se rencontrer chez cette aimable femme. Outre qu'elle les accueille de charmante manière, un mot de Madame de Boufflers peut leur être utile auprès de Gustave III ou les desservir. Elle est au courant de tous leurs faits et gestes et les mande au roi de Suède ; également, il lui fait confidence de ses soucis politiques ; pour avoir son opinion il lui adresse la nouvelle constitution qu'il a promulguée et qui supprime les pouvoirs de la Diète suédoise.

Après la révolution de 1772, Frédéric-Guillaume, comte d'Hesseinstein, fils naturel du roi Frédéric Ier et de la comtesse de Taube donne sa démission de toutes les charges qu'il occupe à la cour de Suède ; sa conscience n'admet pas que le roi ait

1. Aurélien Vivie, *Lettres de Gustave III à la comtesse de Boufflers et de la comtesse de Boufflers à Gustave III*. Paris, 1898, p. 143.
2. Id., *Ibid.*, p. 226.

confisqué à son profit les tyranniques privilèges de la noblesse suédoise et l'ait reléguée à l'arrière-plan. Gustave III transmet à Madame de Boufflers sa lettre de démission mais comme elle est très digne, il lui recommande cependant Hessenstein qui vient en France prendre du service et visiter le royaume. Le frère du roi, Frédéric, duc d'Ostrogothie, qui s'est montré tout dévoué à Gustave III lors de la révolution, est à Lyon en 1777. La belle comtesse est tenue au courant de ses amours et en fait part au roi de Suède, elle lui écrit : « On dit qu'il est devenu fort amoureux de Mademoiselle de Foll qui est une personne charmante, mais comme ce nouvel amour a été prompt, il faut espérer qu'il passera aussi vite qu'il est venu. »

Moins heureuse que Madame Geoffrin qui fit un voyage triomphal en Pologne, la comtesse de Boufflers ne put se rendre en Suède malgré les invitations pressantes de Gustave III. A diverses reprises il lui avait envoyé M. de Cederhielm qui était chargé de la déterminer à passer en Suède mais Madame de Boufflers, se retranchant derrière les difficultés du voyage et ses embarras pécuniaires, remettait d'année en année ce déplacement qui cependant n'eut été ni fatigant ni onéreux pour elle puisque M. de Cederhielm avait mission de préparer tous ses gîtes d'étape et de régler toutes les dépenses du voyage. Ce fut Gustave III qui vint en France en 1784, cachant sa personnalité sous le nom de comte de Haga. Madame de Boufflers qui n'avait point rencontré son royal ami depuis le séjour qu'il avait fait à Spa en 1780 et où elle s'était rendue pour le retrouver, fut tout heureuse d'apprendre la détermination du roi de Suède. Quand le voyage fut officiellement décidé, Madame de Boufflers lui fit savoir quelles fêtes somptueuses on préparait en son honneur ; mais Gustave III lui répondit qu'après un bref séjour à Versailles, il entendait demeurer libre de vivre à sa guise et de visiter seulement telles personnes qui lui plairaient. Il désirait surtout éviter les philosophes, gens importuns qu'il détestait. Malgré l'affection qu'il portait à ses sujets résidant en France, le roi de Suède ne se souciait pas de les voir venir à sa rencontre.

En arrivant d'Italie à Lyon il écrivait à Madame de Boufflers de ne pas dévoiler le jour de sa venue à Fontainebleau. « Je crains la foule des Suédois qui ne feroit que m'incommoder [1]. »

L'intimité des relations de Gustave III et de Madame de Boufflers éclate à la lecture de leur correspondance ; cette affection était connue des Suédois établis à la Cour. Au vrai, ce n'était pas seulement avec l'amie du roi qu'ils se montraient gracieux. Le comte de Creutz marquait dans ses lettres à son souverain que Mesdames de Lauzun, de Luynes, de Brancas et de la Mark, cette dernière un peu jalouse de l'amitié de Gustave III et de Madame de Boufflers, accueillaient avec sympathie les jeunes Suédois. Elles ne pouvaient notamment se passer de M. de Stedingk.

Entré au *Royal-Suédois* en 1766, de Stedingk cherchait une occasion de se distinguer. Avec plusieurs autres de ses compatriotes au service de Louis XVI, de Nauchkoff, Petersen, Brümmer, Grubé, Cederström, il partit au début de 1779 pour prendre part à la guerre d'Amérique. Blessé lors de la prise de la Grenade, il participa à l'expédition malheureuse de Savannah qu'il avait cependant déconseillée au comte d'Estaing. A son retour en France, il reçut de Louis XVI l'ordre du Mérite, fut admis à la Cour et y connut les plus vifs succès. En 1784, le comte de Haga eut maintes fois l'occasion de rencontrer Stedingk chez les amies de la reine ; il était de leurs commensaux favoris. Malheureusement pour lui et quelques-uns de ses compatriotes, la guerre de 1787 entre la Suède et la Russie l'obligea à regagner la Finlande. Au cours des nuits glacées, Stedingk évoquait le souvenir des brillantes fêtes de Versailles mais en officier dévoué, il écrivait à Gustave III : « Le ciel me fait la grâce de ne pas trop songer à la France ; c'est la plus forte preuve que je puisse donner de mon attachement à Votre Majesté [2]. »

Les exploits de Stedingk en Amérique l'avaient rendu populaire à Paris ; on donna sur un théâtre une pièce dans laquelle il était représenté à l'assaut de Savannah. Mademoiselle Necker

1. *Lettres de Gustave III à madame de Boufflers*, p. 330.
2. A. Geffroy, *Gustave III et la Cour de France*, t. I, chap. VI.

composa des vers en son honneur ; cette jeune fille était alors la plus riche héritière de Paris et les amis de Stedingk songeaient à la lui faire épouser. Mais, déjà, Mademoiselle Necker avait une inclination pour un autre Suédois : le baron de Staël qui, depuis 1776, était attaché à l'ambassade de Suède près de la cour de France.

« Agréable de sa personne, instruit, laborieux, réservé, d'un esprit fin et délicat » le baron de Staël avait acquis les sympathies du comte de Creutz, son chef ; après l'avoir élogieusement noté, l'ambassadeur de Suède écrivait à Gustave en 1778 : « M. de Staël réussit admirablement. La comtesse Jules de Polignac a pour lui la plus tendre amitié ; il est extrêmement bien avec toutes les personnes à la mode... » ; cinq ans plus tard Creutz mandait à son souverain : « Votre Majesté ne peut pas imaginer à quel point le roi et la reine s'intéressent à M. de Staël : le roi l'aime autant que la reine et le traite avec une véritable affection. De l'aveu du roi lui-même, M. de Staël a des audiences particulières de la reine, ce que, comme ambassadeur, je ne puis, moi-même obtenir. »

Ainsi appuyé le baron de Staël portait haut ses prétentions ; il était de naissance illustre mais sans fortune ; pour soutenir l'éclat de son nom il lui fallait contracter un riche mariage. Il demanda la main de Mademoiselle Necker. Une véritable campagne diplomatique s'engagea au sujet de cette union. Pour accorder leur consentement, les parents exigeaient que Gustave III donnât pour toujours à M. de Staël l'ambassade de Paris, une pension de 25.000 livres au cas où ce poste lui serait retiré, le titre de comte, l'ordre de l'Étoile-Polaire. En outre, M. de Staël ne devait jamais, sauf pour de courtes absences, emmener sa femme en Suède.

Par l'insistance de Madame de Boufflers, par l'intermédiaire de Louis XVI et de Marie-Antoinette, grâce à l'appui de M. de Creutz, lui-même, M. de Staël obtint l'ambassade de France en 1783. Bien que la condition essentielle du programme de Necker fut remplie le mariage n'eut cependant pas lieu avant deux années révolues ; il ne fut célébré qu'au mois de janvier 1786.

Ambassadeur de Suède auprès du roi, le baron de Staël a laissé une volumineuse correspondance adressée à son souverain qui s'étend de l'année 1784 au début de février 1792 [1]. Cette correspondance est curieuse à plus d'un titre. Outre qu'elle fait revivre les événements du début de la Révolution, elle dénote de la part de l'ambassadeur un tempérament libéral dont les conceptions politiques sont diamétralement opposées à celles de Gustave III. « Ce prince se posant en paladin de la royauté ne songeait à rien moins que de rallier, sous son commandement tous les rois de l'Europe afin de voler au secours de Louis XVI et de relever son trône. » Pour mettre ses projets à exécution il était venu s'établir à Aix-la-Chapelle ; de là, il surveillait avec une attitude hostile les chefs de la Révolution. Il avait même en Axel Fersen un homme de confiance chargé de contrecarrer les vues du baron de Staël.

Au début de février 1792, ce dernier avait quitté Paris pour la Suède ; il y revint à la fin de l'année. Le duc de Sudermanie, régent du royaume après l'assassinat de Gustave III, appréciait les projets du baron de Staël, totalement différents de ceux de Fersen ; il désirait un rapprochement avec la France révolutionnaire et avait chargé son ambassadeur de négocier dans ce sens. Un traité avantageux avait même été offert par Lebrun à la Suède à la condition qu'elle reconnut la République française mais le régent n'osa accepter ce pacte d'alliance ; il eut peur d'ameuter tout le pays et l'Europe entière contre lui. Les efforts du baron de Staël avaient été vains. Il quitta la France avec sa femme en 1793, se retira à Coppet, voyagea, alla en Suède et revint à Paris en 1795. A ce moment, il prit sur lui de faire reconnaître la République par la Suède, fut solennellement reçu par la Convention le 4 floréal et seul, prépara un traité d'alliance entre les deux pays. Désavoué par le duc de Sudermanie qui se rapprocha de la Russie, il reçut l'ordre de quitter son poste et au cours de l'été de 1796, se retira définiti-

1. L. Leouzon Le Duc, *Correspondance diplomatique du baron de Stael Holstein*. Paris, 1884. Introduction et p. 255 et suiv. — *Correspondance de la comtesse de Boufflers..., passim*. — Ch. Baille, *Notes sur le baron de Stael*. Extrait des *Annales franc-comtoises*. Besançon, 1895.

vement à Coppet. Au cours d'un voyage qu'il effectua en France, il mourut à Poligny, le 19 floréal an X.

Au nom du baron de Staël s'oppose tout naturellement celui d'Axel Fersen.

En 1771 Axel Fersen a seize ans ; il est aspirant dans un régiment de la garde. L'âge est venu pour lui d'accomplir son tour d'Europe, il part avec son précepteur Bolemany. Après un séjour en Italie, il est à Paris à la fin de 1773 ; aussitôt il est accueilli dans les salons et à la cour. Le jour de l'an 1774, il est présenté au roi ; le 10 janvier, il assiste à un bal intime donné par la Dauphine et le 30, cause longuement avec elle au bal de l'Opéra. Ses succès mondains sont nombreux et Creutz, ambassadeur de Suède à Paris, écrit à Gustave III pour lui vanter l'esprit et le caractère du jeune Fersen.

La mort de Louis XV interrompt les fêtes. Fersen part pour Londres le 26 mai 1774. Quatre ans plus tard, il revient à Versailles. « Vieille connaissance » de Marie-Antoinette, il est admis dans le cercle intime de Trianon[1] ; Fersen participe à toutes les fêtes, chez la Dauphine, la princesse de Lamballe, Madame de Polignac. Creutz mande à son souverain que la reine ne quitte des yeux le sémillant Suédois. Fersen comprend la sympathie qu'il inspire. Il demande à partir en Amérique, fait la campagne puis, la guerre terminée, revient à Versailles. Par la protection du roi de Suède et de Marie-Antoinette, il devient propriétaire colonel du *Royal-Suédois* ; il ne demeure pas longtemps à la tête de son régiment. En effet, Gustave III le désigne pour le suivre en Italie ; après huit mois de séjour dans la Péninsule le roi de Suède vient à Paris, Fersen est à ses côtés. Ensemble, ils passent en Suède. Fersen y demeure quatre mois, rentre à Paris, s'en éloigne pendant deux ans pour prendre part à la guerre russo-suédoise mais avant même que cette guerre soit terminée, il est renvoyé en France. Fersen y arrive à la veille des événements révolutionnaires.

Si de temps à autre, il est obligé de se rendre à Valenciennes où son régiment tient garnison, c'est à Versailles que Fersen

1. O.-G. de Heidenstam, *Marie-Antoinette, Fersen et Barnave*. Paris, 1913.

passe la majeure partie de son existence. Dans les conjonctures angoissantes au milieu desquelles se meuvent Louis XVI et Marie-Antoinette, Axel Fersen se montre l'un de leurs amis très sûrs. Pour eux et pour « celle que jamais un instant il n'a cessé d'aimer et tout du tout il aurait sacrifié », Fersen sera le plus dévoué des chevaliers. Il s'entremet pour faciliter l'entrevue secrète de Mirabeau et de Marie-Antoinette à Saint-Cloud et prend la part la plus active à l'organisation de la fuite à Varennes. Il prépare les plans, combine le voyage, obtient les passeports de la famille royale et, le jour venu, il conduit lui-même la berline de Louis XVI jusqu'à Bondy ; puis, laissant la voiture poursuivre sa route, il se rend en hâte à Mons. Gustave III réside à Aix-la-Chapelle ; il y est venu pour suivre les événements et s'efforcer de sauver le roi de France. C'est là que Fersen doit l'aviser de l'issue de l'entreprise.

On sait le reste et comment le preux Suédois essaya d'organiser une nouvelle tentative de fuite sans réussir à persuader à Louis XVI de l'entreprendre. Les événements se précipitent, Louis XVI est exécuté, Fersen par tous moyens essaie de sauver Marie-Antoinette. Gustave III étant mort et le régent du royaume le duc de Sudermanie, cherchant à se rapprocher de la France révolutionnaire, l'ami de la reine essaie de le détourner de cette politique. Mais tous ses efforts sont vains et c'est à Bruxelles que Fersen apprend que, le 16 octobre, la reine est montée sur l'échafaud. « Ma douleur est à son comble et je ne sais comment je puis vivre et supporter ma douleur. Elle est telle que rien ne pourra jamais l'effacer. J'aurai toujours présente devant moi, en moi, son image... Tout est fini pour moi... », écrit Fersen à sa sœur Sophie.

Ce chevalier sans peur et sans reproche qui portait les couleurs de la reine et n'avait qu'un désir, mourir pour « sa dame », ne regagna la Suède que lors de l'avènement de Gustave IV, en 1796. Il fut nommé grand maréchal du royaume.

CHAPITRE II

Les Danois en France

I. Relations franco-danoises au moyen-âge ; étudiants danois à Paris et Orléans. — II. Danois en France sous le règne de François Ier ; traités de commerce franco-danois. — III. Étudiants, voyageurs et savants en France au XVIIe siècle ; médecins célèbres à Paris ; Winslow. — IV. Souverains et princes danois à Paris et en France ; artistes et commerçants danois au XVIIIe siècle. — V. Officiers danois au service de la France : Rantzau, Löwendal.

I

Au XIIe siècle les Danois étaient chrétiens et ces anciens pirates avaient cessé de menacer l'Europe de leurs ravages. Leurs mœurs, sous l'influence du christianisme s'étaient adoucies et les Danois cherchaient à se mêler aux peuples civilisés. A la faveur des croisades auxquelles ils prirent, ainsi que les autres populations scandinaves, une part fort active [1], les Danois avaient appris à connaître la France et ils s'étaient accoutumés à venir demander à ses écoles et à ses monastères les moyens de s'instruire.

Dès 1152, Eskill, futur archevêque de Lund, accomplissait un voyage d'études en France, il se liait avec Pierre de Celles, Geoffroy d'Auxerre, Jean de Salisbury ; deux ans après, il revenait à Clairvaux puis en 1176 se retirait complètement dans la célèbre abbaye cistercienne où il mourut en 1181 [2]. Son successeur sur le trône archiépiscopal de Lund, étudiait

1. P. Riant, *Les Scandinaves en Terre Sainte*. Paris.
2. Laporte du Theil, *Mémoire concernant les relations qui existaient au XIIe siècle entre la France et le Danemark*, dans *Mémoires de l'Institut. Littérature et Beaux-Arts*, t. IV, p. 212 et suiv.

à Paris en 1178. Sur ses instances, Guillaume, chanoine régulier de Sainte-Geneviève, passait en Danemark où il devait mourir comme abbé du monastère de Ebelholt en Seeland. Durant quarante années Guillaume vécut en Danemark mais il ne cessa jamais de correspondre avec la France ; il y revint d'ailleurs à diverses reprises. Ce fut lui qui participa aux négociations du mariage de Philippe-Auguste et d'Ingeburge de Danemark et détermina le roi de France à envoyer en Danemark, en 1193, une ambassade chargée de demander à Kanut VI la main de cette princesse [1].

Cette union était des plus habiles au point de vue politique. Ingeburge appartenait en effet à une race royale en possession d'anciens droits sur le royaume britannique car elle était de la maison des Estrithides qui, se croyant légitime héritière de la double couronne danoise et anglaise de Hard-Kanut, mort en 1042, traitait d'usurpateurs les descendants des rois normands. Au sein même de l'Angleterre, s'était formé un parti d'opposition contre les Plantagenets et Philippe-Auguste suivait les gestes de ce parti. L'occasion de créer des difficultés à l'Angleterre était favorable ; Richard Cœur de Lion était prisonnier en Allemagne et avec l'aide de son beau-frère Kanut VI, possesseur d'une puissante marine, Philippe-Auguste espérait réaliser au profit de la France le démembrement de la monarchie britannique.

Philippe-Auguste agréé par Ingeburge de Danemark celle-ci fut amenée en France par l'évêque de Roeskilde. Il est probable que la princesse danoise amena avec elle quelques compatriotes chargés de constituer sa maison.

Le mariage royal eut lieu à Amiens le 14 août 1198 et le lendemain, Ingeburge était sacrée reine de France ; mais dès le 15 novembre, par sentence rendue à Compiègne, l'archevêque de Reims, oncle de Philippe-Auguste, Guillaume aux Blanches Mains déclarait nul le mariage du roi. La reine fut enfermée à Cysoing. Il n'y a pas lieu de relater les événements qui suivirent cette sentence, la lutte entre la royauté et la Cour de

1. Id., *Ibid.* — A. Germain, *L'alliance franco-danoise au moyen-âge.* Montpellier, 1871.

Rome ; il suffit de rappeler que Philippe-Auguste finit par reprendre près de lui Ingeburge de Danemark, passa à ses côtés les dix dernières années de sa vie et qu'elle-même ne mourut qu'au mois de juillet 1236 [1].

Malgré ses démêlés avec Ingeburge, Philippe-Auguste avait fondé l'alliance franco-danoise ; ses successeurs n'attachèrent pas moins de prix à cette union et elle se resserra sous les premiers Valois. La France avait besoin de l'appui du Danemark contre l'Angleterre et les rois de Danemark pouvaient espérer, grâce à notre concours, voir aboutir la revendication de leurs anciens droits sur la couronne britannique [2].

Au début de l'année 1356, le roi Jean le Bon envoyait au roi Valdemar III une ambassade chargée de lui proposer un mariage entre leurs enfants respectifs mais la captivité du roi avait arrêté les négociations [3]. Tandis qu'il était retenu prisonnier chez les Anglais, Charles V, alors régent et aux prises avec des difficultés intérieures songea à effectuer un débarquement en Angleterre et concerta ce projet en 1359 avec Valdemar III, roi de Danemark. Les Écossais et les Gallois devaient prendre part à la lutte contre Edouard III [4]. Le plan des alliés ne put être mis à exécution ; néanmoins l'accord subsista entre les deux pays. En 1364, Valdemar III vint à Avignon rendre visite au pape Urbain V et le Dauphin l'envoya saluer par son sergent d'armes [5].

Au XVe siècle, la politique d'alliance entre la France et le Danemark était encore vivace ; en 1456, Charles VII et Christiern Ier s'engageaient par un traité à attaquer en commun l'Angleterre [6].

L'union des deux pays depuis la fin du XIIe siècle n'était pas basée sur de seuls mobiles politiques ; elle était étroite au point de vue religieux, moral et intellectuel. Des privilèges

1. H. Géraud, *Philippe-Auguste et la reine Ingeburge*, dans *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 2e s., t. I, p. 1 et 92. — J. Mathorez, *Guillaume aux blanches mains*. Chartres, 1912, p. 65.
2. A. Germain, *L'alliance franco-danoise au moyen-âge*.
3. L. Delisle a publié ce *mandement du* 13 *février* 1356, dans *Revue des Sociétés savantes*, juillet 1866, t. IV, p. 33.
4. A. Germain, *op. cit.*, p. 15.
5. L. Delisle, *op. cit.*, voir note 3.
6. A. Strindberg, *Les Relations de la France avec la Suède*, p. 49.

avaient été accordés aux moines de Clairvaux parcourant le Danemark. En vertu des lettres royales signées par Valdemar II en 1229 et en 1230, les religieux français étaient exempts de la douane dans les ports danois, des droits d'accise sur les marchés et ils devaient être défrayés par les sujets du roi [1]. De leur côté, les Danois qui passaient en France, et ils étaient nombreux, étaient libéralement accueillis.

Le chanoine Arnold de Lubeck qui vécut au commencement du XIIIe siècle rapporte que de son temps les Danois déposant leurs anciens vêtements d'hommes de mer commencèrent à s'instruire ; les principaux d'entre eux envoyaient à Paris leurs enfants qui y devenaient habiles. Ils y étaient bien reçus. Étienne de Tournai qui était le protecteur des étudiants étrangers, pourvoyait à leur logement, à leur entretien, et comme un banquier faisait les avances de la pension que les parents assignaient à leurs enfants, eut avec les jeunes Danois de fréquentes relations. Il fut chargé par Absalon, archevêque de Lund, de surveiller l'éducation de ses deux neveux André et Pierre, fils du chancelier Surnom. André qui devint chancelier fut l'un des défenseurs d'Ingeburge de Danemark lors de son divorce. Étienne de Tournai s'occupa d'Omer, futur évêque de Ripen qui passa sa jeunesse à Paris puis de Valdemar, fils naturel de Kanut V. Les relations d'Étienne avec les Danois étaient suivies ; il s'en autorisa pour solliciter d'eux des fonds destinés à la réparation de l'église Sainte-Geneviève, leur rappelant que cette église avait été ruinée par leurs ancêtres [2].

De Paris, des Danois emportaient le goût des discussions littéraires. L'évêque Viborg Gunner qui avait étudié en France, avait fondé dans son diocèse une Académie où il se plaisait à argumenter contre les clercs parisiens [3].

Bien antérieurement à la fin du XIIIe siècle, les étudiants danois étaient suffisamment nombreux à Paris pour qu'un de leurs compatriotes songeât à fonder un collège destiné à les abriter.

1. Hans Olrik, *Deux documents danois de* 1230 (traduction de E. Beauvois). Copenhague, 1895.
2. La Porte du Theil, *op. cit.*
3. A. Geffroy, *Les Etudiants suédois à Paris au XIVe siècle*, dans *Revue des Sociétés savantes*, année 1858, p. 659-669.

Sous l'administration de l'abbé Eudes II qui gouverna l'abbaye de Sainte-Geneviève entre 1266 et 1275, Johannes Dacus donna à cette abbaye un manuscrit d'Avicenne et d'autres ouvrages de médecine d'une valeur de 40 livres parisis ; de plus, il céda aux écoliers du royaume de Danemark étudiant à Paris une maison située dans la seigneurie de l'abbaye de Sainte-Geneviève. Cette donation constitua probablement l'acte primordial de la fondation du collège de Dacie. Les écoliers danois échangèrent plus tard la maison que leur avait donnée Johannes Dacus contre une autre située dans la rue de la Montagne-Sainte-Geneviève entre le collège de Laon et le couvent des Carmes puis, à la fin du XIVe siècle, ils vendirent aux Carmes cet immeuble. L'Université représentée par son recteur s'opposa à cette aliénation mais le Parlement de Paris, en 1384, rendit un arrêt contraire à ses prétentions. A l'occasion de ce procès, il fut rappelé que « l'an mil CCLXXV, un docteur du pays Dacye donna un hostel assis à Paris pour les escoliers du royaume Dacye »[1].

A dater de la fondation de ce collège, le nombre des étudiants danois se multiplia à Paris ; ils profitèrent des riches revenus dont, en 1316, le roi Erik Menved dota leur maison. Plusieurs recteurs de l'Université furent choisis parmi les anciens étudiants d'origine danoise qui avaient été les hôtes du collège de Dacie : Hennings en 1312, le mathématicien Pierre Dace en 1326, Jean Nicolaï en 1348[2].

Des jeunes hommes venaient à Paris pour étudier la médecine. Jean de Dacie, originaire de Seeland au diocèse de Roeskilde fut reçu docteur en 1419 ; Petrus Auricii, procurateur de la nation allemande, en 1469, était natif du diocèse de Lund[3]. Toutefois l'examen des registres des Actes de la Nation allemande de l'Université de Paris prouve qu'au XVe siècle, les Danois avaient quelque peu oublié le chemin de la capitale française.

Au moyen-âge, quelques Danois vinrent sans doute étudier

1. Arch. Nat., XIa 1472, fo 305 vo.
2. A. Geffroy, *op. cit.*, *passim.*
3. Dr E. Wickersheimer, *Médecins danois en France du XIIIe au XVe siècle*, dans *Bulletin de la Société française d'histoire de la médecine*, octobre 1912, p. 436.

à Montpellier ; l'Université d'Orléans en compta certainement. Sous le règne de Philippe-Auguste, « maistre Henry de Danemarche, excellent médecin à Orléans et grant astrologien en son tems fist de moult et singulières prédictions, jugements, pronostications et entre autres predict l'exil des Juifs de France[1] ». Des inscriptions en caractères runiques ont été retrouvées dans un ancien cimetière de la ville et l'on sait qu'il exista à Orléans une colonie scandinave au moyen-âge ; elle comprenait des Suédois et des Danois[2].

Des relations amicales ayant existé entre la France et le Danemark pendant trois siècles, il est à présumer que des négociants du Nord se sont fixés dans quelques-uns de nos ports. Les Danois avaient une puissante marine et fréquentaient nos cités maritimes. Nul document ne permet toutefois d'affirmer leur présence à Rouen ou à Bordeaux aux XIIIe et XIVe siècles. On doit se borner à constater l'existence de colonies flottantes d'étudiants à Paris et à Orléans, colonies qui jouirent d'une véritable prospérité jusqu'aux heures sombres de la guerre de Cent Ans.

II

De très cordiales qu'elles avaient été au moyen-âge, les relations entre la France et le Danemark s'étaient fort espacées au XVe siècle. Un traité d'alliance signé entre Charles VII et Christian d'Oldenburg en 1456 n'eut pas d'influence sur les rapports commerciaux ; ce pacte, tout militaire, était dirigé contre l'Angleterre, la Suède et les Hanséates. Louis XII, en 1498, conclut avec Jean, roi de Danemark et de Suède, une convention politique à laquelle s'ajoutent quelques clauses sur la liberté réciproque du commerce. C'est seulement sous le règne de François Ier que reprennent réellement les négociations

1. Dr J. W. S. Johnsson, *Henricus Dacus, De simplicibus medicinis laxativis.* Leyde, 1917, p. 3.
2. Voir *supra*, p. 341.

entre la France et le Danemark. Des ambassades nombreuses sont échangées entre les deux royaumes.

Lors de l'avènement du Père des Lettres, Christian II régnait seul sur les trois pays scandinaves. Au mois de novembre 1518, il renouvelait avec le roi de France les stipulations que son père et Louis XII avaient signées [1]. Christian était beau-frère de Charles-Quint ; aussi, pour se gagner son appui contre l'empereur, François Ier, peut-être mal renseigné sur les causes du soulèvement des Suédois contre le cruel Christian II, lui envoya-t-il des secours en hommes au début de sa lutte contre Gustave Vasa.

Christian fut déposé comme roi de Danemark en 1523 et remplacé par Frédéric Ier. L'alliance de ce prince luthérien devait être recherchée par François Ier, cette union rentrant dans ses conceptions politiques ; tant qu'il régna, des échanges d'ambassades eurent lieu entre la France et le Danemark. Il en fut de même lorsque Christian III succéda à Frédéric Ier. Un traité analogue aux précédents fut signé, à Fontainebleau, entre la France et le Danemark le 29 novembre 1541 [2].

Les pourparlers qui précèdent sa signature amènent en France des Danois ; plusieurs n'y effectuent que de brefs séjours ; d'autres, au contraire, semblent s'être attachés au service de François Ier. Nicolas Frize, envoyé de Danemark est gratifié d'un don de 102 livres [3] ; Le héraut d'armes de Frédéric, Zalon vient à la cour en 1528 [4]. Frédéric Selandt l'accompagne. Pierre Skave et Eskill Bild font de fréquents déplacements de Copenhague en France ; ils y sont en 1528, 1537, 1539 ; comme plénipotentiaires ils signent de concert avec Erik Krabben le traité de Fontainebleau en 1541 [5].

Georges Lech, comte de Glick, demeure au service de François Ier ; en 1535, il reçoit 450 livres à raison de ses bons offices et deux ans plus tard, il touche une pension annuelle de 1.250 livres [6]. Le roi de France traite favorablement les Danois.

1. Dumont, *Corpus diplomaticum*, t. IV, prem. partie, p. 282.
2. Id., *Ibid.*, t. IV, 2e partie, p. 216.
3. *Catalogue des Actes de François Ier*, acte 28906, non daté.
4. *Ibid.*, acte 3173.
5. *Ibid.* Cf. la table, aux noms cités.
6. *Ibid.*, actes 7947, 10048.

De tous temps, nos cavaliers avaient prisé leurs chevaux ; au moyen-âge les souverains du Nord en adressaient à titre de présent aux Français qu'ils voulaient honorer ; cette estime pour les montures danoises n'avait pas disparu au XVIe siècle et il se faisait dans nos foires un fort commerce de ces chevaux. Au mois de novembre 1540, François Ier mande au bailli de Vermandois de faire restituer à Jean de Ligne, marchand danois, 373 écus d'or, produit de la vente des chevaux qu'il avait amenés à Paris et qu'on avait saisis sur lui à Saint-Quentin en vertu de l'ordonnance du 11 septembre 1540 [1].

Durant un siècle, de 1541 à 1645, le Danemark et la France se perdent à peu près de vue. En 1577, les huguenots français forment une contre-ligue à laquelle s'affilie le roi de Danemark [2] et au mois d'avril 1586 viennent à Paris des ambassadeurs pour « faire remonstrance au roi sur les mauvais traitements qu'il faisoit à ceux de la religion ». Henri III les accueille très mal et le 2 mai ils partent « mal contens et esconduits tout à plat de leurs demandes » [3]. D'après une tradition de famille, ce serait à cette époque que Jehan Plon, ayant séduit une fille de maison royale, aurait fui le Danemark pour se réfugier à Mons et de là à Paris. Ce bourgeois de Ploen ou Plön, petite ville du Holstein, serait ainsi le fondateur de la famille des Plon, les éditeurs connus [4].

Dans le Nord, nos véritables alliés sont alors les Suédois. Pour obéir à des jalousies et à des rancunes traditionnelles contre eux, les Danois se tiennent isolés pendant toute la guerre de Trente Ans. A peine signale-t-on le passage en France comme voyageur de haut lignage d'un fils cadet de Christian IV qui séjourne à Paris en 1636. Je n'ai pas à rappeler le rôle de médiateur que joua Mazarin entre la Suède et le Danemark lors des luttes de ces deux pays ; elles rapprochèrent les cours de France et de Danemark. Vers 1660, notre alliance avec la Suède s'ébranlait ; il était utile de remplacer par un autre allié scandinave

1. *Ibid.*, acte 22080. — L'ordonnance du 11 septembre 1540 interdisait l'exportation de l'or et de l'argent monnayés.
2. Pierre de l'Estoile, *Mémoires Journaux*, édition Lemerre, t. I, p. 180.
3. Id., *Ibid.*, t. II, p. 334.
4. E. Plon, *Notre livre intime de famille*. Paris. 1893, p. 8.

celui qui pouvait nous manquer. Or, en Danemark, de graves événements avaient lieu. La situation financière et économique était mauvaise ; la bourgeoisie et le peuple reprochaient à la noblesse son égoïsme et la situation prépondérante qu'elle s'attribuait vis-à-vis d'une monarchie élective qu'elle tenait en tutelle. A cette noblesse trop puissante, le peuple et la bourgeoisie opposèrent la monarchie héréditaire et absolue que le roi Frédéric III s'empressa de proclamer à la grande satisfaction de la cour de France. Une plus grande continuité de vues devenant possible entre deux monarques héréditaires, Louis XIV écouta les ouvertures que lui fit le roi de Danemark au sujet d'une alliance entre les deux cours. Cette union politique rentrait en outre parfaitement dans les vues de Colbert car elle lui donnait le moyen de développer les relations commerciales entre la France et la Baltique [1].

Dès qu'il eut été mis au courant des pourparlers engagés entre Annibal de Sehested et le cabinet français, Colbert écrivit aux échevins de Rouen de lui fournir des renseignements sur l'importance du trafic de leur port avec le Danemark. « Je vous prie, leur mandait-il, de conférer avec les principaux marchands de Rouen qui ont le plus de connaissance du trafic du Nord sur ce que l'on pourrait stipuler par ce traité dont les négociants reçussent plus de profit et qui leur donnât une plus grande liberté pour trafiquer et de m'envoyer un mémoire le plus tôt que vous pourrez » [2]. Ce traité de commerce auquel songeait Colbert fut signé au mois de février 1663 et l'année suivante, à la suite d'interventions diplomatiques, Frédéric III frappait les sels étrangers importés dans son royaume d'un droit double de ceux qui provenaient de France. Un important négoce de sels se créa entre les ports français et danois. Le commerce des vins se développa également. En 1695, notre ambassadeur à Copenhague écrivait au secrétaire d'État à la marine : « Il est certain que les gens de ce pays-ci commencent à se servir du sel

1. Sur les relations politiques de la France et du Danemark, voir A. Geffroy, *Recueil des Instructions aux ambassadeurs... Danemark*. Paris, 1895. *Introduction*.
2. P. Clément, *Lettres de Colbert*, t. III, p. 417.

de France plus qu'ils ne le faisaient auparavant et que les vins rouges qui viennent par Bordeaux et par Nantes y sont d'un plus grand débit et beaucoup plus chers qu'ils n'étaient ci-devant »[1].

L'année même où était conclu le traité de commerce, un pacte politique était signé entre la France et le Danemark. Louis XIV, mais en vain, essayait aussi de rapprocher la Suède et le Danemark. Depuis cette année 1663, des alternatives d'amitié et de refroidissement se succédèrent entre les cabinets de Versailles et de Copenhague ; tantôt le Danemark se rapprochait de la Hollande, parfois il trouvait plus utile de suivre la politique extérieure de Louis XIV. Les souverains danois discutaient parfois avec âpreté le montant des subsides qu'ils exigeaient pour prix de leur amitié ; néanmoins, envisagés dans leur ensemble, les rapports politiques des deux royaumes furent plutôt empreints de cordialité sous le règne du grand roi.

Au XVIIIe siècle, leurs relations furent également courtoises. Un traité de commerce fut signé en 1742 et renouvelé en 1749. Un Hanovrien, passé au service du Danemark, le comte de Bernstorff, ambassadeur en France pendant six ans, contribua à la bonne entente des deux pays. Lorsqu'il fut rentré à Copenhague et eut pris la direction des affaires étrangères qu'il conserva de 1751 à 1770, il continua ses efforts pour maintenir l'alliance franco-danoise. Au cours de son séjour à Paris, Bernstorff s'était lié avec le comte de Stainville, le futur duc de Choiseul, qui devint le ministre des affaires étrangères de Louis XV en 1758. Entre eux s'échangea une active correspondance politique[2], mais contrairement aux espérances de Bernstorff, le cabinet de Versailles ne soutint pas le Danemark dans ses revendications territoriales. Le ministre danois voulait assurer à sa patrie d'élection la possession du duché de Holstein sans lequel la Russie se serait trouvée maîtresse du Danemark. La Suède s'opposait à Versailles aux désirs de Bernstorff ; aussi, peu à peu, les liens se desserrèrent entre les deux pays.

1. Arch. Nat., K 1356, p. 23.
2. *Correspondance entre le comte de Bernstorff et le duc de Choiseul* (1758-1766). Copenhague, 1871.

« Une froideur croissante succéda à l'ancienne amitié jusqu'au moment où une indifférence complète la remplaça définitivement »[1].

L'intimité entre la France et le Danemark a été, certes, moins grande qu'entre la Suède et notre pays. Néanmoins, depuis le milieu du XVIe siècle, époque à laquelle les deux royaumes reprirent contact, des Danois reprirent le chemin de la France.

III

Dans une étude consacrée à l'écrivain danois Holberg, Legrelle parle de « la nuit d'ignorance qui au début du XVIIIe siècle pesait encore sur le Danemark »[2]. Cette appréciation défavorable est injustifiée. Les Danois avaient l'amour de l'étude et on les voit accourir vers la France, qui, pour visiter le pays, qui, pour s'instruire. Le Danemark, au XVIIIe siècle, a produit des hommes remarquables et certains d'entre eux ont joui en France d'une véritable notoriété.

A la seule Université d'Orléans, de 1548 à 1688, ont défilé trois cents quatre vingt-dix jeunes hommes originaires du Danemark. Parmi ces écoliers, on relève des noms illustres comme celui de Tycho Brahé qui fut procurateur de la nation germanique au cours du troisième trimestre 1611. En 1618, on note la présence à Orléans d'Henri Rantzau et la même année que lui étudient sur les bancs de l'Université les trois frères Ulfeldt, dont l'un, Corfitz, eut une fin d'existence lamentable[3].

Corfitz Ulfeldt, après avoir pris ses grades à Orléans était rentré en Danemark et y avait épousé une fille de Christian IV ; par ce mariage il était devenu le beau-frère d'Annibal de Sehes-

1. Comte E. de Barthélémy, *Histoire des Relations de la France et du Danemark sous le ministère du comte de Bernstorff* (1751-1770). Copenhague, 1887, p. 3.
2. A. Legrelle, *Holberg considéré comme imitateur de Molière.* Paris, 1864, p. 35.
3. E. Wrangel, *Danske Studenter der ere indskrevne in Natio Germanica ved Universitet i Orléans*, dans *Personalhistorisk Tidsskrift*, février 1898.

ted, qui fut ambassadeur auprès de Louis XIV en 1661, 1662 et 1666.

Venu au mois d'avril 1647, comme plénipotentiaire en France il avait été brillamment accueilli à la cour. Anne d'Autriche l'avait reçu et mandait au roi de Danemark : « Le sieur Cornificius a donné ici tant de preuves de sa suffisance et de son mérite que nous sommes bien aise d'avoir l'occasion d'en louer la conduite. » Pour l'honorer, la reine l'avait créé duc en France et lui avait attribué une pension viagère de 40.000 livres. Mazarin, en personne, s'était rendu chez Ulfeldt pour lui faire part des faveurs qu'on lui avait accordées [1].

De retour en Danemark, Ulfeldt entra en lutte ouverte contre Frédéric III, successeur de Christian IV ; il fut accusé d'avoir voulu empoisonner le roi. Cette accusation lancée par une aventurière, Dina Winhofe, fut reconnue sans fondement mais, mécontent du faible châtiment imposé à l'un des complices de Dina, Ulfeldt passa en Hollande puis en Suède. Il se mit au service de Christine et de Charles X Gustave. A Copenhague on le poursuivit, on le priva de ses biens et de ses titres. Suède et Danemark étaient alors en guerre ; lorsque le traité de Roeskilde fut signé entre les deux nations rivales, des stipulations formelles furent conclues en faveur d'Ulfeldt. Confiant en Frédéric III, le Danois rentra à Copenhague mais le roi le fit appréhender et force fut à Ulfeldt de faire amende honorable. Aigri et irrité, il reprit la route de l'étranger, passa à Bruges et se flattant de trouver un appui auprès de Louis XIV, lui écrivit. Mais, respectueux des droits des souverains, le roi ne lui répondit pas. Son beau-frère, Annibal Sehested, lui fit fermer les frontières de France et obtint de Lionne une circulaire enjoignant aux gouverneurs des provinces de lui refuser asile. Traqué de tous côtés, Ulfeldt se dirigea vers la Suisse mais en fuyant Bâle, il mourut de froid en traversant le Rhin sur une barque.

Peu des Danois qui étudièrent en France eurent une existence aussi mouvementée. Aux trois cents quatre-vingt-dix jeunes

1. A. Geffroy, *Recueil des Instructions aux ambassadeurs... Danemark*. Paris, 1895. Introduction, p. xx.

hommes qui vinrent apprendre le droit à Orléans, il conviendrait de joindre ceux qui y passèrent comme étudiants en médecine. Cette science a toujours attiré en France des Danois. Au moyen-âge, on l'a vu, ils étaient nombreux à Paris ; au XVIe siècle Platter en connut quelques-uns à Montpellier et les registres de l'Université de cette ville mentionnent un Danois, André Krag qui, en 1585, s'exerçait à l'art médical [1].

Un historien danois a rencontré quelques douzaines de ses compatriotes immatriculés à Paris, à Orléans, à Caen et à Angers [2]. Si l'on en juge par les actes de l'église réformée de Sorges, près Angers, il existait au XVIIe siècle un petit groupe d'étudiants danois dans cette ville. Le 18 mai 1667, le pasteur de Castelfranc bénissait à Sorges le mariage de Jacques Sidenborg, Danois, et de Jeanne Soumain ; l'année suivante leur naissait une fille qui fut tenue sur les fonts baptismaux par Luxdorph, gentilhomme danois [3].

De ces étudiants quelques-uns firent en France des séjours prolongés. Ole Worm, qui avait fait ses études à Montpellier et à Paris sous la direction de Riolant « estimé en sa profession un des plus doctes non de la France seulement, mais de l'Europe » [4], exerça à Paris en 1609. Les troubles qui survinrent après la mort de Henri IV le déterminèrent à rentrer en Danemark. Son fils, Willum Worm suivit la même carrière que son père ; il pratiqua également la médecine à Paris pendant quelques années. Annibal Sehested l'avait introduit auprès de la colonie danoise de la capitale.

Le célèbre Nicolas Stenon ne fut sans doute pas immatriculé comme étudiant en France mais il y accomplit un séjour de quelques mois. C'est à Paris, en 1665, dans la maison de Melchissédech Thévenot, en présence d'une foule de savants, que Stenon tint en français son *Discours sur l'Anatomie du cerveau*. Ce mémoire, édité en 1669, constitue un véritable monument de

1. A. Germain, *Les Pélerins de la science à Montpellier*, p. 15.
2. W. S. Johnsson, *Relations médicales entre la France et le Danemark*, dans *Bulletin de la Société française d'histoire de la médecine*, t. X, novembre 1911, p. 412.
3. Arch. dép. de Maine-et-Loire, E sup. Commune de Sorges.
4. Riolant, médecin, mort en 1606. P. de l'Estoile, *Mémoires Journaux*, éd. Lemerre, t. VIII, p. 247.

la littérature médicale. L'auteur y indique les méthodes expérimentales de l'avenir et ses théories anticipent de plus d'un siècle sur la science de son époque [1].

Les relations intellectuelles et politiques entre la France et le Danemark se développaient concuramment. Des hommes politiques, des ambassadeurs, des savants se rendaient fréquemment de Paris à Copenhague et contribuaient à l'harmonie des bons rapports entre les deux pays. Le mathématicien français Picard est à Uranibourg en 1671. Il vient envoyé par l'Académie des Sciences pour déterminer la situation exacte d'Uranibourg et de quelques points voisins. Erasme Bartholin et Ole Roemer l'assistent dans son travail. En 1672, Roemer est amené à Paris par l'abbé Picard. Il est reçu membre de l'Académie et on lui donne un logement à l'Observatoire. Tout en continuant son concours aux travaux de Picard, Roemer travaille pour son propre compte. Une suite d'observations sur les éclipses des satellites de Jupiter le conduisent à déterminer la vitesse de la lumière. Pendant son séjour en France, Roemer travailla avec Picard à la construction des grandes eaux de Versailles et de Marly ; Louis XIV essaya de retenir le savant danois mais, nommé professeur de mathématiques supérieures à Copenhague, Roemer, aux faveurs du roi, préféra son pays et, en 1681, il rentrait en Danemark après avoir fait un voyage à Londres [2].

Quelques années après le passage de Roemer venait se fixer à Paris un Danois dont le nom est entre les plus grands des savants du monde médical : Jacques Benigne Winslow. Né en 1669, à Odense, le futur anatomiste étudia d'abord quelque temps en Hollande puis vint à Paris en 1698. Il y suivit les cours de Duverney dont il devint l'aide en 1704. Nommé membre de l'Académie des Sciences en 1710, après avoir été médecin de l'Hôtel-Dieu, il entra à l'Hôpital général et fut spécialement attaché à Bicêtre. Successivement professeur de chirurgie, interprète à la bibliothèque royale, docteur régent à la Faculté de médecine, il fut, en 1743, nommé professeur d'anatomie

1. Johnsonn, *op. cit.*, p. 423.
2. C. F. Bricka, *Dansk biografisk Lexicon*. Copenhague, 1887-1905, t. XIV, p. 490.

et de chirurgie au jardin du roi. Il prit sa retraite en 1758 et mourut deux ans après. L'un des plus beaux jours de la vie de Winslow fut probablement le 18 février 1745, lorsqu'il inaugura le nouvel amphithéâtre anatomique érigé par la Faculté. Trois médailles furent frappées pour commémorer l'érection du monument et son inauguration par Winslow qui y enseigna pendant plusieurs années [1].

Le célèbre anatomiste s'était marié à Paris ; de son union avec Catherine Gilles étaient nés deux enfants : un fils qui mourut à Pondichéry puis une fille qui devint Madame de la Sourdière et dont les descendants ont relevé le nom de Winslow [2].

Si le nom de Winslow appartient à la science il appartient aussi à l'histoire religieuse car il est lié à celui de Bossuet. Dans l'autobiographie qu'il nous a laissée, Winslow narre tout au long sa conversion au catholicisme et ses relations amicales avec l'Aigle de Meaux. Ebranlé dans ses convictions luthériennes par la lecture des *Variations*, Winslow étudia d'autres ouvrages catholiques et partit pour Meaux voir Bossuet. Par ses exhortations, le grand orateur fortifia chez le médecin ses idées de conversion, il le fit instruire puis, lui-même, le 8 octobre 1699, lui administra le baptême et lui donna son prénom de Benigne. Une intimité très grande s'établit entre Bossuet et le nouveau converti : l'évêque offrait ses œuvres à Winslow et ce dernier le consultait sur les points délicats du dogme.

Bossuet a conservé à la France l'anatomiste danois car à la suite de sa conversion, Winslow ne désira pas rentrer dans son pays luthérien. L'accueil que lui aurait réservé son père n'aurait pas été chaleureux si l'on en juge par le ton des lettres que Winslow reçut de lui après sa conversion [3].

Bien qu'elle se termine en 1704, année de la mort de Bossuet, et n'embrasse par conséquent que six années de son séjour à Paris, l'autobiographie de Winslow contient quelques renseignements sur les Danois résidant alors en France. En général,

1. Johnsonn, *op. cit.*, p. 425.
2. Dr Paul Delaunay, *Vieux médecins sarthois*. Le Mans, s. d., 1re série, p. 19.
3. Dr Wilhelm Maar, *L'Autobiographie de J.-B. Winslow*. Paris, 1912, p. 70 et suiv.

les compatriotes de Winslow, avant de venir à Paris, effectuaient un stage à Leyde ou dans quelque autre ville de Hollande ; ils terminaient par la France leur voyage d'instruction. Au mois de mai 1698, Winslow quittait Amsterdam avec Foss, son compatriote et ami ; ils étaient obligés de séjourner quelques jours à Bruxelles ne pouvant trouver un moyen de transport pour Paris « à cause du concours extraordinaire d'étrangers pour aller en France après la paix qui venait d'être conclue à Ryswick ». En arrivant Winslow et son ami songèrent à se loger près de la rue du Cherche-Midi où était situé l'hôtel de Meyercrone, le chargé d'affaires de Danemark à Paris. Comme tant d'autres, soucieux de se perfectionner dans la pratique de la langue, le futur anatomiste évita la fréquentation de ses compatriotes ; avant sa conversion au catholicisme, il ne les voyait qu'à l'office luthérien de l'ambassade de Danemark. En 1699, Foss retourna dans sa patrie. Winslow fit d'Ole Worm son commensal favori. Ce théologien fut le premier artisan, involontaire d'ailleurs, de la conversion de Winslow. Ensemble, le soir, ils débattaient des questions religieuses et à Winslow incombait le rôle de « papiste ». Pour répondre aux arguments d'Ole Worm, Winslow fut amené à lire les œuvres des théologiens catholiques et l'*Histoire des Variations*.

Dans son *Autobiographie*, Winslow mentionne encore quelques autres Danois voyageurs ; Muller, le capitaine Buchwall, Meisen, Sparre et Poggenbag. En 1702, il reçut la visite de son frère Bruno qui se logea près d'un de leurs alliés de la famille de Sparre. L'anatomiste fut également en relations avec Bornemann. Ce Danois, s'étant lui aussi converti, entra dans les ordres ainsi que l'avait fait le Père Krattmann. Ayant abjuré, Krattmann, que sa mère avait rejoint en France, vécut à Paris jusqu'à sa mort, survenue en 1704. Il fut le prédicateur de la Confrérie des Allemands catholiques de Saint-Germain-des-Prés et le confesseur ordinaire des Cent-Suisses.

Il y avait à Paris au début du XVIIIe siècle une colonie de Danois ; aussi est-on surpris de voir que lors de son premier séjour dans la capitale, Holberg n'ait rencontré que trois compatriotes : un médecin qui était peut-être Winslow, un prêtre

qui était peut-être Borneman et un perruquier qu'il faut sans doute identifier avec Jean Bang, d'Assus, qui fut naturalisé en 1728 [1]. Holberg [2], le plus grand des auteurs comiques danois du XVIIIe siècle et l'imitateur de génie de Molière effectua son premier voyage à Paris de 1715 à 1716. Il était encore inconnu et pauvre ; après s'être logé d'abord dans le faubourg Saint-Germain, il se rapprocha ensuite du quartier de la Sorbonne, moins fréquenté par les étrangers riches. Lors de ce séjour Holberg passa son temps dans les bibliothèques et au palais, ne fréquentant personne. En 1725, lorsqu'il revint en France, Holberg avait un nom ; il se lança dans la société, fit quelques visites, alla voir Fontenelle, Lamotte, le P. Hardouin. Il essaya même de faire jouer par Riccoboni, chef de la troupe italienne, la comédie intitulée : *Le Ferblantier politique* mais il n'y réussit point. Sa pièce avait été jugée trop pleine d'allusions politiques.

IV

Les souverains danois n'avaient pas imité leurs sujets. Nul héritier de la couronne ou prince régnant n'avait visité la France jusqu'au milieu du XVIIe siècle. Le premier, Frédéric III, sur les conseils d'Annibal Sehested, se décida à envoyer en France son fils Christian, le futur Christian V. Accompagné de sa suite comprenant notamment le chambellan Christophe Parsberg et un secrétaire, Mathesius; Christian arriva à Paris par Calais au milieu de décembre 1662. Il descendit à l'Hôtel de Flandres, rue Saint-Martin ; sa suite se logea à l'Auberge de la *Croix de Fer*. Après un bref séjour à l'hôtel, Christian devint l'hôte d'Annibal Sehested. Bien qu'il fut venu incognito, Christian V fut reçu par Louis XIV avec « un traitement si favorable que S. M. est persuadée qu'il s'en souviendra aux occasions et que ce lui sera un motif très puissant pour l'engager fortement dans les bons sentiments du roi son père. » Durant trois mois Christian

1. Arch. Nat., K 175, liasse 1.
2. A. Legrelle, *op. cit.*, p. 38.

fut reçu partout ; une série de fêtes furent données en son honneur. Le bruit courut même qu'il épouserait une princesse française : Mademoiselle de Montpensier ou sa sœur d'Alençon. La première refusa de le recevoir ne se souciant aucunement d'aller en Danemark et Christian ne voulut pas de Mademoiselle d'Alençon « qui n'était pas bien faite ».

Le 30 avril 1663, Christian quittait Paris pour accomplir le tour classique des provinces de France. A son retour en Danemark il importa à Copenhague les mœurs de la cour de Louis XIV. Il eut une vénerie, une fauconnerie et une écurie luxueuses ; pour leur entretien il envoya même à diverses reprises en France son grand écuyer Wolf von Haxthausen avec mission d'acquérir chiens et chevaux [1].

Le frère de Christian V, le prince Georges, qui épousa Anne, reine d'Angleterre, en 1683, visita la France en 1668 ; Frédéric IV y effectua également un long séjour tandis qu'il n'était encore que prince royal. En 1690, il arrive d'Italie, passe en Provence, vient à Montpellier, Toulouse, Bordeaux, villes où il s'arrête sous le nom de Comte de Schauenbourg. Partout, il eut du succès auprès des dames. « Quelques dames le regardèrent » à Toulouse ; à Montpellier, il s'éprit d'une dame dont le comte de Broglie, lieutenant général du Languedoc était amoureux. Frédéric poursuivit son voyage par Rochefort dont il admira le port, La Rochelle, Nantes, Saint-Malo, Rennes et arriva à Paris le 20 janvier 1693. Il s'installa à l'hôtel de la reine Marguerite, rue de Seine ; à Versailles, le roi le reçut, Frédéric courut les bals parés et masqués et le bruit se répandit de ses fiançailles avec la belle princesse de Conti. Cet homme passionné ne se maria pas en France, il épousa une princesse de Mecklembourg mais hanté par les souvenirs de la cour de Versailles, il lui fallut de nombreuses maîtresses, dont l'une, la fameuse comtesse de Reventlov fut épousée par le roi, au lendemain même de la mort de sa femme légitime [2].

1. L. Delavaud, *Christian V à la cour de Louis XIV*, extrait du *Correspondant*, année 1914. — A. Geffroy, *Instructions... Danemark*, p. 8 et 10, note 1.

2. L. Delavaud, *Visite du prince de Danemark à Rochefort*, extrait du *Bulletin de la Société géographique de Rochefort*, année 1911. — A. Geffroy, *op. cit.*, p. 121, note 1.

Les gazettes, les mémoires et les correspondances de l'année 1768 donnent de longs détails sur le voyage de Christian VII à Paris [1]. Du 14 octobre, date de son arrivée à Calais jusqu'à son départ de France, au milieu de décembre, le roi de Danemark et sa suite furent en « représentation permanente ». Le duc de Duras attaché à la personne de Christian VII ne lui ménagea aucune distraction. Fêtes à la cour, représentations dans les théâtres qui jouèrent « par ordre » les pièces demandées par S. M., réunions littéraires, se succédèrent sans trêve ni merci. La cour et la ville admirèrent la bonne grâce du roi ; on propagea ses mots, on le prôna de maintes manières. Chamfort lui tourna le compliment connu qui se termine par ces vers :

Un roi qu'on aime et qu'on révère
A des sujets en tous climats
Il a beau parcourir la terre
Il est toujours dans ses États.

Seule Mademoiselle Clairon ne goûta pas Christian VII malgré les présents qu'il lui fit. Elle ne le trouva pas assez pénétré d'admiration, écrit Grimm. Des actrices de Paris elle fut la seule de son avis, car dès l'annonce de l'arrivée du roi, les belles de la capitale avaient bâti force châteaux en Espagne. Elles comptaient le captiver. « Les unes, raconte Bachaumont, ont été au-devant de lui en superbes équipages à quatre et à six chevaux ; d'autres s'installèrent dans le voisinage de sa demeure, d'autres à force d'argent obtinrent du tapissier de placer leur portrait dans son salon. La Grandi, de l'Opéra, dont la cupidité dévorerait un royaume lui envoya sa miniature. Les charmes de ces nymphes échouèrent contre la sagesse de ce moderne Télémaque ; il se conduisit avec une décence qui fait un honneur infini à ses mœurs et à sa tendresse conjugale. »

La suite de Christian VII montra sans doute moins de retenue que le souverain mais la chronique du XVIIIe siècle ne relate sur le compte de ses officiers et secrétaires aucune anecdote scandaleuse. Le roi seul fixa l'attention des gazetiers.

1. Comte de Barthélémy, *op. cit.*, chap. XIII, p. 278. — Bachaumont, *Mémoires secrets*, édition P. Lacroix, *passim*. — Diderot, *Correspondance littéraire*, t. VIII, *passim*.

De la cour de France, les souverains danois ne rapportèrent point que les fâcheuses habitudes de Louis XIV et de Louis XV. Séduits par notre civilisation et notre art, ils attirèrent des artistes français à Copenhague ; ils fondèrent dans leur capitale une Académie des beaux-arts et envoyèrent à Paris des élèves comme pensionnaires de nos écoles d'art.

Gaspard-Frédéric Hansdorff fut pendant quatre ans élève de Blondel ; André Weindenhaupt séjourna à Paris en 1762. Cornelius Ojer s'y fixa pendant cinq ans, de 1763 à 1768. Peders Als est en France en 1761 ; il se lie avec nos artistes et devient l'ami de Wille ; il exécute son portrait et, après son départ, demeure en relations de correspondance avec lui. Wiederwelt, sculpteur, étudie chez Coustou ; seize ans après, devenu célèbre, il revient voir ses anciens amis à Paris, au moment où Christian VII y est reçu [1].

D'autres Danois se forment dans nos écoles ; Wille mentionne dans son *Journal* un ciseleur, Wolff qui repart en Danemark en 1759, un graveur du même nom qui gagne l'Italie, en 1762, avec Azer, médailleur. Tous deux ont été pensionnaires du roi de Danemark à Paris.

Les Danois qui visitent la capitale sont curieux d'art ; ils fréquentent les ateliers de nos artistes. Calbiornsen, de Copenhague, les visite en 1764 [2] ; le célèbre comte de Struensée, premier médecin du roi, est amené chez Wille par l'Allemand Stürtz, secrétaire des affaires étrangères du roi de Danemark et l'ami intime du graveur. Christian VII est en relations avec Falconet ; les Danois de sa suite apprécient le talent des maîtres français [3] qui ne l'ignorent du reste pas et s'empressent de lui offrir leurs productions.

Les Danois ne viennent pas seulement à nos écoles d'art parisiennes ; ils suivent les leçons des maîtres les plus divers. A la célèbre Académie d'équitation d'Angers se constitue au XVIIIe siècle une petite colonie de gentilshommes du Nord.

1. P. Lespinasse, *L'art français en Danemark*, dans *Archives de l'art français*. Années 1912 et 1913.
2. G. Wille, *Journal*. Cf. les noms cités et t. I, p. 253.
3. Id., *Ibid.*, t. I, p. 389.

Sur la liste des *Académistes*, je relève les noms du comte de Blöme, des comtes de Rantzau, du baron de Saldern et de son neveu, des comtes de Reben et de quelques autres jeunes gens appartenant à la haute aristocratie du Danemark. Presque tous sont accompagnés de gouverneurs et de leur suite [1].

Ces voyageurs, ces artistes, ces étudiants fournissent au royaume une population flottante relativement nombreuse ; sans doute a-t-elle laissé quelques traces de son passage. Mais s'il a été possible de montrer les migrations de Danois depuis le moyen-âge, il ne saurait être question d'étudier leurs groupements. Ces forains sont venus isolément et ne se sont réunis nulle part en colonies. Très peu d'ailleurs paraissent s'être établis commerçants dans le royaume.

Paris abritait en 1678 Joël Frederistad qui fut l'un des protestants convertis par le fameux Père Athanase [2]. Au moment de la révocation de l'Édit de Nantes, chacun cherche à faire sa cour à Louis XIV par des méthodes variées. Mademoiselle de Grammont revient de Copenhague à Paris et ramène sept enfants danois luthériens qu'elle entend élever suivant les rites catholiques [3]. On ignore ce qu'ils devinrent.

Les lettres de naturalité concédées à des Danois sont rares ; à peine, pour Paris, relève-t-on la naturalisation d'un tailleur d'habits, originaire du Jutland : Jean-Pierre Denoix, de son nom francisé [4] ; en 1688, cet artisan était marguillier de la confrérie germanique de Saint-Germain-des-Prés. Une autre lettre de naturalité vise un perruquier que j'ai déjà signalé [5].

Bordeaux n'a guère accueilli que quatre ou cinq négociants d'origine danoise, leur histoire est d'ailleurs inconnue. Ces commerçants avaient nom Alefsen, Petersen, Bentzien et Jean-Henri Brown, natif d'Elseneur qui se maria à Bordeaux en 1791. Les armateurs danois qui trafiquaient avec la France n'eurent pas de facteurs attitrés en Guyenne ; leurs navires cependant

1. O. Raguenet de Saint-Albin, *Livre des pensionnaires à l'Académie d'Angers*, dans *Revue de l'Anjou*, mars-avril 1914, p. 161 et s.
2. Douen, *op. cit.*, t. I, p. 545.
3. Id., *Ibid.*, t. III, p. 429.
4. P. Anselme d'Anvers, *Catalogue des marguilliers...*, année 1688.
5. Voir ci-dessus, p.

abordaient suffisamment nombreux à Bordeaux et dans les ports de l'Atlantique pour justifier la présence d'un consul dans les villes maritimes. Dès 1721, Frédéric IV avait institué un consulat à Bordeaux ; il fut géré par Frédéric Hanssen de Liliendal et son fils, puis par un sieur Leers [1]. Vers 1780, le consul danois de La Rochelle, Gustave Noording avait une juridiction s'étendant sur le Poitou, l'Aunis, la Saintonge et la Bretagne. Il est vrai que depuis 1773, Jean Grooters, l'aîné, était vice-consul à Quimper [2].

Marseille, recevait fréquemment des navires danois ; mais peu de représentants du Danemark habitaient la ville. Conrad Hauser, négociant suisse, y a cependant amené avec lui Catherine Oereboë, sa femme, native de Copenhague. A diverses reprises, en 1772 et 1775, notamment, leurs noms apparaissent dans des actes de décès [3].

V

Comme tous les autres pays de l'Europe, le Danemark a fourni à la France des soldats. Le premier qui s'y fit un nom fut Josias, comte de Rantzau. Né en 1609, Rantzau servit d'abord en Hollande puis en Suède ; il accompagna Axel Oxenstiern en France et séduit par les offres de Louis XIII, il demeura au service du roi. Il contribua à la prise de Mardyck, après laquelle il reçut le bâton de maréchal, et à celle de Dunkerque ainsi qu'à l'annexion à la France d'une partie de la Flandre.

Ayant été préféré à Gassion, Rantzau fut nommé gouverneur de Dunkerque. Gagner à la France les habitants de cette ville lui fut relativement chose aisée ; les séjours de Rantzau en Hollande et en Allemagne lui avaient permis de se familiariser avec la langue flamande, il pouvait entretenir directement

1. A. Leroux, *La Colonie germanique de Bordeaux*, t. I, p. 50 et 97, note 2.
2. Arch. dép. du Finistère, B 4588 et B 4421.
3. V.-L. Bourilly, *op. cit.*, dans *Bulletin de l'hist. du protestantisme*, p. 541.

des relations avec les habitants de la ville. Rantzau songea-t-il à se créer à Dunkerque une principauté indépendante ; pensa-t-il, comme l'écrivait de Lionne à Servien, à traiter avec les Espagnols pour leur remettre Dunkerque, Bourbourg, Mardyck et d'autres places ? Ces questions sont demeurées sans réponse précise. Toujours est-il que Rantzau tomba dans une disgrâce complète. Sous le prétexte de lui offrir la succession de Condé dans le commandement des troupes rassemblées autour du roi, Mazarin fit venir Rantzau à Paris. Dès son arrivée, le maréchal fut saisi et conduit, le 27 février 1649 au château de Vincennes. Il y demeura onze mois ; comme on ne découvrit contre lui aucune preuve de complot, force fut de le relâcher ; mais au donjon, Rantzau avait pris les germes d'une hydropisie dont il mourut le 4 septembre 1650. On l'inhuma dans l'église des Minimes de Chaillot dont il avait été l'un des bienfaiteurs [1].

Au cours de sa carrière, Rantzau avait reçu près de soixante blessures ; lorsqu'il mourut il ne lui restait plus qu'un œil, une oreille, un bras et une jambe ; aussi, ne se souvenant que de son passé glorieux on apposa sur son tombeau cette épitaphe :

> Du corps du grand Rantzau, tu n'as qu'une des parts :
> L'autre moitié resta dans les plaines de Mars.
> Il dispersa partout ses membres et sa gloire.
> Tout abattu qu'il fut, il demeura vainqueur.
> Son sang fut en cent lieux le prix de sa victoire
> Et Mars ne lui laissa rien d'entier que le cœur.

Plusieurs années se passent sans qu'il soit permis de rencontrer d'officiers danois au service de la France mais au temps de l'alliance de Louis XIV et de Christian V, fut levé, le 1er mars 1690, un régiment dont François Yoël devint le colonel lieutenant. Ce corps fut surtout composé de troupes allemandes parmi lesquelles se glissèrent très vraisemblablement quelques recrues danoises. Ce régiment coopéra à la campagne de Roussillon puis, le 15 août 1692, il prit le nom de *Royal-Danois* et fut donné au comte de Guldenlöwe, fils naturel de Christian V.

1. E. Bouchet, *Le maréchal de Rantzau à Dunkerque* (1645-1649). Dunkerque, 1896.

Yoël en conserva le commandement direct ; son régiment figura à la bataille de Nerwinde et au siège de Charleroi ; il fut licencié le 11 février 1698 [1].

C'est seulement sous le règne de Louis XV que l'on rencontre en France un autre Danois célèbre : Ulrich Fréderic Woldemar de Löwendal. Cet officier descendait de Frédéric III, roi de Danemark. Après avoir guerroyé en Sicile, en Pologne, après s'être battu contre les Turcs, il passa au service de la France en 1743. Des lettres-patentes du 1er septembre de cette année lui conférèrent le grade de lieutenant général et la faculté de lever un régiment allemand. Dans ce régiment, Löwendal introduisit les éléments les plus divers ; parmi les officiers on comptait des Saxons, des Polonais, des Suédois et des Irlandais ; toutefois, hormis le comte de Löwendal, son fils et son parent de Lohenskiold, nul autre Danois ne figure parmi les officiers.

Les hauts faits de Löwendal sont connus ; il fut l'un des artisans de la victoire de Fontenoy ; dans son poème sur cette victoire, Voltaire célèbre :

> Ce Danois, ce héros qui, des frimas du Nord
> Par le Dieu des combats fut conduit sur ce bord.

Après les sièges d'Oudenarde, d'Ostende, de Nieuport, Löwendal fut créé chevalier du Saint-Esprit ; après la prise de Berg-op-Zoom, en 1747, le bâton de maréchal lui fut accordé. Lorsque la campagne de 1748 fut achevée, Lowendal partagea son temps entre sa résidence de la Ferté et Paris [2]. De la Ferté, il voisinait avec le maréchal de Saxe, hôte de Chambord. A Paris, il fréquentait la cour, l'Académie des Sciences dont il avait été élu membre en 1754 et les alcôves [3]. Le maréchal de Löwendal, comme son compagnon d'armes Maurice de Saxe, aimait les femmes de théâtre. Lors du siège de Tournai, il avait fait connaissance de la demoiselle Brillant qui avait suivi l'armée de Flandres ; il la ramena à Paris, la couvrit de pierres précieuses puis l'abandonna pour reporter ses faveurs sur une demoiselle

1. L. Susane, *Histoire de l'ancienne infanterie française*. Paris, 1853, t. VIII, notice 1117.
2. Marquis de Sinety, *Vie du maréchal de Lowendal*, Paris, 1868.
3. C. Piton, *Paris sous Louis XV*, t. IV, p. 181.

Auguste, danseuse de la troupe de Bruxelles, qu'il avait également connue en Flandres [1].

Löwendal, qui avait abjuré le protestantisme, s'était marié en Pologne avec la comtesse Szembeck qui l'avait suivie en France ; en mourant, il laissa sa femme dans une situation d'autant plus précaire qu'il avait été plus généreux avec ses maîtresses. Louis XV, qui, à l'instigation de d'Argenson, ennemi de Löwendal, s'était montré assez froid avec le vainqueur de Berg-op-Zoom, fit néanmoins à la maréchale et à ses enfants une pension de 15.000 livres.

De son union Löwendal avait eu quatre enfants : trois filles et un fils. L'une de ses filles se maria en Pologne, Elisabeth épousa le comte de Turpin-Crissé, Marie-Louise le comte de Brancas. Quant à son fils, François-Xavier-Joseph, il eut la survivance du régiment de son père et mena à Paris une existence fort joyeuse. Ses maîtresses ne se comptent pas.

A la Révolution, le régiment de Löwendal fut supprimé et un décret du 28 avril 1791 accorda à la famille de Löwendal, à titre d'indemnité et de pension et en considération « des importants services rendus à l'État par feu Woldemar de Löwendal », une somme de 300.000 francs. En l'absence de François-Xavier, la « mère des petits-enfans du maréchal » réclama contre cette faible allocation ; pour la seule branche directe des Löwendal, elle demandait 564.500 livres. L'adresse qu'elle fit parvenir « aux représentants » était digne et fière. « Le nom de Löwendal, écrivait-elle, si honorablement distingué par sa descendance et ses alliances n'a véritablement reçu sa place dans l'immortalité que des mains de la victoire, des fastes guerriers de l'histoire et de la reconnaissance des nations nombreuses qu'il a servies avec éclat » [2].

Les protestations de la comtesse de Löwendal ne furent pas entendues. Les événements suivirent leur cours et les descendants directs du maréchal émigrèrent.

1. Id., *Ibid.*, t. IV, p. 62.
2. *Adresse aux représentants des François en réclamation du bien patrimonial de la branche directe et du nom de Lowendal* et *Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Nationale du* 28 *avril* 1791. Paris, 1791.

INDEX ALPHABÉTIQUE[1]

Aarau, 171.
ABAN (Mademoiselle), 133.
ABBÉMA, 332, 333, 335.
Abbeville, 177, 266, 267, 268, 269, 317-319.
ABSALON, 389.
Abyssinie, 112.
ADAM (Hans), 155 — (Nicolle), 156.
ADELCRANTZ, 375.
ADELMANN (Jacques), 110.
AERSENS, 209.
AFFINIUS (Maître), 280, 281.
AGRICOLA, 89.
AGUESSEAU (d'), 246, 285.
AHAMER (Richard), 5.
Aigues-Mortes, 39.
AIGUILLON (Duc d'), 329.
Aix, 223.
Aix-la-Chapelle, 307.
ALABRAM, 7.
ALARD, 249.
ALBE (Duc d'), 186, 228, 229.
ALBERT (Archiduc), 186.
ALBERT (Duc), 119.
ALBESSARD, 251.
Albi, 51, 92 — Jean d'—, 51.
ALBERT (Maréchal d'), 219.
ALEFSEN, 406.
ALEMAN (Thomas), 145.
ALEMANT (Érard l'), 6.
ALEMBERT (d'), 136, 137.
Alençon, 160, 315 — duché d'—, 80, 81.
ALEWYN, 316.
ALIGRE (d'), 75.
Alingsos, 363.
Allemagne (Conrart d'), 4 — (Pierre d'), 4. — (Helle d'), 5. (Jehan d'), 6.
ALLEMANT (Jean l'), 28.
ALLEYNÉ (Jeanne), 167.
Allier (L'), 321.
ALMAN (L'), 6.
ALQUENAER (Van), 286.
ALMANIEU D'ALHET, 52.
Alsace (l'), 180, 368.
ALSTEIN (van), 314.
ALSTROMER (Jonas), 363.
ALTHANN (Charles), 45, — (Hubert), 45.
Altoeting, 101.
Altona, 46, 147.
Alvastra, 339 — Stephan d'—, 340.
Amboise, 185.
AMÉDÉE (Mademoiselle), 46.
Amiens, 270.
AMSINK, 153, — (André), 161, — (Marie), 161 — (Paul), 155, 161.
Amsterdam, 129, 146, 159, 208, 212, 216, 217, 219, 220, 222, 223, 224-227, 239, 308.
ANACHARSIS, 137.
Ancennes, 269.
ANDLAU (Comte d'), 282.
ANDREAS, 187.
ANFWIDSON (Swen), 364.

1. Les noms de lieu sont en italique. — Les mots *France*, *Paris*, *Allemagne*, *Hollande*, *Suède*, *Danemark*, etc., n'ont pas été mentionnés.

Angers, 6, 27, 28, 30, 37, 38, 100, 156, 157, 241, 242, 303, 315, 319, 398, 405.
Angoulême, 243, 244, 262, 284.
Anhalt, 104, — Christian d'—, 79, — Léopold-Frédéric (prince d'), 46, —
ANHALT-DESSAU (Prince d'), 47.
Anjou, 94, 156, 157, 225, 247, — (duc d'), 180.
ANNE, reine d'Angleterre, 403.
ANNE (Duchesse), 152, 178.
ANNE D'AUTRICHE, 229.
Annonay, 319.
ANSELME D'ANVERS (Père), 118, 119.
ANTONELLE DE MONTMEILLAN (Marguerite d'), 236.
Antony, 318.
Anvers, 54, 60, 193, 292.
APELGREHN (Per), 370.
APICIUS, 32.
ARGENSON (d'), 120, 126, 410.
ARIÈS (Johann), 146.
ARISTOPHANE, 131.
Arles, 236, 237.
ARMANCOURT (Geneviève d'), 282.
ARMELIN (Jean), 167.
ARMEYDEN (van), 286, 294.
ARMFELDT (Baron d'), 371.
ARMINIUS, 37, 231.
ARNDT, 136.
ARNOLFINI, 42, 218.
Arques, 82, 196, 334.
ARSY (d'), 217.
Artois (l'), 180, 333.
ARTOIS (Comte d'), 130, 149, — Comtesse d', 144.
ASPÉRENNE (van), 302.
ASSAS (d'), 33.
ASSE (Elias), 354.
ASSELIJN (Jean), 224.
Assus, 402.
ATHANASE (Le Père), 302, 406.
Atlantique (l'), 179.
AUBIGNAC (Abbé d'), 162.
AUBRY DU MAURIER, 213.
Aubusson, 162.
Auch, 318.
Auges-en-Périgord, 244.
Augsbourg, 15, 45, 61, 62, 76, 139, 158, 204.
AUGUSTE (Mademoiselle), 410.
AUHAN (Charles), 243.
Auneau, 76.
Aunis, 148, 284.
Auray, 288.
AURELIUS, empereur, 26.
AURICII (Petrus), 390.
Austerlitz, 142.
Auvergne (l'), 33, 104, 163, 233, 239 — Comte d'—, 328.
Auxonne, 13.
AVANTORE (Marie), 153.
AVAUX (Comte d'), 199, 200, 230, 295-297, 299, 300.
AVERHOULT (d'), 335 = (Marie d'), 78.
AVICENNE, 31, 390.
Avignon, 33, 39, 49, 168, 179.

BAADER, 134.
BACHAUMONT (de), 404.
BACKMANN, 363.
Bade, 15, — Caroline-Louise de,— 47, — Charles-Frédéric de—, 47. Princesse de—, 115, — Philbert, marquis de—, 76.
BADE (Josse), 51.
BAËR (Ludwig), 19.
Bahours, 92, 93.
BAILLY, 264.
BALBECQUE, 284.
BALCK (Everhard), 220.
BALDENBERG (Jacques), 32.
Bâle, 8, 32, 38, 397.
Baltique (la), 113, 114, 115, 360.
BALZAC, 217.
BANG (Jean), 402.
BAPST (Georges-Michel), 123.
BARANGER (Marie), 29, 157, — (Pauline), 29, 157.
BARLAEUS, 220.
BARNEVELDT, 228, 321.
BARRY (Madame du), 329.
BARTHELS (Georges-Jean), 356.

BARTHOLIUS (Erasme), 399.
BARTHOLOMAEUS, 33.
BASIRE, 330.
BASNAGE DE BEAUVAL (Henri), 161.
BASSEAU, 244.
BASSENGE (Paul), 124.
BASSERODE, 155.
Bastille (la), 124, 125.
Batavia, 129.
BATILLY, 82.
BAUD (Corneille), 211.
BAUDRIER (Président), 51, 54.
BAUDRINGHIEN (David), 222.
BAULDUC (Pierre), 95.
BAUMGARTEN, 146, 147.
BAUR, 47.
BAUREIN, 240.
Bavière (la), 9, 10, 25, 38, 56, 85, 111, 141, 164, 171 — Anne de—, 108, Duc de—, 108, Guillaume IV de—, 181, Louis de—, 101, Marie-Anne-Victoire de—, 109, 110, Maximilien de—, 83, Sophie-Marie de—, Comtesse de LEVESTEIN-ROCHEFORT, 110, Ysabeau de—, 4, 181.
BAYERMANN, 147, 153.
Bayonne, 250, 309.
Bazas, 52.
Beaucaire, 39.
Beauce (la), 71.
BEAUFORT (Duc de), 275.
BEAUHARNAIS (de), 328.
Beaujolais, 88.
BEAULIEU (Mademoiselle de), 149.
BEAUMARCHAIS, 130.
Beaumont, 96.
Beauvais, 267.
Beauvaisis, 236.
BEAUVAU (Prince de), 151.
BEAUVIGNE (André), 69.
Beauvoir, 3.
BECK (François), 147.
BECKENRODE (de), 316.
BECKET, 316.
BEECQ (Charles-Dominique van), 222.
BEER (Jacques), 167.
BELLAY (Jean du), 19, 20.
Bellegarde, 13.
Belle-Isle, 214.
BELLE-ISLE (Maréchal de), 132.
BELLINGANT, 103.
BELLOC, 312.
BELZ, 167.
BENEMAN, 122.
BENTHEIM (Comte de), 31, 46.
BENTZIEN, 406.
BENTZMANN (Joseph), 147.
BÉRA (Guillaume), 265.
BERCHEM (van), 328.
BERG (van den) dit François Desmons, 249.
BERGE, 302.
BERGEMAN (Johann), 122.
BERGER (Antoine), 223, 224.
BERGH (Gérard de), 220.
Berg-op-Zoom, 230, 233, 409.
BERGUES (Henri de), 184.
BERINGHEN, 90, 103 = Pierre de—, 103, Henri de—, 104.
Berlin, 34, 48, 142, 167.
BERMANN, 93.
BERNARD (Catherine), 121, (Judith), 166, (Marguerite), 285, (Noel), 222, (Samuel), 66, 222, 301, 302, 357.
Bern, 341.
Berne, 61, 137.
BERNKOLDT (Madame de), 109.
BERNSTORFF (de), 46, 395.
Berry (le), 18, — Jean, duc de—, 6, 181.
BERTIN, 94, 321.
BERTINI (Anne-Élisabeth de), 168.
Berwalde, 345.
Besançon, 101.
BESCHE (Les frères), 355.
BESME, 72.
BESSNER (de), 150.
BESSOLA (La), 109.
BETHLING (Comte Hubert de), 68.
BETHMANN (J.), 146, 147.
Béthune, 334.
BETZ (Jérôme), 33.

Beuningen (van), 202, 261.
Béville, 237.
Beyermann, 310.
Beyma, 333, 334.
Beys (Adrien), 193, (Gilles), 193, (Christophe), 193.
Bèze (Théodore de), 35, 36, 216.
Béziers, 169.
Bezons (de), 283.
Bicêtre, 399.
Bielke (Clas), 352.
Bièvre (la), 171, 367.
Bignon (L'abbé), 129.
Bild (Eskill), 392.
Binau (von), 41.
Birckeimer, 24.
Birens (Jean-Bernard), 154.
Birger (Le roi), 340.
Biron (Maréchal de), 126, 196.
Bismarck, 25, 41.
Bitaubé, 136.
Blanchard (Marie), 314.
Blandis, 20.
Blanquefort, 235.
Blanvillain (Marie), 284.
Blau (de), 316.
Blaymard (Le), 90.
Bloemaert (Cornelis), 227.
Blois, 7, 22, 68, 75, 100, 159, 225.
Blomberg, 131.
Blucheidner (Auguste), 122.
Blumenstein (François-Étienne (de), 91, 92.
Bobart (von), 153.
Bock (Abraham de), 25.
Boehmer (Charles-Auguste), 124.
Boehnès (Adrien), 300.
Boek (Jean), 167.
Boekhorst (van den), 218.
Boekstal (van), 315.
Boelmeny (La de), 127.
Boetzelaër, 332.
Bohême (La), 96.
Bogar (Wolfgang), 88.
Bohlen, 83.
Boileau, 224.
Boinebourg (Philippe-Guillaume de), 43.
Bois-Dauphin (Maréchal de), 158.
Bois-le-Duc, 212, 229, 230.
Boistel, 103.
Boïr (Carl), 375.
Bolemany, 384.
Bologne, 22, 129.
Bomel (van), 237.
Bommel (François van), 303.
Bondy, 385.
Bone (Hector), 154.
Bonel (van), 284.
Bonickausen, 82.
Bonneuil (Etienne de), 339.
Bonnexal (Abbaye de), 341.
Bonnisi, 63.
Bonzin (Pelonne), 62.
Boomhouer, 323.
Bordeaux, 12, 39, 52, 79, 115, 145, 146, 147, 148, 149, 153, 168, 201, 224, 225, 241, 246, 247, 248-252, 256, 258, 261, 279, 283, 296, 300, 301, 308-310, 316, 318, 319, 323, 330, 361, 362, 363, 366, 391, 395, 403, 406, 407.
Bordelais (Le), 235.
Boreel, 201, 248.
Borhmann, 362.
Borneman, 402.
Boromini, 226.
Bosche (Gaspard van den), 313.
Bossuet, 400.
Both, 310.
Bothnie, 345.
Botwar, 51.
Botzheim (Johannes de), 24.
Bouchardon, 373, 374.
Boucher (François), 375.
Boudenins (Henri), 212.
Boufflers (Madame de), 345, 378, 379, 380, 381, 382.
Bougainville, 149.
Bouget (Jean), 178.
Bouhours, 138.
Bouillon (Duc de), 65, 97, 196, 215, 237 = Frédéric-Maurice, duc de—, 37.
Boulle, 122, 123.

Boulogne, 335.
Boulon (David), 161.
Bouc (Port de), 12.
Bourbon (Henri-Jules de), 108.
Bourbourg, 408.
Bourdowyn (Friedrich), 146.
Bourg (Barbe van der), 303.
Bourg-sur-Gironde, 170.
Bourgeois (Adrien-Suzanne), 224.
Bourges, 6, 19, 20, 27, 28, 35, 39, 74, 75, 181, 220.
Bourgneuf, 11, 152, 178, 296.
Bourgogne (La), 6, 14, 183, 186, 365 = Antoine de—, 180, Duc de—, 129, 180.
Bourguet (Anne), 224.
Bourgoin, 237, 238.
Bourgueil, 158.
Bourret, 130.
Boursac (Comtesse de), 239.
Bouvron, 112.
Brabant (Le), 179, 181, 195.
Bradley, 238 = Humfroy—, 104, 207, 233, 234, 235.
Bragelongue (Thomas de), 52.
Brahé, 349, 379 (Tycho), 396.
Brahl (François), 131.
Brakel (Girard van), 290.
Braklis (Hermann de), 31.
Brancas (Comte de), 410 = duc de—, 328.
Brandebourg (Le), 10, 112, 114, 120 = Albert de—, 39, Jean-Georges de—, 158, Joachim de— 54, duc de—, 78, maison de—, 79.
Brandebourg-Culmback (Albert de), 59.
Brander, 68.
Brandt (van den), 266.
Brantôme, 71, 72, 127.
Brashr (Jacob), 161.
Bréda, 187, 193, 213, 214, 230 = Hennequin de—, 193.
Bredenbeck (Gaspard van), 242.
Brederode (Lancelot de), 219.
Brême, 12, 146, 148.
Breslau, 140.
Brest, 155, 210, 211, 273, 274, 275, 278.
Bretagne (La), 5, 11, 12, 93, 94, 151, 152, 153, 154, 155, 160, 177, 201, 212, 262, 363, 364 = Ducs de—, 129.
Brèves (de), 206.
Briare, 42.
Brie (Marguerite de), 159.
Brimback (Hans), 69.
Brinberg (Michel von), 69.
Brinckmann, 47.
Brinken (Jean), 302.
Briot (Isaac), 118.
Brisach, 65.
Brissac (Maréchal de), 213.
Brissacq (de), 299.
Broderson Rhalamb (Eric), 345, 348.
Broer (Jansz), 214.
Broglie (Comte de), 126, 151 = Charles-Victor, prince de—, 369.
Brok, 310.
Broleman, 167.
Brôllmann, 93.
Bron (Madame), 223 = (Henri de), 368.
Broninghem (Erasme van), 320.
Brossette, 224.
Brouage, 211, 262, 359.
Brown (Jean-Henri), 406.
Bruges, 154, 178.
Brugman (Henri), 153.
Brümmer (de), 381.
Bruneau (Mademoiselle), 103.
Bruneau de Tartifume, 28.
Brunswick (Le), 156 = Duc de—, 47, 108.
Bruxelles, 410.
Brynolf de Scara, 340.
Buchenberg, 159.
Buchwall, 401.
Budinszky (Alexandre), 17, 35.
Buffon, 98.
Bulow (de), 25, 84.
Bulstrack (van), 247.
Buninkausen (Benjamin de), 81.
Busch (van den), 290.

BUTLER (de), 288, Joséphine de—, marquise de la Vieuville, 288.
BUTZELARD (van), 285.
BUYN (van der), 218.
BUZENVAL, 196, 197, 209.
BYE (Jacob de), 285, 294, 297, 299.

Cadix, 168.
Caen, 6, 90, 93, 220, 265, 398.
CAFFINIÈRE (de la), 296.
Calais, 366.
Calmar, 342, 343.
Cals, 355, 356.
CALVIN, 35, 231.
CAMBES, 120.
Cambrai, 184.
CAMBRY, 93, 156.
CAMPAN (Madame), 303, 304.
CAMPANAIRE, 51.
Canada (Le), 149, 278.
Canizy, 228.
CAPELLEN (van de Marsch), 330, 332, 333.
CAPRES, 289.
Carcassonne, 265, 266, 304.
CARDONNE (de), 366.
CAREFFEU, 312.
CARIGNAN (Prince de), 223.
Carlstrom, 364.
Carlsruhe, 47.
CAROLINE DE BADE (Princesse), 320.
CAROLOF, 111.
CARON (François), 276, 277.
CARRIER, 314.
CARS (Laurent), 133.
CASANOVA, 134.
CASAS, 375.
CASEAUX (des), 255.
CASIMIR (Duc), 74.
CASTELFRANC, 398.
CAT, 237.
Catalogne (La), 369.
CATHERINE II, 334.
Caudebec, 291.
CAUZE DE NAZELLE (du), 281.
CAVELLAT (Denise), 53.
Cayenne, 149, 150, 151.
CEDERHIELM (de), 380.
CEDERSTRÖM, 381.
CELLES (Pierre de), 386.
CELLIER (Antoine), 302.
CELLINI (Benvenuto), 95.
Cette, 39, 169, 275.
Cévennes (Les), 93, 355.
CHABOT (Charles), 56.
Châlons, 13, 103.
Chambéry, 33.
Chambord, 84, 409.
CHAMILLART, 357.
Champagne (La), 112.
Champagné, 239.
CHAMPCENETZ (de), 329, 330.
CHAMPION (Marguerite), 101.
Champmol, 181, 182.
CHANUT, 216.
Chapelle-sur-Loire (La), 159.
CHAPSTON (Corneille), 211.
CHARDIN, 259.
Charente (La), 243, 244.
Charentes (Les), 148.
Charenton, 103.
CHARLES IV, roi de France, 4, 87.
CHARLES V, roi de France, 180, 388.
CHARLES VI, roi de France, 4, 101, 180, 187, 342.
CHARLES VII, roi de France, 11, 12, 88, 178, 340, 388.
CHARLES VIII, roi de France, 5, 67.
CHARLES IX, roi de France, 13, 20, 21, 66, 72, 77, 165, 185, 224, 345.
CHARLES IX, roi de Suède, 369.
CHARLES X, roi de France, 149.
CHARLES X, roi de Suède, 348.
CHARLES XII, roi de Suède, 358, 371.
CHARLES LE MAUVAIS, 6.
CHARLES LE TÉMÉRAIRE, 183.
CHARLES D'ORLÉANS, 7.
CHARLES-QUINT, 54, 55, 60, 61, 68.
CHARPENTIER, 20.
Chartres, 3, 225.
CHASLON (Suzanne), 311.

CHASSAN, 96.
Chasteau-Lambert, 354.
CHASTELET (Jean du — baron de Beausoleil), 91.
CHASTRE (Seigneur du), 74.
CHATEAUNEUF (de), 306.
CHATELARD (Seigneur du), 63.
Chatellerault, 149.
CHAULNES (Duchesse de), 281.
Chaumont-en-Vexin, 234.
CHAUVELON, 149.
CHEFNEN (Baron de), 70.
CHELECQUE, 72.
Cherbourg, 12, 276.
CHETARDIE (De la), 110.
CHEVILLOT, 134.
CHOISEUL (Duc de), 140, 149, 150, 151, 395.
CHOISEUL-BEAUPRÉ (de), 291.
Choisival, 238.
CHRÉTIENNÉ (Jean le), 341.
Cholet, 271.
CHOMBART (Paul), 316.
CHRESTIEN DE TROYES, 339.
CHRISTIAN II, roi de Danemark, 342, 392.
CHRISTIAN III, roi de Danemark, 392.
CHRISTIAN IV, roi de Danemark, 393, 397.
CHRISTIAN V, roi de Danemark, 402, 408.
CHRISTIAN VII, roi de Danemark, 404, 405.
CHRISTIAN D'OLDENBURG, 391.
CHRISTINE, reine de Suède, 42, 227, 347, 348, 350, 351, 352, 360.
CHRISTIANI, 128.
CISSAC, 362.
Cîteaux, 31, 339.
CIVILLE (Isaac de), 290, (Suzanne de), 290.
Civita-Vecchia, 350.
Civrac, 237.
CLAESENS (Cornelius), 219.
CLAIRE-EUGÉNIE-ÉLISABETH (Infante), 119.
Clairvaux, 31, 389.
CLAUDIN, 54.
CLEMENT (Frederic), 271.
CLERBOURG (Jean), 100.
Clermont, 163.
Clermont-de-Lodève, 266.
CLERVILLE, 93.
CLESIS (Benedict), 56 = (Jean), 100.
Clèves (Duché de), 103 = Adolf de—, 7 = Marie de—, 7.
CLOCK (Thomas), 147, 310.
CLOOTS (Jean-Baptiste), 136.
Coblentz, 134 = Hans de—, 50.
COCHIN, 374.
CŒUR (Jacques), 27, 87, 88.
Cognac, 150.
COLAS DE BROUVILLE = DES FRANCS, 243.
Colberg, 114.
COLBERT, 43, 87, 91, 93, 96, 97, 111, 112, 113, 114, 129, 148, 161, 176, 202, 203, 204, 205, 246, 248, 249, 250, 254, 257, 261-272, 273-281, 285, 287, 292, 294, 295, 302, 353, 354, 355, 356, 360.
COLBERT DE CROISSY, 238.
COLBERT DU TERRON, 273.
COLCAT (Jean), 267.
COLIGNY (Amiral de), 20, 36, 71, 72 = Louise de—, 206.
COLLETET, 218.
COLLICHOT (Marie), 368.
COLLIGNON, 333.
Colmar, 87.
Cologne, 26, 53, 57, 101, 108, 118, 120, 121, 125, 143, 146, 153, 163 = Jean de—, 3, 8, 9.
COLONIA, 303.
COMENIUS, 37.
Compiègne, 225, 350, 351.
Comtat Venaissin (Le), 168.
CONDÉ (Princes de), 65, 71, 73, 74, 206, 217, 329, 408.
CONRAD, 31.
CONRART, 217.
Constance, 5, 52, 129, 159.
CONSTANT, 219.

Constantinople, 206, 365.
Conti (Princesse de), 403.
Cook, 48.
Coomans (de) 21, 40 = Hieronymo de —, 208.
Coorte (Jean et Adrien), 237 238, 302.
Copenhague. 133, 392, 395, 397, 399, 403, 405.
Copes (Jean), 257.
Coppequin l'Allemand, 6.
Coppet, 383, 384.
Coppin, 259.
Corbeil, 162, 170, 274.
Corbières (Les), 93.
Corneille (Pierre), 107, 217.
Cornély, 159.
Corrège (Le), 163.
Cosne, 74.
Coste, 295.
Cotheau, 319.
Cotta, 48.
Cottin, 176.
Coubert (Comte de), 222.
Courcoury, 215, 283, 284.
Courtin, 202, 360.
Coustou, 405.
Coyau, 96.
Cram, 249.
Cramer (Charles-Frédéric), 137.
Crasset de Wolfbergaen, 31.
Craton (Louis), comte de Nassau-Saarbruck, 83.
Creil-sur-Oise, 330, 331.
Crescent, 122.
Creutz (Comte de), 366, 378, 381, 382, 384.
Crezin, 93.
Crispin de Passe, 226, 227.
Croix (David de la), 238 = (Adrien), 240, (Jean), 240.
Cromelick (Jean), ou Cromelin, 228, 229.
Crosnière (île de la), 322.
Cruce (Marguerite van den), 123.
Crucius, 238, 239, 284 = (David), 241.
Cruipling, 249.
Cujas, 27.
Cuper (de), 159.
Cysoing, 387.

Dacie (Jean de), 390.
Dacus (Johannes), 390.
Dalder (Madame Palm.), 330.
Dale (Josse van), 235, 236.
Dalliez, 96, 356.
Dammers (Arnold), 147.
Damours (Jean), 56.
Daneau, 216.
Dangeau (Marquis de), 110.
Danglein (Adam de), 56.
Daniel (Le Père), 82.
Dantzig, 125, 155 = Louis Jacques de—, 27.
Daquin, 281.
Daresche, 312.
Dargent, 280.
Dauphiné (Le), 92, 238.
Dauvet (Jean), 88.
Daveloze, 153.
David d'Angers, 157.
Davy du Perron, 37.
Deber (van), 292.
Deferrant, 249.
Deforge (Marie-Louise), 132.
Degant, 373.
Delaage (Mademoiselle), 37.
Delacourt, 261.
Delacroix (Eugène), 123.
Delft, 219, 220, 333 = Ghisbert de—, 187.
Dellinghausen (Jen de), 369.
Dellvigk (Baron de), 369.
Delo (Pierre), 250.
Denoix (Jean-Pierre), 406.
Depeister, 289, 301.
Derenstein (Henri), 25.
Dervieu (Mademoiselle), 46.
Descartes, 43, 216.
Deschamps (Mademoiselle), 327.
Desgranges (Jeanne), 281.
Desle, 75.
Desmazes (Mademoiselle), 359.
Desmarets, 357.
Deurbroucq, 312, 314, 315.

DEVEER, 316.
Deventer, 57.
DEVOS (Cornelis), 266.
DEYN (François), 45.
DEJABERN (Jacques), 6.
DHAVELOOSE, 313, 315.
DIDEROT, 47, 121, 132, 136, 137, 138, 324, 329.
Dieppe, 179, 260, 291, 308.
DIERQUEM (Marie), 161.
DIEST (Jean), 130.
DIETZ (Albert, comte de), 76.
Dijon, 74, 95, 181, 183, 350.
Dinant, 95.
DINGUEMENT-DOENSSEN, 317.
DIOSCORIDE, 57.
DIRIC (Bogar), 212 = (Simon), 275.
DODART, 129.
DOHNAU (Baron de), 76.
DOLY (Valois), 166.
Dombes, 63.
DOMITILLA, 329.
DONSBOURG (Alexis), 167.
DORAT, 138, 329.
DORÉ (Anne), 244.
Dormans, 73, 74.
Dormelles, 317.
DORP, 210.
DORSCH, 48.
DOUZA (Jacques), 219.
Drambon, 355.
Dresde, 116, 134.
DRICKE (van der), 275.
DRIESCHE (van den), 285.
DROC (van den), 286.
DROUET (Geneviève), 157.
DUBOIS (Le cardinal), 358.
DUBUISSON-AUBENAY, 154.
DUHAMEL, 94, 99.
DUFFELT (van), 309.
DUIFFOPROUCART (Gaspard), 166, (Jean), 166.
DUIJEN (Théodore-Nicolas), 211.
DUMAINE, 312.
DUMAS, 274, 354.
DUNKER, 134.
Dunkerque, 272, 278, 279, 305, 316, 320, 322, 333, 334, 408.
DUPLESSIS-MORNAY, 30, 209, 220.
DUPONT DE NEMOURS, 47, 320.
DUQUESNE, 272, 274, 347, 360.
DURANNELLE, 167.
DURAS (Duc de), 329.
DUREN (van), 294.
Dusseldorf, 120.
DUVELAER (Julien), 288.
DUVERNEY, 399.
DYBEN (de), 379.
DYK (Olof), 345.
DYCK (van), 163, 376.

Eaux-Bonnes (Les), 38.
Ebelholt, 387.
EBERT (Joseph-Népomucène), 123.
EBERTS, 128.
ECAQUELON (d'), 290.
ECKERSBERG, 45.
ECKARD (Jean-Michel), 169.
ECHARDT (Jean-Godefroi), 134, 139, 141.
Eckmuhl, 108.
Ecluse (L'), 223.
EDOUARD III, roi d'Angleterre, 340.
EGENFELD, 81.
EGLISE (De l'), 158.
EGMONT (Daniel d'), 310, 314.
EGON DE FURSTEMBERG, 83.
Egypte (L'), 43.
Eichstadt, 122, 134.
EICKHOLZ (Adolphe), 26.
EISEN, 138.
EITEL, 19.
ELBEN (Charlotte-Élisabeth), 160.
ELEIS (Daniel), 161.
Elfsborg, 360.
ELGEMENT, 318.
ÉLISABETH D'AUTRICHE, 102.
ÉLISABETH, reine de France, 21.
ÉLISABETH DE SUÈDE, 344.
ELS (Jacob von), 69.
ELORN, 84.
Embrun, 37.
EMDEN (van der), voir AFFINIUS.
EMERICQ (van), 316.
EMERY (Suzanne), 250.

Emler, 147.
Encurié, 60.
Engleperche, 93.
Enguehart (André), 129.
Enningh, 318.
Ens (Van), 217 = Albert—, 235, 236 = Jean—, 236 = Louis—, 236.
Ensestein, 110.
Entraigues (Abbé d'), 325.
Eon (J.), 253, 254, 257.
Epernon (Le duc d'), 76, 237.
Epi (de l'), 127.
Epstein, 25.
Equer (G.), 153.
Erard, 4.
Erasme, 183, 184.
Erben, 356.
Erbent de Glahaut, 161.
Erckelen (Walther), 119.
Erik (Le duc), 340.
Erik XIV, roi de Suède, 344.
Erlach (Jean, Louis, Sigismond d'), 82.
Erlin (Anne), 64.
Erpen (Thomas van), 217, 218.
Escaut (L'), 305.
Escouville, 90.
Eskrich (Pierre), 165.
Espense (d'), 114.
Espinoza (Pierre d'), 286.
Essarts (Jean des), 57, 89.
Essonne, 42.
Estaing (Comte d'), 381.
Esternach, 157.
Estienne (Henri), 50, 90.
Estoile (Pierre de l'), 27, 193, 228.
Estrades (d'), 203, 277.
Etaples, 103.
Ethiopie (L'), 112.
Evreux, 37.
Eyck, 141.

Faber (Jean), 34.
Fabert (Abraham), 112.
Fabre (Jean), 51 × (Josué), 225, 315.
Fabrice de Gressenich (Pierre), 239, (Otto), 239.
Fagon, 282.
Faltz (Raymond), 352.
Farsan (Le), 51.
Favart, 327.
Favereau, 227.
Faure (Gonnin), 56.
Feillotes, 163.
Fenwick (Nicolas), 362.
Ferdinand II, empereur, 107, 343.
Fermessum, 187.
Ferney, 47.
Fersen (Axel), 370, 371, 383, 384, 385.
Fervaques, 73, 212.
Festing (Christian), 157.
Fettement (Arnaud), 113.
Feuertein (Jean), 122.
Feuille (De la), 355.
Ficq (Adrien), 290.
Finistère (Le), 93, 156.
Finlande, 381 = (Jean, duc de), 344.
Fischel (Catherine), 56.
Fischer (Gaspard), 60, — (Georges 32, — (Jérôme), 19, — (Kuno), 44.
Fismes, 73.
Fister (Olivier), 127.
Fitel de la Brière (André), 93.
Fitler, 166.
Flac (Philippe), 165.
Flach (Guillaume), 125.
Flamant (Hubert), 212.
Flamman (David), 179.
Flandre (La), 177, 179, 180, 186, 195, 333, 358.
Fleckstein (Jean, baron de), 66, 82.
Fleurier (La demoiselle), 127.
Fleurus, 369.
Fleury (La), dite La Bête, 127.
Fleury (Le cardinal), 365.
Floding (Père), 374.
Florentin (Dominique), 185, 221.
Fluymer, 275.

Foix, 292.
Fol (Mademoiselle de), 380.
Folsch (Henri-Jacques et Philippe), 168, 364.
Fonberg (Joseph-Gaspard), 170.
Fontainebleau, 6, 42, 62, 112, 343, 351, 352, 381, 392.
Fontaine-le-Comte, 236, 238, 239.
Fontaine-Peureuse, 236.
Fontenoy, 84.
Forêt-Noire (La), 134.
Forez (Le), 92.
Forge (La), 218.
Forment (Hélène et Nicolas), 163.
Forster (Georges), 48.
Foucard (Adélaïde), 141.
Foucquet, 202, 214.
Fradin (François), 51.
France (Charles de, duc de Berry), 5.
Francfort-sur-le-Mein, 46, 54, 55, 68, 124, 146, 167, 193 = Jean de—, 3, 15.
Franche-Comté (La), 170, 183, 354.
François Ier, roi de France, 6, 7, 10, 13, 23, 35, 36, 39, 41, 52, 54, 55-59, 60-63, 67-70, 82, 89, 102, 113, 164, 165, 179, 343, 391, 392, 393.
François II, roi de France, 12, 178.
Franconie (La), 41, 121, 134, 158.
Frédéric Ier, roi de Suède, 358, 359, 379, 380, 392.
Frédéric II, roi de Prusse, 116, 122, 126, 135, 306.
Frédéric III, roi de Prusse, 114, = roi de Danemark, 394, 397.
Frédéric IV, roi de Danemark, 403, 407.
Frédéric-Guillaume, Grand Électeur, 113, 114 = roi de Prusse, 332.
Frédéric-Henri, 214.
Freinshemius, 353.
Freising, 166.
Fréjus, 77.
Freudeberg, 134,
Fribergius (Kalbus), 87, 89.
Fribourg-en-Brisgau, 65, 165.
Friburger (Michel), 50.
Fricke, 128.
Friedel, 137.
Friedrich (Hans), 79.
Frise (La), 178, 183, 195.
Frize (Nicolas), 392.
Froben, 42.
Frossen, 285.
Frost (Jean), 122.
Fugger (Antoine), 19.
Furstemberg, 84, 93, 110 = Guillaume de—, 69.
Fust (Jean), 50.
Fyrober (Jean), 51.

Gaigeard (Renée), 158.
Gailly du Bret, 219.
Gallien, 57.
Gand, 334.
Gangelt (van), 238 — (Charlotte, Constantin, Gaspard, Marianne), 239.
Gardie (Pontus de la), 359 — (Madame de), 361.
Garetz (Gertrude), 312.
Gascogne (La), 334.
Gastines (Des), 287, 295, 296, 299, 300.
Gâtinais (Le), 225.
Gaule (La), 180.
Gaussen (Conrad), 234, 235, 250.
Gauthier, 4.
Gautier (Maître), 87.
Gédéon (Rodolphe), 275.
Geiger, 24.
Geizkofler (Luc), 20, 39.
Gelderman, 318.
Gelida, 36.
Gellikom (van), 290.
Genève, 37, 61, 165.
Genouville (Du Plessis de), 210.
Gensanne, 93.
Geoffrin (Madame), 379, 380.
Geoffroy d'Auxerre, 386.
Georg (Jehan), 119.
Georges Ier, roi d'Angleterre, 46.

GEORGES Prince de Danemark, 403.
GEORGET (Jean-Jacques), 328.
GÉRARD (André), 184.
GERING (Ulrich), 50, 52.
GERRART (Marc), 159.
GERZELLE (Christophe), 356.
GESSNER (Conrad), 19 — (Hubert), 94.
Gévaudan (Le), 92, 93.
Gibraltar, 149.
GIECH (Comte de), 46.
Giens, 208.
GILLBERG, 374.
GILLES (Catherine), 400.
GILLY (Charles), 293.
GIOE (Marc), 353.
GIORGIONE, 163.
GIRARD (Adrien), 211.
GIRAULT, 24.
Gironde (La), 152.
GIROULST (Marie-Suzanne), 375.
GISNER (Nicolas), 27.
GLADBACK, 123.
GLEZER, 218.
GLICK (Comte de), 392.
GLOCKEN-GIESSER (Sixte), 51.
GLUCK, 134, 141, 142, 143, 147, 270.
GOBIN, 376.
GOELNITZ (Abraham), 42.
GŒTHE, 136.
GOLLE (Pierre), 226.
GOLSTEIN (Charles de), 30.
GOLTZ (von der), 41.
GOM (Daniel), 167.
GOMAR, 231.
GONCOURT (de), 134, 377.
GONDELFINGER (Daniel), 61.
GONDI, 63.
GONSEBACK, 167.
GONTHIER D'ANDERNACH (Jean), 56.
GORSS (Christophe), 147 — (François), 243.
Gottenbourg, 357, 365.
Gouda, 183, 327.
GOUFFIER (Marquis de), 127.
GOURNAY (de), 218.
GOURWETZ, 169.
GOUTTE (La), 92.
GRAEFF (de), 294.
GRAFFENBERG (Jean-Rudolf de), 30.
GRAMMONT (de), 309 — (Marie-Béatrice de), 369 = Mademoiselle de—, 406.
Granville, 333.
GRAS (Clermonde), 166.
GRASSER (Thomas), 56.
GRAVEL (Abbé de), 96.
Gravelines, 333.
GREIFF (Antoine, Sébastien), 53.
Grenoble, 237.
GREUZE, 47, 132, 376.
GRIGNAN (Marquis de), 125, 293.
GRIMM, 46, 47, 132, 138, 141, 404.
GRINGER (Christian), 125.
GRIPENSKOLD (Brigitte), 364.
GRŒNENBACK (Jean), 119.
Groningue, 195, 217, 220.
GROOT (de), 203.
GROOTE (Anne-Marie de), 162 = (Gérard de), 187.
GROOTERS (Jean), 407.
GROSSEN, 45.
GROTIUS, 217, 231, 203, 350.
GROULT, 288.
GROUT, 321.
GRUBÉ, 381.
GRUMBACH (Guillaume de), 69.
Gua (Le), 322.
Gueldre (La), 181, 195, 226 = duc de—, 58, 69.
GUELFF, GUELPHE (René de), 58, 68, 89.
GUÉNEUX (Suzanne), 286.
Gueprie (La), 92.
GUÉRARD, 183 — (Grégoire), 184 — (Pierre), 184.
GUILBERT, 7.
GUILLAUME AUX BLANCHES MAINS, 387.
GUILLAUME D'ORANGE, 203, 307, 331, 332.
GUILLAUME LE TACITURNE, 206, 213.

GUILLAUME III, roi d'Angleterre, 308.
GUILLOT (Marie), 153.
GUISE (Les), 20, 21 = duc de—, 56, 210, = François de—, 72 = Guillaume de—, 71, 73.
GUISNOT (Nicolas de), 293.
GUITTE (Nicolas de), dit SCAPENCAS, 211, 212.
GULDEMER (Jean), 161.
GULDENLÖWE (Comte de), 408.
GUNNER (Viborg), 389.
GUSTAVE-ADOLPHE, roi de Suède, 343, 345, 346, 349, 357.
GUSTAVE III, roi de Suède, 343, 371, 375-385.
GUSTAVE IV, roi de Suède, 385.
GUSTAVE WASA, 343, 344, 392.
GUTENBERG, 49, 50, 52, 118, 134.
GUTFRAI (Christophe), 158.
Guyane (La), 111, 149.
Guyenne (La), 145, 146, 148, 170, 225, 233, 362, 363, 406 = amiral de—, 211 = collège de—, 36.
GYLLENHEIM (Karl Karlson), 367.

HALRECHT (Hubert), 310.
HACKEN, 134.
HAEGHE, 193.
HAENTJENS, 312, 314.
HAERSEN (van), 247.
HAERZEL (van), 312.
HAFER (Henri), 157.
Hainaut (Le), 180, 183, 186.
HAINCELIN, 4.
HAINS (Gilles), 250.
Hall, 32, 123.
HALL, 366.
HALLMAN, 366.
HALM (Mathias), 134.
HALSBOURG, 306.
Hamar, 341.
Hambourg, 12, 128, 146, 147, 148, 153, 155, 160, 161, 168, 169, 313.
HAMBRAEUS (Jonas), 41, 118, 227, 326, 345-348, 350, 351.
Hambré, 347.
HAMEL DE LATRÉAUMONT (du), 280.
HAMENCOURT (Jean d'), 37.
HAMMERBAC (Evrard), 212.
Hanau, 137.
HANDERMANN (Ignace), 159.
HANEMAN, 121.
HANNEQUIN, 4.
HANNEQUIS (Conrad), 52.
HANOIGNAS ,179.
Hanovre (Le), 46.
HANRY (Françoise), 288.
HANSDORFF, 405.
HARDUOIN (Le Père), 402.
HAREN, 327.
Harfleur, 274.
Harlem, 224, 284.
HARLEMAN (Carl), 373.
HARMADIS (Heldroom), 318.
HARMENSEN, 362.
HARNEL (van), 286.
HARTIG, 46.
HARTMANN, 86, 144 — (Christian), 47.
HARTSOCKER, 176.
HARVILLE (Marie-Louise de), 369.
HARZ, 93.
HATEL (Isaac), 275.
HATTEM, 182.
HATTINGUER, 326.
HAUFFE, 5.
HAUPTMANN, 137.
HAUSSONVILLE (African d'), 77.
HAUTERIVE (d'), 219.
Havre (Le), 212, 273, 274, 275, 312.
HAXTHAUSEN (von), 403.
HAYDN, 144, 147.
Haye (La), 196, 197, 199, 203, 220, 223, 230, 264 = (Corneille de), 185, 224 — (Corneille II de), 185.
HEBERLIN (Paul), 164.
HECHT (de), 159.
HEDELIN (Claude), 162.
HEEMSKERK (Louis Van), 275.
HEEMSKERK, 268.
HEGEL, 136.
HEGLIN (Johann), 50.
Heidelberg, 27, 34, 36, 125.

Heilfenberg (Comte d'), 83.
Heim (van der), 306.
Heinel (Mademoiselle), 127.
Heinle, 144.
Heinsius, 305, 306.
Heliguer (Ulrich), 56.
Hellaert (Jacques), 249.
Helmer (Jehan), 165, 166.
Helvétius, 45, 47, 136, 147, 281, 282.
Hem (Herman van der), 224.
Heming, 340.
Hemsch (Guillaume), 145 — (Jean-Henri), 143.
Hendriche (Pierre), 279.
Hendricher (P.), 272.
Hendricq (Corneille), 211.
Hendrix Cop, 275.
Henichau (Georges), 36.
Hennebont, 270.
Hennequin, 95.
Hennings, 390.
Henrerixen, 279.
Henri II, roi de France, 10, 13, 39, 41, 52, 58, 59, 63, 69, 70, 89, 102, 106, 166, 185.
Henri III, roi de France, 13, 66, 75, 76, 77, 78, 106, 159, 196, 224, 344.
Henri IV, roi de France, 14, 24, 36, 40, 41, 64, 66, 77, 78, 79, 80, 82, 90, 95, 102, 103, 104, 105, 108, 121, 153, 154, 158, 195, 196-199, 202, 204, 206-209, 212, 220, 225, 233, 234, 248, 261, 263, 292, 300, 344, 345.
Heinrich (Louis), 34, 252.
Henricq (Jean), 211.
Henrinsen, 272.
Henry, 238 — (Guillaume), 239.
Hentzner (Paul), 40.
Herbestein (Comte de), 157.
Herembach (Jacques de), 51.
Herhan (Louis-Étienne), 137.
Herlant (Josué), 249.
Herman d'Italie, 222.
Herman (Louis), 27 — (Nicolas), 212.
Hermann, 95.
Hermes (Jean), 212.
Herwarth (d'), 42, 66 — (Barthélémy), 64, 65 — (Daniel), 64.
Hesse (La), 84, 137 = Frédéric, landgrave de—, 41, 83. — Guillaume VI, landgrave de—, 42.
Hesse-Cassel, 110, 157 = Amélie de—, 154.
Hessel, 187.
Hesseler, 61.
Hessen (Heinrich von), 19.
Hetzmanseder (Georges), 34.
Heulen (van), 312.
Heurques (Georges), 179.
Heusch, 323.
Higman (Jean), 52.
Hileken (Jean), 167, 168.
Hillebrandt (Junius), 41 — Melchior), 120 = (les frères)—, 363-366 — Madame—, 367.
Hillner, 66, 128.
Hinner, 140.
Hintz, 364.
Hirtenbrauss (Balthazar), 6.
His (Jean), 161.
Hjärne (Urbain), 353.
Hochberg (Cyriaque), 51.
Hochbrucker, 147.
Hocnacher (veuve van), 314.
Hoen (Corneille), 315.
Hoeufft (Anne), 239. (Barbe), 238. (Catherine), 238. (Jean), 238, 239, 257. (Jean le Jeune), 238. (Marguerite), 238 = Hœufft, 241, 350.
Hoey (Claude), 221, 222. (Jean), 185, 221.
Hoff (Jacob von), 42.
Hoffmann (Daniel), 45. (Michel), 32, 48.
Hogenbergh (Jean), 266.
Hogguer (Antoine, baron de), 357, 359.
Hogendorp (Daniel), 220, 327, 333.
Hogwerf, 311.
Hohenlohe (de), 24, 25, 41.

HOHENZOLLERN, 113.
HOLBACH (d'), 136, 137.
HOLBEIN, 163.
HOLBERG, 396, 401, 402.
HOLDEN (Christophe), 161.
HOLKER, 319.
HOLLARD (Pierre), 285, 299, 300.
HOLLZENDORFF, 92.
HOLTZMANN, 144.
Holstein (Le), 120.
HOMBERG (Guillaume), 129, 130 = (Jacques), 167.
HOMEAU (Barbe), 166.
HOMOSSEL, 318.
HONORIUS III, pape, 31.
HOOGHSTAEL, 310.
HOORNBECK, 306.
HOOS, 285.
HOP, 306, 325, 326.
HOPP, 327.
HOPQUEN (René), 224.
HOPYL (Wolfgang), 50.
HORACE, 216.
HORDERWIJK, 220.
HORSTANUS, 36.
HORT (Jean-Marie), 156.
HORTEMELS, 302.
HORTUIN (Gaspard), 51.
HORUTINER, 166.
HOTTERMANN ou HAUTREMANT, 125.
HOUC (Jehan), 152.
HOUDER (Waldo de), 69.
Houmeau (L'), 244.
HOUSENAU (Hippolyte de), 7.
HOUWAERT, 224.
HOVERVOGE (Jacques), 53.
HOVERVOGT (Jacques), 118.
HUBAC, 272.
HUBERT (Marie), 159 — (Michel), 136.
HUGO, 56, 87.
HUGUES, évêque d'Orléans, 26.
HUIFFORLY, 5.
HULST (Michel), 293.
HULST (van der), 291, 301, 323.
HUMBERT, 129.
HUSZ (Martin), 51.
HUTTEN (Ulrich de), 39.
HUYGHENS (Christian), 43 — (Constantin), 217, 276.
HUYSUM (van), 320.
HYGMAR (Jean), 50.
HYRE (Laurent de la), 227.

IANMIZE (Schetto), 30.
Iéna, 114, 129.
Ile-de-France, (L') 180.
IMHOF, IM HOF, 60, 61.
Indes (Les), 208.
Indret, 210.
INFREVILLE (Le Roux d'), 211, 257, 272.
INGEBURGE DE DANEMARK, 387, 388, 389.
Inspruck, 167.
Isle-Abeau (L'), 237.
ISTREIN (René), 243.
IUNGMANN, 61.
Ivry, 82, 196.

JABACH (Anne-Marie), 163 — (Everhard), 162, 163.
JACQUES Ier, 197.
JACOB (Anne), 153 — (Paul), 218.
JACOBSEN, 322.
JAL, 222.
JAMETZ, 77.
JANOT, 264, 266, 271.
JANSSEN, 38, 122 — (Abraham), 244 — (Hubert), 289 — (Isaac, Philippe, Théodore), 244 — (Pieter), 211, 301.
JARS, 94, 99.
JAS (Jean), 61.
JAY (Le), 346.
JEAN (Maître), 87.
JEAN II, roi de France, 179.
JEAN V, roi de France, 152, 177, 178.
JEAN V, duc de Bretagne, 5, 11, 88.
JEAN SANS PEUR, duc de Bourgogne, 181.
JEANNE LA FOLLE, 68.
JEANNIN, 197.
JEHANGERBEQUE (van), 284.

JEMBLIN, 265.
JOGUES (Pierre), 321.
JOHANNOT (François), 167.
JON (du), 216.
JONVELLE (Félix de), 69.
JOSEPH II, 147, 334.
Jouy-en-Josas, 171.
JUDEX (Nicolas), 27.
Juliers, 119.
JUNKER, 137, 138.
JUSTAMMON, 317.

KABEL (van der), Adrien et Ange, 224.
KAISER, dit CŒSARIS, 52.
KALBERMASTER (Josse), 56.
KALBRENER (Jean), 167.
KALEMBACH, 82.
KALTHOFF (Guillaume), 118.
KANT, 142.
KANUT VI, roi de Danemark, 387.
KARQ (Jean-Frédéric, baron de Déhambourg), 9.
KATER (de), 250, 251 (François), 252 (Pierre), 251, 252, 310.
KAUNE (Jean), 157.
KAYSER, 126.
KECK (Eberhard), 30.
KEES (Thomas), 50.
KEILL (Pierre), 153.
KELEECHT (Corneille), 286.
KELLER (Balthazar et Jean-Jacques), 97.
KEMPELL (de), 48.
KEMPLE, 120.
KENE (Nicolas), 212.
KENNEL (47.
KERKER (Henri), 158.
KERVER, 52, 53. (Thielman), 50.
KESSEL (Jacques van), 212 = (Henri), 283.
KEULIN (van), 312.
KEYSSLER (Jean-Georges), 46.
KICK, 169.
Kiel, 137.
KISNERIN (Anne-Rosine), 156.
KLEBERG (Hans), 61, 63, 66.
KLEIN (Jean), 51.
KLINQUEBERT, 72.
KLUPFEL, 47.
KNIEPMANN (Henri), 101.
KNOLBELSDORF (Eustachius), 39.
KNORRING (de), 369.
KOCK (de), 335.
KŒNIGSMARK (régiment de), 369.
KOHL (Nicolas van), 312.
KÖNIG, 93.
Königsberg, 114, 125, 132, 136, 154, 156, 323.
KÖNIGSFELT (de), 369.
KÖNIGSEIM (Comte de), 157.
KÖNIGSMARK (Comte de), 83.
KÖPFER, 134, 139.
KORNMANN, 66, 124, 128, 131.
KORVER, 144.
KRABB, 324.
KRABLE (Théodore), 120.
KRAFFT, 168.
KRANTZ (Martin), 50.
KRATTMANN (Le Père), 325, 401.
KRAUSE, 134.
KRAUSS (Hans), 121.
KRETTLY (Rodolf), 141.
KREUTZER (Jean-Jacob), 140. (Rodolphe), 140, 141.
KRUPP (Pierre), 144.
KUHN, 147.
KUSTER (Ludolphe), 137, 153.

LABAT (Dominique), 309.
LAFAYETTE (de), 85, 371, 377.
La Fère, 75.
LA FONTAINE (Jean de), 65.
LA FORGE (Étienne de), 62.
LAFRENSEN, dit LAVRINCE, 375, 378.
LAGESTIERNA (Jean), 369, 371.
LAJIEN, 207.
LALLEMANT (Jean), 51.
LAMARK (Jean de), 77 (Henri-Robert de), 68, 77.
LAMBALLE (Princesse de), 130, 384.
LAMBESC (Prince de), 329.
LAMBERT, 208.
LAMBERT-DUBUISSON, 161.
LAMINOY (Marie), 222.

LAMOTTE, 402.
LANCELOT, 38.
Landes (Les), 152.
LANDORF (Mademoiselle), dite SERIGNY, 127.
LANGEMARCK, 271.
Languedoc (Le), 31, 33, 39, 93, 96, 169, 177, 235, 319.
LA NOUE (François de), 71.
LARCHE (Antoine de), 235.
LARCHEVÊQUE, 374.
La Réole, 52.
LARGILLIÈRE, 132, 375.
La Rochelle, 12, 42, 113, 114, 115, 148, 149, 179, 210, 241, 244, 248, 250, 262, 271, 274, 277, 284. 296, 301, 311, 316, 328, 369.
LAROCHE-POSAY (de), 36.
LATOUT, 324.
LATREBA (Claude), 88.
LAUNAY-VIVANS, 201.
LAURAGUAIS (Comte de), 128, 292.
LAUZUN (de), 381.
Laval, 56 = Monsieur de—, 36 Urbain de—, 158.
LAW, 66.
Lawfeld, 84.
LE BRET, 238.
LE BRUN (Madame), 376, 377.
LE BRUN, 331. (Marguerite), 223.
LECH (Comte de Glück), 392.
LECOCQ, 36, 41.
LECZINSKA (Marie), 282.
LEEGWATER, 237.
LEERS, 407.
LEGRELLE, 396.
LEGROS, 143.
LEIBNITZ, 21, 43, 44, 45, 276, 324.
LEIJONHUFVUD, 345, 371.
LEINIGER (Georges, comte de), 76.
Leipzig, 124, 129, 136, 163.
LEISLER, 369.
LEJAY, 346.
LELIÈVRE, 132.
LELIÈVRE DE LA GRANGE, 377.
Le Luc, 77.
LENCEP, 316.
LENCK, 370.
LENLEIN (G.), 153.
LENOIR (Marguerite), 227.
LÉON (Prince de), 288.
LÉOPOLD, empereur, 204.
LE QUEUX (Madeleine), 222.
LE ROY, 224. (Adrien), 219. (Albert), 159.
LESENS, 301.
Lesparre, 237, 240.
LESSING, 135.
LEUCHSERING, 136.
LEWENHAUPT, 83.
Leyde, 45, 209, 216, 221, 231, 264, 265.
LEYENSTEDT (Antoinette), 367.
Leyrac, 237.
LEYSNER (J.-Sébastien), 157.
LHERMITTE (David), 235.
Libourne, 251.
LICHT (Jean de), 212.
LIDEN, 366.
Liège, 162.
LIÉVEN (de), 379.
LIGNE (Jean de), 393.
LIGNEVILLE D'AUTRICOURT (de), 282.
LILIENDAL, 407.
Lille, 193, 316, 334.
LIMAIGNE (Abraham de), 7.
LIMBERT, 42.
LIMBOURG, 181. (Louis de), 95. (Pol de), 6.
Limoges, 239, 244, 245, 284.
Limousin (Le), 104.
LINK (Christian), 125.
Linkoping, 340, 341.
LINNÉ, 365, 366, 374.
LINTGENS (Pieter), 208.
LINTLAËR (Jean), 95.
LIONNE (Hugues de), 203, 468.
Lisbonne, 168.
LISCHTKT (Henri), 97.
Livonie (La), 10.
LO (Henri de), 326.
LOCKER, 166.
LOCKHORST (Anne-Marie), 212.
LOEWE (Everhard), 220.

LOEWENHAUPT, 379.
LOGER, 214.
LOGES (Madame des), 103, 104.
LOHENSKIOLD, 409.
Loire (La), 40, 74, 152, 153, 158, 321.
Lombardie (La), 100.
Londres, 131, 292.
Longjumeau, 134.
LOO (van), 221. (Abraham), 223. (Anne-Marie), 223, 224, (Carle), 224. (Jean-Baptiste), 223. (Louis Michel), 223. (Philippe), 223.
LOOTEN, 290 (Nicolas, Samuel, Thierry), 289.
LOPEZ, 210, 215.
LORENZ DE SUÈDE, 340, 341.
LORENZEN, 340.
Lorient, l'Orient, 153, 276, 314, 363.
LORRAINE (Duc de), 77.
LORT (Marquis de), 127.
LOTICH (Pierre), 32.
Loudun, 303.
LOUIS (Dauphin), 109.
LOUIS XI, roi de France, 5, 10, 11, 12, 13, 15, 52, 102, 105, 145, 178, 179, 183.
LOUIS XII, roi de France, 52, 54, 67, 391, 392.
LOUIS XIII, roi de France, 5, 14, 30, 77, 81, 82, 106, 108, 118, 119, 120, 121, 198, 210, 215, 216, 221, 227, 255, 346-350, 407.
LOUIS XIV, roi de France, 10, 13, 14, 43, 82, 83, 84, 97, 104, 107, 108, 109, 110, 111, 113, 114, 117, 120, 125, 130, 131, 144, 161, 176, 198, 201, 202, 203, 204, 221. 224, 226, 236, 237, 258, 262, 267, 276-281, 293, 302, 303, 305, 317, 320, 347, 348, 351, 357, 358, 369, 394, 395, 399, 402, 405.
LOUIS XV, roi de France, 84, 91, 98, 106, 115, 120, 123, 126, 132, 133, 149, 167, 176, 268, 282, 306, 307, 313, 319, 361, 362, 409, 410.
LOUIS XVI, roi de France, 14, 15, 66, 85, 91, 98, 105, 115, 149, 176, 313, 332, 334, 381, 382, 383, 385.
Louvain, 322.
Louviers, 269, 318.
LOUVOIS, 280, 295, 301, 303.
LÖWENDAL, 84, 307, 390, 409, 410.
Lubeck, 12, 96, 146, 155.
LUCASSON (Jacob), 211.
LUCIUS (Josse), 34.
LUCK (Jean), 157.
LUCKNER (Nicolas de), 85.
Luçon, 240.
LUDE (Le), 288.
LUETKERS, 147, 361, 362.
LUKES, 146.
LUMAGNA, 66.
LUMBRE (Jean), 56.
Lundberg, 375.
LUPFEN (Eberhard de), 69.
LUSSAUT (David), 40.
LUTMAN, 153.
LUTZ (Gabriel de), 59.
LUXDORF, 398.
Luxembourg (Le), 157 = duc de—, 108.
LUYNES (de), 215, 381.
Lyon, 7, 14, 33, 42, 48, 49, 51, 52, 56, 58, 59, 60, 61, 62, 64, 66, 95, 100, 101, 102, 143, 148, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 178, 179, 184, 185, 193, 223, 224, 238, 262, 291, 300, 316, 351, 374, 380.

Macao, 324.
MACHAULT, 93.
Mâcon, 13, 246, 319, 320.
MACQ (Jean), 167.
Madagascar, 276.
Madrid, 223.
Maestricht, 217.
MAETZUYER, 312.
MAGNUS (Nicolas), 341.
Maguelone, 32.
MAILLÉ (Marquis de), 37.
Maine (Le), 156.

MAINTENON (Madame de), 271.
MAINVILLE, 319.
MAKETROS, 318.
Malaga, 83.
MALIX (Jean), 60.
MALOUËL (Jean), 181.
MANAQUER (Corneille van den), 272, 279.
Marche (La), 11.
MANDAEL, 363.
MANDELOT (Monseigneur de), 165.
Manheim, 131, 140, 141, 147.
MANLICH ,166 (Melchior), 168.
MANSFELD (de), 45.
Mantes, 161, 208, 271.
MANTIN (Théodore de), 211.
MANZ (Hermann de), 21.
Marans, 262.
Marbourg, 101.
Mardick, 320, 407, 408.
MARGUERITE, mère d'Erasme, 184.
MARIE-ANTOINETTE, reine de France, 116, 120, 123, 130, 140, 142, 147, 375, 379, 382, 384, 385.
MARIE-THÉRÈSE, impératrice, 126, 306.
MARILLIER, 138.
Marly, 222.
Marne (La), 73.
MAROLLES (Abbé de), 227.
MAROT, 28, 62.
MARQUIS (Marie), 158.
Marseille, 33, 39, 40, 96, 166, 168, 169, 179, 208, 259, 274, 279, 292, 293, 308, 316, 317, 321, 340, 350, 351, 364.
MARSILE, 217.
Marsilly-les-Nonains, 76.
MARTELLIÈRE (de la), 137.
MARTIN, 77 = (Claudine), 319.
MARTING (Mademoiselle), 46.
Martinique (La), 150.
MARVILLE (Jean de), 182.
MASSIEU, 265.
MATHER (Madame), 99.
MATHURINE (La folle), 352.
MAUBECQ (Marguerite de), 328.
MAUGIN (Madeleine le), 157.
MAURICE D'ORANGE, 231.
MAURUS (Jean), 52.
Mayence, 48, 108, 111, 120, 124, 157, 158 = Jacques de—, 3, 8.
Mayenne, 64.
MAZARIN, 10, 65, 66, 127, 163, 198, 199, 200, 201, 204, 212, 226, 230, 238, 289, 360, 393, 408.
MAZIÈRES (de), 127.
Meaux, 400.
MECKEL, 134.
MECK (Loup), 121.
MECKENHAUSEN, 153.
MECKLEMBOURG (Prince de), 110, 403.
MÉDICIS (Catherine de), 344 (Marie de), 80, 222, 225.
Méditerranée (La), 11, 200, 201, 207, 257.
Médoc, 240, 354.
MEERMAN, 241, 301 (Michel), 250, 251 = (Samuel), 250, 251, 327.
MEILLERAYE (Duc de la), 276.
MEINARD, 217.
MEINDERS, 114.
MEINERT, 154.
MEISEN, 401.
MEISTER, 136, 138.
MELIC (Samuel), 249.
MELLEMA, 216.
MELOP, 365.
MÉNAGE, 156, 218.
MÉMOIRE (Jeanne), 252.
Mende, 92.
MENOU (Marthe de), 239.
MERCKEN (J.-K.), 144.
MERCŒUR (Duc de), 210.
MERKLEIN, 99.
MERIGNAC, 147.
MÉRIMÉE, 71.
MERINCH (Hannus de), 6.
MERLEN (van), 227.
MERLIN (Marie), 159.
MERTZENICH (Jean), 24.
MESEBRUICH (Sara), 186.
MESMER, 130, 131.

METIVIER (Marie), 315.
METRUSPA (Jean-Jacques), de, 159.
METZLER, 24.
Meudon, 216, 329.
MEULDER (François et Adrien), 323.
MEULEN (van), 222.
Meuron, 92.
Meuse (La), 112.
Metz, 57, 69.
MEYBUCHE, 356.
MEYER, 134.
MEYERCRONE, 401.
MICHELET, 228.
Middelbourg, 179, 187, 264, 266.
Milan, 225, 235.
MILLER (Christian), 155.
MINQUITZ, 109.
MIRABEAU, 385.
MIRAMPOL (Mathieu de), 135.
Misnie (La), 20, 87.
Modène, 46.
MOISANT DE BRIEUX, 290.
MOLIÈRE, 402.
MOLLER, 364.
MOLTZAN (Jean de), 56.
MONALDESCHI, 42, 352.
Mons, 385.
Monségur (seigneurie de), 5.
MONTAIGNE, 36, 87, 90.
Montaigu (Collège de), 50, 184.
Montauban, 242.
Montbard, 98.
MONTCHRESTIEN, 95.
MONT DE JEUX, 5.
MONTGUYON (Louis de), 78.
MONTJEAN, 156..
Montmartre, 125.
Montmirail, 318.
MONTMORENCY (de), 210.
MONTMORENCY-BOUTEVILLE (Élisabeth de), 109.
MONTMORIN (de), 332.
MONTOIS (de), 170.
Montpellier, 31, 33, 39, 42, 145, 169, 218, 342, 391, 398, 403.
MONTPENSIER (Mademoiselle de), 403.
Montreuil, 177.
MONTROIGNON (Madeleine de), 92.
MORAC (de), 45.
MORANT, 292.
MOREAU LE JEUNE, 138.
Moreilles-en-Poitou, 238.
MOREL DE MONDEVILLE, 143.
MORIKOFER, 134.
Morlaix, 151, 155, 308.
Mortagne, 315.
MORTANI (de), 83.
MOTTEVILLE (Madame de), 351.
MOUCHARD, 278.
MOULIN (Pierre du), 216.
Moulins, 42, 321.
MOUNTJOY (Lord), 184.
MOURADJEN, 367.
MOZART (Wolfgang), 141.
MUHENHAUSER, 153.
MULLER (de), 85, 134, 137, 401.
MUN (Comte de), 282.
Munich, 9, 47, 48, 110, 158.
Munster, 29, 44, 108, 157, 198, 201, 228, 230.
MUNSTER (van), 316.
Muron, 240.

NACQUARD (de), 278, 279.
NAERZELLES, 297.
Nancy, 183, 366.
Nanteuil-le-Haudouin, 77.
Nantes, 5, 11, 52, 65, 80, 97, 105, 115, 152, 153, 154, 166, 167, 178, 206, 208, 229, 257, 258, 284-288, 294-297, 299, 300, 308, 311-316, 318, 321, 328, 395.
NAPOLÉON Ier, 142, 314.
Narbonne, 85.
NASSAU 82, (Philippe de), 206. (Wilhelm de), 219.
NASSAU-SIEGHER (Frédéric de), 149.
NATOIRE, 374.
NAUABLES (Henry de), 113.
NAUCHKOFF, 381.
NAUSEMBER (J.), 153.
Navarre (La), 20, 21, 195, 334.
NECKER, 66, 377, 382.

NEIDHART, 63.
Neiss, 36.
NEMEITZ (J.-C.), 45, 130.
Nemours, 42, 162.
NEOBAR (Conrad), 52.
Nerwinden, 83.
Nesle, 58.
Nesploy, 69.
NESSELRODE (Madame de), 328.
NESVE (Corneille de), 185.
NEUMEISTER (Jean), 51.
Neuss, 120.
Neuwied, 123.
Nevers, 98, 170 = duc de—, 100, 210.
Nice, 223.
NICOLAÏ (Jean de), 390.
NIERT (François de), 239.
NIEUWENHUYSEN (de), 320.
NIEUWERKERKE (Baronne de), 329.
NIJVENHEIM (de), 328, 330.
Nimègue, 203, 204, 212, 217, 263.
Nîmes, 36, 42.
NITZSCHWARTZ (Baron de), 125.
Nivernais (Le), 7.
NOAILLES (Duc de), 219, 369.
NOBELAER (Jean), 220.
NOBLET (Louise), 121.
Noirmoutiers (île de), 322.
NORDING DE WITT, 311.
Nordlingen, 349.
Normandie (La), 6, 8, 9, 14, 160, 225.
NOSTEMBERG (Emelaye de), 5.
NOSTIZ (Comte de), 45.
Notre-Dame de Confort, 60, 164.
Notre-Dame-de-Fourchaud, 6.
NUBELSPACH (Israël), 33.
Nuremberg, 14, 15, 34, 56, 60, 61, 66, 128, 133, 158, 159, 164, 169.
Nydala, 339.
NYEVELT (de), 219.
NYSSEN (Christianus Egidius), 158.

OBERKAMP, 124 = (Christophe), 171.
OBRECHT, 61.
Océan (L'), 11, 210.
OCKHUYSEN, 289.
ODIEUVRE, 132.
OEBEN (J.-F.), 123, 323.
OEHM, 82.
OLAÏ, 359.
OLDENBURG (Christian), 391.
Oléron (île d'), 150, 152, 262.
OLEVIANUS, 27.
Olmutz, 122.
OLONNE (Madame d'), 216.
OLPEN, 93.
OLRIC, 4.
OLTREMAN, 303.
OMAR, 389.
OMAERT, 272. (Jean), 279.
ONDAATJE, 332.
OOSTERWIJKT, 257.
OPHEN (van), 286.
OPHOVIUS (Michel), 229.
OPPENORD (Jean), 226.
Orange (Maison d'), 331.
ORANGE (Prince d'), 280, 323.
Orbec, 3.
ORGEMONT (Nicolas d'), 5.
Orléanais (L'), 225.
Orléans, 19, 20, 21, 22, 23, 25, 26, 27, 31, 34, 35, 40, 58, 159, 160, 208, 209, 219, 225, 242, 243, 246, 291, 318, 319, 341, 342, 352, 391, 396 = duc d'—, 108, 115, 129, 223, 281, 306 = Gaston d'—, 213.
ORNEZAN (François d' — baron de Saint-Blancard), 59.
OS (Henri de), 31.
OSMOND (Marquis d'), 318, 334.
OSTROGOTHIE (Duc d'), 380.
O'SULLIVAN, 157.
OTTER, 365.
OTTI BARNEST SMIENT, 214.
OVERBECK (Bonaventure van), 224.
Over-Yssel, 195.
OWAL, 364.
OXENSTIERN (Axel), 289, 348, 349, 374.
OYENS (Daniel), 249.

Paderborn, 31.
Padoue, 129.

Paimbœuf, 294, 308.
Palais-Royal (Le), 130.
Palatinat (Le), 34, 93, 98.
PALATINE (Charlotte-Élisabeth, dite la), 108, 109.
PAPIN (Anne et François), 159.
PARÉ (Catherine et François), 162.
PARIS-JALLOBERT (Abbé), 301.
PARIS DE MONTMARTEL, 320.
PARTICELLI D'EMERY, 66.
PAS (Renée Le), 323.
PASCAL, 43.
PATER (Madame), 328, 330.
PAULMIER (Gabriel du), 238.
PAULUS (Nicolas), 154.
PAUT DE HAITTENKEIM (Georges), 25.
PECH, 125.
PEIRESC, 217.
PELICOT, 264, 273.
PELLOT, 276.
PENNAUTIER, 265, 354.
PENOT (Noël), 160.
PENTHIÈVRE (Duc de), 314.
PEPLITZ, 24.
PERNECKER (Cléophas), 25.
PERRAULT, 357.
PERRET (Claude), 51.
Pétersbourg, 133.
PETERSEN, 381, 406.
PÉTRARQUE, 4.
PFANZ (Conrad et Jean-Frédéric), 156.
PFENNING (Herman), 119.
PHILIPPE, 158.
PHILIPPE-AUGUSTE, roi de France, 18, 387, 388, 391.
PHILIPPE II, roi d'Espagne, 72, 229.
PHILIPPE VI, roi de France, 4.
PHILIPPE LE BON, duc de Bourgogne, 5, 7, 182.
PHILIPPE LE HARDI, duc de Bourgogne, 180.
Philippsbourg, 65.
PHILIPSON (Jean), 19, voir SLEIDAN (Jean).
Picardie (La), 228, 233, 235, 236, 237, 238, 262, 266, 339.
PICCINI, 142.
PICOT, 269.
PIERRE II, duc de Bretagne, 177.
PIETER (Adrien), 289.
PIETERS (Gérard), 247, 285.
PILLETIER (Girard), 286.
PINAR, 84.
PISAN (Christine de), 180.
PISTORIUS (Chrétien), 36.
PISTORIS, 51.
PLACE (Abraham de la), 227.
PLANCHE (De la), 197.
PLANTAGENETS (Les), 387.
PLASTEN (van den), 244.
PLATTE (de la), 218.
PLATTER (Félix), 24, 27, 32, 33, 34, 39, 164 = (Thomas), 24, 27, 32, 33, 36, 39.
PLATZMAN, 167.
PLEYEL (Ignace), 144.
PLON (Jehan), 393.
PLUC (Jean-Cornelissen), 211.
PLUVINEL, 226.
Poitiers, 19, 36, 39, 40.
Poitou (Le), 114, 233, 235, 238, 240, 322.
POLENTZ (von), 41.
POLHEM, 357.
POLIGNAC (Comtesse de), 382, 384.
Poméranie (La), 114.
POMPADOUR (Madame de), 377.
POMPONNE, 114, 248, 265, 273.
PONS DE LA FUELLE, 272.
PONTANUS (Jean-Isaac), 218.
Pont-Audemer, 270.
PONTCHARTRAIN, 114.
Pont-Croix, 94.
PONTGRAFF (Hans de), 56.
Pont-Neuf (Le), 96.
Ponts-de-Cé, 6, 246.
POOCQ, 271.
POPP, 146, 310.
Pornic, 11, 152, 178.
PORT (Célestin), 157.
Port-Louis, 276, 314.
Porto, 31.

Pot (Abraham de), 286.
Poterat, 290.
Poullaouen-Huelgoat, 93.
Pouplinière (de la), 139, 140.
Pradelle (van), 247.
Prague, 123, 126, 158.
Précy (Jean de), 18.
Pregel (Christophe), 167.
Preignac, 147.
Preisler (Jean-Marie), 133.
Pretenback (Baron de), 46.
Primi, 110.
Provence (La), 12, 77, 168, 208, 233, 236, 238, 321.
Prunes-Duvivier, 251.
Prusse (La), 10, 25, 34, 99, 114, 122, 148.
Puechenek (Ignace de), 124.
Puffe (Jean-André), 101.
Puy (Le sieur Le), 30.
Puymoyen, 244.
Pyrénées (Les), 8, 44.

Quay (Henriette du), 304.
Queborne (Jean van), 186.
Querlen (Isaac de), 266.
Questel (Jacques), 225.
Quicherat (J.), 120.
Quimper, 407.
Quintin, 288.
Quirot (J.-B.), 328.

Racphorst (Gilbert), 280.
Ragny, 343, 359.
Ragvaldi, 340.
Ram (Jacques), 32, 145.
Rameau, 140.
Ramon (Johann), 155.
Ramus, 20.
Ranke, 107, 109.
Rantzau (de), 396, 406, 407, 408.
Raphael, 163.
Rasson, 187.
Rathsanhausen, 109.
Ratisbonne, 15, 34, 107.
Ratte, 125.
Rattwerl, 82.
Raucoux, 84.
Raulé (Jean), 113, 277, 278, 284.
Raumer, 136.
Ravestein, 244.
Raynal, 135.
Raynouard, 54.
Ré (île de), 262.
Reben (Comte de), 406.
Reding (Madame de), 109.
Redon, 151.
Regemorte (de), 321.
Reggersberghe, 218.
Rehn, 374.
Reichardt (Iohan Friedrich), 48, 142.
Reiching d'Augsbourg (Jérôme), 27.
Reilirsperguer, 93.
Reinesius (Christini), 123.
Reinhard (Marc), 51.
Relingue (Ferdinand, comte de), 83.
Rellec (Abbaye de), 151.
Remacle, 318.
Remozque de Cologne, 95.
Renard (Corneille), 267.
Renbolt (Berthold), 50.
René, roi de Provence et d'Anjou, 6, 168.
Renier-Jansse, 275.
Renner-Barne, 293.
Rennes, 154, 193, 247, 252, 254, 287.
Requesens de Zuñiga (Don Luis) 229.
Resch (Conrad), 56.
Restout, 133.
Retz (Pays de), 178.
Reuchein (Jean), 19, 22.
Reulitsh (Baron de), 322.
Reutlingen, 15.
Reventlow (Contesse de), 403.
Revixit, 247.
Reynie (De la), 303.
Rheingraff (Jean-Philippe), 76
Rheling, 42.
Rhelinger, 24.
Rhin (La), 149, 152.
Ribbing, 371.

Rich (de), 289.
Riccoboni, 402.
Richelieu (Le cardinal de), 10, 41, 65, 81, 90, 103, 198, 199, 204, 205, 209, 210, 211, 212, 213, 215, 217, 237, 261, 271, 276, 343, 345, 349, 350 = Le duc de—, 163 = La ville de—, 42.
Richers, 343.
Richoufftz, 58, 69.
Richter (Charles), 122.
Ricoveri (Marie), 185, 221.
Ricq (Adrien de), 290.
Ridder (Jean), 241.
Riederer, 66.
Rieders (de), 249.
Riesener (Henri), 122, 123.
Riettmann, 167.
Rieux (Président de), 222.
Riga, 155.
Rigaud, 132.
Rihener (Henri), 33.
Ringmacher, 167.
Ringström, 366.
Riotte (Perrette), 193.
Ritter de Mannheim, 140.
Ritz, 93.
Roanne, 74.
Robais (van), 266-270, 302, (Isaac), 268, (Josse), 268, (Salomon), 268, 317, 319.
Robelin, 170, (Marie), 268.
Robin (Jacques), 160.
Rochambeau, 371.
Roche, 244.
Rochefort, 149, 150, 152, 244, 273, 274, 360.
Rochefoucauld (De la), 376.
Rockendorf (Christophe de), 59.
Roco (Pierre), 158.
Roemer, 399.
Roentgen (David), 000.
Roggers (Baron), 66.
Rohan (Louis de), 280, 281.
Rome, 129, 183.
Rondelet, 57.
Roquelaure (Duchesse de), 216.
Rosbach, 116.
Roscoff, 155.
Rosemberg (Anne-Marie de), 125.
Rosen (Conrad), 368, 369.
Rosheurt (Gerloch), 117.
Roslin, 375, 376.
Rosworn (Baron de), 110.
Rothstein, 363.
Rottenburg (Mademoiselle de), 315.
Rotterdam, 215, 220, 312.
Rouen, 13, 160, 161, 177, 179, 196, 208, 224, 241, 257, 258, 262, 264, 265, 289, 290, 291, 300, 301, 308, 316, 319, 350, 394.
Rouergue (Le), 93.
Rouillac (Marquis de), 214.
Rousseau (J.-J.), 47, 297.
Roville, 165.
Roze (Georges), 159.
Rozier (Jeanne), 252.
Rubach (Adam), 34.
Rubens, 118, 163.
Ruembourg, 45.
Rulman, 36.
Rut de Rotterdam, 211.
Rutesbuch (François), 122.
Ruth (Barthélémy), 156.
Ruyter, 201.
Ryck (Hugues van), 220.
Ryssel (van), 332.
Ryswick, 176, 204, 224, 304, 305 = Comte de—, 218.

Sablé, 156, 158.
Saccon, 51.
Sacy-le-Grand, 235, 236.
Saige, 251.
Saint-André (Hôpital), 147.
Saint-André-des-Arts, 18.
Saint-Antoine (Faubourg), 117, 121.
Saint Armand, 125.
Saint-Aubin d'Angers. 28.
Saint-Barthélémy, 24, 39.
Saint Blaise, 185.
Saint-Cosne, 18.
Saint-Cybard, 244.
Saint-Damien, 18, 19.
Saint-Diè, 87.

Saint-Domingue, 150.
Saint-Florent-le-Vieil, 156.
Saint-Gall, 32, 166, 167.
Saint-Gaudens, 318.
Saint-Georges, 94, 156.
Saint-Germain (faubourg), 25 = foire, 50.
Saint-Germain d'Argentan, 7.
Saint-Germain-des-Prés, 18, 119, 215, 232.
Saint-Hippolyte, 119, 232.
Saint-Jacques, 18, 50.
Saint-Jacques-de-Compostelle, 8, 25, 38.
Saint-Jean-d'Angély, 150, 152.
Saint-Jean de Beauvais (rue), 50.
Saint-Jean-de-Latran, 53.
Saint-Jean-de-Losne, 13.
Saint-Jean-Népomucène, 23.
SAINT-JULIEN DE BALLENCE (Pierre de), 184.
Saint-Louis (île), 126.
Saint-Malo, 155, 158, 328.
Saint-Marceau (faubourg), 119.
Saint-Martin-d'Ablois, 95.
Saint-Martin-de-Ré, 284.
Saint-Michel (Mont), 8, 9, 10, 38.
Saint-Michel-d'Angers, 28.
Saint-Michel-de-l'Hermitage, 3.
Saint-Nazaire, 308.
Saint-Omer, 332.
Saint-Paul (de Lyon), 165.
Saint-Pol, 321.
SAINT-PRIEST (de), 333.
Saint-Quentin, 228, 393.
Saint-Sauveur-de-Redon, 151.
Saint-Savinien, 150.
SAINT-SIMON (Le duc de), 129, 215, 281, 368.
Saint-Sulpice, 222.
Saint-Trophime-d'Arles, 236.
Saint-Valery-sur-Somme, 266.
Saint-Venant, 334.
Sainte-Bazeille, 147.
SAINTE BRIGITTE, 340.
SAINTE MARGUERITE DE SPAREMBART, 158.
SAINTE-MARIE (M. de), 103.
Sainte-Marie-des-Vosges, 87.
Saintes-Maries-de-la-Mer, 340.
SAINTE MARTHE, 237.
Sainte-Ruffine, 31.
Saintes, 150, 250, 284.
Saintonge (La), 114, 215, 233, 240, 284.
SALBECK (Charles), 157.
SALDERN (Baron de), 406.
Salers, 33.
SALHAS (La dame), 34.
Salins du Jura, 167, 168.
SALISBURY (Jean de), 386.
SALM-SALM (Prince de), 84, 110.
SAMPFER (Nicolas de), 3.
SAND (George), 84.
SANDRESSEN (Jacob), 296.
SANTEC, 321.
Saône (La), 13, 164.
Saptes, 265, 304.
Sarlièves, 104, 239.
SAULX (Jean de), 69.
SAULX-TAVANNES (de), 69.
SAULÈGUE (de), 327.
SAUMAISE, 37.
Saumur, 6, 27, 30, 40, 156, 157, 209, 219, 220, 242, 300.
SAUVANÉ (Suzanne), 251.
SAVARY, 66, 259.
Savoie (La), 33 = duc de—, 77.
Saxe, 10, 25, 38, 46, 69, 77, 87, 93, 96, 98, 125, 154, 170 = Albert de—, 19, 35 = Comte de—, 121 = Duc de—, 78, 79 = Frédéric-Auguste, roi de—, 116 = Hermann-Maurice, comte de de—, 84, 132 = Jean-Frédéric, Jean-Guillaume de—, 69 = Marie-Josèphe de—, 115 = Maurice de—, 307, 409 = Xavier de—, 84.
SAXE-WEIMAR (Bernard de), 65.
SCAEP (Pieter), 187.
SCALONGEN, SCALOGNE, 269, 270, 289, 317, 319.
SCANDER, 159.
Scara (Collège de), 340.
Sceaux, 134.

SCHABE (Jean), 34.
SCHABLER, 51, 52.
SCHACK, 82.
SCHAUD (Jean-Michel), 169.
SCHELANDRE (Anne, Charles, Jean de), 77, 78.
SCHELING (Christophe), 121.
SCHELLEBECK (Christophe van), 311.
SCHENCK (Pierre), 51.
SCHRENDER (Hermann), 146.
Schiedam, 187.
SCHILLER, 136.
SCHIMERDIN (Gaspard), 120.
SCHINDLER (Barbe), 124.
SCHLABERNDORFF, 137.
SCHLOSTER, 326.
Schlestadt, 8.
Schmalkade, 59.
SCHMATZ (Christian), 123.
SCHMIDBERG, 82.
SCHMIDT, 133.
SCHMITT, 148, 154.
SCHMITZ (Pierre), 122.
SCHMUZER, 134.
SCHNEIDER (Gaspard), 122.
SCHNELE (Nicolas), 31.
SCHNELL (Jacob), 144.
SCHNOP, 47.
SCHOBER (Johann), 140.
SCHOEFFER (Pierre), 52.
SCHÖENBERG, 136.
SCHOLTZ (Marius), 146.
SCHOMBECK, 82.
SCHONBERG, 103. (Gaspard et Georges), 77, 79, 82. (Theodoric), 82.
SCHOULER, 14.
SCHOVONEN (van), 247.
SCHRADER (Georges), 124.
SCHRÖDER (Jacob), 146, 374.
SCHULENBERG (Alolp et Jean de), 5.
SCHULTZ (Nicolas), 34.
SCHULZ (Friedrich), 46.
SCHURMANN (Mademoiselle), 218.
SCHUTZ (Christophe de), 125.
SCHWAB (Hans), 51, 134.
SCHWARTZ, 87.
SCHWARZ (Hans), 56.
SCHWEND (Oswald), 36, 41.
SCHWERIN (Harouber Philipp), 30.
SCHWEICKARDT (J.-B.), 144.
SCHWEINDERHAMMER, 137.
SCHYLER (Iohann), 146.
SCOT (Guillaume), 289.
SEBALDT (Jean), 167.
Sedan, 5, 37.
SEEBALT (Christian), 120.
SEERS, 298.
SEGUIRAN, 211.
SEHESTED (Annibal de), 394, 397, 398, 402.
SEIFFER, 130.
SEIGNELAY, 272, 295, 303.
SEILER, 63.
Seine (La), 321.
SEINEN (Comte de), 31.
Selandt, 392.
SENDROK (Michel), 155.
SENGEBERT (Polycarpe), 37, 156.
SENGSTACK, 286, 312, 315.
Sens, 340.
SERAF (Yves), 295.
SEREVILLE (Marquise de), 83.
SERGEL, 374.
SERING (Comte de), 45.
SEROOSKERKEN (de), 219.
SERVIEN (Comte), 13, 199, 200, 216, 257, 408.
SEUIL (du), 275.
Seuldre (La), 211.
SÈVE (de), 279.
SÉVIGNÉ (Marquise de), 154.
SEVIN (Madeleine), 222.
SEYTLINGEN (von), 69.
SCHELLEBECK (Christophe van), 311.
SHEREBER, 94.
SHEULEN (van), 285.
SHORLENER, 120.
SIBER (Jean), 51. (Samuel), 93.
SICKINGEN (Franz de), 68.
SIDENBORG, 398.
SIEBER, 139.
SIEGFRIED, 153.

Silésie (La), 20, 25, 36, 120.
SILVA, 130.
SIMMERN (Duc de), 42.
SINCERUS (Josse), 40.
SINERMANT (Claude), 88.
SITTART (Arnold), 53.
SKAVE, 392.
SLEIDAN, 56. (Jean de—), 19, 20.
SLINGELAND, 306.
SLONGEL, 170.
SLUTER (Claus), 182.
SMITH (Michel), 161.
SNOUCQ (François), 286.
SOEST (van), 323.
SOICOURT (Charles de), 5.
SOISSONS (Comtesse de), 216.
SOLIART (de), 315.
SOMMERDICK (de), 218.
SOMMERGEN (van), 311.
SOMMEVOIRE, voir SAMPFER.
SORBIÈRE, 218.
SORGEN (van), 219.
Sorges, 398.
Sorges-sur-Authion, 321.
Souabe (La), 123, 134, 162, 164.
SOUBISE, 210, 329.
SOUMAIN (Jeanne), 398.
SOURDIÈRE (Madame de la), 400.
SOURDIS (Cardinal de), 210, 211, 235.
SOUTHERBOURG, 134.
SPAENDONCK (Gérard et Corneille van), 320, 324.
SPANHEIM (Ézéchiel), 114, (Frédéric), 37.
SPARRE (de), 318, 349, 366 = (Erik de), 369, 370.
SPELT (Wolgang), 24.
SPICK, 218.
Spire, 8, 157.
SPIRINKER, 275.
SPON (Charles), (Jacob), (Mathieu), 166.
STRADBORN (Hermann de), 50.
STAËL (Jean-Louis), 29, 157 = Madame de—, 139, 381, 382 = Baron de—, 382, 383, 384.
STAINVILLE (de), 395.
Stalbrich, 96.
STALPAERT (Jacqueline), 286.
STAMITZ (J.-C.), 140, 141.
STARCH (Hans, Hans II, Ulrich), 100, 167.
STATHOEN (Hermann), 52.
STEIBELT (Daniel), 142.
STEDINGK (de), 371, 381.
STEIN, 139. (Gaspard), 120 = (Georges-André), 139.
STEINHAUS (Catherine), dite PHILIPPINE, 127.
STEINRISSER, 269.
STENON (Nicolas), 398.
STERNBACH, 335.
Stettin, 34.
STEYN, 184.
STIBARE (Les frères), 32.
Stiebritz, 85.
STIERNHOECK, 371.
STIPINTZ (Sigismond), 69.
STIEVENS (Jacob), 271.
STOBE (Jean), 34.
Stockholm, 202.
STOCQUEL (Lyonard), 60.
STOLL (Jean), 52.
STOSCH (Henri), 46.
STOSSER (Fabien), 25.
STRADA (de), 103 = baron d'Anvières, 238, 239 = (Octavius), 104.
STRÄLE, 345.
Stralsund, 358.
Strasbourg, 57, 143, 144.
STREIFF, 81. (Charles-Frédéric de—), 83.
STRICHS (van den), 286.
STROBELBERGER (Étienne), 34.
STRUENSÉE (Comte de), 405.
STUCKOFF (Théodore), 159.
STUMPFT (Jean), 122.
STURM (Jacob), 19, (Jean), 20, 35, 46.
Stuttgart, 48, 124, 127, 156.
Sucé, 294.
SUCHETELEN (van), 321.
SUCHTET (van), 247.
SUDERMANIE (Duc de), 383.

SUGER (Pierre), 20.
SULLY, 79, 90, 95, 96, 108, 161, 204, 206, 207, 209, 261.
SURNOM, 389.
SUSANE (Général), 82.
SVAON (Pierre), 314, 318.
SVIELER (Michel), 51.
SWANENBERG (Michel van den), 215.
SWANEVELT (Armand van), 222.
SWIETEN (Nicolas van), 219, 327.
SZEMBEK (Comtesse), 410.

TACH (André), 120.
Taillebourg, 150.
Talende, 99.
TALHOUËT (de), 288.
TALLEMANT DES RÉAUX, 103.
TARENTE (Prince de), 110, 155.
TAUBE (de), 369, 379.
TAVANNES (Jean et Marguerite), 69, 171.
TAVERNIER, 259.
TCHARNER, 137.
TECKLENBORG (Hermann Otto), 29, 157.
TELL (Pierre), 154.
TELLIER (Le), 112.
TELLONG (Pierre), 154.
TERBUGHEN (Henri), 117.
TERRIER DE LA HAYE, 328.
TERSMITTEN (Henri), 113, 148, 277, 284.
TERWELL, 112.
TESSIN (Carl), 373 = (Nicodème), 372, 373.
TEUCHER, 134.
TEUTONICUS (Jean), 52.
THEILLANDT (Marc), 119.
THELLER (Marc), 119.
THÉOPHRASTE, 57.
THÉRÈSE, 47.
THÉVENOT, 398.
THIERRY, 187, (Jean), 167.
Thiers, 99.
THIETDRICH, 154.
THIN VON SCHELNDERS (Jean et Robert), 77.
THOMAS, 18.
THORÉ (de), 73.
THORER (Alban), 32.
THOU (de), 38, 90, 217.
THUN (Baron de), 47, 125.
THURAÏMB (Comte de), 157.
Thuringe, 87.
THURNAU, 46.
Thury (Seigneurie de), 69.
TILENUS, 36, 37.
TILLIÈRES (de), 296.
TILZ (Servain), 125.
TINNEBAC (René), 242, 286, 300.
TITIEN (Le), 163.
THOLOZAN (de), 268.
TOBIESEN-DUBY, 366.
TOMBE (van der), 290.
TONGRELOU, voir HUEIT-VAUS.
Tonnay, 244.
Tonnay-Charente, 240.
Tonneins, 318.
TOPIÉ (Michel), 51.
TORBERN (Olai), 367.
Torgau, 125.
TORSTENSON, 349.
Toul, 3.
Toulon, 223, 257, 272-275, 360.
Toulouse, 39, 52, 250, 274, 292.
Touraine (La), 42, 158.
TOUR D'AUVERGNE (François de la), 163.
TOURNAI (Étienne de), 388, 389.
Tournon, 13, 92.
Tournus, 183, 184.
TOURNY, 146.
Tours, 40, 56, 94, 100, 216, 262, 363.
TUDEBEUF, 244.
Tracy, 90.
TREBOW, 343.
TRECHSEL (Jean), 51.
TREMEL (J.), 131.
TRÉMOILLE (Prince de la), 41.
Trèves, 37, 108.
TREYER (Joseph), 144.
Tripoli, 168.
TROY (de), 375.
Troyes, 100, 185, 221.

TRUDAINE, 47, 319.
TRUGUET (Amiral), 354.
TSCHIRNHAUSEN, 131.
Tubingue, 35.
TUBOURG (Nicolas), 93.
Tulle, 244.
TURENNE, 41, 65, 214, 237.
TURGOT, 149, 151.
TURPIN-CRISSÉ (de), 410.
Tyrol, 20.

UHLAND, 9.
ULFELDT (les frères), 396, 397.
ULFSFSPARRE, 371.
ULFSTORP, 341.
Ulm, 15, 51, 164, 166, 168.
Upsal, 339, 340, 342.
URBAIN V (Le pape), 388.
USTEL (Jean), 60.
Utrecht, 57, 115, 187, 188, 195, 216, 226, 227, 305, 323 = Casin d'—, 185.

VAANDERHORNEN (Constance), 302.
VAIR (du), 217.
VAL (de), 284.
VALAT, 92.
VALBELLE (Antoine de), 168, 292.
VALDEMAR III, roi de Suède, 388.
Valenciennes, 318.
VALENS (Pierre), 217.
VALENTIN (Guillaume), 119.
VALERINAUS, 33.
VALETTE (Cardinal de la), 213.
VALKENBOURG, 290, 301.
VALLÉE (Jean de la), 372, (Simon—), 372.
VALMONT (Mademoiselle de), 327.
VALOIS (Philippe), 340.
VANPENNE (Pierre), 289.
VANASSE (Veuve), 314.
VANBELLE, 318.
VANBOESTAL dit GRAMMONT, 319.
VANCRANENBOURG, 319.
VANDALLE, 290.
VANDAMME, 249, 313.
VANDEBRAND ou VAN DEN BRANDEN, 250, (Philippe), 250, 318.
VANDEBERG (Georges), 242, 243, Michel, — de Villebouré, 242.
VANDEBOURG (Pierre de), 56.
VANDENAUECK, 315.
VANDENBROECK, 316.
VANDENPOM (Jean et Abraham), 249.
VANDENYSTER, 324.
VANDERBOS, 274.
VANDERBOURG, 323.
VANDERHEYDEN, 153, 312, 314, 315.
VANDERLAA (Pierre), 215.
VANDERMONDE, 324.
VANDERNORNE (Josias), 224.
VANDERNOS, 275.
VANDERPOLL, 315.
VANDERQUANDT, 215 (Antoine), 284.
VANDERSHALQUE, 289.
VANDERSTAT (Hubert), 211.
VANDERSTRATER (Antoine), 292.
VANDERTIN, 323.
VANDESEN, 314.
VANDHANEL, 312.
VANDRAGUE, 318.
VANDREVELD, 323.
VANEMERG, 290.
VANGENS, 324.
VANHAEMSTEDE (Joris), 249, 283.
VANHEMSKERCHE, 314.
VANLOBARD, 153, 315.
VANLOC (Pierre), 227.
Vannes, 11.
VANNEZEL, 244.
VANOUSTEROM, 309.
VANPRADELLY, 320.
VANPULLE, 249.
VANSCHOOMAKER (Bernard), 283.
VANTOGEREN, 244, 245, (Pierre), 245.
Varennes, 385.
VARENNES (de), 265, 266.
VARICQ DE DELFT, 207.
Vassy, 72.
VATABLE, 216.
VAUDEVILLE, 3.

VAUGUYON (de la), 332.
VAURIGAUD, 294.
VEDENANT (Georges), 293.
VEEN (Jean), 275.
VEKEN (van der), 314.
VELTHEM (Lodewicjk van), 187.
Vendôme, 262 = place—, 97.
Venise, 54.
VÉRAC, 332.
VERBECK (Madeleine), 239.
VERBRUGGÉ (Abraham), 296, 297, 298, 301.
VERDOUYN, 244.
VERGENNES, 332.
Vermandois (Le), 228.
Versailles, 97, 110, 139, 140, 143, 291, 320, 356, 357.
VERTHAMON (de), 249.
VERTMULLER, 377, 378.
VERUSSEN (Claus), 210.
Vervins, 197.
VESALE, 57.
VESTRIS, 127.
VEZANGERIN (Élisabeth), 125.
VIART (Guyonne), 50.
VICTOR-AMÉDÉE (Prince), 223.
VIEN, 133.
Vienne, 15, 25, 48, 130, 158, 340.
VIGIER (Eve), 235.
VIGNY (Alfred de), 116.
Villeneuve, 63.
VILLENEUVE (de), 365.
VILLERS (Les frères de), 218, 239.
VIMAR (Ernest), 167 (Esther), 65.
Vincennes, 124.
VINCENT, 244.
Vintimille, 329.
Vitré, 154, 155, 288.
VITRI (Philippe de), 4.
VITROLLES (Baron de), 37.
VIVE (Marc-Antoine), 119.
VLAMIN (Henri), 238, 239.
VLIERDEN (van), 290.
VOGEL, 142 = (Jean de—), 311.
VOITURE, 213.
VOLKMAN, 46.
VOLL (Georges), 34.
VOLMAR (Rufus-Melchior), 35.
VOLTAIRE, 47.
VOORDE (Marie van de), 286.
VOORST (de), 218.
VOORTCAMP (Jean), 236.
VORN (Jean van), 312.
Vosges (Les), 87.
VOUET (Simon), 222.
Vouvray, 247, 321.
VRONLING, 289.
VROOM (Henri-Cornelius), 224.
VUALEM (Pierre), 241.
VUALMERODE, 81.
VUFFELEN (van), 311.
VUILLESMES (Sarah), 303.
VYCKERSHOOT, 294.
VYNCK (van de), 290.

Wa, 339.
WACHTER (de), 66, 124, 128.
WAELT (de), 286.
WAERSEN (van), 295.
WALDECK (Prince de), 45.
WALDVOGEL, 49.
WALKENAËR, 333, 334.
WALLENDAL (Jacob van), 311.
WALLENSTEIN, 107.
WALLER (Michel), 5.
WALLIN, 365, 366.
WALSTEIN (Pierre), 120.
WALTER (Pierre), 154.
WALTHAR (Jean), 51.
WAMBEL, 322.
WANDEL (Assuérus), 316.
WANSLEBEN (Jean-Michel), 112.
WARREN, 169.
WASCHEIM (la), 127.
WASSENAER, 327, 328.
WATTEMANN (Claudine), 168.
WEBA (Claude), 169.
WECHEL, 20.
WEERT (Joachim de), 225, 226.
Weimar, 97, 154.
WEINHENHAUPT, 405.
WEISS (Emmanuel et Nicolas), 149.
Weissenbach, 171.
WEISWEILER (Adam), 122.
WEITSKOCHEIM, 157.

WELE-WOUTER, 117.
WELEM (Jeanne), 328.
WELTNER, 147.
WELZER (Barthélémy et Jacques), 60, 62.
WELZNER (Pierre, baron de Broch), 125.
WENCKE (Jean), 326.
WENDT (Sigismond), 108.
WERTH (Jean de), 218, 275.
WERTKEN (Hermann), 161.
WERVE (Claus de), 182.
Wesel, 50, 148.
Westphalie, 29, 31, 93, 107, 108, 113, 119, 131, 157, 204, 345.
WICH (de), 312.
WICQUEFORT, 230.
WIDERSTEIN (Willem), 5.
WIEDERWELT, 405.
Wiesbaden, 169.
WILDHOZ (Andreas), 19.
WILFELHEIM, 153.
WILLE (Jean-George), 46, 47, 122, 128, 132, 133, 134, 136, 139. = (Pierre-Alexandre), 132.
WILLEBRANDT (Jean), 46.
WINCKE (Hermann), 30.
WINHOFE (Dina), 397.
WINNEN, 144.
WINTERFELD (Christophe), 30 = (Frédéric de—), 31.
WINTERGESTEIN (Barbe), 159.
WINSLOW (Jacques-Bénigne), 128, 399, 400, 401.
WITE, 315.
WITT (de), 284, 335 = (Jean de—), 203, 261 = (Regnier Iansse de—) 211.
WITTEMBERG, 129.
WOCKERE (Henri), 93.
WOHGERSPERG (Sébastien), 68.
WOLFANG, duc des Deux-Ponts, 80.
WOLF, 208.
WOLFF, 144, 161 = (Arnold), 315 = (Christophe), 122 = (Georges) 50 = Marguerite, 285 = (Mathieu), 167 = (Nicolas), 51 = Le Père—, 110.
Wolsach, 93.
WOLT, 146.
WOLTHER, 119.
WOR, 315.
WORM (Ole), 398, 401.
WORMS, 8.
WRANGEL (Comte), 347, 349.
WUITTE (Catherine de), 311.
WULVEN (de), 219.
WUMBRAND, 82.
Wurtemberg (Le), 51, 87, 120 = Comtesse de—, 109 = Duc de—, 78, 79 = Prince de—, 110 = Roderic de—, 41.
Wurtzbourg, 32, 157, 158, 170 = Albert de—, 168.
WYKERFLOOT, 298.
WYNRICH VON WESEL (Hermann), 4.

Xirocourt, 328.

YOEL, 409.
YSMANT (Thomas), 88.

ZACAU, 147.
ZACHARIE, 94, 137.
ZALON, 392.
ZAMET, 66.
ZANDT (van den), 310.
ZANGMEISTER (Jean-Paul), 19.
ZANIOLI, 28.
ZÉLANDE, 183, 195.
ZELEN, 310.
ZEVENBERGEN, 183.
ZIMMERMANN, 144, 147.
ZINGG, 134.
ZINZERLING (Just), 22, 40.
ZOLLIKOFER, 166 = (Michel), 25.
Zurich, 38, 97, 166.
ZWICKAU, 154.
ZUYLETT (van), 219.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION, p. I-XI.

PREMIÈRE PARTIE

LES ALLEMANDS EN FRANCE

CHAPITRE I

L'INFILTRATION ALLEMANDE EN FRANCE AVANT LE XVIe SIÈCLE

I. L'ordre teutonique : artistes et artisans allemands. — II. Voyageurs et pélerins. — III. Naissance des premières colonies de marchands : avantages concédés aux Hanséates, pp. 1-16.

CHAPITRE II

I. Les étudiants allemands à Paris, Orléans, Angers, Montpellier du XIIe au XVIIIe siècle. — II. Les pédagogues. — Les voyageurs, pp. 17-48.

CHAPITRE III

I. Imprimeurs et libraires allemands. — II. François Ier et l'Allemagne. — III. Banquiers allemands de Lyon, p. 49-66.

CHAPITRE IV

LES SOLDATS ALLEMANDS A LA SOLDE DE LA FRANCE, pp. 67-85

CHAPITRE V

LES ALLEMANDS DANS NOS MINES ET DANS LA MÉTALLURGIE, pp. 86-101.

CHAPITRE VI

LES ALLEMANDS A PARIS DEPUIS LE XVIIe SIÈCLE.

I. Quelques Allemands à la cour sous Henri IV et Louis XIII. — II Raisons politiques qui favorisent l'infiltration allemande en France

aux XVIIe et XVIIIe siècles. — III. Colonie allemande de Paris, la confrérie allemande de Saint-Germain-des-Prés ; Allemands tailleurs d'habits, ébénistes, orfèvres, espions, aventuriers, filles de joie. — IV. Intellectuels allemands, médecins, savants, artistes ; G. Wille et son entourage. — V. Hommes de lettres allemands à Paris ; les musiciens, les luthiers, pp. 102-144.

CHAPITRE VII

LES COLONIES ALLEMANDES EN PROVINCE

I. Les Allemands à Bordeaux et La Rochelle. — II. Les Allemands destinés à peupler la Guyane au XVIIIe siècle. — III. Les Allemands en Bretagne, en Anjou, à Orléans, en Normandie, en Auvergne, à Lyon, à Marseille, pp. 145-171.

DEUXIÈME PARTIE

LES HOLLANDAIS EN FRANCE

CHAPITRE I

I. Introduction. — II. Premières relations commerciales. — III. Les artistes néerlandais à Paris, en Bourgogne et en Touraine. — IV. Les étudiants hollandais à Paris et à Orléans du XIIIe au XVIe siècle ; les professeurs hollandais à Angers, Poitiers et Paris. — V. Les imprimeurs originaires de Hollande, pp. 175-194.

CHAPITRE II

QUELQUES MOTS SUR LES RAPPORTS POLITIQUES DE LA FRANCE ET DE LA HOLLANDE ENTRE 1579 ET 1697, pp. 195-205.

CHAPITRE III

I. Les Hollandais sont protégés et attirés en France par Henri IV. — II. Richelieu appelle des constructeurs et des marins de Hollande. — III. Rapports cordiaux des Français et des Hollandais ; voyageurs et étudiants néerlandais en France. — IV. Les peintres, graveurs et artistes hollandais à Paris et en province. — V. Les dissensions religieuses en Hollande au XVIIe siècle développent le mouvement d'immigration, pp. 206-232.

CHAPITRE IV

I. Les Hollandais dessèchent les marais de France. — II. Ils fondent des raffineries de sucre, des manufactures de papier. — III. Les Hol-

landais monopolisent le commerce des vins. — IV. Leurs groupements de Bordeaux et de Nantes. — V. Jalousie qu'excite l'importance de leur négoce en France, pp. 233-262.

CHAPITRE V

COLBERT ATTIRE EN FRANCE DES HOLLANDAIS.

I. Drapiers et manufacturiers ; les van Robais ; constructeurs de navires, ingénieurs et savants. — II. Maître Affinius et le chevalier de Rohan ; Helvétius et sa descendance, pp. 263-282.

CHAPITRE VI

I. Les Hollandais à Bordeaux, Nantes, Vitré, Rouen, Dieppe, Lyon, Marseille. — II. La Révocation de l'Édit de Nantes et ses conséquences sur les colonies hollandaises, pp. 283-304.

CHAPITRE VII

LES HOLLANDAIS EN FRANCE AU XVIIIe SIÈCLE

I. Rapports politiques. — II. Négociants hollandais en France. — III. Manufacturiers et artisans ; ingénieurs hollandais. — IV. La colonie néerlandaise de Paris ; la chapelle de l'ambassade de Hollande ; la colonie flottante ; Madame Pater. — V. L'Immigration des patriotes en France en 1787, pp. 305-335.

TROISIÈME PARTIE

LES SCANDINAVES EN FRANCE. — SUÉDOIS ET DANOIS EN FRANCE

CHAPITRE I

LES SUÉDOIS EN FRANCE.

I. Les étudiants suédois à Paris et Orléans aux XIVe et XVe siècles. — II. Quelques Suédois à Paris au temps de François Ier. — III. Jonas Hambraeus et la chapelle de l'ambassade de Suède au XVIIe siècle : nombreux voyageurs et étudiants. — IV Colbert attire des Suédois ; artisans et ingénieurs suédois à Versailles. — V. Le banquier Hogguer ; quelques négociants suédois naturalisés au XVIIIe siècle ; savants à Paris. — VI. Officiers suédois dans l'armée française : le *Royal-Suédois*. — VII. Artistes suédois à Paris. — VIII. Marie-Antoinette et les Suédois ; le salon de Madame de Boufflers est le centre de la colonie suédoise à Paris, pp. 339--385.

CHAPITRE II

LES DANOIS EN FRANCE

I. Relations franco-danoises au moyen âge ; étudiants danois à Paris et Orléans. — II. Danois en France sous le règne de François Ier ; traités de commerce franco-danois. — III. Étudiants, voyageurs et savants en France au XVIIe siècle ; médecins célèbres à Paris ; Winslow. — IV. Souverains et princes danois à Paris et en France ; artistes et commerçants danois au XVIIIe siècle. — V. Officiers danois au service de la France ; Rantzau, Löwendal, pp. 386-410.

ABBEVILLE
IMPRIMERIE F. PAILLART

University of Toronto
Library

DO NOT
REMOVE
THE
CARD
FROM
THIS
POCKET

Acme Library Card Pocket
Under Pat. "Ref. Index File"
Made by LIBRARY BUREAU